RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

Tunisia

SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN ET AUX FINANCES

PLAN TRIENNAL

1962 - 1964

(Projet présenté à l'Assemblée Nationale)

Avant-Propos

Il y a six mois nous présentions au peuple tunisien les Perspectives décennales de Développement Economique.

L'accueil réservé à ces perspectives par les cadres et les responsables à tous les échelons nous a réjoui. Nous avons suivi de près les discussions si utiles et les suggestions si pertinentes dont elles ont fait l'objet et qui tendaient à en modifier certaines dispositions.

Dans le cadre des objectifs retenus par les Prespectives Décennales, nous présentons aujourd'hui le Plan Triennal de Développement Economique que nous considérons comme une étape préalable indispensable pour réformer, d'une part, certaines de nos structures et modifier, d'autre part, l'optique qu'un grand nombre d'entre nous ont des problèmes économiques. Notre but est que chacun à part soi et nous tous ensemble, dans un sentiment d'entier dévouement à la tâche entreprise, prenions l'habitude de la discipline et du respect des objectifs à atteindre ainsi que des moyens qui y conduisent.

Nous nous devons toutefois d'insister ici sur le fait qu'il ne s'agit pas seulement d'élaborer des plans et de trouver des moyens financiers et techniques pour les réaliser; le succès de notre entreprise dépend avant tout de l'état d'esprit de chaque citoyen, de l'effort qu'il consent à fournir et du degré de solidarité qui l'unit à tous les autres.

Nous sommes convaincus que les peuples ne peuvent accéder au progrès dans la facilité et l'indolence et que la voie du développement et de la prospérité passe nécessairement par l'effort ininterrompu des générations successives, et aussi par l'observation de la discipline nécessaire pour atteindre, coûte que coûte, les objectifs nationaux.

Néanmoins, nous affirmons que les dispositions de ce Plan n'exigent en aucune façon un effort surhumain. Elles appellent seulement un effort de loyauté dont ne saurait souffrir et se plaindre qu'une minorité étrangère, de par sa formation, aux notions de dévouement à la patrie et à la société.

A tous les éléments sains de notre communauté, qu'ils appartiennent à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, qu'ils soient dans les chantiers ou dans les facultés, je fais appel pour que se poursuive la révolution de nos vieilles structures et que voie le jour une société nouvelle en harmonie avec le progrès et l'amour de la justice.

Tel est l'appel que j'ai lancé le jour même où j'ai eu l'honneur de présider le premier Gouvernement de la Tunisie indépendante. Tel est aussi l'appel que je lance aujourd'hui. Car je suis convaincu que nous nous engageons dans une révolution efficiente, la plus belle et la plus exaltante qui soit. Elle exprimera notre refus de l'humiliation, de la pauvreté et de la misère ; elle sera l'affirmation de notre volonté de parvenir à la dignité, à la prospérité et à la justice.

Nous devons tous être mobilisés pour cette bataille et faire en sorte que cette première étape du Plan Décennal apporte à tous la preuve que nous sommes capables d'assurer la force à notre Etat et la promotion à notre peuple et consolide la confiance en notre pays, notre peuple et notre avenir.

Bourguiba

SOMMAIRE

page

Les objectifs du pré-plan.....1

Le modèle de projection..... 7

Division I : L'Agriculture et la Pêche.....21

Chapitre I : la réforme des structures.....25

Section I : la mise en place du système cooperatif.....26

Section II: La gestion des terres domaniales.....34

Section III: Les actions humaines.....36

Chapitre II

LE PLAN TRIENNAL DANS LES DIFFERENTS SECTEURS

DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Section 1/ - Conservation du patrimoine national.....44

Section 2/ - Accroissement du potentiel de production agricole l'hydraulique agricole.....56

Section 3/ - Diversification et intensification de la production agricole.....68

I/ - Grande Culture.....69

II/ - Elevage.....91

III/ - Arboriculture fruitière.....112

IV/ - Cultures maraîchères et diverses.....133

147

Chapitre III/ LA PECHE

Division II: L'Industrie et l'Artisanat.....151

Chapitre 1/La production industrielle et ses utilisations 156

I/ - Les industries extractives.....156

II/ - Les industries alimentaires.....158

III/ - Les boissons.....162

IV/ - Le tabac.....162

V/ - Le textile.....163

VI/ - L'habillement.....166

VII/ - Les industries du bois et de l'ameublement.... 168

VIII/ - Le paier et les ouvrages en papier..... 169

IX/ - L'impression et l'Edition.....171

X/ - Les Cuirs et les chaussures.....172

XI/ - Le caoutchouc et les articles en Caoutchouc....173

XII/ - Les industries Chimiques.....174

XIII/ - Le secteur dérivé du pétrole.....177

XIV/ - Produits mineraux non metalliques.....178

XV/ - Les industries matallurgiques.....180

X VI/ - Les industries diverses.....183

..../....

Chapitre II/ L'Artisanat 185

I/ - Les reformes de structures.....186

II/ - Les investissements.....190

Chapitre III/ Le Tourisme et le Thermalisme 194

Section I/ Le tourisme.....194

Section 2/ Le thermalisme.....202

Division III : L' INFRASTRUCTURE 205

Chapitre I : La promotion de l'homme

Section I : La santé Publique

Section II: L'urbanisme et l'Habitat

SectionIII: L'Education Sociale.

Chapitre II : Les transports et les communications

Section I : Les routes et le transport routier

Section II: Les ponts et le transport maritime

SectionIII: Les aerodromes et le transport aerien

Section IV: Le transport ferroviaire

Section V: Les P.T.T.

Section VI: La R.T.T.

Chapitre III : l'Hydraulique Urbaine 289

Section I : Les travaux en cours.....289

A/ L'alimentation des villes en eau potable.....289

B/ L'assainissement urbain.....293

Section II : Les projets nouveaux.....298

1/ L'alimentation en eau des villes et des centres secondaires.....298

A/ L'alimentation en eau des villes

B/ L'alimentation en eau des centres secondaires.300

2/ L'Assainissement urbain 302

3/ La protection des villes contre les innondations

Chapitre IV : l'Energie 304

I/ Les travaux en cours d'execution.

II/ Les projets nouveaux..... 308

I/ La production d'energie electrique..... 308

A/ Les centrales thermiques..... 308

B/ Les micro-Centrales..... 308

II/ Le transport de l'énergie électrique..... 311

III/ Distribution de l'énergie à moyenne tension. 314

IV/ Distribution de l'énergie à basse tension... 315

.../....

Division IV : La démographie, l'emploi et la formation des cadres. 321

Chapitre I/ - La démographie et l'emploi 322

Section I : L'évolution démographique 322

Section II: L'emploi 329

Chapitre II : La formation des cadres et la formation professionnelle 332

Section I : L'enseignement primaire 322

Section II: L'enseignement du second degré 338

A/ - L'enseignement secondaire 336

B/ - L'ens eignement moyen 341

Section III - L'enseignement supérieur et la recherche 344

Section IV : Les investissements de l'éducation Nationale 349

A - Les investissements pour l'enseignement primaire 349

B - Les investissements pour l'enseignement du 2ème degré 362

C - Les investissements pour l'enseignement supérieur 372

Section V - L'enseignement agricole 374

Section VI - Les enseignements spécialisés 371

A - Les écoles de Santé Publique 379

B - L'école hotelière et touristique 379

C - L'école d'aviation civile 379

D - L'école des adjoints et agents techniques 380

E - L'Institut Nationale des sports 380

P - Le centre professionnel de formation bancaire 380

Sections VII - Les centres de formation professionnelle pour adultes et l'apprentissage 381

A - Production 381

B - Les investissements 384

Section VIII- Nouveaux centres d'enseignements spécialisé 389

Division V : Le Commerce et les prix 392

Chapitre I : La reforme du Commerce intérieur. 394

Section I - La politique des prix 394

A - La réforme de la législation sur les prix 397

B - Le contrôle des prix et le contrôle économique 400

Section II/- La reforme des circuits de distribution 402
A / L'organisation de l'écoulement des produits agricoles 402
B / Les circuits de distribution des autres produits 406
Section III/- La reforme des structures administratives 407
A/- Les structures actuelles 407
B/- Le comité du commerce intérieur 408
C/- La caisse de compensation 408
D/- Le service du commerce intérieur 409
Chapitre II : La reforme du Commerce extérieur des changes 411
Section I/ - La décolonisation 414
A/ - Les relations commerciales franco-tunisiennes 414
B/ - Les relations commerciales de la Tunisie avec les pays de la communauté économique européenne 421
C/ - Les relations commerciales avec les pays du Maghreb Arabe 424
D/ - Les relations commerciales avec autres pays arabes 426
E/ - Les relations commerciales avec les pays africains 429
F/ - Les relations commerciales avec les autres pays 431
G/ - Les relations commerciales de la Tunisie avec les pays du G.A.T.T. 440
Section II : Les importations
A/ - Perspective des importations au cours des années 1962-64 442
B/ - Reforme de la réglementation en matière d'importation 447
Section III - Les exportations 452
A/ - Les prévisions d'exportation 452
B/ - Les reformes de la règlementation en matière d'exportation 456
Section IV - La reforme des structures 459
A/ - Les structures administratives 459
B/ - Les structures commerciales 461

../..

Section V : Les reformes en matière de change 464

A/ La reforme du contrôle des changes..... 466

B/ La reforme des structures administratives 472

Division VI : LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 475

Le financement des investissements

A/ L'epargne..... 476

B/ Le financement exterieur 477

C/ Les autres sources de financement..... 479

Chapitre I / La reforme de la fiscalité 483

Section I : La reforme des impôts directs..... 485

SectionII : La reforme des impôts indirects..... 490

Chapitre II Le credit 494

A/ Les facilités de credit dans le cadre du pré-plan..... 495

B/ Le credit agricole..... 498

C/ Le credit cooperatif..... 500

D/ Le conseil national de credit..... 501

E/ L'organisation bancaire..... 502

X

X X

Annexe I :Tableau des ressources et des emplois.

OBJECTIFS DU PRE-PLAN 1962 - 1964

La perspective décennale est un cadre général dans lequel le développement planifié de l'économie tunisienne doit s'inscrire. Elle constitue un ensemble cohérent de prévisions globales et sectorielles effectuées sur la base d'un certain nombre d'objectifs à atteindre sur le plan qualitatif et quantitatif. Ces objectifs doivent être réalisés au cours de la prochaine décennie par la mise en application de deux plans, l'un de trois ans (1962-1964) destiné principalement à préparer les structures de l'économie tunisienne à l'effort de croissance, l'autre, d'une durée plus longue : sept ans (1965-1971) mettra l'accent sur le développement rapide et harmonieux de notre économie.

Rappelons d'abord les objectifs prévus dans la perspective décennale et voyons ensuite quels objectifs seront assignés à la première tranche de cette perspective : le pré-plan de trois ans.

1/ - Rappel des objectifs de la perspective décennale -

La perspective mentionne quatre séries d'objectifs qualitatifs : La décolonisation - la promotion de l'homme - la réforme des structures et l'auto-développement.

1°/ - La décolonisation :

La Tunisie indépendante a hérité d'une économie de type "colonial" qui se caractérise essentiellement par l'implantation d'un secteur étranger étendu, embrassant l'agriculture, l'industrie, le commerce, les banques, les transports etc... et par une orientation et une structure définie de nos échanges extérieurs. Pendant plus de trois quarts de siècle la Tunisie était progressivement absorbée dans l'espace économique français. Les décisions économiques les plus importantes concernant par exemple l'investissement ou les dépenses budgétaires étaient généralement prises à l'étranger. N'était-ce l'existence du secteur traditionnel (Agriculture - Artisanat) qui opposait une certaine résistance parce que participant d'une autre civilisation, l'intégration totale de l'économie tunisienne à l'économie française aurait été consommée. L'économie tunisienne demeure encore étroitement liée à l'économie française notamment sur le plan des relations commerciales : 60 % environ de notre commerce extérieur se fait exclusivement avec la France dégageant un déficit de plus en plus important.

.../...

C'est pourquoi le processus de décolonisation économique entrepris depuis l'accession de notre pays à la souveraineté, doit être poursuivi. L 'un des premiers objectifs de la politique de planification est donc d'assurer l'émancipation économique de la Tunisie notamment par l'élimination des séquelles économiques de l'ère coloniale.

2°/ - <u>La promotion de l'homme</u> -

Il est entendu par promotion de l'homme, l'amélioration matérielle, intellectuelle et morale de tous les citoyens sans distinction et particulièrement de ceux qui vivent actuellement dans des conditions indignes de la personne humaine. Cela nécessite la couverture des coûts qu'implique une telle amélioration.

Or, nous n'oublions pas que les éléments du niveau de vie (alimentation santé habillement - habitat - éducation) sont si insuffisants et les besoins primordiaux si insatisfaits qu'ils exigent une action rapide et soutenue.

En visant la promotion de l'homme sur le plan matériel, la planification tendra d'une part à assurer à chaque tunisien les éléments constitutifs d'une vie décente et d'autre part, à créer les conditions nécessaires à une égalisation des chances d'épanouissement entre tous les citoyens. A cet effet, le revenu minimum par tête et par an doit atteindre un plancher de 50 Dinars dont une partie sera fournie par l'Etat sous forme de services (éducation - santé - habitat....).

Cet objectif de revenu minimum intéressera environ les trois quarts de la population tunisienne dont les revenus sont actuellement en deça de ce niveau. Cependant la perspective décennale n'envisage pas seulement la promotion de l'homme sur le plan matériel. Nous considérons que le progrès technique et économique n'est authentique que s'il implique le progrès moral. Nous croyons que le confort matériel n'est qu'un moyen destiné à faciliter l'accession à la dignité individuelle et collective, et à la civilisation qui demeure pour nous, harmonie, effort et justice.

Cet objectif primordial de promotion humaine en Tunisie ne saurait être atteint si les structures économiques et sociales actuelles sont maintenues.

3°/ - <u>La réforme des structures</u> -

Il ne s'agit pas, pour nous, d'oeuvrer pour une quelconque croissance économique superficielle, mais de développer l'économie tunisienne c'est-à-dire, de faire en sorte que ce développement se fasse essentiellement à l'avantage de toutes les couches sociales à la mesure de leurs efforts et aussi de leurs besoins.

.../...

Au préalable, une réforme des structures institutionnelles s'impose. Elle tendra à adapter l'appareil administratif aux exigences du développement, à éliminer les obstacles tenant à une organisation défectueuse du circuit de production et de distribution et enfin, à organiser le pouvoir économique sur des bases démocratiques et populaires. Les réformes de structures prévues dans la perspective décennale visent essentiellement à éliminer les déséquilibres et les défauts d'intégration qui caractérisent actuellement notre économie. Par une modernisation du secteur traditional, par une rénovation des structures d'exploitation, sur les différents plans de l'activité économique et dans les différents points du territoire tunisien, les effets d'expansion se propageront facilement parviendront à se cumuler grâce à leur diffusion de secteur à secteur et de région à région. En outre, les structures à établir devront assurer le plein emploi des ressources matérielles et humaines c'est-à-dire d'une part la valorisation optimale de la production nationale et l'élimination progressive du grave sous-emploi actuel.

L'extirpation de l'obscurantisme et la généralisation de l'éducation permettront une rénovation de nos structures mentales, changeront notre attitude à l'égard des problèmes et rationaliseront davantage notre comportement économique.

De même, les structures sociales doivent être modifiées de façon à permettre l'émergence des groupes dont le niveau de revenu est actuellement bas. Ce souci de réaliser une véritable justice sociale suppose l'adoption de mesures efficaces en vue d'une répartition équitable des revenus.

4/ - <u>L'auto-développement</u> -

La faiblesse de la formation du capital interne nécessite que des concours étrangers assez substantiels soient mis à la disposition de l'économie tunisienne afin de satisfaire le rythme de croissance voulu. Mais dans l'état actuel des relations internationales, l'aide étrangère risque d'entrainer une dépendance parfois intolérable pour ceux qui en bénéficient. Sur le plan interne, elle risque aussi d'inciter le pays en voie de développpement à la paresse et au gaspillage et de le détourner de l'effort nécessaire d'austérité qu'exige un développement sérieux et rapide. C'est pourquoi nous nous orientons vers la réduction de cette aide au fil des années. Malgré l'importance de la part des concours étrangers au cours de la prochaine décennie, la Tunisie devra tendre vers un stade d'auto-développement où ses disponibilités propres suffiront à financer à la fois le remboursement de la dette extérieure et les besoins internes d'investissement. Ceci suppose bien entendu que l'épargne intérieure soit considérablement accrue afin de pouvoir subvenir à ces exigences. Plus encore, l'auto-développement signifie pour nous, au delà de l'optique purement financière - la mise en place de structures et de mécanismes capables d'assurer un développement à la fois soutenu et autonome de l'économie nationale.

.../...

Parallèlement à ces objectifs qualitatifs, la perspective a présenté un modèle global, chiffré, du développement futur de l'économie tunisienne. Ce modèle ne pourra être respecté que compte tenu d'un certain nombre d'objectifs quantitatifs fondamentaux.

Ces objectifs sont les suivants :

1°/ - Taux d'accroissement du produit intérieur brut : 6 % par an.

2°/ - Taux d'épargne en fin de période égal à 26 % du produit intérieur brut.

3°/ - Plafond du déficit extérieur ne devant pas excéder en moyenne 50 % des investissements nets globaux à réaliser.

Tels sont les objectifs fondamentaux prévus par la perspective décennale. Les plans qui doivent s'inscrire dans le cadre de cette perspective sont destinés à les atteindre un à un ou simultanément.

Voyons maintenant parmi ces objectifs quels sont ceux qui sont assignés au pré-plan triennal 1962-1964.

II - Les objectifs fondamentaux du pré-plan de trois ans. -

Trois séries d'objectifs seront assignés au pré-plan de trois ans. Ce sont les objectifs qu'il est urgent d'atteindre afin de rendre plus aisée la réalisation des autres objectifs de la perspective. Il s'agit, en effet, d'assurer la décolonisation, de mettre en place les réformes de structures et enfin de préparer le 2ème plan (1965-1971).

1/ - L'objectif de décolonisation -

Il a été antérieurement dit pourquoi une décolonisation complète et rapide doit être opérée. Précisons maintenant le sens de cette décolonisation et les domaines qu'elle doit embrasser.

Sur le plan interne, la tunisification du secteur étranger sera poursuivie. Son processus sera même accéléré car si le plan triennal, comme nous le verrons, a pour objectif fondamental, la réforme des structures, il est évident que l'intégration organique et fonctionnelle du secteur étranger, à l'économie nationale se présente comme l'une des réformes de structures les plus urgentes. Cependant il n'est pas inutile de préciser ce que nous entendons par cette intégration.

.../...

Cette intégration signifie d'abord que le secteur encore détenu par des étrangers, exerce ses activités enconformité parfaite avec les objectifs de la planification. Il faut donc que ses activités visent la réalisation des objectifs nationaux prévus tant dans la perspective décennale que dans les plans élaborés dans le cadre de la perspective. Il doit y avoir une compatibilité constante entre les plans d'action dans ce secteur et les directives du plan national. Ceci est d'autant plus important que ce secteur est dynamique, moderne et susceptible de propager le progrès économique au reste de l'économie nationale. En outre, cette intégration signifie que des relations étroites et fécondes soient entretenues entre ce secteur et le reste de l'économie . Malheureusement, jusqu'à présent, ce secteur n'a pas constitué cette sorte de pôle qui eût pu rayonner des effets stimulants sur son environnement demeuré généralement tradionnel et retardataire. Il n'a pas été une source d'innovations et de progrès économique puisqu'il vivait "en vase clos" et constituait beaucoup plus une "excroissance métropolitaine" qu'un centre de croissance et d'impulsion.

C'est pourquoi, il faut non seulement l'adapter aux objectifs du plan, mais aussi organiser sur le plan des flux réels et des flux financiers, un ensemble de relais permettant de faciliter la transmission des effets d'expansion vers le secteur retardataire de l'économie.

Afin de réaliser cette intégration, l'Etat, garant de l'intérêt national et de la réussite de la politique de planification, jouera le rôle qu'il faudra, grâce aux différents moyens d'intervention dont il dispose : encouragement - contrôle - prise de participation - direction totale etc....

Sur le plan de relations externes, le plan oeuvrera constamment pour rendre notre économie moins dépendante à l'égard de tel ou tel partenaire commercial et permettra une réorientation et une nouvelle structuration de nos échanges extérieurs.

2°/ - <u>Les réformes de structures</u> -

Outre la décolonisation, l'objectif primodial du pré-plan de 3 ans est la mise en place d'un ensemble de réformes de structures destinées à adapter l'économie nationale à l'effort de planification et à faciliter un développement harmonieux et rapide. L'économie tunisienne se caractérise essentiellement par l'existence d'un dualisme structurel générateur d'une désarticulation grave entre les secteurs.

D'une part, le secteur moderne, dont les techniques et l'équipement sont importés de l'étranger, dont la production est tournée essentiellement vers l'exportation et qui exerce un très faible effet d'animation sur les autres secteurs. D'autre part, le secteur demeuré traditionnel, dont les techniques de production sont restées inchangées depuis des siècles, dont les structures sont sclérosées et

.../...

dont la production connait une stagnation grave. Le but essentiel des réformes de structures est de mettre fin à ce dualisme, cause essentielle du freinage du développement, et d'opérer progressivement une intégration plus poussée de l'ensemble des secteurs économiques.

En ce qui concerne les structures d'exploitation, il s'agira donc de les rénover et de les construire sur une base rationnelle permettant un abaissement des coûts et un accroissement optimum des rendements. Dans le domaine agricole, où le secteur traditionnel demeure important, l'effort de réorganisation est à la fois urgent et considérable et portera notamment sur la taille de l'exploitation, les méthodes culturales, la mécanisation graduelle, le regroupement des paysans, la formation professionnelle.

L'artisanat en tant que secteur retardataire, exige également une réforme de ses structures dans le sens d'un regroupement des exploitations individuelles au sein d'ateliers artisanaux ou au sein de coopératives de services afin de permettre aux artisans dont la situation actuelle est précaire, d'avoir accès au crédit, de travailler dans des conditions convenables, d'améliorer la qualité de leur production, et d'élargir les débouchés internes et externes de leurs produits. Ce regroupement des artisans est destiné non seulement à relever la production de ce secteur mais constitue également un prélude à son industrialisation progressive de façon à l'intégrer concrètement dans le secteur plus vaste des industries manufacturières.

Quant au circuit de distribution des biens et services, il gagnera à être assaini, rationalisé et proportionné à l'effort productif de la nation.

L'intervention de l'Etat sera modéré mais suffisamment profonde pour garantir à l'ensemble des consommateurs, des produits de qualité au meilleur prix. La multiplication des intermédiaires rend nécessaire le regroupement des commerçants au sein d'unités de distribution importantes dont les frais généraux seront aisément supportés et qui permettront un écoulement rapide et à des prix convenables, de la production nationale ou importée. De même, dans le but de diversifier nos échanges extérieurs et de faciliter l'écoulement sur les marchés étrangers de la production nationale, l'O.C.T. verra ses attributions renforcées dans les faits.

Par ailleurs une politique de juste répartition du revenu national permettra d'accroitre le pouvoir d'achat des classes défavorisées dont les besoins essentiels, sont loin d'être satisfaits et se répercutera en élargissant le marché interne, sur le niveau de la production nationale qu'elle tendra à relever. Les besoins considérables de financement du développement économique de la Tunisie imposent également une politique selective du crédit et une réforme fiscale qui améliorera le fonctionnement de l'Administration Fiscale en même temps qu'elle orientera les entreprises vers l'investissement et dégagera une épargne publique plus importante. .../...

Enfin, l'appareil administratif sera réformé dans le sens d'une productivité, d'une célérité que l'ampleur des problèmes impose et d'une coordination plus efficiente entre les différents départements et services.

3°/ - <u>La préparation du plan de sept ans</u> -

Le pré-plan triennal est destiné donc à préparer les structures économiques de la Tunisie à l'effort de planification future. Le Secrétariat d'Eta au Plan et aux Finances mettra à profit la période de 3 ans pour, d'une part, enregistrer les réactions de l'économie tunisienne aux diverses réformes de structures à mettre en oeuvre, mieux apprécier dans 3 ans les possibilités d'une harmonisation souhaitable des politiques de développement en Afrique du Nord, et préparer des éléments et études indispensables à une élaboration plus approfondie du plan ultérieur : le plan de Sept ans.

Tels sont les objectifs fondamentaux du plan triennal.

Celui-ci sera divisé en 6 parties, dans l'ordre suivant :

I - L'Agriculture et la Pêche
II - L'Industrie et l'Artisanat
III - L'Infrastructure
IV - L'Emploi et la Formation des Cadres
V - Le Commerce et les Prix
VI - Le Financement des Investissements

LE MODELE DE PROJECTION

Le modèle de projection utilisé dans l'élaboration du prè-plan de 3 Ans ne diffère guère de celui de la Perspective Décennale. Ici et là le cadre de travail est constitué par le Tableau Economique Général dont les postes relatifs aux opérations de biens et services ont été décontractés de façon à être intégrés dans un tableau d'échanges intersectoriels (Tableau de Leontieff).

Cependant, bien que le modèle soit le même, la démarche suivie pour la projection est sensiblement différente. Dans la Perspective, il s'agissait tout d'abord de déterminer un taux de développement compatible avec des objectifs d'épargne et de déficit extérieur donnés , ensuite d'établir toute la cohérence en fonction de ce taux et de ces objectifs. En ce qui concerne le pré-plan par contre, le problème ne pouvait pas se poser de cette façon pour les raisons suivantes :

- En premier lieu, il ne pouvait être question de fixer sur trois ans des objectifs théoriques en fonctions de critères dont nous savons qu'ils ne pourront pas se modifier de façon sensible en trois ans. Les problèmes de répartition du revenu, de l'Epargne, des changements de structure dans l' Agriculture etc... pourront certes faire d'ores et déjà l'objet de mesures mais les effets de ces mesures ne pourront se faire sentir qu'à longue échéance. C'est pourquoi le travail de projection pour une aussi courte période doit s'apparenter davantage à un travail de prévision par extrapolation des tendances récentes qu'à un travail véritable de planification, étant entendu d'ailleurs, que toutes les mesures de réforme des structures préconisées dans la Perspective Décennale devront être prises au cours de ses trois ans. En fait, nous verrons que, selon les cas, l'attitude a été tantôt celle du prévisioniste tantôt celle du planificateur. Cela était d'ailleurs inévitable ; pour prendre un exemple, nous avons constaté que nous avons à dépenser pour les trois ans à venir quelque 72 Millions de Dinars pour la continuation de projets entamés avant 1962. Ces dépenses en Capital nous sont par conséquent imposées par le passé et nous devons en tenir compte pour arrêter le chiffre des investissements à réaliser dans la période triennale. Celui-ci ne sera donc pas entièrement le fait d'un choix économique. Il sera en partie le résultat d'une prévision .

- En second lieu, il était possible pour une perspective de dix ans de faire l'hypothèse que presque toute la consommation finale serait satisfaite, pour l'année terminale, par la production nationale, quitte à prendre toutes dispositions pour réaliser les investissements qui s'avèreraient nécessaires à cette fin. Mais pour un pré-plan de trois ans cela est impossible car nous sommes limités par nos possibilités d'investissements et d'ailleurs, même si nous ne l'étions pas, les effets des investissements à mettre en oeuvre n'interviendraient, comme nous l'avons déjà dit, qu'avec des délais souvent longs. Ce qui déterminera donc le niveau de la production pour l'année terminale du Plan ne sera surtout le volume des investissements déjà réalisés au cours des années antérieures au Plan Triennal. C'est dans ce sens que la méthode de projection doit être surtout prévisionnelle.

.../...

Ainsi, pour toutes ces raisons, nous n'avons pas commencé, comme pour l'élaboration de la Perspective, par évaluer la consommation finale ainsi que les exportations, puis de déterminer, en fonction des résultats obtenus, le volume de production qui puisse les satisfaire, le déficit constitutant les importations.

La méthode suivie pour le pré-plan est la suivante :

1°) Nous avons commencé par projeter la production. Les méthodes de projection utilisées sont très variables d'un secteur à l'autre et même d'un produit à l'autre à l'intérieur d'un même secteur.

- en ce qui concerne l'Agriculture, les chiffres ont été arrêtés compte tenu de toutes les réformes à apporter au secteur au cours de la période, et dont les effets commenceront à se faire sentir en 1964, et compte tenu également des efforts déjà réalisés avant 1962 (en particulier en matière d'arboriculture).

- En ce qui concerne les industries manufacturières, des méthodes différentes ont été utilisées selon que nous disposons de renseignements complets ou non.

Il existe en effet un certain nombre de secteurs recensés en totalité depuis 1957 : par exemple les industries extractives, la plupart des industries alimentaires, certaines industries du bois, les industries du papier , du tabac, du caoutchouc, les tanneries, la plupart des industries chimiques, les matériaux de construction, la verrerie, la plupart des industries de métaux et de mécanique générale. L'étude des statistiques de productions de ces différents secteurs, de 1957 à 1960, ainsi que les informations que nous possèdons sur les investissements déjà réalisés dans ces secteurs nous ont permis de fixer des ordres de grandeur de production probable pour 1964.

D'autres secteurs par contre sont dans une large mesure artisanaux et n'ont pas encore fait l'objet d'étude statistique complète. Pour évaluer la tendance de production de ces secteurs, nous avons étudié l'évolution de leur consommation en matières premières et demi-produits. Prenons comme exemple le secteur des textiles qui est un secteur mal connu en Tunisie. Ce secteur utilise en gros pour les besoins de sa production de la laine brute, des filés de laine, du coton brut, des filés de coton et des matières synthétiques. Or les statistiques du commerce extérieur fournissent tous les renseignements relatifs à l'importation et à l'exportation de ces différents produits. Par ailleurs les Services Agricoles ont précédé à une estimation de la production de laine brute et de coton brut. De sorte que, combinées, ces informations permettent d'obtenir une estimation de la consommation locale de ces produits, à partir de laquelle nous pouvons estimer la production du secteur pour une année donnée. La tendance de la production est alors analysée à partir de la consommation de matières premières et demi-produits. Elles est ensuite "corrigée" d'après les renseignements dont nous pouvons disposer sur les investissements réalisés par le secteur, et dont les effets ne se feront sentir que dans les années à venir. Cette tendance "corrigée" permet alors de déterminer un chiffre probable pour l'année terminale du plan.

.../...

— En ce qui concerne la projection du secteur "construction et Travaux Publics" elle a été faite de deux façons indépendantes :

. Une première façon en analysant l'évolution de la consommation des matériaux de construction depuis 1957, et en extrapolant la tendance jusqu'en 1964.

. Une deuxième façon en analysant tous les projets d'investissements et en en déterminant la part de la construction et des travaux publics.

Les deux méthodes nous ont permis d'aboutir à des résultats très voisins

— Le secteur "service" a été évalué par une étude directe de l'Education et de la Santé, ainsi que de différents autres postes : assurances, hôtellerie, spectacles, cafés et restaurants etc...

— Enfin, les secteurs "Electricité, gaz et eau" "Trabsports" et "Commerce et Banques" dépendant très étroitement de tout le reste de l'économie ont été évalués en fonction des besoins de celle-ci, ainsi que des besoins de consommation finale dont nous verrons dans le paragraphe suivant, la façon dont ils ont été déterminés.

2°) La consommation intermédiaire et les utilisations finales

En principe, les productions par secteur étant déterminées, le tableau de Léontieff permet de calculer les consommations intermédiaires, ainsi que toutes les utilisations finales ; consommation finale, formation brute de capital et exportation. Mais une telle méthode de projection supposerait le maintien des structures actuelles, alors que l'un de nos objectifs les plus importants est justement de modifier ces structures. Nous ne nous sommes donc pas contentés d'une méthode aussi rigide et nous avons opéré de la façon suivante :

- tout d'abord, nous avons calculé, produit par produit, la consommation intermédiaire nécessaire à la production, telle qu'elle a été estimée. Dans le cas où il s'agit de produits déjà fabriqués localement, nous avons simplement utilisé les coefficients techniques actuels ; par contre lorsqu'il s'agit de la production de biens nouveaux, nous avons utilisé, pour évaluer la consommation intermédiaire, soit les indications qui nous sont fournies par les projets s'ils existent, soit des coefficients étrangers.

Ayant ainsi déterminé nos besoins en matières premières et demi-produits, et les chiffres de production étant déjà arrêtés, nous avons pu avoir un ordre de grandeur des importations de matières premières et demi-produits qu'il sera nécessaire de réaliser en 1964.

Par ailleurs, la différence entre production locale et consommation intermédiaire de produits locaux devra être soit consommée par les ménages, soit exportée, soit investie.

Nous avons alors estimé les exportations en étudiant les tendances récentes et en les extrapolant pour 1964 .

.../...

Quant aux investissements, nous les avons arrêtés d'un commun accord avec les services techniques. D'ailleurs, mis a part la construction dont une évaluation directe a pu être faite, ces investissements sont presqu'entièrement constitués de biens d'équipement qui sont en totalité importés. Par conséquent, le solde entre les quantités de biens produits localement et disponibles pour les utilisations finales et les quantités de biens exportés doit être consommé par les ménages (puisque la production locale ne comprend pas de biens d'équipements qui pourraient servir à la formation de capital).

En fait, les ménages consomment, en plus des produits locaux, des produits importés. Nous avons alors étudié l'évolution des importations de biens de consommations et nous l'avons extrapolée pour 1964. Mais les chiffres ainsi obtenus sont élevés car dans la projection de la production nous avons prévu de substituer à certaines importations de biens de consommations des produits nationaux Nous avons par conséquent, opéré la péréquation afin d'obtenir le montant réel des importations de biens de consommation.

Par ailleurs, une deuxième approche a été utilisée pour résoudre le problème de l'évolution de la consommation finale, la même que celle qui a été utilisée pour la Perspective : en fonction de l'accroissement de la population et de l'accroissement du revenu et à partir des coefficients d'élasticité calculés d'après une enquête budgets de famille en milieu urbain et une enquête niveau de vie en milieu rural.

Les résultats des deux méthodes ne coïncidaient évidemment pas, mais n'étaient pas très différents. L'ajustement a été fait en tenant compte des changements de structure que nous nous proposons de mettre en oeuvre d'ici 1964.

o
o o

En définitive, nous avons déterminé de cette façon les disponibilités de biens et services et leurs utilisations pour 1964. Les chiffres "agrégés" sont les suivants :

Tableau "Ressources-Emplois"
(en milliers de Dinars)

Ressources :	
Production :	616.111
Importation :	110.440
Total :	726.551
Emplois :	
Consommation intermédiaire :	261.016
Consommation finale :	277.315
Exportation :	63.070
Formation brute de capital :	125.150
Total :	726.551

.../...

En outre, en ce qui concerne la formation brute de capital, nous avons pu, àpartir de l'analyse de la nature des projets, déterminer la part qui relèvera probablement de l'Administration, celle qui relèvera des Entreprises et celle qui relèvera des ménages. La décomposition obtenue est la suivante (en milliers de dinars).

Formation brute de capital de l' Administration	: 55.150
Formation brute de capital des Entreprises	: 68.000
Formation brute de capital des Ménages	: 2.000
Total	:125.150

L'Epargne intérieure qui est par définition la difference entre la production interieure brute et la consommation finale est alors :

Production brute	: 616.111
moins Consommation intermédiaire	: 261.016
Production intérieure brute	: 355.095
moins Consommation finale	: 277.315
Epargne intérieure	77.780

Il est facile de vérifier que l'Epargne Intérieure est encore égale à la différence entre les investissements bruts et le déficit extérieur.

Investissements bruts	125.150
moins Déficit Extérieur	47.370
Epargne Intérieure	77.780

o o o

Ces chiffres "agrégés" ou globaux se décomposent par secteurs de la façon suivante :

.../...

BALANCE "RESSOURCES-EMPLOIS" 1964
(Prix à la production de 1957, en Milliers de Dinars)

SECTEURS	RESSOURCES		EMPLOIS				Total Ressources-Emplois
	Production	Importation	Consommation intermédiai.	Consommation finale	Format. brute de capital	Exportation	
- Agriculture	134.336	9.982	78.297	56.513	900	8.608	144.318
- Industries Extrac.	17.156	1.862	8.108	250	-	10.660	19.018
- Denrées alimentaires.....	74.700	7.045	15.355	50.320	-	16.070	81.745
- Boissons.....	13.385	170	20	4.265	-	9.270	13.555
- Tabac	1.420	80	-	1.500	-	-	1.500
- Textile	14.403	7.488	6.911	14.580	-	400	21.891
- Habillement.....	4.030	5.415	-	9.430	-	15	9.445
- Bois et ameublement	5.982	2.750	7.191	1.440	-	100	8.731
- Papier et articles en papier.	2.250	2.215	2.535	530	-	1.400	4.465
- Impression, Edition.....	1.355	1.155	885	1.600	-	25	2.150
- Cuir, Chaussures	7.065	850	2.165	5.750	-	-	7.915
- Caoutchouc et ouvrages.....	469	1.850	1.064	1.255	-	-	2.319
- Produits chimiques	18.143	10.527	16.792	7.020	-	4.858	28.670
- Dérivés du pétrole.....	12.682	5.800	14.652	3.330	-	-	17.982
- Produits minéraux non métal..	9.908	2.659	10.893	1.320	-	354	12.567
- Métallurgie	15.100	46.072	23.702	6.260	28.700	2.510	61.172
- Industries diverses.....	1.600	2.020	180	3.190	250	-	3.620
- Autres services	33.700	1.000	5.100	29.600	-	-	34.700
- Constructions et Travaux Pub.	84.000	-	-	-	84.000	-	84.000
- Electricité, Gaz, Eau	9.986	-	6.224	3.762	-	-	9.986
- Transports et communication..	35.000	2.000	23.000	13.000	-	1.000	37.000
- Commerce, Banques, Assurances	119.442	-	37.942	62.400	11.300	7.800	119.442
TOTAL	616.111	110.440	261.016	277.315	125.150	63.070	726.551

Ce tableau fait apparaître par secteurs, les ressources du pays qui comprennent la production et les importations, et les utilisations de ces ressources, qui sont les suivantes :

- Consommation intermédiaire ;
- Consommation finale ;
- Formation brute de capital ;
- Exportations.

(Nous n'avons pas tenu compte dans ces travaux des variations de stocks)

Des tabelaux plus détaillés, allant jusqu'au produit sont reproduits en annexe.

Il convient maintenant d'analyser la formation brute de capital, non pas seulement par nature, maic également par affectation et pour les 3 années du Plan. Cette analyse est résumée dans le tableau suivant :

.../...

	Total 1962-64	1962	1963	1964
Cadres	28.703.693	7.489.093	10.846.000	10.368.600
C. ADM	5.200.347	2.707.547	1.442.800	1.050.000
Hydraulique Urbaine	4.035.000	1.861.000	1.190.000	974.000
Santé Publique	1.772.000	627.000	660.000	585.000
Jeunesse et Sports	4.659.500	1.335.600	1.763.900	1.560.000
Habitat Urbanisme	16.020.080	6.152.150	5.615.480	4.252.450
Aéronautique Civile	221.600	191.800	21.400	8.400
Aérodrome	5.375.000	2.334.000	2.475.000	566.000
Routes et Transports routiers	3.942.000	1.215.000	1.300.000	1.427.000
Ports	4.831.000	922.565	1.648.190	2.260.245
Chemin de Fer et transport ferroviaire	3.381.100	1.010.300	1.280.700	1.090.100
R.T.T.	998.500	540.000	408.500	50.000
P.T.T.	3.069.049	1.206.345	1.077.704	785.000
	53.595.176	20.103.307	18.883.674	14.608.195
Thermalisme	1.575.000	485.000	570.000	520.000
Tourisme	5.947.000	3.727.000	1.300.000	920.000
Artisanat	3.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000
Industrie	54.500.000	19.289.000	20.297.000	14.914.000
	65.022.000	24.501.000	23.167.000	17.354.000
Etudes	800.000	200.000	300.000	300.000
Maraîchage	4.420.000	1.195.000	1.450.000	1.775.000
Arboriculture	19.185.000	5.985.000	6.000.000	7.200.000
Abattoirs	800.000	220.000	270.000	310.000
Grandes cultures	26.070.000	6.350.000	7.550.000	12.170.000
Production animale	13.270.000	3.935.000	5.290.000	4.045.000
Forêts	5.650.000 7.748.000	1.700.000	2.120.000	2.578.000
C.E.S.	4.220.000 693.000	1.500.000	1.500.000	1.913.000
Travaux en cours	2.352.131	852.131	750.000	750.000
	78.208.131	21.937.131	25.230.000	31.041.000
Hydraulique agricole	34.971.000	7.831.000	12.740.000	14.400.000
Pêche	1.500.000	500.000	500.000	500.000
Energie	8.000.000	1.810.000	2.890.000	3.300.000
TOTAL	270.000.000	84.171.531	94.256.674	91.571.795
Total arrondi pour tenir compte des lenteurs du démarrage	270.000.000	80.000.000	90.000.000	100.000.000

De cette façon ont donc été déterminées toutes les opérations de biens et services pour 1964. Restaient alors les opérations de transferts et de capital. Elles ont fait l'objet d'hypothèses qui seront précisées compte par compte dans ce qui suit :

1°/ Le compte de l'Extérieur.-

Le compte de l'extérieur a été établi à partir d'une analyse de la balance des Paiements pour 1960 et de l'évolution probable de ses différents postes. Les résultats auxquels nous sommes parvenus nous ont permis d'établir le compte de l'Extérieur:

Compte de l'Extérieur

(en milliers de dinars)

EMPLOIS		RESSOURCES	
Opérations courantes			
Exportation	63.070	Importation	110.440
Tourisme	3.000	Tourisme	5.000
Revenu capital	1.500	Transferts	
Revenu du travail	600	Intérêts	2.000
Redevance	3.000	Travail	1.500
Dépenses de Gouvernements étrangers	2.000	Divers	2.300
Divers	830	Dépenses d'Administration	1.000
Total	74.000	Total	122.240
Déficit	48.240		
	122.240		
Opérations en Capital			
Prêts à l'Administrations	10.000	Déficit	48.240
Prêts aux entreprises	21.000	Cessions devises	5.760
	31.000	Total	54.000
Aide à l'Administration	23.000		
Total :	54.000		

../...

Le résultat important à retenir est que, étant donné le niveau probable du volume de notre commerce extérieur en 1964 ainsi que des opérations de transfert, notre déficit des opérations courantes avec l'extérieur sera de 48 Millions de dinars environ.

2°/ Le compte de l'Administration.-

Le compte de l'Administration a été établi d'après une étude détaillée du budget de l'Etat au point de vue des recettes et des dépenses et de leur évolution probable compte tenu de nos besoins surtout en matière d'Education et de santé.

Compte d'affectation de l'Administration.-

(En milliers de dinars)

Emplois		Ressources	
Salaires (2)	31.700	Impôts : Payés par les ménages	5.000
Consommation de biens et services	5.000	Impôts payés par les Entreprises	72.000
Subvention aux entreprises	30.000	Redevances payées par l'Extérieur	3.000
Dépenses à l'Extérieur	1.000	Revenus provenant des Entreprises (1)	5.000
Soldes = Epargne de l'Administration	17.300		
Total	85.000	Total	85.000

(1) Il s'agit surtout des terres domaniales

(2) Non compris les salaires de l'Education et de la Santé.

Compte de Capital de l'Administration

(En milliers de dinars)

Emplois		Ressources	
Formation brute de capital	55.150	Epargne	17.300
		Prêts ou Aides de l'Extérieur	23.000
Total	55.150	Bons d'équipement - Dépôt aux P.T.T.	+ 2.000
		Diminution du Compte à la B.C.T. du Gouvernement	2.850
		Total	55.150

3°/ Le compte des Entreprises.-

Compte tenu de ce qui précéde presque tous les éléments existent pour établir le compte des Entreprises. La seule difficulté rencontrée a été la ventilation du solde du compte d'exploitation et

../..

d'affectation entre Epargne et Revenus allant aux ménages.

Cela étant, les comptes des Entreprises se présentent comme suit :

Compte d'exploitation et d'affectation des Entreprises

(en milliers de dinars)

Emplois		Ressources	
Impôts	72.000	Production intérieure brute	355.095
Revenus allant à l'Administration	5.000	Subvention de l'Administration	30.000
Intérêts allant à l'Extérieur	2.000	Revenus du Capital	1.500
Transferts divers à l'Extérieur	2.300	Transferts divers à l'Extérieur	830
Revenus allant aux ménages	259.125		
Epargne	47.000		
Total	387.425	Total	387.425

Compte de capital des Entreprises

(en milliers de inars)

Emplois		Ressources	
Formation brute de capital	68.000	Epargne	47.000
Accroissement dépôt	15.500	Prêts	17.000
Accroissement encaisse	1.500	Prêts de l'extérieur	21.000
Total . . .	85.0000	Total	85.000

4°/ Les comptes des ménages.-

Ils sont obtenus comme solde des autres comptes.

Compte d'affectation des ménages

(en milliers de dinars)

Emplois		Ressources	
Impôts	5.000	Revenus provenant des Entreprises	259.125
Consommation finale	272.315	Salaire de l'Administration	31.700
Tourisme	5.000	Revenus du tourisme	3.000
Transferts travail	1.500	Revenus du travail	600
Epargne	12.610	Dépenses des Gouvernements Etrangers en Tunisie	2.000
Total	296.425	Total	296.425

TABLEAU ECONOMIQUE POUR L'ANNEE 1964

(en millions de dinars)

	Emplois									Ressources								
	Entreprises			Ménages			Administration		Extérieur	Total	Entreprises			Ménages			Administration		Extérieur	Total
	Exploi-	Affect.	Capit.	E	A	C	A	C			Exploit.	Affect.	Capit.	E	A	C	A	C		
Production intérieure brute											355,1									355,1
Consommation intérieure					272,3		5,0			277,3										
Formation brute de capital			68,0			2,0		55,1		125,1										
Déficit en biens et services																			47,3	47,3
Total :			68,0		272,3	2,0	5,0	55,1		402,4	355,1								47,3	402,4
Salaires	200,0						31,7		0,6	232,3							232,3			232,3
Intérêts - dividendes		7								7,0							5		2	7,0
Impôts Directs		10,0			5,0					15,0							15,0			15,0
Impôts Indirects	62,0									62,0							62,0			62,0
Subventions							30			30,0	30									30,0
Dépenses et Recettes Extérieures					5,0		1		5,0	11,0							5,0		6,0	11,0
Transferts divers		2,3			1,5				5,3	9,1		2,3					3,0		3,8	9,1
Revenus bruts des entreprises individuelles		59,1								59,1							59,1			59,1
Total :	262,0	78,4			11,5		62,7		10,9	425,5	30	2,3					296,4	85,0	11,8	425,5
Résultats bruts d'exploitations	123,1									123,1		123,1								123,1
Epargne brute		47,0			12,6		17,3			76,9			47,0		12,6		17,3			76,9
Capacité de financement						10,6			48,2	58,8										
Besoins de financement													21,0				37,8			58,8
Total Général :	385,1	125,4	68,0		296,4	12,6	85,0	55,1	59,1	1.086,7	385,1	125,4	68,0		296,4	12,6	85,0	55,1	59,1	1.086,7

DIVISION I

L'AGRICULTURE ET LA PECHE

La perspective decennale prevoit un developpement important du secteur agricole tendant à la realisation des quatre objectifs fondamentaux suivants :

1°) Augmentation de la production agricole (en valeur ajoutée) : de quarante millions de Dinars, soit un doublement du taux moyen annuel d'accroissement qui doit passer de 2,2 % pour la periode décadaire antérieure, à 5,5 % pour les dix prochaines années.

2°) Autonomie alimentaire de la Tunisie:

En 1971 l'excédent de la balance commerciale agricole doit être de l'ordre de huit millions de Dinars, auquel on peut adjoindre les exportations des produits agricoles transformés tels que le vin, l'huile d'olive et les conserves.

3°) Rayonnement du developpement à partir de l'Agriculture.

La modernisation de l'Agriculture et son intégration dans une économie d'échange va accroître dans des proportions importantes ses achats et ses ventes aux autres secteurs. C'est ainsi que l'achat de produits necessaires à l'Agriculture va augmenter en 1971 de 250 % par rapport à 1957, tandis que la vente des produits de la terre à l'industrie de transformation et au commerce doit plus que tripler en 1971.

Cette extension des besoins et des disponibilités agricoles doit susciter la création d'unités industrielles et d'activités commerciales en " Aval " et en " Amont " de la production agricole, et activer le developpement de ces deux secteurs.

4°) Relèvement du niveau de vie du monde rural.

L'un des objectifs majeurs à atteindre en fin de decennie sera d'assurer à chaque tunisien un revenu annuel minimum de 45 Dinars.

La modernisation de l'agriculture et par voie de conséquence la specialisation de la main-d'oeuvre doit amener une diminution importante de la population vivant de l'agriculture. Celle-ci doit passer de 70 % en 1957 à 33 % en 1971.

Toutefois si la population agricole doit diminuer, l'emploi doit augmenter en valeur absolue de manière à assurer la pleine utilisation de la main-d'oeuvre.

Par ailleurs, le développement de la promotion rurale doit tendre à la scolarisation totale, à la diffusion de l'hygiène et à l'extension de l'habitat (70.000 logements).

L'ensemble de ces actions doit permettre d'atteindre l'objectif du revenu minimum prescrit.

..../...

Le developpement harmonieux de la production agricole pour l'obtention des objectifs précités n'a été jugé possible et réalisable au cours de cette decennie que par la mise en oeuvre d'un certain nombre d'actions intervenant sur le milieu physique, structurel, technique et humain, et jouant le rôle " d'accélérateurs du developpement ".

Il est evident que la réalisation du Plan triennal interimaire ne peut à elle seule permettre d'atteindre les objectifs fondamentaux de l'agriculture.

Toutefois les actions à lancer pendant la periode triennale doivent concourir à la realisation de ces objectifs de base.

Dans cette optique la liaison entre le plan interimaire et la perspective decennale apparaît clairement : la periode triennale doit être mise à profit pour entreprendre la mise en place des " accélérateurs du développement."

A ce stade de l'application des actions recommandées par la perspective , des choix doivent être établis et des priorités retenues : des considérations d'urgence , les disponibilités financieres et les possibilités humaines imposent l'activation de certaines actions et le ralentissement d'autres.

En outre la realisation même de certaines actions étant conditionnée par l'éxistence préalable d'autres interventions, il en résulte l'inscription prioritaire des secondes dans les urgences du Plan Interimaire.

Ce dernier constitue une transition entre la situation économique actuelle et le second plan qui doit tendre à une developpement nettement plus scientifique et harmonieux.

De ce fait, un certain nombre de projets économiques entrepris ces dernières années et non achevés doivent être repris dans le Plan Interimaire et leur financement prévu.

Concurrament à ces actions de continuation qui doivent être intégrées dans le plan interimaire et parallèlement à une action sur la production en fin de decennie, il a été estimé utile, d'entreprendre l'amelioration de la production actuelle par une serie d'interventions dont l'ampleur et l'effet doivent necessairement varier selon les diverses spéculations interessées.

La concrétisation de ces actions risque d'être aléatoire si les cadres techniques agricoles ne sont pas formés rapidement en quantité et en qualité. D'où l'impérieuse nécessité de realiser dans la periode triennale le programme de constructions scolaires prévu dans la perspective decennale.

Cette action indispensable est reprise par ailleurs dans le chapitre concernant la formation des cadres et doit faire l'objet d'une inscription priotitaire dans le Pré-Plan de trois ans.

..../...

L'ensemble de ces actions necessite un effort d'investissement qu'il importe de chiffrer, secteur par secteur, d'en apprécier les différentes sources de financement , de les coordonner entre elles et d'en renforcer l'efficience.

Par ailleurs il s'agit d'organiser le crédit supervisé dans le secteur agricole : seul l'Etat, tant par l'importance du volume du credit qu'il affecte à l'Agriculture que par son rôle d'organisation, d'orientation et de vulgarisation, peut y satisfaire.

D'autres actions similaires domaines necessitent aussi une intervention de l'Etat dans de nombreux - legislatif - administratif - financier - intervention qu'il faut preciser et pour laquelle doivent être forgés des instruments efficaces d'application.

Il est souhaitable que cette necessaire adaptation de l'administration à la vie économique se realise organiquement et fonctionnellement : les différents organismes étatiques d'action économique doivent être fonctionnellement complementaires et organiquement integrés - selon les degrès et les echelles - à l'organe suprême du developpement économique.

La classification de l'ensemble des actions a fait ressortir l'utilité de les grouper en diverses categories selon qu'elles sont d'ordre structurel, agronomique, financier, administratif ou humain.

Le remodelage des structures tel qu'il a été defini dans la perspective doit être entamé pendant la periode triennale. Il a trait notamment à la mise en place d'une première tranche " d'unités d'exploitation " dans le secteur des grandes cultures du Nord, et du demarrage des " cooperatives de mise en valeur " dans la zone de polyculture du Centre Sud dans les régions les mieux préparées à cette action.

Parallèlement il est prévu d'étendre le nombre des cooperatives de services et de transformation et d'augmenter leur champ d'activité à toutes les opèrations ayant trait au secteur agricole et qui avaient été délaissées jusqu'alors.

Dans le même ordre d'idées la réforme du credit agricole est liée étroitement aux nouvelles structures et à l'augmentation de la production.

Le developpement prévu de celle-ci et sa diversification font l'objet d'un chapitre où sont traitées les actions sectorielles relatives à l'amélioration de la production de diverses speculations et à la mise en valeur.

La mise en jeu d'actions sur la production et la mobilisation des ressources financières ne peut être efficace que si une coordination de l'Etat, des organes de developpement, des agriculteurs et des organismes professionnels, est entreprise.

...../....

Cette coordination des differentes actions humaines dans le secteur agricole fait l'objet de la fin du premier chapitre qui précise le rôle des différents organismes, recommande les modifications à y apporter pour les adapter à leur rôle d'instrument de développement et indique les liaisons organiques et fonctionnelles à établir entre eux.

Telles sont les principales lignes de force retenues pour l'éxécution du plan interimaire.

Plan de transition, ce dernier reprend les activités en cours d'une part et ébauche par ailleurs les actions de modernisation de l'Agriculture telles qu'elles sont exprimées dans la perspective decennale de developpement.

CHAPITRE I

LA REFORME DES STRUCTURES

L'un des objectifs fondamentaux du Plan Interimaire concernant la mise en place de nouvelles structures devant concourir à la modernisation du secteur agricole.

Or, il est evident que ces structures ne peuvent être totalement établies sur l'ensemble des 9.000.000 d'Ha de terres agricoles utiles du pays dans la période triennale à venir.

De nombreux goulots d'étranglement s'y opposent : outre les difficultés inhérentes au fonctionnement des nouvelles structures dans la phase initiale, il faut tenir compte de l'insuffisance des cadres et de possibilités monétaires relativement réduites, comparées à la mobilisation des ressources financières indispensables à la mise en place de l'ensemble des nouvelles structures.

L'appréciation exacte de ces facteurs limitants doit déterminer l'ampleur de ces réformes pour la periode triennale.

En fin de décennie, les besoins en cadres ont été évalués à 884 ingénieurs, 3.978 moniteurs et 3.725 gérants de coopératives. Pour arriver à les satisfaire, un programme de construction d'écoles agricoles a été établi et doit être réalisé dans les trois ans. Mais, compte tenu du cycle d'études que doivent entreprendre les futurs cadres, la première promotion sortant de ces écoles ne sera pas disponible en 1964.

Les seuls cadres attendus doivent provenir des écoles fonctionnant actuellement dans le pays et à l'étranger.

L'évaluation des disponnibilités en cadres nouveaux pour la période triennale fait ressortir les chiffres suivants :

- 90 ingénieurs en agronomie (auxquels s'ajoutent les ingénieurs spécialisés).
- 120 moniteurs du niveau secondaire (Cadres B).
- 370 moniteurs du niveau moyen (Cadres C).

Il s'y ajoute les cadres existants : l'ensemble fait ressortir que cette densité d'encadrement n'est pas optimum comme en fin de décennie, mais améliorée par rapport à la situation actuelle.

Par ailleurs la mise en oeuvre, dans les trois ans, de l'ensemble des structures prévues par la Perspective Decennale ne peut être entreprise du fait de l'ampleur des crédits dont la mobilisation aurait été nécessaire, et dont le volume même aurait empêché l'utilisation entière sur une période aussi courte, le pouvoir d'absorption des services techniques et de l'ensemble du secteur étant limité.

En dernier lieu, ce laps de temps réduit ne permet pas d'entamer la réorganisation de l'ensemble du processus administratif, professionnel et humain déclenché par de telles réformes dont la nouveauté et l'originalité, cpartailleurs, constituent des freins à une extension rapide.

Il est utile de rappeler que ces réformes tendent à bouleverser les modes de vie rurales, à remodeler les structures foncières, à introduire le progrès technique et humain dans les campagnes, bref, à introduire des novations irreversibles dans le comportement des agriculteurs et des organes administratifs du développement.

L'ensemble de ces considérations a déterminé l'ampleur des réformes de structures pour la période intérimaire : la concentration des efforts sur une tranche réduite doit conditionner le succès final de l'opération.

Dans cette optique, un certain nombre d'actions est prévu pour la mise en place du système coopératif, de la gestion des terres domaniales, du développement du crédit agricole et de l'organisation de l'action des professionnels.

SECTION I : LA MISE EN PLACE DU SYSTEME COOPERATIF.

Le démarrage de la coopération intéresse tous les aspects de l'activité agricole : production, achat et vente, services divers, transformation. L'essentiel des efforts est concentré au niveau de la production où les réformes de structure à introduire sont les plus importantes tant par la somme des moyens humains et financiers à mettre en oeuvre que par l'incidence de leur mise en place sur le volume de la production.

A - Les action au stade de la production.

A ce niveau, la réforme des structures prévue concerne le secteur des grandes cultures et de l'élevage du Nord, la polyculture du Centre-Sud, les périmètres publics irrigués et les Oasis.

1°/ Les unités d'exploitation des grandes cultures et de l'élevage du Nord.

L'étendue actuelle de ce secteur est de l'ordre 1.660.000 ha et doit passer en fin de décennie à 1.300.000 ha, du fait de la diversification culturale qui doit diminuer les superficies consacrées à l'assolement céréalier au profit de l'arboriculture, du maraîchage et de la production fourragère (prairies permanentes).

Pour la période triennale cette diminution est de l'ordre de 190.000 ha, ramenant les surfaces consacrées à l'assolement céréalier à près de 1.450.000 en 1964.

.../...

Sur cet ensemble, le secteur moderne exploite 150.000 ha, auxquels doivent s'ajouter les 400.000 ha de terres céréalières domaniales d'origine ex-colonisation pour la majorité, et qui doivent passer progressivement sous la gestion directe de "l'Office des Terres Domaniales".

A ces 550.000 ha, on doit ajouter 200.000 ha de terres anciennement louées par les colons aux petits agriculteurs environnant et que "l'Office des Terres Domaniales" doit continuer à louer aux fins du maintien de l'unité économique de production constituée par leur intégration dans l'exploitation du colon.

L'ensemble de ces 750.000 ha d'assolement céréalier se situe à un stade de production assez satisfaisant qu'il est nécessaire d'améliorer pendant la période triennale de manière à atteindre en 1964 les rendements prévus pour ce secteur en fin de décennie.

Les actions prescrites à cet effet sont décrites et évaluées dans le chapitre des grandes cultures.

Par contre, le secteur traditionnel proprement dit s'étend sur 700.000 ha, qui doivent être soumis à un remodelage des structures permettant la constitution "d'unités d'exploitation" d'une taille suffisante pour aboutir à l'augmentation des rendements. Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser pleinement les impératifs techniques suivants définis par la "Perspective Décennale de Développement":

- Amélioration des variétés et utilisation de semences sélectionnées.

- Préparation du sol en temps opportun et de façon satisfaisante, nécessitant des moyens d'intervention mécaniques puissants et rapides.

- Application d'assolements permettant une diversification culturale et un équilibre agro-économique des exploitations.

- Utilisation d'engrais minéraux et organiques permettant d'élever notablement les rendements.

Pour la période triennale il est prévu de regrouper 100.000 ha du secteur traditionnel dans ces "unités d'exploitation" du secteur d'assolement céréalier, soit la création de près de 200 de ces unités de 500 ha environ l'une.

L'implantation de ces "unités d'exploitation" doit se réaliser dans les gouvernorats suivants:

- Le Kef - Souk El Arba - Béja - Bizerte - Tunis et la Cap Bpn.

.../...

La constitution de ces "unités d'exploitation" doit permettre aux petits agriculteurs de grouper leurs terres et de mettre en commun leurs efforts, leurs moyens techniques et financiers pour accéder à la modernisation de leur exploitation et à l'élèvation de leur niveau de vie.

A cet effet, des textes d'application en cours de préparation, doivent préciser les modes de constitution de ces "unités d'exploitation", leur fonctionnement, l'aide préférentielle de l'Etat accordée à leur mise en place et l'encouragement à la modernisation qui leur est dispensé.

Par ailleurs, des "structures d'accueil" (habitat, électricité, groupe scolaire, routes, etc...) sont prévues pour permettre la promotion rurale des agriculteurs et de leurs familles.

L'effort qui est porté sur cette partie du secteur traditionnel n'exclut pas une amélioration du sort de l'ensemble du secteur pendant la période triennale.

A cet égard, il est prévu une série d'interventions qui sont inventoriées dans le chapitre des actions sectorielles.

2°/"<u>Les coopératives de mise en valeur et de polyculture du Centre-Sud</u>".

L'ensemble des terres comprises dans le secteur de polyculture du Centre-Sud s'élève à 2.150.000 ha de terres utiles, dont la presque totalité est constituée de terres collectives et d'extrême indivision.

La modernisation de l'agriculture dans ce secteur doit être réalisée par la pluralité des ressources aboutissant à une stabilité relative du revenu annuel tant à l'échelle régionale qu'individuelle.

Cette polyculture, telle qu'elle a été définie dans la "Perspective Décennale de Développement", doit correspondre à tout ou partie des spéculations agricoles suivantes :

- Arboriculture sèche,
- Elevage basé essentiellement sur les pâturages,
- Cultures irriguées arboricoles, maraîchères et fourragères,
- Céréaliculture.

Il a été établi que le revenu moyen de 250 Dinars par famille, ne peut être obtenu que par l'existence d'une surface d'exploitation de 1/2 ha de cultures irriguées, de 5 ha d'arboriculture sèche, 8 ha d'emblavures de céréales, 8 ha de parcours amélioré et 20 ha de parcours ordinaire.

Dans le cas d'absence de périmètre irrigué, les surfaces seraient de 6 ha d'arboriculture sèche, 8 ha d'emblavures de céréales, 10 ha de parcours amélioré et 27 ha de parcours ordinaire.

.../...

L'obtention de ces objectifs demande l'aménagement des périmètres irrigués, des plantations arbustives, de parcours, ainsi que l'intensification des interventions en matière de céréaliculture et d'élevage.

Pour la période triennale, il est prévu la mise en valeur de 600.000 ha, dont 64.500 ha en plantations arbustives et 2.500 ha de cultures irriguées.

Toutes ces opérations de mise en valeur ne peuvent être entreprises que dans le cadre de grands ensembles, permettant une utilisation rationnelle et au moindre coût des cadres et du matériel.

Cette mise en valeur doit être réalisée, soit directement au sein des coopératives de polyculture prévues à cet effet, soit indirectement à l'intérieur des offices de mise en valeur existants ou à créer durant les trois ans.

Or, la création d'un office, outre l'utilité qu'elle procure par la programmation des actions techniques et humaines à entreprendre et leur coordination, présente l'avantage d'être une solution peu couteuse du développement : elle économise des cadres et diminue les frais de gestion.

En outre, le choix de l'implantation d'un office et la taille de sa zone d'intervention en font un "accélérateur" remarquable du développement ; la formule de l'office est un instrument rapide de la mise en valeur agricole et de la promotion rurale.

Par ailleurs, l'intervention des offices doit être conçue comme une harmonisation du développement économique ; l'action de mise en valeur permettant la diversification des ressources doit être menée de pair avec la constitution des coopératives, et l'implantation des villages de manière telle que les agriculteurs soient associés aux travaux agricoles, et que ceux-ci soient réalisés en fonction des êtres qui doivent en tirer leurs ressources.

Pour ce faire, les programmes d'actions des offices doivent être conçus en fonction des deux impératifs complémentaires : le développement économique et la promotion sociale.

A cet égard, il n'est pas souhaitable de voir des programmes de plantations arbustives porter sur plusieurs milliers d'ha d'un seul tenant, rendant impossible à l'échelle de l'individu et de la coopérative une polyculture équilibrée et au moindre coût.

Une autre conséquence néfaste de ces programmes disproportionnés, est de rendre malaisée toute implantation des petits villages communautaires sur les lieux du travail ou à leur proximité augmentant ainsi le coût de production.

.../...

Il résulte de l'ensemble de ces considérations que la mise en valeur et la création des coopératives avec leur "structures d'accueil" doivent être des opérations corrélatives, concomittantes et harmonieusement reliées entre elles, tant au niveau de la conception qu'à l'échelle des réalisations, tant il est vrai que toute réforme des structures foncières ne saurait être efficiente et durable si elle n'est pas accompagnée de la modification du comportement des individus qui doivent en bénéficier et de l'élèvation de leur niveau intellectuel, technique et sanitaire.

De ce fait, toute action sur le milieu physique doit s'accompagner d'une action aussi résolue sur le milieu humain.

Or, ce système des "offices" est le meilleur cadre pour l'application harmonieuse d'une pareille politique.

Actuellement, trois offices de ce genre fonctionnent dans la région Centre-Sud :

- l'Office de l'Enfida (35.000 ha de terres utiles)
- l'Office de Sidi Bou Zid (200.000 ha de terres utiles)
- l'Office des Souassis (150.000 ha de terres utiles).

La mise en valeur est entamée sur les trois offices ; elle doit se poursuivre parallèlement au développement du mouvement coopératif.

Toutefois, l'ensemble de ces offices ne couvre que 385.000 ha de terres utiles.

L'ensemble de ces avantages milite en faveur de la création de nouveaux offices sur une grande partie du restant des 600.000 ha prévus.

Par contre, le reliquat pourrait être consacré à la mise en place directe de coopératives de mise en valeur et de polyculture, essentiellement dans le Gouvernorat de Kairouan.

Ces coopératives peuvent être créées autour des cellules de mise en valeur existant depuis 1956 et des nouveaux forages entrepris ou à entreprendre.

Il reste évident que la coopération ne pourra s'établir valablement et durablement sur les 600.000 ha retenus en un laps de temps aussi court.

L'effet recherché est tout autre : il s'agit de lier la mise en valeur au mouvement coopératif, de tracer pendant la période triennale les limites des 300 coopératives de manière à ce que la mise en valeur s'y fasse harmonieusement, diversifiant les ressources de la terre au profit de l'équilibre agro-économique défini plus haut tant à l'échelle du groupe que de l'individu, afin d'éviter toute mise en valeur massive et anarchique réalisée en dehors des nouvelles structures préconisées.

.../...

Il n'en demeure pas moins que dans certaines zones favorables, les offices en particulier, il est prévu le plein développement de la coopération pendant les trois prochaines années.

A cet effet, il est préconisé l'extension des services de promotion rurale et de vulgarisation des différents offices de manière de les mettre à même d'aider à l'épanouissement du mouvement coopératif.

3°/ <u>La coopérative d'exploitation des périmètres publics</u>.

L'intervention de l'Etat pour la mise en valeur de grands ensembles de surfaces irriguées exige des investissements massifs apportant une plus value importante.

Par ailleurs, leur exploitation nécessite des capitaux importants.

De ce fait, pour maximaliser l'accroissement de la distribution des ressources et des emplois, une réforme agraire s'impose.

Celle-ci, telle qu'elle est définie par la Perspective Décennale de Développement, doit porter sur les points suivants :

- Détermination d'une taille minima des exploitations, techniquement viable et socialement suffisante pour assurer le revenu minimum prescrit par la Perspective.

- Définition d'une taille maxima en fonction des possibilités techniques et financières des agriculteurs, de la zone et du revenu net escompté après irrigation.

- Participation des bénéficiaires aux frais d'investissement hydraulique par le paiement en terrain, en fonction de la plus-value apportée.

- Les apports de terrain récupérés par le jeu des deux opérations précédentes doivent être redistribués en lots de la taille minima au profit de nouveaux agriculteurs formés à la technique de l'irrigation.

Une fois cette réforme réalisée, il importe d'établir un plan d'irrigation du périmètre comprenant un assolement maraîcher uniforme et des cultures identiques entre les exploitants. Ce qui suppose la limitation du droit "d'usus" attaché à la propriété.

Pour ce faire, il est prévu la mise en place de coopératives d'exploitation ayant deux aspects :

<u>1er Aspect</u> : Exploitation, portant sur l'obligation de l'utilisation d'un certain volume d'eau par ha et par an, liée à l'utilisation des espèces et variétés culturales uniformes à travers le périmètre dans le cadre d'un plan d'assolement applicable à l'ensemble des exploitants.

.../...

2ème Aspect services, relatif aux activités suivantes :

- Entretien des réseaux d'irrigation et de drainage.
- Fonctionnement de la desserte des eaux.
- Achats des produits nécessaires aux exploitants.
- Vente des productions du périmètre.
- Entreprise de traitement anti-parasitaire.
- Entreprise de travaux mécaniques.

D'ici 1964, un certain nombre de barrages doivent être mis à eau et l'équipement de leurs périmètres entamé.

Par ailleurs, le programme prévu de forages et de lacs collinaires doit permettre d'augmenter les surfaces irriguées sur les périmètres publics au Nord de la Dorsale.

L'ensemble des nouvelles surfaces équipées pour la culture irriguée sur ces périmètres publics, doit s'élever en 1964 à 8.300 ha.

En outre, un certain nombre de périmètres hydrauliques nouveaux doivent être aménagés au cours du second plan, auxquels s'ajoutent les extensions prévus sur les périmètres existant en 1964 et dont l'aménagement ne serait pas achevé à cette époque.

Compte tenu de toutes ces extensions de surfaces irriguées, la création des "coopératives hydrauliques" doit nécessairement être entreprise avant la disponibilité des eaux à la parcelle.

En effet, la rentabilisation rapide des investissements dépensés pour la mise en service du périmètre public exige une utilisation immédiate et rationnelle de l'eau pour une exploitation conforme au plan d'assolement prévu. Or, la technique de culture irriguée est d'une complexité telle qu'elle rend nécessaire une préparation préalable des exploitants à leur nouvelle tâche.

Par ailleurs, les frais d'exploitation sont tellement élevés que seul un système collectif peut diminuer les charges et alléger les coûts/

De ce fait, la création de la coopérative hydraulique préalablement à l'exploitation des parcelles doit permettre la formation technique des futurs agriculteurs , tout en équipant la coopérative de manière telle qu'elle puisse remplir pleinement ses diverses tâches dès la 1/ère année d'exploitation de tout ou partie du périmètre public.

Il en découle l'utilité de l'implantation dès la période triennale, des coopératives hydrauliques sur les périmètres publics déjà exploités, sur ceux devant être exploités pendant la période intérimaire et sur ceux qui doivent entrer en fonctionnement au début du second plan de développement économique.

.../...

L'institution de coopératives doit se faire sur les périmètres publics suivants :

- Medjerda
- Chiba
- Nebhana
- Tabarka - Les Meknès
- Lacs collinaires (région Ras-El-Djebel)
- Ouchtata
- El Haouaria.

Par ailleurs, les Oasis du Sud posant un problème plus particulier lié à l'amélioration des captages, à la récupération des eaux perdues par l'infiltration, à la réforme des droits d'eaux ainsi qu'au choix des cultures intercalaires et à l'éclaircie des plantations existantes.

Pour ce faire, il est prévu la constitution de coopératives ayant les activités suivantes :

- Amélioration des captages et des sources
- Installation et entretien des réseaux d'irrigation et de drainage
- Achats et ventes
- Traitement anti-parasitaire
- Conditionnement.

Ces coopératives doivent être en liaison avec le "Groupement Obligatoire des Dattes" pour assurer une meilleure coordination entre la production et l'écoulement.

Ce genre de coopérative est à limite de la production et la commercialisation.

Par contre, l'aspect commercialisation et services se retrouve plus nettement dans le second groupe de coopératives étudié ci-après.

4°/ <u>Les actions en deçà et au delà de la production</u>.

Une des causes du développement du secteur moderne actuel a été l'utilisation des coopératives de services et de motoculture, qui a permis d'abaisser les coûts de production et de dégager des fonds pour le financement des opérations agricoles.

L'extension de ces coopératives à l'ensemble du secteur agricole doit se poursuivre pendant la période triennale.

Leur rôle peut être conçu de la manière suivante :

- Approvisionner régulièrement et au moindre coût le secteur de production en produits nécessaires à l'Agriculture.

.../...

- Assurer certains services annexes à la production par une utilisation collective du matériel et de l'équipement (motoculture, traitement,anti-parasitaire, etc...).

- Organiser l'écoulement des produits de la terre vers les autres secteurs de l'économie.

Il reste évident que, selon les spéculations et les régions, la coopérative peut assurer tout ou partie de ces activités.

D'autre part, elle peut être intégrée à d'autres coopératives situées au niveau de la production ou de la transformation.

Dans cet ordre d'idées, la coopérative de services peut être en même temps greffée sur une unité d'exploitation dans le secteur des grandes cultures, ou liée à la transformation et au stockage des produits agricoles.

C'est ainsi, que dans le secteur des agrumes, la coopérative doit assurer l'achat des produits nécessaires à l'agriculture, organiser la protection de la production contre les ennemis des végétaux, coordonner le ramassage, le conditionnement et l'écoulement de la récolte. Cette organisation aura pour effet d'augmenter la production d'agrumes, tout en abaissant les prix de revient, et en définitive, de valoriser la récolte par une régulation entre la production et la consommation, tant intérieure qu'extérieure.

Dans le secteur de l'industrie agricole, le regroupement des producteurs en coopératives de transformation doit assurer une meilleure valorisation des produits et une plus-value financière qui leur sera ristournée.

Il y a là un champ d'action nouveau que les agriculteurs, concurrencement aux chefs d'entreprise, se doivent de prospecter collectivement et d'y engager leurs ressources pour une meilleure rétribution de leur travail. Cette activité complémentaire s'impose d'autant plus à eux, que le secteur est appelé à une extension assez importante, conséquence de la diversification culturale et du développement du maraîchage et de l'arboriculture.

SECTION II : LA GESTION DES TERRES DOMANIALES.

En 1964, il est prévu la récupération quasi-totale de l'ensemble des terres de colonisation, le domaine privé foncier de l'Etat s'élevant à près de 600.000 ha, dont 400.000 ha d'assolement céréalier.

L'ensemble de ces terres parmi les plus fertiles, représente approximativement 40 % de la production agricole du pays.

.../...

Il est indispensable de maintenir, dans un premier stade, leur production au niveau existant, tout en reconstituant la fertilité des sols et l'équipement d'exploitation correspondant.

Pour ce faire, "l'Office de Gestion des Terres Domaniales" doit entreprendre la réalisation d'un programme de régénération des sols et d'équipement en matériel de traction mécanique dans la période triennale.

L'articulation de l'office en directions régionales autonomes doit faciliter la mise en oeuvre de ce programme.

Parallèlement, l'office doit maintenir les unités d'exploitations constituées par les colons dans les terres de grandes cultures et comprenant autour de leur propriété, généralement de taille moyenne, les terres louées aux petits agriculteurs voisins.

Dans cette optique, l'office doit, parallèlement à la reprise en propriété des terres de colonisation, continuer à louer et exploiter les terres avoisinantes, aux fins de maintien d'unités viables d'exploitation.

L'ensemble de ces terres de location a été évalué à 200.000 ha dont il faut maintenir, coûte que coûte, le haut niveau de production. Dans le cas contraire, ces terres, en retombant dans le secteur traditionnel, risquent de voir diminuer considérablement leur rendement.

Par ailleurs, le maintien de la location de ces terres, permettra, dans une phase ultérieure, la constitution "d'unités d'exploitation" de forme coopérative, autour du noyau central domanial, fait qui doit permettre l'accélération du passage de la terre domaniale au secteur coopératif.

A cet égard, le rôle de l'office est primordial ; il doit promouvoir, dans la période triennale, le développement de la coopération, pour préparer le passage des terres du secteur étatique au secteur coopératif.

Dans cet esprit, il doit préparer un programme de formation technique et coopérative à l'usage des ouvriers et des petits agriculteurs avoisinants, et ce en liaison avec la Banque Coopérative. La préparation préalable des futurs coopérateurs est une condition "sine qua non" de la réussite de la coopération.

De même, le programme triennal de mise en valeur de l'office, relatif au développement de l'arboriculture, du maraîchage et de l'élevage, doit être conçu en fonction des nouvelles structures d'exploitation, donc en prévision des nouvelles coopératives prévues au stade final.

.../...

Pour ce faire, le programme de mise en valeur doit être élaboré de manière à assurer un certain équilibre cultural et financier à l'échelle des futures "unités d'exploitation". Ce qui suppose, au préalable, le tracé de ces unités.

En résumé, l'office doit avoir trois préoccupations majeures :

- exploiter rationnellement les terres qui lui sont attribuées.

- préparer leur passage au stade coopératif, en préparant les futurs coopérateurs à leurs nouvelles fonctions, parallèlement à la délimitation et la structuration des nouvelles "unités d'exploitation".

- lier les programmes de mise en valeur à ces deux actions, de manière à valoriser le patrimoine foncier actuel de l'Etat, tout en intégrant les actions de mise en valeur dans le contexte des nouvelles structures coopératives,

La réalisation de ces objectifs nécessitera l'utilisation de cadres nombreux et expérimentés, tant au stade de la conception et de la programmation, qu'à l'échelle de la gestion et de l'exécution.

SECTION III : LES ACTIONS HUMAINES.

Le démarrage des réformes de structure, la réalisation des actions sectorielles, la mobilisation des ressources financières correspondantes, ainsi que l'ensemble des mesures d'ordre législatif, budgétaire, fiscal et financier, qui en découlent, supposent l'adaptation de l'administration, des organismes bancaires et des agriculteurs à leur rôle de facteurs du développement, ainsi que la synchronisation de toutes les actions administratives et professionnelles pour la réalisation des objectifs fixés à l'agriculture pour la période triennale.

De ce fait, il importe de définir le rôle économique de chacun de ces organismes, d'esquisser les mesures qui doivent réorienter ses activités dans ce sens et d'articuler les liaisons organiques et fonctionnelles qui doivent relier les différents organes du développement agricole.

A cet égard, le rôle de l'administration comme organe de conception, d'orientation, d'exécution et de contrôle de l'action économique dans le domaine agricole, s'étend et doit continuer à s'étendre.

A - Le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture.

Le Département le plus intéressé par cette réforme administrative est, sans conteste, le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture. Son champ d'activité doit englober, entre autres, les actions les plus importantes relatives aux études, à la réalisation de projets, à l'orientation technique des agriculteurs et à la formation des cadres.

.../...

1°/ Rôle de recherche et d'Etude.

C'est incontestablement le rôle le plus inhérent au Département de l'Agriculture, et que nul autre que lui ne peut assurer.

La branche de la recherche appliquée intéresse, à titre principal, l'Institut National de la Recherche Agronomique.

L'extension de l'Institut National de Recherches Agronomiques est prévue, dans le plan triennal, tant à l'échelon central que sur le plan régional.

L'augmentation des chaires et des laboratoires, ainsi que l'implantation de cinq centres régionaux, doivent permettre à la recherche d'étendre le champ de ses activités à l'ensemble des cultures du pays.

Il s'y ajoute l'Institut de Recherches Vétérinaires et les différents centres expérimentaux, tels que celui des forêts, de l'Hydraulique et Equipement Rural, etc...

Le rôle de conduite des Etudes est aussi une attribution permanente et prééminente du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture.

Certaines de ces études ont un aspect général et global. Tel est le cas de la mise à jour des techniques les plus modernes de l'Agriculture, concernant, entre autres, les assolements ou la fertilité du sol.

Les autres études générales sont relatives à la détermination cartographique des éléments dominants du milieu physique. On peut citer, à cet égard, la pédologie, l'hydrogéologie, etc...

En dernier lieu, les études à caractère particulier concernant les ensembles régionaux et doivent servir à dresser un schéma d'aménagements et de cultures d'une région déterminée, en vue d'une action sur le milieu naturel.

2°/ Rôle de réalisation.

C'est le rôle d'action sur le milieu physique et humain.

L'action sur le milieu physique est préparée par les études régionales et se traduit soit par des travaux à caractère d'infrastructure, soit par des actions de gestion et de production.

Ces différents travaux doivent être conduits et contrôlés par les Ingénieurs du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture.

Pour les travaux d'infrastructure agricole, il s'agit essentiellement des reboisements, de la conservation des eaux et des sols, de tous les travaux d'hydraulique agricole ; il est entendu que l'ensemble de ces travaux doit être inséré dans un contexte plus large, celui de la production agricole et de son amélioration.

.../...

L'action directe sur la production que doit mener le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture a deux aspects : mise en valeur - exploitation

A cet égard, les différents offices de mise en valeur (Enfida, Medjerda, Sidi Bou Zid, Souassis) jouent un rôle assez important, qu'il importe de compléter par une action sur le milieu humain.

Il est indispensable de développer cette expérience dans le Centre-Sud, où un effort considérable de mise en valeur est prévu.

Dans cette optique, il est recommandé la création de trois offices pendant la période triennale.

Ce problème ayant déjà été évoqué dans les réformes de structures, il est utile de rappler simplement que le contrôle des activités des différents offices doit se faire au niveau du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture.

Par ailleurs, l'action directe sur la production doit être réalisée au niveau de l'office des terres domaniales en liaison avec les différents services du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture pour tous les problèmes relatifs à l'amélioration des techniques et des cultures.

3°/ <u>Rôle d'orientation technique des agriculteurs</u>.

Cette mission du Département de l'Agriculture est sans contestes primordiale : elle conditionne dans une large part l'évolution de l'agriculture vers la modernisation des techniques et des méthodes d'exploitation.

Pour la mener à bien, toute une politique de vulgarisation doit être définie.

Les aspects essentiels doivent être la démonstration par le canal des fermes-pilotes et les parcelles de démonstration, et l'information andio-visuelle, ainsi que les conférences et causeries.

Par ailleurs, l'assistance et le conseil technique à l'échelle de l'exploitation, doit permettre de résoudre les problèmes pratiques qui se posent à l'échelle de l'exploitant.

S'agissant de coopératives de mise en valeur et des "unités d'exploitation", l'assistance des ingénieurs et des moniteurs de l'agriculture doit être plus dense et avoir un caractère de régularité plus grande, surtout dans la période de démarrage,

Toutes ces formes d'aide et d'orientation doivent porter tant sur les travaux d'exploitation que les programmes de mise en valeur que désirent entreprendre les agriculteurs et les coopérateurs. Elles doivent faciliter l'octroi du crédit et simplifier le contrôle de son utilisation.

.../...

Compte tenu du manque relatif de cadres de vulgarisation pendant la période triennale, la meilleure utilisation des moniteurs et ingénieurs disponibles pourrait prevenir de l'organisation, au moment des périodes les plus importantes de l'activité agricole, de conférences et de séances sur le terrain, de manière à toucher un auditoire aussi nombreux que possible, sans pour autant exclure les contacts directs et individuels qui sont établis habituellement entre le conseiller agricole et le praticien.

4°/ Rôle de formation des cadres.

La création de quinze collèges et cours moyens agricoles dans les trois ans, le doublement des écoles existantes font du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture un des éléments de base de la formation des cadres du pays.

Cette extension d'activités doit correspondre à la détermination d'une nouvelle politique de l'enseignement agricole.

En effet, la formation, telle qu'elle est pratiquée actuellement. de milliers de cadres, risque de ne pas correspondre aux besoins futurs du pays.

La nouvelle politique en matière d'enseignement doit tendre à la concrétisation des principes suivants :

- Implantation régionale des cours moyens et des collèges.
- Spécialisation des différentes écoles à l'année terminale : la polyvalence risque d'être un mauvais panachée de connaissances.
- Refonte des programmes dans le sens d'une diminution des heures de culture générale.
- Formation par l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Tunis des ingénieurs en agronomie ; stages de perfectionnement à l'Etranger pour les meilleurs.
- Spécialisation d'ingénieurs de l'Hydraulique et Equipement Rural, forêts, etc... à l'Etranger.
- Parallèlement, la revision de la situation administrative dans laquelle se trouvent les ingénieurs issus de l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Tunis doit être revue et amendée dans le sens d'une ouverture sur le cadre des Ingénieurs principaux.

II - Le Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances.

L'organisation du Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances doit tenir compte des nouvelles attributions qui lui sont dévolues, du fait de l'instauration de la Planification de l'activité économique et de la nécessité d'en assurer l'exécution et le contrôle.

.../...

Cette nécessité se traduit dans le secteur agricole par l'absolue urgence d'instaurer un contrôle sur l'exécution du plan dans tous les secteurs afférents à l'activité agricole.

Ce contrôle doit être à priori et à prostériori, et a, pour champ d'activité, toutes les actions législatives, budgétaires, fiscales et bancaires relatives au secteur agricole, ou susceptibles d'avoir une incidence quelconque sur lui.

Le contrôle à priori s'entend dans le sens d'un avis préalable pour tout projet agricole, ayant doit le caractère législatif, financier ou budgétaire.

Pour le cas particulier des textes législatifs à prendre en application des décisions du plan, l'élaboration de ceux-ci doit se faire par des commissions dirigées et animées par le Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances.

Pour les projets dûment reconnus comme étant dans la ligne du Plan, se pose le problème du contrôle de leur exécution.

Outre le contrôle technique à l'échelle centrale des services intéressés du Département de l'Agriculture, il s'y superpose un contrôle économique du Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances par l'intermédiaire des commissaires au développement régional.

Toutefois, certaines actions ayant un aspect plus général et des interférences intersectorielles, nécessitent un contrôle au niveau de l'Administration Centrale.

Ce contrôle à l'échelon central peut s'exercer soit sur des projets ou programmes spécifiques, soit sur des actions ayant des incidences intersectorielles ou plurirégionales.

C - <u>Le rôle des organes de crédit agricole</u>.

Sans revenir sur la réforme du crédit abordé, par ailleurs, dans les réformes de structure, il est utile de définir les différents aspects de l'activité de la Banque Coopérative et de la Banque Nationale Agricole, considérés comme organes du développement agricole.

La première fonction de ces deux organismes a trait à la manipulation du crédit, l'accroissement du volume des crédits de campagne, de moyen et de long terme, ainsi que l'utilisation des subventions d'origine étatique allouées aux agriculteurs, vont augmenter dans de notables proportions l'activité de ces deux Banques dans le domaine du financement du développement agricole.

.../...

Or, du fait même de l'interférence du crédit bancaire sur l'auto-financement des agriculteurs, les banques vont pouvoir mobiliser indirectement l'épargne agricole en octroyant le crédit sous ses différentes formes.

Le second rôle que doivent jouer les organismes de crédit est lié à la généralisation du crédit supervisé.

Le contrôle par l'organe distributeur du crédit, de sa bonne utilisation, répond à une nécessité d'efficacité économique qui doit permettre à l'investissement sélectif de se réaliser pleinement.

D - L'action des professionnels.

L'action de l'Etat sur le milieu physique et humain risque d'être insuffisante et parfois même inefficace si elle n'est pas relayée par l'action des agriculteurs eux-mêmes, plus particulièrement de leur organisation professionnelle.

A cet égard, le rôle de l'Union Nationale des Agriculteurs Tunisiens est primordial : il doit faciliter le dialogue entre l'administration et les agriculteurs d'une part, et de manière plus générale, être un auxiliaire convaincu et efficient du développement économique.

Dans cette optique, l'activité de l'Union Nationale des Agriculteurs Tunisiens doit tendre à orienter les agriculteurs dans le sens de la compréhension de leur nouveau rôle, tel qu'il est défini dans le Plan et de leur expliciter les actions concrètes attendues d'eux.

Par ailleurs, l'application des mesures édictées par le Plan peut poser des problèmes d'ordre pratique à l'échelle de l'exploitation, de la culture ou de la région. Dans ce cas, l'Union Nationale des Agriculteurs Tunisiens a un rôle d'information à jouer vis-à-vis des autorités et services responsables.

Outre cette fonction de courroie de transmission entre les services publics et les agriculteurs, l'organisation professionnelle se doit d'avoir un rôle dynamique basé sur une conception plus élevée des problèmes agricoles et de leur évolution.

Pour ce faire, la création de groupes d'études et de réflexion à l'intérieur de l'Union Nationale des Agriculteurs Tunisiens, serait un élément positif dans la mesure où une vision d'ensemble se dégage de l'étude des différents problèmes relatifs à l'Agriculture, que les liaisons qui les régissent soient analysées, les interférences avec les autres secteurs de l'économie précisées et que l'ensemble soit replacé dans un cadre évolutif qui puisse déterminer la place et le rôle de l'agriculture dans une Economie Tunisienne en expansion.

.../...

Ainsi donc, organe de persuasion auprès des agriculteurs et interprète de leurs doléances, l'Union Nationale des Agriculteurs Tunisiens serait aussi une cellule de réflexion et d'étude, participant ainsi valablement à la construction d'une économie plus adaptée aux necessités et aux besoins de notre époque.

De méme, l'action de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens doit être semblable avec un rôle plus particulier dans l'éducation et la formation des cadres techniques et coopératifs nécessaires à la rénovation des structures et la modernisation de l'Agriculture.

La coordination de l'activité des services publics et des organisations professionnelles et leur participation commune à la réalisation des impératifs du plan est envisagée à deux niveaux.

- A l'échelle régionale, la coordination est prévue dans les différents comités et assemblées consultatifs ainsi que dans les Conseils d'Administration des Offices et des organismes de développement économique.

- Au niveau central, leur cooperation à l'interieur des organismes d'action économique doit être plus poussée, particulièrement par une participation plus effective des organisations nationales à la discussion et à la réalisation des décisions économiques ; parallèlement, l'extension de leur rôle consultatif doit être prévue de manière telle que leur participation à l'élaboration des mesures envisagées leur permettre d'être à même de contribuer réellement et efficacement à leur concrétisation.

CHAPITRE II

LE PLAN TRIENNAL DANS LES DIFFERENTS SECTEURS DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Considérations Générales.-

La perspective décennale agricole a déterminé pour les différents secteurs de la production les objectifs à atteindre en 1971 en ce qui concerne l'amélioration des cultures existantes, l'expansion ou la limitation de certaines d'entre elles par une diversification culturale répondant tant aux nécessités à caractère technique qu'aux désiderata à caractère économique et social. Pour ce faire, les méthodes à mettre en jeu ont été brièvement esquissées. Mais il est évident que pour obtenir les résultats escomptés en 1971, les différentes actions envisagées n'ont ni la même urgence, ni la même efficacité à l'échelle du Pré-Plan. C'est ainsi que certaines activités de base touchant à la décolonisation des terres rurales, à l'équipement, à l'hydraulique ou à l'élevage doivent d'ores et déjà être accélérées, leur mise en place étant la condition première à l'installation des techniques de modernisation et de développement des productions diversifiées. Par conséquent celles-ci seront moinsimportantes que la moyenne annuelle générale de la décennie, c'est le cas de l'utilisation des engrais minéraux, des semences herbagères ou des produits anti-parasitaires. Par ailleurs, des actions antérieures ayant été menées depuis l'indépendance, il convient que le Pré-Plan tienne compte de leur aspect positif en les maintenant ou en les développant, et corrige certaines réalisations en les mettant dans une organisation coordonnée et harmonieuse de productivité effective. C'est ainsi que les élans donnés en matière forestière, C.E.S. irrigations et plantations d'arbres fruitiers ont crée un mouvement psychologique favorable à ces spéculations qui devrait être maintenu mais contrôlé afin qu'il réponde aux objectifs assignés sans les dépasser.

Dans tous les cas, l'inventaire des connaissances techniques dans les différentes actions à mener, a révelé de nombreux points positifs ayant permis d'élaborer les perspectives de modernisation de l'agriculture, mais a aussi montré les grave lacunes qu'il y a lieu de combler pour le plein effet des moyens envisagés. A cet effet, le Pré-Plan a réservé une place de choix à l'intensification de la recherche agronomique en Tunisie, et aux études d'application nécessaires pour l'utilisation des résultats de cette recherche.

../...

Les actions arrêtées pour le Pré-Plan seront exposées successivement pour les spéculations tendant à la conservation du Patrimoine National (Forêts, Conservation des Eaux et du Sol), au développement du potentiel des terres agricoles (hydraulique agricole) à l'accroissement et à la diversification de la production rurale (grande culture, arboriculture fruitière, cultures maraichères, Elevage).

Section I - Conservation du Patrimoine National.-

En cette matière fondamentale, la perspective a établi une politique forestière et une ligne d'action pour la conservation des eaux et du sol qui doivent permettre en 1971 de limiter considérablement l'érosion et de régulariser les débits des eaux sauvages.

A.- Forêts.-

Les opérations envisagées prévoient l'amélioration des boisements actuels et de la nappe alfatière, l'extension des plantations forestières, la mise en défense à caractère pastoral de toutes les terres relevant duService des Forêts qui ne seraient pas reboisées durant la décennie, et la lutte contre les méfaits des vents par la fixation des dunes et la création des bandes forestières du Sud.

En fait l'ensemble des 900.000 Ha soumis au régime forestier subira des transformations notables; de même la majorité des nappes alfatières sera améliorée. La première opération inscrite dans ce Pré-Plan est l'élaboration par le service des Forêts, d'un schéma général couvrant la totalité des terres à amenager durant la décennie faisant ressortir les zones de boisements nouveaux de tous genres, les périmètres de mise en défens et leur exploitation en paturâge, l'implantation des bandes forestières du Sud,le programme de fixation de dunes, l'amélioration des forêts existantes et des nappes alfatières. Ce travail d'études et de programmation est fondammental, non seulement pour les réalisations décennales mais également pour l'exploitation forestière proprement dite et la préparation des activités à entreprendre après 1971. Il devra également s'accompagner d'une implatation de recherche régionalisée couvrant l'ensemble du territoire pour appuyer les travaux de la station forestière.

Les études et la recherche déjà entreprises par le service des Forêts constitueront donc le travail essentiel de la triennie. Toutefois, des tranches des différentes actions envisagées devront être effectuées là où les études sont achevées, les moyens de service en personnel, matériel et production de plants étant suffisemment importants à cet effet.

../...

1°/ Amélioration des boisements actuels.-

D'après les techniciens du service des Forêts, l'exploitation actuelle des boisement existants ne permet pas d'en tirer le maximum de production. Des améliorations fondamentales par la mise en défens et la régénération ne peuvent être rationalisées du fait de l'absence d'aménagement en fonction d'un plan d'exploitation valable.

Les travaux à effectuer consistent à réaliser un découpage en parcelles de l'ordre de 50 Ha, aux fins d'études de l'état du boisement devant servir à déterminer les méthodes spécifiques de valorisation ou de régénération.

A l'échelle du Pré-Plan, il a été prévu le traitement de 1/3 de la forêt existante soit 100.000 Ha à effectuer en priorité sur les boisements de chêne liège, et de pins. La dépense inscrite pour les 3 ans est de 240.000 D. Les résultats escomptés sont une augmentation de production de l'ordre de 50% après 5 à 15 ans.

2°/ Amélioration de la nappe alfatière.-

La nappe alfatière qui couvrait environ 1.200.000 Ha a subi d'importantes dégradations qui ont limité sa surface productive dans de grandes proportions, dans le but de limiter l'exploitation alfatière rationnelle à une surface n'excédant pas 500.000 Ha tout en assurant l'alimentation de l'usine de pâte à papier le Kasserine, il a été prévu des travaux de régénération sur une partie de cette surface et l'abandon aux pâturages de plantations arbustives des terres excédentaires. Les travaux envisagés consistent en mise en défens, sous-solage et scarifiage selon les cas; une tranche d'investissement de 360.000 dinars est inscrite à cette effet durant le pré-plan. Les améliorations attendues sont une augmentation de production moyenne de l'ordre de 1 quintal à 1,5 quintal par Ha traité.

3°/ Création de boisements nouveaux de production.-

La perspective décennale a prévu la plantation sur les terres soumises au régime forestier de 40.000 Ha de bois destiné au chauffage, 40.000 Ha pour la production du bois d'industrie, soit au total 90.000 Ha de 1962 à 1971.

Dans le cadre d'avancement des études, une tranche de 23.000 Ha pourra être réalisée durant les année 1962 - 63 - 64. A Cet effet un investissement de 2.300.000 D. est prévu.

../...

Les boisements nouveaux à équilibrer entre les diverses productions seront répartis géographiquement en fonction de leur caractère d'urgence et en harmonie avec les travaux de mise en défens d'une part et des plantations antérieures d'autre part. (1)

4°/ Fixation des dunes littorales.-

D'après les estimations les plus récentes, il resterait environ 13.000 Ha de dunes littorales à fixer. La Perspective a prévu le traitement de 10.000 Ha en dix ans; une tranche de l'ordre de 3.000 Ha est à réaliser dans la continuation des programmes en cours. Les dépenses prévues à cet effet sont de 300.000 D.

5°/ Protection des Oasis.-

Dans le même ordre de travaux, mais pour protéger les Oasis du Sud et freiner le nouvement de dunes désertiques au voisinage des périmétres irrigués et des agglomérations, un crédit de 150.000 D. est prévu durant la triennie.

6°/ Création de bandes forestières du Sud.-

Dans le but de tenter de freiner le déplacement progressif de l'effet de desert ver le Nord, la perspective décennale a prévu l'exécution sur dix ans de bandes forestières dans le Sud, dans l'orientation Est-Ouest, devant couvrir 8.000 Ha. Il est évident que cette opération nouvelle, sans précédent dans les zones similaires doit être menée avec le maximum de prudence et après études précises sur l'orientation des vents, leur intensité, leur charge en éléments solides, la température de l'air transporté, les obstacles naturels et les couloirs de vents; de même, l'implatation des bandes doit être inclus dans l'ensemble des travaux pouvant avoir un effet sur le micro-climat ou les caractèristiques des vents: plantations forestières ou fruitières, Oasis etc...

Une première tranche pourra être exécutée dans la triennie, après ces études. L'ensemble des frais durant cette période a été évalué à 300.000 D.

7°/ Mise en défens des terres non boisées.-

Sur les 900.000 Ha de terres soumises à l'heure actuelle au régime forestier, 300.000 Ha sont actuellement boisés, 100.000 Ha seront plantés durant la décennie, il restera 500.000 Ha de terre relativement nue ; si le macanisme de dégradation de ces terres n'est pas freiné, le ruissellement et l'érosion s'accélérerent progressivement et leurs méfaits sur les terres et les ouvrages en contre-bas non seulement seront maintenus, mais aggravés.

../..

Le maintien de cette situation d'évolution regressive ne pouvait être accepté, de même le reboisement de ces immenses étendues dans un laps de temps réduit n'est pas convenable; la solution provisoire retenue par la perspective est la mise en défens en vue de la reconstitution d'un tapis végétal naturel qui aiderait à la régularisation des débits liquides et diminuerait l'arrachage et le transport des particules de terre. La mise en défens à caractère forestier présentant l'inconvénient majeur de limiter le potentiel actuel de paturâges a été écartée. dans cette première phase au profit de la mise en défens pastorale qui favorisera la végatation herbacée et son exploitation par le bétail. Toutefois, il est important d'ores et déjà de préparer le passage de ces terres au boisement après 1971. Aussi a-t-il été admis que les parcours qui vont résulter de cette opération ne doivent servir qu'à l'alimentation du bétail qui vit actuellement sur ces terres ou à son équivalent; toutefois, en cas de disette, ces zones pourront participer à la sauvegarde alimentaire.

La protection des zones basses étant très urgente et l'effet de la mise en défens sur l'érosion étant relativement lent, il a été prévu le traitement de 200.000 Ha par cette méthode durant la triennie. Ces travaux doivent évidemment s'effectuer dans le cadre des études et programmation générales citées plus haut. Un investissement de 2.000.000 D. a été prévu à cet effet.

8°/ <u>Récapitulation des Investissements nouveaux pour les Forêts</u>.-

L'ensemble des investissements prévus se résume à 5.050.000 dinars de travaux neufs et 600.000 D. pour la mise en valeur des boisements et nappes alfatières existants.

Les travaux sont à effectuer par le Service de Forêts du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture; les sommes prévues sont à utiliser par ce service dans le cadre des dotations budgétaires d'équipement.

La répartition annuelle des investissements nouveaux en matière de forêts est :

1962	1.300.000 D.
1963	1.920.000 D.
1964	2.430.000 D.
Total. . . .	5.650.000 D.

../..

2°/ L'achèvement des travaux en cours.-

En plus des actions décrites ci-dessus, le pré-plan devra prévoir la continuation et l'achèvement de différents projets entrepris par le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture. Ces projets nécessitent un investissement de 748.000 Dinars environ dont le tableau ci-dessous donne l'affectation par projet ainsi que l'échéancier probable d'utilisation:

Désignation des projets	Coût restant pour la Triennie.	1962		1963		1964	
		C.E.	C.P.	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.
- Station de recherches forestières	40.000						
- Création de pépinières forestières à Kairouan	25.000						
- Création et agrandissement de pépinières	15.000						
- Reconditionnement du matériel de service des forêts	47.000	42.000					
- Construction de postes forestiers	64.200	26.000		38.000			
- Contrat de reboisement	50.000						
- Expérimentation et reboisement des Mogodem	70.000						
- Reboisement du Djebel Bouala	25.000						
- " " Hammamet	15.000						
- " " Djaouda	50.000		40000		20000		147.600
- " " Zaghouan	25.000						
- " " Mansour	55.000	55.000					
- " " Tebal	27.000	11.000		11.000			
- Fixation et reboisement des dunes du Nord	50.000						
- Fixation des Dunes du Sud	15.000						
- Reconstitution de la forêt de Kessera	25.000						
- Restauration des massifs forestiers par la mise en défaut	30.000	7.000					
- Restauration du périmètre de l'oued Kébir	40.000	40.000					
- Reboisement des berges de la retenue du barrage de BenMétir	4.000						
- Mise en valeur du Djebel Bou-Kornine	2.400	700		700		700	
-Etudes de nappes alfatières	3.000	12.000					
-Reboisement de la foret de Tebourbouk et Testour	70.000	35.000		35000			
Total	747.600	218.700	40000	84.700	20000	700	147.600

../..

10°/ Tableau Général des Investissements

L'Ensemble des investissements àprévoir en matière de forêts s'élève donc à 6.398.000 D. soit 5.650.000 D. au titre des travaux nouveaux
et 748.000 D. au titre de la continuation des travaux en cours.

Le tableau suivant donne la récapitulation générale de ces investissements et leur répartition annuelle au cours de la période du Pré-Plan.

DESIGNATION DES TRAVAUX	Coût pour 1962-64	1962	1963	1964
A.- Travaux Nouveaux.-				
1°/ Amélioration des boisements actuels	240.000			
2°/ Amélioration de la nappe alfatière	360.000			
3°/ Création de boisements nouveaux de production	2300.000			
4°/ Fixation des Dunes Littorales	300.000	1.300.000	1.920.000	2.430.000
5°/ Fixation des Oasis	150.000			
6°/ Création de bandes forestières du Sud	300.000			
7°/ Mise en défens des terres non boisées	2000.000			
Total	5650.000	1.300.000	1.920.000	2.430.000
B.- Travaux en cours.-	748.000	460.000	200.000	148.000
Total Général.	6.398.000	1.700.000	2.120.000	2.578.000

B.- LA CONSERVATION DES EAUX ET DU SOL

Les opérations décrites précédemment permettront de neutraliser dans de fortes proportions les méfaits dûs aux 900.000 Ha de terres soumises au régime forestier ; le problème de conservation des terres agricoles par la lutte contre l'érosion ne sera pas pour autant réglé; le complément nécessaire est le traitement de l'ensemble des surfaces cultivées pour régulariser les débits liquides et freiner les pertes de terre végétale. La perspective a prévu à cet effet différents travaux adaptés aux multiples situations et concourant au même but :

- C.E.S. par Tabias . . . . . : 400.000 Ha
- Par travaux semi-culturaux ... : 234.000 Ha
- C.E.S. Jumelée avec l'amélioration des paturages . . . . . 670.000 HA
- Aménagement des parcelles de grande culture du Nord sur . .. 1.300.000 Ha

permettant les cultures par bandes assolées et les labours en courbes de niveau.

- Suppression de la jachère et son remplacement par des légumineuses et du fourrage diminuant l'érosion hydrique durant la période pluvieuse et l'érosion éolienne pendant les mois secs, améliorant la structure des sols par enrichissement en matière organique.
- Expérientation des travaux sans retournement du sol.
- Plantations en courbes de niveaux .....

De ce fait la majorité des terres du Nord, et une notable proportion des terres du Centre et du Sud concoureront à la lutte contre l'érosion et ses méfaits indirects; on peut escompter qu'à la fin de la décennie, ce problème majeur sera pratiquement résolu.

L'application des opérations de C.E.S. prises individuellement peut apparaitre très simple; en fait, les problèmes de C.E.S. sont des plus complexes et demandent de la part de l'organe d'exécution une très haute technicité aussi bien dans ce domaine propre que dans d'autres et essentiellement l'hydraulique et l'agriculture. En effet, l'interaction de la forêt, des spéculations culturales, des irrigations, des assainissements, des drainages et de la C.E.S., est très grande ; la C.E.S. occupe entre toutes ces activités une position charnière fondamentale qui peut influer progressivement sur leur conception et leur exécution.

Les activités de C.E.S. ne doivent donc en aucune façon se faire indépendamment, mais en étroite coordination avec les autres réalisations d'un bassin versant déterminé.

../...

La nécessité des études d'ensemble dans le cadre d'une unité est ainsi évidente; au cours de l'année 1962, les unités de développement seront définies par le Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances. Il appartiendra aux organes techniques de réaliser leurs études dans ce cadre unique qu'est l'U.D. Les études d'aménagement de C.E.S. gagneront singulièrement à se faire dans ce contexte en tenant compte de toutes les interférences des activités citées plus haut ; elles apporteront en outre à celles-ci des éléments de correction précieuse qui permettront d'assurer leur rentabilité et leur durée.

Il en résulte l'impérieuse obligation de coordonner toutes les activités régionales, dans le cadre de l'U.D. Le point de départ de la coordination doit être l'établissement d'un plan général de C.E.S. adapté aux spéculations culturales, tenant compte des exigences des autres techniques et leur apportant les élements de base pour une meilleure conception et une plus grande efficacité.

L'action la plus urgente de la triennie est l'établissement de ce schéma pour le maximum d'U.D.

Ces études basées sur la topographie, l'inventaire des actions de mise en valeur à mener et de la structure économique prévue de l'U.D., doivent être menées avec prudence par des techniciens hautement qualifiés. Les avants projets ainsi réalisés porteront sur les opérations de C.E.S. de terrassement, semi-culturale et culturale.

Les opérations culturales prévues dans le pré-plan seront exposées dans les chapitres relatifs à la grande culture, l'arboriculture et l'élevage.

1°/ Travaux de terrassements pour la Conservation des eaux et sols.-

Les travaux doivent porter sur 400.000 Ha durant la décennie et sur l'ensemble du territoire. Durant la période du Pré-Plan, il a été prévu le traitement par cette méthode de 60.000 Ha de terres à planter et 40.000 Ha de terres à céréales.

a) Terres à planter en arbres fuitiers.-

Parmi les terres devant être plantées durant les 3 années, il a été estimé à 50.000 Ha d'aménagements en tabias :

- 15.000 Ha dans le Nord à rétention partielle
- 25.000 Ha " " " Totale
- 10.000 Ha dans le Centre à rétention totale

Les travaux à rétention totale peuvent être effectués à la main après intervention d'un tracteur pour faciliter l'opération à concurrence d'une heure à l'Ha.

../..

Les travaux de rétention partielle seront mieux réalisées mécaniquement; toutefois, dans certains cas l'utilisation jumelée de la main-d'oeuvre et du tracteur pourra être conjuguée, mais cela doit être exceptionnel.

L'investissement prévu, dont les effets sont à long terme, se décompose comme suit en dinars ;

Régions	Subvention	Prêt à long terme	Autofinancement	Total
Nord du Pays	640.000	.800.000	160.000	1.600.000
Centre du Pays	200.000	200.000	-	400.000
Total	840.000	1.000.000	160.000	2.000.000

La procédure d'octroi des subventions et prêts est celle actuellement en vigueur, les crédits de subventions et prêts peuvent être mis à la disposition des banques et débloqués sur instruction des organes administratifs chargés de la conservation des Eaux et du sol.

b) Travaux de terrassement pour les terres de grande culture

Il a été prévu le traitement par cette méthode de 30.000 Ha de terre destinées à l'assolement céréalier, la majorité est située au Nord du Pays, l'exécution dans le Sud doit comporter un caractère exceptionnel, par exemple lorsque les veines de terres fortes sont incluses dans un bassin de terre plantable.

Les travaux prévus consistent en rétention totale, à effectuer le plus souvent par des engins mécaniques.

L'investissement donnera des résultats à partir de la première année, qui iront en augmentant les années suivantes; l'effort maximum pouvant être atteint à la 4 éme et 5ème année. Il est inscrit pour cette activité les crédits suivants à utiliser dans le même cadre que pour les terres à planter.

Subventions	500.000 D.
Prêt à moyen terme	600.000 D.
Autofinancement	100.000 D.
Total	1.200.000 D.

../...

2°/ Travaux semi-culturaux.-

Dans les terres ou la pente est inférieure à 10%, la confection de banquettes et tabias très onéreuse peut être avantageusement remplacée par des travaux semi-culturaux alliés à des techniques culturales moins coûteuses et aussi efficaces. Il s'agit de l'exécution d'une suite de bourrelets en courbes de niveau que l'on peut travailler etsemer sans perte de terrain à la charrue par des tracteurs de 60 C.V. L'efficacité de ce genre d'opération pouvant être réalisées doit être renforcée dans lecas par des labours en courbes de niveau, dans la grande culture par les bandes assolées et autant que possible le travail sans retournement du sol et la conservation de résidus de récolte au niveau du sol, dans l'arboriculture, par des plantations en courbes de niveau.

La perspective décennale a prévu l'utilisation des travaux semi-culturaux pour la C.E.S. sur 234.000 Ha de terres plantables du Centre et du Sud et dur 50.000 Ha de terres d'assolement céréalier du Nord.

Dans le cadre du Pré-Plan, les investissements suivants ont été prévus pour le traitement de 50.000 Ha de terres à planter du Centre et du Sud (effet à long terme) et 10.000 Ha de terres à céréales du Nord (effet à moyen terme).

	Subvention	Prêt à moyen terme	Prêt à long terme	Autofinancement	Total
Terres à planter	300.000 D.	-	300.000 D.	-	600.000 D.
Terres à céréales	40.000 D.	70.000 D.	-	10.000 D.	120.000 D.
Totaux	340.000 D.	70.000 D.	300.000 D.	10.000 D.	720.000 D.

Ces sommes sont à utiliser selon la même procédure que pour les travaux de terrassements.

L'équipement nécessaire pour réaliser une cadence moyenne annuelle de 20.000 Ha est estimé à 50 tracteurs de 60 CV. équipés de charrues adéquates; au prix unitaire de 6.000 D. Il a été prévu pour la première année de la triennie 300.000 D. pour l'acquisition de ces engins. Cet investissement pourra être un prêt à moyen terme à accorder à l'Office National de motoculture et de mise en valeur agricole. L'utilisation de ce matériel doit évidemment se faire à l'initiative et sous le contrôle de l'organe administratif, chargé de la C.E.S.

../..

3°/ Récapitulation des investissements nouveaux.-

Les investissements nouveaux à prévoir au cours de la période du Pré-Plan s'élevent donc à 4.220.000 D. se décomposant comme suit :

Désignation des travaux	Coût pour 1962-64	1962	1963	1964
°/ Travaux de terrassement				
a) Pour les terres à planter en arbres fruitiers.	2.000.000	800.000	1.300.000	1.820.000
b) Pour les terres de grandes cultures	1.200.000			
°/ Travaux semi-culturaux	720.000			
°/ Matériel	300.000	300.000	-	-
Total	4.220.000	1.100.000	1.300.000	1.820.000

4°/ Achèvement des travaux en cours.-

En plus des travaux nouveaux à entreprendre, le pré-plan triennal doit assurer la continuation et l'achèvement des travaux en cours entrepris par le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture. Ces travaux nécessitent un investissement global de 693.000 D. dont le tableau suivant donne l'affectation par projet et l'échéancier d'utilisation probable.

Désignation des travaux	Coût restant pour 1962-64	1962		1963		1964	
		C.E.	C.P.	C.E.	C.P.	CE	C.P.
1°/ Acquisition et expérimentation de machines agricoles pour la C.E.S.	14.000	4.000					
2°/ Reconditionnement du matériel service du Génie Rural	85.000						
3°/ Etudes topographiques	80.000						
4°/ Etudes de projets de C.E.S. . . .	54.000		400000		200.000		93.000
5°/ Centre de recherche et d'expérimentation du Généie Rural . .	80.000						
6°/ Travaux de C.E.S.	150.000						
7°/ Aménagement du périmètre de l'Oued Mellegue	80.000						
8°/ Aménagement du bassin versant de l'oued Mellah	150.000						
Total	693.000	4.000	400.000		200.000		93.000

5°/ Récapitulation Générale des Investissements en Matière de CES

L'Ensemble des investissements prévus en matière de conservation des eaux et du sol s'élève donc à 4.913.000 D. soit

4.220.000 D. au titre des travaux nouveaux
et 693.000 D. " " " en cours

Le tableau suivant donne la ventilation annuelle de ces investissements.-

Désignation des travaux	Coût pour 1962-64	1962	1963	1964
A.- Travaux nouveaux.-	4.220.000	1.100.000	1.300.000	1.820.000
B.- Travaux en cours.-	693.000	400.000	200.000	93.000
Total	4.913.000	1.500.000	1.500.000	1.913.000

SECTION II - ACCROISSEMENT DU POTENTIEL DE PRODUCTION AGRICOLE - L'HYDRAULIQUE AGRICOLE

Les variations pluviométriques de la Tunisie font qu'elle est soumise à un large éventail de précipitations allant de 100 MM dans l'extrême Sud à 1 mètre dans les Massifs de l'extrême Nord. C'est dire que des problèmes aussi bien d'insuffisance que d'excés d'eau se posent à l'échelle du pays tout entier.

L'insuffisance est valable même dans les zones les plus arrosées, du fait des fluctuations saisonnières de la pluviométrie, caractérisées essentiellement par un été sec.

Les excés pluviométriques des autres saisons sont aggravées par l'inondation des zones basses, dûe à un ruissellement excéssif.

De ce fait l'hydraulique agricole, en Tunisie, revêt trois aspects: l'apport complémentaire d'eau aux cultures par l'irrigation ou la semi-irrigation, l'évacuation des excédents d'eau nuisibles par assainissement et drainage et l'alimentation des populations rurales et des animaux domestiques.

Les estimations des apports pluviométriques annuels se chiffrent à 33 Milliards de m3, se décomposant comme suit :

- 30 Milliards de m3 consommés par les plantes
- 2 Milliards de m3 d'eau de ruissellement....
- 1 Milliard de m3 d'eau d'infiltration.....

Le maximum des eaux récupérables pour combler le déficit annuel de consommation est donc de l'ordre de 3 Milliards de m3. Leur utilisation complète amènerait l'irrigation de 300.000 Ha. Il est évident qu'une partie de ces eaux ne peut être récupérée d'une manière économique. En outre les échanges avec les pays limitrophes sont difficilement chiffrables.

Les surfaces irriguées actuelles sont estimées à 60.000 Ha et seront portées à 120.000 Ha en fin de décennie. C'est dire que le programme de recherche en vue d'une utilisation rationnelle des eaux est une oeuvre de longue haleine.

Les recherches hydrologiques et hydrogéologiques permettant d'évaluer les apports d'eaux superficielles et souterraines à un point donné, ainsi que sa composition chimique et ses caractéristiques physiques, y compris sa richesse en débits solides. Ces recherches comportent donc l'étude des bassins versants, la mesure des débits liquides et solides des Oueds, l'étude géologique des Sous-sols déterminant l'emplacement, la puissance des nappes et les qualités des eaux qu'elles contiennent.

.../...

Tous des éléments doivent être regroupés à l'échelle régionale aux fins de détermination des potentialités . Ils doivent être cartographiés et fichés pour aboutir à une exploitation aisée. Le rôle du Bureau de l'inventaire des ressources hydrauliques en cette matière est déterminant.

Les études générales hydrologiques doivent arriver au stade d'études préliminaires d'implantation de barrages de retenue ou de dérivation et de possibilités de création de périmètres irrigués ou d'épandage.

Les études hydrogéologiques pourront être complétées par les forages de reconnaissance permettant une meilleure appréciation de l'implantation des forages d'exploitation tout en vérifiant l'étude géologique quant à la quantité et la qualité des eaux disponibles.

Il a été prévu, pour la période triennale, l'investissement de 500.000 D. pour les études générales et 800.000 D. pour les forages de reconnaissance.

Signalons enfin que l'achèvement des travaux en cours nécessitera un investissement de

- 443.000 Dinars au titre des études d'hydraulique générale
- 438.000 Dinars au titre des forages.

Le tableau suivant donne le détail de ces travaux en cours..

DESIGNATION DES PROJETS	Coût pour 1962 - 1964
A - ETUDES GENERALES D'HYDRAULIQUE -	
1/ - Etudes et recherches d'eau	40.000
2/ - " hydro-électriques	6.000
3/ - Matériel de climatologie	1.000
4/ - Etudes hydro-agricoles	150.000
5/ - " topographiques	40.000
6/ - Matériel hydraulique	10.000
7/ - Etudes préliminaires d'hydraulique générale	5.000
8/ - Matériel de photographie aérienne	2.000
- Levé de cartes hydrogéologiques	25.000
- Reconnaissances de sites de barrages	50.000
- Inventaire des ressources hydrauliques	35.000
- Essais hydrauliques	5.000
- Etudes et mesures hydrologiques	14.000
- Etudes de barrages en terre	15.000
- Matériel d'hydraulique	16.962
- Etudes topographiques	8.000
- Etude de projet de mise en valeur	20.000
TOTAL	442.962
B - FORAGES -	
1/ - Sondages et recherches de nappes souterraines	15.000
2/ - Captage des eaux de surface	13.000
3/ - Forages à Kasserine	30.000
4/ - Recherches et exploitation de nappes aquifères	200.000
5/ - Mise en valeur hydraulique du Sud	180.000
TOTAL	438.000
TOTAL GENERAL	880.962

.../...

Outre les études, une série d'actions relatives à l'irrigation l'alimentation humaine et animale en milieu rural, l'épandage des eaux de crues et les assainissements, est prévue pour la triennie.

Une certaine priorité a été retenue dans les investissements de l'hydraulique agricole pour augmenter le potentiel agricole du pays, aux fins d'obtention des objectifs retenus dans la perspective.

I/ - LE DEVELOPPEMENT DE L'IRRIGATION -

Il est prévu dans la perspective le doublement des surfaces irriguées, soit une augmentation de 60.000 Ha, correspondant à 0,66 % de la surface agricole du pays, ce qui porterait la surface irriguée en fin de décennie à 1,3 % de la surface agricole de la Tunisie.

A l'échelle de la triennie, il est prévu une extension de l'ordre de 20.000 Ha entre périmètres publics et privés, soit par la continuation de travaux en cours soit par l'amorce de travaux nouveaux.

Il est utile de rappeler, qu'avant toute extension ou création dans une zone donnée, il est indispensable de maintenir le potentiel de productivité des périmètres existants périclitant par manque d'eau.

Par ailleurs, certains travaux d'hydraulique seront entamés pendant la période triennale, et la mise en eau de nouveaux périmètres ne pourra être réalisée qu'après 1964.

Les travaux à exécuter durant la période triennale sont énumérés ci-après.

A - L'irrigation à partir des barrages -

- Le barrage de l'Oued Nebhana : Ce barrage en cours de construction nécessitera au cours des 3 ans du pré-plan un investissement de 9 millions de Dinars.

- Le complexe de l'Ichkeul doit intéresser en priorité les études d'implantation des barrages sur le Djoumine et le Sedjenane, les possibilités d'utilisation de l'eau autre qu'agricole et la détermination des périmètres irrigables, entre autre la recherche du maximum de terres valables proches du littoral est souhaitée.

Durant cette période le démarrage de la construction des barrages et envisagé.

- Un investissement global de 1,5 Million de Dinars est prévu à ce double effet.

Pour l'Oued Lakhmes, les études étant proches de leur fin, la construction de barrage et l'amorce du réseau d'irrigation sont prévues jusqu'à concurrence de 500.000 D.

.../...

- La réalisation de lacs collinaires retenus dans la région de Raf-Raf et Ras-Djebel sera exécutée. Un investissement de 300.000 D. est inscrit à cet effet et doit permettre la mise en eau en fin de période de 300 Ha.

- S'agissant de la basse vallée de la Medjerdah, une opération essentielle est prévue pour l'adoucissement des eaux par les apports attendus de l'exécution du barrage de retenue de l'Oued Kasseb.

Il est prévu, en outre, le complément d'équipement tant pour l'irrigation que pour le drainage de 10.000 Ha, dont 8.000 Ha seront entièrement en eau en 1964.

L'exécution du barrage du Kasseb demandera 2 Millions de Dinars, et l'équipement des parcelles nécessitera 4 Millions de Dinars.

- Le complexe Oued Chiba - Oued Sahil doit être réalisé dans la période triennale. Il a pour objet :

- de sauver les 400 Ha d'agrumes du périmètre de l'Oued Sahil à Nabeul, d'une bande à valoriser en primeurs et agrumes.

- d'encourager l'initiative privée pour un meilleur usage des puits existants par l'apport complémentaire des eaux du barrage à une superficie de l'ordre de 2.000 Ha.

En résumé l'ensemble des 2.400 Ha se décomposera comme suit :

L'équivalent de 900 Ha dû à l'apport des eaux du barrage et des forages attenants.

500 Ha d'irrigation, effectuée sur des périmètres privés.
1.000 Ha d'irrigation par des puits privés à créer.

L'exécution de cette opération permettra donc la mise en eau supplémentaire de 1.900 Ha.

Les crédits prévus pour le barrage, les forages et l'équipement extérieur des périmètres sont de 1.400.000 D.

La création synchronisée des périmètres privés demandera 800.000 Dinars, dont 108.000 D. sous forme de subventions et 540.000 D. en prêts.

- La construction du barrage de l'Oued Masri qui sera réalisée pendant la triennie pose le problème de la délimitation du périmètre à irriguer. Il importe, avant toute décision, d'effectuer une étude complète des possibilités en eau pour combler le déficit d'irrigation des vergers de la zone de Beni-Khalled. Au cas où aucune possibilité économique n'est dégagée, les apports de l'Oued Masri seront en priorité, affectés à la sauvegarde des agrumes de Beni-Khalled.

.../...

Pour ces études, y compris l'implantation du Barrage, et l'exécution d'une tranche des réseaux d'irrigation il est prévu un crédit de 500.000 D.

Par ailleurs, et dans le but de préparer le deuxième plan, il est nécessaire d'effectuer une étude générale sur les apports d'eau éventuels de l'Oued Bou-Hertma, de la haute vallée de la Medjerdah, de l'Oued Kébir et de l'Oued Hammam Zriba, et de leur utilisation la plus rationnelle en fonction des besoins urbains, industriels et agricoles.

Cette étude ayant un caractère économique manifeste doit être menée conjointement par le groupe H.E.R. et la Direction de la Planification.

L'ensemble des investissements pour l'irrigation à partir des barrages s'élève donc à 20.000.000 Dinars se répartissant comme suit :

DESIGNATION DU PROJET	Coût pour la triennie	1962	1963	1964
1/ - Barrage Oued Nebhana.....	9.000.000	2.200.000	4.000.000	2.800.000
2/ - Barrage de l'Ichkeul.....	1.500.000		500.000	1.000.000
3/ - Barrage de l'Oued Lakhmes.....	500.000	200.000	200.000	100.000
4/ - Lacs collinaires.....	300.000	100.000	100.000	100.000
5/ - Barrage Oued Kasseb.....	2.000.000	400.000	800.000	800.000
- Périmètres de l'O.M.V.V.M.....	4.000.000	1.000.000	1.000.000	2.000.000
6/ - Barrages Oued Chiba - Oued Sahil	1.400.000	400.000	500.000	500.000
- Périmètres privés.....	800.000	-	300.000	500.000
7/ - Barrage de l'Oued Masri.....	500.000	90.000	210.000	200.000
TOTAL.....	20.000.000	4.390.000	7.610.000	8.000.000

A ces investissements il y a lieu d'ajouter les crédits ouverts au Secrétariat d'Etat à l'Agriculture pour l'exécution d'études d'irrigation et pour la réalisation de travaux. Ces crédits dont l'utilisation est prévue au cours de la période du pré-plan s'élèvent à 432.000 Dinars.

Le tableau suivant en donne l'affectation par projet.

.../...

DESIGNATION DU PROJET	Coût restant pour la triennie
1/ - Suralimentation de l'Oued Ellil.....	11.000
2/ - Aménagement de l'Oued Nabhana.....	50.000
3/ - Moyens de transport pour l'étude et la réalisation de grands barrages.....	8.000
4/ - Barrage de l'Oued Nebhana.....	185.000
5/ - Contrôle de barrage de l'Oued Mellegue.....	7.000
6/ - Etude de barrages en terre	15.000
7/ - Construction d'une piste autour de la retenue du barrage de Ben-Mtir.....	1.000
8/ - Barrage sur l'Oued Kasseb.....	80.000
9/ - Barrage Oued Chiba.....	50.000
10/ - Remise en état du pont canal de Tébourba.....	25.000
TOTAL.....	432.000

B/ - L'irrigation à partir de forages -

Actuellement un certain nombre de nappes souterraines sont reconnues et délimitées. En outre par le jeu des sondages de reconnaissance, d'autres nappes vont être précisées et inventoriées.

L'exploitation de ces nappes pour l'irrigation nécessitera l'équipement et la mise en eau des périmètres suivants :

1°/ - Zone de primeurs de l'extrême Nord - Elle comprend la mise en culture du périmètre équipé d'Ouchtata, l'équipement et la mise en eau d'un périmètre à Tabarka et d'un autre aux Melnas. L'ensemble concerne un superficie de 1.000 Ha.

Un investissement de 750.000 D. est inscrit à cet effet.

2°/ - Plaine d'El-Haouaria - La nappe est très bien connue ; la protection du périmètre d'irrigation étant amorcée, l'équipement et la mise en eau de 1.000 Ha sont possibles durant la triennie. Un investissement de 900.000 Dinars est prévu à cet effet.

3°/ - Plaine de Kairouan - D'après les techniciens intéressés, la nappe de Kairouan pourra irriguer 2.000 Ha. supplémentaires.

.../...

Des études conjointes doivent être effectuées par les services de l'hydraulique et de la production agricôles pour déterminer, dans le cadre des coopératives de polyculture du Centre, l'implantation des forages et des périmètres qui doivent servir essentiellement aux cultures arbustives et fourragères irriguées.

A partir de 1963, ces études étant achevées, l'équipement de 2.000 Ha. peut être amorcé, afin d'être terminé en 1964. Toutefois, la mise en eau d'un minimum de 1.200 Ha. doit être achevée avant Septembre 1964. Un crédit de 1,2 Million de Dinars est inscrit à cet effet.

4°/ - Périmètre de Sidi-Bou-Zid - Sur le périmètre de l'Office de Sidi Bou-Zid les études hydrogéologiques montrent une extension d'irrigation de l'ordre de 400 Ha. L'implantation des forages doit se faire en fonction des cultures arbustives et fourragères irriguées.

L'équipement et la mise en eau des périmètres doivent être achevés avant l'automne 1964. Un crédit de 300.000 D. est inscrit à cet effet.

5°/ - L'exploitation de divers points d'eau des Gouvernorats de Kasserine et Gafsa

Un certain nombre de points d'eau publics est insuffisamment exploité dans ces deux Gouvernorats, souvent par insuffisance d'équipement. Pour l'achèvement de cet équipement et l'utilisation effective des eaux pour l'irrigation, dans le cadre de coopératives de polyculture du Centre, un crédit de 300.000 Dinars est prévu et doit permettre l'exploitation de 1.200 Ha.

6°/ - Diverses irrigations par point d'eau publics -

Aussi bien pour l'amélioration de certains périmètres existants que pour la création de petits périmètres d'irrigation dispersés sur l'ensemble du territoire, un crédit global de 300.000 D. est à utiliser.

7°/ - Périmètres d'irrigation privés - Dans le cadre de l'encouragement à la recherche privée des eaux souterraines, les constructions de puits se font à la cadence de 1.000 par an. Compte tenu de l'expérience acquise en la matière, il a été estimé que pendant la triennie 1.800 puits serviront à l'irrigation de 2.500 Ha. environ et 1.200 puits permettront l'alimentation humaine et animale, et éventuellement l'arrosage des plantations en culture séche.

Les investissements nécessaires pour 1.000 Ha. irrigués ont été décomptés dans le complexe de l'Oued Chiba.

Pour les 1.500 Ha restants, l'investissement global est de l'ordre de 1.200.000 D. dont 160.000 D. environ de subvention et 800.000 D. de prêts.

.../...

S'agissant des épandages d'eau de crues un crédit global de 200.000 D. est prévu, aussi bien pour l'amélioration des périmètres de Merguellil et du Zeroud que pour la création de petits périmètres dans le Centre et le Sud.

L'ensemble des investissements pour la période triennale au titre de l'irrigation à partir des forages s'élève donc à 4.900.000 Dinars se répartissant comme suit :

DESIGNATION DU PROJET	Coût pour la triennie	1962	1963	1964
1/ - Périmètre de Tabarka-Ouchtata Meknès.....	750.000	150.000	300.000	300.000
2/ - Plaine d'El-Hacuria.....	900.000	250.000	300.000	350.000
3/ - " de Kairouan.....	1.200.000	200.000	300.000	700.000
4/ - Périmètre de Sidi Bou-Zid.....	300.000	100.000	100.000	100.000
5/ - Périmètres à Kasserine - Gafsa..	300.000	100.000	100.000	100.000
6/ - Divers périmètres publics.....	300.000	100.000	100.000	100.000
7/ - Périmètres d'irrigation privés..	1.200.000	500.000	400.000	300.000
8/ - Epandage d'eau de crues.....	200.000	50.000	50.000	100.000
TOTAL.....	5.150.000	1.450.000	1.650.000	2.050.000

A ces investissements il y a lieu d'ajouter les crédits nécessaires à l'achèvement des projets en cours entrepris par le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture. Ces crédits s'élèvent à 2.603.000 D. et intéressent les travaux suivants :

DESIGNATION DU PROJET	Coût restant pour 1962-1964
A - IRRIGATION -	
1/ - Irrigation de la plaine de Menzel Bou-Zelfa.....	250.000
2/ - Exploitation de la nappe souterraine de Gabès	100.000
3/ - Captage de la presqu'île de Kébili.....	5.000
4/ - Irrigation de la Soukra par les eaux usées de Tunis.....	25.000
5/ - Réfection des périmètres du Sud.....	6.000
6/ - Aménagement de l'Oasis de Gafsa.....	45.000
7/ - Aménagement du système d'irrigation de Sebaa Biar.....	1.000
8/ - Equipement des périmètres de Soukra-Ariana.....	60.000
9/ - Irrigation de la Haute Vallée de l'Oued Siliana.....	20.000
10/ - Aménagement du périmètre d'irrigation de Feriana.....	35.000
11/ - Irrigation de Sbiba.....	500.000
12/ - Périmètre d'irrigation de Kairouan.....	421.000
13/ - " do Nefzaoua.....	120.000
14/ - " de Sidi Bou-Zid.....	120.000
15/ - " d'Ouchtata.....	55.000
16/ - " d'Hendi Zitoun.....	62.000
17/ - " de Makhnassy.....	45.000
18/ - Aménagement des cellules du Sud.....	26.000
19/ - Mise en valeur de Henchir Green.....	76.000
20/ - Exploitation de la nappe souterraine de Sfax.....	73.000
TOTAL.....	2.045.000

.../...

(suite)

B - EPANDAGE D'EAUX DE CRUES -	
- Oued Khaïrat	70.000
- Aménagement de la plaine de Gamouda.....	370.000
- Aménagement de la plaine de Metbasta.....	3.000
- Epandage des eaux de crues de l'Oued Djir.....	110.000
- Epandage des eaux de crues de l'Oued Ogla.....	5.000
TOTAL	558.000
TOTAL GENERAL.....	2.603.000

II - L'alimentation humaine et animale en milieu rural -

a) - Les points d'eau publics -

Le problème essentiel est celui de l'alimentation humaine et animale, particulièrement dans le Centre-Sud. Il faut éviter des trajets très longs pour se procurer l'eau de première nécessité (alimentation et hygiène) et assurer de ce fait une meilleure productivité des hommes et des animaux.

Le problème examiné sous cet angle se trouvera réglé dans le même sens pour l'arrosage des plantations en sec.

De gros efforts ont été déjà effectués sous cet aspect. Il importe, pour déterminer l'action future dans ce domaine, d'exécuter en priorité l'inventaire des besoins et des réalisations existantes pour en faire ressortir des nécessités d'apports complémentaires d'eau dans des zones déterminées.

Une fois l'inventaire établi, l'implantation des points à créer apparaîtra nettement. Le programme d'exécution devra toutefois tenir compte des autres actions qui doivent être réalisées.

Les investissements prévus à cet effet sont de l'ordre de 500.000 D. et sont affectés à la création de points d'eau publics et leur équipement. Quant à l'entretien, il doit être pris en charge par les collectivités locales.

Signalons enfin qu'il est prévu un crédit de 381.000 D. au titre de l'achèvement des projets en cours. Ce crédit intéresse :

- La création de points d'eau publics divers - 180.000 D.
- " " " au Bled Segui de Mdilla - 30.000 D.
- l'équipement de points d'eau - 171.000 D.

.../...

B/ - Les points d'eau privés -

Il a été retenu 1.200 puits sur les 3.000 puits privés dont la consommation est prévue pour la période triennale.

La construction de ces puits privés doit se réaliser dans le cadre de l'encouragement à la recherche d'eaux souterraines. Il demandera un investissement total de 600.000 D. dont 180.000 D. de subvention et 300.000 D. de prêt.

Dans les zones où les nappes superficielles sont inexistantes l'encouragement à la construction de citernes privées doit être maintenu. A cet effet un investissement de 900.000 D. est réservé dont 450.000 D. en subvention.

Il convient de signaler que les points d'eau privés (puits et citernes) en cours de construction et dont l'achèvement est prévu pour l'année 1962 nécessitent un investissement supplémentaire de 100.000 D. environ dont 36.000 D. au titre de subvention.

III/ - L'évacuation des eaux excédentaires -

Elle intéresse soit la production agricole seulement, soit l'ensemble de l'économie à l'échelle de la région.

a) - La lutte contre les inondations dans le cadre de la triennie. Les actions de lutte contre les inondations seront entreprises mais non achevées dans les régions suivantes :

- Complexe de la plaine de Mateur
- Basse vallée de la Medjerdah
- L'Oued Méliana
- Plaine de Bou-Ficha

Avant d'entreprendre la réalisation des travaux, une étude approfondie des zones à traiter et de l'incidence des travaux sur l'économie de la région doit être entreprise en 1962 et début 1963, particulièrement sur l'Oued Meliana et à Bou-Ficha.

Un investissement global de 750.000 D. est prévu à cet effet. Il se répartit comme suit :

- Plaine de Mateur..... - 400.000 D.
- Medjerdah..... - 150.000 D.
- Oued Meliane..... - 100.000 D.
- Bou-Ficha..... - 100.000 D.

.../...

Il s'y ajoute au titre des projets en cours, un crédit de 50.000 Dinars soit 25.000 Dinars pour la lutte contre les inondations de la Medjerdah
25.000 " pour la remise en état du pont-canal de Tébourba.

b) - <u>L'assainissement agricole</u> -

Il est utile de rappeler que l'assainissement agricole dans les plaines est lié aux opérations de C.E.S. et de reboisement entreprises sur le bassin versant.

D'importants travaux ont déjà été effectués sur la région Nord du Pays. Il importe d'améliorer le fonctionnement des réseaux existants, d'abord par le traitement des bassins versants, et ensuite par l'entretien plus régulier des canaux.

Pour la triennie il a été prévu un investissement de 300.000 Dinars dans la basse vallée de la Medjerdah et de 150.000 D. pour diverses plaines du Nord.

Un crédit supplémentaire de 874.000 Dinars est à prévoir également au titre de l'achèvement des travaux d'assainissement en cours d'exécution; ces travaux intéressent divers périmètres dont le tableau suivant indique la localisation et le coût des travaux restant à faire.

DESIGNATION DU PROJET	Coût pour 1962-1964.
- Assainissement de la plaine Bled El-Ghorfa.....	10.000
- " " Selim La Merdja.....	5.000
- " " d'El-Azil.....	12.000
- " " de Souk-Es-Sebt.....	80.000
- " " de Bou-Arada.....	200.000
- " " de Soliman.....	150.000
- " " de l'Oued Guerricha.....	130.000
- " " de l'Oued Tine Supérieur.....	15.000
- " " de Garaat Sedjnane.....	2.000
- " " de B ou-Ficha.....	10.000
- " " de Sidi Makdour.....	60.000
- " " d'El-Haouaria.....	200.000
TOTAL.....	874.000

.../....

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS DE L'HYDRAULIQUE AGRICOLE

DESIGNATION DES TRAVAUX		Coût Total 1962-1964		1962	1963	1964
Etudes Générales -	Nouvelles	500.000		200 000	200 000	100000
	en cours (1)	443.000		-	-	-
	Total.....		943.000			
Forages -	Nouveaux	800.000		200 000	300 000	300 000
	En cours (1)	438.000		-	-	-
	Total.....		1.238.000			
Irrigation à partir de Barrages -						
	Crédits frais	20.000.000		4.390.000	7.610.000	8.000.000
	Crédits anciens (1)	432.000		-	-	-
	Total.....		20.432.000			
Irrigations à partir de Forages -						
	Crédits frais	5.150.000		1.450.000	1.650.000	2.050.000
	Crédits anciens (1)	2.603.000		-	-	-
	Total.....		7.753.000			
Points d'eau publics -						
	Crédits frais	500.000		100.000	200.000	200.000
	Crédits anciens (1)	381.000		-	-	-
	Total.....		881.000			
Points d'eau privés -						
	Crédits frais	1.500.000		300.000	500.000	700.000
	Crédits anciens (1)	100.000		-	-	-
	Total ...		1.600.000			
Evacuation des eaux excédentaires						
	Crédits frais	750.000		120.000	230.000	400.000
	Crédits anciens (1)	50.000		-	-	-
	Total.....		800.000			
Assainissement agricole -						
	Crédits frais	450.000		150.000	150.000	150.000
	Crédits anciens(1)	874.000		-	-	-
Total:	Crédits frais		29.650.000	6910.000	10840.000	11900.000
	Crédits anciens		5.321.000	921.000	1900.000	2500.000
	TOTAL GENERAL		34.971.000	7.831.000	12.740.000	14.400.000

(1) Crédits non ventilés.-

SECTION III

DIVERSIFICATION ET INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Dans le chapitre relatif à la conservation du patrimoine national, il a été noté que les techniques forestières (de terrassements) et de C.E.S. ne pouvaient pas par elles mêmes régler entièrement ce problème majeur posé à l'économie tunisienne. Des techniques culturales répétées annuellement devaient concourir au même but. Celles-ci doivent donc subir les modifications nécessaires. Une transformation dans la répartition des cultures en fonction des pentes doit en résulter en premier lieu. D'une façon schématique et sans que les chiffres suivants aient une valeur absolue, il a été admis que les terres ayant une pente supérieure à 25% doivent être mises à la disposition des forêts et des pâturages; celles dont la pente est comprise entre 15 et 25% seront réservées aux plantations arbustives pour les terres légères et profondes, le restant (terres fortes jusqu'à 18% et terres de pentes légères et de plaines) aux cultures annuelles assolées, et aux prairies permanentes. Cette première conséquence aura un effet très important sur le paysage agricole notamment dans le Nord de la Tunisie.

Une deuxième conséquence de la politique de reconservation du patrimoine est la nécessité absolue d'augmenter la richesse des sols cultivés en humus dans une première phase et d'assurer le renouvellement des réserves des terres en cet élement d'une façon continue par la suite ; en effet il ne suffit pas d'obtenir une structure du sol favorisant la stabilité des particules de terre végétales mais aussi de maintenir cette structure dans le temps. Une série de mesures ont été préconisées dans la perspective décennale pour aboutir à cet effet : enfouissement à la surface du sol des chaumes autant que possible par des façons sans retournement, suppression de la jachère labourée là ou la pluviométrie annuelle est supérieure à 400 m/M, introduction de cultures fourragères et des légumineuses alimentaires dans les assolements de grande culture, culture d'engrais verts aussi bien dans les rotations céréalières et maraichères, que dans les vergers.

Une troisième conséquence est la généralisation des labours en courbes de niveau et la pratique des cultures annuelles en bandes assolées, tradées selon les courbes de niveau.

Ainsi la politique de conservation du patrimoine national, amène sans autres considérations à une diversification culturale très accentuée.

../....

Or, d'autres impératifs d'ordre économique et alimentaire amènent à la même orientation, la nécessité d'augmentation de la production animale s'allieaisément avec cette politique enutilisant les productions fourragères, une grande partie des légumineuses alimentaires et des céréales secondaires, et en produisant du fumier de ferme qui peut concourir au maintien de la stabilité des terres.

Conservation du Patrimoine et diversification culturale amèneront l'agriculture tunisienne à réserver moins de terres à certaines cultures et accroitre considérablement les surfaces utilisées par d'autres, en fait, les céréales occuperont des superficies plus limitées aussi bien dans le Nord que dans le Centre et le Sud du pays. Or, la production en ces denrées doit augmenter pour répondre aux besoins alimentaires accrus et à l'équilibre de la balance commerciale. Ainsi l'intensification de la production céréalière est déjà une conséquence des deux orientationsgénérales définies ci-dessus.

L'intensification de la Production Agricole est en outre une nécessité économique et sociale, la perspective a déterminé les voies à adopter pour aboutir à cette fin, voies qui touchent aussi bien aux systèmes de culture à utiliser dans les diverses spéculations, qu'aux structures d'exploitation ou de crédit permettant une bonne application des méthodes techniques préconisées et une meilleure rentabilité.

Les problèpes de conservation du Patrimoine National de diversification culturale et d'intensification de la production agricole sont étroitement liés, non seulement à l'échelon général mais également et surtout dans le cadre de chaque exploitations agricole. Un équilibre agronomique et économique est à créer à ce niveau par un choix des spéculations culturales complémentaires et d'un système de culture adapté. Pour chaque Unité de développenent un type d'unité d'exploitation doit être étudié par le service de la P.A.V.A. du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture, qui doit harmoniser les objectifs de production tracés par la perspective avec les éléments du milieu local.

Nous allons passer en revue sucdessivement les actions prévues par le Plan Triennal dans les différentes spéculations pour amorcer les multiples opérations devant concourir à la réalmation en 1971 des objectifs définis par la perspective.

1°/ <u>Grande Culture</u>.-

L'équilibre agro-économique va conduire selon lesmicro-milieux à la constitution d'exploitations d'assolement céréalier seul ou en association avec l'élevage, l'arboriculture, le maraichage, où l'une de ces spéculations seulement.

.../...

Vu la multiplicité des types d'unités d'exploitation que l'on serait amené à considérer, et l'impossibilité actuelle de déterminer la place que chacune d'entre elles peut occuperdans l'économie générale, il a paru nécessaire de définir les actions sectorielles par grandes spéculations (grande culture, Elevage, Arboriculture, Cultures maraichères et diverses) plutôt qu'en fonction des unités à déterminer.

La politique de conservation des richesses naturelles et de diversification culturale conduit dans le domaine de la Grande culture à trois conclusions fondamentales :

1°/ La limitation des surfaces réservées à ce secteur économique

2°/ La diminution progressive de la monoculture céréalière et son remplacement par la polyculture de céréales, fourrages, légumineuses alimentaires, plantes industrielles et diverses, c'est-à-dire une profonde modification des assolements et des systèmes de culture.

3°/ L'élevation maximum des rendements, pour que la production de ces produits alimentaires de base continue à satisfaire aux besoins, malgré la limitation des surfaces.

Le pré-plan a apprécie l'importance de chacun de ces groupes d'actions et tracé la voie à suivre pour leur réalisation effective.

1°/ La limitation des surfaces de grande culture.-

Les surfaces réservées à l'heure actuelle à la grande culture sur l'ensemble du territoire national sont évaluées à prés de 3 millions d'ha dont 1.650.000 Ha environ dans le Nord et 1.350.000 Ha dans le Centre et le Sud. En fait, si les surfaces du Nord semblent correctes, celles du Sud de la dorsale apparaissent comme difficiles à apprécier du fait de l'utilisation des terres à paturages en emblavures de céréales durant les automnes pluvieux, le phénomène contraite se produisant lorsque l'automne est sec. Toutefois, le chiffre moyen de 900.000 Ha d'emblavures céréalières dans cette région, étant le chiffre statistique établi par l'Office des céréales, peut être retenu.

La Perspective décennale a évalué les surfaces à réserver à la grande culture en 1971 à 2.250.000 Ha environ, soit une diminution de l'ordre de 750.000 Ha, la répartition géographique étant :

- Nord ... 1.300.000 Ha soit une diminution de 350.000 Ha
Centre et Sud ..... 1.950.000 Ha soit une diminution de 400.000 Ha

La diminution des surfaces pour 1964 a été déterminée en fonction des reconversions à effectuer durant la triennie, des vocations des terres et de la diversification prévue.

../...

C'est ainsi que pour le Nord, les étendues suivantes doivent être récupérées au profit des autres spéculations culturales :

- Arboriculture	61.400 Ha
- Prairies permanentes	80.000 Ha
- Assolement maraicher	14.000 Ha
à l'irrigation	
- Parcours et Forêts	34.600 Ha
	190.000 Ha

L'assolement céréalier du Nord ne devra occuper en 1964 que 1.450.000 Ha environ.

De même pour le Centre et le Sud, l'ensemble des plantations et des cultures irriguées atteindra une superficie de l'ordre de 85.000 Ha, les parcours et les forêts doivent regagner de l'ordre de 65.000 Ha, les terres à réserver à la grande culture en 1964 ne devront pas dépasser 1.200.000 Ha soit 800.000 Ha d'emblavures.

Un gros effort doit être effectué durant ces trois années, puisque sur 750.000 Ha à récupérer durant la décennie, 350.000 Ha devront l'être durant le pré-plan. Cette situation est compréhensible puisque cette première période doit rétablir la cohésion entre les diverses actions qui ont été menées sans lien entre elles, le développement de l'arboriculture sans amélioration des paturages et des aliments du bétail.

Dans l'application, il ne semble pas que des mesures particulières soient nécessaires pour l'obtention de la limitation de surface escomptée, les encouragements à la diversification culturale devant aboutir à ce résultat.

2°/ Modification des Assolements.-

Les assolements pratiqués en grande culture sont assez variable selon le milieu. Dans la culture moderne du Nord, l'assolement biennal jachère-blé était le plus communément utilisé il y a une dizaine d'années. Fortement critiqué, à la suite des travaux réalisés au Service Botanique et Agronomique qui a montré l'inutilité de la jachère et la perte de fertilité qu'elle entraine, dans la plupart des cas ou la pluviométrie est supérieure à 400m/m, à la suite aussi des études montrant la rapidité des dégradation des terrès soumises à cet assolement, le biennal, loin d'être abandonné, a quelque peu regressé au profit du triennal, et souvent du quadriennal.

Dans le milieu traditionnel, la culture continue (céréale sur céréale) est assez fréquemment pratiquée, le biennal avec jachère morte voisine avec d'autres cas où les légumineuses et les melons occupent une partie de la jachère. Enfait, il n'y a pas une notion de rotation clairement choisie et régulièrement utilisée. L'assolement est variable selon la pluviométrie de l'année, les moyens du paysan à un moment donné et ses ressources.

Pratiquement, compte tenu de ces variations, et sans affirmer l'existence d'un assolement triennal généralisé, l'occupation des terres de grande culture dans le Nord montre que les 2/3 des surfaces sont emblavées en céréales, le 1/3 restant comporte essentiellement la jachère subsidiairement les fourrages, les légumineuses alimentaires ou les plantes industrielles telles que le vin , tabac ou betterave.

Dans le centre et le Sud, la jachère semble occuper le tiers des terres de grande culture, mais son caractère pâturé ne la fait pas distinguer des pâturages, elle apparait comme une zone de paturages disponible pour les emblavures de céréales durant les années favorables plutôt qu'une solde dans une rotation justifiée agronomique.

Aussi bien pour la lutte contre l'érosion et le développement de la fertilité des terres que pour assurer une production équilibrée et de hauts rendements, la situation actuelle ne peut être encouragée. Certes il ne s'agit pas de préconiser un type d'assolement unique à travers toutes les régions, il est bon de répéter que le choix de l'assolement le plus adapté doit faire l'objet d'étude par les services qualifiés avec les organismes professionnels, toutefois les besoins nationaux de production amènent à encourager l'installation de l'assolement triennal présenté par la perspective toutes les fois qu'il correspond à une amélioration de la situation actuelle, son évolution, vers un autre système de rotation doit être subordonnée à l'obtention de rendements élevés en céréales permettant d'obtenir sur la moitié du terrain (assolement quadriennal par exemple), une production

..../...

moyenne au moins égale à celle qu'on aurait sur les 2/3 du même terrain (assolement triennal).

En fait cet assolement triennal n'est dans la plupart des cas qu'un stade de transition permettant de passer d'une situation en dégradation à une situation d'intensification évolutive.

Les éléments qui ont permis de tracer les objectifs du pré-plan pour marquer l'évolution de l'assolement, sont essentiellement la conservation de la fertilité des terres (y compris la lutte contre l'érosion) la production suffisante de céréales pour l'alimentation humaine estle maintien du volumemoyen d'exportation de blé dur, et l'obtention des masses fourragères nécessaires pour entreprendre l'amélioration zootechnique du bétail, envisagée par la perspective.

Pour que ces trois conditions soient remplies, il faut qu'en 1964, 850.000 Ha soient soumis à l'assolement triennal dans le Nord de la Tunisie, s'il est admis parallélement que la culture traditionnelle fournira un complément de fourrage et de légumineuses alimentaires, et que la culture du Centre Sud ne subira pas de modifications notables d'assolement.

Or, que peut être la répartition des terres de grande culture dans le Nord en 1964 :

- La culture moderne tunisienne qui occupe 150.000 Ha peut évoluer rapidement dans le sens de l'assolement triennal, ou de ses objectifs globaux de production.

- La culture moderne européenne qui occupait environ 600.000 Ha dont 200.000 Ha de location et 400.000 Ha d'appropriation deviendra trèsprobablement entièrement nationale, c'est dire que les 400.000 Ha de grande culture passeront à l'Office de Gestion des terres donaniales et que les 200.000 Ha de location pourront soit demeurer en tout ou en partie sous la gestion de l'Office (qui les prendra en location) soit retourner à la culture traditionnelle. Il est évident que ce dernier cas n'est ni à souhaiter, ni à encourager du fait qu'il se traduira par une baisse de production par rapport à la situation actuelle, et qu'il compromettra gravement l'avenir de l'élevage puisque les productions d'aliments du bétail risquent de ne pas s'y réaliser, sans pour autant qu'il y ait une amélioration dans la situation des anciens locataires. Il est donc nécessaire que l'office de gestion des terres domaniales récupére la totalité des anciennes locations détenues par les agriculteurs européens.

L'Office ayant à gérer 600.000 Ha pourra aisément y appliquer l'assolement désiré.

../..

L'amorce des réformes de structures d'exploitation a été prévue pour 100.000 Ha qui passeraient ainsi de la culture traditionnelle à la culture moderne dans le cadre des coopératives de production les objectifs de production de l'assolement triennal y sont également possibles.

La culture traditionnelle occuperait encore 600.000 Ha ; mais grâce à une vulgarisation rationnelle et à une aide matérielle en semences, il parait possible d'y développer sensiblement la culture des fourrages et des légumineuses alimentaires.

Compte tenu de tous ces éléments, la répartition des terres de grande culture selon les espèces pourra être en 1964 :

ESPECES	Surface totale	SURFACES RENDEMENT MOYEN ESCOMPTE EGAL					
		Au rendement moyen 1971	Au rendement moderne actuel	Au rendement moyen actuel traditionnel Nord + 50 %	Au rendement actuel traditionnel Nord + 10 %	Au rendement actuel traditionnel Centre et Sud 0 %	
Blé dur	980.000	180.000Ha	60.000	40.000	300.000	400.000	
Blé tendre	195.000	100.000	20.000	-	25.000	50.000	
Orge	590.000	120.000	20.000	25.000	75.000	350.000	
Fèves-féverolles	84.000	52.000	10.000	7.000	15.000	-	
Pois, poichiches, lentilles	54.000	18.000	5.000	6.000	25.000	-	
Fourrages	88.000	60.000	15.000	13.000	-	-	
Engrais Verts paturés	80.000	60.000	15.000	5.000	-	-	
Divers	29.000	10.000	5.000	4.000	10.000	-	
Jachère	550.000	-	-	-	150.000	400.000	
TOTAUX	2650.000	600.000	150.000	100.000	600.000	1.200.000	

Pour réaliser ces objets, des encouragements ont été prévus pour inciter les agriculteurs à pratiquer les cultures qui ne sont pas entrées dans la pratique courante ; il s'agit des fourrages, des légumineuses alimentaires, des engrais verts paturés et à un moindre degré de la betterave.

.../...

a) Fourrages.-

Diverses raisons n'encouragent pas les agriculteurs du Nord à donner beaucoup de place aux fourrages :

- La méconnaissance de son action favorable pour la fertilité des terres tant par la masse générale qu'ils laissent au sol après la récolte, que par l'azote fixé par sa légumineuse, c'est un problème de vulgarisation courante qui doit être facile à résoudre pour les services régionaux du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture.

- La crainte que le fourrage ne soit pas un bon précédent pour le blé; en fait pour les zones où la pluviométrie est supérieure à 400 m/m le fourrage récolté en Avril laisse suffisamment d'humidité en année moyenne pour la récole suivante.

- Les frais de ramassage et de récolte relativement élevés ; cet élément est réel mais il est à lier au problème plus général de stabilité de prix rémunérateur.

- L'absence fréquente d'élevage à la ferme pose le problème d'écoulement du fourrage, produit volumineux, cher à transporter et au prix instable. En fait, c'est le véritable problème, sa solution est envisagée dans le Pré-Plan par la constitution d'un organe régulateur, à caractère étatique, qui aurait la double mission de stabiliser les cours autour d'un prix rémunérateur et de constituer des stocks fourragers à utiliser dans le cadre de la sauvegarde alimentaire du bétail. Cet organe, à créer, sera plus amplement défini dans le chapitre relatif à l'Elevage. Par ailleurs, des encouragements seront dispensés par l'installation de troupeaux de rente dans la ferme (aide à la construction d'étables, de fossés d'ensilage, prêt pour l'acquisition de bétail, aide vétérinaire etc...); ces mesures seront également décrites dans le chapitre de l'Elevage.

b) Légumineuses alimentaires.-

Deux obstacles majeurs au développement de ces cultures qui constituent dans l'ensemble un bon précédent pour les céréales ; c'est d'une part, la main d'oeuvre nécessaire aux sarclages et le coût élevé de cette opération, et d'autre part l'instabilité des cours.

En fait, c'est un problème de prix, aussi a-t-il été admis que la production et l'écoulement des légumineuses alimentaires seront soumis au même régime que celui des céréales. L'Office des céréales aura à garantir un prix suffisamment rémunérateur pour ces productions.-

Un autre inconvénient risque de devenir un obstacle à ces cultures , c'est le parasitisme dû à l'arobanche qui peut empêcher tout maintien de légumineuses dans les zones infestées, toutefois, compte

.../..

tenu du fait que dans le cadre d'assolement choisi,ces espèces ne devant revenir sur le même terrain qu'au bout de 6 ans, les risques d'infestation par l'orobanche sont limités. De toutes façons, il importe que l'Institut de recherches agricole du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture, prenne toutes les dispositions voulues afin de rechercher et de trouver un moyen de lutte pratique et efficace contre le parasite, faute de quoi, cet élément précieux de diversification culturale, d'enrechissement des terres et de développement de l'élevage pourra à terme devenir négligeable.

c) Engrais verts pâturés.-

Il est bon de noter en premier lieu que la notion d'engrais vert est peu connue dans le monde rural, cependant ses avantages pour l'enrechissement du sol en humus, l'amélioration de la structure des terres, leur enrichissement surtout en azote sont très importants; en outre bien cultivés, ils peuvent fournir un appoint complémentaire pour l'alimentation du bétail qui est loin d'être négligeable.

En deuxième lieu, la crainte, dans le cas des grandes plaines de terres fortes, que l'engrais vert ramassé trop tard ne laisse le sol trop asséché, pourrait limiter son emploi; en fait l'engrais vert devant être enfoui durant le mois de Mars, cet inconvénient n'existera que dans le cas de printemps très sec et non pour toutes les années, ce qui est assez rare.; ses avantages, par contre, sont tels que ce risque est largement compensé par les bienfaits qu'il apporte à l'agriculteur.

Dans les deux cas, une vulgarisation intélligente aidée par la démonstration dans les fermes de l'Etat permettra de lever cette équivoque et donnera à l'engrais vert la place qu'il doit occuper dans l'quilibre agronomique de nos terres du nord.

D.- Betterave sucrière.-

Cette culture, citée ici pour mémoire doit occuper 5.000 Ha dans les terres de Béjà en 1964 et fait l'objet d'un projet d'expérimentation, de vulgarisation et d'encouragement mené conjointement par le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture et la Société Tunisienne du Sucre ce qui doit l'implanter avantageusement dans l'assolement quadriennal mieux adapté.

Outre les mesures qui viennent d'être esquissées, durant le Pré-Pla, une subvention de 20% sera accordée sur le prix d'achat des semences pour les agriculteurs qui auront à implanter ou à développer ces cultures dans leur exploitation; par ailleurs, il sera exigé par les organismes de crédit qui fourniront des prêts à court terme pour ces cultures comme pour les céréales, un plan d'assolement faisant ressortir la place que ces spéculations occuperont, Au cas où les

../...

objectifs de diversification culturale ne sont pas atteints, le crédit peut être refusé à l'agriculteur pour tout l'assolement céréalier qu'il pratique.

Dans la pratique, le problème sera amplement simplifié par le fait que l'Office de gestion des terres domaniales cultivera sur les 600.000 Ha qu'il dirigera, près de 200.000 Ha pour ces 4 cultures. Le rôle de cet Office sera donc déterminant.

3°/ Elevation des rendements.-

Les rendements moyen de l'ensemble de la céréaliculture du pays oscillent autour de 3qx à l'Ha, ils sont parmi les plus bas du monde; certes les très faibles rendements du Centre et du Sud pesent sur la moyenne générale du fait des surfaces importantes emblavées dans ces régions, mais dans le Nord, où les conditions naturelles sont meilleures, après une hausse spéctaculaire, les rendements de la culture moderne ont baissé dangereusement du fait de la déperdition de fertilité, de l'érosion et de l'absence d'évolution décisive dans le système de culture qui est à la base de cette dégradation. Les mesures générales concernant la conservation du patrimoine, la pratique de l'assolement prévu auront certes un résultat bénéfique en l'absence de toute autre mesure, par l'élimination des terres les moins productives et l'amélioration de la qualité des terres restantes, mais, le résultat sera insuffisant par rapport aux besoins. Aussi le Pré-Plan a-t-il inscrit les objectifs de production à assigner aux divers groupes d'exploitation pour 1964, et prévu les moyens nécessaires pour les réaliser.

a) Les terres détenues par les agriculteurs tunisiens modernes soit 150.000 Ha et 450.000 Ha parmi les terres qui seront gérées par l'Office des terres domaniales, soit 600.000 Ha au total, ont déjà atteint un niveau de production relativement élevé, leur production peut encore être améliorérapidement par l'application des techniques prévues dans la perspective, du fait de leur taille d'exploitation valable et du niveau technique des exploitants. L'objectif qui leur a été assigné est l'obtention du rendement moyen prévu pour 1971, et ce à partir de 1964.

Les moyens nécessaires pour arriver à ce résultat ont été chiffrés en ce qui concerne le matériel mécanique y compris les pièces de rechange, les ateliers régionaux de réparation, les constructions de hangars et magasins, l'aménagement des parcelles en courbes de niveau, l'obtention de semences sélectionnées et l'application des engrais minéraux, de même les besoins de crédit à long terme ont été calculés, ainsi que l'encouragement sous forme de subvention. Enfin l'effort que doit faire l'agriculture elle-même par autofinancement.

.../...

Ces moyens regroupés avec ceux des secteurs suivants sont exposés au tableau n° I.

Le tableau n° II donne les rendements assignés à ce secteur pour chaque culture et la production attendu en 1964 par denrée.

b) La dernière tranche de terres cultivée par les étrangers, soit 150.000 Ha environ peut ne passer à l'Office de gestion des terres domaniales qu'en fin de triennie; l'objectif tracé est le maintien de la production actuelle, soit l'obtention des rendements moyens actuels de la culture moderne de chaque région.

Les moyens nécessaires, inventoriés sont exposés au tableau n° 1 et la production attendue est indiquée n° 2

c) Compte tenu des difficultésinhérentes au démarrage des réformes de structure, il a été admis que les 100.000 Ha de coopérative de production ne seront effectivement en unités d'exploitation viable que la 3ème année; aussi des résultats spectaculaires ne peuvent être attendus pour 1964. Toutefois une amélioration certaine et sensible sera obtenue d'ores et déjà par prudence ellea été chiffréeà 50% seulement du rendement traditionnel moyen actuel de chaque région, il est vraisemblable que cet objectif sera dépassé.

Outre les moyens prévus pour les deux secteurs précédents, il a été inscrit corollairement une aide à l'habitat rural qui tout en participant à la dégourbification des campagnes sera un élément moteur d'extension des coopératives de production; le tableau n° I chiffre ces moyens, de même que le tableau n° II indique la production attendue dans ce secteur en 1964.

d) Du fait des tailles d'exploitation trop faibles, l'application des méthodes modernes en milieu traditionnel sera inopérante et trop coûteuse; l'aide de l'Etat devant être créatrice de nouveaux revenus et de nouveaux emplois ne peut être accordée à ce secteur que lorsque les réformes de structure auraient permis d'avoir des unités d'exploitations où la modernisation deviendra possible. Toutefois, des encouragements par des prêts de semences sélectionnées et rustiques peuvent donner des résultats.

L'amélioration attendu est chiffré à 10% du rendement traditionnel moyen actuel, ce qui est faible, mais il est préférable de s'arrêter à une estimation prudente.

Les moyens à mettre en jeu en crédit à court terme et subvention pour les semences sont compris dans le tableau n° I.

../...

e) Enfin, le développement de la production des terres du Centre et du Sud ne peut être conçu que dans le cadre de la constitution des coopératives de polyculture du Centre du fait de la polyvalence en matériel qui sera l'élément déterminant d'amélioration des rendements. Ces coopératives doivent couvrir en 1964, 600.000 Ha dont 100.000 Ha de céréales au maximum.

Le matériel prévu consiste en 100 tracteurs à chenilles à réserver en priorité à Oueslatia et Thala et 600 tracteurs à roues équipés du matériel sans retournement du sol et en semoirs "Discoll" pour obtenir le maximum de rapidité dans la préparation du sol et pour les semailles. Le résultat attendu est doublé : élévation des rendements sur les terres de coopératives par une culture plus soignée et plus rapide.

- Elevation indirecte des rendements sur les autres terres du fait que la masse de cheptel utilisée habituellement pour 900.000 Ha n'aura à traiter que 700.000 Ha ce qui permettra d'effectuer des semailles plus précoses et d'éviter les bas rendements dûs à un enfouissement des semences durant la 2ème quinzaine de Décembre et le mois de Janvier.

Le coût d'équipement en tracteurs, ateliers de réparations, constructions et habitat rural, ainsi que les besoins de crédit ont été chiffrés et sont exposés au tableai n° I. La production en 1964 figure au tableau n° II.

4°/ Estimation des besoins d'équipement et de dépenses nécessaires pour la grande culture.-

Le tableau n° I résume les besoins nécessaires durant les trois années ventilées en subventions, prêt et autofinancement pour les dépenses amortissables à long terme et court terme. Ces dépenses comportent les postes d'acquisition de matériel, d'ateliers de réparations, de constructions rurales, d'Habitat rural, d'aménagement des parcelles en courbes de niveau, des dépenses annuelles telles que pièces de rechange, semences, engrais et divers.

a) Matériel.-

L'Etat actuel du matériel utilisé par la culture moderne du Nord justifie en partie les baisses de rendement des 4 dernières années; les tracteurs, dans l'ensemble trop vétustes sont fréquemment en réparation ce qui diminue leur période d'usage dans l'année et augmente le prix de revient des travaux effectués.

Il importe de les remplacer dans les plus bref délais; les besoins pour 1964, compte tenu des systèmes de culture, ont été évalués à 1.750 tracteurs à chenilles de 60 CV, et 3.500 tracteurs à roues de 45 CV pour le Nord et à 100 tracteurs à chenilles de 60 CV et 600 tracteurs de 45 CV à roues pour le Centre et le Sud. Le parc actuel

../...

en service a été estimé à 550 équivalents de tracteurs à chenilles de 60 CV et à 1.100 équivalents de tracteurs de 45 CV à roues. Le déficit à combler est donc de :

1.200 tracteurs à chenilles de 60 CV, à 6.000 D. l'unité
2.400 tracteurs à roues de 45 CV avec équipement pour le Nord 3.500 D. l'unité
600 tracteurs à roues de 45 CV avec équipement pour le Centre à 3.000 D. l'unité

Par contre l'état du parc de moissonneuses batteuses est assez satisfaisant tant au point de vue quantitatif que qualitatif, seul le remplacement dû à un amortissement normal sans investissement est à considérer.

Le coût total de l'investissement prévu pour le matériel est de 18.300.000 D. dont 17.500.000 D. en prêts bancaires à moyen terme et 800.000 D. d'autofinancement.

Ce dernier poste est faible du fait que coopératives et Office de terres domaniales n'ont pas de possibilités actuelles d'autofinancement; seul l'agriculture moderne privée du Nord est en mesure de le réaliser.

Il n'a pas été prévu de subvention, du fait de la rentabilité immédiate de l'investissement; toutefois,des detaxes à étudier sont souhaitables pour l'ensemble des agriculteurs et surtout pour les coopératives.

b) Ateliers régionaux de réparation du matériel mécanique

L'absence de ces ateliers dans les régions cause de graves préjudices à la rentabilité de l'emploi du parc mécanique; c'est ainsi que les tracteurs, au lieu de fonctionner à la moyenne de 2.000 Heures par an,ne travaillent en fait que 1.200 à 1.500 Heures, le temps perdu pour les réparations dans des centres éloignés, durant les périodes critiques,étant considérable. Il en résulte des prix de revient plus élevés et des retards dans l'exécution des travaux d'autant plus inadmissibles que l'utilisation des tracteurs est en grande partie justifiée par l'opportunité des travaux.

Compte tenu du nombre de tracteurs qui seront en fonctionnement en 1964, et du fait qu'un atelier régional doit desservir 100 engins avec leurs instruments culturaux et le matériel divers qui l'accompagne. Il a été prévu la construction de 50 ateliers dans le Nord et 10 dans le Centre, durant la triennie.

../..

Chaque atelier doit être en mesure d'effectuer les moyennes et grosses réparations à l'exclusion des opérations très spécialisées telles que calibrage des injecteurs. Il doit comporter un stock de pièces de rechange adopté au matériel qu'il a à réparer; ce stock a été évalué pour les 3 ans à 20% de la valeur du matériel à acquérir.

L'office National de Motoculture et de mise en valeur est l'organe habilité pour entreprendre la construction de ces ateliers et en assurer la gestion jusqu'à constitution des Unions régionales de Coopératives qui devraient assurer la relève lorsque elles seront suffisemment formées sous l'angle technique et comptable.

Pour ce faire l'O.N.M.M.V.A. doit disposer d'un prêt global à long terme de 600.000 D. pour la création des ateliers et d'un prêt à court terme de 1.200.000 D. pour la constitution et le renouvellement d'un stock de pièces de rechange.

c) <u>Aménagement des Parcelles culturales en courbes de niveau</u>

L'obstacle majeur à l'application des labours en courbes de nivea et des bandes assolées consiste dans le fait que les limites des parcelles sont le plus souvent des lignes droites.

Or la généralisation de cesdeux méthodes techniques est nécessaire pour la conservation des eaux et du sol et aura un effet heureux sur la production de la grande culture du Nord. Le réaménagement systématique des parcelles culturales existantes n'est concevable que dans le cadre de la réfonte totale de plusieurs exploitations en unités plus grandes ou dans le cas des grandes unités envoie de modernisation; la constitution des coopératives de production nécessitera une refonte des petites exploitations et permettra l'exécution de cette opération; les unités viables d'agriculture moderne du Nord stabilisées sont réaménageables dans le même sens.

Les opérations consistent dans le découpage des unités en parcelles d'assolement équilibrées, avec tracé et exécution des pistes et limites. Les dépenses sont à envisger en subvention pour encourager au maximum les agriculteurs dans cette voie.

L'investissement prévu est de 200.000 D. pour les 3 ans et fera partie des dotations budgétaires d'équipement mise à la disposition du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture (Service de la Conservation des Eaux et du Sol.

d) <u>Constructions Rurales.-</u>

Au fur et à mesure de la constitution des coopératives de production dans le Nord et de polyculture dans le Centre, les nouvelles unités d'exploitation devront être équipées en constructions rurales comportant.

../...

des hangars pour abriter le matériel, un petit atelier d'entretien et de réparations courantes, des magasions de dépôt des semences, engrais et produits divers, une fosse à fumier etc...

Il a été prévu la création de 200 unités de construction pour les coopératives de production, dont le coût est de l'ordre de 360.000 D. 100 unités pour compléter l'équipement des exploitations privées du Nord et les fermes rachetées sous gestion de l'Office des Terres Domaniales, devant coûter 160.000 D., et 200 unités pour les coopératives de polyculture du Centre devant coûter (de l'ordre de) 200.000 D. L'investissement total de 720.000 D. comportera des prêts à long terme (20 ans) sans intérêt de 600.000 D. et un autofinancement de 120.000 D par les agriculteurs.

Il est à noter que les coopératives créesdevront être servies en points d'eau publics quand elles sont groupées et en points d'eau privés quand elles sont dispersées, en priorité grâce aux investissements prévus dans l'Hydraulique agricole.

o) Habitat Rural.-

Dans le cadre de la dégourbification des campagnes et d'encouragement à la coopération, un investissement de 6.250.000 D. a été prévu pour la construction de 4000 logements pour les coopératives du Nord, de 3.000 pour les coopératives du Centre et 1.000 pour les coopératives hydrauliques. Le tableau n° I montre la ventilation en subventions, prêt et autofinancement. Toutes les fois que cela est possible l'implantation des logements doit se faire en villages permettant l'équipement ultérieur en réseaux, téléphoniques, d'alimentation en eau potable, en électricité, ou des réseaux d'égouts. L'implantation des écoles, dispensaires etc.. se trouvera facilitée.

Dans les autres cas, les habitants doivent au moins être groupés à l'échelle de la coopérative.

Dans tous les cas, les logements doivent être effectués dans un terrain assez grand pour l'implantation d'une basse cour et d'un petit jardin familial; les lots doivent donc avoir un minimum de 1.000 M2.

Les travaux de constructions seront effectués sous le contrôle du service du Génie Rural du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture, les crédits de subventions et prêts seront distribués par les banques après enquête et avis des techniciens du Génie Rural.

../..

F.- Semences.-

En matière de céréales, l'encouragement de l'Etat consistera à favoriser l'utilisation de semences pédigrées de variétés productives en culture moderne, et rustique en culture traditionnelle.

L'action existente que l'Office des céréales mène à l'heure actuelle avec le concours de la C.O.S.E.M. et de l'Institut de recherches agricoles doit être soutenue et étoffée:, la dépense annuelle prévue est de 60.000 D. à inscrire au budget de l'O.N.I.C.

Pour les fourragères, les légumineuses alimentaires et les engrais verts, la subvention de 20% citée plus haut est évaluée à une moyenne de 170.000 D. par an et distribuée avec les prêts à court terme sur avis et contrôle du service de la P.A.V.A. du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture.

La dépense totale à fonds perdu pour les années 1962-64 est de 700.000 D.

G.- Engrais.-

Dans le cadre des unités d'exploitation modernisées, l'utilisation des engrais minéraux est un facteur important d'augmentation des rendements. Or leur utilisation est extrêmement faible dans le pays. Dans le but d'accélérer la généralisation de leur emploi aussi bien pour les céréales que pour les autres cultures, des textes sont en préparation portant encouragement à la conservation et au développement de la fertilité des terres par des engrais minéraux. Ce texte prévoit une importante aide en subvention et prêts lorque l'emploi des engrais est reconnu productif. Pour la céréaliculture, durant les trois années la consommation de ces produits qui sera évolutive et qui intéressera la grande culture moderne du Nord prévue:, l'Office des Terres Domaniales et les coopératives de production, est estimé à 9.200.000 D. dont 25% de subvention soit 2.300.000 D., 55% de prêt à court terme soit 5.060.000 D. et 20% d'autofinancement soit 1.840.000 D. l'utilisation des engrais intéressera :

	Céréale de 1ère paille	Céréale de 2ème paille	Fourrages et légumineuses	Total
1962 - 63 - N	100.000 Ha	100.000 Ha	-	200.000 Ha
- P2 05	150.000 Ha	150.000 Ha	150.000 HA	450.000 Ha
1963 - 64 - N	170.000 Ha	170.000 Ha	-	340.000 Ha
P2 05	200.000 Ha	200.000 Ha	200.000 Ha	600.000 Ha
1964 - 65 - N	280.000 Ha	280.000 Ha	-	560.000 Ha
P2 05	280.000 Ha	180.000 Ha	-	460.000 Ha
K2 0			280.000	280.000 Ha

La fumure de la céréale de 1ère paille est de 20 unités d'Azote pur à l'Ha et 40 unités d'acide phosphorique pur à l'Ha, celle de la céréale de 2ème paille est de 40 unités d'Azote pur à l'Ha et 40 unités, de P2 05 pur à L'ha, celles des fourrages, légumineuses et engrais verts est de 20 unités pures de P2 05 et 20 unités pures de K2 0.

La consommation totale de la grande culture durant les 3 années sera donc de 33.000 Tonnes d'azote pur, 65.800 Tonnes de P2 05 pur et 5.600 Tonnes de K2 0 pur.

L'octroi des subventions et prêts peut se faire par l'intermédiaire des organismes bancaires après avis technique du service de la P.A.V.A. qui doit reconnaitre le caractère rentable de l'engrais, définir la nature de l'engrais la dose et l'époque d'application, dresser les conditions techniques à remplir par l'agriculture pour le plein effet de l'engrais.

H.- Le crédit de campagne.-

Il a été reconnu que la somme des crédits de campagne ouverts à l'agriculture est, à l'heure actuelle très faible ; c'est un des freins majeurs au développement rural, il est indispensable de disposer à l'ouverture du Pré-Plan d'un fonds de roulement pour alimenter le crédit de campagne de l'ordre de 12 Millionc de dinars, l'effort pour les frais annuels se décomposerait ainsi :

- [illegible] D. . . . . Subvention
- 13.000.000 D. . . . . Crédits de campagne
- 28.000.000D. . . . . Autofinancement

41.000.000 D. . . . . Total

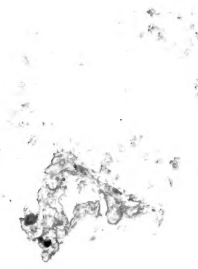

TABLEAU I : GRANDE CULTURE

EVALUATION DES INVESTISSEMENTS ET DES BESOINS A COURT TERME

POUR LA GRANDE CULTURE

(en milliers de dinars)

POSTES DE DEPENSES	INVESTISSEMENTS A LONG TERME (en milliers de dinars)				INVESTISSEMENTS A MOYEN TERME (en milliers de dinars)				BESOINS A COURT TERME (en milliers de dinars) pour 3 ans			
	Subvention	Prêt	Autofinancement	Total	Subvention	Prêt	Autofinancement	Total	Subvention	Prêt	Autofinancement	Total
Matériel ..... (Nord	-	-	-	-	-	I4.800	800	I5.600				
Matériel ..... (Centre et Sud	-	-	-	-	-	2.700	-	2.700				
Ateliers ..... (Nord	-	500	-	500	-	-	-	-	-	(3.I00	-	(3.I00
Ateliers ..... (Centre et Sud	-	I00	-	I00	-	-	-	-		(540	-	(540
Habitat.....	2.920	2.920	410	6.250								
Constructions rurales Nord	-	450	70	520	-	-	-	-				
" " Centre		I70	30	200								
Aménagement des parcelles Nord	200			200	-	-	-					
Engrais	-	-	-	-	-	-	-	-	2.300	5.060	I.840	9.200
Semences	-	-	-	-	-	-	-	-	700	6.240	I3.060	20.000
Divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22.000	69.000	9I.000
TOTAUX	3.120	4.140	510	7.770		I7.500	800	I8.300	3.000	36.940	83.900	I23.840

TABLEAU N° II

EVALUATION DE LA PRODUCTION GRANDE CULTURE EN 1964

SYSTEME D'EXPLOITATION	PRODUCTION EN GRAINS			PRODUCTION EN UNITES FOURRAGERES				
	Superficie	Rendement en Q.Ha	Production en milliers de tonnes	Rendement en U.F. par Ha.	Production en millions d'U.F. Grossier	riche	concentré	Total
A/ Région Nord.								
1 Rendement moyen de 1971 du Nord.								
blé dur	180	12	216	300 chaumes + paille	54			54
blé tendre	100	13	130	150 paille	15			15
orge	120	10	120	400 P.Ch+ 900 grains	48		118	166
fèves	52	10	52	200 P.Ch+ 900 grains	10,4		36,8	47,2
pois	18	8	14,4	200 P.	3,6			3,6
fourrages	60			2000		120		120
engrais verts pâturés	60			1000		60		60
betterave	5			1500		7,5		7,5
maïs	2			2000		4		4
divers	3							
	600			800	131	191,5	154,8	477,3
Rendement moyen : culture moderne actuelle du Nord.								
blé dur	60	8,3	50	240 ch. p.	14,4			14,4
blé tendre	20	8,4	16,8	240 "	4,8			4,8
orge	20	7,6	15,2	300 " + 660 grains	6		13,2	19,2
fèves	10	8	8	200 p + 700 grains	2		7	9
pois	5	6	3	200 p	1			1
fourrage	15			2000		30		30
engrais	15			1000		15		15
maïs	2			2000		4		4
divers	3							
	150			650	28,2	49	20,2	97,4

Coopérative de production								
Blé dur	40	6	24	240 ch. p.	9,4			9,4
Orge	25	5	I2,5	250 " + 400 grains	6,3		I0	I6,3
Féves	7	6	4,5	200 p. + 500 grains	I,4		3,5	4,9
Pois	6	5	3	200 p.	I,2			I,2
Fourrage	I3			2000		26		26
Engrais	5			I000		5		5
Divers	4							
	I00				I8,3	3I	I3,5	62,8
Culture traditionnelle								
Blé dur	300	4,5	I35	240 ch. p.	72			72
Blé tendre	25	5,5	I3,7	240 "	6			6
Orge	75	4	30	250 " + 300 grains	I8,8		22,5	4I,3
Féves	I5	5	7,5	200 p. + 400 grains	3		6	9
Pois	25	4	I0	200 p.	5			5
Jachères	I50			600 ch.	90			90
Divers	I0							
	600			370	I94,8		28,5	223,3

Récapitulation du Nord								
Blé dur	580	7,33	425		I49,8			I49,8
Blé tendre	I45	II,I	I6I		25,8			25,8
Blé	725	8	586	242 ch. p.	I75,6			I75,6
Orge	240	7,4	I78	330 " + 640 grains	79,I		I63,7	242,8
Feves	84	8,5	7,7	200 p. + 750 grains	I6,8		53,3	70,I
Pois	54	5,6	30,4	200 p.	I0,8			I0,8
Fourrage	88			2000		I76		I76
Engrais	80			I000		80		80
Betterave	5			I500		7,5		7,5
Maïs	4			2000		8		8
Jachères	I50			600	90			90
Divers	20							
T O T A L	2175			594	372	272	2I7	86I
Fourrage irrigué	I3,5			8000		I08		I08
Prairies	80			I500		I20		I20
Parcours	285			673	96	96		I92
Forêts	400	(act 550 U F = I26)		260	I04			I04
Total Général					572	596	2I7	I385
Son de blé							44	46

B/ Centre et Sud									
Blé dur	365	2	73	I20 ch. p.	44				44
Blé tendre	85	3,4	29	I20 "	I0				I0
Orge	350	2,2	77	I20 " + I00 grains	42			35	77
	800				96			35	I3I
Parcours I	20			600	6	6			I2
Parcours II	I30			400	26	26			52
Parcours ordinaires	3070			I40	427				427
Jachères (9)	500			I50	75				75
Fourrage irrigué	5			8000		40			40
					630	72		35	737
Son de blé								8	8

Récapitulation Nord et Centre Sud										
	Blé dur	945	5,27	498						
I2	Blé tendre	245	7,755	I90						
Total	Blé	II75	5,86	688		229,6				229,6
	Orge	590	4,32	255		I2I,I			I98,7	3I9,8
	Fève	84	8,5	7I,7		I6,8			53,3	70,I
	Pois	54	5,6	30,4		I0,8				I0,8
Fourrage en culture séche		88					I76			I76
Fourrage en culture irrigué		I8,5								
Engrais		80					I48			I48
Betterave		5					80			80
Maïs		4					7,5			7,5
Jachère		I080					8			8
Divers		20				I65				I65
Cultures assolées		3I98				548	420	252		1220
Prairies		80								
Parcours meilleurs		I30					I20			I20
Parcours ordinaires		2400				I28	I28			256
Forêts		400				427				427
Nop		900				I04				I04
						I202	668	252		2I22
						57 %	3 %	I2 %		72 %
Son de blé								54		54

II - L'E L E V A G E

Il a été montré dans les chapitres précédents que la conservation du potentiel de productivité de terres végétales et le développement de la fertilité des sols amènent à une intensification de l'élevage, tant par accroissement des surfaces réservées aux productions fourragères restituant une masse d'humus importante et aux légumineuses enrichissantes en azote, que par l'augmentation du fumier de ferme améliorant la structure des terres et leur richesse en éléments nutritifs. Ce facteur à lui seul, justifierait une politique nationale de développement de la production animale. Or, les enquêtes nutritionnelles auprès de la population ont montré une insuffisance alimentaire importante en protéines animales, malgré des importations massives et continues de produits laitiers et accidentelles de viande. L'autonomie alimentaire de la Tunisie et l'amélioration de l'alimentation nécessitent donc une production animale accrue.

Les perspectives décennales de développement ont dressé l'inventaire de la production fourragère actuelle, les possibilités d'accroissement de la masse d'aliments du bétail et les améliorations qui peuvent être apportées à la production animale locale.

L'oeuvre de rénovation de l'élevage et de l'intensification de sa production est très délicate et nécessitera à la fois le développement d'une production fourragère diversifiée pour équilibrer les rations, des modifications profondes dans la composition des troupeaux, un bouleversement dans les méthodes zootechniques et une généralisation de l'application à l'ensemble des animaux domestiques, des prescriptions de l'hygiène du bétail et de la médecine vétérinaire.

Toutes ces actions, pour donner les résultats escomptés en 1971, doivent démarrer dès la première année du Pré-Plan. L'importance que chacune d'entre elles doit avoir durant la triennie a été appréciée et les moyens de réalisation ont été prévus.

1°/ Actions pour le développement de la production fourragère.

Il y a lieu de préciser tout d'abord que le terme production fourragère n'est pas à considérer dans son sens restrictif de fourrages herbacés conservés ou frais, mais dans son sens le plus large La production fourragère durant la triennie intéressera les terres de forêts, grandes cultures, prairies, parcours, ainsi que les périmètres irrigables.

a) Terres soumises au régime forestier. La situation à l'Indépendance se caractérisait par de grandes dégradations à la forêt occasionnées par les caprins et par la surcharge de bovins. L'interdiction d'élevage de la chèvre dans les Gouvernorats du Nord a permis de mettre un

.../...

frein à la dégradation de la forêt, mais a sensiblement diminué dans ces régions la production animale (lait, viande, peaux). Le problème consiste à l'heure actuelle à établir sur les terres soumises au régime forestier un équilibre sylvo-pastoral, qui, tout en permettant une évolution normale des arbres et une stabilité des sols, fournira au bétail une masse alimentaire suffisante pour son entretien normal.

Les mesures envisagées dans le chapitre relatif aux Forêts, amorcent la constitution de cet équilibre par la mise en défens à caractère pastoral des terres non boisées et l'établissement d'une parcellaire, base d'exploitation rationnelle des boisements existants, permettant notamment de définir les zones où le pâturage peut être toléré et celles où il doit être provisoirement prohibé. Durant l'année 1962, l'inventaire des animaux domestiques vivants dans la Forêt doit être établi par le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture ; les opérations ci-dessus rappelées devront se faire sans amener de perturbations importantes au bétail existant et tendront progressivement à l'amélioration de son alimentation.

On peut admettre que sur les 200.000 ha qui seront mis en défens , 100.000 ha pourront être mis en rotation de pâturages en 1964 et fourniront durant cette année une masse fourragère au moins égale à celle produite actuellement par la totalité. Sur les terres forestières, il n'y aura probablement pas en fin de triennie une amélioration de la production herbagère ; celle-ci, par contre, commencera à se réaliser effectivement à partir de 1965-66.

b) <u>Terres de grande culture</u>. L'alimentation fournie au bétail par les terres de grande culture est prépondérante ; elle comprend la production :

- d'herbe sur la jachère morte,
- de fourrage type vesce avoine entrant dans l'assolement céréalier,
- de fourrage vert dû à la pâture des engrais verts pâturés,
- de concentrés provenant d'une partie des grains de légumineuses alimentaires et d'orge et du son de blé,
- des chaumes de céréales et de légumineuses en partie pâturés et des pailles récoltées.
- des résidus de récolte de betterave,
- de la pulpe de betterave après extration du sucre et des tourteaux de lin.

Une diminution se manifestera dans les apports de jachère morte, du fait de la réduction des surfaces qu'elle occupe, et dans les apports des chaumes et de pailles de céréales par suite d'une utilisation plus courante des litières dans les élevages.

.../...

Par contre, une augmentation d'aliments est attendue dans toutes les autres catégories. Le tableau n° 1 fait ressortir la production fourragère actuelle, celle attendue en 1964 et celle escomptée en 1971.

Les moyens susceptibles d'amener l'augmentation des surfaces de productions fourragères assolées ont été exposés dans le chapitre relatif à la Grande Culture.

c) Prairies : Dans les bas fonds hydromorphes et mal assainis de l'Extrême Nord et des coteaux lessivés dans les zones où la pluviométrie est supérieure à 400 m/m, les terres donnent de très mauvais rendements en céréales ; les sols démunis de matières organiques se dégradent rapidement. La perspective a prévu la reconversion de 125.000 ha en prairies semi-permanentes aussi bien pour améliorer la structure des terres et leur potentiel que pour augmenter leur revenu. A l'échelle du Pré-Plan, 80.000 ha seront soumis à cette reconversion. Les résultats attendus en 1964 consistent à la production de 1.500 U.F. à l'ha (fourrage riche) et 120 Millions d'U.F. sur l'ensemble.

La création de ces prairies nécessitera :

- l'assainissement des plaines plus ou moins inondées durant la période pluvieuse ; les investissements nécessaires sont prévus dans l'hydraulique agricole ;

- le traitement des côteaux en C.E.S. afin de freiner l'érosion tout en éliminant les eaux excédentaires ; les investissements sont prévus dans le chapitre "Conservation des eaux et du sol" ;

- la préparation du sol comportant un labour préparatoire et l'application d'une fumure de fonds qui devra être la plupart du temps phosphatée, potassique et calcique. Un investissement de 20 Dinars à l'ha et 1.600.000 Dinars pour l'ensemble a été inscrit dans les dépenses récupérables à moyen terme ; pour aider à l'exécution de cette opération qui intéresse des populations déshéritées, 30 % des frais sont prévus en subvention et 70 % en prêt à moyen terme ;

- l'enfouissement de semences de graminées et de légumineuses vivaces adaptées au milieu et pouvant vivre en association. L'investissement nécessaire pour l'acquisition des semences a été chiffré à 9 Dinars par ha en moyenne, ce qui représente une dépense totale de 720.000 Dinars dont 180.000 Dinars (25 %) en subvention et 540.000 Dinars en prêt à moyen terme ;

- l'entretien de la prairie comportera essentiellement des fumures annuelles et l'enlèvement des herbes nuisibles ; la fumure minérale minima à envisager serait à adapter aux divers milieux et pourrait être

.../...

en moyenne de 20 unités pures d'azote, 40 unités pures de P_2O_5 et 40 unités pures de K_2O. Si cette fumure est appliquée à 40.000 ha à la 2/ème année du Pré-Plan et à 80.000 ha à la 3/ème année, la dépense totale d'engrais minéraux serait de 1.080.000 Dinars et correspondrait à 2.400.000 unités pures d'azote, 4.800.000 unités pures de P_2O_5 et 4.800.000 unités pures de K_2O. Dans le cadre de l'encouragement à la fertilité des terres par les engrais minéraux, cette dépense comporterait 320.000 Dinars de subvention et des prêts à court terme de 150.000 Dinars en 1963 et 310.000 Dinars en 1964.

L'exploitation comporterait la pâture en rotation et la fauche d'une partie de la production et sa conservation par ensilage.

Vu les difficultés inhérentes à la création de ces prairies, la constitution préalable de coopératives de service ou, quand cela est possible, de coopératives de production est recommandée.

Dans tous les cas, ces opérations sont à entreprendre dans le cadre d'une vulgarisation rationnelle à mener par le service de la PAVA.

d) Amélioration des parcours. Les opérations de mise en valeur par les plantations arbustives et l'extension des périmètres irrigués et d'épandage d'eaux de crues limitent les terres utilisées en parcours ; l'amélioration de ceux-ci est une nécessité d'abord pour conserver la masse alimentaire du bétail actuel et maintenir le volume de ressources existantes des populations intéressées. Dans une optique rationnelle, toute diminution de surface des terres à pâturages, devrait être précédée d'une amélioration des parcours qui va demeurer pour éviter des pertes du cheptel et de sa production. Or, d'importantes plantations d'oliviers et arbres fruitiers ont été réalisées surtout dans le Centre et le Sud sans aménagement correspondant des pâturages ; le Pré-Plan démarrera donc avec un retard dans ce genre d'action qui intéresse plusieurs dizaines de milliers d'ha.

Par ailleurs, la dégradation de la majorité des pâturages commande une restauration des parcours et une normalisation de leur exploitation par les troupeaux garantissant leur potentiel de production.

A l'échelle du Pré-Plan, le bilan des pertes de surfaces de parcours se traduit ainsi dans le Centre et le Sud :

- Terres plantées et irriguées avant le Pré-Plan	50.000 ha environ
- Terres à planter et à irriguer durant le Pré-Plan	90.000 ha "
	140.000 ha

.../...

Normalement, il serait nécessaire de réaliser l'amélioration des parcours du Centre et du Sud sur une surface de 140.000 ha et de 30.000 ha supplémentaires pour tenir compte des pertes de production fourragère qu'occasionnera la plantation d'une surface équivalente d'arbres fruitiers en 1965, soit un total de 170.000 ha. Toutefois, compte tenu de la récupération en 1964 de 100.000 ha actuellement réservés aux céréales dans ces régions, il peut être admis que le programme d'amélioration des parcours ne portera que sur 120.000 ha au Sud de la Dorsale.

Par ailleurs, une tranche de 30.000 ha sur 270.000 ha du Nord prévus pour la décennie est à réliser durant la triennie, ce qui porte le total d'aménagement de parcours pendant cette période à 150.000 ha sur l'ensemble du territoire.

L'exécution de ces opérations consistera :

- à établir des enclos de pâturages à mettre en défens pendant six mois à un an selon le milieu, l'état de dégradation du pâturage et la pluviométrie annuelle. Cette opération devra être faite de telle façon que la conservation des eaux et du sol soit en même temps acquise ; à cet effet, les limites perpendiculaires à la pente seront tracées selon les courbes de niveau et concrétisées par des tabias de terre dont les dimensions et l'écartement correspondront à la rétention totale des eaux : les limites parallèles à la pente pourraient être en terre ou en clôture avec du fil de fer barbelé ; toutefois, pour l'unification et la simplification de la méthode, il y a lieu de les exécuter en terre. Dans un ensemble d'enclos mis en défens, les tabias extérieures seront plantées en cactus épineux et les tabias intérieures en cactus inerme. La plantation de cactus participera à la sauvegarde alimentaire des troupeaux de camélidés et d'ovins durant les années de disette. L'investissement prévu pour ces créations sur 150.000 ha est de 4.200.000 Dinars qui seront essentiellement des subventions (3.000.000 D.) ; la part d'auto-financement prévue, soit 400.000 Dinars est constituée par l'apport de travail manuel des populations intéressées ; le volume de prêt à long terme, soit 800.000 Dinars, correspond au maximum récupérable, vu la faible rentabilité de l'élevage d'ovins, du Centre et du Sud, cependant nécessaire :

- à réaliser du resemis sur les terres les plus favorables pour reconstituer une population végétale, apte à l'alimentation du bétail. Un projet pour la production de semences fourragères a été financé en 1960. Les opérations sont en cours de réalisation ; on peut s'attendre durant la triennie à la production de semences suffisantes pour les semis de 20.000 ha de pâturages. Un investissement de 140.000 Dinars a été prévu pour l'acquisition des graines de graminées et de légumineuses nécessaires à cet effet.

.../...

Ainsi, si l'ensemble des 150.000 ha de pâturages améliorés par la mise en défens et la rotation, 20.000 ha seulement seront réensemencés.

L'exploitation des pâturages améliorés est soumise à la définition par le service de la PAVA, pour chaque cas donné, de la charge de bétail à l'ha, de la durée de la pâture dans chaque enclos et de la durée approximative de repos pour chaque enclos pâturé. Une partie des enclos doit être réservée à la constitution des réserves ; la production sera fauchée et conservée en sac ou en ensilage pour participer à l'alimentation du troupeau en été, ou lorsque la durée de repos dans les enclos devient trop longue par insuffisance pluviométrique.

L'implantation des périmètres d'aménagement des pâturages devra être faite dans le cadre de constitution des coopératives de polyculture du Centre afin de réaliser l'équilibre économique et agronomique de ces unités. En outre, l'importance du troupeau et sa structure seront déterminées en fonction de tous les apports alimentaires de la coopérative : pâturages, chaumes et pailles de céréales, orge, fourrages irrigués ou semi-irrigués, récupération des bois de taille. Eventuellement, les déficits fourragers seront inventoriés en vue des acquisitions complémentaires dans le Nord du Pays.

e) <u>Augmentation de la production fourragère dans les terres irriguées</u>. Une augmentation des surfaces réservées à la culture fourragère est attendue de l'extension des périmètres irrigués escomptée durant la triennie et de l'amélioration des oasis.

En fonction du milieu, de la quantité et de la qualité des eaux, des assolements groupant des cultures maraîchères fourragères et industrielles, ont été choisis. Le tableau n° 1 du chapitre relatif aux cultures montre l'importance et la diversification des cultures fourragères prévues; il ressort que les surfaces supplémentaires qu'on obtiendra en 1964 seront de :

120 ha de fétuque et luzerne ;
3.920 ha de luzerne ;
300 ha de napier ou maïs et sorgho fourrager ;
1.300 ha de bersim et avoine ;
1.030 ha de fourrage annuel d'hiver irrigué.

6.670 ha au total

En admettant une production moyenne annuelle à l'ha de 8.000 UF l'apport supplémentaire en 1964 sera de l'ordre de 53 millions d'U.F. riches.

Les moyens nécessaires pour l'obtention de ces résultats ont été inventoriés :

.../...

- l'équipement hydraulique est prévu au chapitre concernant les irrigations ;

- l'amélioration des oasis est prévue dans le chapitre relatif à l'arboriculture ;

- l'aménagement des parcelles est compris dans les évaluations relatives aux cultures maraîchères ;

- les semences nécessaires au 1/er établissement, qui interviendra dans l'ensemble en 1964, sont évaluées à 186.000 Dinars, dont 16.000 D. de subventions (qui intéresseront surtout les oasis), 100.000 Dinars de prêt de campagne et 70.000 Dinars d'auto-financement;

- les engrais minéraux à utiliser en 1964 comportent 132.000 unités pures d'azote, 375.000 unités pures de P.205 et 375.000 unités pures de K.20. La dépense totale est de 160.000 Dinars se décomposant dans le cadre de l'encouragement à la fertilité des terres par les engrais minéraux en 32.000 Dinars de subvention (20 %), 100.000 Dinars prêt de campagne et 28.000 Dinars d'auto-financement;

- l'exploitation se fera soit en pâturage, soit en fourrage sec ou ensilé ; l'aide à l'ensilage sera examinée plus loin.

f) Divers. La production de tourteaux de lin est considérée stationnaire ainsi que celle des bois et feuillage de taille ; l'utilisation des grignons d'olives dénoyautées sera encore très faible ; il serait bon, qu'au cours des prochaines années, soient étudiées sous l'angle technique et économique, les différentes méthodes d'extraction de l'huile d'olive ; au cas où un système par dénoyautage serait retenu, l'équipement de nouvelles huileries permettra l'obtention de grignons d'olives riches pouvant entrer dans les rations alimentaires comme concentré.

La production des résidus de betteraves, collet, feuilles et pulpes est appréciée à 1.500 U.F. à l'ha et à 7.500.000 U.F. au total en 1964.

Evaluation globale.

L'évaluation globale des ressources fourragères en 1964 fait ressortir une augmentation globale de l'ordre de 325 Millions d'U.F. Elle est exposée au tableau n° 1.

La proportion de fourrage riche et de concentré passe de 22 % à l'heure actuelle à 43 % en 1964 et celle du fourrager grossier tombe de 78 % à 57 %, ce qui constitue une condition favorable à une alimentation équilibrée du bétail.

La production fourragère étant améliorée en quantité et en qualité, la base essentielle de rénovation des troupeaux de rente est assurée.

.../...

2°/ <u>Modifications dans la composition et la structure des troupeaux</u>.

Les améliorations ci-dessus décrites risquent d'avoir un effet très limité, si certaines races continuent à constituer une partie des troupeaux ; c'est ainsi que la race brune de l'Atlas, qui est à la base de la population bovine actuelle, est une mauvaise transformatrice de l'énergie alimentaire en viande et lait ; de même les conditions favorables du Nord permettent d'envisager l'implantation de races ovines meilleures productrices de viande, laine ou lait ; enfin, si les poules locales sont rustiques et bonnes couveuses, elles ont l'incenvénient d'être mauvaises pondeuses et mauvaises productrices de viande. C'est pour ces raisons que la Perspective Décennale a prévu de profondes modifications dans la structure et la qualité des troupeaux par l'introduction de races perfectionnées que l'on peut considérer comme de bonnes industries de transformation de la matière végétale en produits animaux de qualité.

Cette modification de structure, jointe à l'amélioration des fourrages, aboutira à des différences notables dans la composition des troupeaux.

Enfin, les ressources fourragères essentielles devant être produites dans d'autres lieux, l'implantation des troupeaux subira des changements notables.

a) <u>Structure et composition des troupeaux</u>. Le tableau n° II fait ressortir l'évolution escomptée dans la structure et la composition des troupeaux. Il en ressort :

- une diminution du cheptel bovin de rente de l'ordre de 66.000 femelles ;

- sa diversification en bovins laitiers, bovins à production mixte améliorés, bovins locaux ;

- le maintien des boeufs de travail à 100.000 têtes ;

- le maintien des équidés dans leur situation actuelle ;

- une augmentation de 270.000 femelles dans l'effectif ovin surtout dans le Nord et une diversification dûe à la constitution de troupeaux laitiers d'ovins à queue fine, et d'ovins pour la production industrielle de viande ;

- une réduction de l'effectif caprin de l'ordre de 400.000 femelles ;

- Une augmentation dans l'effectif des volailles se traduisant par 1.000.000 de poules pondeuses supplémentaires.

Les moyens prévus pour la réalisation de cette évolution, amorçant les transformations envisagées par la perspective seront examinés :

- Bovins laitiers: Afin de déterminer la quantité de femelles

.../...

reproductives dont le pays doit disposer pour obtenir l'effectif total de 25.000 femelles en 1971, la production d'une vache au 1/er vêlage en 1961, 1962 et 1963 a été calculée pour 1971. Compte tenu des pertes pouvant être occasionnées par les maladies ou la mauvaise conformation, il a été établi selon la date du 1/er vêlage, la production de :

- 12 femelles reproductrices à partir d'une vache introduite en 1961.
- 9 femelles reproductrices à partir d'une vache introduite en 1962.
- 5 femelles reproductrices à partir d'une vache introduite en 1963.

L'effectif actuel desvaches laitières relativement jeunes, est évalué à 500 unités. L'acquisition de l'extérieur de 1.000 femelles en 1962 et de 2.000 femelles en 1963 devra permettre l'obtention des 25.000 vaches laitières escomptées en 1971. Toutefois, à titre de précautions supplementaires, l'achat de 500 vaches en 1964 a été pris en considération.

La race retenue sera la pie noire essentiellement, subsidiairement la brune des Alpes et la pie rouge.

Il appartiendra au service de l'élevage d'établir en liaison avec l'O.M.V.V.M. les méthodes d'achat des troupeaux mères, la récupération et l'élevage des génisses produites sur place.

L'investissement nécessaire a été chiffré à 700.000 Dinars pour les trois années dont 100.000 Dinars de subvention et 600.000 Dinars de prêt à moyen terme.

- Bovins améliorés à production mixte : la perspective a prévu pour 1971 l'existence d'un effectif de 80.000 femelles pour la production mixte de lait et de viande, et de 50.000 femelles pour la production de viande à partir du croisement industriel. Dans les deux cas, il est nécessaire d'effectuer un croisement continu d'absorption entre les vaches locales et des taureaux Tarentais ou Schwitz. Dans le premier cas, le croisement d'absorption doit être mené à sa fin, dans le deuxième cas, le croisement industriel peut intervenir dès que la conformation des femelles permettrait la saillie par les taureaux Angus ou Charolais.

Il a été établi que le croisement continu débutera à la 4ème génération en 1969 et à la 5ème génération en 1972, s'il démarre en mars 1962. L'obtention d'un troupeau de bovins mixtes en 1970 de 4ème génération le plus grand possible nécessitera l'application du croisement en pleine intention à partir de 1962 et surtout en 1963.

Pour cela, et compte tenu de la généralisation de l'insémination artificielle, il faudrait disposer durant la triennie de :

.../...

- 200 taureaux Tarentais et Schwitz.

- 300 vaches Tarentaises et Schwitz pour la production des taureaux dans le pays.

- 130.000 vaches locales à choisir parmi les femelles les mieux conformées et les plus saines ; il a été prévu que 60.000 de ces vaches seraient à acquérir par l'Office de Gestion des Terres Domaniales ; le restant devrait se trouver en partie dans cet office, en partie dans des exploitations faciles à contrôler.

L'acquisition des 200 taureaux et 300 vaches de l'extérieur nécessiterait un investissement de 110.000 Dinars dont 60.000 Dinars environ à la charge de l'Etat pour l'équipement des stations d'élevage et 50.000 D. de prêt à moyen terme. L'acquisition de 60.000 vaches de l'Intérieur du Pays par l'Office des terres domaniales peut être considérée comme un transfert de biens internes, mais nécessitera une dépense pour l'Etat de l'ordre de 3.000.000 Dinars ; le transfert de 70.000 vaches dans un secteur contrôlé suppose un transfert de l'ordre de 3.500.000 Dinars ; la dépense totale serait de 6.500.000 Dinars, dont 500.000 Dinars en subvention, 4.500.000 Dinars en prêt à moyen terme et 1.500.000 Dinars d'autofinancement.

Bovins de race locale : Le problème majeur posé dans ce cas est la résorption de 66.000 femelles de race locale sans restitution. Divers moyens doivent être utilisés décourageant le maintien d'animaux vivant de fraude et de l'herbe des bords des routes, de bêtes malades (tuberculeuses, piroplasmoses) dans des zones où du bétail amélioré sera implanté. Au surplus, les autres mesures favorisant le troupeau contrôlé aideront nécessairement à la résorption des excédents, ne serait-ce

- que par suite de la pénurie alimentaire ; la période du Pré-Plan permettra de vérifier si la résorption peut se faire dans ces conditions, faute de quoi, des mesures plus strictes seront à envisager dans le 2ème Plan.

- Ovins : l'effectif actuel constitué par 1.630.000 femelles environ est constitué essentiellement par la race barbarine avec quelques troupeaux de race à queue fine et près de 10.000 femelles sicilo-sardes. Durant le pré-plan, il est prévu de porter le troupeau laitier à 30.000 brebis, la race à queue fine à 100.000 brebis, et les femelles pour la production de viande à 30.000, le troupeau de barbarins restant passera à 1.740.000 femelles par une augmentation brute du capital. Pour porter l'effectif d'ovins laitiers à 30.000 femelles. il faut récupérer la totalité des brebis produites du troupeau actuel, soit 15.000 environ en trois ans et acheter de l'extérieur 5.000 brebis complémentaires ; au prix de 10 Dinars par tête, la dépense totale serait de 200.000 Dinars dont

.../...

150.000 Dinars peuvent être considérés comme transfert de biens internes.

L'accroissement du troupeau à queue fine à 100.000 têtes ne nécessitera pas d'investissement mais se traduira par une augmentation brute du capital intérieur.

Pour la monte des 30.000 brebis destinées à la production de viande, l'achat de 1.000 béliers Southdown et Dishley nécessitera un investissement de l'ordre de 20.000 Dinars dont 10.000 Dinars à la charge de l'Etat et 10.000 Dinars de prêt à moyen terme.

-Caprins : La réduction de 400.000 femelles semble pratiquement atteinte par la loi portant interdiction de l'élevage de la chèvre dans diverse gouvernorats eu Nord et du Centre. Toutefois, il est bon de signaler que si cette interdiction est justifiable dans le Nord, le Sahel de Sousse et Sfax, elle l'est beaucoup moins dans les autres régions du Centre et du Sud, où seule la chèvre est en mesure de tirer parti de certains parcours maigres et ligneux. Une étude plus précise est souhaitable pour réadapter les textes aux conditions locales.

- Volailles : L'effectif actuel serait augmenté de 1.000.000 de poules d'une part, par une formation brute de capital, et d'autre part par des importations de poules pondeuses de races améliorées. La dépense correspondante serait de l'ordre de 80.000 Dinars, dont 40.000 Dinars d'investissement environ à la charge de l'Etat.

b) <u>Répartition géographique</u>. Il n'est pas prévu de modifications importantes dans la répartition géographique des effectifs d'équidés, de camélidés et de boeufs de labour. Par contre, vu la spécialisation dans la production fourragère et les caractéristiques des nouvelles races, les troupeaux bovins et d'ovins seront autrement implantés ; enfin, l'élevage des caprins est confiné aux Gouvernorats de Cafsa, Gabès, Médenine, et après étude, éventuellement, à Kasserine et Kairouan.

La répartition des espèces et races est envisagée comme suit :

Bovins laitiers	:	5.000 femelles au bassin laitier de Tunis.
Bovins Mixtes :		125.000 femelles dans les exploitations de grande culture du Nord et les zones de prairies. 5.000 femelles dans les périmètres irrigués du centre et du Sud.
Bovins de race locale :		70.000 femelles en culture traditionnelle du Nord et dans les terres soumises au régime forestier. 10.000 femelles dans le Centre.
Ovins laitiers :		30.000 brebis dans l'extrême Nord.

.../...

Ovins à queue fine	20.000 dans le Centre (Kasserine) 80.000 grande culture du Nord et Parcours du Nord.
Ovins à viande	80.000 grande culture du Nord et Parcours du Nord.
Ovins barbarins	740.000 grande culture du Nord et Parcours du Nord. 1.000.000 dans le Centre et le Sud.

3°/Méthodes zootechniques d'élevage.

Dans ce chapitre, il sera traité essentiellement du système d'élevage et de l'alimentation du bétail ; on s'est limité volontairement aux bovins de rente, aux ovins et aux volailles, les autres espèces ne subissant pas de modifications importantes dans les systèmes d'élevage actuels.

a) Système d'élevage des bovins. Les bovins laitiers seront élevés soit en stabulation (nourrisseurs des alentours de grands centres urbains) ou en stabulation libre dans les bassins laitiers.

Les bovins mixtes seront élevés dans l'ensemble en stabulation libre ; toutefois, là où des étables de stabulation existent, ce système peut être maintenu. Pour les bovins non améliorés, des installations de stabulation libre très sommaires peuvent être utilisés.

Pour compléter l'équipement du pays en logements pour les bovins dans les conditions indiquées ci-dessus, il a été prévu la construction de 60.000 étables de stabulation libre dans les zones de grande culture moderne, de prairies permanentes du Nord, le bassin laitier de Tunis et dans certains périmètres irrigués.

L'investissement prévu est de 50 Dinars par femelle y compris la salle de traite et le box pour les jeunes ; pour l'ensemble, il est de 3.000.000 Dinars dont 300.000 Dinars de subvention, 2.400.000 Dinars de prêt à long terme et 300.000 Dinars d'auto-financement.

b) Système d'élevage des ovins. L'élevage des effectifs de barbarins continuera à se faire à l'air libre. Toutefois, la transhumance des troupeaux se ralentira du fait de l'assurance de l'existence d'aliments sur les lieux d'élevage ; par contre, le transport des fourrages du Nord vers le Centre tendra à se normaliser pour créer un courant annuel répété ; cette règle ne sera toutefois pas valable pour le Sud et l'Extrême Sud où les migrations de troupeaux continueront à être nécessaires pour une meilleure exploitation des pâturages et pour la stabilité des effectifs.

Les troupeaux d'ovins laitiers pourront vivre à l'air libre ; toutefois, des abris pour la nuit seront à recommander dans la mesure du possible.

.../...

L'élevage des troupeaux pour la production de viande est à recommander avec des bergeries pour la protection contre les intempéries et la fourniture d'alimentation concentrée comme complément de la pâture. Aucun investissement n'est prévu ; l'utilisation des bergeries actuelles semble suffire.

c) Système d'élevage des volailles. L'élevage à la ferme peut ne pas subir de transformation ; toutefois, pour l'évolution progressive dans la substitution des races améliorées à la race locale, il y a intérêt à disposer de stations d'élevage pour la production de poussins d'un jour et l'échange de poules et de coqs. Une station centrale et une station régionale par Gouvernorat sont en exécution ; les frais complémentaires pour achever cet équipement, sont compris dans les stations d'élevage d'Etat.

d) Alimentation des troupeaux. Le tableau n° III donne la consommation fourragère diversifiée par catégorie animale, la consommation totale des diverses espèces, le bilan production et consommation de fourrages.

Il est utile d'apporter les précisions suivantes pour la bonne compréhension de ce tableau ; la ration alimentaire des bovins adultes a été établie selon les normes ci-après :

- 0,4 U.F. pour la production d'un litre de lait
- 1 U.F. pour l'entretien de 100 Kgs de poids vif
- 1,3 U.F. pour le travail moyen de 100 Kgs de poids vif
- 2 U.F. pour le travail intensif de 100 Kgs de poids vif
- 6 U.F. pour l'augmentation d'un Kg de viande de babybeefs
- Le veau de lait consommerait 300 à 400 litres de lait sans fourrage
- Le jeune jusqu'à un an consommerait 600 à 800 litres de lait.

Le bilan production-consommation fourragère apparait équilibré pour l'ensenble du pays ; toutefois, si le Nord est excédentaire, le Centre et le Sud sont déficitaires de l'ordre de 29 Millions d'U.F. ; un courant du Nord vers le Sud doit exister annuellement pour combler ce déficit. Des prêts de campagne devront être fournis aux éleveurs du Sud de la Dorsale pour l'acquisition de ces fourrages ; ils sont évalués à 1.800.000 D. pour les trois ans, soit une moyenne annuelle de 600.000 D.

e) Stockage, régulation et sauvegarde alimentaire. Si la production moyenne fourragère correspond aux besoins annuels de consommation du bétail, les productions réelles sont, soit excédentaires, soit déficitaires. Dans le 1/er cas, il y a risque d'effondrement des prix décourageant les agriculteurs pour la production ultérieure de fourrage ; dans le 2ème cas, l'insuffisance alimentaire peut avoir des effets néfastes sur la production et le volume des effectifs animaux.

.../...

Afin d'éviter les effets désastreux des deux cas, il est prévu une organisation de stockage et régulation des masses d'aliments du bétail d'une part, et de sauvegarde alimentaire d'autre part. Un texte législatif devra être élaboré créant l'organe qui serait chargé de ce travail et lui assurant les moyens de l'exécuter.

Sur les 3.600.000 Dinars d'investissements prévus par la perspective pour la construction de magasins et hangars pour le stockage de fourrage, une tranche de 1.400.000 Dinars est inscrite dans le Pré-Plan pour réaliser près de 40 % du programme général ; la dépense est à considérer comme un prêt à long terme. L'organe chargé de ces opérations devra disposer d'un fonds de roulement lui permettant d'acquérir une quantité de l'ordre de 72.000 Tonnes de fourrage en année excédentaire, soit une mise de fonds de départ de 720.000 Dinars environ, qui serait un prêt à moyen terme.

Enfin, une subvention de 350.000 Dinars doit être accordée durant la triennie pour financer le déficit qui résultera du stockage, gardiennage, etc... des fourrages qui devront être revendus au prix d'achat durant une année déficitaire.

Ce stock régulateur de fourrages, avec des réserves interannuelles d'orge et de légumineuses alimentaires doit pouvoir annihiler les méfaits de disettes surtout s'il s'appuie sur une politique de conservation et de développement de plantations de cactus dans le Centre et d'arbustes fourragers dans le Sud.

Par ailleurs, les productions saisonnières de fourrages ne correspondent pas aux besoins de consommation du bétail durant une période donnée ; par exemple, des excédents de vert existent au printemps, alors que des insuffisances d'herbages sont notées en été. Afin d'équilibrer la composition des rations journalières, il est indispensable de constituer des réserves d'aliments riches et concentrés à utiliser dans la même année dans le cadre d'une régulation internensuelle. Le stockage de concentrés et de fourrages verts et humides, par l'ensilage, est à encourager pour devenir une habitude des éléveurs, au moins pour les bovins.

Pour la constitution de silos à ensiler (fosses dans la terre naturelle, constructions semi-enterrées, etc...), il a été prévu un investissement pour la triennie de 200.000 Dinars, dont 30.000 D. en subvention, 140.000 D. en prêts à long terme et 30.000 D. d'auto-financement.

4°/ <u>Hygiène et médecine vétérinaire</u>.

L'amélioration des conditions d'habitat et d'alimentation seront des facteurs de bonne santé pour le bétail ; toutefois, des mesures d'hygiène préventive sont indispensables pour limiter les foyers et la

.../...

propagation de maladies. La propreté des animaux, la désinfection des étables, bergeries, basses-cours et leurs alentours immédiats constituent des opérations essentielles que les éleveurs doivent appliquer avec soin.

Enfin, la détextion et la prophylaxie des maladies qui se déclarent doivent être exécutées par des vétérinaires en nombre suffisant disposant du matériel sanitaire voulu et bénéficiant d'une signalisation rapide des cas douteux de la part des éleveurs et des autorités techniques et administratives locales.

Pour l'éradication de la tuberculose bovine, de certaines piroplasmoses et pour la limitation de certaines autres maladies contagieuses (tellure ., fièvre aphteuse, charbon, peste aviaire, etc....) une commission composée de vétérinaires, zootechniciens et éleveurs devra se réunir au Plan pour élaborer un projet de texte définissant les mesures à prendre pour la protection du cheptel et les moyens nécessaires pour leur application.

Toutefois, des dépenses d'hygiène du bétail et de lutte vétérinaire ont été prévues : un investissement de 140.000 Dinars pour l'équipement du service vétérinaire en laboratoires de recherche et en moyens d'investigations et une dépense annuelle de 200.000 Dinars dont 65.000 Dinars environ de subvention et de 35.000 Dinars de prêt de campagne aux éleveurs pour couvrir les frais de vaccination et de produits de désinfection.

5°/ <u>Stations d'élevage, d'insémination artificielle et de production aviaire.</u>

Pour l'entretien des reproducteurs de race pure que l'Etat aura à entretenir, pour l'organisation de l'insémination artificielle à grande échelle comportant la production de sperme, son recueil et sa diffusion dans les lieux d'élevage, la recherche zootechnique et la production de poussins d'un jour pour la reconversion de l'élevage aviaire, le service de l'élevage devra disposer de stations spécialisées sur différents points du territoire ; certaines d'entre elles existent., d'autres sont à créer.

Pour achever l'équipement des stations existantes et créer les nouvelles, une subvention de l'ordre de 150.000 Dinars est inscrite dans le Pré-Plan pour le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture.

6°/ <u>Evaluation de la production animale attendue en 1964</u>.

Les efforts qui seront déployés durant le Pré-Plan ne donneront pas leur plein effet en 1964, mais constituent la base de départ nécessaire à l'amélioration de la production animale; par contre, les déficits en production de lait, viande et peaux se sont déjà produits du fait de la

.../...

diminution des caprins. Néanmoins, la comparaison des productions de 1957 et celles escomptées en 1964, fait ressortir une augmentation sensible à la fin du Pré-Plan. Le tableau IV donne l'évaluation de la production annuale comparée de l'état actuel, 1964 et 1971.

PRODUCTION FINALE

TABLEAU N° 1 : Evaluation de la Production fourragère.

NATURE DE LA PRODUCTION FOURRAGERE	EVALUATION DE LA PRODUCTION FOURRAGERE EN MILLIONS D'U.F.		
	1950/60	1964	1971
1. Fourrages Grossiers			
Chanvres et pailles	404	378	329
Jachères paturées	343	165	78
Parcours ordinaires	448	427	476
Parcours améliorés	96	128	201
Forêt	132	134	134
Déchets de taille d'arbres fruitiers	31	35	50
Total	1.454	1.267	1.268
II. Fourrages riches			
Fourrage assolé en grande culture	70	176	230
Engrais verts paturés	-	180	176
Betterave et maïs	-	16	20
Prairies permenentes	-	120	187
Parcours améliorés	-	32	105
" existants au Nord	96	96	96
Fourrages irrigués	95	148	176
Total	261	668	990
III. Fourrages concentrés			
Grains de légumes	12	53	71
Orge	125	199	176
Total	137	252	247
TOTAL GENERAL	1.852	2.187	2.505

PRODUCTION ANIMALE

Tableau II : Structure et Composition du troupeau.

ESPECES ANIMALES	NOMBRE DE FEMELLES OU EFFECTIF DE TRAVAIL		
	Etat actuel	1 964	1 971
Bovins laitiers	500	5.000	25.000
Bovins mixtes	-	130.000	81.000
Bovins à viande	-	-	50.000
Bovins non améliorés	280.500	80.000	-
Femelles totales	281.000	215.000	156.000
Boeufs de travail	100.000	100.000	20.000
Equidés (chevaux, mulets)	125.000	125.000	1100.000
Ovins	1630.000	1900.000	2320.000
Caprins	1000.000	600.000	600.000
poules	3000.000	4000.000	6000.000

PRODUCTION ANIMALE

TABLEAU N° 3 : Bilan de consommation et de Production en 1964

STRUCTURE DU TROUPEAU		CONSOMMATION DES U. F. PAR ANIMAL				CONSOMMATION EN MILLIONS D'U. F.			
		qf. g.	f. r.	conc.	Total	f. g.	f. r.	conc.	Total
1/ - Vaches laitières (500 Kg)	5.000	-	2.300	1.200	3.500	-	12	6	18
- Genisses 1ère année	2.100	-	500	350	850	-	1	0,7	1,7
- " 2ème "	2.100	-	1.000	350	1.350	-	2	0,7	2,7
- B.beefs (375 Kg)	2.100	-	800	500	1.300	-	2	1	3
- Veaux de lait (100 kg)	300	-	-	-	-	-	-	-	-
							17	8	25
2/ - Vaches mixtes (300 Kg)	130.000	200	1.200	300	1.700	26	156	39	221
- Génisses Ière année	45.000	-	400	200	600	-	18	9	27
- " 3ème "	45.000	100	800	200	1.100	4	36	9	49
- B.beefs (250 Kg)	45.000	-	800	300	1.100	-	36	13	49
- Veaux de lait (75 Kg)	14.000	-	-	-	-	-	-	-	-
						30	246	70	346
3/ - Vaches non améliorées (250 Kg)	80.000	600	600	200	1.400	48	48	16	112
- Génisses	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- B.beefs (200 Kg)	20.000	-	600	300	900	-	12	6	18
- Veaux de lait (50 Kg)	20.000	-	-	-	-	-	-	-	-
						48	60	22	130
4/ - Boeufs de travail (250kg)	100.000	500	800	300	1.600	50	80	30	160
Bovins total						128	403	130	661
5/ - Ovins laitiers	30.000	250	300	100	650	8	9	3	20
- " à queue fine	100.000	350	250	50	650	35	25	5	65
- " à viande	30.000	450	400	50	900	14	12	2	28
- Barbarins du Nord	740.000	345	80	25	450	255	59	19	333
- " du cente et S.	1000.000	345	80	25	450	345	80	25	450
Ovins Total						657	185	54	896
6/ - Equidés	125.000	100	700	300	1.100	75	88	37	200
7/ - Caprins	600.000	365	25	5	395	219	15	3	237
- Consom. Totale du fourrage (1-7)						1.079	691	224	1.994
- Production " "						1.207	668	252	2.187
- Différence						+ 128	- 23	+ 28	+ 193

PRODUCTION ANIMALE

TABLEAU IV - EVALUATION COMPAREE DE LA PRODUCTION ANIMALE

PRODUCTIONS	PRIX D/T	ETAT ACTUEL		1964		1971	
		TONNES	1.000 D.	TONNES	1.000 D.	TONNES	1.000 D.
I. VIANDE : (en poids vif)							
- Bovins		18.840		[illegible]		33.100	
- Ovins		22.800		28.100		35.000	
- Caprins		12.000		6.000		6.000	
- Porcins		2.000		1.500		700	
- Chameaux ...		3.000		3.000		3.000	
- Equidés		2.000		2.000		2.000	
Total :	150	60.640	9.096	63.400	10.260	79.800	11.900
- Volaille....	200	7.500	1.500	10.000	2.000	16.000	3.200
II/ LAIT							
- Vaches.....		62.000		114.000		250.000	
- Brebis		1.000		3.000		10.000	
- Caprins.....		50.000		30.000		30.000	
- Chameaux ...		15.000		15.000		15.000	
Total :	25	128.000	3.200	162.000	4.050	305.000	7.600
III. OEUFS (20 oeufs par kg)	200	9.000	1.800	14.000	2.800	22.000	4.400
IV. LAINE & POILS.	250	4.600	1.150	5.300	1.325	6.400	1.600
V. PEAUX SECHES..	150	6.000	900	6.000	900	6.000	900
VI. DIVERS			400		400		500
Total :			[illegible]		[illegible]		30.100

TABLEAU V : EVALUATION DES INVESTISSEMENTS ET DES BESOINS
A COURT TERME POUR L'ELEVAGE (en millions de Dinars)

POSTES de DEPENSES	Investissement à long terme (en millions de Dinars)				Investissement à moyen terme (en millions de Dinars)				BESOINS A COURT TERME (en millions de Dinars)			
	Subvention	Prêt	Autofinancement	Total	Subvention	Prêt	Autofinancement	Total	Subvention	Prêt	Autofinancement	Total
Elevage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entretien du bétail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.800	84.600	86.400
Aménagement des Prairies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Semences	-	-	-	-	180	540	-	720	-	-	-	-
Engrais : fumure de fonds	-	-	-	-	480	1.120	-	1.600	-	-	-	-
Engrais : annuelle									320	460	300	1.080
Aménagement de parcours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mise en défens et rotation avec cactus inerme et épineux	3.000	800	400	4.200	-	-	-	-	-	-	-	-
Semences	-	-	-	-	140	-	-	140	-	-	-	-
Production fourragère assolée, irriguée												
Semences	-	-	-	-	-	-	-	-	16	100	70	186
Engrais	-	-	-	-	-	-	-	-	32	100	28	160
Ensilage	30	140	30	200	-	-	-	-	-	-	-	-
Stockage et régulation	-	1.400	-	1.400	-	-	-	-	-	-	-	-
Station d'élevage, aviculture et insémination artificielle	150	-	-	150	-	-	-	-	-	-	-	-
Etables	300	2.400	300	3.000	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition du bétail à l'étranger	-	-	-	-	-	1.000	-	1.000	-	-	-	-
" " en Tunisie	-	-	-	-	500	4.500	1.500	6.500	-	-	-	-
Lutte vétérinaire	140	-	-	140	-	-	-	-	200	400	-	600
Sauvegarde alimentaire	-	-	-	-	720	(fonds de roulement)		720	350	-	-	350
TOTAUX	3.620	4.740	730	9.090	2.020	7.160	1.500	10.680	918	2.860	84.998	88.776

III.- ARBORICULTURE FRUTIERE

L'arboriculture fruitière a pris un essor considérable durant les dernières années, mais les plantations nouvelles n'ont souvent pas été effectuées dans un cadre technique et économique approprié, alliant les possibilités d'écoulement à la masse de production à travers le temps, respectant les conditions écologiques de chaque espèce, utilisant les conditions de milieu les plus favorables et équilibrant les diverses ressources par région et à travers les régions. La Perspective Décennale a établi en fonction de l'arboriculture existente en production ou en fonction, les possibilités de plantations nouvelles dans les différents gouvernorats et a prévu un rythme de plantation annuel moyen qu'il convient de respecter pour éviter un déséquilibre entre la production et les débouchés. La place qu'occupera l'arboriculture, en fin de décennie sera prépondérante dans l'économie agricole Nationale.

La période du Pré-Plan aura à corriger l'équilibre des plantations dans le temps et dans l'espace, à réaliser l'extension de l'arboriculture avec les moyens nécessaires à une bonne réussite et à amorcer une oeuvre d'amélioration des productions arboricoles pour en augmenter la rentabilité.

1°/ Extension des nouvelles plantations.-

Elle a été envisagée en tenant compte des caractéristiques des milieux, de l'écologie des différents arbres et des possibilités d'irrigation inventoriées.

Les superficies de plantations nouvelles s'élèveront à 132.950 Ha dont 8.350 Ha en culture irriguée et 127.600 Ha en culture séche.

Le Tableau I donne la répartition géographique des plantations prévues par espèce et indique le volume approximatif du matériel végétal nécessaire à cet effet.

Le tableau II ventile la répartition des plantations prévues à l'irrigation.

Le tableau III fait ressortir la répartition probable des plantations dans les différents systèmes d'exploitation du Nord (Coopératives de Production, Terres domaniales, Coopératives de Services, Coopératives hydrauliques) et du Centre-Sud (Coopératives de services, Coopératives de polyculture, coopératives hydrauliques). Dans le Nord, il est possible qu'une partie des plantations prévues sur les terres domaniales se réalise en milieu trationnel mais sur de très faibles surfaces; dans l'ensemble, elles ne sont pas à encourager parce qu'elles

../..

créeraient de petits vergers dispersés lorsque l'unité d'exploitation sera réalisée par l'adjonction des exploitations traditionnelles à la terre d'Etat limitrophe dans la Coopérative de production.

Par contre, les plantations effectuées sur les terres d'Etat, faites dans les conditions techniques avantageuses, reviendront à la Coopérative de production, donc à la population pratiquant la culture traditionnelle dans son voisinage.

Il apparait ainsi que les plantations sur les terres d'Etat intéressent en fait l'ensemble des petits paysans environnants, celles sur coopératives de services les agriculteurs pratiquant la culture moderne.

Pour le centre, il est nécessaire dès l'année 1962, d'effectuer le tracé des coopératives de polyculture prévues au Pré-Plan pour que l'équilibre arboriculture, élevage, céréales, productions irriguées puisse être réalisé.

2°/ Investissements prévus pour l'extension des Plantations Agricoles.

Les travaux de 1er établissement ont été inventoriés, ils comptent les travaux de préparation à la plantation (défrichement, étalement de buttes ou nivellement, sous-solage, fumure de fonds, aménagement complémentaire pour l'irrigation, brise-vents) la plantation (creusage des trous, remblayage, achat et transport des plants, plantation 1er arrosage ou 1ère irrigation), l'entretien de la plantation jusqu'à la 2ème année (labours pour la destruction du chiendent, arrosages d'été ou irrigation, binages, remplacements des manquants).

Le coût des travaux est très variable selon les régions la nature du sol, l'éloignement des points d'eau etc...; les chiffres indiqués dans le tableau IV n'ont pas de valeur absolue mais une valeur moyenne suffisante pour le calcul de l'investissement global et la détermination de l'importance des divers postes.

Les travaux d'entretien après le ramplacement des manquants et l'arrosage d'été de 2ème année ne sont pas compris dans les investissements, les cultures intercalaires annuelles au début, la production des jeunes arbres par la suite doivent compenser dans le Nord les frais culturaux annuels jusqu'à la pleine production. Dans le Centre et le Sud, il y a intérêt à étaler les plantations d'une coopérative déterminée en plusieurs années, de telle façon que la dernière année de mise en valeur (avec ses ressources d'emploi) coïncide avec la fructification des plantations intercalaires, de ce fait il n'y aura pas de rupture de ressources après la mise en valeur.

.../...

.....

Le tableau IV considére cinq groupes de plantations arboricoles :

a) Le groupe arboricole I du Nord, y compris la zone intermédiaire concerne la plantation en culture séche des oliviers de table et à l'huile, de l'abricotier, du figuier à sécher et de l'amandier. Ce groupe revenant à 100 D. l'Ha, intéresse 55.050 Ha et demandera un investissement total de 5.505.000 D. durant les trois années.

b) Le groupe arboricole II du Nord, concerne la plantation en culture séche de pacaniers, cericiers, noyers, en dehors de la zone forestière ; il n'est à encourager que dans les zones les plus favorables, pour une pluviométrie supérieure à 600 m/m ; il intéresse une surface très limitée, autour de 800 Ha et demandera à raison de 200 D. à l'Ha, un investissement total de 160.000 D.

c) Le groupe arboricole I du Centre et du Sud concerne les plantations en culture séche, d'oliviers, amandiers, pistachiers et figuiers;la dépense à l'Ha est de 100 D. en moyenne, les surfaces intéressées sont de 27.050 Ha, l'investissement total prévu est de 2.705.000 D.

d) Le groupe arboricole II du Centre et du Sud concerne la plantation en culture séche d'oliviers et de pistachiersavec des amandiers en intercalaires, la dépense à l'Ha serait de 150 D. en moyenne, il a prévu que 40.000 Ha seraient à complanter selon ce système; l'investissement total inscrit est de 6.000.000 D.

e) Le groupe arboricole d'arbres irriguée sur l'ensemble du territoire tunisien, concerne près de 8.350 Ha, la dépense moyenne prise en considération est de 300 D. à l'Ha, l'investissement total prévu pour la triennie est de 2.500.000 D. La plantation sur des terres sur près de 133.000 Ha, nécessitera un investissement de premier établissement total de 16.870.000 D.

L'équipement en matériel comprend des engins de terrassements pour les étalements de buttes de jujubier, le nivellement et le sous-solage, du cheptel de labour vif ou mort et des éléments d'arrosage . On peut considérer que les deux catégories existent en quantité suffisante, toutefois la 3ème catégorie nécessitera un complément de 400 tracteurs équipés de citernes représentant un investissement de 800.000 D. Ce matériel devra être acquis par l'Office National de Motoculture et de mise en valeur dès 1962, grâce à un prêt à moyen terme et loué aux agriculteurs du Nord, du Centre et du Sud là où les plantations sont suffisemment groupées pour justifier un emploi d'un groupe de tracteurs pour la campagne d'arrosage..

../...

3°/ Encouragements pour le développement des Plantations arbustives.-

Une extension aussi considèrable des plantations arbustives demande, pour aboutir à des résultats valables de production, une formation technique des arboriculteurs aussi bien pour la création des vergers que pour leur entretien, et une aide importante de l'Etat pour la mise en place des investissements que l'épargne agricole ne peut supporter.

Certes grâce à des efforts considérables, une psychose de l'arbre a été constituée, c'est à dire le respect de l'arbre et la compréhension de son intérêt dans l'esprit de la masse rurale, mais le problème de vulgarisation consiste maintenant à former de véritables arboriculteurs connaissant l'arbre qu'ils ont à cultiver, ses caractéristiques physiologiques, les façons culturales qu'il faut lui appliquer, sa fumure, sa taille, ses traitements, la façon de le récolter, bref, il faudrait que les nouveaux cultivateurs réagissent vis à vis de leur arbre comme le vigneron qualifié auprès de sa vigne ou l'oleiculteur sfaxien auprès de son olivier. C'est dire que des campagnes de vulgarisation doivent être instaurées dans les milieux arboricoles pour les principales actions et se répéter toutes les années jusqu'àce que le milieu régional intéressé acquiert le sens de l'arbre et de ses multiples exigences.

Cet effort de vulgarisation demandera des cadres éprouvés, ayant subi des perfectionnements aussi bien dans les techniques arboricoles que dans les techniques psychologiques et pédagogiques d'entrainement des mases. D'où l'intérêt du Centre de Perfectionnement financé pour les cadres de la P.A.V.A.

En outre cet effort devrait être soutenu d'une part par la démonstration et d'autre part par une aide effective en subventions ou prêts.

La création des vergers de démonstration est essentielle; outre les plantations qui seront effectuées sur les terres gérées par l'Office des Terres Domaniales, il faudrait appuyer la démonstration sur des vergers appartenant à des paysans où l'intervention de l'Etat consistera en conseils et subventions et où l'exécution des travaux est faite par l'arboriculteur lui-même; le résultat auprès des populations rurales est nettement meilleur que lorsque l'exemple est seulement donné par des exploitations d'Etat, toujours soupçonnés de disposer des moyens supérieurs à l'agriculteur.

Une subvention de 70.000 D. est inscrite pour les 3 années aux fins d'aider à la création de vergers pilotes chez les particuliers par des subventions de 20 à 40 D. à l'Ha selon les espèces.

L'aide de l'Etat à la réalisation des investissements est indispensable non seulement parce que l'agriculteur est incapable de mobiliser les capitaux nécessaires mais aussi pour inciter les paysans à utiliser leur épargne dans cette activité de diversification culturale productive. Cette aide se traduira par des subventions et des prêts, soit pour fournir les moyens qui manquent à l'agriculteur, soit pour inciter ce dernier à effectuer des travaux améliorant la production attendue des arbres.

Subventions et prêts seront variables en fonction de la taille des exploitations que possède l'agriculteur, donc de ses possibilités théoriques d'autofinancement, et des régions intéressées. C'est ainsi que l'aide à fonds perdus sera plus forte dans le Centre et le Sud où la rentabilité arboricole est beaucoup plus faible que dans le Nord:

Dans le but d'adapter l'aide aux possibilités régionales et aux disponibilités des agriculteurs, il a été différenciés 4 catégories d'exploitants pour le Nord et autant pour le Centre et le Sud. Le tableau V définit ces catégories et montre l'importance de l'aide en subvention et prêt à l'Ha.

Le tableau VI définit les catégories d'agriculteurs et le but de la subvention; Compte tenu de ces divers éléments, la ventilation des investissements par source de financement a été établie et figure au tableau VII; les terres domaniales du Nord ont été classées dans la 3ème catégorie; celles de polyculture du Centre ont été classées dans la 4ème catégorie.

L'investissement pour la création de nouvelles plantations est donc de 16.870.000 D. se décomposant en :

3.386.400 D. . . . . .de subventions
9.492.050 D. . . . . .de prêts à long terme
3.991.550 D. . . . . d'autofinancement

Les subventions et prêts doivent être versées par les banques agricoles sur avis des ingénieurs qualifiés du service de la P.A.V.A. du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture. Ils sont à fournir par tranches successives au fur et à mesure de l'avancement des travaux et à la suite du contrôle de l'exécution de ceux-ci par les agents de la P.A.V.A.

L'autofinancement de près de 4 millions de dinars par l'agriculture est un effort considérable qui n'aurait pu être mobilisé sans l'aide de l'Etat; l'épargne de l'agriculture est non seulement provoquée mais orientée pour la réalisation d'un secteur de développement très important de l'économie nationale.

../...

Un projet de texte réaménageant le volume et les conditions actuelles d'octroi du crédit de plantations arbustives et fixant les règles d'attributions dessubventions devra être établi pour la réalisation de cet encouragement à l'arboriculture.

4°/ Amélioration des Plantations existentes.-

La production arboricole existente augmentera régulièrement au fur et à mesure de l'entrée en fructufication des jeunes plantations Il est cependant possible d'améliorer les rendements des arbres adultes par l'apllication d'engrais, de traitements antiparasitaires, l'exécution rationnelle de la taille et des travaux du sol.

Dans le cadre de l'encouragement au développement de la fertilité des terres, une augmentation de production par l'application d'engrais minéraux est possible dans les oliviers, les agrumes, le palmier dattier, l'abricotier et le pêcher. Durant la période du Pré-Plan, une dépense de l'ordre de 2.940.000 D. a été prévue pour l'utilisation des engrais minaraux à ces différentes espèces, selon l'évolution suivante :

Quantités d'engrais exprimées en tonnes Unités pures

	N			P			K		
	1962	1963	1964	1962	1963	1964	1962	1963	1964
Oliviers ...	2.000	4.000	7.500	-	-	-	-	-	-
Agrumes.....	750	1.500	1.900	330	670	750	500	1.000	1.250
Palmier dégl at ennour...	100	250	400	50	125	200	-	-	-
Abricotier X Pêcher.....	200	400	600	80	160	240	160	320	480
Totaux.....	3.050	6.150	10.400	460	995	1.190	660	1.320	1.730
	19.600			2.505			3.710		
	Arrondi à 20.000 Tonnes			Arrondi à 2.600 T.			Arrondi à 3.700 T.		

.../...

L'application d'engrais en 1964 concernerait 5 millions de pieds d'oliviers adultes, 1.250.000 pieds d'agrumes, 400.000 pieds de dattiers et 4.000/Ha irrigués d'abricotiers et de pêchers.

La répartition selon les sources de financement serait la suivante :

Culture	Subvention	Prêt de campagne	Autofinancement	Total
Olivier	35% = 567.000 D.	60% 972.000 D.	5% 81.000 D.	1.620.000 D.
Autres arbres irrigués	20% = 234.200 D.	60% 793.000 D.	20% 264.200 D.	1.321.000 D.
Totaux	Arrondi à 830.000D.	1.765.000 D.	Arrondi à 346.000	2.941.000 D.

Les parasites et maladies qui accomplissent des dégâts notables dans l'arboriculture sont : pour l'olivier :

La teigne dans le Sud de la forêt de Sfax et à Zarzis
La psylle le long de la côte Est .....
Le dacus lelong de la côte d'une façon sporadique...
L'hylésine dans les olivettes du Nord.....

Pour les agrumes la cératite :

Les acariens des bourgeons surtout sur les citronniers
diverses cochenilles notamment le pou rouge et le pou noir

Pour les abricotiers et les pêchers :

La ceratite . . . . .) Prés de la côte
Le moniliose et la cloque .....)

Pour ces parasites et maladies, des méthodes de traitementsont mises au point : les méthodes les plus économiques seraient pour :

La psylle., la teigne et le dacus le traitement aérien par poudrage.

L'hylésine de l'olivier : les pulvérisations par appareils tractées au sol, à pression.

La cératite des agrumes : le traitement aérien par solution

La cératite dans les pêchiers et les abricotiers par appareils à pression, au sol.

Les cochenilles et les acariens des agrumes : solutions par appareils à pression, au sol.

La moniliose et la cloque : solutions par des appareils terrestres.

../..

L'appareillage à utiliser pour l'exécution de ces opérations serait de 4 avions coûtant 40.000 D., 2 camions citernes tractées valant 20.000 D. environ, et des appareils terrestres tractés d'un prix global de l'ordre de 105.000 D. L'investissement total en matériel pour les 3 ans est de 165.000 D. comportant 25.000 D. de subventions et 120.000 D. de prêts à moyen terme, à accorder à des entreprises de travaux ou à des groupements coopératifs de défense des cultures.

Les traitements envisagés, surfaces cumulées des 3 années, s'établit comme suit :

Cératite des agrumes	19.500 Ha	coûtant 58.500 D.
Cochenilles des agrumes.....	3.000 Ha	coûtant 45.000 D.
Acariens des bourgeons d'agrumes	3.200 Ha	coûtant 112.000 D.
Cératite de l'abricotier et du pêcher	7.500 Ha	coûtant 90.000 D.
Moniliose et cloque de l'abricotier et du pêcher	3.000 Ha	coûtant 20.000 D.
Hylésine de l'olivier pour	1.000.000 d'argres jeunes	
et	2.500.000 arbres adultes	
		coûtant 420.000 D.
Psylle ou teigne et dacus de l'olivier	6 millions d'arbres adultes	
		coûtant 210.000 D.
soit au total pour les 3 années		955.500 D.
arrondi à		950.000 D.

Dans le cadre d'envouragement à la lutte antiparasitaire, il y a lieu de prévoir l'octroi de 100.000 D. de subventions et 700.000 D. de prêts de campagne pour engager l'arboriculture dans cette voie de protection des végétaux essentielle à la qualité et au volume de la production.

Il y a lieu en outre de prévoir le maintien des prêts de campagne pour l'achat de produits de défense de la vigne, sur 500.000 D. de dépenses à cet effet, les banques agricoles devraient avancer, à ce titre, 400.000 D. environ en 3 ans.

Un projet de texte devra être établi pour la réalisation de l'encouragement en matériel et produits pour la lutte anti-parasitaire.

Pour l'amélioration de la taille et des autres pratiques culturales, la vulgarisation en vue de la formation d'arboriculteurs, citées plus haut devrait être complétée par une large attribution des crédits de campagne pour l'entretien des vergers.

../...

Les frais annuels pour ces opérations sont estimés à près de 25 millions de dinars, il a été prévu l'attribution de prêts de campagne de l'ordre de 8 millions de dinars par an, l'octroi de crédits étant très limité à l'heure actuelle, il y a lieu de mettre en place dans les banques agricoles un fonds de roulement de départ égal à cette dernière somme.

5°/ Réaménagement des Oasis.- La situation actuelle des Oasis du Sud aussi bien celles productives de déglat ennour, que celles longeant la côte, laisse à désirer. L'exploitation des eaux, des arbres et des terres, très défectueuse, amène à une faible productivité des dattiers et à la limitation des cultures maraichères et fourragères cependant essentielles par l'amélioration de l'alimentation des populations humaines et animales.

Un programme de réaménagement des oasis est prévu par ce préplan afin d'augmenter la production de dattes de qualité, de légumes et fourrages, les ressources provenant de ces périmètres pourraient tripler de ce fait. Les travaux différentsselon qu'il s'agit des oasis continentales ou des oasis côtières.

a) Oasis continentales.- Ce sont celles du Djerid et de la presqu'île de Kebili; elles couvrent environ 3.000 Ha et présentent dans l'ensemble les inconvénients suivants :

- La plupart des réseaux d'irrigation sont en terre, les pertes d'eau par infiltration dans ces sols légers sont considérables.

- Les droits d'eau ne sont pas toujours attachés à la terre, mais constituent une propriété indépendante que l'on peut vendre, acheter ou prêter, de ce fait des plantations bénéficient d'excédents d'eau alors que d'autres souffrent d'insuffisance.

- La répartition des eaux, effectuée selon une pratique ancienne judicieuse est devenue défectueuse à cause des multiples mutations dans le droit des eaux; c'est ainsi que la même parcelle ne dispose pas de sa dose d'irrigation optimumen une seule fois, mais en plusieurs fois, ce qui occasionne des pertes de temps et d'eau dans les séguias très importantes.

- Les réseaux de drainage sont parfois inexistants, parfois mal entretenus.

- La densité des plantations oscille entre 200 et 350 arbres à l'Ha; trop forte, elle occasionne une perte de production à l'Ha très sensible; en outre les palmiers deglat Ennour se trouvent étouffés par les palmiers Allig ou de dattes communes. Le revenu global à l'Ha est ainsi nettement diminué.

- La pratique des cultures intercalaires, maraichères ou fourragères n'est plus rentable à cette densité de plantation et est souvent abandonnée.

../..

Les actions inscrites dans ce pré-plan à réaliser dans le cadre des coopératives, issues des A.I.C. existents et adhérents au groupement obligatoire du palmier dattier sont les suivantes :

- Reconstitution des réseaux d'irrigation en canaux étanches sur 2.500 Ha permettant de réaliser des économies notables d'eau pour l'irrigation, et de reconsidérer les droits d'eau; ceux-ci seraient alors attachés à la terre et ne seraient cessibles et aliénables qu'avec la terre qu'ils concernent. Un investissement de 500.000 D. est prévu à cet effet.

- Constitution de réseaux de drainage ou refection de ceux existants pour éviter l'accumulation des sels dans le sol, un investissement de 200.000 D. est inscrit pour cette opération.

- Eclaircies des palmeraies pour aboutir à des densités de l'ordre de 100 arbres à l'Ha constitués essentiellement par des deglat Ennour, et reconstitution de la vigueur de ceux-ci. Un investissement de 450.000 D. dont 200.000 D. de subvention et 250.000 D. de prêts à moyen terme servira à financer cette opération qui intéressera l'ensemble des 3.000 Ha.

Ces diverses actions sont à mener conjointement par les services H.E.R. et P.A.V.A. du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture en liaison étroite avec le groupement obligatoire des producteurs de dattes.

b) Oasis Côtières.-

Les Oasis côtières de Gabès, Zarzis et Djerba sont alimentées par des eaux chargées en sels; celles de Gabès titrent 2 à 4 grs de résidu sec par litre; celles de Zarzis et Djerba en contiennent entre 5 et 8 grammes.

L'utilisation de ces eaux sans précaution peut provoquer la salure des terres et leur stérilisation à une échéance plus ou moins rapprochée.

Dans le but d'améliorer les possibilités d'utilisation de ces eaux, il a été prévu, toutes les fois que les essais de la P.A.V.A. permettent d'envisager l'implantation d'un assolement cultural de maraîchage et fourrage, la réalisation d'un réseau de drainage permettant d'éviter l'accumulation des sels apportés par l'irrigation dans le sol.

Un investissement de 200.000 D. est prévu à cet effet.

6°/ Récapitulation des dépenses relatives au Développement de l'arboriculture fruitière.-

Le tableau VIII fait ressortir les dépenses d'investissements et d'entretien nécessaires à la réalisation des objectifs et des actions inscrites au Pré-Plan.

../...

7°/ Evaluation de la Production attendue en 1964

Le tableau IX montre les surfaces occupées vraisemblablement par les principales espèces fruitières à l'heure actuelle, l'extension des plantations prévus par le Pré-Plan, et les objectifs de plantations nouvelles envisagés par la Perspective Décennale. L'effort de la triennie est ainsi situé dans le cadre de l'orientation générale assignée à la diversification culturale par l'arboriculture.

Le tableau X dégage la production en quantité et valeur en 1964 et situe son évolution entre la situation actuelle et la pleine production des arbres qui existera en 1964, pleine production dans le cas de culture moderne à atteindre selon les espèces et les époques de plantations entre 1970 et 2.010.

REPARATION GEOGRAPHIQUE DES PLANTATIONS ARBUSTIVES PREVUES EN SEC ET IRRIGUE 1961 - 1964

Tableau N° 1

ESPECES	NORD	ZONE INT	CENTRE I	CENTRE II	SUD	TOTAL SURFACE	ARBRES
Olivier Chetoui	37.000	-	-	-	-	37.000	3.700.000
" Chemlali	-	8.000	10.000	40.000	10.000	68.000	2.000.000
" de table	4.000	-	-	-	-	4.000	400.000
Abricotier tardif ;	4.000	-	-	3.500 Ha		7.500	800.000
" Précoce	-	-	800(dont 200 irrigué)		700	1.500	100.000
Amandier	300	500	(10.000 en intercalaire dans les oliviers	20.000	10.000)	800	2.295.000
Pêcher tardif	500	-	-	500	-	1.000	225.000
" précoce	800	-	-	-	-	800	200.000
Prunier	500	-	-	-	-	500	100.000
Pommier X Poirier	200	-	-	-	-	200	200.000
Figuier de séchage	1.000	-	-	-	-	1.000	120.000
Figuier Commun	-	500	1.000	1.000	2.500	5.000	260.000
Pistachier	-	-	500	750	-	1.250	70.000
Agrumes	1.300	-	300 Pomelos	-	-	1.600	415.000
Palmiers							
Noyer	800	-	-	-	-	800	
Pacanier	500	-	-	-	-	500	
Cerisier Metisier	1.500	-	-	-	-	1.590	60.000
	52.400	9.000					10.945.000
	61.400 Ha		71.550			dont	5.700.000
			132.950			souchets d'oliviers.-	
	dont : 8.350 Irriguées						

PREVISIONS DE PLANTATIONS ARBUSTIVES IRRIGUEES

1962 - 1964

Tableau II

ESPECES	REGION	GENRE	SURFACES
Abricotier	Centre et Sud	Tardif	3.500 Ha
	"	Précose	200 Ha
Pêcher	Nord	Tardif	200 Ha
	Centre et Sud	"	500 Ha
	Nord	Précose	800 Ha
Prunier	Nord	D'ente	500 Ha
Pommier X Poirier	"		200 Ha
Agrumes	"		1.300 Ha
	Centre	Pomelos	300 Ha
Olivier de table	Nord		250
Olivier à huile	Centre et Sud		600 Ha
Total			8.350 Ha

PREVISIONS DE PLANTATIONS ARBUSTIVES POUR LE PRE-PLAN 1962-1964

ESSAI DE REPARTITION ENTRE LES DIFFERENTS SYSTEMES D'EXPLOITATION

Tableau III

ESPECES	NORD				CENTRE ET SUD				Surface total
	Coop de Production	Terres Domaniales	Coop. de Service	Coop.Hydrauliques	Coop. de Service	Polycult. du Centre	Coop.Hydraulique	Oasis	
Olivier à Huile	3.000	28.000	14.000	-	5.000	55.000	-	-	105.000
Olivier de table	550	2.000	1.200	250	-	-	-	-	4.000
Abricotier tardif	400	2.400	1.200	-	-	3.500	-	-	7.500
Abricotier Précoce	-	-	-	-	1.300	-	200	-	1.500
Pêcher tardif	-	-	300	200	-	500	-	-	1.000
Pêcher précoce	-	-	-	800	-	-	-	-	800
Amandier	100	400	300	-	(2.000)	(38.000) (intercalaires)	-	-	40.000 (Intercalaires)
Prunier	-	-	-	500	-	-	-	-	500
Pommier	-	-	-	100	-	-	-	-	100
Poirier	-	-	-	100	-	-	-	-	100
Figuier et séchage	100	500	400	-	-	-	-	-	1.000
Figuier commun	100	250	150	-	500	4.000	-	-	5.000
Pistachier	-	-	-	-	-	1.250	-	-	1.250
Noyer	-	600	200	-	-	-	-	-	800
Pacanier	-	350	150	-	-	-	-	-	500
Cerisier	200	800	500	-	-	-	-	-	1.500
Arbustes à Baies	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Palmiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agrumes	-	-	-	1.300	-	300	-	-	1.600
	4.450	35.300	18.400	3.250	6.800	64.550	200	-	-
	61.400				71.550				132.950

DECOMPOSITION DE L'INVESTISSEMENT A L'HA PAR TRAVAUX DANS LES PLANTATIONS ARBORICOLES

Tableau IV

TRAVAUX	NORD		CENTRE ET SUD		Plantations Irriguées
	Groupe Arboricole I	Groupe Arboricole II	Groupe Arboricole I	Groupe Arboricole II	
1°) Défrichement et étalement des buttes	9 D. (1)	-	44 D.	44 D.	
2°) Sous-Solage	20 S.	40	10 D.	15 D.	
3°/ Labours pour destruction du chiendent ou labour profond et recroisement	20 D.	20 D.	20 D.	20 D.	
4°) Plantation	28 D.	58 D.	12 D.	30 D.	
5°) Arrosages	16 D.	28 D.	10 D.	30 D.	
6°) Binages	7 D.	14 D.	4 D.	11 D.	
7°) Fumure de fonds	-	40 D.	-	-	
8°) Nivellement	-	-	-	-	
9°/ Equipement complémentaire pour l'irrigation	-	-	-	-	
10°) Brise-vents	-	-	-	-	
Totaux	100 D.	200 D.	100 D.	150 D.	300 D.

(1) Dand le Nord, cette somme est à utiliser soit pour les compléments de défrichement, soit plus fréquemment pour le fumure de fonds.-

REPARTITION DE L'INVESTISSEMENT A L'HA PAR SOURCE DE FINANCEMENT

TABLEAU V.-

Catégories d'Agriculteurs	GROUPE ARBORICOLE I			GROUPE II			GROUPE IRRIGUE	
	Subvention	Prêt à L.T.	Autofinan.	Subvention	Prêt	Autofinan.	Prêt	Autofinan.
NORD								
1ère Catégorie d'agriculteurs	2 D.	48 D.	50 D.	10 D.	116 D.	75 D.		
2ème " "	7 D.	53 D.	40 D.	23 D.	120 D.	57 D.		
3ème " "	15 D.	55 D.	30 D.	42 D.	118 D.	40 D.		
4ème " "	25 D.	55 D.	20 D.	69 D.	95 D.	36 D.		
CENTRE ET SUD								
1ère Catégorie d'agriculteurs	4 D.	60 D.	36 D.	0 D.	90 D.	52 D.		
2ème " "	15 D.	55 D.	30 D.	20 D.	80 D.	50 D.		
3ème " "	23 D.	55 D.	22 D.	30 D.	80 D.	40 D.		
4ème " "	35 D.	52 D.	13 D.	45 D.	75 D.	30 D.		
Plantations irriguées							240 D.	60 D.

DEFINITION DES CATEGORIES D'AGRICULTEURS

TABLEAU VI

Catégories d'Agriculteurs	Définition des catégories du Nord	Définition des catégories du Centre et du Sud
1ère Catégorie :	Agriculteur possédant au minimum 99 Ha d'assolement céréalier, ou 25 Ha d'arbres fruitiers en culture sèche ou 7 ha de culture irriguée, ou l'équivalent productif de l'une des surfaces. La subvention couvre 20% du prix des plants et permet de contrôler les espèces et variétés et la qualité des plants.	Agriculteur possédant au minimum 300 Ha de terre nue ou 60 Ha d'arbres fruitiers en culture séche ou 10 Ha de cultures irriguées La subvention correspond à 50% du prix des plants et 20% des sous-solage,
2ème Catégorie.-	Agriculteur possédant de 40 à 99 Ha d'assolement céréalier, 10 Ha à 25 Ha d'arbres fruitiers en culture séche et 3 à 7 Ha de culture irriguée, ou l'équivalent de l'une de ces explcitations. La subvention représente 20% du prix des plants et 25% du prix du sous-solage, ce qui encourage le sous-solage permettant une avance de fructification de deux ans environ et une meilleure végétation.	Agriculteur possédant 120 à 300 Ha de terre nue, 24 à 60 Ha d'arbres fruitiers en culture sèche, 4 à 10 Ha de culture irriguées. La subvention correspond à 16% du défrichement et de l'étalement des buttes, 40% du sous-solage, 10% des labours et 50% du prix des plants.
3ème Catégorie.-	Agriculteur possédant 15 à 40 Ha d'assolement céréalier, 4 à 20 Ha d'arbres fruitiers en culture sèche, 1 à 3 Ha de culture irriguée, ou équivalent. La subvention représente 40% du prix des plants, 35% du sous-solage et 12% des labours et arrosages qui se feront probablement avec des engins en location.	Agriculteur possédant 45 à 120 Ha de terre nue 10 à 24 Ha d'arbres fruitiers en culture séche et 1,5 à 4 Ha de culture irriguées La subvention correspond à 32% du défrichement et de l'étalement des buttes, 50% du sous-solage, 50% du prix des plants et 20% des arrosages.
4ème Catégorie.-	Inférieures à la 3ème catégorie, la subvention représente 75% du prix des plants, 50% du sous-solage et 20% des labours et arrosages.	Inférieure à la 3ème catégorie, la subvention correspond à 45% du défrichement et de l'étalement des buttes, 50% du sous-solage, 15% des labours, 100% du prix des plants et 40% des arrosages.

VENTILATION DES INVESTISSEMENTS POUR LA CREATION DES PLANTATIONS ARBUSTIVES PAR SOURCE DE FINANCEMENT

Tableau VII

Catégories d'Agriculteurs	Subventions		Prêts à long terme			Autofinancement			Total des Investissements
	Groupe I	Groupe II	Groupe I	Groupe II	Irrigation	Groupe I	Groupe II	Irrigation	
NORD									—
1ère catégorie	12.000	1.000	288.000	11.500	-	300.000	7.500	-	620.000
2ème Catégorie	70.000	4.600	530.000	24.000	-	400.000	11.400	-	1. 040.000
3ème Catégorie	522.000	21.000	1.914.000	59.000	-	1.044.000	20.000	-	3.580.000
4ème Catégorie	106.250	-	233.350	-	-	85.000	-	-	424.600
CENTRE ET SUD									
1ère Catégorie	2.400	14.000	36.000	45.000		21.600	26.000	-	145.000
2ème Catégorie	16.000	10.000	55.000	40.000		30.000	25.000	-	165.000
3ème Catégorie	41.000	12.000	99.000	32.000		39.600	16.000	-	250.600
4ème Catégorie	827.750	1.737.000	1.229.800	2.895.000		307.450	1.158.000	-	8.155.000
IRRIGATIONS		-	-	-	2.000.000	-	-	500.000	2.500.000
Totaux	1.597.400	1.799.600	4.385.150	3.106.500	2.000.000	2.227.650	1.263.900	500.000	
	3.397.000		9.491.650			3.991.550			116.880.200

TABLEAU VIII /// -) GRICULTURE

EVALUATION DES INVESTISSEMENTS ET DES BESOINS A COURT TERME POUR L'AGRICULTURE

(En millions de dinars)

Postes et Dépenses	Investissements à long terme (en millions de dinars)				Investissement à moyen terme (en millions de dinars)				Besoins à court terme (en millions de dinars pour 3 ans			
	Subvention	Prêt	Autofinancement	Total	Subvention	Prêt	Autofinancement	Total	Subvention	Prêt	Autofinancement	Total
Arboriculture												
Création de Plantation....												
Nord.....	720	3.100	1.845	5.665	-	-	-	-	-	-	-	-
Centre et Sud	2.650	4.430	1.620	8.700	-	-	-	-	-	-	-	-
Irriguées		2.900	500	2.500								
Engrais (2.900.000 D.)	-	-	-	-	-	-	-	-	830	1.765	346	2.941
Amélioration des Plantations existantes												
(Verger pilotes	-	-	-	-	-	-	-	-	70	-	-	70
Matériel ..500 tracteurs à 2.000 Dinars	-	-	-	-	-	800	-	800	-	-	-	-
Divers annuels.....										25.000	49.000	74.000
Lutte antiparasitaire (1.450.000 D. pour 3 ans)					25	120	20	165	100	1.100	250	1.450
Réaménagement des Oasis..												
Système d'irrigation ..... 2.500Ha et drainage 4.000Ha	900	-	-	900	-	-	-	-				
Eclaicies et Reconstitution	-	-	-	-	200	250	-	450				
Totaux	4.270	9.530	3.965	17.765	225	1.170	20	1.415	1.000	27.865	49.596	78.464

PREVISIONS DES PLANTATION ARBUSTIVES

SUPERFICIE EN HECTARES

Tableau IX

	Plantations existantes			Plantations prévues pour la période 1962-1964			Plantation prévues pour la période 1962-1971		
	C. Séche	C.Irriguée	Total	C.Séche	C.Irriguée	Total	C.Séche	C.Irriguée	Total
Abricotier précoce	-	-	-	1.000	400	1.500	4.600	400	5.000
Abricotier tardif	3.500	6.500	10.000	4.000	3.500	3.500	10.600	5.000	15.000
Agrumes	-	6.700	6.700	-	1.600	1.600	-	3.000	3.000
Amandier	70.000	-	70.000	800	-	800	2.000	-	2.000
Amandier intercalaire	-	-	-	(40.000)	-	(40.000)	(200 .000)		(200.000)
Figuier commun	75.000	-	75.000	5.000	-	5.000	15.000		15.000
Figuier de séchage	-	-	-	1.000	-	1.000	3.000		3.000
Olivier à l huile	784.000	-	784.000	104.400	600	105.000	322.000	3.000	325.000
Olivier de table	500	-	500	3.750	250	4.000	7.000	3.000	10.000
Palmier deglat	-	2.200	2.200	-	-	-	-	1.000	1.000
Palmier alig et commun	-	7.700	7.700	-	-	-		500	500
Pêcher précoce	-	-	-	-	800	800	3.500	1.500	5.000
Pêcher tardif	5.900	1.500	7.400	300	700	1.000	-	2.000	2.000
Pistachier	-	-	-	1.250	-	1.250	10.000	-	10.000
Poirier et pommier	2.500	500	3.500	-	200	200	-	1.000	1.000
Prunier	1.700	500	2.200	-	500	500	-	3.000	3.000
Divers : cerisier, merisier, noyer, etc.	2.300	400	2.700	1.500	-	1.500	9.400	600	10.000
Noyer				800	-	800			
Pacanier				500	-	500			
Total	945.400	26.000	971.400	124.600	8390	132.950	386.500	24.000	410.500
Vigne	49.000	-	49.000	-	-	-	-	-	-

ARBORICULTURE

Tableau X;-

PRODUCTION EN VALEUR

Production en milliers de tonnes, valeur en milliers de Dinars.

	Prix D.T.	Etat actuel		1964		Pleine production		
		Production	Valeur	Production	Valeur	Production	Valeur	Années
Abricotier précoce	40	-	-	-	-	4	160	1976
" tardif	40	12	480	28	1.120	54	2.160	1974
Agrumes	25	67	1.675	100	2.500	100	4.500	1974
Amandier	40	6	240	6,5	260	8,4	336	1976
Figuier commun	40	60	2.400	70	2.800	80	3.200	1.79
Figuier de séchage	40	-	-	-	-	4	160	1979
Olivier à l'huile	250	75	18.750	86	21.500	118,6	29.650	1985
Olivier de table	40	1,5	60	1,5	60	17	680	1984
Palmier degla	60	6	360	10	600	18	1.080	1971
Palmier alig et com.....	60	30	1.800	70	4.200	160	9.600	1990
Pêcher précoce	40	-	-	-	-	20	800	1971
Pêcher tardif	40	65	2.600	72	2.880	107	4.280	1970
Pistachier	250	-		-		1,5	375	1995
Poirier,Pommier	40	7,4	296	12	480	29,7	1.188	1973
Prunier	40	5	200	8	320	15	600	1971
Cerisier	40	-		-		2	80	1973
Noyer	150	-		-		12	(1.800)	2010
Pacanier	200	-		-		5	(1.000)	1990
Plants(en millions de pièces)		1,2	150	3,7	463	3,7	463	
Raisins de table	540	60	2.400	65	2.600	60	2.460	
Raisin de vin	23	245	5.635	262	6.026	245	5.635	
Total			37.046		45.809		66.952	

Remarque.-La pleine production comprend deux parties, dont la première est la production de toutes les plantations réalisées jusqu'à 1961. Quantà l'olivier à l'huile, un arrachage de 7,9 millions de pieds pendant la période de 15 (25) ans est comptée dans le calcul. La diminution de la production viticole est dûe au vieillissement des vignobles actuels ;
2ème est la production de nouvelles plantations réalisées au cours de la période triennale.-

IV) CULTURES MARAICHERES ET DIVERSES

Les aménagements de nouveaux périmètres irrigués se traduira par une extension des cultures à l'irrigation ; il a été examiné le cas des plantations arboricoles et des espèces fourragères dans les chapitres intéressant ces spéculations ; dans les lignes suivantes, il sera exposé l'augmentation attendue des productions maraîchères et industrielles.

Par ailleurs, les cultures maraîchères existantes seront intensifiées grâce à une modernisation des exploitations et des pratiques culturales.

1°/ EXTENSION DES SURFACES RESERVEES A L'ASSOLEMENT MARAICHER.

L'équipement hydraulique qui sera réalisé durant la triennie ne permettra pas la mise en eau des périmètres les plus importantes ; c'est ainsi que les zones intéressées par les barrages qui seront construits durant les trois années, à part celles de l'Oued Chiba et des lacs collinaires ne seront pas irriguables en 1964.

L'extension de l'assolement maraicher portera sur 11.000 Ha environ de périmètres nouveaux, plus de 3.000 Ha dans les oasis réaménagées, et prés de 1500 Ha en intercalaires dans 1500 Ha de plantations arboricoles.

Le tableau I montre les extensions de surface par espéce attendues dans les divers périmètres.

Le tableau II mesure l'effort qui sera réalisé durant la triennie par rapport aux prévisions de la perspective decennale.

Il a été prévu l'investissement nécessaire pour l'aménagement des nouvelles surfaces interessant l'assolement maraîcher :

150 Ha pour l'assolement type fraisier à 300 D. l'Ha.

800 Ha pour l'assolement type chiba à....800 D. l'Ha.

9.750 Ha pour l'assolement maraîcher de saison à .....

.....300 D. l'Ha.

2.000 Ha pour le réaménagement des parcelles de palmier Degla Ennour dans les oasis à.....300 D. l'Ha.

L'investissement total de 4.300.000 Dinars est ventilé en :

120.000 D. de subventions intéressant uniquement les cultures de primeurs.

2.880.000 D. de prêts à moyen terme.....

1.300.000 D d'autofinancement par les agriculteurs.....

2°/ AMELIORATION DE LA PRODUCTION DES CULTURES MARAICHERES . L'augmentation des rendements est escomptées grâce à une plus grande utilisation des engrais, des traitements anti-parasitaires généralisés et l'utilisation de semences de variétés productives et résistantes.

..../....

a) Utilisations des Engrais. Dans le cadre des encouragements au développement à la fertilité des terres par l'utilisation des engrais minéraux, il a été prévu l'utilisation de ces engrais sur 31.000 Ha environ, durant les trois années, soit 8.000 Ha par an, les deux premières années, et 15.000 Ha la troisième.

Le tableau III montre les quantités prévues en N.P.K. et la dépense nécessaire durant les trois années, soit environ 1.000.000 Dinars.

Le volume de subventions et de rpêts de compagne pour le total des trois années serait respectivement de 200.000 D et 600.000 D.

Précisons que l'octroi de l'aide pour les engrais minéraux est conditionnée à avis préalable du service de la PAVA indiquant la nature des engrais, la dose et l'époque d'application ainsi que les conditions de bonne culture à réaliser par l'agriculteur : assolement, travaux culturaux et fumure organique.

b) Traitements anti-parasitaires . Les parasites prélévent une part importante sur les récoltes de légumes allant de 20 % jusqu'à 100% de la production dans certains cas. Les traitements constituent une nécessoté impérieuse dans toute culture moderne : certains sont préventifs, d'autres curatifs. Dans tous les cas, la rapidité d'intervention est une condition fondamentale de réussite et de rentabilité de l'opération. L'aide prévue dans le cadre du Pré-plan, est inscrite dans le cadre de coopératives agricoles de défense des cultures et comporter des encouragements:

- Pour l'acquisition de materiel collectif tracté, à gérer par les coopératives dans les périmètres modernes comportant des limites parcellaires par des pistes larges et carossables.

- Pour l'acquisition de matériel à des pour les agriculteurs individuellement dans les autres cas.

- Pour l'achat de produits antiparasitaires et l'exécution des traitements pour les cultures les plus rentables.

Un investissement de 120.000 D correspondant à l'équivalent de 8.000 appareils à dos a été prévu, dont 100.000 D. de prêts à moyen terme et 20.000 D d'autofinancement.

Une dépense de 210.000 D. pour les 3 ans est inscrite pour l'achat de produits et l'éxécution des traitements ; l'aide de l'Etat consistera dans la distribution de 42.000 D. de subvention et 130.000 D. de prêts de campagne ; elle servira à la constitution de stocks des produits les plus usuels dans les coopératives et à l'acquisition des antiparasitaires necessaires aux opérations de protection végétale.

L'hypothèse de calcul a été le traitement en trois ans de :

535 Ha de tomate de primeurs.....
3.575 Ha de tomate de saison.....
3.700 Ha de pomme de terre.....
350 Ha de melon de primeurs.....
3.450 Ha de piment.....

860 Ha..de.fraisier.....
2800 Ha d'artichaut.....
5200 Ha de cultures maraichères d'hiver.....

En fait, ces chiffres n'ont qu'une valeur indicative basée sur la fréquence parasitaire des dernières années ; ils peuvent subir des modifications importantes en fonction de l'intensité des attaques qui se manifesteront dans les cultures.

C) Matériel végétal de multiplication . Les dépenses affèrentes à l'acquisition de semences, bulbes, tubercules, griffes, plants, etc... pour les trois années ont été estimées à 2.500.000 D. ; dans le but de favoriser l'utilisation de matériel végétal productif, adapté à l'écoulement des récoltes (exportations, marché local ou conserveries) et résistent aux maladies, une aide consistant en 200.000 D. de subventions (concernant uniquement les tomates de primeurs et de conserves, les pommes de terres, les melons de primeurs, les artichauts, le fraisier et les piments, et 1.100.000 D. de prêts de campagne, a été inscrit pour les trois années du Pré-Plan.

d) Crédits de campagne . A part les opérations ci-dessus décrites, il n'a pas été prévu de prêts de campagne pour les cultures maraîchères quoique les autres dépenses pour les trois ans s'élévent à 5.200.000D l'existence de plusieurs récoltes par an doivent permettre aux maraîchers d'autofinancer ces dépenses nécessaires à leurs cultures.

Toutefois, une importante vulgarisation doit être organisée par l'O.M.V.V.M. dans ses périmètres et la S.T.E. DE LA PAVA pour les autres cultures maraîchères du pays afin de moderniser ce secteur cultural en utilisant dans les meilleurs conditions les encouragements en subventions et crédit prévu.

En outre, et dans le cadre des grands projets de développement des cultures des primeurs (périmètres des Oueds Chiba et Nébana, des Oasis cotières) des parcelles pilotes gérées par les organes d'Etat ont été envisagées; un crédit de 70.000 D a été prévu pour être utilisé à cet effet par le service de la PAVA.

3°/ EVALUATION DE LA PRODUCTION ATTENDUE EN 1964.

Le tableau IV donne l'estimation de la production maraîchère attendue en 1964, ainsi que l'effort qui sera réalisé durant le Pré-Plan pour atteindre les objectifs fixés par la perspective décennale.

En 1971, la production brute doit être de 247 % de la production actuelle ; en 1964, elle sera de 159 % de la production ; le tiers de l'objectif de 1971 sera ainsi réalisé en 1964.

..../.....

La valeur indiquée au tableau IV n'est pas réelle, du fait que les prix retenus sont ceux de 1957 ; les prix évolueront sans doute essentiellement par l'introduction d'une masse importante de primeurs (pomme de terre, tomate, piments, melons , asperge, etc...) dont la valeur unitaire sera supérieure aux prix moyens 1957 qui concernent les produits de saison.

La production en 1965 d'une masse importante de primeurs destinés en grande partie à l'exportation nécessitera la recherche de marchés extérieurs et l'établissement d'un courant commercial garantissant l'écoulement de cette production ; à cet effet, une étude de marchés approfondie devra être effectuée à partir de 1962 sur l'Europe Occidentale par l'Office du Commerce Extérieur en liaison avec le Service de la PAVA, les ambassades intéressées et les professionnels.

Tableau : I

SUPERFICIES DES CULTURES PREVUES DANS LES NOUVEAUX

PERIMETRES IRRIGUES

	ARBORICULTURE						CULTURES MARAICHERES												CULTURES FOURRAGERES					CULTURES DIVERSES	
	Agrumes	Abricotier	Pêcher	Olivier de table	Olivier	Divers	pomme de terre	Haricots	Cucurbitacées	pois	tomate	fleurs	Betterave	fraisier	arachide	cultures d'hiver	piment chaud	Artichaut	asperge	ail et condiments	fétuque et luzerne	luzerne	napier	bersim avoine	Fourrage annuel d'hiver	Coton	Blé
Chbana	300	700	-	-	-	-							-	-	-	-	-				-	-	-	-	-		
Chiba	400	-	-	-	-	-	125	-	125	125	125	-	125	-	-	-	-				-	-	-	-	-		
Kharka, les Meknaset	400	-	-	-	-	-	130	130	130	130	130	-		260	130	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Ouchtata																											
Les collinaires	4	-	-	-	-	-	300	20	100	20	40	-	-	-	10	150	-				-	-	-	-	-		
El Haouaria	150	-	-	-	-	-	120	-	50	70	120	-	120	-	170	50	120			120	120	-	-	-	-	-	-
C.M.V.V.M.	-	-	500	100		100	100	-	100	100	100	-	-	-	-	1300	-	400		-	-	1700	300	130	-	200	1300
Kairouan	-	1.200	150	-	150	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	400	400	-
Kasserine et Gafsa	-	2.000	500	-	600	200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			-	-	-	-	500	500	-
Oasis de gabès (cotier)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	80	-	-	-	-	80	-	-			-	240	-	-	-	-80	-
Oasis de palmier dattier	-	-	-	-	-	-	100	-	200	-	200	-	-	-	-	300	100	-	400	-	-	1200	-	-	-	-	-
Oasis de Zarzis-Djorba	-	-	-	-	-	-	-	-	125	-	100	-	-	-	-	100	50	-	100	-	-	400	-	-	-	-	-
Périmètres privés (1)	350	-	350	150	-	600	600	320	130	190	255	-	190	-	60	240	175	-	-	110	-	390	-	-	130	130	-
Totaux	1.600	3.900	1.500	250	750	900	1475	470	960	635	1110	-	435	260	370	2.220	445	400	200	230	120	3930	300	130	1.030	1.310	1300

(1) Option prise : 870 Ha de cultures maraîchères en plein, dont 450 d'assolement type El Haouaria, et 400 Ha intérieurs type Siliana.
1.470 Ha de cultures maraîchères intercalaires des pl. arboricoles utilisant 60 % du terrain, soit 870 ha, dont 400 d'assolement côtier primeur type Chiba et 490 Ha intérieurs type Siliana.

TABLEAU : II

PREVISIONS DES CULTURES MARAICHERES

(Superficie en Hectares)

	SUPERFICIE EN HA			Rdts en T/Ha			PRODUCTION EN TONNES			PRIX VALEUR EN MILLIERS DE D.			
	1961	1964	1971	1961	1964	1971	1961	1964	1971	D/T	1961	1964	1971
Pomme de terre	1.800	3.275	4.900	15	15	15	27.000	49.125	73.500	30	540	982	1.410
		360	1.200		20	25		7.200	30.000	40		288	1.200
Tomates primeurs	4.250	4.870	5.650	13	20	25	55.000	97.400	141.250	12	660	1.169	1.695
Tomates de saison		130	200		20	25		2.600	5.000	40		104	200
Tomates d'arrières saison		75	300		5	5		375	1.500	100		37	150
Piments primeurs	4.200	4.450	5.470	9	11	12	37.000	50.270	65.640	20	740	1.005	1.300
Piments de saison		120	120			20			10.000	20			200
Piments niora	800	1.200	1.200	10	10	10	8.000	12.000	41.500	40	320	480	1.660
Artichauts	1.500	2.135	2.135	6	6	6	9.000	12.810	17.100	40	360	512	684
Petits pois	180	650	650	4	4	4	720	2.600	6.600	50	36	130	330
Haricots		350	1.050		6	6		2.100	6.300	120		252	756
Cucurbit. primeurs	5.000	5.650	6.300	10	12	15	50.000	67.320	94.500	10	500	673	945
Cucurbit. saison	600	860	1.060	5	5	5	3.000	4.300	5.300	60	180	258	318
Fraisier	70	140	570	3	3	3	200	420	1.710	100	20	42	171
Asperges	3.000	5.220	9.100	25	25	25	75.000	136.250	227.500	10	750	1365	2275
Cultures d'hiver irriguées													
Ail et condiments	230												
	5.000	5.000	5.000	10	10	10	50.000	50.000	50.000	10	500	500	500
Cultures d'hiver en sec		370			1			370		150			
Arachide		1.310											
Coton													
Total	26.400	35.045	49.950				314.920	495.140	777.400		4.606	7.850	13.854

TABLEAU III

PREVISIONS DE CONSOMMATION DES ENGRAIS MINERAUX DANS LES CULTURES MARAICHERES DURANT LE PRE-PLAN

Cultures	SURFACE CUMULEE DES 3 ANNEES EN HA.	QUNTITES D'ENGRAIS EN UNITES PURES N	P	K	VALEUR DES ENGRAIS EN DINARS
Tomate primeurs...	535	64.200	107.000	117.700	26.857
Tomate de saison...	5.575	301.050	52.625	802.800	168.588
Pomme de terre.....	4.900	441.000	784.000	1.176.000	221.480
Légumineuses maraîchères.....	2.700	-	324.000	270.000	50.220
Melon primeurs.....	350	42.000	93.450	130.200	28.525
Piment.....	5.450	463.250	599.500	654.000	162.410
Fraisier.....	1.460	131.400	262.800	280.320	62.020
Artichaut.....	2.800	424.400	504.000	537.600	140.112
Culture maraîchères d'hiver.....	7.200	720.000	864.000	864.000	233.280
TOTAUX	30.970 Ha	2587.300	4.291.375	4.832.620	1093.492
					arrondi 1000.000

TABLEAU IV EVALUATION DE LA PRODUCTION MARAICHERE.

	PRODUCTION EN MILLIERS DE TONNES				VALEUR DE LA PRODUCTION EN MILLIERS DE DINARS.		
	Etat actuel	1964	1971	Prix en D la Tonne.	Etat actuel	1964	1971
Plants et semences des cultures maraichères							
Cultures Maraîchères							
Pomme de terre	27	49,125	735	15	405	735	1.103
Tomates primeurs	-	7,2	30				
Tomates saison	55	97,4	141,25	20	1100	2.144	3.525
Tomates arrière saison	-	2,6	5				
Piments primeurs	-	0,375	1,5				
Piments saison	37	50,270	65,64	20	740	1.013	1.543
Piments niora	-	-	10				
Artichauts	8	12	41,5	30	240	510	1.245
Petits pois	9	12;81	17,1	25	225	320	428
Haricots	0,72	2,6	6,6	25	18	65	165
Cucurbitanés primeurs	-	2,1	6,3	20	1000	1388	2.016
Cucurbitanés saison	50	67,32	94,5				
Fraisier	3	4,3	5,3	40	120	172	212
Asperge	0,2	0,42	1,71	25	5	10	43
Arachide	-	0,37		150	-	56	-
légumes d'hiver irrig	75	136,25	227,5	25	3125	4.656	6.988
légumes d'hiver en sec	50	50	50		713	940	1.350
Matériel végétal de multiplication	-	-	-				
Total	314,92	495,14	777 4		7691	12.011	18.618

CULTURES MARAICHERES TABLEAU V

EVALUATION DES INVESTISSEMENTS ET DES BESOINS A COURT TERME

POUR LES CULTURES MARAICHERES ET DIVERSES

COUTS DES DEPENSES	Investissement à long terme				Investissement à moyen terme				BESOINS A COURT TERME			
	Subvention	Prêt	Autofinancement	Total	Subvention	Prêt	Autofinancement	Total	Subvention	Prêt	Autofinancement	Total
Cultures maraîchères												
Création de culture de primeurs					120	480	175	775				
Création de cultures de saison					-	2000	925	2925				
Réaménagement des Oasis de Degla			négligeable			400	200	600				
Materiel de cultures												
Amélioration des cultures existentes												
Parcelles pilotes								4.300	70	-	-	70
					120	2880	1300					
Engrais					-			-	200	600	200	1000
Divers										-	5.220	5.220
Semences									200	1100	1.200	2.500
Lutte antiparasitaire					-	100	20	120	42	130	38	210
TOTAUX					120	2.980	1320	4.420	512	1830	6.658	9.000

L'ensemble des investissements prévus à la Section III du présent chapitre s'élève donc à 62.945.000 Dinars se décomposant comme suit :

- Grandes cultures	26.070.000 D.
- Elevage et production fourragère	13.270.000 D.
- Arboriculture	19.185.000 D.
- Maraichage	4.420.000 D.
Total	62.945.000 D.

Ces investissements intéressent des travaux neufs envisgés pour la période triennale 1962-1964.

Il s'y ajoute des investissements de l'ordre de 2.352.000 Dinars au titre de l'achèvement de différents projets d'intensification de l'agriculture, entrepris par le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture. Ces projets intéressent les différents spéculation agricoles: arboriculture, maraichage, grandes cultures et arboriculture. Le tableau suivant en donne les plus importants ainsi que les prévisions de dépenses y afférentes :

- Etude de projets du Génie rural	15.000
- Etude topographique intéressant des projets agrées	8.000
- Frais afférents à l'acquisition du matériel agricole	20.000
- Etude de projets de mise en valeur agricole	20.000
- Aménagement de la plaine de gamouda	60.000
- Achat de matériel d'arrosage	400.000
- Développement de la betterave sucrière	120.000
- Etude pédologiques	10.500
- Amélioration des paturages	75.000
- Essai cultural des variétés de dattes	8.000
- Vulgarisation des cultures maraichères de primeur	5.000
- Augmentation de la production laitière	14.000
- Encouragement à l'arboriculture	70.000
- Sauvegarde alimentaire du cheptel ovin	85.000
- Mission mise en valeur S.C.E.T.(H.A.R.)	71.750
- Projet expérimental de culture sèche	75.000
- Encouragement du développement des cultures maraichères privées	31.000
- Conservation de la fertilité des sols	40.000
- Encouragement à la constitution de réserves alimentaires	8.000

../...

- Amélioration de l'avivulture	32.000
- Achats de plants maraichers	12.500
- Installation et équipement de pépinières fruitières	62.000
- Equipement du service Botanique	55.000
- Acquisition de plants arboricoles	100.000
- Création de fermes-pilotes	46.000
- Etudes de mise en valeur "P.A.V.A."	80.000
- Essai d'introduction des cultures nouvelles	20.000
- Encouragement à l'élevage des brebis laitières	20.000
- Amélioration des aptitudes du bétail	42.500
-Aménagement du Djouggar	15.000
- Intensification de la vulgarisation	54.000
- Dépense sanitaire du cheptel	20.000
- Aménagement de l'établissement pastoral de l'association ovine tunisienne	6.000
- Amélioration de l'aviculture : station pilote	15.000
- Office de mise en valeur des Souassis	160.000
- Parcelles de multiplication de semences fourragères	19.000
- Construction d'un centre d'insémination artificielle à Sidi Tabet	32.000
- Situation de recherches sur l'élevage	47.000
- Office de Mise en valeur de la plaine de Sidi Bou Zid	478.750
- Construction de poulailler en agglomérés	3.000
- Etudes de mise en valeur dans le périmètre d'El Alem	9.000
- Achat de géniteurs bovins	20.000
- Parcelles pilotes de cultures maraichères	86.000
Total	2. 852.000
total arrondi à	2. 352.000

Compte tenu des paiements intervenus en 1961.

L'ensemble des investissements intéressent le secteur agricole s'éléve à 1112.379.000 Dinars se répartissant comme suit :

../...

Secteurs	Montant total 1962 - 1964	1962	1963	1964
Forêts.- Travaux nouveaux	5.650.000	1.700.000	2.120.000	2.578.000
Travaux en cours	748.000			
C.E.S.- Travaux nouveaux	4.220.000	1.500.000	1.500.000	1.913.000
Travaux en cours	693.000			
Hydraulique agricole :	34.971.000	7.831.000	2.740.000	14400.000
Etudes Générales.-	800.000	200.000	300.000	300.000
Grandes cultures.-	26.070.000	6.350.000	7.550.000	12170.000
Arboricultures.-	19.185.000	5.985.000	6.000.000	7200.000
Production animale et fourragère.-	13.270.000	3.935.000	5.290.000	4045.000
Maraîchages.-	4.420.000	1.195.000	1.450.000	1775.000
Achèvement des projets d'intensification de l'agriculture	2.352.000	852.000	750.000	750.000
Total Général	112.379.000	29.548.000	37.700.000	45131.000

Le démarrage des réformes de structure, la mise en applicatio des actions sectorielles, la mobilisation des ressources financières correspondantes, l'adaptation de l'activité administrative et professionnelle à leur nouveau rôle d'organes du développement doivent engager irréversiblement l'Agriculture Tunisienne sur la voie du développement harmonieux.

La réalisation de l'ensemble des actions recommandés par le pré-plan triennal doit avoir deux séries d'effets : à court terme et à long terme.

En 1964, les résultats escomptés sont à titre esentiel, liès à la mise en place des nouvelles structures, à l'augmentation de la production agricole et à la formation des cadres.

A ce moment, la mise en place de la première tranche des réformes de structure aura été achevée, et les résultats auront été, tant sur le plan de la production qu'au niveau de la promotion rurale, assez probant pour être inventoriés et appréciés de manière à étendre dans les meilleurs conditions, leur rayonnement à de nouvelles zones de développement.

Parallèlement, la production escomptée (en valeur ajoutée) en 1964 doit être de l'ordre de 95 Millions de Dinars, marquant une progression de plus de 20 Millions de Dinars, sur la moyenne de production de la période 1955-1960.

Parallèlement, les achats de l'agriculture aux autres secteurs doivent passer de 23 Millions de Dinars en 1957 à 46 Millions de Dinars en 1964, soit une augmentation de 100 % de la mdemandé des biens et services aux autres secteurs de l'économie.

Les salaires distribués par l'Agriculture en 1964 doivent être de 37 Millions de Dinars pour les travaux d'exploitation, ce qui équivaut à l'emploi de 455.000 salariés et petits agriculteurs.

Il s'y ajoute les salaires distribués, dans le cadre des travaux d'infrastructure et de mise en valeur agricole, et qui s'élèvent à près de 16 Millions de Dinars pour les trois ans, soit une moyenne d'emploi de 64.000 ouvriers par an.

Ainsi donc, la population active agricole doit s'élever à plus de 500.000 personnes par an, pendant la triennie à venir.

En 1964, les 15 nouvelles écoles agricoles seront à la veille de produire la première promotion des futurs moniteurs qui pourront, dés Août 1965, être disponibles.

Parallèlement , à la même époque, l'Ecole Superieur d'Agriculture de Tunis sortira deux promotions d'ingenieurs par année.

../...

Cette sortie massive de cadres techniques doit faciliter l'exécution du second plan.

Dans le domaine des Etudes, l'incidence du Pré-Plan sur le second plan sera encore plus sensible.

En effet, outre les études de base (hydrologie, pédologie, etc...) pour lesquels il est prevu un credit de 800.000 D et qui seront disponibles en 1964 pour la mise en valeur du Centre et du Sud particulièrement, les études régionales pour la détermination des zones de développement auront été dépouillées et exploitées et une partie des zones d'action rurale crées avant 1964.

De ce fait le second plan pourra tirer profit de l'expérience acquise dans ces zones et pourra l'étendre à l'ensemble des pôles de développement retenus.

Dans le même sens, les réformes de structure pourront s'étendre, après 1964, progressivement à la majeure partie du secteur traditionnel dans les grandes cultures du Nord, dans la région de la polyculture du Centre-Sud et dans les périmètres publics d'irrigation.

L'ensemble de ces actions entreprises dans la période triennale et répercutées sur la période postérieure devront se traduire par un certain accroissement de la production agricole après 1964, du fait même de l'amélioration culturale réalisée pendant les trois ans, ainsi que par les travaux de mise en valeur dont une partie commencera à donner ses effets bien après la fin du plan intérimaire.

Période de transition, la triennie à venir doit marquer un progès et une nouvelle orientation de l'Agriculture Tunisienne vers la modernisarion et le développement intégré dans l'ensemble de l'économie du pays, mais à un rythme et avec une ampleur qui ne pourront être pleinement déterminants qu'au cours du second plan de développement économique.

CHAPITRE III

LA PECHE

La perspective décennale de développement a déjà mis l'accent sur l'intérêt de la pêche en Tunisie. Cet intérêt est d'autant plus grand que les possibilités de la pêche ne sont pas jusqu'ici suffisamment exploitées et que les besoins de la consommation intermédiaire et finale de produits de la pêche sont élevés. De plus, la pêche est un secteur gros utilisateur de main d'oeuvre et son développement contribuera à résorber le sous-emploi.

Cependant, malgré les efforts entrepris après l'indépendance, notamment par l'Office National des Pêches, des obstacles sérieux freinant le développement de ce secteur. La Perspective Décennale a bien mis en évidence ces différents obstacles : il s'agit notamment de la déficience de l'infrastructure portuaire, de l'insuffisance de l'armement et du manque de qualification des marins pêcheurs.

Par ailleurs, la Perspective a assigné des objectifs précis à la pêche, une fois réalisée l'élimination des obstacles à son développement. En fin de période, la production de pêche devra doubler en volume pour atteindre 40.000 T. représentant 7 millions de dinars et employer environ 20.000 personnes. Afin de réaliser ces objectifs, la perspective prévoit pour le secteur de la pêche un volume global d'investissement égal à 7.100.000 D.

Compte tenu de tous ces éléments, le plan triennal retient un certain nombre de mesures destinées à rénover les structures de production dans ce secteur et à permettre un accroissement substantiel du produit de la pêche.

Ces mesures sont de deux sortes : des mesures générales et des actions spécifiques.

I. - LES MESURES GENERALES

Les mesures générales visent à mettre en oeuvre une meilleure organisation de la profession de pêche en vue d'une prodduction accrue.

Il est prévu la mise au point et l'adoption d'un statut et d'un code disciplinaire du marin précisant les avantages et les obligations de ceux qui s'adonnent à l'activité de pêche. Ce statut fera suite au code de commerce maritime adopté récemment par le gouvernement et actuellement en discussion devant l'Assemblée Nationale.

Il est prévu également au cours des trois prochaines années, d'encourager la constitution et le bon fonctionnement de coopératives de pêches. Le regroupement s'impose particulièrement dans la pêche côtière, pratiquée encore d'une manière artisanale et dont le produit est intéressant à la fois du point de vue qualitatif et du point de vue quantitatif.

.../...

De plus, des relations fécondes doivent s'établir entre les coopératives de pêche et l'Office National des Pêches. Celui-ci a pour tâche principale de favoriser directement et indirectement l'expansion de la production de pêche. Il pourra mettre à la disposition des coopératives, ses centres de réparation du matériel, ses cadres, ses conseils, et permettre ainsi une bonne orientation de l'activité des coopératives et favoriser à la fois leur gestion courante et leur équipement. Il pourra enfin aider au stockage et à la commercialisation d'une partie de la production des coopératives dans ses centre d'emmagasinage etde vente. Enfin, les coopératives seront encouragées à s'équiper et à améliorer leur équipement par le crédit qui leur sera fourni par la Banque Coopérative.

II. - LES ACTIONS SPECIFIQUES

Le développement de la pêche ne pourra se réaliser que si des mesures sont prises dans trois domaines : le domaine de l'infrastructure portuaire - le domaine de l'équipement de pêche - et le domaine de la formation professionnelle.

Le plan triennal met l'accent sur ces trois séries de mesures dont la réalisation permettra ultérieurement, d'atteindre les objectifs prévus dans la perspective décennale de développement.

A/ Les Ports

la plupart des ports de pêche actuels constituent beaucoup plus de simples abris que de véritables ports. Cela explique d'une part la concentration de l'armement dans certains centres seulement (La Goulette - Mahdia - Sfax) et d'autre part la faiblesse de la production de pêche puisque les chalutiers ont des ports d'attache qui sont souvent loin des lieux de pêche. En outre, la création de nouveaux ports de pêche, surtout dans des régions relativement deshéritées (Nord-Ouest-Sud) est de nature à stimuler l'activité économique autour de la pêche.

Compte tenu de ces considérations, le plan triennal prévoit un investissement global de 1.600.000 D. consacré à l'aménagement des ports de pêche. Dans ce montant, l'investissement affecté à l'aménagement du port de pêche de La Goulette (300.000 D.) n'est pas compris puisqu'il est inclus dans le projet d'aménagement du port de commerce.

Les investissements relatifs à l'aménagement des ports de pêche ont été exposés dans la partie réservée à l'infrastructure.

B/ L'armement

L'armement de pêche est actuellement insuffisant malgré l'acquisition récente de nouveaux chalutiers. Le nombre de ces derniers reste peu élevé, ils sont mal répartis géographiquement et souvent mal équipés pour un long séjour en mer. D'autre part, les barques utilisées dans la pêche côtière sont pour une grande partie à renouveler.

.../...

La Perspective Décennale prévoitque la flotte de pêche doit être modernisée et équipée afin de devenir plus efficiente et capable de pêcher loin et longtemps. A cet effet, la perspective affecte un investissement global de 3.500.000 D.

Le plan triennal affecte environ un million de dinars à la modernisation et l'équipement de la flotte de pêche.

Outre l'amortissement de la flotte actuelle, il est prévu d'agrandir la flotte par l'acquisition ou la construction de 10 chalutiers de haute mer (500.000 D.) 10 chalutiers lamparos mixtes (350.000 D.) 120 barques (240.000 D.) et 2 barques pour la pêche au corail (20.000 D.). les barques et une partie des chalutiers peuvent être construits dans les petits chantiers navals de l'O.N.P.

En effet, 80.000 D. sont prévus pour l'aménagement et l'équipement de 4 chantiers navals de réparation et de construction à Bizerte - Sousse- Mahdia et Sfax.

Pour le développement de la pêche aux éponges au moyen de scaphandre, il est prévu de construire ou d'acquérir 5 caïques pour une valeur de 50.000 D.

Enfin, une madrague sera calée pour la pêche au thon (100.000 D.). L'acquisition de chalutiers thoniers interviendra après 1964.

C/ Equipement frigorifique

Dans un pays comme la Tunisie où le climat est relativement chaud pendant une bonne partie de l'année, il ne sert à rien d'accroître la production de pêche si l'on ne prévoit pas un équipement frigorifique suffisant au stockage et à la conservation du poisson du lieu de sa production au lieu de sa consommation intermédiaire ou finale.

La perspective prévoit pour l'équipement frigorifique un investissement global de 250.000 D. dont 70.000 D. serviront à l'équipement des ports, 60.000 D. aux transports et 120.000 D. aux centres de vente.

Dans les trois futures années, 120.000 D. seront affectés à cet équipement Ils se ventilent comme suit :

Ports (Kélibia - Tabarka - Mahdia - Sousse)	:	30.000 D.
10 véhicules réfrigérés	:	40.000 D.
20 nouveaux centres de vente	:	50.000 D.

Parallèlement, une usine à glace à partir de l'eau de mer sera installée à Zarzis. La création de cette usine s'impose, compte tenu de l'éloignement de cette localité des fabriques de glace qui fonctionnent actuellement. 120.000 D. sont prévus à cet effet.

D/ Formation des cadres de la pêche

Les investissement décrits jusqu'ici ne pourront susciter les effets attendus d'eux que si la pêche dispose d'une main d'oeuvre suffisamment qualifiée.

.../...

La perspective a déjà souligné les freins d'ordre humain au développement de la pêche, freins tenant d'un côté aux violations de la règlementation sur les zones interdites et d'un autre côté surtout, au manque de qualification du personnel à tous les échelons : marins - techniciens radio - mécaniciens - capitaines et maîtres de pêche.

En vue de remédier à ce manque grave de qualification, le Plan prévoit la création d'une école de Navigation et de pêche qui sera localisée à Sousse. Un investissement de 100.000 D. est affecté à la construction et à l'équipement de cette école et est prévu dans la partie réservée à la promotion des cadres.

Ainsi, les actions spécifiques - autres que les ports et l'école de pêche - nécessitent au cours des trois ans un volume d'investissement égal à 1.472.000 D. En comprenant l'aménagement et l'équipement des ports, l'investissement global prévu pour la pêche est de 3.022.000 D.

Compte tenu de toutes ses actions qui viennent d'être passées en revue, la production globale de pêche atteindra en 1964 (au prix à la production de 1957) une valeur de 3.300.000 D. et la production d'éponge une valeur de 500.000 D. environ.

L' INDUSTRIE ET L'ARTISANAT

La perspective décennale a bien montré l'importance de l'industrialisation dans le processus de développement rapide et harmonieux de l'économie tunisienne. La Tunisie soufre d'un grave sous-emploi ; sa production est peu diversifiée, ses ressources sont souvent exportées à l'état brut et elle dépend, dans une mesure considérable, de l'extérieur pour son approvisionnement en biens industriels, de consommation et d'équipement.

C'est pourquoi, l'industrialisation se présente dans la perspective comme une condition sine qua non de la réalisation des objectifs nationaux de croissance du produit interieur brut, du plein emploi, de l'auto-développement et d'une répartition judicieuse des revenus, capables d'assurer un revenu minimum annuel per capital de 45 D.

L'accroissement escompté de la valeur ajoutée des industries manufacturières sera en 1971 de 294 % par rapport à 1957. Celui des industries extractives de 32 %. Le montant des investissements affectés à l'industrie est d'environ 140 Millions de Dinars.

Mais il ne s'agit pas seulement d'investir et d'accroître la valeur ajoutée de l'industrie, il faut opérer, au préalable, un certain nombre de réformes profondes susceptibles d'opérer une industrialisation adaptée aux exigences de l'économie nationale, harmonieusement répartie sur le territoire et en symbiose avec les autres activités économiques, notamment l'artisanat.

Les réformes structurelles doivent d'abord atténuer le déséquilibre entre régions afin d'assurer un développement équilibré sur tout le territoire national. Elles doivent ensuite atténuer le déséquilibre entre secteurs afin d'accroître la position de l'industrie par rapport aux secteurs agricole et tertiaire. Elles doivent enfin permettre un équilibre à l'interieur du secteur industriel lui-même, entre les branches existantes et celles à developper comme les industries de base par exemple.

IL est evident que de telles réformes supposent une intervention et un contrôle strict de la part de l'Etat.

1°/ <u>Industrialisation et équilibre régional</u>.

La perspective a insisté sur le déséquilibre régional, comme un des plus importants obstacles au développement de l'économie tunisienne. Ce déséquilibre, s'il s'aggravait encore, finirait par aboutir à un transfert massif de population vers le Nord un appauvrissement cumulatif du Centre et du Sud et la compression de l'activité économique, politique et sociale sur une faible superficie du territoire tunisien.

..../...

Le déséquilibre régional en Tunisie n'est pas seulement dû à des facteurs naturels. Sans doute, les données naturelles et notamment climatiques jouent-elles un rôle important dans la production agricole, la limitent et en entravent l'expansion dans les régions du Centre et du Sud. Mais il importe de souligner que ces régions renferment des matières premières importantes et auraient pu donner lieu à une activité industrielle assez intense. Il est donc certain que l'absence d'une politique d'équilibre régional, voire même l'absence d'une politique d'industrialisation à l'époque du Protoctorat, ont abouti à aggraver la situation de ces régions, de sorte que le déséquilibre sur le plan agricole, dû à une nature peu clémente, s'est doublé d'un déséquilibre sur le plan industriel d'autant moins compréhensible que les matières premières industrielles ne manquent pas dans ces régions. Ce processus a engendré la création en Tunisie, de deux zones bien distinctes : le Centre et le Sud où l'agriculture est encore archaïque donnant des rendements très faibles et où l'industrie manufacturière est inexistante, le Nord et le Sahel où il existe des exploitations agricoles modernes et certaines industries (alimentation, matériaux de construction...)

Compte tenu de cet important obstacle au développement que constitue le déséquilibre Nord-Sud et des menaces qu'il implique sur la stabilité politique et économique du payx, compte tenu aussi des objectifs nationaux de développement harmonieux et de répartition équitable des revenus, la Perspective fonde l'ensemble de ses actions globales et sectorielles sur la lutte contre ce déséquilibre. Mais si l'agriculture peut être développée dans le Centre et le Sud, il ne semble pas qu'elle puisse à elle seule assurer la fixation des populations et la réalisation de l'objectif de revenu minimum de 45 DINARS en fin de décennie. C'est pourquoi le principal terrain de lutte contre le déséquilibre régional est l'industrialisation.

Cette industrialisation permettra non seulement de donner de l'emploi aux générations nouvelles qui, arriveront à l'âge de travailler dans les dix années à venir, mais aussi à résorber le surplus de population actuellement sous-employé en agriculture et à créer de nouvelles sources de revenu dans ces régions, afin de permettre l'obtention du revenu minimum par tête, objectif de la Perspective. Elle apparaît ainsi comme le principal moyen de réalisation des objectifs décennaux dans ces régions déshéritées du Centre et du Sud.

2/ Industrialisation et équilibre sectoriel

Le Secteur industriel en Tunisie est embryonnaire. Il crée peu d'emplois, sa valeur ajoutée, en y incluant les industries extractives, ne représente, d'après les comptes de 1957, que 16 % de la production intérieure brute.

La Tunisie n'a pas échappé à la régle coloniale d'après laquelle les colonies servent à absorber les excédents de produits manufacturés des " métropoles " et approvisionner celles-ci en matières premières.

Ainsi, un déséquilibre existe-t-il entre, d'une part le secteur agricole, en principe predominant et le secteur tertiaire pléthorique et d'autre part, le secteur industriel dont l'expansion et l'extension furent longtemps freinées.

En outre, il convient de souligner que seulement quelques branches industrielles ont pu être créees. Le plus clair des activités industrielles a été jusqu'à une date récente, la transformation de certains produits agricoles : minoteries, conserveries, etc... Seules quelques unités manufacturières (cimenteries, superphosphates...) ont vu le jour, quelques années avant l'indépendance.

L'effort a été limité aux branches présentant le moins de risques et une grande rentabilité immédiate. Il existe donc un déséquilibre entra-sectoriel, entre les branches créées et les autres branches dont le développement harmonieux de l'économie tunisienne exige l'installation et l'expansion. Certaines industries manufacturières sont encore inexistantes (textiles) ainsi que les industries de base (acierie, industrieschimiques ...) sans lesquelles l'industrialisation serait artificielle et insuffisante.

Le pré-plan visera, par conséquent, à faire un effort particulier dans ce domaine, de façon à permettre au secteur industriel d'entretenir sa propre expansion par lui-même et dans l'équilibre.

Enfin, il faut se rappeler que les industries manufacturières souffrent d'un dualisme structurel qui a jusqu'ici entravé leur développement. La juxtaposition d'entreprises modernes aux multiples et archaïques exploitations artisanales, la coupure existante entre ces activités, qui a jusqu'à présent, maintenu en stagnation sinon en déclin le secteur artisanal, obligent d'abord à repenser les structures d'exploitation artisanales et aussi d'entretenir des liaisons de croissance entre les deux types d'activités.

Le secteur artisanal ne participe que d'une façon sporadique à l'économie du marché et dans ses structures actuelles, ne semble pas être en masure d'assurer le revenu annuel minimum par tête de 45 Dinars. Par ailleurs, l'industrialisation ne semble pas pouvoir absorber la population sous-employée dans l'agriculture et les effectifs qui arriveront au cours de la période décennale, à l'âge du travail. C'est pourquoi une rénovation de l'artisanat, procédant d'une modification de ses structures d'exploitation, permettra à la fois de mieux employer les 100.000 personnes qui actuellement y travaillent et d'augmentor les revenus qu'elles tirent de leur activité. Ceci sans parler de la qualité et du cachet spécial de la production artisarale.

.../....

Le secteur artisanal subsistera donc mais sera rénové et adapté à l'effort productif et aux bescins de consommation de la nation. Une sorte de division des tâches lui permettra, non seulement de ne pas craindre le développement industriel, mais de s'y greffer et de bénéficier des effets d'expansion industrielle. On espère qu'ainsi on mettra fin à ce dualisme structurel des activités manufacturières au profit mutuel de l'artisanat et de l'industrie.

3°/ Rôle de l'Etat dans l'industrialisation.

Ces différentes réformes de structure nécessitent une action soutenue de la part de l'Etat. Cette action se situe essentiellement à trois niveaux et a été expliquée dans la Perspective.

a/ L'Etat doit intervenir par une action directe, comme maître d'oeuvre dans les industries-clé qui forment la base de l'industrie tunisienne. Ceci concerne :

- Les industries de base : énergie, eaux, transports, qui déterminent les prix de revient de la plupart des industries et qui doivent être conçus et gérés dans le cadre d'une politique d'ensemble.

- Les projets dont la réalisation dépasse les possibilités de l'initiative privée en raison de l'importance des moyens mis en oeuvre

- Les projets qui pour fonctionner necessitent un monopole de fait sur un produit-clé (pétrole, acier...) ou la concession par l'Etat d'avantages exhorbitants.

b/ L'Etat doit intervenir comme partenaire associé au capital privé en vue de la création de nouvelles industries. Il fournira ainsi une partie du capital et des cadres nécessaires à la promotion de telles industries.

c/ L'Etat doit intervenir en tant que garant de l'intérêt national supérieur, afin d'encourager, orienter et contrôler l'initiative privée dans certains secteurs, et la dissuader dans certains autres secteu L'Etat dispose, à cet effet, d'un arsenal de moyens (législation, fiscalité, crédit) lui permettant de mener à bien cette tâche. En particulier, l'institution de l'agrément préalable aux nouveaux investissements, donnera la possibilité à l'Etat de discipliner les efforts privés et de les orienter vers les activités prioritaires en prévenant les surcapacités et les doubles-emplois.

De plus, un contrôle strict soit à l'exportation, soit au stade de la commercialisation interne, devra être institué en vue d'exiger une production de qualité au meilleur prix.

Ceci est particulièrement valable quand les entreprises bénéficient d'une situation de monopole ou d'une protection douanière. En contre-partie, l'Etat fournira une assistance fiscale, financière et technique aux entreprises investissant dans les secteurs jugés prioritaires.

.../...

Compte tenu de ces différentes actions destinées à promouvoir une industrie viable, harmonieusement répartie sur le territoire national et capable d'expansion et de progrès, la projection du secteur industriel a été établie.

CHAPITRE I

LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET SES UTILISATIONS.-

REMARQUE PRELIMINAIRE : Toutes les valeurs avancées dans ce chapitre seront exprimées aux prix à la production de 1957.

I - LES INDUSTRIES EXTRACTIVES.

1°/ Les phosphates. Il est prévu de maintenir le niveau actuel des exportations de phosphates 65 % qui oscille autour de 1.600.000 tonnes pour une valeur d'environ 4 Millions de Dinars.

Par ailleurs les compagnies de Sfax-Gafsa et du Djebel M'Dilla prévoient une nouvelle production de phosphate 75 % en 1964, de l'ordre de 850.000 tonnes pour une valeur d'environ 3,1 Millions de Dinars.

Cette production de phosphate 75 % sera entièrement exportée.

2°/ Le Fer. Il n'a pas été prévu dans la période décennale l'augmentation de production de fer. Donc, à ce sujet il a été fait la double hypothèse de maintien du niveau d'extraction et du niveau des exportations soit environ 1.200.000 Tonnes pour une valeur de 3,2 Millions de Dinars.

3°/ Le plomb et le zinc. Ces deux minerais dépendant étroitement de la concurrence internationale , la tendance depuis 1957 est à une diminution des exportations. Nous avons tenu compte de cette tendance à la diminution et nous n'avons prévu pour l'année terminale du plan qu'une production de l'ordre de 38.000 tonnes, évaluées à environ 1,8 Millions de Dinars, dont 6.000 Tonnes de zinc seront entièrement exportées pour une valeur de 150.000 Dinars et 32.000 Tonnes de plomb subiront une légère transformation avant d'être exportées sous forme de plomb doux.

4°/ Les autres produits. Compte tenu du développement probable de la consommation de gaz naturel, il a été admis que la production sera de l'ordre de 18.000 m3 en 1964, pour une valeur de 230.000 Dinars. Par ailleurs, il a été prévu d'importer pour 132.000 Dinars de pyrites de fer et pour 1.050.000 Dinars de soufre non raffiné pour les besoins de l'industrie chimique, ainsi que 100.000 Tonnes de houille environ pour une valeur de 590.000 Dinars destinées à satisfaire les besoins des différents secteurs utilisateurs de houille et de la consommation domestique.

Les investissements qui seront réalisés dans ce secteur et qui s'élèveront à environ 1.560.000 Dinars serviront surtout à assurer le maintien en activité des mines et l'accroissement des réserves reconnues, en vue de pouvoir augmenter la production dans l'éventualité d'une conjoncture plus favorable.

.../...

Au total les investissements, dont la réalisation est prévue pour la période triennale, sont résumés dans le tableau suivant :

INDUSTRIES EXTRACTIVES

INVESTISSEMENTS ET RESULTATS ESCOMPTES

	Investissements en Milliers de Dinars	Résultats escomptés en 1964
PHOSPHATE DE CHAUX		
- Sfax-Gafsa	3.245	Augmentation disponibilité phosphate 65 % - Nouvelle production phosphate 75 %.
- M'Dilla	1.100	Augmentation disponibilité phosphate 65 % - Nouvelle production phosphate 75 %.
FER		
- Djebel-Ank	1.100	Mise au point du projet et début d'équipement.
- Régions des Nafzas et Kroumirie	422	Augmentation réserves minerais de fer-cubage des gisements déjà reconnus.
- ou-Aouane	35	Continuation de l'exploitation.
- Fedj El Addhoum	90	Augmentation réserves minerais-maintien du personnel.
- Kanguet Kef Tout	50	
MERCURE, FLUORINE ET AUTRES		
- Hammam Zriba	530	Production spath, fluor
- Hammam Djedidi	140	Production spath, fluor
- Djebel Arja	60	Diminution perte de mercure - Augmentation production mercure.
DIVERS		
- Aïn El Bey - Djebel Charaâ	45	Recherche du mercures de cuivre Recherche minerais plomb et zinc.
Inventaire ressources minières	128	Mise à jour et connaissance des ressources.
Recherches pétrolières	6.000	Disponibilité en pétrole et gaz naturel
S E L	96	Augmentation production sel
TOTAL	12.941	

Par ailleurs, pour les besoins de sa production, ce secteur devra utiliser des produits intermédiaires dont le détail est indiqué dans le tableau suivant :

.../...

INDUSTRIES EXTRACTIVES 1964

Compte du secteur
(en Milliers de Dinars, prix 1957)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE		PRODUCTION		
Industries extractives	40	Gaz naturel		230
Bois	245	Sel		366
Papier	3	Phosphates	65 %	5.700
Produits chimiques	450		75 %	3.100
Dérivés du pétrole	598	Fer		3.200
Métallurgie	615	Plomb, Zinc		1.800
Electricité, gaz, eau	309	Produits de carrière		2.760
Commerce, Banque	864			
Total	3.124	Total		17.156
Valeur ajoutée	14.032			
	17.156			

La valeur ajoutée escomptée en 1964 sera donc de l'ordre de 14 Millions de Dinars.

II-LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES.

Le niveau d'activité du secteur des "Industries Alimentaires" dépend dans une très large mesure de la production agricole. La projection de ce secteur a donc été effectuée en fonction de la projection de l'Agriculture, ou plus exactement, en fonction des disponibilités de produits agricoles qui ne seraient ni consommés, ni exportés en l'état, mais transformés au préalable.

Il en est ainsi des céréales dont la partie commercialisée doit être transformée en farine ou semoule, puis en pain ou en pâtes alimentaires ; il en est ainsi également des olives qui ne se vendent pratiquement que sous forme d'huile, d'une certaine quantité de fruits et légumes qui doivent être traités par les conserveries, du lait enfin dont une partie doit être transformée en beurre et en fromage.

Compte tenu donc de la production agricole projetée pour 1964, il a été prévu les productions suivantes :

1°/ Les produits céréaliers. Il a été prévu pour 1964 une production de l'ordre de 27.000 Tonnes de farine de céréales pour une valeur de 12.585.000 Dinars, dont une partie, soit 8.640.000 Dinars, doit constituer des achats des boulangeries et donnera lieu à une production de pain de l'ordre de 12.370.000 Dinars, et l'autre partie, soit 3.945.000 Dinars, sera consommée par les ménages.

.../...

D'autre part, il a été prévu une production de semoule de 19.000 Tonnes environ évaluée à 7.240.000 Dinars. L'utilisation de cette production est envisagée comme suit :

4.570.000 Dinars pour la consommation finale

et 1.570.000 Dinars pour les besoins de la fabrication de pâtes alimentaires.

En ce qui concerne cette dernière branche, le chiffre d'affaire envisagé sera de l'ordre de 1.820.000 Dinars : 1.595.000 Dinars pour les besoins intérieurs et 225.000 Dinars pour les exportations.

Il n'est pas prévu au cours de la période décennale d'investissements pour la transformation des céréales, les capacités actuellement existantes étant suffisantes pour faire face à l'augmentation de la demande.

2°/ L'Huile. Compte tenu de l'entrée en production des jeunes plantations d'olives, nous avons tablé sur une production moyenne de 85.000 Tonnes d'huile en 1964 pour une valeur de 21.500.000 Dinars se répartissant comme suit (en milliers de Dinars) :

- 12.500 pour la consommation finale
- 8.590 d'exportations
- 410 pour les besoins de la conserverie (notamment des conserves de poisson).

Par ailleurs, cette production d'huile permettra d'obtenir comme sous-produit, pour une valeur de 1.400.000 Dinars, d'huile de grignons dont une partie sera exportée (610.000 D.) et le reste sera utilisé pour les besoins de la savonnerie.

Là encore, il n'est pas prévu d'investissements, l'appareil productif actuellement existant étant largement suffisant.

3°/ La conserverie. Les conserves de fruits et légumes ont été estimées d'après une étude des tendances récentes des exportations, de nos possibilités de développer la production fruitière et maraîchère dans le pays et de la projection de la consommation finale. La confrontation des résultats de ces différentes approches a permis d'arrêter les chiffres suivants (en milliers de Dinars) :

	Importation	Production	Consommation	Exportation
Conserves de légumes	30	3.650	1.030	2.650
Conserves de fruits	40	1.500	640	900

Les investissements prévus à cet effet s'élèveront à environ 31.000 Dinars, dont 25.000 Dinars sont destinés à l'augmentation de la production d'olives confites, de capres et de légumes en saumure et vinaigre, et 6.000 D. pour l'étude du séchage et de l'atomisation des fruits et légumes.

.../...

En outre, il est prévu 200.000 Dinars pour le conditionnement de 1.500 Tonnes de dattes, ce qui devra permettre une plus-value de 20.000 Dinars par milliers de tonnes.

Enfin, la S T O P A et la S I C O P envisagent d'investir environ 659.000 Dinars pour produire :

3.840 Tonnes de jus d'agrumes pour une valeur de 250.000 D.
580 Tonnes de jus de raisin pour une valeur de 350.000 D.
et 2.300 Tonnes de jus d'abricots pour une valeur de 430.000 D.

En ce qui concerne, enfin, les conserves de poisson, il est prévu un chiffre d'affaire de 1.305.000 D. lequel, augmenté de 150.000 D. d'importations prévues, servira à satisfaire la consommation (755.000 D.) et les exportations (700.000 D.). Il n'est pas envisagé d'investissements dans cette branche.

4°/ Les autres produits.

- Les produits laitiers Compte tenu de l'évolution probable du cheptel tunisien, la quantité de lait qui sera produite en 1964, évoluera autour de 160.Millions de litres environ pour une valeur de 4.050.000 D. La consommation finale de lait est estimée pour la même année à 110 Millions de litres environ, ce qui laisserait comme disponibilités 50 Millions de litres pour une valeur de 1.290.000 D.

Il est envisagé de transformer ces 50 Millions de litres en beurre et en fromage, dont la production serait alors :

Berre : 550.000 D. Fromage : 1.130.000 D.

Comme les besoins seront respectivement de l'ordre de 1.025.000 Dinars et de 2.040.000 Dinars, il est prévu de couvrir le déficit par des importations.

Les investissements à réaliser dans ce domaine au cours de la période triennale seront presqu'uniquement le fait de la Société Tunisienne des Industries Laitières : 410.000 Dinars environ, dont environ 300.000 Dinars seulement intéresseront les produits laitiers, le reste devant être affecté à l'achat d'équipements de conditionnement ét de conserves de fruits et légumes. Quoi qu'il en soit les effets attendus, en ce qui concerne les produits laitiers, sont les suivants :

- Augmentation du traitement de lait : 25.000 Litres/Jour
- Augmentation de la production de fromage : 70 Kgs par jour
- Augmentation de la production de beurre : 6.000 Kgs par jour

-Le Sucre. En ce qui concerne le sucre, il est prévu de produire en 1964 pour environ 400.000 Dinars de betteraves à sucre, et d'importer pour environ 2.040.000 Dinars de sucre brut pour les besoins de la Sucrerie-Raffinerie de Béja. La production attendue sera de l'ordre de

.../...

5.045.000 Dinars, dont une quantité évaluée à 600.000 Dinars servira à satisfaire les besoins des confiseries, pâtisseries et chocolateries, et le reste à la consommation finale.

L'usine est actuellement en plein chantier, et les investissements qui restent à réaliser s'élèveront à environ 1.500.000 Dinars.

- La trituration de café. La consommation finale de café a été estimée à 1.540.000 Dinars pour 1964, et les importations de café brut à 732.000 Dinars. La différence entre les deux chiffres constitue la valeur ajoutée apportée par la trituration locale.

Il n'est pas envisagé d'investissement dans cette branche.

x
x x

Compte tenu de ce qui précède, le compte du secteur "Industries Alimentaires" s'établira comme suit pour 1964 :

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE		PRODUCTION	
Agriculture, Syvic.	37.958	Beurre	550
Industries Extractives	79	Fromage	1.130
Denrées alimentaires	13.875	Farine de céréales	12.585
Textiles	10	Semoule	7.240
Papier	200	Son	1.640
Produits chimiques	100	Corps Gras	50
Dérivés de pétrole	224	Huile d'olives	21.500
Produits minéraux non métal.	49	Huile de grignons	1.400
Métallurgie	175	Conserves de viande	15
Electricité, gaz, eau	350	Conserves de poisson	1.305
Banque, Assurances	5.690	Sucre	5.045
Total	58.710	Café trituré	1.540
Valeur ajoutée	15.990	Sucrerie	1.000
Total Général	74.700	Pâtes alimentaires	1.820
		Boulangerie	11.970
		Conserves de légumes	3.650
		Conserves de fruits	1.500
		Divers	760
		Total	74.700

.../...

III - LES BOISSONS

Il n'est pas prévu d'investissements nouveaux car nous n'envisageons pas d'expansion pour ce secteur. Pour le vin notamment, il n'est pas question, compte tenu de la politique pratiquée actuellement en matière de plantation de vigne, que la production augmente ; tout au plus, pourra-t-elle se maintenir à son niveau actuel. De même, en ce qui concerne la bière, nous prévoyons simplement de satisfaire la demande intérieure en 1964.

Le compte du secteur s'établit ainsi comme suit :

COMPTE DU SECTEUR " BOISSONS " 1964

(en milliers de Dinars - Prix 1957)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE		PRODUCTION	
- Produits agricoles	6.036	- Vin	10.600
- Denrées alimentaires	50	- Bière	920
- Bois et ameublement	609	- Alcool	20
- Papiers et articles	10	- Glace	1.845
- Dérivées du pétrole	63		
- Prod. Min. non métal.	124		
- Métallurgie	124	Total...	13.385
- Electricité - Gaz - Eau	47		
- Banque - Assurances	990		
TOTAL	8.053		
- Valeur ajoutée	5.332		
TOTAL	13.385		

Il y a lieu de remarquer au sujet de ce secteur qu'il n'est fait mention que du vin, de la bière, de l'alcool et de la glace. En effet, le reste des boissons à base de jus de fruits et autres est comptabilisé dans le secteur denrées alimentaires.

IV - LE TABAC

La consommation de tabac, déterminée d'après l'accroissement de revenu des ménages et la croissance démographique, se situera probablement autour de 1.500.000 Dinars (valeur à la production, ne comprenant ni les taxes, ni les marges de distribution).

Ces besoins seront satisfaits dans leur presque totalité sans investissements nouveaux par la production locale qui sera de l'ordre de 1.402.000 Dinars le reste, soit 80.000 Dinars, devant être importé.

.../...

Le compte du secteur est le suivant :

COMPTE DU SECTEUR TABAC 1964

(en Milliers de Dinars aux prix à la production)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE		PRODUCTION	
Agriculture	288	Tabac	1.420
Papier	67		
Dérivés du pétrole	4		
Produits métallurgiques	51		
Electricité, gaz, eau	10		
Commerce, Banque et Assurances	189		
Total	609		
Valeur ajoutée	811		
Total	1.420		

V. LE TEXTILE.

1°/ Les filés et les tissus de laine. Les besoins en filés de laine ont été évalués, compte tenu de l'évolution de la consommation finale de tissus de laine et des besoins en tissus de laine du secteur "Habillement". Comme il n'existe pas d'informations précises relatives à la tendance du marché de production, celle-ci a été étudiée en fonction des importations et des investissements réalisés dans le secteur au cours des années récentes ainsi que de ceux dont la réalisation est prévue dans la période décennale.

De cette façon, nous avons estimé que les besoins en filés de laine seraient en 1964 de l'ordre de 2.500.000 Dinars qui se répartiraient ainsi :

Production nationale : 1700.000 D
Importations : 800.000 D

Ces filés serviraient à produire pour 4.000.000 D. de tissus de laine, alors que les besoins seraient au total de 5.070.000 D. se ventilant comme suit :

500.000 D. pour les besoins du secteur "Habillement"
et 4570.000 D. pour la consommation finale.

Le déficit serait par conséquent de 1.070.000 D. et il est prévu de le combler par des importations.

.../...

Les investissements prévus dans ce domaine sont les suivants. :

Unités	Montant de l'Investissement	Augmentation de production prévue
- Filature de laine cardée	400.000 D.	700 tonnes
- Cellule de finition des couvertures et de teinture sur fils	30.000 D.	
- Cellule de tissage de laine cardée	70.000 D.	200 tonnes

Par ailleurs, il n'est pas prévu dans la période triennale d'implantation d'usine de tissage de laine peignée ni de filature, la qualité de la laine nationale ne permettant pas le peignage.

Enfin, l'effilochage et le lavage de la laine nécessiteront un investissement d'environ 52.000 dinars en vue d'acquérir divers matériels et équipements qui seront destinés à moderniser les installations existantes.

2°/ Les filés et les tissus de coton : En ce qui concerne le coton, nous avons procédé, pour évaluer les besoins, comme nous l'avons fait pour la laine, mais avec cette différence que l'étude des tendances récentes est ici plus précise car elle repose sur des statistiques de base bien connues : les importations, la production nationale de coton étant peu importante à l'heure actuelle et de toutes façons, assez bien connue.

Nous avons ainsi déterminé que les besoins en fils de coton se situeront probablement autour de 2.320.000 dinars en 1964, se répartissant comme suit :

- Besoins du secteur textile lui-même en vue de la production de tissus de coton	2.010.000 D.
- Besoins du secteur " Habillement "	200.000 D.
- Consommation finale.	110.000 D.

Ces besoins seront satisfaits par une production nationale estimée à 1.470.000 Dinars et les importations par un montant de 850.000 dinars.

Il est envisagé que cette production soit réalisée à partir du coton brut qu'il est prévu de cultiver sur place et dont la valeur est estimée à 210.000 dinars.

Quant à la production de tissus de coton, elle sera d'environ 3,8 millions de dinars, alors que les besoins sont estimés à 4.850.000 dinars, dont 160.000 dinars devant constituer une consommation intermédiaire du secteur " Habillement ". Les importations seraient par conséquent de 1.050.000 dinars.

Les investissements retenus dans cette branche seront assez importants dans les trois prochaines années et comprendront :

.../...

- La création à Sousse d'une filature de coton de 12.000 broches capable de produire 3.000 Tonnes de filés. Cette usine en cours de construction nécessitera un investissement de 700.000 Dinars au titre de la triennie.

- La création à Ksar-Hellal, par transformation du Complexe Textile Tunisien, d'une usine centrale qui réaliserait pour l'ensemble du tissage tunisien de coton, toutes les opérations de préparation des filés, blanchiement, appret, finition et éventuellement expédition des tissus traités.

- La création de 14 cellules de tissage réparties dans un faible rayon autour de Ksar-Hellal, à l'exception d'une cellule à Tunis et d'une autre à Sfax.

Ces investissements qui se montent à 1.765.000 Dinars, dont 540.000 Dinars ont été dépensés avant le Pré-Plan, permettront la production d'environ 3.000 Tonnes de tissus de coton se décomposant en 1.000 Tonnes de tissus légers et 2.000 Tonnes de tissus moyens et lourds.

3°/ <u>Les filés et les tissus synthétiques</u>. Là encore, les estimations de la production ont été facilitées par le fait que toute la matière première est importée et est en conséquence connue.

Les chiffres retenus sont les suivants :

- Fils synthétiques nécessaires pour la production de 1.320.000 D. de tissus synthétiques = 514.000 Dinars se décomposant en 284.000 D. en production et 230.000 D. d'importation.

- Besoins en tissus synthètiques : 3.650.000 D. dont 3.350.000 D. pour la consommation finale et le reste pour l'habillement.

- Sur cette demande, la production nationale sera de 1.320.000 D. et le reste, soit 2.330.000 D., sera constitué par des importations.

Il n'est pas prévu d'investissements dans cette branche, car l'appareil de production a été jugé suffisant.

4°/ <u>Les autres produits</u>. En ce qui concerne les autres produits du secteur, ils n'appellent pas de commentaires particuliers ; les chiffres retenus pour la production et consignés dans le compte ci-après traduisant simplement les tendances récentes dans ce domaine ainsi que notre possibilité de production, compte tenu de la modernisation du traitement de la laine envisagée.

Il faut toutefois, observer ici qu'il est envisagé un important investissement pour la filature et le tissage du jute qui permettra la production d'environ 2.400 Tonnes de sacs et 390.000 Tonnes de bachas.

..... toiles et ficelles. Cet investissement sera de l'ordre de 383.000 Dinars. Enfin, il est prévu un investissement de 100.000 Dinars pour la fabrication de filets de pêche.

Compte tenu des élénents qui précédent, le compte du secteur Textile a été établi comme suit :

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE		PRODUCTION	
Agriculture	1.250	Tissus de soie	55
Textiles	5.482	Fils synthètiques	284
Produits chimiques	130	Tissus synthètiques	1.320
Métallurgie	82	Fils de laine	1.700
Electricité, gaz,eau	49	Tissus de laine	2.870
Banque, Assurances	990	Fils de coton	1.470
		Tissus de coton	2.270
Total	7.983	Tissus autres végétaux	105
Valeur ajoutée	3.660	Tapis	490
		Dentelles	250
Total général	11.643	Corderie	110
		Sacs d'emballage	339
		couvertures	380
			11.643

VI . L'HABILLEMENT.

Il n'existe pas de consommation intermédiaire des produits de l'habillement. Les besoins sont donc uniquement ceux de la consommation finale ou de l'exportation. Nous avons estimé qu'en 1964, ces derniers seraient négligeables (15.000 D. de broderie) et qu'en tout état de cause nous ne serions pas suffisamment compétitifs pour développer les exportations dans ce domaine. Resterait alors la consommation finale. Elle a été estimée en fonction de l'augmentation des revenus envisagée ainsi que de l'accroissement démographique prévu. Les chiffres arrêtés sont les suivants :

	Consommation finale (en Milliers de Dinars)
- Broderie	440
- Bonneterie	3.020
- Vêtements	5.310
- Friperie	550
- Coiffure	110

.../...

La production dans ce secteur est limitée d'une part par l'équipement existant ou à acquérir, d'autre part et surtout par les disponibilités en quantité et en qualité des matières premières et demi-produits ainsi que par l'existance de main-d'oeuvre qualifiée.

L'analyse de tous ces problèmes a permis d'arrêter les chiffres de productions suivants (en 1.000 DINARS)

- Broderie ? 440
- Bonneterie 930
- Vêtements 2500
- Friperie 80
- Coiffure 80

Le déficit devra être comblé par les importations.

Les investissements prévus pour la période décennale sont résumés dans le tableau ci-après :

Montant de l'investissement (1.000 D)	Résultats escomptés en 1964	Augmentation de la production (en 1.000 D)
125	Production de tricots et de chaussettes	330
	Production d'articles d'enfants, de survêtements pour adultes et de divers autres articles en indémaillable	70
14		
16	Production de pulls, de tricots et de culottes	244
17	Imperméables, complets, pardessus	70
4	Boutons et articles de confection	18

Le compte du secteur est le suivant :

COMPTE DU SECTEUR HABILLEMENT 1964

(en Milliers de Dinars, au prix 1957)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE		PRODUCTION	
Textiles	1.160	Broderie	440
Métallurgie	54	Bonneterie	930
Electricité, gaz	41	Vêtements	2.500
Banques, Assurances	223	Friperie	80
Total :	1.478	Coiffure	80
Valeur ajoutée	2.552	Total :	4.030
Total :	4.040		

VII - <u>LES INDUSTRIES DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT</u>

1°/ <u>Le bois scié</u>. Les besoins du pays en bois sciés ont été calculés. Compte tenu du niveau probable de la consommation du secteur " Construction" ainsi que des besoins du secteur lui-même en vue de la production d'ouvrages en bois. Ces besoins seront (en milliers de Dinars).

1.060 pour la construction

1.679 pour le secteur lui-même

Au total, il faudra donc prévoir des disponibilités de 2.739.000 DINARS. Ces disponibilités ne seront couvertes qu'à concurrence de 2.239.000 DINARS par la production nationale à partir du bois brut, le reste, soit 500.000 DINARS, sera donc importé.

Il n'est pas prévu d'investissement dans ce domaine.

2°/ <u>Le bois raboté</u>. Là encore les besoins sont ceux de la construction et du secteur lui-même (en milliers de Dinars).

400 pour la construction

90 pour le secteur lui-même

soit au total 490.000 DINARS se décomposant comme suit :

144 production

346 Importations

3°/ <u>Les ouvrages en bois</u>. Les besoins du pays en ouvrages en bois ont été déterminés, toujours suivant la méthode de la proportionalité qui existe entre la consommation intermédiaire des secteurs et leur production.

Ces besoins se ventilent comme suit (en 1.000 DINARS)

- Agriculture ..... 855.
- Industries extractives 245
- Boissons 524
- Construction 1696
- Transports,communication .. 427

T o t a l 3.747

Par ailleurs, la consommation finale a été calculée comme devant être de l'ordre de 1.440.000 DINARS

Le total du besoin dans ce domaine serait donc de 5.187.000 D? et serait dans l'ensemble couvert par la production, à l'exception de certains ouvrages spéciaux évalués à 150.000 D. et qui seraient importés.

Quelques investissements sont prévus pour augmenter la capacité de production de meubles dont 4.000 DINARS pour une entreprise à SFAX.

4°/ Les ouvrages en liège. Les besoins en ouvrages en liège seront les suivants (en 1.000 Dinars) :

Boissons	85
Bois et ameublement	100
Cuirs et chaussures	30
Total	215

Par ailleurs, il est prévu une exportation de l'ordre de 100.000 Dinars et une importation de l'ordre de 15.000 Dinars.

La production se situera par conséquent aux environs de 300.000 D.

Un investissement de 180.000 Dinars est prévu pour augmenter la capacité de traitement du liège de 24.000 mètres cubes et pour permettre la production de liège aggloméré.

En définitive, le compte du secteur est le suivant :

COMPTE DU SECTEUR BOIS ET AMEUBLEMENT

(en Milliers de Dinars, aux prix de 1957)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE		PRODUCTION	
Agriculture	316	Bois sciés	500
Bois et ameublement	1.869	Bois rabotés	144
Produits chimiques	60	Ouvrages en bois	5.037
Dérivés de pétrole	75	Ouvrages en liège	300
Métallurgie	158		
Electricité, gaz, eau	77	Total	5.981
Banque, Assurances	1.120		
Total	3.675		
Valeur ajoutée	2.306		
Total	5.981		

VIII. LE PAPIER ET LES OUVRAGES EN PAPIER.

1°/ La cellulose. Il est prévu de transformer en 1964 sur place les 80.000 Tonnes d'alfa qui sont en moyenne exportées tous les ans et qui rapportent environ 1.000.000 à 1.200.000 Dinars. La pâte de cellulose qui sera fabriquée à partir de l'alfa est estimée à 25.000 Tonnes pour une valeur de 1.400.000 Dinars (aux prix à la production). La valeur ajoutée sera de l'ordre de :

1.400.000 Dinars de vente aux prix à la production
- 750.000 Dinars d'achat d'alfa (aux prix à la production)

650.000 Dinars.

.../...

Nous aurons ainsi, une fois l'opération réalisée, revalorisé le produit de presque 100 %.

Les investissements qui ont été prévus pour la mise en oeuvre de l'usine de cellulose sont de l'ordre de 6.000.000 Dinars dont 3.850.000 ont déjà été réalisés au 31 Décembre 1961. Il resterait donc 2.150.000 Dinars à dépenser en 1962.

Outre la production de cellulose, les effets attendus sont les suivants :

- Production de 2.000 Tonnes de chlore valant 42.000 D.
- Production de 1.700 Tonnes de soude caustique valant 32.000 D.

Ces produits seront consommés en majeure partie par l'usine elle-même, le disponible devant être écoulé sur le marché intérieur.

2°/ Le papier et les articles en papier. Les besoins en papier et articles en papier ont été déterminés en fonction d'une part du développement des secteurs utilisateurs de papier et de la consommation finale d'autre part.

Presque tous les secteurs consomment du papier mais les principaux sont les suivants :

	Besoins (en 1.000 D.) en 1964
- Denrées alimentaires	200
- Papier et articles en papier	327
- Impression et édition	300
- Produits chimiques	228
- Produits minéraux non métalliques	678
- Commerce, banque, assurances	522
- Autres	80
Total	2.535

Par ailleurs, la consommation finale sera de l'ordre de 530.000 Dinars. De sorte qu'au total, les besoins ont été évalués à 3.065.000 D. dont il n'est prévu de produire que pour environ 850.000 Dinars, le reste soit 2.215.000 Dinars, devant être importé.

Il n'est pas prévu d'investissements dans ce secteur car la capacité de production semble suffisante à l'heure actuelle. D'ailleurs, le chiffre de production en 1960 est de l'ordre de 750.000 D. et il ne semble pas que la branche ait atteint sa pleine activité.

.../...

Compte tenu de ces éléments, le compte du secteur a été établi comme suit en 1964 :

COMPTE DU SECTEUR PAPIER ET ARTICLES EN PAPIER

(en Milliers de Dinars aux prix de 1957)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE		PRODUCTION	
Produits agricoles	750	Cellulose	1.400
Papier et articles en papier	327	Papier	850
Produits chimiques	52		2.250
Dérivés du pétrole	7		
Produits minéraux non métalliques	34		
Métallurgie	42		
Electricité, gaz, eau	73		
Commerce, Banque, Assurances	455		
Total	1.740		
Valeur ajoutée	510		
Total	2.250		

IX. L'IMPRESSION ET L'EDITION.

Sont incluses dans ce secteur, les imprimeries proprement dites et leurs activités annexes ainsi que l'activité des journaux qui possèdent leur propre imprimerie.

Compte tenu de l'évolution de la production de 1957 à 1960, nous avons estimé que celle-ci sera de l'ordre de 1.355.000 D. en 1964.

Mais les besoins estimés sont bien supérieurs :

- Besoins du secteur services	500.000 D.
- Besoins du secteur commerce	385.000 D.
- Consommation finale	1.600.000 D.
- Exportation	25.000 D.
Total	2.510.000 D.

Il est donc prévu une importation de 1.155.000 Dinars.

Les investissements envisagés dans ce secteur seront probablement le fait d'une seule entreprise, LA S.T.E.M., laquelle prévoit une augmentation de son équipement de l'ordre de 200.000 Dinars qui lui permette de porter sa production annuelle de 4.000 à 6.000 Tonnes.

.../...

Le compte du secteur s'établit comme suit :

COMPTE DU SECTEUR IMPRESSION, EDITION 1964

(en Milliers de Dinars, aux prix de 1957)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE		PRODUCTION	
Papier	300	Impression, Edition	1.355
Produits chimiques	50		
Dérivés du pétrole	15		
Métallurgie	27		
Electricité, gaz, eau	28		
Commerce, Banque, Assurances	175		
Total	595		
Valeur ajoutée	760		
Total Général	1355		

X. LES CUIRS ET LES CHAUSSURES.

A partir d'une quantité de peaux brutes valant 1.242.000 Dinars et provenant du secteur agricole, il est prévu de produire en 1964 pour 1.865.000 Dinars de peaux préparées. Mais les besoins ayant été évalués à 2.165.000 Dinars, des importations de 300.000 Dinars sont également prévues.

Ces peaux préparées permettront de produire pour :

4.700.000 Dinars de chaussures

et 500.000 Dinars d'ouvrages en cuir.

Mais pour couvrir les besoins estimés de la consommation finale il est envisagé d'importer pour :

245.000 Dinars de chaussures

et 305.000 Dinars d'ouvrages en cuir.

Les investissements envisagés dans ce secteur seront peu importants pour la période décennale : environ 17.000 Dinars pour une tannerie à Mégrine.

.../...

Le compte du secteur est le suivant :

COMPTE DU SECTEUR CUIR ET CHAUSSURE 1964

(en Milliers de Dinars aux prix de 1957)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE		PRODUCTION	
Agriculture	1.242	Cuir et peaux	1.865
Bois et ameublement	30	Chaussures	4.700
Cuir et chaussure	2.165	Ouvrages en cuir	500
Produits chimiques	20	Total	7.065
Dérivés du pétrole	65		
Métallurgie App.Elec.	135		
Electricité, gaz	17		
Banque, Assurances	723		
Total	4.397		
Valeur ajoutée	2.668		
Total	7.065		

XI. LE CAOUTCHOUC ET LES ARTICLES EN CAOUTCHOUC.

Compte tenu de l'équipement actuellement existant, il est prévu de produire en 1964 (en milliers de Dinars) :

- Pneumatiques (rechappage) 179
- Chaussures en caoutchouc 90
- Autres ouvrages en caoutchouc : 200

Cette production nécessitera une importation de 150.000 Dinars de caoutchouc brut.

Par ailleurs, pour couvrir les besoins du secteur des transports en pneumatiques d'une part (889.000 D.) et ceux de la consommation d'autre part, il est prévu d'importer les produits suivants (en 1.000 D.) :

- Pneumatiques 1.200
- Ouvrages en caoutchouc 500

Il n'est pas envisagé d'investissements dans ce secteur dont le compte peut être établi comme suit :

.../...

COMPTE DU SECTEUR ARTICLES EN CAOUTCHOUC 1964

(en milliers de Dinars, aux prix 1957)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE		PRODUCTION	
Textiles	10	Pneumatiques	179
Caoutchouc et articles	175	Chaussures	90
Produits chimiques	30	Autres Ouvrages	200
Dérivés du pétrole	6		
Electricité, gaz	20	Total	469
Banque, Assurances, Commerce	78		
Total	319		
Valeur ajoutée	150		
Total	469		

XII. LES INDUSTRIES CHIMIQUES.

1°/ Les phosphates et les engrais. Les chiffres de production arrêtés dans cette branche ont été obtenus d'une part à partir des possibilités de production actuelle et des investissements qui doivent être réalisés dans ce domaine dans les trois années à venir, d'autre part à partir de l'estimation de nos besoins pour 1964, compte tenu du développement des secteurs utilisateurs d'engrais c'est à dire presqu'exclusivement de l'agriculture.

- En ce qui concerne les possibilités de production, nous avons arrêté, compte tenu des investissements nouveaux dont la réalisation est prévue, les chiffres suivants (en milliers de Dinars) :

- Hyperphosphate	800
- Super-simple	500
- Super-triple	5.479

- Par ailleurs, les besoins de l'agriculture ont été estimés comme suit (en milliers de Dinars) :

- Super-simple	500
- Super-triple	1.821
- Engrais azotés	2.880
- Engrais potassiques	950

La confrontation de ces deux séries de chiffres a permis de prévoir pour le commerce extérieur (en milliers de Dinars) :

.../...

	A l'importation	A l'exportation
- Hyperphosphate	-	800
- Super-triple	-	3.658
- Engrais azotés	2.880	-
- Engrais potassiques	950	-

L'écoulement des produits qu'il est envisagé d'exporter ne semble pas devoir rencontrer de difficultés, compte tenu des tendances actuelles du marché international.

Les investissements prévus pour la période triennale s'élèveront pour les phosphates à environ 5.850.000 de Dinars devant permettre :

- à concurrence de 900.000 Dinars à l'usine déjà existante de développer sa production en augmentant de 50.000 Tonnes sa capacité de super triple ;

- à concurrence de 4.950.000 Dinars, à une usine nouvelle d'une capacité de 150.000 tonnes de super-triple d'ouvrir ses portes.

Pour les engrais composés, il est prévu d'installer un complexe important. Bien que l'étude technique du projet ne soit pas encore terminée, il semble que le coût total du projet serait de l'ordre de 10 Millions de Dinars dont 5,5 Millions de Dinars pourraient être dépensés dans la période triennale.

2°/ <u>Les autres produits</u>. Les autres produits du secteur sont :

- Soit des demi-produits nécessaires à la fabrication des phosphates et n'appellent pas de commentaires particuliers, sauf qu'ils nécessitent parfois une importation de matières premières. Tel est le cas par exemple de l'acide sulfurique nécessaire à la production du super-phosphate et nécessitant l'importation de soufre non raffiné. Les autres produits à ranger dans cette catégorie sont l'acide phosphorique et certains autres produits inorganiques.

D'ailleurs tous ces produits sont utilisés par le secteur lui-même pour les besoins de sa production.

- Soit des produits destinés directement à la consommation finale et dont les chiffres de production ou d'importation ont été arrêtés en fonction de l'étude de l'évolution de cette consommation. Tel est le cas des produits pharmaceutiques, des allumettes, des produits de parfumerie des savons, etc...

- Soit des produits utilisables par d'autres secteurs ; les principaux de ces produits sont :

  - les dérivés du gaz utilisés par plusieurs secteurs et notamment par le secteur Métallurgie ;

.../...

- les produits plastiques utilisés par le secteur Métallurgie, Quincaillerie ;

- et les peintures utilisées surtout par le secteur de la construction.

Les investissements à réaliser dans cette branche comprendront

- 1.550.000 Dinars pour l'installation d'une usine d'électrolyse du chlorure de sodium dont la production serait la suivante :

8 430 Tonnes de soude caustique anhydre
3 500 Tonnes de carbonate de soude anhydre
750 Tonnes de chlore
700 Tonnes d'acide chlorhydrique à 32 %
219 Tonnes d'hydrogène.

Cette production devra permettre, à la fin de 1964, de satisfaire les besoins intérieurs et éventuellement de permettre une exportatio

- 200.000 Dinars pour l'installation d'une usine de fabrication de 2.500 Tonnes de carbure de calcium à partir de la chaux, du coke et du charbon de bois. La valeur de la production sera de l'ordre de 87.000 D.

- 5.000 Dinars devant permettre d'acquérir les équipements nécessaires à une augmentation de 500 Tonnes de la capacité de production en peintures.

Cette augmentation de la capacité est notamment nécessitée par les besoins de la production.

Ainsi en définitive, le compte du secteur s'établit de la façon suivante :

COMPTE DU SECTEUR PRODUITS CHIMIQUES 1964

(en Milliers de Dinars aux prix de 1957)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE		PRODUCTION	
Agriculture	160	Hyperphosphate	800
Industries extractives	2891	Supersimple	500
Denrées alimentaires	790	Super triple	5.479
Boissons	20	Acide sulfurique	2.700
Textiles	5	Acide phosphorique	500
Papier et anticles	228	Soufre raffiné	112
Produits chimiques	6.286	Savon	1.520
Dérivés du pétrole	358	Explosifs	550
Electricité, gaz, eau	200	Peintures, couleur	1.062
Banque, Assurances	1.834	Huile de lin	750
Total	13.272	Parfumerie	780
Valeur ajoutée	4.871	Prod.pharmaceutiques	1.040
Total	88.143	Autres produits	1 500
			18.143

XIII. LE SECTEUR DERIVES DU PETROLE.

Presque tous les secteurs de l'économie sont utilisateurs de produits pétroliers. Les besoins dans ce domaine dépendent, par conséquent, du développement de chaque branche, ainsi que de l'évolution prévisible de la consommation finale. Ils ont ainsi été établis en tenant compte de cette corrélation très étroite et sont les suivants (en milliers de Dinars) :

Secteur	Besoins en 1964
- Agriculture	2.900
- Industries extractives	598
- Denrées alimentaires	224
- Boissons	63
- Tabac	4
- Bois et ameublement	75
- Papier	7
- Impression, édition	15
- Cuir et chaussures	65
- Caoutchouc	6
- Produits chimiques	358
- Produits minéraux non métalliques	872
- Métallurgie	376
- Industries, diverses	16
- Construction	1.011
- Electricité, gaz, eau	1.025
- Transports, communication	1.273
- Commerce et banque	430
- Consommation finale	3.330
Total	12.648

Pour satisfaire ces besoins, il est prévu de procéder à l'installation d'une raffinerie dont la production devrait être en 1964 de l'ordre d'un million de tonnes pour une valeur de 12.682.000 Dinars.

Il est envisagé d'importer pour les besoins de cette production pour environ 5.300.000 Dinars de pétrole brut.

Les investissements nécessaires à la réalisation de cette unité de production ont été évalués à 7.400.000 Dinars.

Compte tenu de ces éléments, le compte du secteur a été établi comme suit :

.../...

COMPTE DU SECTEUR DERIVES DU PETROLE 1964

(en Milliers de Dinars, prix de 1957)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE		PRODUCTION	
Dérivés du pétrole	5.334	Dérivés du pétrole	12.682
Métallurgie	94		
Electricité, gaz, eau	4		
Banque et commerce	1.360		
Total	6.792		
Valeur ajoutée	5.890		
Total	12.682		

XIV. PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES.

'/ Le ciment. La production de ciment pour 1964 a été évaluée compte tenu des différents éléments suivants :

- Les difficultés de plus en plus grandes que l'on rencontre pour l'écoulement du produit à l'extérieur, difficultés dûes à une concurrence internationale de plus en plus âpre. Aussi, les prix consentis à l'exportation sont-ils artificiellement trop bas, et des subventions prélevées sur les ventes intérieures sont-elles accordées aux exportateurs. De sorte que les prix intérieurs, eux, sont artificiellement gonflés.

D'ailleurs, malgré ces avantages accordés aux exportateurs la tendance des exportations est nettement à la baisse. C'est pourquoi, nous avons jugé, en tout état de cause, que nous ne pourrions probablement pas exporter plus de 65.000 Tonnes environ en 1964, pour une valeur de 334.000 Dinars.

- La demande intérieure de plus en plus forte depuis 1957, puisqu'elle a pratiquement triplé en 1961 par rapport à 1957.

- Les besoins prévisibles en 1964, compte tenu des programmes de construction que nous envisageons de réaliser.

A partir de ces éléments, nous avons estimé que la production devra atteindre 600.000 Tonnes environ en 1964 pour une valeur de 4.724.000 Dinars se ventilant comme suit :

220.000 D pour les besoins de la production d'ouvrages en ciment

4.170.000 D pour les besoins de la construction

et 334.000 D pour les exportations.

.../...

Or, actuellement la capacité de production n'est que de l'ordre de 555.000 Tonnes (375.000 Tonnes pour la C.A.T. et 180.000 Tonnes pour Portland). Il est donc prévu que la C.A.T. effectue un investissement de 1.070.000 Dinars entre 1962 et 1964 ayant pour objet d'installer un 4ème four d'une capacité de production de 130.000 Tonnes par an.

Ce four, qui pourrait permettre la mise hors service du 1er four, le plus ancien, d'une capacité de 50.000 Tonnes, aurait en outre pour effet de réduire les prix de revient de plus de 200 Millimes par tonne.

2°/ Les autres produits. Sauf pour le verre et la céramique dont une partie seulement est utilisée par la construction, le reste étant consommé directement par les ménages, ou, pour ce qui est du verre, par les secteurs boissons et industries alimentaires, tous les autres produits dépendent étroitement du niveau de la construction.

Ils doivent donc évoluer de la même façon que celle-ci, c'est à dire quadrupler par rapport à 1957 ou augmenter de 33 % par rapport à 1961.

En ce qui concerne le verre et la céramique, la consommation finale prévue pour 1964 sera respectivement de 465.000 Dinars et 855.000 D. et les besoins des autres secteurs respectivement de 953.000 Dinars et 2.756.000 Dinars se répartissant comme suit (en milliers de Dinars) :

	Besoins du secteur Boissons	Besoins des industries alimentaires	Besoins de la Construction	Total
Verre	124	49	780	953
Céramique	-	-	2.756	2.756

Au total donc, les besoins intérieurs seront respectivement de 1.418.000 Dinars et 3.631.000 Dinars dont seulement une partie sera satisfaite par la production locale : 300.000 Dinars et 2.144.000 Dinars, le reste devant être importé/

Pour tous les autres produits du secteur, par contre, il n'est pas prévu d'importation.

Les projets d'investissement prévus sont les suivants :

	Investissement (1.000 D)	Résultats escomptés en 1964	Augmentation Quantité (Tonnes)	Production Valeurs (1.000 D.)
Briquetterie et produits rouges (projet S.T.B.)	280	Production briques et hourdis. Baisse du prix de revient.	50.000	220
Produits céramiques sanitaires (S.T.B.)	185	Production de 50.000 pièces par an.	900	115
Vaisselle (S.T.B.)	165	Production assiettes petits plats, etc...	600	90

.../...

Amiante ciment		Production de plaques	1.684	
(S.N.I.)	455	et de tuyaux	6.618	433
Total	1.085			908

Le compte du secteur se présenterait en définitive de la façon suivante :

COMPTE DU SECTEUR PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES 1964

(en Milliers de Dinars aux prix de 1957)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE		PRODUCTION	
Industries extractives	240	Ciment	4.724
Textiles	4	Chaux	1.228
Papier et ouvrages	878	Plâtre	180
Dérivés du pétrole	872	Briques	428
Produits minéraux non métal.	254	Tuiles	66
Métallurgie	480	Hourdis	20
Electricité, gaz et eau	960	Verre	300
Banque, Assurances	1.347	Céramique	2.144
Total	5.035	Autres produits	818
Valeur ajoutée	4.873	Total	9.908
Total	9.908		

XV. LES INDUSTRIES METALLURGIQUES.

Il s'agit là d'un secteur extrêmement vaste et les Statistiques de base y étant très insuffisantes, il a été difficile de faire ici des estimations produit par produit comme pour les autres secteurs. Nous nous sommes donc contentés de chiffres globaux, renfermant la plupart du temps des produits très hétérogènes. Les seules distinctions que nous ayons pu faire sont les suivantes :

- Ferrailles
- Plomb et ouvrages en plomb
- Fer et ouvrages en fer
- Machines, appareillages et articles divers.

Ces trois postes sont évidemment très déséquilibrés, et si, en fin de compte, ils ont été séparés, c'est parce que pour les deux premiers, les renseignements disponibles sont satisfaisants.

Les ferrailles ont connu une période faste dans les années qui ont suivi la guerre, mais à l'heure actuelle, les disponibilités semblent

.../...

se stabiliser autour de 600.000 Dinars. Pour 1964, nous prévoyons le maintien de ce chiffre avec la décomposition suivante :

- 100.000 D pour les besoins du secteur lui-même
- 510.000 D pour l'exportation.

En ce qui concerne le plomb et les ouvrages en plomb, nous prévoyons le maintien du niveau actuel des exportations de plomb en saumons, soit 2 Millions de Dinars, et une légère augmentation de la production d'ouvrages en plomb nécessitant une consommation intermédiaire de plomb par le secteur lui-même de 490.000 Dinars en 1964.

Quant au dernier poste, il a été déterminé en partant des besoins. Presque tous les secteurs consomment des produits métallurgiques, et nous avons ainsi estimé les consommations intermédiaires à partir de l'évolution probable de la production de chacun des secteurs. Par ailleurs, la consommation finale a été évaluée à partir de la tendance des importations d'une part, et à partir de l'évolution des revenus de l'accroissement démographique d'autre part. Enfin, les biens d'équipement ont été estimés directement en fonction de la nature des projets qui devront être mis en exécution dans la période triennale. Au total, nous nous sommes arrêtés aux chiffres suivants pour 1964 (en milliers de Dinars) :

- Consommation intermédiaire	23.112 (1)
- Consommation finale	6.260
- Formation brute de capital	28.700
Total	58.072

D'autre part, une étude partielle du secteur concernant les entreprises touchées par le recensement industriel, combinées avec une étude de l'évolution des importations ainsi que des effets des investissements nouveaux a permis d'estimer pour 1964 une production probable de 12 Millions de Dinars. Le reste, soit 46.072.000 Dinars, devra donc être importé.

Les investissements qu'il est prévu de réaliser dans ce secteur seront très importants dans la période décennale. Ils comprendront :

- 18.000.000(2) de Dinars pour la mise sur pied d'une usine sidérurgique dans la région de Tunis. La production envisagée de l'usine sera de l'ordre de 70.000 Tonnes de laminés fins pour une valeur de 4,1 Millions de Dinars. La matière première qu'il est prévu d'utiliser sera

.../...

(1) Voir la ventilation par secteur de ce chiffre dans les tableaux "Ressources et Emplois des disponibilités" reproduits en annexe.

(2) Le coût total est en réalité estimé à 14 Millions de Dinars. Mais toutes les dépenses ne seront pas réalisées dans la période triennale.

constituée en grande partie de f rrailles, mais aussi de minerais de Tamera et éventuellement de Djérissa. L'entrée en production de l'usine ne pourra être réalisée qu'après le Pré-Plan.

- 828.000 Dinars pour l'installation d'ateliers mécaniques qui seront destinés à fabriquer toute une série d'articles, tels que outils, marteaux, tenailles, pinces, clefs, cadenas, serrures, petits équipements électriques, articles de robinetterie, visserie, boulonnerie, ustensiles de cuisine, etc.... ; l'originalité de cette réalisation tiendra au fait que différentes fabrications seront intégrées de manière à utiliser au maximum les équipements installés, compte tenu de l'exiquité du marché intérieur. L'effet attendu en 1964 sera une production de l'ordre de 500.000 Dinars.

- 70.000 Dinars pour le montage de 1.500.000 lampes et 50.000 tubes représentant une valeur de 70.000 Dinars. Cette entreprise permettra une économie de devises de l'ordre de 44.000 Dinars représentant la différence entre valeur moyenne actuelles des importations de produits finis et la valeur des matières premières qui seront importées.

- 135.000 Dinars pour l'importation d'une usine d'assemblage et de montage de postes radiophoniques à partir de pièces détachées importées. Il est prévu que cette entreprise incorpore progressivement dans sa fabrication des pièces et des éléments locaux. Le chiffre de production prévu pour 1964 est de 650.000 Dinars, ce qui représente une économie de devises de l'ordre de 125.000 Dinars.

- 115.000 Dinars pour un atelier de montage de bicyclettes. La capacité de production prévue est de 24.000 Bicyclettes par an, représentant une valeur de 300.000 Dinars. La possibilité de monter 2.500 cyclomoteurs est également prévue, mais dans une phase ultérieure.

- 675.000 Dinars pour développer le montage en Tunisie des camions, cars, tracteurs agricoles et voitures.

- 200.000 Dinars pour la production de boites de conserves imprimées.

Le compte du secteur "Métallurgie et appareillages divers" est en définitive établi comme suit :

.../...

COMPTE DU SECTEUR METALLURGIE 1964

(en Milliers de Dinars aux prix de 1957)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE		PRODUCTION	
Industries extractives	1708	Ferrailles	610
Produits chimiques	1.000	Plomb et ouvrages	2.490
Dérivés du pétrole	376	Machines	12.000
Métallurgie	5.865		
Electricité, gaz, eau	265	Total	15.100
Banque, commerce et Assurances	1.254		
Total	10.468		
Valeur ajoutée	4.632		
Total	15.100		

XVI. LES INDUSTRIES DIVERSES.

1°/ La bijouterie. Il est prévu d'importer pour 180.000 Dinars de métal précieux en vue de produire environ pour 840.000 Dinars de bijoux en 1964.

2°/ Les autres produits. Les autres besoins ont été estimés comme suit (en 1.000 Dinars) :

Les autres besoins ont été estimés comme suit (en 1.000 D.):

Brasserie	180
Horlogerie	1.320
Autres produits	1.100 dont 850 pour la consommation finale et 250 pour la formation de capital (dans ce poste sont surtout incluses les oeuvres d'art).

Ces besoins seront satisfaits en grande partie par des importations :

Brasserie	120
Horlogerie	920
Autres produits	800.

Quant à la production nationale, les chiffres qui s'y reportent sont consignés dans le compte du secteur.

.../...

Les produits plastiques utilisés
gien Quincaillerie ;

COMPTE DU SECTEUR INDUSTRIES RSES 1964

(en Milliers de Dinars au de 1964)

CONSOMMATION INTERMEDIAIRE		PRODUCTION	
Agriculture	247	Bijo ie	840
Dérivés du pétrole	16	Bros	60
Métallurgie	65	Horl	400
Industries diverses	180	Autres oduits	300
Electricité, gaz, eau	13	Total	1.600
Banque, Assurances, Commerce	109		
Total	630		
Valeur ajoutée	970		
Total	1.600		

CHAPITRE II

L'ARTISANAT

Le Plan National 1962-64 accorde, conformément à la lettre et à l'esprit de la Perspective Décennale de Développement, une attention particulière à l'Artisanat.

Cette attention résulte d'une part de l'importance de ce secteur dans la vie économique nationale, d'autre part de la situation difficile dans laquelle il se trouve, depuis des dizaines d'années.

En effet, il faut rappeler que l'Artisanat est important à quatre points de vue :

1°/ par le volume d'emploi qu'il procure : en l'absence de tout recensement exhaustif, organisé à l'échelle de tout le pays, on estime généralement la population active dans ce secteur à 100.000 personnes auxquelles il faut ajouter la multitude d'artisans et artisanes travaillant à domicile et qui ne peuvent pas être systématiquement recensés.

2°/ Par le volume du revenu qu'il distribue au sein de l'économie et particulièrement dans certaines régions (Centre et Sud) où le revenu provenant de l'agriculture et des autres activités économiques est très faible, et où l'artisanat procure un revenu d'appoint fort appréciable surtout pendant les années de mauvaise récolte.

3°/ Par le volume de production qu'il engendre. Il est difficile, faute de recencement, de chiffrer cette production d'une façon précise. Mais il est évident qu'elle est importante (textile, cuirs, bois, services) et variée puisque les métiers artisanaux sont nombreux.

4°/ Par l'économie de devises qu'il peut engendrer puisqu'il peut suppléer à certaines importations et peut adapter quelques uns de ses produits au goût de la population moderne.

Cet effort d'adaptation joint à la résistance continue que ce secteur a opposée malgré la concurrence inégale que lui font subir les industries étrangères, montrent encore l'intérêt économique et social de l'artisant tunisien qui participe de la personnalité et de la civilisation de notre peuple et sont un gage de sa vitalité et son essor futur.

Mais une condition sine qua non doit être assurée avant que l'artisant puisse connaitre une expansion soutenue. Cette condition est son intégration progressive dans l'économie moderne par la reconversion de ses structures productives et l'évolution de sa technique de production.

../...

C'est dire que le secteur artisanal exige un certain nombre de mesures urgentes qui doivent être prises dans le cadre du Plan Triennal.

Ces mesures seront de deux ordres :

- Les réformes de structure
- Les Investissements

I.- Les Réformes de Structure

Après consultation des professionnels et des représentants des différents métiers, le Plan Triennal retient les mesures suivantes destinées à opérer les transformations structurelles nécessaires à l'épanouissement de l'activité artisanale.

1°/ Recensement artisanal.-

De nombreuses données importantes manquent sur l'artisanat, données relatives à sa capacité de production, à la main d'oeuvre qu'il emploie globalement et par secteurs, au revenu qu'assure l'exploitation artisanale, aux différents goulots qui étranglent celle-ci, à l'organisation des circuits de distribution de la production artisanale.

Le dernier recensement remonte à 1953 et ses données sont relativement lointaines pour servir à l'action. Quant au recensement effectué par les Inspecteurs du Travail en 1959, il reste incomplet.

C'est pourquoi un recensement aussi exhaustif que possible, s'impose dès la première année du Plan, et permettra surtout de mieux dégager les solutions spécifiques dans les différentes branches artisanales.

2°/ Institution d'une carte de l'artisan et d'un statut de l'artisan.-

A la lumière des données de ce recensement, et après consultation d'une commission ad hoc comprenant sous la présidence d'un représentant du Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances, notamment les représentants de l'Office National de l'Artisanat, et des professionnels, une carte sera distribuée à chaque artisan reconnu compétent et à chaque coopérative d'exploitation artisanale.

La dite Commission pourra désigner en son sein un Comité restreint chargé de mettre au point un statut de l'artisan, en fixant la nature et les conditions de l'activité artisanale, ainsi que les avantages auxquels peut aspirer l'artisan et les obligations qui lui incombent.

../...

3°/ Constitution de Coopératives.-

Il existe actuellement un certain nombre de coopératives artisanales dont certaines travaillent et réussissent mais dont d'autres rencontrent des difficultés d'organisation et de direction.

Grâce à la nouvelle formule que le Plan National retient ces obstacles essentiellement d'ordre humain, seront surmontés.

En effet, le Plan envisage, parallèlement à l'activité de l'Office National de l'Artisanat dont le rôle ~~sera précisé~~ ultérieurement, la constitution de coopératives par métier, groupant le plus grand nombre possible d'artisans. Ces coopératives seront groupées dans les Villes et les Villages au sein d'unions coopératives. Dans chaque Gouvernorat, il y aura ainsi une union régionale coopérative qui coiffera les coopératives de métiers. L'ensemble des unions régionales constituera la Centrale Nationale des Unions Coopératives Artisanales dont le siège sera dans la Capitale.

L'avantage d'une telle structuration est de permettre une coordination de l'activité des unités coopératives et aussi de faciliter la comptabilité, la gestion et la direction des coopératives puisque l'Union Régionale disposera d'un certain nombre de cadres dirigeants capables d'aider constamment les unités coopératives dans leurs problèmes d'organisation du travail et de gestion courante.

En ce qui concerne l'unité de base : la coopérative, elle doit intégrer comme coopérateurs les artisans et leurs compagnons, les uns grâce à leur apport en capital, les autres en raison de leur apport en travail. Afin de barrer la voie à la domination de la coopérative par un petit groupe d'élèments, le nombre de voix réservé à un coopérateur dans l'Assemblée Générale ne doit pas dépasser un certain quota.

La coopérative peut être de deux sortes : La coopérative de production et la coopération de services.

a) La coopérative de production :

La coopérative de production groupera les artisans décidés à mettre en commun leurs moyens de production au sein d'ateliers appartenant à la coopérative. Cette forme de coopération doit être encouragée parce qu'elle réalise l'intégration des efforts en vue d'une production accrue, dont la qualité sera plus facilement contrôlée et écoulée. Elle constitue un pas important vers l'industrialisation de l'artisanat, mais une industrialisation sans machines. En effet, l'artisan pourra travailler au sein des ateliers de la coopérative dans des conditions convenables, assurant une productivité meilleure et respectant la règle de la division des tâches et du travail en série. L'artisan également ne travaillera plus, comme jusqu'ici, pour une clientèle

../...

donnée et connue à l'avance, il commercialisera sur le marché local ou national et par l'intermédiaire de la coopérative, il contribuera à l'organisation de ces marchés.

La coopérative de production devrait rassembler le plus grand nombre possible d'artisans dans un même endroit (quartier, village, ville). Pendant la période de démarrage, elle aura besoin d'une certaine aide de la part des pouvoirs publics. C'est ainsi qu'elle sera en droit de jouir de certaines exonérations fiscales pendant une durée de 5 ans, renouvelable en cas de besoin. Des subventions pourront lui être octoyées afin de faciliter sa constitution et son équipement. Enfin, des crédits pourront lui être fournis, à court et moyen terme, par la Banque Coopérative.

b) La coopérative de services:

Cette forme de coopérative suppose une intégration moins poussée entre les coopérateurs. Ceux-ci conserveront leur autonomie dans la production, mais se grouperont pour l'achat des matières premières et de l'équipement et pour l'écoulement de leur production sur les marchés local et national.

L'avantage d'une telle formule est d'accroître les possibilités économiques et financières des coopérateurs. La Coopérative de service pourra notamment disposer des crédits à court, moyen et long terme de la Banque Coopérative.

Les coopératives de production et de service pourront être constituées dans toutes les branches artisanales qu'il s'agisse de l'artisanat utilitaire ou de l'artisanat artistique. Elles seront aidées dans l'accomplissement de leurs tâches par l'Office National de l'Artisanat.

1°/ Tâches à accomplir par l'office National de l'Artisanat.

Jusqu'à présent, l'Office National de l'Artisanat s'est essentiellement préoccupé de sauver les anciennes techniques en voie de disparition, à sélectionner et à rénover les techniques traditionnelles. Il s'intéresse également de plus en plus à la formation artisanale et à une meilleure commercialisation.

La mission essentielle de l'Office est d'exercer une impulsion soutenue au secteur artisanal afin de lui assurer la rénovation et l'expansion qu'il mérite. Son intervention doit se situer sur quatre plans.

- permettre une formation artisanale adéquate des artisans.

.../...

Cette formation sera essentiellement d'ordre pratique et s'effectuera au sein des ateliers et des cités que l'office construira dans les principales régions artisanales de Tunisie. Dans cette tâche, l'Office doit d'abord assurer un complément de formation aux artisans eux-mêmes et ensuite dans la mesure du possible, former les jeunes aspirant à devenir artisans. Il pourra également envoyer des Instructeurs à domicile aux artisans travaillant dans un cadre familial.

- Fournir une production artisanale qui témoignera, face à la production des artisans, d'une qualité irréprochable à des prix raisonnables. Cette production sera fournie dans les ateliers et cités de formation artisanale.

- Exercer un contrôle strict sur la qualité de toute la production artisanale, conformément à des labels préalablement établis.

- Faciliter aux coopératives l'acquisition de matières premières de bonne qualité à des prix convenables et la commercialisation de leurs produits sur le marché interne. S'occuper d'une façon exclusive et pour une période déterminée, de la commercialisation de la production artisanale sur les marchés extérieurs, en collaboration avec les organismes étatiques ou autres spécialisés en matière de commerce extérieur.

5°/ <u>Symbiose entre activité artisanale et activité industrielle</u>

Cette symbiose concerne spécialement l'artisanat de service et l'artisanat utilitaire.

Jusqu'à présent, l'artisanat vit, par rapport à l'industrie, en vase clos. Ses liens sont plus solides avec le secteur traditionnel de l'agriculture et de la pêche. Or, l'expansion de l'artisanat ne pourra se réaliser qu'en harmonie avec l'activité industrielle nationale. Ctte harmonie peut s'effectuer grace à une sorte de division du travail entre les deux secteurs. Certaines activités (tapis, couvertures, broderie, dentelles, poterie, céramique, métiers d'art,etc...) resteront du ressort exclusif de l'artisanat. D'autres activités (textiles, travail du cuir et du bois, fabrication d'outils et de pièces mécaniques, métiers modernes ; électriciens, mécaniciens, motoristes, serruriers, frigoristes, etc...) seront progressivement reliés aux activités industrielles manufacturières de façon qu'il n'y ait pas d'hiatus entre les deux sortes d'activités et que l'expansion de l'une se fasse au bénéfice de l'autre.

Telles sont les mesures nécessaires pour opérer une transformation des structures productives de l'artisanat. Cette réforme des structures artisanales permettra rapidement l'essor de ce secteur.

II.- Les Investissements.-

Bien que l'artisanat soit un secteur peu capitalistique la réforme de ses structures, la rénovation de ses techniques de production et de commercialisation, son expansion, nécessitent un quantum d'investissement, échelonné sur les trois ans à venir et à effectuer à la fois par l'Office National de l'Artisanat et par les artisans.

L'estimation des ces investissements s'est avérée difficile, en l'absence de données valables sur la ppoduction et la formation de capital dans le secteur artisanal. C'est pourquoi, nous avons procédé sur la base des comptes de 1957 à la fixation des objectifs de production des industries manufacturières, y compris l'artisanat dont nous avons isolé la production dans la mesure où cela était possible. Ainsi, la production de certaines branches spécifiquement artisanales, a-t-elle pu être déterminée pour 1964 : par exemple :

- La broderie	:	440.000 D.
- La dentelle	:	250.000 D.
- Le Tapis	:	490.000 D.
- Les ouvrages en cuir	:	500.000 D.
- La céramique	:	2.144.000 D.
- La bijouterie	:	840.000 D.

Compte tenu d'une part de ces différentes estimations et d'autre part, de la faiblesse du rapport capital/production, généralement constaté dans le secteur artisanal, il a été calculé qu'une masse globale de 3 millions de dinars sera affectée à l'investissement dans l'artisanat et servira essentiellement à la construction de nouveaux locaux (cités et ateliers artisanaux) à l'acquisition d'outillage, à la formation professionnelle et à la commercialisation.

a/ Programme de l'O.N.A.

Sur cette mase de 3 millions de dinars, 1.300.000 sont destinés au budget d'équipement de l'O.N.A. dont nous avons déjà souligné le rôle qui lui incombe dans le développement de l'activité artisanale.

La ventilation de ces 1.300.000 dinars se fera conformément à un calendrier précis et de la façon suivante :

1°/ Etudes

L'O.N.A. doit lancer un certain nombre d'études sur les branches artisanales à développer, sur l'amélioration de leurs techniques, la sélection des meilleurs motifs, l'adaptation de la production artisanale aux habitudes modernes de consommation.

../...

Un crédit de 20.000 dinars sera affecté au financement de ces études, dont la moitié sera utilisée en 1962 et la seconde moitié entre 1963 et 1964.

2°/ Cités et ateliers d'artisanat et commercialisation

Les centres que l'O.N.A. construira serviront simultanément au développement de la formation et de la production artisanales.

Leur répartition géographique a été décidée compte tenu de l'importance de l'activité artisanale dans les différents gouvernorats. En ce qui concerne les métiers qui seront représentés dans ces centres, le principe retenu est de ne représenter que les métiers prédominants dans les régions suivant la spécialisation et la vocation de chaque région.

Les centres importants prévus sont au nombre de 7 (outre le centre de Den-Den déjà réalisé) , sont disséminés à travers le territoire de la République comme suit :

Projets	Calendrier		
- Production	1962	1963	1964
Djerba	70.000	20.000 (Gallala)	
Gabès	80.000		
Gafsa	60.000	10.000	
Kairouan	100.000		
Nabeul		80.000	20.000
Ain draham		70.000	20.000
Tunis	50.000	20.000	
Centres de moyenne importance			
Maharès	30.000		
Béni Khiar	30.000		
Tabarka		20.000	
Mahdia-Ksiba Khenis-El Djem-Sfax Bouchemma-Oudref Ksar Hellal-Le Kef	80.000	60.000	80.000
- Commercialisation			
Tunis (Casino)	70.000		
Carthage (Musée)	10.000		
Monastir		30.000	
Etranger	50.000	80.000	100.000
Divers (Formation artisanale)	20.000		
Total	650.000	410.000	220.000

../..

Le premier crédit affecté à Djerba servira à la construction d'une cité qui fera essentiellement des textiles et des ouvrages en cuir. Le second crédit servira à l'extraction et à la préparation de l'argile de Guellala.

Les cités de Gabès et Gafsa feront surtout des textiles. A Kairouan sera construit un complexe lainier (filature - teinturerie- tissage du tapis et autres).

La cité de Nabeul se spécialisera dans les textiles, la céramique et la poterie. Ain draham fera des textiles et de la poterie. Une unité de préparation d'argile sera installé à Tabarka (20.000 D.). Le crédit prévu pour Tunis servira à une prise de participation dans une tannerie qui fournira les cuirs nécessaires à la maroquinerie et aux ouvrages en cuir.

Parallèlement, des centres de moyenne importance seront construits à Maharès - Béni Khiar - Mahdia - etc...

Un crédit global de 340.000 dinars sera consacré à la commercialisation tant intérieure qu'extérieure de la production artisanale par l'O.N.A. A Tunis, il y aura deux centres d'exposition et de vente : Le Casino et le Musée de Carthage. Vu l'importance touristique de Monastir, un centre d'exposition et de vente y sera construit en 1963. Dans ce crédit consacré à la commercialisation, 240.000 D. couvriront les dépenses d'écoulement des produits artisanaux à l'extérieur (foires - expositions - maisons de Tunisie, centres de vente).

Enfin, un crédit de 20.000 D. sera affecté plus spécialement à l'accélération de la formation artisanale.

Comme on pourra s'en rendre compte, le programme de l'O.N.A. met l'accent d'une part sur la formation des artisans et sur une amélioration des matières premières utilisées par l'artisant, d'autre part sur une meilleure commercialisation de la production artisanale.

B.- <u>Les Investissements prévus pour les secteurs coopératif et privé.</u>

Dans la masse globale de trois millions de dinars, la plan prévoit 1.700.000 D. pour les investissements à effectuer sous forme de construction ou aménagement de locaux et d'acquisition d'outillage et occasionnés par la constitution de coopératives de production, de coopératives de service ou normalement effectués par les artisans individuels.

Les secteurs prioritaires dans l'utilisation de ces investissements seront le secteur du cuir, le secteur du bois et le secteur du bâtiment (céramique).

../...

Ces investissements ne comprennent pas d'une part, les crédits à court terme (fonds de roulement) qui seront accordés par la Banque Coopérative, ni d'autre part, les investissements secondaires diffusés par les actions à mener dans le secteur industriel (industries manufacturières).

Ils seront dispensés par la Banque Coopérative, dont le rôle sera très important dans la rénovation et la stimulation de l'activité artisanale.

Grâce à ces différentes actions, il est à espérer que modernisé et révigoré, l'artisanat pourra développer sa production, absorber l'actuel sous emploi qui le caractérise, satisfaire d'une façon accrue les besoins de la population tunisienne en particulier de la population rurale. Plus généralement, en ce qui concerne l'artisanat utilitaire, celui-ci peut satisfaire plus facilement les besoins intérieurs, dégageant des possibilités accrues d'exportation aux industries nationales mieux équipées pour affronter la concurrence étrangère.

CHAPITRE III

LE TOURISME ET LE THERMALISME

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

La Tunisie dispose de grandes possibilités encore sous-exploitées tant dans le domaine du Tourisme que dans celui du Thermalisme. La richesse de notre patrimoine culturel, la beauté de nos sites, les vertus curatives de nos eaux thermales sont autant de données favorables à une expansion rapide dans ces deux secteurs. La politique de mise en valeur suivie par le pré-plan s'appuie sur une amélioration de notre équipement hôtelier et thermal et sur la formation d'une main-d'oeuvre spécialisée pour le fonctionnement des unités hôtelières et thermales prévues (voir formation des cadres).

L'effort financier à consentir dans la période triennale se traduira par une stimulation du tourisme étranger vers la Tunisie, ce qui entraînera un apport appréciable de devises.

En outre, le tourisme des Tunisiens vers l'étranger sera freiné de lui-même à partir du moment où la mise en valeur de notre patrimoine touristique est réalisée.

Ajoutons à celà, que dans le cadre de cette mise en valeur, les réformes nécessaires seront adoptées. A cette fin une commission spécialisée se réunira au cours de la triennie pour préconiser des solutions aux freins qui entravent le développement touristique de la Tunisie.

SECTION I - LE TOURISME

La Perspective Décennale a retenu les objectifs suivants en matière de tourisme :

- La création de 43 hôtels portera en l'année 1971, le nombre de ceux-ci à 135 unités.

- Le nombre de chambres disponibles atteindra donc 5.500 soit un doublement du nombre actuel.

- Le nombre de lits s'élèvera à 10.000. L'accroissement qui en résultera à la fin de la perspective doublera le nombre actuel de lits.

.../...

- Au terme de la décennie, le nombre de touristes atteindra 300.000 personnes/an. L'accroissement, par rapport à l'année 1960, sera de l'ordre de 240.000 touristes.

Pour la réalisation de ces objectifs, la perspective décennale a prévu un investissement de 13.250.000 D.

Le pré-plan de trois ans se charge d'assurer la réalisation d'une partie des objectifs décennaux. Ainsi, de nouvelles réalisations succèderont aux importants travaux actuellement en cours d'exécution.

I.- LES TRAVAUX EN COURS D'EXECUTION

Il convient de distinguer, dans le cadre de ces travaux, les aménagements ou diverses constructions d'intérêt touristique, et les constructions hôtelières en cours de réalisation par la Société Hôtelière et Touristique de Tunisie.

A.- Aménagements et diverses constructions d'intérêt touristique

1°/ Les études

Les nombreuses études actuellement entreprises s'inscrivent dans le cadre de la mise en valeur touristique des différentes régions de la Tunisie.

Ces études intéressent la construction hôtelière, l'aménagement touristique de plusieurs régions (Cap-Bon, Gafsa, Tozeur, Tunis-Banlieue, Djerba, Amilcar...) l'architecture hôtelière, le développement de l'industrie touristique...

2°/ Construction d'un café de style tunisien à Skanès et d'un café sur l'Ile Lostaniah à Monastir

Ce type de création répond au souci de diversifier le tourisme dans le centre touristique de Monastir. De style typique, ces cafés viennent compléter l'équipement touristique actuel de Monastir-Skanès.

3°/ Agrandissement de l'Office du Tourisme

En raison de l'extension de l'activité de cet office, il s'est avéré nécessaire d'agrandir les locaux.

4°/ Construction d'une station balnéaire à Skanès

Le site pittoresque du rivage de Skanès offre les caractéristiques d'un centre touristique complémentaire à celui de Monastir.

L'achèvement de ces travaux déjà avancés s'effectuera au cours de la triennie.

.../...

5°/ Construction d'un hôtel à la Dkhila de Monastir

Au terme des travaux déjà entrepris, cet hôtel comprendra 110 chambres, 29 bungalows et une piscine. 278 lits seront ainsi disponibles.

Commencés en 1959, les travaux seront achevés en 1962.

6°/ Agrandissement de l'hôtel Ribat (Monastir)

Cet agrandissement est rendu nécessaire par l'affluence des touristes.

Le Ribat agrandi comptera 63 chambres et 121 lits. Une quarantaine de chambres nouvelles sera ainsi créée.

x
x x

Les investissements nécessaires à la continuation et à l'achèvement de ces travaux s'élèvent à 1.000.000 Dinars, à prévoir au titre de l'échéancier initial.

B.- LES CONSTRUCTIONS HOTELIERES DE LA S.H.T.T.

L'exécution du programme de la Direction du Tourisme est assurée en partie par la Société Hôtelière et Touristique de Tunisie qui procède actuellement à la construction et à l'équipement des unités hôtelières suivantes :

- Hôtel Ulysse à Djerba

Cet hôtel dont la construction a commencé en 1960 sera doté en 1962 d'une piscine et de 83 chambres totalisant 165 lits.

- Hôtel de la Corniche à Bizerte

A l'issue des travaux commencés en 1961 et dont l'achèvement sera réalisé en 1962, cet hôtel comprendra 90 chambres et 180 lits.

- Hôtel des Aghlébites à Kairouan

Centre religieux, touristique et économique, Kairouan ne disposait pas d'une infrastructure hôtelière suffisante. La construction de cet hôtel viendra combler cette insuffisance. Le nombre de chambres disponibles atteindra 63 comprenant 126 lits.

Les travaux seront achevés en 1962.

.../...

- Hôtel Sidi-Ahmed Zarrzouk (Gafsa)

Privée jusque-là d'un équipement hôtelier moderne et suffisant, la ville de Gafsa sera dotée en 1962 d'un hôtel comprenant deux appartements, 63 chambres et 126 lits.

- Hôtel de l'Esplanade à Monastir

Ce nouvel hôtel viendra compléter l'infrastructure hôtelière de Monastir, commencés en 1960, ces travaux seront achevés en 1962. Au terme de ces travaux, l'hôtel sera doté de 40 chambres et 80 lits.

- Hôtel de la Dkhila à Monastir

Cité précédemment, cet hôtel devra faire l'objet de travaux d'équipement. A ce titre, un crédit complémentaire de 150.000 D. est à prévoir.

- Hôtel Ribat

Un crédit complémentaire de 40.000 D. est à prévoir pour l'équipement de cet hôtel.

- Hôtel de l'Oasis maritime à Gabès

La construction de cet hôtel s'inscrit dans le cadre du développement touristique de la région de Gabès.

Les travaux commenceront en 1962 et seront achevés en 1964.

Au terme de ces travaux, cet hôtel comptera 5 appartements, 60 chambres, 120 lits et une piscine.

L'ensemble de ces constructions hôtelières nécessite un investissement de 2.432.000 D. pour la triennie.

C.- CONSTRUCTION DE L'HOTEL HILTON

Située à Tunis, cette importante unité hôtelière de grand standing s'inscrit dans le cadre du développement du tourisme de luxe.

Disposant de près de 200 chambres et de 300 lits, l'hôtel Hilton viendra compléter l'équipement hôtelier de la capitale.

Le coût total de l'hôtel s'élève à 2.500.000 D.

Déjà en cours d'exécution, les travaux nécessitent pour leur achèvement un investissement de 2.000.000 D.

Les tableaux ci-après récapitulent l'ensemble des investissements en cours.

.../...

II.- LES PROJETS NOUVEAUX

L'effort, déjà entrepris et que constituent les travaux en cours d'exécution analysés précédemment, sera poursuivi par la réalisation des projets nouveaux; ceux-ci intéressent le domaine des études, d'une part et la construction hôtelière de l'autre.

A/ Les Etudes

Le but consiste à poursuivre les études en vue de dégager les possibilités touristiques des différentes régions de la Tunisie et de compléter l'inventaire des ressources disponibles. A cette fin, les études suivantes sont à entreprendre.

- Etude pour la mise en valeur touristique de la Dorsale Nord

Intéressant toute la zone comprise entre Ras Djebel et Tabarka, cette étude nécessite 7.000 D.

- Etude pour la mise en valeur touristique de la région entre Tabarka et Gafsa

Le coût prévu s'élève à 7.000 D.

- Etude pour la mise en valeur touristique du Sud

Cette étude concernant la zone située entre Gabès et Djerba s'élève à 7.000 Dinars.

B/ NOUVELLES CONSTRUCTIONS HOTELIERES

- Station balnéaire à Raouad

La plage de Raouad sera dotée d'une station balnéaire comportant 200 cabines, une buvette et un bar. Outre cette réalisation, la plage de Raouad bénéficiera des travaux d'aménagement.

- Hôtel de chênes à AÏn-Draham

Cet hôtel fera l'objet de divers travaux de réparation, de transformation et d'aménagement, Le coût de l'ensemble des travaux s'élève à 50.000 D.

- Construction d'un hôtel à Tabarka

Cet hôtel viendra renforcer la capacité hôtelière de la région touristique d'AÏn-Draham - Tabarka. Le coût de cette importante réalisation s'élève à 330.000 Dinars. Il comportera 40 chambres qui abriteront 80 lits.

.../...

Les investissements nécessaires à la réalisation de ces travaux nouveaux ainsi que l'échéancier à suivre pendant les années 1962-1964 s'établissent comme le montre le tableau suivant :

DESIGNATION DES PROJETS	Coût total	1962		1963		1964	
		C.E.	C.P.	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.
- Etude pour la mise en valeur touristique de la Dorsale Nord	6.000	6.000	6.000	-	-	-	-
- Etude pour la mise en valeur de la région entre Tabarka et Gafsa	7.000	7.000	7.000	-	-	-	-
- Etude de la mise en valeur touristique du Sud	7.000	7.000	7.000	-	+	-	-
- Station balnéaire à Raouad	115.000	115.000	75.000	-	30.000	-	10.000
- Hôtel des Chênes à Aïn-Draham	50.000	-	-	50.000	40.000	-	10.000
- Hôtel de Tabarka	330.000	-	-	330.000	30.000		200.000
TOTAL	515.000	135.000	1[illegible].000	380.000	200.000	-	220.000

Au terme des travaux en cours et des travaux nouveaux, la situation hôtelière en Tunisie sera approximativement la suivante :

DESIGNATION	1961	1964	ACCROISSEMENT
Nombre d'hôtels	93	102 (1)	9 (2)
Nombre de chambres	2.627	3.452	825
Nombre de lits	4.851	6.458	1.607 (3)

(1) Le Ribat et l'Hôtel des Chênes, déjà existants font l'objet d'agrandissement.

(2) Station de Raouad non comprise (200 cabines)

(3) Appartements et bungalows non compris.

Signalons enfin, que dans le cadre de la mise en valeur des ressources touristiques du pays, et en vue de suggérer les réformes nécessaires pour donner à la Tunisie la place qui lui revient en matière de tourisme, la réunion d'une commission spécialisée est prévue dès l'année 1962.

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des investissements dans le secteur du Tourisme.

.../...

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS

EN MATIERE DE TOURISME

DESIGNATION	Coût initial	Crédits complémentaires	Coût global	Coût pour la triennie	ECHEANCIER					
					1962		1963		1964	
					C.E.	C.P.	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.
Travaux en cours										
Aménagements et constructions diverses	1.525.965	-	1.525.565	1.000.000	-	800.000	-	200.000	-	
Constructions hôtelières (S.H.T.T.)	2.575.000	190.000	2.765.000	2.432.000	2.432.000	2.232.000	-	100.000	-	100.000
Hôtel Hilton	2.500.000	-	2.500.000	2.000.000	-	600.000	-	800.000	-	600.000
Total	6.100.565	190.000	6.290.565	5.432.000	2.432.000	3.632.000	-	1.100.000	-	700.000
- Travaux nouveaux	-	-	515.000	515.000	135.000	95.000	380.000	200.000	-	220.000
TOTAL GENERAL (I + II)	6.100.565	190.000	6.805.565	5.947.000	2.567.000	3.727.000	380.000	1.300.000	-	920.000

SECTION II : LE THERMALISME

La perspective décennale a accordé à ce secteur l'intérêt qu'il mérite. Les richesses thermales et hydro-minérales que recèle le sol tunisien sont effectivement très importantes et leur mise en valeur s'avère donc nécessaire.

Un investissement global de 7.300.000 D. a été prévu pour la période décennale. Les réalisations projetées intéressent Aïn-Oktor, Aïn-Garci, Aïn-Melliti, Djebel Oust, Hamma de Gabès, Hamma de Djerid, Korbous, Hammam-Lif, Gafsa....

La station d'Aïn Oktor fait déjà l'objet d'un programme de mise en valeur.

Les stations de Djebel Oust et Aïn Garci seront aménagées au cours des années 1962-1964 et constitueront des projets nouveaux.

I/ - Les projets en cours d'exécution -

AIN-OKTOR

La réputation thérapeutique des eaux de Aïn Oktor a nécessité la mise en valeur de cette source. Les travaux de mise en valeur sont variés et comportant les installations et opérations suivantes :

- Colmatage des émergences des eaux et creusement de la source.
- Installation de canaux d'écoulement pour protection de la nappe.
- Usine d'embouteillage avec appareillage automatique.
- Buvette et réservoirs.
- Hôtel de repos.
- Restaurant

L'achèvement des travaux nécessite un investissement de 225.000 D. à prévoir pour 1962, au titre de l'échéancier initial.

II/ - Les projets nouveaux -

Le programme dont la réalisation est prévue dans le cadre de la triennie comprend l'aménagement des stations suivantes.

- Aïn-Garci.....
- Djebel Oust.....
- Villa Essaâda à Hammam-Lif....

En outre, de nombreuses études vont être entreprises en vue d'une meilleure connaissance des possibilités d'exploitation des sources thermales et hydro-minérales.

.../...

1/ - La station de Aïn Garci -

L'intérêt de cette station s'explique par la possibilité d'une exploitation industrielle favorisée par l'abondance de l'eau dont le débit peut atteindre 80.000.000 de litres par an.

En outre, les propriétés physico-chimiques et thérapeutiques appréciables de ces eaux justifiant l'aménagement prévu.

L'aménagement de cette station comporte les installations suivantes :

- Une usine de mise en bouteille.
- Une auberge de cure.
- Un restaurant.
- Un café-bar.
- Des services accessoires.

Le projet est estimé à 350.000 Dinars -

2/ - La station de Djebel Oust -

Située au Km 32 sur la route de Zaghouan-Tunis, cette station fera l'objet d'aménagements importants nécessitant un investissement total de 1.650.000 D. dont 900.000 D, ont été retenus au titre des réalisations prévues dans la triennie.

Les propriétés physico-chimiques et bio-physiologiques des eaux de Djebel Oust donnent à cette station une réputation thérapeutique non négligeable.

Les travaux prévues portent sur la mise en place des installations suivantes :

- Etablissement thermal.
- Centre commercial.
- Hôtels.
- Appartements meublés.
- Promenades et allées.
- Restaurant intégré à l'hôtel et café-restaurant.
- Salle de réunions et de conférences.
- Equipement sportif.
- Logements du personnel.

3/ - La station de Hammam-Lif -

En attendant l'aménagement complet de cette station, seule la construction d'une Villa pour curistes y est prévue dans le cadre de la triennie.

.....

.../...

Le coût de cette villa est estimée à 40.000 D.

III - Les Etudes -

Dans le but de préparer l'exécution des travaux à entreprendre après la triennie, le pré-plan à prévu un investissement de 60.000 D. au titre des études concernant, d'une part, l'inventaire des sources secondaires, et d'autre part, les grandes stations de Hammam-Lif et de Sidi Ahmed Zarrouk à Gafsa.

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des investissements prévus pour le secteur du thermalisme.

THERMALISME : Tableau Récapitulatif des investissements.

- Valeur en Dinars -

DESIGNATION DES PROJETS	Coût du projet 1962 - 1964	1962	1963	1964
A/ - TRAVAUX EN COURS -				
Aïn-Okteur.....	225.000	225.000	-	-
Total.....	225.000	225.000		
B/ - PROJETS NOUVEAUX -				
Aïn Garci.....	350.000	160.000	190.000	
Djebel Oust.....	900.000	40.000	360.000	500.000
Villa Essaâda (Hammam-Lif....).	40.000	40.000		
Etudes.....	60.000	20.000	20.000	20.000
TOTAL.....	1.350.000	260.000	570.000	580.000
	1.575.000	485.000	570.000	520.000

DIVISION : III

L'INFRASTRUCTURE

L'Infrastructure économique générale de la Tunisie se caractèrise essentiellement par deux traits : c'est une infrastructure relativement développée par rapport aux secteurs de production, elle accuse,cependant,des déséquilibres (régionaux ou intersectoriels) et des insuffisances.

Les déséquilibres et insuffisances que nous constatons tiennent leur origine dans la politique suivie par le Protectorat laquelle délaissait entièrement des secteurs de production tels que l'Industrie et l'Artisanat et dirigeait les investissements dans les secteurs d'infrastructure qui répondaient directement aux besoins de la colonisation.

L'effort du gouvernement tunisien depuis l'Indépendance a été donc orienté vers le développement des secteurs d'infrastructure ou de production déficients afin de satisfaire aux besoins de la population et corriger les déséquilibres et insuffisances hérités.

C'est ainsi que dans le domaine du transport et des moyens de communications, les réalisations ont été aussi nombreuses qu'importantes :

- Création et modernisation de routes - création et aménagement d'aérodromes - aménagement du port de Mahdia - acquisition d'unités de transport maritime et aérien - modernisation de la S.N.C.F.T., renouvellement du parc du transport routier...

Il en est de même de l'Habitat. La Tunisie dispose d'une législation efficace d'encouragement à la construction qui a permis de donner à ce secteur une impulsion sans précédent (logements populaires, coopératifs ou particuliers).

L'hydraulique, secteur-clé de la vie économique et sociale a fait l'objet, à son tour, de réalisations qui se sont traduites par une nette amélioration de la situation héritée du protectorat. Cette amélioration concerne aussi bien l'hydraulique générale que l'hydraulique urbaine ou agricole (études générales et études de projets spécifiques - alimentation en eau potable des villes et centres secondaires, évacuation des eaux usées, protection des villes contre les inondations, construction de moyens et petits barrages, multiplication de points d'eau, assainissement agricole).

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie de la population, l'électrification a pris une extension rapide. Nombre de villages et de localités ont été électrifiés ou ont vu leur réseau élargi depuis l'indépendance.

La Santé Publique a bénéficié de toute la sollicitude du gouvernement - construction de nouvelles unités hospitalières, création d'écoles d'infirmiers et d'infirmières, multiplication des campagnes préventives, modernisation de l'équipement.

.../...

Il serait trop long d'entrer dans le détail des réalisations et l'analyse des améliorations apportées dans chacun des secteurs de l'infrastructure depuis l'indépendance ; il reste, cependant évident , que ces efforts n'ont pu remédier à toutes les insuffisances et à tous les déséquilibres de cette infrastructure. La perspective décennale a prévu justement, entre autres tâches, la suppression de ces déséquilibres et insuffisences.

Le pré-plan de trois ans, s'appuyant sur les résultats acquis, tendra à réduire les déséquilibres et insuffisances en fonction des besoins propres de l'infrastructure d'une part, et des besoins des secteurs de production d'autre part.

Dans cette optique, deux catégories de secteurs sont à distinguer dans l'infrastructure.

L'hydraulique - l'énergie (Moyens de production et de transport et l'habitat rural

Ces trois secteurs conditionnent toute la mise en valeur agricole et industrielle du pays. A ce titre, ils bénéficieront du maximum des réalisations possibles afin d'assurer, à l'Agriculture et à l'Industrie, les moyens nécessaires à un développement harmonieux.

La 2ème catégorie interesse tous les autres secteurs de l'infrastructure à savoir :

LA SANTE - L'HABITAT URBAIN - L'EDUCATION SOCIALE - LES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS - LES P.T.T. - LA R.T.T. - L'ELECTRIFICATION RURALE -

Ici, le pré-plan de trois ans s'attachera à la réalisation des actions les plus urgentes. Cette ligne de conduite à été dictée par le retard accumulé dans le développement des secteurs de production, agriculture, industrie, artisanat, pêche, fonction professionnelle... et la nécessité de lui réserver le maximum de moyens financiers de développement.

Soulignons, qu'en dehors des travaux nouveaux, le pré-plan de trois ans englobera tous les travaux actuellement en cours d'éxécution qui ne seront pas achevés en 1962. Ces travaux représentent un volume important d'investissement de l'ordre de 29 millions de Dinars se répartissant comme sui :

S E C T E U R S	INVESTISSEMENTS (En D.)
- Santé	872.000
- Education sociale	657.000
- Habitat et urbanisme	7.020.080
- Routes et Ponts.....	3.682.000
- Transports aériens et Aérodromes..	5.375.000
- Transports ferroviaires	1.632.500
- Transports maritimes	831.000
- P.T.T.	2.075.000
- R.T.T.	440.000
- Energie	490.000
- Hydraulique urbaine	1.965.000
- Constructions administratives	4.200.347
T O T A L :	29.239.927

La continuation et l'achèvement de ces projets se traduiront par une amélioration importante de l'infrastructure économique du pays au cours des années 1962/1964.

Enfin, outre les travaux nouveaux et les travaux en cours, le pré-plan de trois ans comportera les réformes de structure à préconiser dans le domaine de l'infrastructure. Ces réformes visent essentiellement l'élimination des freins et l'expansion de telle ou telle activité.

Ainsi, au terme de la période triennale, une réduction notable des déséquilibres et insuffisances signalés sera réalisée grâce à ces différentes actions.

.../...

CHAPITRE I - LA PROMOTION DE L'HOMME -

Comme il a été déjà indiqué dans la perspective décennale, cette rubrique englobe tous les secteurs qui touchent à la promotion de l'homme par l'amélioration de son niveau intellectuel, social, civique et sanitaire.

Il va de soi, que tout le développement du pays tend à la promotion du citoyen. Seulement, dans ce chapitre, nous traiterons des secteurs qui assurent directement à l'individu, desconditions favorables à l'épanouissement de sa personnalité par la culture (Education Sociale) par la protection de sa santé (Santé et Sports) et par la mise à sa disposition d'un habitat décent et suffisant.

Nonobstant l'importance des réalisations effectuées jusqu'ici, le pré-plan de trois ans, donnera aux différents domaines de la promotion de l'homme une impulsion nouvelle.

Nous étudierons successivement la Santé, l'Habitat et l'Education Sociale.

L'enseignement, faisant l'objet d'une étude spéciale, sera envisagé au sein de la partie réservée à la formation des cadres.

SECTION I - LA SANTE -

Dans le cadre de la promotion de l'homme, la perspective décennale a défini les grandes lignes directrices à suivre dans le secteur de la Santé. L'effort projeté portera sur l'accroissement des unités hospitalières de toutes catégories, le renforcement de l'équipement sanitaire et l'accentuation de la prévention par la multiplication des campagnes. Les différentes actions prévues tendront à réduire les déséquilibres régionaux et à assurer un minimum de quatre lits pour 1.000 habitants en 1971.

.../...

Ainsi 7.600 lits nouveaux seront créés au cours de la décennie dont 5.600 pour les hôpitaux généraux et 2.000 lits pour les maternités. Par ailleurs 148 centres de protection maternelle et infantile et 379 dispensaires seront créés.

L'ensemble de ce programme décennal exigera, 8.000.000 Dinars d'investissement.

Le pré-plan de trois ans, s'inscrivant dans le cadre de ces lignes directrices continuera l'effort entrepris depuis l'indépendance. Il comportera la continuation des travaux en cours et la réalisation d'un certain nombre de projets nouveaux.

La continuation des travaux déjà engagés et leur achèvement se traduiront par une amélioration sensible de la situation étant donné l'importance du volume d'investissement qu'ils exigent. Les actions nouvelles à entreprendre renforceront encore cette amélioration.

A - LES TRAVAUX EN COURS D'EXECUTION -

Nous groupons ces travaux en trois catégories :

- Les études
- Les travaux d'amélioration de l'équipement des unités sanitaires
- Les travaux d'agrandissement, de modernisation ou de création d'unités nouvelles.

A - LES ETUDES DE BATIMENTS CIVILS -

Pour la préparation des constructions nouvelles de la Santé Publique, un crédit d'études de 28.516 Dinars est à dépenser en 1962. Dans cette somme, 12.000 D. sont accordés au titre de crédit complémentaire.

B - AMELIORATION DE L'EQUIPEMENT EXISTANT -

Les travaux en cours dans ce domaine visent :

1°/ - La dotation des différents établissements hospitaliers et sanitaires d'un complément d'équipement qui permettra d'améliorer la qualité des soins prodigués et d'introduire de nouvelles disciplines médicales.

Ces travaux portent sur une vingtaine d'unités hospitalières et intéressent pratiquement toutes les régions du pays. Etant donné la dispersion de ces travaux et leurs multiples points communs, il est utile de procéder à une description systématique de chacun d'eux.

2°/ - L'hôpital psychiatrique de La Manouba sera doté d'un poste de transformation électrique, les installations actuelles ne répondant plus aux besoins de cet hôpital.

..../...

3°/ - La Pharmacie Centrale fait l'objet de travaux de modernisation et d'équipement. Le laboratoire de conditionnement sera équipé en matériel technique qui lui permettra d'augmenter le nombre et le volume de ses fabrications de produits pharmaceutiques finis. Il sera possible alors de limiter encore les importations.

C - AGRANDISSEMENT - AMENAGEMENT OU CREATIONS D'UNITES NOUVELLES

Ces travaux intéressent des institutions et hôpitaux centraux, des hôpitaux régionaux, des hôpitaux auxiliaires, des dispensaires et enfin des centres et groupes de protection maternelle et infantile.

1°/ - Les hôpitaux centraux - le centre anti-cancéreux et le centre national de transfusion sanguine

- L'hôpital "Charles Nicolle" bénéficie d'un réaménagement total des services de chirurgie avec extension du bloc opératoire et agrandissement de la maternité.

La construction d'une polyclinique dans cet hôpital est en cours -

- L'hôpital "Ernest Conseil"

Les travaux en cours conduiront à l'installation -

a) - d'un centre chirurgical comportant quatre salles d'opérations
b) - d'un service d'hospitalisation et de stomatologie
c) - d'un service d'hospitalisation otho-rhino - laryngologie avec deux salles d'intervention.
d) - d'une pharmacie et d'un laboratoire destinés à desservir l'ensemble des services de l'hôpital.
e) - d'un important service de consultations externes, susceptible de répondre aux besoins toujours croissants des quartiers populaux

Il sera procédé, grâce à ces réalisations, à l'installation de 200 lits nouveaux.

L'incorporation de l'ancienne caserne "Faidherbe" à cet hôpital et son aménagement permettront l'hospitalisation des malades tuberculeux.

Ces extensions justifient l'installation d'un poste de transformation en vue de l'alimentation de cet hôpital en électricité.

- Le centre anti-cancéreux -

La construction de ce dentre est en cours. Le bâtiment prévu abritera tous les services de dépistage et de traitement du cancer:

.../...

- Un service de consultations
- Un service de traitement par rayons
- Un service d'hospitalisation
- Un service de chirurgie
- Un service de laboratoire
- et des services généraux.

- Le centre national de transfusion sanguine

L'utilisation du sang humain et de ses différents constituants ont rendu nécessaire la création au sein de l'institut Pasteur, d'un centre national de transfusion sanguine. Ce centre répartira le produit de ses collectes sur les différents hôpitaux du pays.

2°/ - Les hôpitaux régionaux -

Ces hôpitaux régionaux bénéficient, actuellement, de divers travaux d'agrandissement ou d'amélioration.

- Hôpital de Gabès -

Cette unité est en cours de remise en état. En effet, par suite des dégâts causés par les inondations d'Octobre 1959, les constructions sont devenues impropres à abriter des services médicaux.

- Hôpital Ibn-El-Djazzar à Kairouan -

Les travaux actuellement entrepris permettront à cet hôpital de faire face aux besoins issus de l'expansion démographique de cette ville. Ils portent sur l'installation d'un bloc opératoire moderne avec laboratoire et conditionnement d'air. En outre, la construction d'une buanderie-lingerie pour 500 malades et des logements pour le personnel soignant viendra compléter l'équipement de cet hôpital.

- Hôpital du Kef -

Il s'agit ici de la construction d'un pavillon de phtisiologie et de services généraux. Jusqu'à présent, le nombre de lits réservés au traitement de la phtisie était insuffisant. De plus, ces lits non isolés comportaient un risque permanent de contagion. En outre, les logements pour le personnel sont en cours de construction.

- Hôpital de Monastir

Les différents travaux actuellement en cours aboutiront à l'installation d'un pavillon pour services généraux d'hospitalisation et de dépendances diverses.

.../...

- Hôpital de Kasserine :

Les travaux d'agrandissement et d'amélioration de l'équipement entrepris dans cet hôpital sont nécessités par le nombre nettement insuffisant de lits dans le gouvernorat de Kasserine (2 lits pour 10.000 hbts). Ainsi, le nombre actuel de lits sera porté de 30 à 98 aux termes de travaux en cours.

- Hôpital de Nabeul :

Le programme d'aménagement et d'agrandissement commencé en 1958.1959 a été exécuté en sa majeure partie. Les travaux ont porté sur :

- La construction d'un pavillon de consultations externes.
- L'aménagement du bloc opératoire et de la maternité.
- L'agrandissement des services d'hospitalisation.

Ces travaux ont nécessité la réalisation d'une alimentation électrique suffisante pour les nouveaux besoins de l'hôpital ainsi que l'installation d' équipements fixes dans le bloc opératoire.

3°/ - <u>Les hôpitaux auxiliaires</u> -

- Hôpital auxiliaire de Siliana :

Il s'agit de l'aménagement des locaux existants et de la construction de salles supplémentaires. La capacité de l'hôpital atteindra, de ce fait, 32 lits, ce qui évitera aux malades de Siliana et de sa région de se déplacer jusqu'à l'Hôpital de Maktar ou celui du Kef.

- Hôpital auxiliaire de Maktar :

L'accroissement de la capacité de cet hôpital est rendu nécessaire par l'éloignement de l'hôpital régional du Kef et l'accroissement démographique dans la région de Maktar. La capacité atteindra 30 lits au terme des travaux en cours.

- Hôpitaux auxiliaires de Djebiniana et de Maharès :

La construction d'un hôpital auxiliaire à Djebiniana doit permettre d'améliorer l'équipement hospitalier du gouvernorat de Sfax dont l'index correspond à 2 lits pour 1.000 habitants. Tout en rapprochant les soins du malade, cette réalisation permettra de dégager l'hôpital de Sfax.

Les mêmes considérations ont conduit à la création d'un hôpital auxiliaire à Maharès.

- Programme de construction et d'équipement dans les hôpitaux auxiliaires :

.../...

Il s'agit des hôpitaux auxiliaires de Haffouz, Enfidaville, Ras-El-Djebel, Sbeitla, Ebba-Ksour, et Mhardimaou . En effet la reconversion des infirmeries dispensaires, qui existaient dans ces centres, en hôpitaux auxiliaires de 32 lits chacun a nécessité un équipement supplémentaire.

4°/ - Les dispensaires :

Un programme portant sur la construction et l'équipement de 50 dispensaires de type rural est en cours d'exécution. Ce programme représente une première tranche de 300 dispensaires ruraux dont la création s'est avérée nécessaire à la suite du recensement effectué par les administrateurs de la Santé Publique, les médecins et les représentants des gouvernorats.

- Le dispensaire M'Hamed Ali :

Ce dispensaire exigu. et vétuste est en outre mal situé. Les travaux en cours visent à son transfert dans une villa acquise à cet effet à Djebel Djelloud.

5°/ - Les centres et groupes de protection maternelle et infantile -

Dans ce domaine, 31 centres sont actuellement en cours d'installation. Une fois achevés, ils permettront de surveiller et de protéger, dans de bonnes conditions, la santé de la mère et de l'enfant.

x

x x

Le tableau ci-après indique le coût global de ces différents travaux, ainsi que la part qui devra être payée au cours de la période du pré-plan.

.../...

(Valeur en Dinars)

DESIGNATION DES TRAVAUX -	COUT INITIAL	CREDITS COMPLEMENTAIRE	COUT TOTAL	ECHEANCIER 1962 C. E.	1962 C. P.	1963 C. E.	1963 C. P.	1964 C. E.	1964 C. P.
Crédits d'Etudes	19.050,000	12.000,000	31.050,000	12.000					
Equipement des Hôpitaux	185.000,000	-	185.000,000	-					
Hôpital de la Manouba	10.000,000	10.000,000	20.000,000	10.000					
Pharmacie Centrale	73.000,000	-	73.000,000						
Centre Anti-cancéreux	174.111,420	-	174.111,420						
Centre National de Transfusion Sanguine	35.470,370	8.500,000	43.970,370	8.500					
Hôpital Charles Nicolle	25.000,000	1.000,000	26.000,000	1.000					
Hôpital Ernest Conseil (Caserne Faidherbe)	217.760,646	4.000,000	227.760,646	4.000					
Hôpital de Gabès	19.000,000	-	19.000,000	-					
Hôpital de Kairouan	75.000,000	-	75.000,000						
Hôpital du Kef	320.644,000	37.000,000	357.644,808	37.000					
Hôpital de Manastir	117.000,000	90.000,000	207.000,000	90.000					
Hôpital de Kasserine	51.145,862	10.000,000	61.145,862	10.000					
Hôpital de Nabeul	153.000,000	13.000,000	166.000,000	13.000					
Hôpitaux de Maktar & Siliana	18.000,000	-	18.000,000		572.000		200.000		100.000
Hôpitaux de Djebiniana et Mahares	75.000,000	-	75.000,000						
Equipement d'Hôpitaux Auxiliaires	20.680,000	-	20.680,000						
Dispensaires ruraux	100.000,000	-	100.000,000						
Dispensaires M'Hamed Ali P.M.I. (Centres et Groupes)	1.550,000 128.725,000	- -	1.550,000 128.775,000						
TOTAL	1.625.480,000	163.500,000	1.788.980,736	163.500	572.000		200.000		100.000

2/ - LES PROJETS NOUVEAUX

L'effort jusqu'ici accompli sera poursuivi par la mise en chantier de projets nouveaux à exécuter dans la période 1962/1964.

Il s'agit de projets considérés comme étant d'une nécessité absolue.

- Crédit d'Etudes -

Ces études sont relatives à l'élaboration des projets concernant la construction d'unités hospitalières. Elles nécessitent un investissement de 20.000 Dinars et seront effectuées en 1962-1963.

- Equipement des Hôpitaux -

La modernisation et le renforcement de l'équipement hospitalier représentent un moyen de premier ordre pour améliorer le rendement des hôpitaux et permettre de poursuivre la progression constante enregistrée dans ce secteur.

L'essentiel de ces investissements doit être consacré aux hôpitaux régionaux et aux hôpitaux auxiliaires, c'est-à-dire aux unités hospitalières de l'intérieur du pays.

Le coût de cet équipement est estimé pour la triennie à 20.000 Dinars.

- Groupes de Maternité et de Protection maternelle et infantile -

La protection de la santé de la mère et de l'enfant constitue un objectif important de la perspective décennale en matière de Santé Publique.

L'extension du nombre des institutions de protection maternelle et infantile permettra de réduire, dans une importante proportion, les risques de la grossesse, la mortalité infantile, la débilité des enfants et préserver ceux-ci de toutes les maladies inhérentes à leur âge.

A celles déjà existantes ou à celles qui sont en cours de construction, s'ajouteront quinze nouvelles unités à réaliser dans la triennie. Il s'agit là, de maternités rurales disposant d'un service de consultations prénatales, post-natales et de nourrissons.

La convention passée entre le gouvernement tunisien, l'OMS. et l'U.N.I.C.E.F. le 29 Octobre 1959, a prévu la réalisation de ces groupes dans une période de 3 ans.

La construction des locaux est à la charge du Gouvernement Tunisien, l'O.M.S. et l'U.N.I.C.E.F. prenant en charge les équipements techniques et l'envoi d'experts

.../...

Du fait que ces institutions s'adressent à l'enfance du premier âge où la mortalité est la plus élevée, leur réalisation est considérée comme étant prioritaire.

Le coût prévu se monte à 300.000 Dinars.

- Les services de consultations externes -

La Tunisie compte actuellement plus de 400 services de consultations externes (dispensaires). Ici l'objectif à atteindre au terme de l'année 1964 est double :

- continuer la politique d'implantation de services ruraux, là où un besoin urgent se fait sentir.

Dans l'état actuel des choses, quinze créations nouvelles sont prévues afin de satisfaire les priorités les plus urgentes.

- afin de renforcer l'efficacité des unités existantes, un effort doit être cependant accompli en matière d'équipement et de modernisation de ces unités. Parmi celles-ci, un grand nombre se trouve dans un état de vétusté et de sous-équipement tels, qu'elles ne sont plus en mesure d'assurer leur mission dans des conditions acceptables.

Grâce à cet effort, une cinquantaine de dispensaires existants, verront leurs moyens accrus et leur efficacité renforcée.

L'investissement nécessaire à la réalisation des services de consultations externes, s'élève à 120.000 Dinars, soit 60.000 Dinars au titre des créations nouvelles et 60.000 D. au titre de la modernisation des unités existantes.

- Construction de services de phtisiologie -

La tuberculose constitue un fléau préoccupant en Tunisie. La réalisation de services de phtisiologie au sein des hôpitaux régionaux et auxiliaires qui en sont dépourvus et qui sont situés dans les régions les plus affectées par ce mal, constitue une nécessité urgente.

Le crédit de 260.000 D. permettra la mise en place de 260 lits nouveaux pour tuberculeux.

Etant donné l'absence de services de phtisiologie dans les hôpitaux régionaux de Souk-El-Arba, Kasserine et Médenine, et l'insuffisance du nombre de lits pour tuberculeux dans l'hôpital de Gafsa, les lits prévus sont répartis sur l'ensemble de ces unités.

.../...

- Service de neuro-chirurgie à Tunis -

La réalisation de ce service de chirurgie spécialisée permettra de traiter tous les cas relevant de la neuro-chirurgie. Actuellement, la plupart de ces cas, sont envoyés en traitement à l'étranger.

Le coût de ce service s'élève à 100.000 Dinars.

L'ensemble de ces réalisations nouvelles exigera un investissement de 1.000.000 Dinars pour la période 1962/1964/.

Le calendrier des travaux et la répartition annuelle des investissements figurent sur le tableau suivant :

.../...

ECHEANCIER

(Valeur en Dinars)

NATURE DES TRAVAUX	COUT GLOBAL	1962		1963		1964	
		CREDIT D'ENGAGEMENT.-	CREDIT DE PAIEMENT	CREDIT D'ENGAGEMENT	CREDIT DE PAIEMENT	CREDIT D' ENGAGEMENT	CREDIT DE PAIEMENT
Etudes	20.000	20.000	5.000	-	10.000	-	5.000
Equipement des hôpitaux	200.000	-	-	100.000	100.000	100.000	100.000
Groupes P.M.I.	300.000	100.000	30.000	100.000	120.000	100.000	150.000
Services de consultations externes							
- Créations	60.000	-	-	30.000	20.000	30.000	40.000
- Modernisations	60.000	-	-	30.000	20.000	30.000	40.000
Services de phtisiologie des hôpitaux	260.000	60.000	20.000	100.000	120.000	100.000	120.000
Service de neuro-chirurgie à Tunis	100.000	-	-	100.000	70.000	-	30.000
TOTAL	1.000.000	180.000	55.000	460.000	460.000	360.000	485.000

GY.

TOURISME - TRAVAUX EN COURS

DESIGNATION DES TRAVAUX	COUT INITIAL	RELIQUAT A PAYER	ECHEANCIER DES PAIEMENTS 1962 C.P.	1963 C.P.	1964 C.P.	OBSERVATIONS
I - AMENAGEMENTS ET CONSTRUCTIONS DIVERSES -(TITRE II)						
1 - Agrandissement de l'Hôtel Ribat à Monastir	168.500,000	A	..	A		
2 - Construction d'un hôtel à la Dekhila	760.000,000	"	"	"		
3 - Recrutement de techniciens étrangers	13.481,600	"	"	"		
4 - Crédits d'études pour la construction d'établissements Touristiques	17.100,000	"	"	"		
5 - Construction d'uns station balnéaire à Skanés	237.000,000	"	"	"		
6 - Crédits d'études pour la construction d'hôtels de tourisme.	12.888,500	"	"	"		
7 - Construction d'un café style Tunisien à Skanés.....	34.000,000	"	"	"		
8 - Création d'un bureau d'études d'architecture hôtèliere	16.400,000	"	"	"		
9 - Agrandissement de l'Office du Tourisme.....	428.500,000	"	"	"		
10 - Projet de développement de l'industrie hôteliere	28.000,000	"	"	"		
11 - Construction d'un café sur l'île Lostanieh à Monastir	73.000,000	1.000.000	800.000	200.000		
12 - Crédits d'études de bâtiments civils	1.645,000	"	"	"		
13 - Etudes pour l'aménagement touristique de l'ile de Djerba	6.000,000	"	"	"		
14 - Mission du Conseil Technique de Tourisme	5.500,000	"	"	"		
15 - Etude pour l'aménagement touristique du Cap-Bon	5.800,000	"	"	"		
16 - Etude pour l'aménagement touristique de Gafsa-Tozeur	6.600,000	"	"	"		
17 - Aménagement touristique de Tunis-Banlieue.....	7.000,000	"	"	"		
18 - Etude pour la construction d'un hotel de tourisme à Mahdia	2.000,000	"	"	"		
19 - Etude pour la construction d'un hotel de tourisme à Amilcar		V	V	V		
TOTAL	1.525.565,100	1.000.000	800.000	200.000		
II - CONSTRUCTIONS HOTELIERES DE LA S.H.T.T. -						
- Hôtel Ulysse à Djerba	465.000	352.000	352.000			
- Hôtel de la Corniche à Bizerte	590.000	466.000	466.000			
- Hôtel des Aglabites à Kairouan	335.000	335.000	335.000			
- Hôtel Sidi Ahmed Zarrouk à Gafsa	470.000	416.000	416.000			
- Hôtel de l'Esplanade à Monastir	245.000	203.000	203.000			
- Hôtel Ribat à Monastir	40.000	40.000	40.000			(Crédits complémen
- Hôtel de la Dekhila à Monastir	150.000	150.000	150.000			)taires demandés
- Hôtel de l'Oasis à Gabes	470.000	470.000	270.000	100.000	100.000	)pour l'Equipement
TOTAL	2.765.000	2.432.000	2.232.000	100.000	100.000	)La construction a)été financé sur l)budget de l'Etat.
III - CONSTRUCTION DE L'HOTEL HILTON -	2.000.000	2.000.000	600.000	800.000	600.000	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	= 6.290.565,100	= 5.432.000	= 3.832.000	= 1.100.000	= 700.000	

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS DANS LA SANTE PUBLIQUE

(Valeur en Dinars)

DESIGNATION	COUT GLOBAL	ECHEANCIER 1962		1963		1964	
		CREDIT D'ENGAGEMENT	CREDIT DE PAIEMENT	CREDIT D'ENGAGEMENT	CREDIT DE PAIEMENT	CREDIT D'ENGAGEMENT	CREDIT DE PAIEMENT
TRAVAUX EN COURS	1.788.980,736	-	572.000,000	-	200.000,000	-	100.000,000
PROJETS NOUVEAUX	1.000.000,000	180.000,000	55.000,000	460.000,000	460.000,000	360.000,000	485.000,000
TOTAUX	2.788.980,736	180.000,000	627.000,000	460.000,000	660.000,000	360.000,000	585.000,000

SECTION II - L'HABITAT L'URBANISME ET LES CONSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES

Les profondes incidences sociales de l'Habitat ont donné à cette question une place de choix dans les préoccupations gouvernementales depuis l'accession de la Tunisie à l'Indépendance. Aussi, la perspective décennale, s'est-elle penchée avec un intérêt tout particulier sur ce domaine afin de satisfaire le maximum possible de besoins existants ou qui se créeront dans l'avenir du fait de l'accroissement démographique.

A cette fin, la perspective décennale prévoit la construction de 130.000 logements populaires, de 24.000 logements coopératifs et 20.000 logements particuliers, soit au total 174.000 logements. Il ressort de ces chiffres que le plus grand effort sera porté sur les logements populaires dont doit bénéficier la partie de la population qui ne dispose que de ressources limitées. Les logements populaires se répartissent en deux catégories : les logements urbains et les logements ruraux.

Les logements populaires urbains prévus sont au nombre de 60.000 unités. Ils sont destinés à remplacer progressivement les habitations insalubres dans les villes et leurs faubourgs, et à assurer le logement des travailleurs des différentes réalisations projetées.

Les logements ruraux sont, quant à eux, au nombre de 70.000 unités et visent la fixation des petits exploitants agricoles et le développement du sens de la vie communautaire chez eux.

L'ensemble des investissements, prévus pour la réalisation de ce programme décennal de l'Habitat, s'élève à 172.000.000 D. se répartissant comme suit :

- Logements populaires	97.500.000 D.
- Logements coopératifs.....	25.000.000 D.
- Logements particuliers	40.000.000 D.
Soit	162.500.000 D.

D'un autre côté, l'urbanisme des villes sera amélioré - La perspective a prévu, à ce titre, un investissement de l'ordre de 10 millions de Dinars.

Le pré-plan de trois ans prévoit le démarrage de l'exécution de ces importantes opérations; il s'attachera aussi à l'achèvement des travaux en cours d'exécution.

Ces derniers, comme le montre l'analyse qui suivra, constituent une masse appréciable de réalisations et nécessiteront par voie de conséquence des investissements importants.

.../...

Du point de vue du financement, deux séries de travaux sont à considérer :

- Les travaux déjà entrepris mais non encore achevés et qui seront poursuivis jusqu'à leur achèvement.

- Les travaux achevés mais dont le règlement financier définitif n'aura lieu que dans le courant de la période triennale. Le pré-plan doit donc prévoir les crédits nécessaires à ce règlement financier définitif.

I/ - L'HABITAT -

A/ - LES TRAVAUX EN COURS D'EXECUTION EN MATIERE D'HABITAT. -

Plusieurs opérations de construction de logements sont en cours de réalisation. Les travaux sont entrepris soit par le Service de l'Habitat (Secrétariat d'Etat aux Travaux Publics et à l'Habitat), soit par la Société Nationale Immobilière de Tunisie (S.N.I.T.).

a) - Les constructions de logements par le Service de l'Habitat -

Dans le cadre de l'amélioration de l'habitat un important programme de constructions a été entrepris et exécuté dans sa majeure partie.

Les constructions achevées et devant faire objet d'un règlement financier définitif, seront énumérées plus loin.

Les constructions qui sont actuellement en cours d'exécution, sont les suivantes :

- Construction de Villas et d'Immeubles d'Habitations à Monastir -

Dans le cadre de l'aménagement de cette ville 18 immeubles et 340 villas, sont en cours de construction dans le lotissement R. 6, afin d'assurer le logement des populations touchées par les mesures d'exécution du plan d'aménagement.

.../...

Actuellement plus de la moitié du projet est réalisée.

L'achèvement de ces travaux nécessitera l'ouverture d'un crédit complémentaire de 92.694 D.

- Les logements ouvriers -

Au titre du programme de construction de logements ouvriers de 1960, 460 logements sont en cours d'édification. Le montant initial du projet a été calculé sur la base unitaire de 1.050 D. Les décisions gouvernementales ont porté par la suite ce coût unitaire à 1.300 D. La différence soit 250D. par logement et 124.000 Dinars pour les 460 logements doit donner lieu à une ouverture de crédit en 1962.

- Les logements populaires -

Depuis l'institution de l'opération "logements populaires", l'Etat a fait construire sur l'ensemble du territoire de la République 15.200 logements environ.

L'aménagement des lotissements de ces logements, ainsi que les travaux supplémentaires entrepris dans certaines habitations pour lesquelles l'aide s'est révélée insuffisante, ont été réalisés en partie au moyen du crédit de 171.000 D. accordés sur la gestion de 1961.

Un crédit complémentaire de 435.126 D. est demandé pour la réalisation de l'aménagement des lotissements et travaux supplémentaires des logements restants.

x

x x

Outre les crédits complémentaires mentionnés, un crédit de 400.000 D. est à prévoir au titre de l'échéancier initial pour l'ensemble des 3 projets cités ci-dessus.

L'achèvement de l'ensemble de ces travaux exige donc un investissement de 1.051.820 D. pour la triennio.

Le tableau ci-après indique l'échéancier de cet investissement et la répartition des crédits à prévoir.

.../...

TABLEAU DE TRAVAUX EN COURS D'HABITAT

(Secrétariat d'Etat aux Travaux Publics et à l'Habitat)

DESIGNATION DES TRAVAUX EN COURS D'HABITAT	Crédit Complémentaire	Reliquat à payer	Crédits à prévoir pour la triennie	ECHEANCIER					
				1962		1963		1964	
				C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
- Construction de villas et d'immeubles d'habitatio à MONASTIR.....	92.694			12.694					
- Construction de logements ouvriers....	124.000	400.000		124.000	200.150		600.220		251.450
- Construction de logements populaires	435.126			270.000		130.000		35.126	
TOTAL	651.820	400.000	1.051.820	486.694	200.150	130.000	600.220	35.126	251.450

b) - <u>Les constructions de logements par la S.N.I.T.</u>

Les travaux en cours de la Société Nationale Immobilière de Tunisie, portent sur la construction de 600 logements (programmes 1960 et 1961). Ces logements sont situés à Tunis, El-Menzah, Enfidaville, Gafsa, Grombalia, etc...

L'achèvement de ces travaux, nécessite un investissement de 1.350.000 D.

Le tableau suivant indique le montant total des investissements et leur échéancier :

	Coût Total	Paiement effectué	Reste à payer	1962	1963	1964
- Travaux en cours de la S. N. I. T.	1.950.000	600.000	1.350.000	1.000.000	350.000	

B/ - <u>LES PROJETS NOUVEAUX DE L'HABITAT</u> -

Comme il a été indiqué précédemment, les projets nouveaux concernant l'habitat rural, seront exposés dans la partie du pré-plan réservée à l'agriculture.

Ainsi, nous n'envisageons ici, que les constructions de logements particuliers.

Le programme prévu porte sur la construction de 3.000 logements particuliers, au cours de la triennie. Le coût unitaire moyen est fixé à 2.000 D. L'investissement global est donc de 6.000.000 D.

Les constructions nouvelles prévues par la S.N.I.T. sont intégrées dans le programme décrit ci-dessus. Elles sont au nombre de 1.350, et exigent pour la triennie un investissement de 2.950.000 D.

Le tableau suivant indique le montant des investissements nouveaux de la S.N.I.T. et leur répartition annuelle.

PROJETS NOUVEAUX DE LA S.N.I.T.	Coût Total	Coût pour la triennie	ECHEANCIER 1962	1963	1964
- Programme 1962.....	1.300.000	1.200.000	500.000	600.000	100.000
- Programme 1963.....	1.300.000	1.100.000	-	500.000	600.000
- Programme 1964.....	1.300.000	500.000	-	-	500.000
- Accroissement possible du programme 1964.....	500.000	150.000	-	-	150.000
TOTAL	4.400.000	2.950.000	500.000	1100.000	1.350.000

.../...

XI/ - L'URBANISME -

- Les travaux en cours -

Depuis l'Indépendance, de nombreux travaux d'urbanisme ont été exécutés. Ils intéressent différentes villes et localités de la Tunisie. Les travaux encore en cours d'exécution seront continués et achevés pendant la triennie.

L'investissement nécessaire à l'achèvement de ces travaux s'élève à : 3.128.260 D.

- Les travaux nouveaux -

Les travaux nouveaux prévus en matière d'urbanisme, exigeront un investissement de 3.000.000 D. Ils concernent l'exécution des plans d'aménagement des villes et localités de Tunisie. Ce crédit sera accordé aux collectivités locales qui en assureront l'utilisation dans le cadre du programme d'urbanisme établis par le S.E. aux Travaux Publics et à l'Habitat.

- LE REGLEMENT FINANCIER DEFINITIF DES TRAVAUX D'HABITAT OU D'URBANISME ACHEVES

Ce règlement est relatif à un nombre important de travaux d'habitat et d'urbanisme réalisés par le Secrétariat d'Etat aux Travaux Publics et à l'Habitat.

Il s'agit de :

- La salle des fêtes de Monastir
- Acquisition de matériel d'équipement pour la construction de logements populaires
- Création de bureaux d'études pour l'établissement des plans d'aménagement urbains
- Construction de logements à El-Khadra
- Construction de 1.000 logements au Sahel
- Parc à l'entrée de la ville de Monastir
- Reconstruction d'habitations dans la région de Gabès
- Construction du village de Sidi Youssef
- Etude de plans d'aménagement
- Construction de logements à Kasserine
- Construction de 40 logements de recasement
- Concours pour l'étude de l'aménagement de la ville de Tunis
- Etude pour travaux d'aménagement et de construction à Monastir
- Construction de documents topographiques

Le règlement financier définitif de ces travaux, qui s'élève à 1.490.000 D. interviendra en 1962

.../...

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

DESCRIPTION DES TRAVAUX	Reliquat sur échéancier initial.	Crédits complémentaires	Coût Total pour la triennie.	ECHEANCIER					
				1962		1963		1964	
				C.E.	C.P.	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.
- HABITAT -									
- Travaux en cours -									
- Etat.....	400.000	651.820	1.051.820	486.694	200.150	130.000	600.220	35.126	251.450
- S.N.I.T.....	1.350.000	-	1.350.000	-	1000.000	-	350.000	-	-
- Travaux nouveaux - (1)	-	-	6.000.000	-	2000.000	-	2000.000	-	2.000.000
Total.....	1.750.000	651.820	8.401.820	486.694	3200.150	130.000	2950.220	35.126	2.251.450
- URBANISME -									
- Travaux en cours.....	200.000	3.018.260	3.218.260	1.183.620	552.000	917.320	1665.260	917.320	1.001.000
- Travaux nouveaux.....	-	-	3.000.000		1000.000	-	1000.000		1.000.000
Total.....	200.000	3.018.260	6.218.260	1.183.620	1552.000	917.320	2665.260	917.320	2.001.000
- Réglement définitif des travaux achevés.....	1.400.000	-	1.400.000	-	1400.000	-	-	-	-
Total général.....	3.350.000	3.670.080	16.020.080 (2)	1.670.314	6152.150	1047.320	5615.480	952.446	4.252.450

(1) - Compte tenu des constructions nouvelles de l'habitat rural qui nécessitent 6.250.000 D. pour la triennie. Ils sont prévus dans l partie agricole.

((2) - Compte tenu de l'habitat rural, l'investissement global pour la triennie s'élèverait à 22.270.080

III - LES CONSTRUCTIONS (-) DMINISTRATIVES -

Sous ce titre général, nous groupons aussi bien, les constructions administratives proprement dites, que les diverses constructions ou activités d'intérêt général.

1/ - Les constructions administratives proprement dites -

Ce sont les diffèrents aménagements, agrandissement ou création des bâtiments utilisés par les services publics :

- Locaux de la Présidence, de l'Assemblée Nationale; des Secretariat d'Etat, des Administrations Centrales, Régionales (Gouvernorats, Délégations) et locales (poste de police, justice cantonale...).
- Ambassades et Consulats à l'étranger -
- Résidences et maisons de fonctions.

2/ - Les constructions ou activités d'intérêt général -

Nous trouvons ici, tout un ensemble de constructions ou d'activités destinées à assurer ou à favoriser une activité d'intérêt général.

a) - Bâtimrnts et activités à caractère social -

- Centres de rééduction
- Interventions diverses de l'Etat dans le domaine social

b) - Bâtiments et activités à caractère culturel -

- Les fouilles archéologiques
- Salle de conférences et de réunions
- création ou aménagement de maisons de la culture
- Création ou agrandissement de musées
- Restauration et aménagement de bâtiments historiques
- Studio cinématographique et cinémathèques
- Imprimerie et matériel d'imprimerie

c) - Bâtiments et activités à caractère culturel -

- Construction de mosquées
- Rénovation de mosquées

..../....

d) - Bâtiments et activités à caractère économique ou technique -

- Ateliers divers pour l'Administration (Atelier Topographique - la Mécanographie etc....)
- Etudes diverses techniques ou économiques.

Le nombre et la diversité de ces constructions nous oblige à procéder à une détermination globale des crédits d'investissements à prévoir tant au titre de l'achèvement des travaux en cours, qu'à celui de la mise en chantier des travaux nouveaux.

1/ - Les travaux en cours en matière de constructions administratives -

La continuation et l'achèvement de ces travaux nécessitent un investissement global de 4.200.000 D. pour la triennie.

La ventilation de cet investissement par Département figure dans le tableau récapitulatif final des constructions administratives.

2/ - Les projets nouveaux des constructions administratives -

Comme nous venons de le faire pour les travaux en cours, nous procéderons ici, par détermination globale des investissements.

L'ensemble des projets nouveaux en matière de constructions proprement administratives et de constructions et activités d'intérêt général, disposera au cours de la triennie d'un investissement global de 1.000.000 D.

Le tableau récapitulatif général indiquera la ventilation par Departement et par année de l'ensemble des investissements intéressant les travaux en cours et projets nouveaux en matière de constructions administratives.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVEST

(Va

DESIGNATION DES DEPARTEMENTS	Coût total pour la triennie	
	C. E.	C. P.
- ASSEMBLEE NATIONALE		
- Travaux en cours	-	40.000
- Projets nouveaux	-	-
Total		40.000
- S.E. à la PRESIDENCE		
- Travaux en cours	941.500	2.198.900
- Projets nouveaux	50.000	50.000
Total		2.248.900
- S.E. aux AFF. ETRANGERES		
- Travaux en cours	-	1.093.000
- Projets nouveaux	-	-
Total		1.093.000
- S.E. à l'INTERIEUR		
- Travaux en cours	107.000	107.000
- Projets nouveaux	200.000	200.000
Total		307.000
S.E. aux T.P. et à l'HABITAT		
- Travaux en cours	2.000	67.047
- Projets nouveaux	50.000	50.000
Total		117.000
- S.E. à la JUSTICE		
- Travaux en cours	85.800	85.800
- Projets nouveaux	200.000	200.000
Total		285.800
- S.E. au Plan et aux FINANCES		
- Travaux en cours	-	-
- Projets nouveaux	-	-
Total		-
- S.E. à l'AGRICULTURE		
- Travaux en cours	-	110.000
- Projets nouveaux	100.000	100.000
Total		210.000
- S.E. à l'EDUCATION NATIONALE		
- Travaux en cours	-	356.000
- Projets nouveaux	100.000	100.000
Total		456.000
- S.E. à la SANTE et Aux AFFAIRES SOCIALES		
- Travaux en cours	5.000	42.300
- Projets nouveaux	-	-
Total		42.300
- S.E. aux P.T.T.		
- Travaux en cours	-	48.300
- Projets nouveaux	-	-
Total		48.300
- S.E. à l'INFORMATION et aux AFFAIRES CULTURELLES		
- Travaux en cours	-	52.000
- Projets nouveaux	300.000	300.000
Total		352.000
TOTAL TRAVAUX EN COURS	1.141.300	4.200.347
TOTAL PROJETS NOUVEAUX ;.....	1.000.000	1.000.000
TOTAL GENERAL.....	2.141.300	5.200.347

SSEMENTS DANS LES CONSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES

eurs en Dinars)

E C H E A N C I E R					
1 9 6 2		1 9 6 3		1 9 6 4	
C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
-	40.000	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
	40.000				
-	1.088.900	-	710.000	-	400.000
-	-	50.000	-	-	50.000
-	1.093.000	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
07.000	56.000	-	51.000	-	-
-	-	100.000	50.000	100.000	150.000
2.000	37.047	-	30.000	-	-
-	-	50.000	-	-	50.000
35.800	45.000	-	40.000	-	-
50.000	-	50.000	70.000	100.000	130.000
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	60.000	-	50.000	-	-
-	-	100.000	30.000	-	70.000
-	156.000	-	200.000	-	-
0.000	-	50.000	50.000	-	50.000
5.000	22.300	-	20.000	-	-
-	-	-	-	-	-
-	28.300	-	20.000	-	-
-	-	-	-	-	-
-	30.200	-	21.800	-	-
0.000	50.000	100.000	100.000	100.000	150.000
9.800	2.657.547	-	1.142.800	-	400.000
0.000	50.000	500.000	300.000	300.000	650.000
9.800	2.707.547	500.000	1.442.800	300.000	1.050.000

SECTION III - L'EDUCATION SOCIALE -

L'expansion économique prévue par la perspective s'accompagne et s'appuie sur une promotion du citoyen. Cette promotion touchera aussi bien les adultes-hommes et femmes-que les jeunes et les enfants et s'effectuera au sein d'institutions spécialisées.

- Les maisons du Peuple - urbaines ou rurales pour les adultes -
- Les maisons de jeunes - (urbaines ou rurales) - Centres de Formation, Centres de Colonies de vacances - lieux de camps - auberges.... pour les jeunes -
- Des maisons et des jardins pour les enfants -
- Et diverses institutions sportives -

Le plus gros effort portera sur la jeunesse et l'enfance qui constituent le potentiel humain d'avenir. Les diverses institutions projetées à cet effet contribueront à l'épanouissement culturel, civique et sportif de cette partie de la population.

Sans entrer dans les détails de ces institutions déjà analysées dans la perspective décennale, rappelons cependant que les investissements nécessaires à la mise en place de ces foyers de promotion s'élèvent à 15.000.000 de Dinars environ.

Comme dans les autres secteurs, le pré-plan de trois ans aura ici une double tâche : achever les travaux en cours d'exécution et procéder à la réalisation d'une partie des institutions nouvelles prévues par la perpective.

I - LES TRAVAUX EN COURS D'EXECUTION -

Ces travaux intéressent :

- L'Institut National des Sports -
- Le Stade de Monastir -
- Les Maisons de Jeunes -
- L'auberge de la Jeunesse -

1°/ - L'Institut National des Sports -

Créé au lendemain de l'Indépendance, cet Institut fait dans cesse l'objet d'agrandissement et d'amélioration. Actuellement, les travaux suivants y sont entrepris :

- La piscine couverte -

Cette piscine dont la construction est en cours, sera équipée en appareil de filtrage, de chauffage et d'évacuation. Elle nécessite l'ouverture d'un crédit complémentaire de 40.000 D. ce qui portera le coût total à 145.000 D. Elle permettra la continuation des activités sportives en hiver.

.../...

- Construction d'un bâtiment d'hébergement :

Pour accroître la capacité d'hébergement de l'Institut, un bâtiment est en cours de construction. Il assurera l'hébergement de 150 élèves et sera doté de tout l'équipement nécessaire (chauffage, literie, matériel médical...). Un crédit complémentaire de 66.479 D. reste à ouvrir pour permettre l'achèvement de ces travaux. Le coût total sera porté à 160.000 D.

- Travaux divers : -

Ceux-ci tendant à parfaire les installations existantes en complétant leurs aménagement et équipement : studio d'athlétisme, chauffage de gymnase, route, égouts, électrification, clôtures etc... L'exécution de ces travaux nécessite l'ouverture d'un crédit complémentaire de 65.000 D.

2°/ - Le Stade de Monastir -

La construction de ce stade est actuellement en voie d'achèvement. Les travaux sont effectués sous l'égide du Secrétariat d'Etat aux Travaux Publics et à l'Habitat.

Le programme des travaux comporte deux tranches : la première concerne le terrain de Foot-Ball, la construction d'une tribune de 2.000 spéctateurs, et de clôtures.

La seconde tranche concerne des aménagements divers tels que le service d'entrée, terrain pour Tennis, Hand-Ball, Gymnase ...

L'achèvement des travaux nécessitera l'ouverture d'un crédit complémentaire de 155.775 D.

3°/ - L'implantation de maisons de jeunes -

La Direction de la Jeunesse et des Sports a déjà entrepris l'édification de maisons de jeunes en accordant des subventions importantes aux collectivités locales.

Actuellement les maisons de jeunes de Gafsa, Sousse, Kasserine et Radès sont en cours de construction. Leur équipement sera effectué en 1962. Un crédit complémentaire de 80.000 D. est demandé à ce titre.

En plus des crédits complémentaires énumérés ci-dessus et à prévoir pour 1962, la poursuite de l'exécution des travaux en cours entrainera une dépense de l'ordre de 250.000 Dinars.

L'ensemble des investissements relatifs aux travaux en cours est repris dans le tableau ci-après :

.../...

TRAVAUX EN COURS - EDUCATION SOCIALE -

NATURE DES TRAVAUX	COUT INITIAL	CREDIT COMPLEMENTAIRE A OUVRIR	COUT TOTAL.	ECHEANCIER 1962 CREDIT D'ENGAGEMENT	ECHEANCIER 1962 CREDIT DE PAIEMENT	ECHEANCIER 1963 CREDIT D'ENGAGEMENT	ECHEANCIER 1963 CREDIT DE PAIEMENT
INSTITUT NATIONAL DES SPORTS -							
Piscine couverte	105.000	40.000	145.000	40.000			
Bâtiment d'hébergement.....	93.921	66.479	160.400	66.479			
Equipement et aménagement divers	142.500	65.000	207.500	65.000			
STADE DE MONASTIR -	174.206	155.615	329.821	155.615			
MAISONS DE JEUNES							
Construction et équipement.....	132.900	80.000	212.900	80.000	405.194		251.900
Etudes.....	6.439	-	6.439	-			
Auberge de Jeunesse.....	75.000	-	75.000	-			
TOTAUX	729.966	407.094	1.137.060	407.094	405.194	-	251.900

II - LES PROJETS NOUVEAUX -

Tenant compte de la nette insuffisance des installations actuelles tant dans le domaine de la promotion des enfants et des jeunes que dans celui de l'éducation des adultes, le pré-plan de trois ans prévoit la mise en place d'un nombre appréciable de réalisations.

Celles-ci n'ont pas la prétention de répondre à tous les besoins existants ou qui se révèleront dans les trois années à venir. Toutefois le rythme des réalisations doit répondre à deux impératifs :

- La formation des cadres qui géreront et animeront ces institutions -
- La nécessité de diriger les efforts de la Nation vers l'Agriculture, l'Industrie et la formation des cadres au cours de la période 1962-1964 -

Ceci explique la priorité accordée dans le programme qui suit aux centres et instituts de formation des cadres de la Jeunesse et des Sports, (centres régionaux de la jeunesse, Centre National de Bir-El-Bey et Institut National des Sports...), afin de pouvoir doter chaque création nouvelle des cadres qui lui seront nécessaires.

Outre ces centres de formation, le pré-plan de trois ans prévoit la réalisation de certains projets jugés prioritaires entre tous (aménagements et équipements sportifs divers, gymnases spécialisés, maisons de jeunes, maisons et jardins d'enfants...)

Successivement - analysons ces différentes réalisations prévues pour la période 1962/1964.

1°/ - Les projets nouveaux pour l'Enfance -

Deux types d'institutions sont prévues dans ce domaine:

- Les maisons d'enfants : Les maisons seront groupées en villages d'enfants où l'enfance deshéritée trouvera assistance et éducation à l'abri des tentations de la rue. Ainsi les enfants seront mieux préparés à jouer un rôle utile dans la Société. Ces institutions qui connaissent actuellement un grand essor seront renforcées au cours des trois prochaines années.

En tenant compte desbesoins de l'enfance malheureuse et en fonction des possibilités financières du pays, il est envisagé d'héberger, chaque année, 600 nouveaux enfants. Il faut par conséquent prévoir la construction et l'équipement de 72 maisons aptes à accueillir 1.800 enfants dans les trois années à venir.

Les maisons seront installées dans les villages d'enfants à Bir-El-Bey, Ben-Métir - Souk-Djamaa, Mellegue - Aïn-Druham.

.../...

Notons que la Direction de la Jeunesse et des Sports envisage l'acquisition d'un immeuble situé à proximité de Nabeul et qui servira à la création d'un centre de maisons d'enfants.

L'investissement nécessaire à l'exécution de ces projets est de 385.000 D. pour la triennie dont 25.000 D. pour l'acquisition de l'immeuble sis à Nabeul (Sionville).

La répartition annuelle des investissements et des réalisations est la suivante :

DESIGNATION	Coût total	1962		1963		1964	
		C.E.	C.P.	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.
Maisonsd'Enfants	360.000	120.000	120.000	120.000	120.000	120.000	120.000
Immeuble Sionville	25.000	25.000	25.000				
TOTAL	385.000	145.000	145.000	120.000	120.000	120.000	120.000

- Les jardins d'enfants

En exécution du programme d'aménagement de jardins d'enfants, prévu par la perspective, le pré-plan de trois ans prévoit un investissement global de 90.000 D.

Cet investissement permettra de créer quinze jardins d'enfants. Leur implantation sera déterminée ultérieurement en accord avec les organisations intéressées.

Répartition des investissements par années :

Années	Nombre de Jardins	Investissement
1962	-	-
1963	5	30.000 D.
1964	10	60.000 D.
Total	15	90.000 D.

.../...

2°/ Les réalisations pour la Jeunesse

L'importance du rôle que doit jouer la Jeunesse dans le relèvement général du pays justifie le nombre des Institutions à créer dans ce domaine ainsi que le volume des investissements correspondants.

Comme il a été souligné précédemment, un intérêt particulier sera accordé au cours de la période 1962-1964 aux institutions destinées à la formation des cadres de moniteurs et d'animateurs des activités de jeunes.

a) Les centres de formation de la jeunesse

Les maisons de jeunes et autres réalisations pour la promotion de la jeunesse ne peuvent donner les résultats escomptés sans un personnel d'encadrement qualifié. Ce personnel sera formé en nombre suffisant dans les centres spécialisés suivants :

- Le Centre National de formation de la jeunesse de Bir El Bey

Le centre qui existe déjà fera l'objet d'aménagements importants et d'agrandissements lui permettant d'assurer la formation des cadres supérieurs de la jeunesse. Les travaux prévus se répartissent en trois tranches annuelles:

1°/ Tranche (année 1962)

Elle consiste en l'exécution de travaux d'infrastructure portant sur les clôtures, l'électrification, l'alimentation en eau potable, l'acquisition de terrains et les études de construction.

2°/ Tranche (année 1963)

Dans le cadre de cette tranche, il sera procédé à la construction d'un auditorium et de salles, l'aménagement d'un camp-école pour la formation de 120 chefs-scouts et la construction d'une auberge de Jeunesse pilote (60 places).

3°/ Tranche finale

Cette tranche intéresse l'équipement des constructions mentionnées ci-dessus et l'aménagement de la voirie à l'intérieur du Centre.

La totalité de ces travaux nécessitera 235.000 Dinars d'investissements.

- Les centres régionaux de formation de la jeunesse

Les centres nouveaux assureront la première formation des cadres régionaux qui par la suite iront parfaire cette formation au Centre National de Bir El Bey.

.../...

Il est prévu la construction de deux centres régionaux de formation, l'un à Sfax, l'autre à Aïn-Draham.

Le coût total des travaux s'élèvera à 170.000 D.

La priorité est accordée à Sfax où le terrain nécessaire est déjà prévu.

B.- LES MAISONS DE JEUNES.-

Pays à population essentiellement jeune, la Tunisie se doit de se pencher sur le problème de l'épanouissement et du développement de la Jeunesse, en raison même du rôle que jouera cette jeunesse dans l'avenir du pays.

En outre, grâce aux centres précités, nous disposerons, à partir de 1964, des cadres nécessaires pour aborder dans les années 1965-71 une politique systèmatique de création de maisons de jeunes.

Ainsi, au courant du Pré-Plan 1962-64, il ne sera créé que quatre maisons de jeunes, étant donné la pénurie actuelle de cadres d'animateurs aptes à assurer le bon fonctionnement de ces maisons.

L'implantation, le financement et le calendrier d'exécution des travaux à réaliser figurent dans le tableau suivant :

Localisation	1962	1963	1964
- Sfax	27.000 D.	50.000 D.	-
- Le Kef	-	30.000 D.	20.000 D.
- Bizerte	-	30.000 D.	20.000 D.
- Kairouan	-	20.000 D.	20.000 D.
TOTAL :	27.000 D.	130.000 D.	60.000 D.

3°/ Les Sports

Comme il a été exposé dans la Perspective Décennale, la tâche est en la matière double :

- Restaurer et moderniser les installations sportives existantes,

- Mettre en place une infrastructure nouvelle suffisante.

La priorité est à accorder aux institutions de formation des moniteurs sportifs afin de satisfaire tous les besoins en cadres des différentes activités sportives

.../...

Les projets en cours d'exécution déjà analysés concernent, dans leur majeure partie une institution de base pour la formation des cadres : l'Institut National des Sports.

Grâce aux nouvelles réalisationsprévues, cet Institut sera achevé et assurera à la Tunisie une Formation permanente et perfectionnée des cadres nécessaires.

En vue de doter la Tunisie d'un équipement sportif adéquat à l'échelle nationale, un complexe Olympique sera créé à Tunis.

Par ailleurs, un programme d'équipement et d'aménagement de diverses institutions sportives est fixé pour les trois années.

Nous analyserons, successivement, dans ce qui suit, les différents projets nouveaux :

1/ Le Complexe Olympique

Le Complexe Olympique est prévu dans le but de stimuler, à l'échelle nationale, le développement de l'éducation physique, les rassemblements populaires et les jeux régionaux.

Cette grande institution se subdivise en trois réalisations comportant:

- Un stade olympique pour 60.000 spectateurs,
- Un palais des Sports pour 6.000 spectateurs,
- Une piscine couverte de dimensions olympiques pour 5.000 spectateurs.

L'investissement nécessaire pour la réalisation de ce complexe s'élève à 2.500.000 D.

2°/ EXTENSION DE L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS

- Construction et équipement d'un bloc d'hébergement

La création de ce bloc permettra aux jeunes filles qui suivent les cours de l'Institut de bénéficier d'un régime d'internat : 150 jeunes filles seront ainsi hébergées.

Les travaux nécessaires sont évalués à 152.000 D.

- Construction et équipement de gymnases spécialisés

Au nombre de deux, ces gymnases spécialisés permettront aux différentes équipes nationales de trouver au sein de l'Institut National des conditions favorables à leur entraînement.

Les travaux, qui seront achevés en 1963, exigent un investissement de 53.000 D.

.../...

3°/ AMENAGEMENTS DE STADES, PISCINES, GYMNASES et ACQUISITION DE MATERIEL D'EQUIPEMENT SPORTIF

Dans ce titre, nous considérerons aussi bien les aménagements à apporter aux installations existantes que la mise en place d'installations nouvelles.

L'investissement global est fixé à 200.000 Dinars.

Il est destiné aux fins suivantes :

- Subvention aux collectivités locales pour l'aménagement et l'équipement de leur infrastructure sportive. Cette subvention a été fixée à 140.000 D. et servira, dans les proportions indiquées ci-dessus, à la restauration des installations existantes et à la création d'unités sportives nouvelles :

- Restauration des installations existantes	30.000 D.
- Créations nouvelles des stades, gymnases, piscines, acquisition de matériel d'équipement	110.000 D.

La localisation des différents travaux à entreprendre dans ce domaine sera fixée par la Direction de la Jeunesse et des Sports en application de son programme sportif.

- Aides aux associations sportives privées pour l'aménagement de leur terrain et leur équipement d'un montant de 20.000 Dinars qui sera réparti par la Direction de la Jeunesse et des Sports.

- Aménagement de terrains sportifs scolaires

Cet aménagement est entièrement à la charge de l'Etat et nécessite pour les années 1962-64 un investissement de 40.000 D.

La Direction de la Jeunesse et des Sports déterminera la localisation de ces aménagements.

Le tableau récapitulatif des investissements réservés aux aménagements de stades, piscines, gymnases, acquisition de matériel etc.. s'établit comme suit :

DESIGNATION	1962	1963	1964	TOTAL
Investissements étatiques				
- Subventions aux collectivités locales				
- Restauration	20.000	10.000	-	30.000
- Créations nouvelles	30.000	40.000	40.000	110,000
- Aides aux associations privées	10.000	5.000	5.000	20.000
- Installations sportives scolaires	10.000	15.000	15.000	40,000
TOTAL	70.000	70.000	60.000	200,000

.../...

LE TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS EN MATIERE D'EDUCATION SOCIALE

DESIGNATIONS	1962		1963		1964		TOTAL	
	C. E.	C. P.	C. E.	C. E.	C. E.	C. E.	C. E.	C. P.
I/ - LES TRAVAUX EN COURS	407.094	405.194	-	251.900	-	-	407.000	657.000
II/ - LES PROJETS NOUVEAUX								
A - Réalisations pour l' Enfance								
- Maisons d'Enfants.....	20.000	120.000	120.000	120.000	120.000	120.000	360.000	360.000
- Jardins d'Enfants	-	-	30.000	30.000	60.000	60.000	90.000	90.000
- Immeuble de Sionville	25.000	25.000	-	-	-	-	25.000	25.000
B - Réalisations pour la Jeunesse								
- Centre de Form. de Bir E.Bey	95.500	95.500	80.000	80.000	60.000	60.000	235.500	235.500
- Centres régionaux	85.000	85.000	85.000	85.000	-	-	170.000	170.000
- Maisons de Jeunes	27.000	27.000	130.000	130.000	60.000	60.000	217.000	217.000
C - Les Sports								
- Le complexe Olympique	500.000	500.000	1.000.000	800.000	1.000.000	1.200.000	2.500.000	2.500.000
- Institut National des Sports	8.000	8.000	197.000	197.000	-	-	205.000	205.000
- Aménagement de stades, piscines et gymnases (investissement étatique)	70.000	70.000	70.000	70.000	60.000	60.000	200.000	200.000
TOTAL- II -	930.500	930.500	1.712.000	1.512.000	1.360.000	1.560.000	4.002.500	4.002.500
TOTAUX GENERAUX (I + II)	1.337.594	1.335.694	1.712.000	1.763.000	1.360.000	1.560.000	4.409.500	4.659.500

CHAPITRE II

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Dans cette importante partie de l'infrastructure nous groupons les secteurs suivants :

- Routes, ponts et transport routier
- Ports et transport maritime.
- Aérodromes et transport aérien
- Chemin de fer
- P.T.T. (Postes, Télégraphes et Téléphones)
- R.T.T. (Radiodiffusion-Télévision-Tunisienne)

Il s'agit là de secteurs divers qui ont pour trait commun le transport et les communications tant à l'intérieur du pays, qu'entre celui-ci et l'extérieur.

Ils assurent ainsi une mission économique générale prépondérante et mettent à la disposition des secteurs de production, les moyens nécessaires à leurs échanges et à leur information.

SECTION I Les routes et le transport routier

Successivement, nous étudierons le secteur des routes et ponts et celui du transport routier.

A/ Les routes et les ponts.

Depuis l'Indépendance, le réseau routier tunisien a été l'objet d'une amélioration continue. Il constitue actuellement un ensemble assez homogène de routes aptes à assurer des communications satisfaisantes entre les différentes régions du pays. Les différents aménagements qui y ont été effectués ont porté tant sur l'extension du réseau que sur sa modernisation. La voirie municipale, en particulier, qui était rudimentaire a reçu des améliorations remarquables.

Tenant compte de ces résultats acquis et du rôle primordial que joue un réseau routier moderne dans l'expansion économique, la perspective Décennale a fixé les objectifs à atteindre ainsi que les investissements correspondants.

Rappelons que dans les dix ans à venir un investissement global de 30.000.000 Dinars a été réservé à l'extension, la modernisation et la signalisation du réseau.

Les circuits de routes tels qu'ils ont été déterminés par la perspective répondent tous à un besoin Socio-économique réel qui reste sous-jacent du développement touristique, agricole et industriel.

.../...

Les ouvrages d'art déficientsseront remplacés (une trentaine) et les sorties des grandes villes modernisées.

A la lumière des données acquises et celles prévues par la perspective, le pré-plan de trois ans se voit confier des tâches bien déterminées dans ce domaine.

Les nombreux projets en cours d'exécution constituent, en eux-mêmes, un volume de travaux si importants qu'il a été jugé nécessaire de ne pas mettre en chantier des projets nouveaux pour la période 1962-1964.

Le règlement financier définitif des travaux achevés vient encore augmenter les investissements à prévoir pour la période de trois ans.

Le Pré-plan aura donc pour tâche la continuation de tous les travaux en cours et l'achèvement de plusieurs d'entre eux ainsi que le règlement des travaux achevés.

L'analyse qui suivra ainsi que l'investissement global prévu confirmeront cette option.

Nous mentionnerons aussi dans cette rubrique les projets achevés mais devant faire l'objet d'un règlement financier définitif.

1°/ Construction de routes d'intérêt économique

Sous cette rubrique générale, nous trouvons différents travaux intéressant plusieurs régions du pays :

- Sur la route de Bizerte-Tabarka : construction du tronçon Teskeraia - GP 17 au delà de Sedjenane. Cet aménagement permettra l'amélioration de la circulation dans cette zone côtière qui est apte à recevoir des cultures arbustives après débroussaillement des collines. En outre, il permettra le dégagement sur Bizerte des régions touristiques de Aïn Draham et de Tabarka.

Dans le cadre de l'aménagement touristique et agricole du Cap Bon les routes M.C. 26 et M.C. 27 ainsi que le tronçon Boukrim-Azmour sont en cours de construction. Ces voies desservent en effet la région du Cap Bon où l'essor économique n'a été réalisé que là où existe une infrastructure routière suffisante.

- La G.P. 3 qui constitue une des plus grandes routes nationales présente encore des imperfections entre Pont du Fahs et Kairouan et entre Gafsa et Tozeur. L'aménagement dont elle fait l'objet actuellement vise à la moderniser et à permettre la mise en valeur des régions qu'elle traverse.

.../...

Signalons qu'elle servira à la réalisation du barrage de Nébhana. La modernisation du tronçon Gafsa-Tozeur assurera en outre l'écoulement dans de meilleures conditions de la production de dattes.

L'ensemble de ces travaux sur les routes d'intérêt économique nécessite un crédit complémentaire de 600.000 Dinars.

- La route G.P. 17 entre Thala et Kasserine

L'aménagement de cette route qui traverse une région alfatière permettra une exploitation intensive de l'alfa tout en réduisant, dans des proportions appréciables, les frais de transport vers l'usine de pâte à papier de Kasserine.

Il est à remarquer ici que l'appellation "route d'intérêt économique" n'a qu'une signification conventionnelle budgétaire n'excluant naturellement pas le caractère économique des autres projets en cours d'exécution.

2°/ La route G.P. 11 de Mateur à Béjà.

Les travaux tendent à la construction d'une chaussée bitumée, afin de faciliter la liaison entre deux centres agricoles importants : Mateur et Béjà. La liaison actuelle est en effet interrompue pendant la saison pluvieuse. D'autre part, en vue d'accroître la sécurité de la circulation, le tracé de cette route sera rectifié.

Après l'achèvement des travaux, cette route ouvrira au développement économique des milliers d'hectares de bonnes terres et facilitera l'accès à la mine de plomb de Djebel Semène. Ces travaux exigent 150.000 Dinars de crédits complémentaires.

3°/ Autoroute d'accès à Monastir (à partir de Kairouan)

Cette autoroute qui est en voie d'aménagement sera en harmonie avec le cachet typique de la région et contribuera à la mise en valeur de la région touristique de Monastir à Kairouan.

La continuation des travaux nécessitera une ouverture de crédits de 350.000 Dinars.

4°/ Route d'accès et de dégagement de Tunis

Il s'agit de la construction d'un boulevard de ceinture qui décongestionnera la circulation devenue difficile dans la capitale. Cet objectif sera atteint par l'aménagement des routes M.C. 135, G.P. 10, G.P. 5 Avenue de la République ainsi que le bitumage et la réfection de la chaussée et enfin la création de rond-points. L'exécution de ces travaux exige une ouverture de crédits de 200.000 Dinars au titre de l'échéancier initial.

.../...

5°/ Route Ebba-Ksour - Djérissa

Cette route en cours d'aménagement desservira une région minière importante. Une ouverture de crédits de 150.000 Dinars sur l'échéancier initial est à effectuer pour l'exécution des travaux.

6°/ Route M.C. 116 de Mareth à Djorf.

La piste actuelle reliant ces deux centres sera aménagée en route définitive. Elle raccourcira la distance entre Gabès et l'Ile de Djerba et stimulera aussi le rourisme vers cette île.

7°/ Circuit touristique de Djerba

Dans le cadre de la mise en valeur touristique de cette île, le circuit qui longe la côte et relie Houmt Souk à El Kantara par Tourguenesse sera aménagé et achevé. Ce circuit desservira en particulier le grand hôtel de Sidi Mahrez et le club méditerranéen.

8°/ Route G.P. 12 de Haffouz à Makthar Rohia

Il s'agit d'un projet important qui reliera la région du Kef et de Makthar à celle du Sahel, Haffouz et Kairouan.

Cette route est aménagée en partie. Il reste à procéder à l'aménagement du tronçon central entre Haffouz et Henchir Ksiba soit sur une longueur de 26 Kms. Un crédit de 200.000 D. est à ouvrir au titre de l'échéancier initial.

9°/ Route M.C. 96 - Tronçons Smala des Souassis à Bou Thadi

Reliant les régions centrales du pays à la côte (Mahdia) et à la route Sfax-Sbeïtla, cette route constitue l'amorce d'une mise en valeur agricole de vastes étendues actuellement déshéritées.

10°/ Routes desSept Cheikhats et de Khanguet Seglas

Ces projets,reliés entre eux du point de vue budgétaire, sont en fait distincts.

Le premier intéressant la région forestière s'étendant entre Souk El Khémis et Tabarka, permettra l'ébauche de la mise en valeur touristique et agricole de cette région. Les routes qui y seront aménagées ne seront bitumées qu'ultérieurement. Le second projet concerne la région de Khanguet Seglas. Celle-ci mal desservie actuellement par une piste offre cependant des possibilités de développement non négligeables et sera reliée à Makthar par une chaussée bitumée.

.../...

11°/ Route G.P. 16 El Hamma Kébili

Actuellement à l'état de piste, cette route sera aménagée afin d'assurer une liaison rapide entre Gabès et Kébili.

Cet axe unique Est-Ouest du Sud Tunisien facilitera en outre l'évacuation dans de bonnes conditions de la récolte de dattes vers la côte. Un crédit de 260.000 D. est à ouvrir sur l'échéancier initial en 1962, et en 1963.

- Pont sur l'Oued Medjerda à Souk El Araba

Il s'agit de la construction d'un pont en béton armé qui remplacera le pont métallique actuel, celui-ci en effet, ne comporte qu'une seule voie et ses rampes d'accès forment un bouchon dangereux pour la circulation. Une ouverture de crédits de 125.000 Dinars sur l'échéancier initial est à effectuer en 1962 pour l'exécution des travaux.

- Pont sur l'Oued Tessa

Ce pont est situé sur la route G.P. 5 entre Tunis et le Kef en franchissement de l'Oued Tessa. Ce pont est actuellement vétuste et ne répond plus aux conditions de la circulation surtout en période de crues.

Outre ces travaux relatifs à la construction de routes et ponts, nous devons signaler les autres travaux entrepris dans le secteur des ponts et chaussées. Un crédit complémentaire de 25.000 Dinars est à accorder pour la continuation des travaux.

- Modernisation et arabisation de la signalisation routière :

Dans le souci d'assurer le maximum de sécurité sur les routes, la modernisation systématique de la signalisation est en cours. Elle concerne particulièrement les routes de convergence vers Tunis. En outre, dans le cadre de la tunisification générale, l'arabisation de la signalisation routière (panneaux indicatifs) est déjà entreprise. Au terme des trois années à venir toute la signalisation routière sera arabisée. Un crédit complémentaire de 100.000 Dinars est à prévoir pour la continuation des travaux.

- Eclairage de la route G.P. 9 Tunis-La Marsa

Cette route, à circulation très dense, relie la capitale à l'aérodrome d'El Aouina et à toute la banlieue Nord. Le trafic intense a nécessité l'installation de l'éclairage tout au long de la chaussée afin d'accroître notamment la sécurité de la circulation nocturne sur cette voie.

.../...

Un crédit complémentaire de 50.000 Dinars est à prévoir pour la continuation des travaux.

- Les études

De nombreux contrats ont été signés et actuellement en cours d'exécution (contrats d'études de services de ponts et chaussées - bureau d'études des ingénieurs conseils néerlandais et études complètes des projets nouveaux) 138.000 D sont à ouvrir sur l'échéancier initial, pour la conduite de ces études. En outre 300.000 Dinars de crédits complémentaires sont à prévoir.

L'ensemble de ces travaux en cours d'exécution nécessitera un investissement global de 3.682.000 D. pour les années 1962-1964.

Cet investissement se décompose comme suit :

Valeur en Dinars

Nature des investissements	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
= Paiement sur crédits déjà ouverts		1.000.000
- Crédits à ouvrir en 1962-1964 pour continuation des travaux:		
- Echéancier initial	1.457.000	1.457.000
- Crédits complémentaires	1.225.000	1.225.000
TOTAL	2.682.000	3.682.000

Dans le tableau suivant nous indiquons la ventilation des crédits globaux consentis pour les trois prochaines années.

Valeur en Dinars

NATURE DES INVESTISSEMENTS	1962		1963		1964	
	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.
- Paiement sur crédits ouverts	-	700.000	-	300.000	-	-
- Crédits à ouvrir sur :						
-Echéancier initial	1.037.000	500.000	420.000	900.000	-	1.282.000
-Crédit complémentaire	105.000		485.000		635.000	
TOTAL	1.142.000	1200.000	905.000	1200.000	635.000	1.282.000

.../...

Etant donné l'importance des travaux en cours et l'effort financier qu'ils nécessitent le pré-plan de trois ans ne prévoit pas de projets nouveaux à mettre en exécution. Cette décision ne risque pas de gêner l'expansion économique car, le réseau routier existant ainsi que les aménagements qui lui seront apportés par les travaux en cours suffiront pour assurer un trafic routier convenable.

Il reste acquis, que dans le cadre des projets individualisés (Port de la Goulette, Institut National des Sports, Centre de Bir El Bey, Aérodrome d'El Aouina, Thermalisme, etc...) des tronçons routiers nouveaux y seront aménagés pour faire face aux nécessités d'utilisations ultérieures du projet, une fois celui-ci exécuté. Le coût de ces tronçons est incorporé dans le coût global du projet.

B/ LE TRANSPORT ROUTIER

La perspective décennale a prévu dans ce domaine la réalisation de deux objectifs :

- La coordination du transport routier et du transport ferroviaire
- La réorganisation du transport routier, voyageurs et marchandises.

Ces deux objectifs sont intimement liés et visent à assainir le transport terrestre, en délimitant le champ d'action du rail de celui de la route et en opérant un regroupement des moyens de transport routier, en une société nationale de transport routier.

Le principe de ces deux objectifs a été retenu par les commissions techniques du transport routier et du transport ferroviaire. Seulement étant donné la complexité du problème et ses incidences diverses, il a été recommandé la création d'une commission spécialisée pour discuter des modalités de regroupement.

Le rôle du pré-plan de trois ans, consistera à réaliser les deux objectifs précités, à la lumière des conclusions qui se dégageront des travaux des commissions spécialisées indiquées.

Dans le but de favoriser l'implantation de ces structures nouvelles, il a été décidé de créer quatre gares routières là où la nécessité d'un transport routier se fait sentir.

La localisation géographique de ces gares est la suivante :

- Deux gares à Tunis, l'une prévue pour le Nord, l'autre pour le Centre et le Sud.
- Une à Sousse
- Une à Kairouan

.../...

Les investissements nécessaires à la réalisation de ces projets s'élèvent à 260.000 D. et se décomposent comme suit :

DESIGNATION	1962	1963	I964	TOTAL
Gares de Tunis				
- Nord	)			80.000
- Sud	) 15.000	90.000	55.000	80.000
- Kairouan		5.000	45.000	50.000
- Sousse		5.000	45.000	50.000
T O T A L	15.000	100.000	145.000	260.000

Mentionnons que le renouvellement du parc routier actuel de la Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens s'effectuera au titre de l'amortissement et ne nécessite pas l'inscription d'investissements nouveaux spéciaux.

SECTION - II -

LES PORTS ET LE TRANSPORT MARITIME.-

Répondant à la vocation maritime de la Tunisie, la perspective décennale s'est attachée à corriger les déséquilibres et les insuffisances héritées du Protectorat. Les réalisations prévues sont aussi nombreuses qu'importantes et intéressent aussi bien les ports de commerce que les ports de pêche et la flotte marchande.

En matière de ports de commerce, l'action à entreprendre pendant les dix années à venir consiste à réduire, voire même à supprimer les déséquilibres qui existent entre les quatre grands ports tunisiens - Tunis, la Goulette, Bizerte Sousse et Sfax.

A cette fin, chacun de ces ports sera doté d'une infrastructure et du matériel portuaire suffisant afin de permettre à chacun d'eux de faire face au trafic maritime accru qui résultera de la réalisation des objectifs décennaux en matière agricole, industrielle ..... C'est ainsi que le port de Tunis-La Goulette fera l'objet d'importants travaux d'aménagement qui exigeront des investissements de l'ordre de 2.900.000 Dinars dont 1.900.000 D. pour le port lui-même et 1/.000.000 Dinars pour les voies d'accès et de dégagement.

La modernisation et l'extension du matériel de manutention portuaire prévus dans la perspective répondent au double souci suivant :

- Redonner à Bizerte et à Sousse un regain d'activité.
- Assurer à Sfax des moyens nouveaux étant donné l'activité grandissante de ce port.

Par ailleurs, en vue de la mise en valeur systèmatique du Sud, un port nouveau sera créé dans cette région ; sa localisation exacte, non encore déterminée, sera fixée en fonction des complexes industriels dont l'installation est projetée.

Enfin la signalisation maritime actuellement insuffisante sera améliorée et les bacs de la Goulette et de Bizerte seront renouvelés. Ceux-ci, vétustes et de faible capacité, n'assurent plus l'écoulement correct du trafic.

Dans le même souci de la mise en valeur des richesses maritimes de la Tunisie, de nombreux ports de pêche seront créés ou améliorés ; il s'agit des ports de pêche suivants :

...//...

- MAHDIA
- LA GOULETTE
- KELIBIA
- KERKENNA
- TEBOULBA
- DJERBA
- MONASTIR
- TABARKA
- KARZIS

Grâce à cette infrastructure nouvelle, l'objectif du doublement de la production de la pêche retenu par la perspective sera atteint.

Quant à la flotte marchande, l'impulsion qui lui sera donnée par la création de la Compagnie Tunisienne de Navigation sera nettement développée ; le rôle essentiel que joue une marine marchande nationale dans l'essor économique du pays a déterminé la fixation des objectifs tracés dans la perspective.

L'acquisition de cargos de différents tonnages,de bâteaux citernes de vins, de tankers d'huile, de pétroliers, de Ferry - boats.... permettra à la Tunisie d'écouler dans de meilleures conditions ses productions et de recourir le moins possible à l'affrêtement de bâteaux étrangers.

Il découle de ce qui précède que l'effort à fournir dans le secteur des ports et transport maritime, s'il est nécessaire,étant donné ses conséquences économiques et sociales, exige cependant un volume d'investissement élevé que la Tunisie ne peut consentir entièrement dès les trois premières années du pré-plan 1962.1964.

Néanmoins, certains de ces projets seront entrepris ou complètement réalisés au cours des trois années à venir, en raison de leur caractère urgent et de leurs effets économiques immédiats.

Comme dans tous les autres secteurs, nous devons nous intéresser ici aux travaux en cours et fixer leur calendrier d'exécution, dans le cadre du plan triennal.

Ces travaux en cours n'intéressent que la marine marchande et consistent en l'acquisition de bâteaux.

Successivement, nous envisagerons :

- les ports de Commerce,
- les ports de pêche,
- la flotte marchande,

I.- LES PORTS DE COMMERCE

A/ Le port de la Goulette -

Comme nous l'avons signalé précédemment, il n'y a pas ici de travaux en cours d'exécution. Par contre, un projet nouveau très important est prévu. Il s'agit de l'agrandissement, de l'aménagement et de la modernisation du port de la Goulette. Le choix de ce projet est motivé par la situation actuelle, qui à différents titres se révèle défectueuse. En effet, alors que le bassin de Tunis est exigu et surexploité, celui de la Goulette est par contre sous-exploité et offre des possibilités certaines. En outre, les armateurs qui fréquentent le bassin de Tunis choisissent les navires qui tolèrent les insuffisances de fonds.

Malgré l'incidence de ce choix sur le taux de frêt, ces armateurs ne veulent pas porter leurs activités sur la Goulette étant donné l'éloignement de celle-ci par rapport à la capitale, et l'insuffisance de son équipement portuaire.

C'est pour remédier à cet état de chose que l'aménagement de la Goulette a été décidé.

Les travaux qui seront entrepris dans le cadre de cet aménagement porteront sur les points suivants :

a) Aménagement de la zone sous contrôle douanier -

Les travaux prévus intéressent aussi bien le quai Nord que le quai de bataillage Sud. Ils porteront sur l'infrastructure elle-même (quais, réseaux d'eau et d'électricité, desserte ferroviaire, voirie....) et sur son équipement (remise en état des grues, gare maritime, bureaux administratifs, clôtures...)

La réalisation de ce programme apportera une amélioration tangible aux conditions de manipulation des marchandises, d'écoulement du trafic-voyageurs, etc....

.../.../...

b) Equipement de la zone arrière du Port -

Les terre-pleins actuellement disponibles dans la zone arrière des quais devront être équipés en installations annexes. Il s'agit essentiellement des installations suivantes :

- Entrepôts destinés au dépôt prolongé des marchandises
- Entrepôts spécialisés par le stockage et la manutention de marchandises particulières.

Bureaux à effectuer aux usages prévus du port(transitaires, acconiers, compagnies de navigation, consignations.....)

- Installations privées destinées à certains usagers dont l'activité professionnelle est étroitement liée au fonctionnement du port (entreprise de transport, dépôts de containers, ateliers de conditionnement....)

- Construction d'une tranche de la direction du port et d'un centre d'embauche de dockers.

C/ AMENAGEMENT SOMMAIRE DE LA ZONE DE PECHE ET DE LA BERGE SUD DU VIEUX PORT

(Assainissement, réseaux de distribution d'eau d'électricité, éclairage public.....)

D/ CREATION D'UNE ZONE D'HABITAT pour les dockers.

La création de 300 logements pour les dockers est prévue, ainsi que la construction d'une maison de dockers qu'abritera le syndicat des dockers et un centre social.

E/ VOIES D'ACCES ET DE DEGAGEMENT -

Enfin, cet ensemble portuaire nouveau sera doté d'un réseau entier de voies d'accès et de dégagement.

Les investissements nécessaires à la réalisation de tout le projet du port de la Goulette s'élèvent à 2.900.000 Dinars, dont 1.900.000 D. pour l'aménagement du port et 1.000.000 D. pour les voies d'accès et de dégagement. Au cours de la tranche il est envisagé une dépense de 2.700.000 Dinars dont le calendrier est le suivant :

.....

.....

.../.../...

DESIGNATION	1962	1963	1964	TOTAL
Investissements au Port de la Goulette	400.000	800.000	1.000.000	2.200.000

Acquisition d'une drague

En vue de renforcer le parc de matériel d'entretien des ports, l'acquisition d'une drague est prévue. Son coût est de 100.000 D.

LES PORTS DE PECHE -

En l'absence des travaux en cours, le pré-plan de trois ans ne portera dans ce domaine que sur des projets nouveaux. Ceux-ci sont importants, puisque nous envisagerons l'aménagement des trois ports de pêche de Kélibia, Tabarka et Zarzis.

a/ Le Port de pêche de Kélibia -

Le port de Kélibia jouit d'une position privilégiée puisqu'il est situé à proximité de lieux de pêche réputés poissonneux.

Actuellement en pleine expansion, ce port offre des possibilités sans cesse accrues d'où la nécessité d'un équipement suffisant tant en infrastructure portuaire qu'en flottille de pêche.

Les travaux intéressent les réalisations suivantes :

- Ouvrages d'accostage et de protection extérieure : Quais de débarquement, quai de relâche, un bassin pour les petits métiers et les porte-feux, cales d'échouages pour petites embarcations, conduites de gaz-oil et d'eau douce.

- Un poste de chargement de la glace

- Un atelier de réparation mécanique

Ces travaux nécessitent un investissement de 600.000 D. qui se répartissent annuellement comme suit :

1962	1963	1964	Total
100.000	200.000	300.000	600.000

b) Le port de pêche de Tabarka

Malgré la richesse de l'arrière pays (liège, produits agricoles, tourisme ..) les rudes conditions naturelles du littoral de Tabarka excluent pour le moment la possibilité de créer un port de commerce dans cette ville.

Par contre, l'exploitation des richesses ichtyologiques appréciables de ce littoral nécessite la création d'un port de pêche. La pêche à la crevette qui se pratique à longueur d'année constituera l'essentiel des activités de ce port.

Les travaux prévus concernant la construction du port et des installations suivantes :

- Atelier de réparations macaniques ;
- Chantier naval de faible capacité pour les embarcations ;
- Réservoir de gaz-oil ;
- Divers aménagements .

Ces travaux nécessiteront un investissement de 600.000 D. à consentir durant la triennie (voir tableau récapitulatif).

C. LE PORT DE PECHE DE ZARZIS -

Dans le cadre de la mise en valeur du Sud, il est prévu l'aménagement d'un port de pêche à Zarzis.

L'étude technique de ce projet sera effectuée au cours de la période triennale 1962.1964. Le commencement des travaux d'éxécution estimés à 300.000 D. est prévu pour la même période (cf. Tableau récapitulatif).

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS EN MATIERE DE PORTS

(Piements en Dinars)

DESIGNATION	1962	1963	1964	TOTAL
I. PORTS DE COMMERCE				
- Port de la Goulette	400.000	1.000.000	1.500.000	2.900.000
- Acquisition d'une drague	100.000	-	-	100.000
II. PORTS DE PECHE (1)				
- Port de Kélibia	100.000	200.000	300.000	600.000
- Port de Tabarka	-	300.000	300.000	600.000
- Port de Zarzis	-	100.000	200.000	300.000
TOTAL	600.000	1.600.000	2.300.000	4.500.000

(1) N.B. Le port de pêche de La Goulette est incorporé dans le programme général d'aménagement du port de commerce de La Goulette.

III. LE TRANSPORT MARITIME -

En vue de la constitution d'une flotte marchande spécifiquement nationale, un certain nombre d'unités a été acquis ou le sera au cours des années 1962.1964.

a) Les unités acquises ou sous-commande -

Depuis sa création, la Compagnie Tunisienne de Navigation a procédé à l'acquisition de plusieurs unités. Dans le cadre du préplan, nous devons prévoir les paiements qui seront effectués dans les années 1962.1964 au titre de l'acquisition ou de la commande de ces unités.

Celles-ci sont les suivantes :

- Le M/S " MAHDIA " -

Le navire d'un tonnage brut de 1.316 Tonnes est déjà entré en service le 27 Septembre 1961. Il a été acquis au prix de 123.850 D. qui sera réglé en paiements échelonnés.

Le tableau suivant indique les paiements annuels à effectuer :

DESIGNATION	I962	I963	I964	TOTAL
		En Dinars		
- Le M/S " MAHDIA "	33.706,419	31.958,064	30.209,708	95.874,191
- Le M/S " TABARKA"	30.792,581	29.195,366	27.598,153	87.586,100
	64.499,000	61.153,340	57.807,861	183.460,291

En dehors du m/s "Mahdia" et du m/s "Tabarka" déjà en service, nous mentionnons le "Saint Pierre" qui est en voie de livraison et deux unités sous commande qui sont en cours de construction.

- Les unités en cours de construction

Il s'agit de deux navires jaugeant brut 2.300 Tonnes qui seront successivement livrés en Janvier et Mars 1963.

.../.../...

Leur règlement définitif n'interviendra qu'en 1968.

- Le M/S Saint Pierre

Cette unité acquise dernièrement sera livrée à la fin du mois de Janvier 1962. D'une jauge brut de 2.933 Tonnes et d'un coût global de 285.549,115 D. ce navire est destiné au transport du vin. A cette fin, il fera l'objet de transformation et sa capacité sera de 5.200 Hl.

En tenant compte de ces transformations, le prix de revient total de cette unité sera de 311.549,115 D.

Le tableau relatif à ces trois dernières unités est le suivant :

Valeurs en Dinars

DESIGNATIONS	1962	1963	1964	TOTAL
- Le Saint Pierre	142.398,702	70.474,815	66.721,949	279.595,466
- Navire n° 1	46.267,200	58.287,033	67.857,597	172.411,830
- Navire n° 2	69.400,800	58.287,033	67.857,597	195.545,430
	258.066,702	187.048,881	202.437,143	647.552,726

TABLEAU RECAPITULATIF DES ENGAGEMENTS FINANCIERS EN MATIERE DE MARINE MARCHANDE

ENGAGEMENTS FINANCIERS	1962/en D.	1963/ en D.	1964/ en D.	TOTAL/ en D.
MONTANT	322.565,702	248.202,311	260.245,004	831.013,017

.../...

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS EN MATIERE DE PORTS ET DE TRANSPORT MARITIME -

DESIGNATION DES PROJETS	COUT TOTAL	CREDIT D'ENGAGEMENT			CREDIT DE PAIEMENT		
		1962	1963	1964	1962	1963	1964
PORT DE LA GOULETTE	2.900.000	1.000.000	1.000.000	900.000	400.000	800.000	1.000.000
ACQUISITION D'UNE DRAGUE	100.000	100.000	-	-	100.000		
PORT DE KELIBIA	600.000	400.000	100.000	100.000	100.000	200.000	300.000
PORT DE TABARKA	600.000	-	400.000	200.000	-	300.000	300.000
PORT DE ZARZIS	300.000		200.000	100.000		100.000	200.000
TOTAL :	4.500.000	1.500.000	1.700.000	1.300.000	600.000	1.400.000	1.800.000
FLOTTE MARCHANDE	831.013	-	-	-	322.565	248.202	260.245
TOTAL GENERAL	5.331.013	1.500.000	1.700.000	1.300.000	922.565	1.648.202	2.060.245

SECTION LII — AERODROMES ET TRANSPORT AERIEN

(AERONAUTIQUE CIVILE - AERODROMES - METEOROLOGIE)

La Tunisie, carrefour des relations aériennes entre l'Europe , l'Afrique et l'Asie, se doit de moderniser et de compléter son infrastructure et son matériel de transport aérien.

C'est dans cet esprit que la perspective a prévu d'importantes réalisations à entreprendre afin de permettre à notre pays d'assurer le rôle qui lui revient dans ce domaine.

Ainsi, il est prévu l'aménagement complet de l'aérodrome d'El Aouina qui, au terme des travaux projetés sera apte à recevoir tous les types modernes d'appareils.

D'autre part, l'expansion économique et touristique necessite l'aménagement des aérodromes déjà existants ; en l'occurence ceux de Monastir, Djerba , Sfax et sa région.

Par ailleurs, la flotte aérienne de la Compagnie-Tunis-Air sera dôtée de nouveaux appareils à réactions. Les D.C. 4. dont elle dispose actuellement seront alors affectés au trafic aérien interieur.

La météorologie et la navigation aérienne quant à elles, verront leur équipement complété et modernisé.

Les investissements nécessaires à la réalisation de ces differents projets ont été fixés à 7.800.000 D.

Le pré-plan de trois ans assurera la réalisation de la majeure partie de ces projets ; en effet, le projet le plus important, celui d'El Aouina, relatif à la création d'un aérodrome capable de recevoir les plus grands appareils et d'une aérogare nouvelle a déjà reçu un début d'éxécution et sera achevé en grande partie au cours de la période triennale 1962 - 1964.

Dans ce qui suit, nous exposerons les différents travaux en cours d'éxécution ainsi que les projets nouveaux qui seront entrepris dans le cadre du pré-plan.

A. LES TRAVAUX EN COURS -

Les travaux en cours d'éxécution interessant les aérodromes sont les suivants:

- AMENAGEMENT DE LA PISTE POUR LA RECEPTION DE LA "CARAVELLE"

Cet aménagement sera définitivement achevé en 1962. D'ailleurs l'aérodrome d' El Aouina est déjà ouvert aux appareils de type " caravelle ". Cet aménagement necessitera l'ouverture de 50.000 D au titre de l'échéancier initial.

- Aménagement de l'aérodrome d'El Aouina pour la reception d'appareils du type " Boeing 707 " et édification d'une nouvelle aérogare.

...../....

Ce projet important a été mis dernièrement en éxécution et sera terminé en 1964. Au terme de ces travaux, l'aérodrome d'El Aouina sera capable de répondre à tous les besoins du transport aérien moderne, tant au point de vue piste et équipement qu'au point de vue aérogare. La continuation des travaux nécessitera l'ouverture d'un crédit de 2.000.000 D. sur l'échéancier initial.

En outre, la construction de l'aérogare exigera l'ouverture d'un crédit de 500.000 D.

Il est à signaler que les dépenses en devises faisant l'objet d'un financement par le " Développement Loan Fund " s'ajoutent aux investissements indiqués. Elles s'élèvent à 2.000.000 D pour la triennie.

- Aménagement de l'aérodrome de Djerba -

L'expansion touristique de cette île a rendu nécessaire la création de cet aérodrome. Ce dernier sera complété par l'allongement de la piste et l'installation d'un bloc technique.

L'éxécution de ces travaux nécessitera l'ouverture d'un crédit de 100.000 Dinars au titre de l'échéancier initial et 200.000 D au titre de crédit. Complémentaire..

- Règlement financier de la " Caravelle"

La Caravelle, actuellement en service, fera l'objet des paiements que nous prévoyons dans le tableau ci-dessous.

- Service de la météorologie et de l'aéronautique civile.

L'équipement en matériel technique, radioélectrique de ce service est en cours de réalisation. Il s'agit d'un matériel varié, tels que enregistreurs, matériel de détection portatif, sismographes, matériel pour le service météorologique.

L'ensemble de ces travaux en cours necessite un investissement de l'ordre de 5.465.000 Dinars. pour la période triennale (1962-1964).

Cet investissement global se décompose comme suit :

Investissements en cours relatifs aux Aérodromes, au Transport aérien et à la Météorologie

(en Dinars)

DESIGNATIONS	1962	1963	1964	Total
A. AERODROMES -				
- Aérodrome d'El Aouina				
Projet " Caravelle "	50.000	-	-	50.000
Projet " Boeing "	2.000.000	2.000.000	-	4.000.000
- Aérogare	-	200.000	300.000	500.000
- Aérodrome de Djerba	100.000	100.000	100.000	300.000
Total	2.150.000	2.300.000	400.000	4.850.000
B. TRANSPORT AERIEN -				
Paiements de la " Caravelle " acquise	184.000	175.000	166.000	525.000
C. METEOROLOGIE	90.000	-	-	90.000
TOTAL GENERAL	2.424.000	2.475.000	566.000	5.465.000

B. LES PROJETS NOUVEAUX -

En matière d'aérodromes et de transport aérien, le pré-plan de trois ans prévoit des travaux nouveaux concernant l'aéronautique et la météorologie. Rappelons que le renouvellement éventuel des avions de type D.C.3. et de type D.C.4. de la Compagnie Tunis-Air se ferait au titre de l'amortissement.

Aéronautique civile et météorologie

a) Service de la navigation aérienne

En vue d'assurer la sécurité de la navigation aérienne, les travaux suivants sont à réaliser :

- Extension du centre d'émission de Sidi Daoud pour l'installation de nouveaux appareils et d'un laboratoire.

- Installation de trois abris radio-balises à Monastir, Sfax et Djerba.

- Acquisition d'un terrain pour champ d'antennes à Sidi Daoud et implantation des aériens des nouveaux émetteurs.

- Dégagement du champ d'antennes par déviation de la ligne 10 KV. traversant le champ d'antennesde Sidi Daoud et se prolongeant vers Gammarth.

...../...

Par ailleurs, l'amélioration du fonctionnement des aérodromes de Sfax et de Djerba exige l'installation de lignes électriques desservant chacun d'eux. Les amenées d'énergie permettront d'assurer le fonctionnement permanent des aides à la naviagtion aérienne, conformément aux normes de l'organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.)

b) Service de la Météorologie

Pour répondre à l'appel urgent lancé par l'organisation mondiale de la météorologie (O.M.M.) en vue de faire disparaître de graves lacunes dans le réseau des stations d'observation, stations dont le rôle principal est d'assurer l'application de la météorologie dans les activités nationales, il est prévu l'éxécution des travaux suivants :

- Création de six stations synoptiques d'observation au Cap Bon, à Monastir, Bordj Djelliby, Sbeitla, Bon Gardane et la Galite.

- Création d'une station d'observation et de radio-Sondage à Tozeur.

Par ailleurs, d'autres équipements seront à réaliser dans le cadre de la météorologie et de la climatologie.

- Acquisition et installation d'un radar de météorologie sur l'aérodrome de Tunis-El Aouina pour détecter les perturbations atmosphériques à distance et assurer ainsi la sécurité des aeronefs sur la F.S.R. de Tunis.

- L'expansion du réseau climatologique, actuellement peu dense, nécessite la création de vingt et une stations climatologiques de première catégorie.

A ces stations de première catégorie, s'ajouteront 37 autres de moindre importance.

Le centre de rayonnement solaire, pour sa part, sera perfectionné par l'acquisition d'un matériel moderne spécialisé.

Signalons enfin qu'il est également prévu l'agrandissement et l'équipement du Centre de vol à voile de Djebel Ressas. Ceci permettra à la Tunisie de familiariser les jeunes au vol à voile et de découvrir éventuellement des dons de futurs pilotes.

Dans le tableau ci-dessous, nous résumons l'ensemble des investissements nécessaires pour la réalisation de ce programme de projets nouveaux :

.../...

Investissements nouveaux relatifs aux aérodromes, au Transport Aérien et à la météorologie.

(Valeurs en Dinars)

DESIGNATION	1962	1963	1964	Total
Service de la Navigation Aérienne.....	37.600	2.100	-	39.700
Service de la météorologie	59.200	19.300	8.400	86.900
Centre de vol à voile	5.000	-	-	5.000
Total	101. 800	21.400	8.400	131.600

Ci-dessous le tableau récapitulatif général des investissements en matière d'aérodromes et de transport aérien (Travaux en cours - Travaux nouveaux).

INVESTISSEMENTS A REALISER DANS LES AERODROMES ET LE TRANSPORT AERIEN

NATURE DES PROJETS	COUT POUR LA TRIENNIE	CREDIT D'ENGAGEMENT A OUVRIR			CREDIT DE PAIEMENT		
		1962	1963	1964	1962	1963	1964
I - TRAVAUX EN COURS							
- Aérodrome de Tunis-El-Aouina							
- Piste pour Caravelle	50.000	50.000	-	-	50.000	-	-
- Piste pour Boeing	4.000.000	2.000.000	2.000.000	-	2.000.000	2.000.000	-
- Construction d'une aérogare	500.000	-	400.000	100.000	-	200.000	300.000
- Aérodrome de Djerba	300.000 (1)	100.000	200.000	-	100.000	100.000	100.000
- Matériel pour le service de l'aéronautique	-	-	-	-	90.000		
- Achat d'une Caravelle	-	-	-	-	184.000	175.000	166.000
TOTAL	4.850.000	2.150.000	2.600.000	100.000	2.424.000	2.475.000	566.000
II - PROJETS NOUVEAUX							
- Equipement du service de la navigation aérienne	39.700	39.700			101.800	21.400	8.400
- Equipement du service de la météorologie	86.900	86.900					
- Centre de vol à voile	5.000	5.000					
TOTAL GENERAL	4.981.600	2.281.600	2.600.000	100.000	2.525.800	2.496.400	574.400

(1) Dont 200.000 Dinars de crédits complémentaires.

SECTION I : LE TRANSPORT FERROVIAIRE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

La modernisation de l'équipement ferroviaire tunisien en installations fixes et en matériel roulant a été entreprise au lendemain même de la création de la Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens

La perspective décennale, s'appuyant, d'une part, sur les résultats déjà acquis et sur le volume global du trafic prévisible pour l'année 1971, d'autre part, a prévu 9.400.000 D. d'investissements à effectuer dans le domaine du transport ferroviaire.

Le pré-plan de trois ans, s'attachera ici à la continuation des travaux en cours, et leur achèvement dans certains cas. En outre, dans le cadre de la poursuite de l'effort de modernisation du transport ferroviaire, des travaux nouveaux seront entrepris.

I/ Les projets en cours d'exécution

Ces projets intéressent éventuellement la Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens (S.N.C.F.T.) et la construction d'une gare à Bizerte.

Il s'agit de :

- L'équipement ferroviaire de la S.N.C.F.T.
- La fonderie et les ateliers de la S.N.C.F.T.
- La construction de la gare de Bizerte

a) L'équipement en matériel, la fonderie et les ateliers de la S.N.C.F.T.

Sous cette rubrique générale se placent plusieurs projets de modernisation du matériel roulant de la S.N.C.F.T.

Dans le tableau suivant, nous les énumérons en indiquant les investissements nécessaires à leur continuation ou à leur achèvement.

TRAVAUX D'EQUIPEMENT DE LA S.N.C.F.T. EN COURS D'EXECUTION

INTITULE DU PROJET	Crédit restant sur le coût initial	Crédits supplémentaires.	MONTANT TOTAL	Echancier des Paiements 1962	1963	1964
Installation du frein Wetinghouse	13.600	-	13.600	13.600		
Installation d'une fonderie	95.200	246.900	342.100	242.100	100.000	
Acquisitions de machines outils pour SF.A. (1)	17.400	-	17.400	3.700	13.700	
Acquisition d'engins de lavage pour la gare	17.400	27.000	34.000	24 .400	5.000	5.000
Agrandissement de bâtiments à S.F.A.	3.400	-	3.400	3.400		
Frais d'approche d'acquisitions de matériel	17.900	-	17.900	17.900	-	-
Constructions de Wagon à S.F.A.....	340.000	-	340.000	120.000	100.000	20.000
Acquisition de Wagons	(-5.000)	5.000	5.000	5.000		
Acquisition d'organes de rechange	(-3.800)	3.800	3.800	3.800		
Acquisition de machines outils pour S.F.A.	44.100	-	44.100	-	30.000	14.100
Renovation du parc transport routier	43.400	-	43.400	43.400	-	-
Remplacement de vitesse de service	1.400	-	1.400	1.400	-	-
Acquisition de 12 locomotives	865.000 (2)	55.000	920.000	72.000	488.000	36.000
Organes de rechange pour locomotives	-	140.000	140.000	70.000	70.000	-
TOTAL	1.448.800	477.700	1926.500	620 .700	806 .700	175.100

(1) S.F.A. (Centre de Sidi-Fathallah)
(2) 324.000 D. restant à payer dans les années ultérieures.

Il est à prévoir 56.000 D., à payer en 1962 sur prêt du Development LOAN FUND. Ils concernent les acquisitions de matériel roulant, du matériel pour la fonderie et des machines outils.

b) Outre ces différents travaux de la S.N.C.F.T., il faut mentionner la gare de Bizerte qui est en voie de renouvellement. L'ancienne gare, située en dehors de la ville, ne répond plus aux exigences du trafic-voyageurs.

L'investissement nécessaire est de 30.000 D. et doit être prévu pour 1962.

II/ Les projets nouveaux

Ces projets constituent un ensemble important de travaux et concernent aussi bien la Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens que le réseau ferroviaire de la Compagnie Sfax-Gafsa.

1) Les projets nouveaux de la S.N.C.F.T.

Nous devons distinguer successivement, les projets nouveaux intéressant l'équipement des réseaux et les projets d'infrastructure à la charge de l'Etat.

A) L'équipement des réseaux

L'équipement nouveau des réseaux de la S.N.C.F.T., intéresse l'augmentation du parc de wagons, l'agrandissement des ateliers de Sidi Fathallah, l'équipement des ateliers et des dépôts, le renforcement de la voie et l'acquisition d'une unité de soudure pour l'entretien des voies.

La mise en place des unités industrielles de Béja (sucre) et de Kasserine (cellulose) nécessitera l'augmentation du parc de wagons prévu.

Il s'agit de la construction de 25 citernes de 25 m3 pour le transport nécessaire aux usines de Béja et de Kasserine.

Pour le transport de betterave et des produits finis de la raffinerie de Béja, il est prévu l'acquisition de 70 wagons couverts et de 60 tombereaux d'occasion.

Dans le tableau suivant nous indiquons le coût global de chacun des projets nouveaux, ainsi que les paiements annuels qui seront effectués.

PROJETS NOUVEAUX RELATIFS A L'EQUIPEMENT
DES RESEAUX DE LA S.N.C.F.T.

DESIGNATION DES PROJETS	Montant total des projets	Part à financer en 1962-64	Echéanciers de crédits des paiements		
			1962	1963	1964
- Augmentation du parc des wagons					
- Construction de 25 Citernes	25.000	25.000	25.000		
- Acquisition de wagons d'occasion	41.000	41.000	41.000		
- Agrandissement des Ateliers de S.F.A.	100.000	100.000	30.000	45.000	25.000
- Equipement des ateliers et dépôts	300.000	30.000	30.000		
- Renforcement de la voie	1.400.000	150.000	50.000	50.000	50.000
- Acquisition d'une unité de soudure	60.000	60.000		40.000	20.000
TOTAL	1.926.000	406.000	176.000	135.000	95.000

.../...

B/ LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE A LA CHARGE DE L'ETAT

Trois projets sont inscrits sous cette rubrique.

- Installation d'un faisceau de desserte pour la sucrerie de Béja.

Ce projet, comme celui de l'augmentation du parc de wagons décrit précédemment, est destiné à desservir la sucrerie de Béja.

Ce faisceau comporte 25 aiguillages et nécessite un investissement de 33.600 D.

- Reconstruction des gares et cités du réseau

En exécution du programme de la S.N.C.F.T., un investissement de 46.000 D. est prévu pour la reconstruction de gares et cités du réseau, en 1963 et en 1964.

- Pont supérieur Fondouk Choucha et Sidi El Béchir

Ce projet débutera en 1963, mais ne sera achevé qu'après 1964. L'investissement à accorder pendant la période triennale est de 50.000 D.

Le tableau suivant indique la répartition annuelle des investissements d'infrastructure à la charge de l'Etat.

INVESTISSEMENT D'INFRASTRUCTURE DE LA S.N.C.F.T.
A LA CHARGE DE L'ETAT

DESIGNATION DES PROJETS	Coût global	Part des exercices 1962-1964	ECHEANCIER DE CREDITS A OUVRIR					
			1962		1963		1964	
			C.E	C.P.	C.E.	C.P.	C.E	C.P
- Installation d'un faisceau de desserte pour la sucrerie de Béja	33.600	33.600	33.600	33.600	-	-	-	-
- Reconstruction des gares et cités du réseau	160.000	40.000	-	-	20.000	20.000	20.000	20.000
- Pont supérieur de Fondouk Choucha et Sidi El Bechir	200.000	50.000			25.000	25.000	25.000	25.000
TOTAL	393.600	123.600	33.600	33.600	45.000	45.000	45.000	45.000

.../...

2/ - LES PROJETS DE LA COMPAGNIE SFAX-GAFSA (Réseau ferré)

La capacité de transport du réseau SFAX - GAFSA permet d'écouler l expéditions de phosphates de l'année 1962.

L'augmentation du trafic annoncée à partir de 1963 ne pourra être absorbée qu'autant que ce réseau aura reçu en temps utile le matériel indispensable c'est-à-dire wagons et locotracteurs.

Les types d'équipement suivants sont à prévoir :

- Equipement pour le transport de marchandises
- Equipement pour le trafic voyageur
- Travaux de voies
- Extension des voies

A/ EQUIPEMENT POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

- Acquisition de 70 wagons couverts

Ces wagons serviront au remplacement des wagons tombereaux transformés en couverts.

- Acquisition de 70 wagons auto-déchargeurs pour les exploitations minières. Ces wagons serviront aux transports intérieurs des mines et rendront disponibles les wagons tombereaux qui sont affectés à cet usage.

Grâce à ces deux séries d'acquisition, les wagons tombereaux nécessaires au transport des phosphates pourront être récupérés.

- Acquisition de 10 wagons auto-déchargeurs pour les transports de ballast du Chemin de Fer

- Acquisition de 40 wagons plate-forme.
- Acquisition de 10 wagons citernes pour combustibles liquides
- Acquisition de 16 wagons citernes pour le transport de l'acide phosphorique
- Acquisition de locotracteurs.

Pour remorquer les trains qui correspondent à l'accroissement du trafic des années 1963 et 1964 il y a lieu de prévoir l'acquisition de trois locotracteurs de route de 1400 CV de puissance chacun et 6 locomoteurs de manoeuvre.

- Acquisition de 70 wagons

A partir du moment où les wagons actuels cesseront d'être en nombre suffisant, c'est-à-dire à partir de 1964, il est prévu l'acquisition de 70 wagons, offrant une charge utile deux fois plus grande que celles des anciens wagons.

.../...

Le tableau suivant indique le coût de chacune de ces acquisitions, ainsi que le calendrier des paiements.

EQUIPEMENTS NOUVEAUX POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES
DE LA COMPAGNIE SFAX - GAFSA

DESIGNATION DES PROJETS	COUT TOTAL	ECHEANCIER DES PAIEMENTS en Dinars			
		1962	1963	1964	Reste
- Acquisitions de 70 wagons couverts	120.000				
- Acquisitions de 80 wagons auto-déchargeurs	240.000				
- Acquisitions de 70 wagons de grande capacité	210.000				
- Acquisition de 40 wagons plate-forme	55.000				
- Acquisition de 10 wagons citernes pour combustibles liquides	20.000	néant	100.000	300.000	840.000
- Acquisition de 16 wagons citernes pour acide phosphorique	25.000				
- Acquisition de trois locotracteurs de route	270.000				
- Acquisition de 6 locotracteurs de manoeuvre	300.000				
	1.240.000	Néant	100.000	300.000	840.000

B/ EQUIPEMENT POUR LE TRAFIC-VOYAGEURS

Les autorails affectés au transport des voyageurs, sont employés au maximum, mais ne suffisent pas à l'écoulement correct de tout le trafic voyageur. Le surplus de ce trafic est écoulé par les trains de marchandises auxquels on ajoute en remorque les voitures nécessaires. Il serait anormal que cette situation subsiste dans les années à venir.

C'est ainsi que l'acquisition de deux autorails de grande capacité est projetée. Il faut y ajouter 6 voitures de voyageurs destinées à remplacer celles qui sont hors d'usage.

.../...

Ces acquisitions pour le trafic voyageur, exigent un investissement de 260.000 D. qui se décompose comme suit :

EQUIPEMENTS POUR LE TRAFIC VOYAGEUR DE LA COMPAGNIE SFAX-GAFSA

DESIGNATION DES PROJETS	COUT GLOBAL	ECHEANCIER DES PAIEMENTS en Dinars			Reliquat
		1962	1963	1964	
- Acquisition des deux autorails	100.000				
- Acquisition de deux remorques	40.000	55.000	65.000	110.000	30.000
- Acquisition de 6 voitures	120.000				
TOTAL	260.000	55.000	65.000	110.000	30.000

C/ LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES VOIES

Le rènforcement de la voie par substitution de rail de 36 Kg au rail de 25 Kg sera terminé sur les 36 Km qui restent.

Le renouvellement de la voie doit être accompagné du renforcement des ponts, d'où la mise en place de 70 dalles en béton et le renforcement de 70 ponts à tabliers métalliques.

Ces travaux exigent un investissement de 575.000 D. et seront financés suivant le tableau ci-dessous :

RENFORCEMENT DES VOIES

DESIGNATION DES TRAVAUX	COUT GLOBAL	ECHEANCIER DES PAIEMENTS en Dinars			RELIQUAT
		1962	1963	1964	
- Renouvellement de la voie	495.000				
- Dalles de béton	20.000	95.000	100.000	280.000	100.000
- Tabliers métalliques	60.000				
TOTAL	575.000	95.000	100.000	280.000	100.000

.../...

D/ TRAVAUX D'EXTENSION DES VOIES

L'augmentation du nombre de trains imposera dans les gares terminales un plus grand nombre de voies pour la réception, le débranchement et la formation de trains.

Il faut envisager un investissement global de 144.000 D. pour l'extension de voies à Sfax, (2.000 mètres de voies et appareils) à Metlaoui (1.000 mètres de voies et appareils) à Magroun (600 mètres de voies et appareils).

TABLEAU DES REALISATIONS ET REPARTITION DES INVESTISSEMENTS RELATIFS AUX TRAVAUX D'EXTENSION DES VOIES

DESIGNATION DES PROJETS	COUT GLOBAL	ECHEANCIER DES PAIEMENTS en Dinars			RELIQUAT
		1962	1963	1964	
- Sfax	80.000				
- A Metlaoui	40.000	réant	29.000	85.000	30.000
- A Magroun	24.000				
TOTAL	144.000	Néant	29.000	85.000	30.000

.../...

SFAX - GAFSA

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS

DESIGNATION DES PROJETS	COUT TOTAL RETENU	ECHEANCIER DES PAIEMENTS			RELIQUAT
		1962	1963	1964	
- Equipement pour le transport des marchandises					
TOTAL 1.....	1.240.000	NEANT	100.000	300.000	840.000
- Equipement pour le trafic voyageurs					
TOTAL 2.....	260.000	55.000	65.000	110.000	30.000
- Travaux de renforcement des voies					
TOTAL 3.....	575.000	95.000	100.000	280.000	100.000
- Travaux d'extension des voies					
TOTAL 4.....	144.000	NEANT	29.000	85.000	30.000
TOTAL GENERAL...	2.219.000	150.000	294.000	775.000	1000.000

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS DANS LE TRANSPORT FERROVIANE

(TRAVAUX EN COURS, PROJETS NOUVEAUX)

Désignation des travaux	Coût initial	Crédit complémentaire	Coût Total	Crédit retenu pour la triennie	ECHEANCIER 1962	1963	1964
- Travaux en cour							
- S.N.C.F.T.	1.448.800	477.700	1926.500	1.602.500	620.700	806.700	175.100
- Gare de Bizerte	30.000	-	30.000	30.000	30.000	-	-
TOTAL....	1.478.800	477.700	1926.500	1.632.500	650.700	806.700	175.100
- Travaux nouveaux							
a)- S.N.C.F.T.							
- Equipement du réseau	-	-	406.000	406.000	176.000	135.000	95.000
- Infrastructure à la charge de l'Etat	-	-	123.600	123.600	33.600	45.000	45.000
TOTAL.....			529.600	529.600	209.600	180.000	140.000
b)- Compagnie Sfax-Gafsa	-	-	2219.000	1.219.000	150.000	294.000	775.000
TOTAL (a + b)	-	-	2748.600	1.748.600	359.600	474.000	915.000
TOTAL GENERAL	1.478.800	477.700	4705.100	3.381.100	1010.300	1.280.700	1.090.100

POSTES - TELEGRAPHES - TELEPHONES

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Le Département des P.T.T. constitue un organisme-clé dans le secteur des communications et assure, à ce titre une mission économique, sociale et culturelle du plus haut intérêt.

L'effort entrepris par le Gouvernement dans ce domaine a permis de donner à la Tunisie une infrastructure qui relie toutes les régions du territoire.

La perspective consacre cet effort et donne, en outre, à ce secteur, une impulsion nouvelle qui doit mener, entre 1962 et 1971, à la réalisation des objectifs globaux suivants :

En ce qui concerne les télécommunications, il est prévu l'automatisation des régions de Tunis, Sousse et Sfax, l'extension des réseaux ainsi que la multiplication du nombre de cabines téléphoniques publiques.

En matière postale, la perspective décennale prévoit l'extension du nombre de recettes postales, leur modernisation et leur équipement.

La distribution sera améliorée ainsi que la manutention.

L'ensemble des objectifs rappelés brièvement ici nécessite un investissement global décennal de l'ordre de 7.800.000 D.

Le pré-plan de trois ans (1962-1964), aura pour tâche de commencer l'exécution de ce programme décennal dans les limites et en fonction des priorités et des possibilités générales de financement.

Les travaux nouveaux doivent aller de pair avec la continuation des travaux déjà entrepris et en cours d'exécution. Ceux-ci, entamés avant l'année 1962 seront achevés au cours de la période triennale 1962-1964.

I.- LES TRAVAUX EN COURS D'EXECUTION

Ces travaux concernent :

- l'achèvement de l'automatisation de la ville de Tunis et de ses banlieues Nord et Sud.

- l'achèvement d'autres travaux d'infrastructure postale.

A/ Achèvement de l'automatisation de la ville de Tunis et de ses banlieues

Entreprise récemment, cette automatisation sera achevée par l'exécution des travaux suivants :

.../...

- La construction et l'équipement des centraux de l'Avenue de Carthage et du Belvédère (Tunis) ainsi que ceux de Mégrine et de Hammam-Lif seront achevés et permettront l'automatisation de Tunis et de ses banlieues.

La continuation de ces travaux nécessite l'ouverture d'un crédit complémentaire de 40.000 D.

- L'installation du câble banlieue-Nord et du câble de transfert des abonnés des anciens centraux aux nouveaux centraux et particulièrement au nouveau central de l'Avenue de Carthage.

- Le remplacement du système téléphonique L.43 qui s'est avéré défectueux par un autre système comportant 26.000 lignes.

- L'installation du matériel de raccordement (têtes de répartiteurs) qui contribuera à améliorer le rendement technique des centraux.

B/ Achèvement des autres travaux d'infrastructure postale

En dehors de l'automatisation dont nous venons de parler, il est nécessaire d'achever les autres travaux déjà entrepris. Il s'agit surtout d'aménagements à apporter au réseau, et parfois des constructions possibles et de leur équipement. L'amélioration des réseaux téléphoniques dont l'exécution est très avancée, a pour but de développer les liaisons entre différents centres (Sousse - Sbeitla, Médenine, Zarzis, Médenine, Djerba...) et à réaliser dans la région de Zaghouan un service permanent et direct aux abonnés isolés.

En outre, l'extension sans cesse accrue des villes de Monastir-Skanès ainsi que de Moknine et Ksar Hellal nécessite l'installation de cables téléphoniques reliant Monastir-Skanès, d'une part, et Moknine-Ksar Hellal de l'autre.

Toujours dans le cadre de l'amélioration des télécommunications et en vue de l'automatisation prévue par la perspective, un faisceau hertzien Tunis-Sfax (240 voies) est en cours de réalisations. L'automatisation sera achevée en 1962.

La continuation des travaux nécessitera l'ouverture d'un crédit complémentaire de 50.000 Dinars justifié par une sous-estimation initiale des travaux et par l'achat d'équipements terminaux pour Gabès et Gafsa.

Au niveau de nos relations téléphoniques avec l'extérieur, l'équipement radio en cours d'installation, sera achevé en 1962. Il nous permettra une liaison directe avec le Maroc et les Etats-Unis en utilisant Tanger comme centre de transmission.

Enfin certains travaux, concernant les bâtiments postaux sont en cours et seront achevés dans la triennie.

.../...

Le centre de chèques postaux déjà mis en service verra des installations techniques équipées de conditionnement d'air. Ce qui nécessitera l'ouverture d'un crédit complémentaire de IO.6I6 Dinars.

Le magasin central des P.T.T. ainsi que la recette postale d'El Ouardia seront mis en service en I962. Pour le magasin central des P.T.T., il est néanmoins nécessaire de prévoir un crédit complétaire de 3.088 Dinars en vue de l'achèvement de ces travaux.

L'équipement de l'hôtel des postes de Sfax sera déterminé au cours de la même année.

Au titre de liquidation d'opérations diverses, un crédit de 48.305 Dinars sera utilisé sur l'édhéancier initial.

L'ensemble de ces travaux nécessitera dans les trois années à venir un investissement global de 2.075.000 D, dont I03.000D demandés au titre des crédits complémentaires.

La répartition de ces investissements par année s'établit comme suit :

Tableau N° 1

Valeur en DINARS

NATURE DES TRAVAUX	Coût global initial	Crédits complémentaires	Reste pour le triennie	ECHEANCIER DES INVESTISSEMENTS					
				1962		1963		1964	
				C.E.	C.P.	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.
Cables Banlieue Nord	37.455,731		"	-	"		"		"
Amélioration des réseaux	64.017,470		"	-	"		"		"
Equipement radio	125.000,000		"	-	"		"		"
Installation des 26 Lignes	1.574.916,277		"	-	"		"		"
Faisceau Hertzien Tunis-Sfax ..	319.200		"	50.000	"		"		"
Matériel de Raccordement	30.000		"						
Mobilier de l'Hôtal des Postes de Sfax	25.190		"				"		"
Cables de transfert A.B.	39.500	50.000	"				"		"
Cables de Monastir-Skanès	5.000		12.075,949		847.245		703.704		525.000
Cables de Moknine Ksar-Hellal	5.000		"				"		"
Magasin Central	78.410	3.088	"	3.088			"		"
Central de l'Avenue de Carthage	229.325	36.000	"	36.000	"		"		"
Central du Belvèdère	78.982	4.000	"	4.000	"		"		"
Centre chèques	40.270	10.616	"	10.616	"		"		"
Ville El Ouardia	3.750		"		"		"		"
Central de Mégrine	47.000		"		"		"		"
Central Hammam-Lif	46.000		"		"		"		"
Total	2.748.801	103.704	2,075,949	103.704	847.245		703.704		525.000

II.- LES PROJETS NOUVEAUX DES P.T.T.

Etant donné le rôle actif que jouent les télécommunications dans l'expansion économique, sociale et culturelle du pays, ainsi que dans nos relations avec l'extérieur, le pré-plan de trois ans(1962-1964) consacre à ce secteur un volume d'investissements appréciable.

A/ Les télécommunications

Quatre grands projets sont à exécuter dans ce domaine.

a) Le faisceau Hertzien Sfax-Ben Gardane

Ce faisceau permettra de desservir toute la région du Sud et de relier téléphoniquement et télégraphiquement la Tunisie à la Libye. En outre, au terme de ces travaux, Tunis sera relié à la Libye par un faisceau hertzien grâce à la mise en place du faisceau Tunis-Sfax qui est actuellement en cours d'installation.

Le faisceau hertzien projeté permettra de remédier à l'insuffisance actuelle des circuits téléphoniques entre le Nord et le Sud et écoulera tout le trafic actuel sans délais d'attente. Il permettra également de faire face à toute augmentation de trafic dans les dix prochaines années.

Enfin le faisceau sera raccordé à celui de la Libye et assurera des liaisons de très bonne qualité entre les deux pays.

Le coût des travaux est de 700.000 Dinars.

b) Le faisceau hertzien Tunisie-France

Les liaisons radioélectriques reliant la Tunisie à la France sont insuffisantes. Le faisceau hertzien prévu permettra d'augmenter le nombre de ces liaisons de manière à pallier à toutes les difficultés d'exploitation rencontrées jusqu'à présent. En effet, les voies reliant la Tunisie aux divers pays du monde transitent soit par Paris, soit par Rome; les équipements des voies nous reliant à Rome sont modernes et suffisantes alors que ceux qui nous relient à Paris sont vétustes et insuffisantes. L'accroissement de notre trafic vers l'étranger étant très important, il est donc nécessaire de prévoir des équipements nouveaux nous reliant à Paris.

c) Extension du réseau télex

Le télex est un moyen de télécommunications en pleine évolution. Le développement des activités économiques du pays et des relations avec l'étranger ont provoqué une augmentation du nombre des abonnés au service Télex.

.../...

Ce projet est destiné à faire face à ces demandes par l'acquisition des équipements nécessaires à l'extension du réseau existant.

L'investissement à effectuer dans ce domaine s'élève à 60.000 D. pour les trois années 1962-1963-1964.

d) Extension du réseau aérien

Ce projet a pour but l'installation de cabines téléphoniques dans les régions isolées de la République.

Pour des raisons économiques, sociales ou de sécurité, plusieurs cabines téléphoniques sont indispensables pour lutter contre l'isolement des régions les plus déshéritées. Pendant les trois ans, un rythme de construction de dix cabines par an est retenu. Pour les 30 cabines prévues, un investissement de 30.000 D. est à envisager pour les années 1962-1964.

B/ Distribution et manutention postales

En application des objectifs décennaux, un certain nombre de réalisations sont à entreprendre, en vue de l'amélioration de la distribution postale et de la mécanisation de la manutention.

a) Amélioration de la distribution postale

Il s'agit ici de l'acquisition d'un matériel roulant moderne et de son adaptation au service de la distribution postale.

Trois projets individualisés s'inscrivent dans ce cadre :

- Transport du courrier dans un rayon de 30 Kms autour de Tunis

Ceci concerne le transport du courrier autour de Tunis et le transport des facteurs ruraux dans cette zone. La réalisation de ce projet se traduira par une plus grande diligence dans la distribution du courrier.

- Motorisation de la distribution des paquets de poste et gros courrier et du relevage des boîtes aux lettres à Tunis, à Sousse et à Sfax.

Il s'agit essentiellement d'acquérir des véhicules en vue d'assurer une distribution plus rapide et d'alimenter régulièrement les positions de "départ" par la motorisation du relevage

- Extension et création de lignes P.A.R.

Afin d'améliorer l'acheminement et la distribution du courrier dans les régions éloignées et d'atténuer l'isolement des populations de ces dernières, il est prévu l'extension et la création de plusieurs lignes P.A.R. Les centres qui en bénéficieront sont les suivants : Gabès - Kébili - Douz , Médenine - Ghomrassen - Tataouine, Tathouine - Remada.

En outre, il est également prévu la création d'un guichet ambulant dans la région du Kef.

.../...

b) Mécanisation de la manutention

Outre l'emploi d'une importante main-d'oeuvre, ce projet aura pour effet une plus grande sécurité et une rapidité accrue dans le traitement des envois et un développement important des échanges commerciaux.

Cette mécanisation intéresse les centres de colis postaux de Tunis, de Sousse et de Sfax.

L'ensemble des travaux nouveaux relatifs à l'amélioration de la distribution postale et à la mécanisation de la manutention, exige un investissement de 46.000 D. qui se décompose comme suit :

- Amélioration de la distribution 16.000 D.
- Mécanisation de la manutention 30.000 D.

C/ RECETTES POSTALES

Le projet de la construction de recettes postales consiste en la construction d'un certain nombre de bureaux de postes et l'ameublement d'une quinzaine d'entre eux.

a) Construction de recettes postales

Il s'agit de la construction de bureaux de postes dans les centres et localités suivants : M'Saken, Monastir, Mahdia, Carthage, Ouardenine, Sidi Ali Ben Nasrallah, Sidi Amor Bou Hadjla, Ghoumrassen, Béja.

- Création de bureaux muets

Ce projet consiste dans l'édification de deux bureaux à auto-service (distribution automatique de timbres postaux, téléphone...) à El Aouina et à l'Avenue Habib Bourguiba. Ces deux endroits sont ceux où afflue le plus grand nombre de touristes.

La construction de ces recettes postales et des bureaux muets nécessite un investissement de 97.100 D.

b) Ameublement de bureaux

Ce projet intéresse l'ameublement nouveau des bureaux indiqués ci-dessus, à savoir :

Bureaux de M'Saken, Monastir, Mahdia, Carthage, Ouardenine, Sidi Ali Ben Nasrallah, Sidi Amor Bou Hadjla, Ghoumrassen, Béja.

Il intéresse aussi les deux bureaux muets projetés.

L'équipement en ameublement de ces différentes recettes nécessite 10.000 Dinars d'investissement.

Dans le tableau suivant, nous indiquons le coût de chaque projet ainsi que l'échéancier des investissements nouveaux .

.../...

PROJETS NOUVEAUX DES P.T.T.

- Valeur en Dinars -

DESIGNATION DES PROJETS	COUT	1962		1963		1964	
		CREDIT D'ENGAGEMENT	CREDIT DE PAIEMENT	CREDIT D'ENGAGEMENT	CREDIT DE PAIEMENT	CREDIT D'ENGAGEMENT	CREDIT DE PAIEMENT
Modernisation de la manutention...	30.000	5.000	5.000	20.000	20.000	5.000	5.000
Amélioration de la distribution postale.....	16.000	14.000	14.000	2.000	2.000	-	-
Faisceau Hertzien Sfax-Ben-Gardane.....	700.000	700.000	200.000	-	300.000	-	200.000
Faisceau Hertzien Tunisie-France..	60.000	60.000	60.000	-	-	-	-
Extension Réseau Telex.....	60.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
Extension du réseau aérien.....	30.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
Bureau de poste à Msaken.....	9.000	9.000	7.000	-	2.000	-	-
" " Monastir.....	15.000	15.000	12.000	-	3.000	-	-
" " Mahdia.....	15.000	15.000	12.000	-	3.000	-	-
" " Carthage.....	10.000	10.000	8.000	-	2.000	-	-
" " Ouardanine.....	4.500	4.500	3.500	-	1.000	-	-
" " Nasrallah.....	2.200	2.200	2.200	-	-	-	-
" " Sidi Amor-Bou-Hadjla	2.200	2.200	2.200	-	-	-	-
" " Ghoumrassen.....	2.200	2.200	2.200	-	-	-	-
" " Muets.....	2.000	1.000	1.000	1.000	1.000	-	-
" " Béjà.....	25.000			5.000	5.000	20.000	20.000
Ameublement des 11 Bureaux.....	10.000			8.000	5.000	2.000	5.000
TOTAL	993.100	870.100	359.100	66.000	374.000	57.000	260.000

P. T. T.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS
(Travaux en cours - Projets nouveaux)

DESIGNATION	Coût Initial	Crédits complémentaires	Coût Global	Coût pour la triennie	ECHEANCIER 1962 C. E.	1962 C. P.	1963 C. E.	1963 C. P.	1964 C. E.	1964 C. P.
Travaux en cours	2.743.015	103.704	2.852.719	2.075.949	103.704	847.245	-	703.704	-	525.000
Projets nouveaux	-	-	993.100	993.100	870.100	359.100	66.000	374.000	57.000	260.000
TOTAL GENERAL	2.743.015	103.704	3.845.819	3.069.049	973.804	1.206.345	66.000	1.077.704	57.000	785.000

SECTION IV - [illegible]

-:-:-:-:-:-:-

La radio et la télévision constituent des moyens importants d'éducation populaire. C'est à ce titre que la perspective décennale leur a accordé toute l'importance qu'elles méritent. L'effort déjà entrepris depuis l'Indépendance sera ainsi renforcé. En effet, il est prévu de doter la radio-diffusion télévision tunisienne dans le courant des années 1962-1971 d'un équipement complet et moderne tant au niveau des bâtiments qu'à celui des installations techniques.

La Télévision qui prend de plus en plus d'ampleur dans le monde sera installée en Tunisie. Au terme de la décennie, son réseau couvrira la totalité du pays.

Etant donné ces réalisations et l'engouement de la population pour la Radio et la Télévision, le nombre des récepteurs utilisés s'élèvera rapidement et passera de 180.000 unités (1960) à 360.000 unités (1971). A cette dernière date, on comptera un poste récepteur pour 13 habitants.

Dans le cadre de cette perspective générale, le pré-plan de trois ans s'attachera à l'achèvement des projets mis en exécution ces dernières années.

I/ - Les projets en cours d'exécution

1°) Equipement de la R.T.T.

La radio diffusion télévision tunisienne disposait avant la mise en exécution de ce projet de deux émetteurs, qui sont dans un état de vétusté extrême. De ce fait, l'audition était très mauvaise et une grande partie du territoire tunisien n'était pas touchée par nos émissions nationales.

Pour remédier à cette grave situation, il a été procédé à la modernisation de l'équipement de la radio diffusion.

La première tranche des travaux d'équipement est déjà terminée. La seconde est en cours d'exécution. Elle consiste en l'acquisition et l'installation de deux émetteurs nouveaux dont la puissance totale pourrait atteindre 1.000 kilo watts et même plus. Par ce moyen la Radiodiffusion Télévision Tunisienne sera en mesure de desservir la quasi-totalité du pays et d'assurer une audibilité parfaite.

En outre, ainsi équipée, elle pourra procéder à des émissions sur ondes courtes, ondes moyennes ou grandes ondes à l'intention des pays d'Afrique et d'Orient.

.../...

2°) ACHAT DE TERRAIN ET CONSTRUCTION A LA STATION D'EMISSIONS DE DJEDEIDA

L'intérêt de ce projet se justifie par la vétusté et l'exiguité des installations existantes. Leur implantation a été mal choisie puisque la situation topographique de Djedeïda ne répond pas aux conditions normales exigées par la technique de la radiodiffusion. Un crédit complémentaire de 8.000 D. est à prévoir pour l'exécution de ce projet.

3°) ACQUISITION DE MATERIEL TECHNIQUE

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de l'écoute et la diversification des programmes radiodiffusés.

Le matériel actuellement employé sera ainsi en mesure d'assurer à la R.T.T. une réception améliorée à travers le pays.

4°) ACQUISITION ET AMENAGEMENT D'UN IMMEUBLE A TUNIS

Cet immeuble est contigu à la maison de la radio de Tunis. Les locaux existants, déjà exigus, sont devenus nettement insuffisants par suite de l'extension des programmes. L'acquisition de cet immeuble résoudra les difficultés actuelles en matière de locaux.

Tous ces projets seront achevés en 1962. La R.T.T. fonctionnera alors dans les meilleures conditions d'équipement et de locaux, c'est ainsi qu'il sera pallié à la mauvaise audibilité causée par le "fading" d'une part et par le brouillage des postes émetteurs étrangers d'autre part.

L'emploi de la modulation de fréquences contribuera à la bonne réception de l'écoute.

L'ensemble de ces travaux nécessitera un investissement global de 440.000 Dinars dont 8.000 Dinars demandés à titre de créditscomplémentaires pour l'acquisition du terrain de Djedeïda et les constructions qui y seront réalisées.

Dans le tableau suivant, nous indiquons le détail de cet investissement globd, ainsi que l'échancier des dépenses.

PROJETS EN COURS DE LA R.T.T.

DESIGNATION DES TRAVAUX	COUT INITIAL.	CREDIT COMPLEMENTAIRE	COUT TOTAL.	1962		1963		1964	
				C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
- Equipement de la Radio.....	565.000	-	565.000	-	"		"		
- Acquisition de matériel technique.....	19.200	-	19.200	-	"		"		
- Achat de terrain et Construction à Djedeïda.....	8.000	8.000	16.000	8.000	190.000		250.000		
- Acquisition et Aménagement d'un immeuble à Tunis.....	60.000	-	60.000	-	"		"		
TOTAUX	652.200	8.000	660.200	8.000	190.000	-	250.000	-	-

II/ LES PROJETS NOUVEAUX

Les projets nouveaux à exécuter pendant la triennie, s'inscrivent d le cadre tracé par la perspective, dans le but de doter la Radiodiffusion Télévision Tunisienne de moyens techniques suffisants. Un nouveau Centre émetteur d'ondes courtes, sera érigé et la maison de la radio à Tunis agrandie.

Le matériel de reportage sera modernisé

Reprenons en analysant chacun des projets nouveaux.

I/ LE CENTRE D'EMISSION D'ONDES COURTES

Cette réalisation nécessite :

- l'acquisition de terrains

Ces terrains serviront à l'installation du futur Centre émetteur.

Cette acquisition nécessitera un investissement de 10.000 D. en 1962.

- La construction du Centre émetteur

Le Centre est prévu pour l'installation de 3 émetteurs, ainsi que des différents services d'exploitation.

Pour la période triennale, seul un émetteur y sera installé. Les deux autres émetteurs le seront après 1964.

- Acquisition d'un émetteur d'Ondes Courtes

La puissance de cet émetteur sera de 100 KW et pourra porter ainsi la voix de la Tunisie à travers tout le continent africain.

Les dépenses nécessaires à cette acquisition s'élèvent à 300.000 D (Matériel, frais de transport et assurance, installation de l'énergie, arrivée de modulation, Amplificateur, pièces de rechange...).

2/- Agrandissement de la maison de la radio à Tunis

Il s'agit de la construction de trois studios. Le nombre de studios existant actuellement n'est plus en mesure de satisfaire les besoins de la R.T.T. dont le volume des émissions s'est considérablement accru.

Les trois studios nouveaux permettront de remédier à la situation et de donner à la R.T.T. des moyens accrus.

Le coût du projet s'élève à 150.000 Dinars.

.../...

3/ - Remplacement et Equipement d'une voiture de reportage

Dans le cadre de la modernisation des moyens mis à la disposition de la R.T.T., il est prévu le remplacement d'une voiture de reportage.

Le coût prévu est de 8.500 D.

L'ensemble des investissements relatifs aux projets nouveaux s'élève à 558.500 D.

Dans le tableau suivant, nous indiquons l'échéancier de ces dépenses d'investissement de la R.T.T.

Projets nouveaux de la R.T.T.

DESIGNATION DES PROJETS	Coût total	1962		1963		1964	
		C.E.	C.P.	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.
- Acquisition de terrain	10.000	10.000	10.000	-	-	-	-
- Construction du Centre d'Emission d'Ondes Courtes	90.000	90.000	40.000	-	30.000	-	20.000
- Acquisition d'un émetteur d'Ondes Courtes	300.000	300.000	200.000	-	70.000	-	30.000
- Voiture de reportage	8.500	-	-	8.500	8.500	-	-
- 3 studios à la Maison de la Radio à Tunis	150.000	150.000	100.000	-	50.000	-	-
TOTAUX	558.500	550.000	350.000	8.500	158.500	-	50.000

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS DANS LA R.T.T.

- TRAVAUX EN COURS - PROJETS NOUVEAUX -

DESIGNATION	COUT INITIAL	CREDIT COMPLEMENTAIRE	COUT GLOBAL	ECHEANCIER					
				1962		1963		1964	
				C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
TRAVAUX EN COURS.....	652.000	8.000	660.200	8.000	190.000	-	250.000	-	-
PROJETS NOUVEAUX	-	-	558.500	550.000	350.000	8.500	158.500	-	50.000
TOTAL	652.000	8.000	1.218.500	558.000	540.000	8.500	408.500	-	50.000

CHAPITRE III

L'HYDRAULIQUE URBAINE

L'eau ressource d'autant plus précieuse que rare, conditionne en fait l'expansion industrielle et agricole de la Tunisie et demeure à la base de la promotion humaine. L'importance et la priorité du secteur de l'hydraulique n'ont donc pas échappé au gouvernemnt. L'effort accompli depuis l'indépendance sera non seulement maintenu, mais aussi intensifié en vue d'assurer à l'expansion générale future des conditions de succès suffisantes. La réalisation des objectifs decennaux dans ce domaine permettra la réalisation du développement agricole et industriel prévus et la satisfaction des besoins futurs de l'alimentation en eau potable. Elle nécessitera un investissement décennal de l'ordre de 106.900.000 Dinars.

Cet investissement se répartit de la manière suivante :

Le domaine des études générales d'hydraulique bénéficie d'un investissement de 2.500.000 Dinars. C e chiffre important s'explique par l'ampleur de la tâche à entreprendre pour la détermination des ressources nationales en eau, leur localisation et la possibilité de leur exploitation. L'étude des sols et de leurs structures s'intègre dans cette rubrique.

L'hydraulique urbaine qui comprend l'alimentation des villes en eau potable, l'évacuation des eaux usées et la protection des villes contre les inondations s'est vue attribuée un investissement de 16.600.000 D.

En fonction des objectifs adsignés à l'Agriculture, un programme d'aménagement de périmètres d'irrigation, de création de points d'eau publics et privés, de construction de barrages etc... a été élaboré. Son exécution exigera un investissement de 87.800.000 D.

Le présent chapitre sera consacré particulièrement à l'hydraulique urbaine, dont nous examinerons les travaux en cours de réalisation ainsi que les projets nouveaux à entreprendre au cours de la période triennale 1962-64.

SECTION I - LES TRAVAUX EN COURS -

L'hydraulique urbaine concerne l'alimentation des villes en eau potable, l'assainissement urbain et la protection des villes contre les inondations.

A. L'ALIMENTATION DES VILLES EN EAU POTABLE

Depuis l'indépendance, le Gouvernement n'a cessé de multiplier ses efforts en vue d'assurer aux collectivités urbaines et rurales une alimentation satisfaisante en eau potable.

Cependant, certains travaux entrepris dans ce secteur pendant ces dernières années n'ont pas encore été achevés. Ils le seront au cours des années 1962-1963.

.../...

Dans cet ordre d'idées, les aménagements intéressant les grandes villes sont les suivants :

- La conduite de Sbeitla à Sfax fait actuellement l'objet de travaux de recalibrage afin d'atteindre un débit de 150 litres-seconde.

En même temps, des améliorations seront apportées au régime d'exploitation et au circuit de distribution de la ville de Sfax.

- La ville de Bizerte : le faible débit d'eau dû aux apports insuffisants de l'Oued Marazig nécessite la construction d'une adduction d'El Hamila au réservoir de Rezala. Pour cette ville, l'objectif est d'atteindre au débit de 125 L/s.

- La ville de Monastir :L'extension de la ville de Monastir a entraîné l'augmentation du débit de 40 L/Seconde. Les travaux en cours, dans cette ville, portent sur l'aménagement du réseau de distribution pour l'adapter à ce nouveau débit.

- La ville de Mahdia : au terme des aménagements effectués actuellement, cette ville verra le débit, dont elle dispose, porté de 730 m3/Jour à 1.350 m3/J. Ces travaux consistent en un recalibrage partiel de la conduite d'adduction des eaux de captage de Hani et un remaniement du réseau de distribution.

D'un autre côté, plusieurs centres secondaires font l'objet de travaux d'alimentation en eau potable ou d'amélioration de cette alimentation. Les travaux les plus importants concernent les centres suivants :

- L'Ile de Djerba : Ce centre touristique en pleine expansion fait l'objet de différents travaux d'alimentation à Sidi Mahres - Sidi Garous, etc... ainsi que des travaux d'amélioration de la qualité de l'eau (installation d'un groupe de déminéralisation).

- Souk El Arba : Insuffisamment alimentée par la source de Bulla Régia, cette ville sera desservie, en plus, par le forage de Sidi Harrich. Ceci entraîne la construction dune conduite d'adduction et le recalibrage des conduites du réseau de distribution.

- Les villages de l'Ile de Kerkennah · Ces villages seront alimentés grâce aux travaux de forage de Remla (conduites - fontaines - réservoirs....)

- Zarzis : Plusieurs travaux en cours se traduiront par l'amélioration de la qualité de l'eau et l'augmentation du débit journalier.

Enfin, de multiples travaux, concernant de nombreux centres, ont été entrepris. Ces centres sont les suivants :

- Mezzouna (conduite
- Degache (augmentation du débit, création de nouvelles fontaines publiques)
- Menzel Chaker (conduite)
- Gammarth (alimentation par liaison avec la Marsa)
- Galaat El Andless (amélioration de l'alimentation en quantité et en qualité)
- Hammamet (renforcement et extension du réseau de distribution)
- Nefta (amélioration de la station de pompage)

.../...

- El Hamma du Djerid (amélioration de la qualité de l'eau)
- Douz (construction d'un réservoir couvert)
- Béjà (conduite)
- Nouvelle Matmata (groupe motopompe, réservoirs, abris)
- El Ala (équipement du forage, construction d'un réservoir, conduite de refoulement)
- Djebel Oust (Alimentation de ce centre thermal par une amenée de prélèvement sur l'aqueduc romain de Zaghouan avec construction d'un réservoir de conduite de distribution et d'un centre de pompage.

Signalons enfin, que d'importants travaux sont entrepris au Sahel en vue d'alimenter une quinzaine de villages. La conduite principale d'El Onk à Moknine est déjà installée : Les réservoirs sont en cours de construction ainsi que les branches secondaires et les réseaux de distribution.

La continuation des travaux d'alimentation des villes et centres en eau potable, exige un investissement de 1.221.000 Dinars. Le tableau suivant indique la répartition de ces investissements.

.../...

NATURE DES PROJETS	Coût total en Dinars	Crédits d'engagement à ouvrir			Crédits de paiement		
		1962	1963	1964	1962	1963	1964
Travaux en cours							
Hydraulique urbaine							
- 1/ **Alimentation des villes en eau potable**							
1 - Alimentation en eau potable de différents centres	290.202	-					
2 - Alimentation en eau potable du Sahel central	1.390.000	-					
3 - Alimentation en eau de Sfax..	957.000	-					
4 - Alimentation en eau de différents centres secondaires..	258.000	-					
5 - Station de déminéralisation des eaux de Zarzis.....	16.000	-					
6 - Distribution d'eau de Bizerte	30.000	-					
7 - Alimentation en eau de la nouvelle Matmata	90.000	-					
8 - Alimentation en eau de centres secondaires	45.000	-					
9 - Alimentation en eau des centres touristiques de Djerba..	10.000	-					
10- Alimentation en eau de Mahdia	40.000	-					
11- Alimentation en eau des centres localités et communes...	50.000	-					
12- Alimentation en eau de Souk El Arba	66.000	-					
13- Alimentation en eau de Monastir	120.000	20.000					
14- Alimentation en eau de Mezsouna	44.000	-					
15- Alimentation en eau potable de Sidi Mahres	35.000	-					
16 Alimentation en eau de Kerkennah	54.000	-					
17- Alimentation en eau d'El Ala.	20.000	-					
18- Alimentation en eau du Djebel Oust	15.000	-					
19 Alimentation de Korbous	60.000	40.000					
T O T A L : ...	3.590.000	60.000			421.000	400.000	400.000

.../...

B. L'ASSAINISSEMENT URBAIN -

Dans le cadre de la politique gouvernementale d'amélioration des conditions d'hygiène, un effort important a été accompli en matière d'évacuation des eaux usées. De nombreux travaux entrepris dans ce domaine et non encore achevés seront terminés dans le courant de l'année 1962. Il s'agit essentiellement soit d'études d'assainissement urbain, soit de construction ou d'aménagement de réseaux d'égoûts.

Les études concernant un grand nombre de villes et villages dont Kélibia - Zarzis - Ksour Es Saf - El Djem - Nabeul - M'Saken - l'Ariana - Manouba Le Bardo - Radès - Kairouan etc... L'achèvement de ces études s'effectuera, en partie, dans le courant de l'année 1962 et se complètera en1963.

Les travaux de construction ou d'amélioration de réseaux d'égoûts sont les suivants :

- La ville de Gafsa - Cette ville ne disposait d'aucun réseau d'évacuation des eaux usées et pluviales. Les travaux qui y sont effectués tendent à l'installation d'untel réseau avec possibilité de réutilisation des eaux ainsi récupérées pour l'irrigation.

- La ville de la Marsa - Au terme des travaux en cours, cette ville sera dotée d'un réseau d'évacuation des eaux usées et pluviales avec construction d'un poste de relèvement, d'une conduite de refoulement et d'un réseau d'évacuation vers le terrain d'irrigation.

- La ville d'Hammam-Lif - Cette ville fait l'objet de pose de conduites et d'embranchements devenus nécessaires à la suite de l'expansion démographique.

- La ville de Monastir - Dans le cadre de l'aménagement de cette ville, des travaux importants sont actuellement en cours d'exécution. Ils concernent l'installation d'unréseau d'égoûts, le réseau existant étant devenu vétuste et insuffisant. Les eaux usées récupérées seront refoulées et épurées en vue de leur utilisation pour l'irrigation.

Il faut également ajouter que dans le cadre de l'aménagement de la zone de Monastir, s'inscrivent les travaux à entreprendre dans la Sebkha de Skanes.

- La ville de Souk El Arba - Les divers travaux de terrassement, de pose de canalisations nouvelles etc... sont nécessités par l'évolution démographique de ce centre rural important. Les eaux récupérées peuvent être réutilisées pour l'irrigation.

- La ville de Gabès - La remise en état du réseau actuel aboutira à l'installation d'un réseau complet d'évacuation des eaux usées et pluviales. En outre, deux usines, l'une de relèvement et l'autre d'épuration sont à installer.

- La ville de Menzel Bou Zelfa - En complément aux réseaux existants une station d'épuration et de refoulement sont en voie d'installation à Menzel Bou Zelfa.

- La ville de la Goulette - L'usine élévatoire de la Goulette doit être recalibrée étant donné l'extension que prend cette ville. Par mesure d'hygiène, et en vue de favoriser le tourisme estival dans ce centre, le rejet des eaux polluées se fera loin de la plage.

.../...

- Autres centres - Des travaux divers d'assainissement urbain sont entrepris dans les localités suivantes : Sidi Bou Zid - Sidi Bou SAÏd - Akouda Menzel-Djemil.

Soulignons enfin que des travaux d'assainissement portant sur des oueds sont actuellement en cours, sur l'Oued Hamdoun et l'Oued Sebâa.

Les travaux à effectuer sur l'Oued Hamdoun tendent à faire évacuer la mare polluée constituée par les "margines" provenant de M'Saken et d'empêcher sa reconstitution.

L'aménagement de l'Oued Sebâa permettra,enfin, d'assainir les abords des cités de Djebel Lahmar et d'El Omrane, grâce à l'évacuation des eaux stagnantes de cet Oued et à la construction d'un collecteur.

C. LA PROTECTION DES VILLES CONTRE LES INONDATIONS -

Certaines villes ou grandes entreprises économiques bénéficient actuellement de travaux de protection contre les inondations. Il s'agit des centres suivants :

- Protection de Tunis-Nord contre les eaux pluviales - Ces travaux sont destinés à protéger le Nord de la ville de Tunis (Belvédère, Djebel Lahmar, Omrane et quartier Lafayette) contre les eaux pluviales. Ces travaux sont conjointement financés par la Municipalité de Tunis et l'Etat. La participation de l'Etat s'élève à 195.000 Dinars.

- Protection du Bardo et des quartiers ouest de la ville de Tunis par la construction d'ouvrages d'art, canalisations et terrassement qui dégageront cette zone des eaux de ruissellement provenant des collines environnantes et, en particulier, des pentes de Djebel-Lahmar.

- Protection d'El Djem - Les pluies diluviennes de l'automne 1958 ont montré la nécessité de protéger cette ville contre les inondations. Les travaux en voie d'achèvement permettront l'installation d'un système définitif d'évacuation des eaux (canal de ceinture, ouvrages de traversée des routes et des pistes).

- Protection de Moknine - Les dégâts causés par les averses de 1956 ont fait apparâître la nécessité de protéger cette ville contre les inondations d'où la construction d'un canal et de ponts routiers et ferroviaires.

- Protection de Menzel-Bou-Zelfa - Afin d'évacuer les eaux de ruissellement qui inondent ce village lors des grandes pluies, des travaux de pose de collecteurs d'eaux pluviales ou usées sont effectués en vue de drainer ces eaux jusqu'à la nouvelle station d'épuration.

- Protection de Sfax - Les graves inondations dûes aux débordements de l'Oued Générateur Khélifa qui ont affecté cette ville pendant les années 1958 et 1959 justifient l'installation d'un barrage de dérivation, d'ouvrages de chute et enfin, le recalibrage du pont sur la voie ferrée.

- Protection de l'usine de pâte à papier de Kasserine - Les travaux actuellement en cours de réalisation (construction d'un canal et d'ouvrages d'art) répondent à un souci de prévention en vue de protéger l'usine contre d'éventuelles inondations.

.../...

L'ensemble des travaux en cours, concernant l'assainissement urbain et la lutte contre les inondations, nécessite un investissement de 744.000 Dinars. Le tableau, ci-après, indique l'échéancier des investissements et les paiements afférents à chacun de ces travaux :

.../...

ASSAINISSEMENT URBAIN - Travaux en cours - (Valeur en Dinars)

Nature des Projets	Coût total	Crédits d'engagement à ouvrir			Crédits de paiement		
		1962	1963	1964	1962	1963	1964
II. Assainissement Urbain							
A/ Protection des villes contre les inondations							
- Protection du Bardo et des quartiers ouest de Tunis contre les inondation	163.7[illegible],390	-					
- Protection d'El-Djem contre les inondations	18.5[illegible],050	-					
- Protection de Mahmine contre les inondations	1.245,900	-					
- Protection de Sfax contre les inondations	100.000,000	-					
- Protection contre les eaux pluviales de l'usine de Cellulose à papier de Kasserine	16.500,000	-					
- Protection de Tunis-Nord contre les eaux pluviales....	195.000,000	95.000					
TOTAL 1	418.628,840	95.000					
B/ EGOUTS							
- Réseau d'égoûts de Gafsa.....	90.000	-					
- Recalibrage de l'usine élévatoire de la Goulette	20.000	-					
- Réseau d'égoûts de Sidi Bou Zid	20.000	-					
- Réseau d'égoût de la Marsa...	40.000	-					
- Station d'épuration et de refoulement Habib Bourguiba ...	35.000	-					
- Poste de relevement des eaux pluviales de Bab Bhar-Sfax.....	9.000	-					
- Construction d'un réseau d'égoûts à Ras Jebel-Lif	14.000	-					
- Refoulement et épuration des eaux usées de Monastir	125.000	-			300.000	200.000	244.0[illegible]
- Réseau d'égoûts de S.B.Said..	17.000	-					
- Réseau d'égoûts de la ville de Monastir	100.800	-					
- Construction d'un réseau d'égoûts à Akouda	3.750	-					
- Egoûts à Menzel Djemil	16.000	-					
- Construction du réseau d'égoût de Souk El Arba	110.000	-					
TOTAL 2	600.550	-					
C/ Divers : Aménagements et Etudes							
- Aménagement de l'oued Mandoun	8.000	-					
- Aménagement de l'oued Sebaï..	24.000	-					
- Etudes d'assainissement urbain	38.000	-					
- Etudes d'assainis. urbain....	35.000	-					
TOTAL 3	105.000	-					
- TOTAL GENERAL (1 + 2 + 3)	1.124.178,840	95.000			300.000	200.000	244.0[illegible]

.../...

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INVESTISSEMENTS

EN MATIERE D' HYDRAULIQUE URBAINE

(Travaux en cours)

Désignation des secteurs d'hydraulique	Coût Total	Crédits d'engagements à ouvrir			Crédits de paiements à effectuer		
		1962	1963	1964	1962	1963	1964
HYDRAULIQUE URBAINE							
- Alimentation des villes et centres en eau potable	3.590.202	60.000	-	-	421.000	400.000	400.000
- Assainissement urbain (égoûts)	1.124.178	95.000	-	-	300.000	200.000	244.000
- Protection des villes contre les inondations							
TOTAL :	4.714.380	155.000	-	-	721.000	600.000	644.000

II - LES PROJETS NOUVEAUX D'HYDRAULIQUE URBAINE -

L'hydraulique urbaine considérée comme un secteur de base de la vie économique et sociale de la Tunisie, fera l'objet de travaux nouveaux importants.

Ces travaux portent essentiellement sur l'amélioration de l'alimentation des villes et des centres secondaires en eau potable, et sur l'assainissement urbain à savoir l'évacuation des eaux usées (réseaux d'égoûts) et la protection des villes contre les inondations.

1/ -- L'alimentation des villes et des centres secondaires en eau potable

Sous ce titre, nous classons, l'amélioration de l'alimentation de la ville de Tunis (construction du barrage-réservoir de Ghdir-El-Goula), le recalibrage de la conduite de Sfax et sa prolongation vers la Skhira, et enfin, l'alimentation de plusieurs centres secondaires .

A/ - ALIMENTATION DES VILLES -

a) - Le barrage réservoir de Ghdir-El-Ghoula -

L'alimentation en eau de Tunis est assurée à l'heure actuelle par un ensemble d'adductions anciennes et par une conduite de 146 Km de long, amenant les eaux du barrage de Ben-Métir.

La conduite de l'Oued El-Lil, en raison de la longueur de son parcours ne présente pas une sécurité de fonctionnement suffisante. La conséquence des ruptures possibles risque d'être grave en raison des perturbations qu'elle amènera dans l'alimentation de Tunis et dans la desserte des périmètres d'irrigation de Soukra, l'Ariana etc...

En outre, l'installation envisagée d'industries nouvelles dans la région de Tunis ou du Nord entraînera un accroissement de la consommation d'eau que les moyens actuels ne sauraient satisfaire.

Pour palier à tous ces inconvénients, il est prévu la construction à Ghdir El-Ghoula de 16 réservoirs de 8.000 m3 chacun. Un de ces besoins est déjà construit.

Les réservoirs de Tunis-Banlieue, les citernes de Carthage comprises, représentent une capacité de 164.000 m3. Cette capacité correspond à trois jours de consommation environ. Grâce aux réservoirs de Ghdir-El-Ghoula, les réserves accumulées suffiraient à une semaine de consommation, en cas d'arrêt de la conduite de l'Oued El-Lil.

Cette marge de sécurité reste insuffisante, car, il faut assurer aux installations industrielles prévues, un débit permanent, d'où alors la nécessité de constituer une réserve pouvant suffire pendant deux à trois mois.

Une usine de filtration disposant d'une surface totale de 195 m2 de filtres est prévues.

Le coût des travaux envisagés s'élève à 650.000 D. et se décompose en 450.000 Dinars de financement tunisien et 200.000 D. de financement externe.

.../...

Le calendrier des investissements se fixe comme suit :

Désignation	1962		1963		1964		TOTAL	
	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.
- Barrage-réservoir de Ghdir-El-Goula	650.000	500.000		150.000	-	-	650.000	650.000

B/ - LE RECALIBRAGE DE LA CONDUITE DE SFAX -

La ville de Sfax et sa banlieue sont alimentées par les sources de Sbéïtla au moyen d'une conduite d'adduction dont le débit a baissé peu à peu, à moins de 70 l/s, alors, que le débit d'origine était de 100 l/s. Cette baisse de débit est dûe aux entartrages des tuyaux de fonte?

.La situation est aggravée par la détérioration très rapide du réseau et des appareillages de distribution provoquée par l'agressivité des eaux captées et par les apports considérables de sable provenant de la nappe.

Le débit total disponible, s'avère donc insuffisant à satisfaire les besoins qui vont en augmentant : besoins issus de l'accroissement démographique de la population de Sfax et de sa banlieue, besoins des industriels tant à Sfax qu'à la Skhira, et en fin, besoins de l'agriculture (irrigation).

Les travaux envisagés pour faire face à tous ces besoins, portent sur l'achèvement du recalibrage de la conduite de Sfax, Le débit tansité sera au terme des travaux de l'ordre de 150 à 225 l/s.Ils intéresseront de même l'extension du réseau de distribution, destiné à assurer la desserte totale de l'agglomération de Sfax. Cette extension ferait suite et compléterait celle réalisée dans le cadre de la première tranche des travaux (déjà exécutée).

Une fois réalisés, ces travaux permettront de faire face aux besoins mentionnés ci-dessus. L'agglomération de Sfax aura à sa disposition un débit supplémentaire de 6.700 M3/j. qui sera de nature à satisfaire tous les besoins en eau potable, en eau industrielle et en eau pour l'irrigation.

Le montant des investissements nécessaires à la réalisation de ce projet s'élève à 600.000 D. dont 350.000 D. sont à la charge de l'Etat Tunisie et 250.000 D. de financement externe.

Le tableau suivant indique la répartition annuelle des investissements.

Désignation	1962		1963		1964		TOTAL	
	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.
- Récalibrage de la conduite de Sfax	600.000	400.000	-	200.000	-	-	600000	600000

../..

B/ ALIMENTATION EN EAU DES CENTRES SECONDAIRES

Une vingtaine de centres secondaires feront l'objet de travaux d'alimentation en eau potable, ou d'amélioration de cette alimentation.

Le total des investissements prévus, à cette fin; s'élève à 400.000 D. pour les années 1962_1964.

Le tableau suivant donne la liste des centres intéressés, le coût et l'échéancier de réalisation.

../..

ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES CENTRES SECONDAIRES TRAVAUX NOUVEAUX

1962 - 1964

DESIGNATION DES CENTRES	1962		1963		1964		TOTAL	
	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.
- Sahel Sud	80.000	42.000	-	38.000	-	-	80.000	80.000
- Métline	20.000	20.000	-	-	-	-	20.000	20.000
- Raf-Raf	-	-	-	-	20.000	20.000	20.000	20.000
- Bir M'Chergua	0,000	10.000	-	-	-	-	10.000	10.000
- Téboursouk	-	-	18.00	17 000	-	1.000	18.00	18.000
- Djebel Abiod	-	-	20.000	20.000		-	20.000	20.000
- Siliana	-	-	20.000	20.000	-	-	20.000	20.000
- Bou Merdes	-	-	20.000	20.000	-	-	20.000	20.000
- Bou Thadi	-	-	20.000	20.000	-	-	20.000	20.000
- Agareb	-	-	-	-	20.000	20.000	20.000	20.000
- Réservoir Kairouan	-	-	15.000	15.000	-	-	15.000	15.000
- Ronnouche	-	-	-	-	10.000	10.000	10.000	10.000
- Faïd	-	-	-	-	5.000	5.000	5.000	5.000
- Ghoumrassen	10.000	10.000	-	-	-	-	10.000	10.000
- Ceddada	-	-	-	-	5.000	5.000	5.000	5.000
- Sidi Ali B.Aoun	-	-	-	-	10.000	19.000	10.000	10.000
- Degache	-	-	-	-	5.000	5.000	5.000	5.000
- Station Recifa : (électrification)	-	-	-	-	3.000	3.000	3.000	3.000
- Pavillier	-	-	-	-	21.000	21.000	21.000	21.000
- Hotel S.A. Zarrouk	18.000	18.000	-	-	-	-	18.000	18.000
- Réservoir de Rhoumidia	-	-	-	-	10.000	10.000	10.000	10.000
- Recalibrage du Kef	-	-	-	-	40.000	40.000	40.000	40.000
TOTAL	138.000	100.000	113.000	150.000	149.000	150.000	400.000	400.000

2/ - L'assainissement urbain

Les projets nouveaux intéressent les études et l'installation de réseaux d'évacuation des eaux usées.

50.000 D. d'investissement sont prévus pour les études nouvelles à entreprendre dans les trois années à venir.

Les travaux d'installation de réseaux d'égoûts intéressent les villes de Sousse, Kairouan, Mahdia et El Ariana.

Le côut de ces travaux s'élève à 300.000 D.

Le tableau ci-après indique la répartition annuelle des investissements relatifs à l'assainissement urbain.

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS EN MATIERE
D'ASSAINISSEMENT URBAIN (Travaux nouveaux)

Désignation	1962		1963		1964		TOTAL	
	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.
Etudes	-	-	50.000	10.000	-	40.000	50.000	50.000
Travaux								
- Sousse	65.000	50.000	-	15.000	-	-	65.000	65.000
- Kairouan	50.000	50.000	-	-	-	-	50.000	50.000
- Mahdia	-	-	75.000	75.000	-	-	75.000	75.000
- El Ariana	-	-	-	-	110.000	110.000	110.000	110.000
TOTAL ...	115.000	100.000	125.000	100.000	110.000	150.000	350.000	350.000

3/ - La protection des villes contre les inondations

En exécution du programme decennal de protection des villes sujettes aux inondations, les centres suivants feront l'objet de travaux de protection pendant les années 1962-1964.

La Mancuba, Feriana, El Alia, Sidi Ali Naurallah et M'Saken

L'ensemble de ces travaux de protection des villes contre les inondations exige un investissement de 110.000 D. pour la période triennale.

Le tableau ci-après indique la répartition de cet investissement global.

Désignation	1962		1963		1964		TOTAL	
	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.
La Mancuba	-	-	30.000	10.000	-	20.000	30.000	30.000
Fériana	15.000	15.000	-	-	-	-	15.000	15.000
El Alia	-	-	15.000	15.000	-	-	15.000	15.000
Sidi Ali Nasrallah	-	-	25.000	15.000	-	10.000	25.000	25.000
M'Saken	25.000	25.000	-	-	-	-	25.000	25.000
TOTAL ..	40.000	40.000	70.000	40.000	-	30.000	110.000	110.000

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des investissements à effectuer pendant les années 1962/1964 au titre des travaux en cours et les travaux nouveaux, relatifs à l'hydraulique urbaine.-

DESIGNATION	1962		1963		1964		TOTAL 1962-1964	
	C E	C.P.	C.E	C.P.	C.E.	C.P.	C E.	C.P
- TRAVAUX EN COURS -								
- Alimentation des villes en eau potable .	60.000.	421.000	-	400.000	-	400.000	60.000	1.221.000
- ASSAINISSEMENT urbain								
-Protection des villes contre les inondations	95.000	300.000	-	200.000		244.000	95.000	744.000
TOTAL	155.000	721.000	-	600.000	-	644.000	155.000	1.965.000
- PROJETS NOUVEAUX -								
- Alimentation des villes en eaux potable								
" villes	1.250.000	900.000	-	350.000	-		1.250.000	1.250.000
- " Centres secondaires . .	138.000	100.000	113.000	150.000	149.000	150.000	400.000	400.000
- Assainissement urbain.	115.000	100.000	125.000	100.000	110.000	350.000	350.000	
- PROTECTION DES VILLES CONTRE LES inondations	40.000	40.000	70.000	40.000	-	30.000	110.000	110.000
TOTAL	1.543.000	1.140.000	308.000	640.000	259.000	330.000	2.110.000	2.110.000
TOTAL GENERAL	1.698.000	1.361.000	308.000	1.240.000	259.000	974.000	2.265.000	4.075.000

CHAPITRE IV

L'ENERGIE ELECTRIQUE -

L'énergie électrique est à la base de tout développement économique en Tunisie. L'expansion industrielle, agricole et sociale, est conditionnée par cet élément.

La perspective décennale a prévu un développement important de la production d'énergie électrique, afin de satisfaire tous les besoins issus de l'expansion générale.

La production qui était de 273.825.000 Kw/h en 1960, atteindra en 1971, 900.000.000 de Kw/h

La consommation passera, elle, de 234.165.000 Kw/h à 885.000.000 de Kw/h.

L'accroissement des moyens de production se fera essentiellement grâce à la construction de deux nouvelles centrales thermiques, l'une à la Goulette et l'autre dans le Sud.

Le transport de cette énergie produite sera modernisé.

L'électrification rurale sera généralisée puisqu'au terme de la perspective, nous aurons satisfait tous les besoins prévisibles.

La réalisation de tous ces objectifs en matière d'énergie électrique, exige un investissement de 32.500.000 Dinars.

Le pré-plan de trois ans, s'attachera à la mise en place des moyens de production et de transport nouveaux. L'électrification rurale et l'expansion des réseaux seront de même développées.

En plus des projets nouveaux, tous les travaux en cours seront continués et achevés. Successivement, nous exposerons les travaux en cours d'exécution et les projets nouveaux :

I - Les travaux en cours d'exécution -

Ces travaux portent sur l'électrification de plusieurs centres répartis sur tout le territoire de la République et sur les moyens de production de l'énergie.

.../...

- Les travaux d'électrification -

Ces travaux intéressent les différents centres suivants :

- Djerba

Sont actuellement en cours d'électrification, les centres de Houmt-Souk, Bou-Mellil, Tamurit, Hara Kébira - Hara Séghira -

- Teboulbou
- Ksour
- Tatahouine
- Djebel Abiod
- Porto-Farina
- Gabès
- Kasserine
- Complexe Monastir - Skanès
- Smala des Souassis
- Région de Sfax
- Kalâat Es-Senam
- Siliana
- Electrification des Sources et des Stations d'eau thermale (Aïn-Okteur)
- Sidi Bou-Ali
- Djebiniana et la Khriba
- Haffouz
- Electrification du centre industriel de Beni-Arar.

Le total des investissements nécessaires à l'achèvement de ces travaux s'élève à 389.000 D.

Le tableau suivant indique la répartition des investissements et leur ventilation sur les trois années.

.../...

II - ELECTRIFICATION - TRAVAUX EN COURS

- en Dinars -

DESIGNATION DES PROJETS	Coût Global	II - CHEANCIER						
		Crédits d'engagement à ouvrir			Crédits de paiement			
		1962	1963	1964	1962	1963	1964	Total pour la triennie
1 - Electrification de Djerba	86.260,000				17.000,000			17.000,000
2 - " de Téboulbou	6.829,786				470,145			470,145
3 - " de Ksour	20.829,000				4.600,000			4.600,000
4 - " de Foum Tatahouine	57.680,000				7.500,000			7.500,000
5 - " de Djebel Abiod	24.375,000				4.000,000			4.000,000
6 - " de Gafsa et du Djerid	57.962,928				16.400,000			16.400,000
7 - " de Porto-Farina	19.350,000				1.000,000			1.000,000
8 - " de El-Djem	17.062,000				5.000,000			5.000,000
9 - " de Gabès	126.040,578				12.000,000			12.000,000
10 - " de Kasserine (2ème tranche)	8.510,000				900,000			900,000
11 - " de Monastir et Skanès	188.580,000				10.000,000	43.195,000		53.195,000
12 - " de la région des Souassis	36.000,000				20.000,000			20.000,000
13 - " " de Sfax	35.000,000				25.000,000			25.000,000
14 - " de Kalâat Es-Senam	37.000,000				20.000,000	15.500,000		35.500,000
15 - " de Siliana	52.700,000				5.000,000	44.433,000		49.433,000
16 - " de Aïn Okteur	6.250,000				4.250,000			4.250,000
17 - " de Sidi Bou-Ali	10,300,000				8.300,000			8.300,000
18 - " de Djebiniana et Khriba	92.500,000				60.000,000	30.000,000		90.000,000
19 - " de Haffouz	15.000,000	9.000,000			6.000,000	9.000,000		15.000,000
20 - " du Centre Industriel de Beni-Arar	19.000,000				19.000,000			19.500,000
TOTAL.....	917.729,290	9.000,000			246.920,145	142.128,000		389.048,145

2/ - LES TRAVAUX EN COURS EN MATIERE DE PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE -

Il s'agit des travaux effectués à la Centrale Hydraulique de Fernana (AVAL). Ils seront achevés en 1962 et exigeront un investissement de 80.000 Dinars.

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration de l'électrification des Centres du Sud, un programme d'aménagement portant sur les centrales existantes et en cours d'exécution. Le coût de ces travaux d'aménagement s'élève à 21.000 D.

Le tableau qui suit indique l'investissement total à prévoir en paiement au cours de la triennie pour l'achèvement des travaux en cours, en matière d'énergie électrique.

DESIGNATION	1962	1963	1964	TOTAL
- Electrification	246.920	142.128	-	389.048
- Production :				
- - Fernana (Aval)	80.000	-	-	80.000
- Centrales du Sud	21.000	-	-	21.000
TOTAL	347.920	142.128	-	490.048

.../...

II - LES PROJETS NOUVEAUX DE L'ENERGIE ELECTRIQUE -

La perspective décennale prévoit un accroissement important de la production et de la consommation d'énergie électrique. Ces deux objectifs sont motivés par l'industrialisation du pays et par le souci du Gouvernement d'améliorer les conditions de vie des habitants.

La réalisation de ces objectifs exige des investissements importants à consentir dans la période triennale. Accroissement des moyens de production (Centrales Thermiques), extension des réseaux (haute, moyenne et basse tension), amélioration de la distribution de l'énergie dans certaines régions et à Tunis, telles sont les grandes lignes de la politique de l'énergie à suivre dans les années 1962/1964.

D'une façon générale, le rythme de développement de la production de l'énergie électrique sera, pendant la triennie de 11 % par an.

Dans ce qui suit, nous exposerons les travaux nouveaux en vue de la réalisation de ce rythme d'expansion.

Successivement nous distinguerons :

- La production d'énergie
- Le transport d'énergie
- La distribution d'énergie à moyenne tension
- La distribution d'énergie à basse tension.

1/ - La production d'énergie électrique -

Les travaux nouveaux porteront aussi bien sur les centrales thermiques que sur les centrales Diesel de petites puissances.

A/ - LES CENTRALES THERMIQUES -

a) - Construction de l'ensemble de production d'énergie "GOULETTE II"

Après études approfondies, il s'est avéré que la sécurité d'exploitation de la Centrale Electrique de la Goulette, ne serait plus assurée à partir de 1964. Il est donc à prévoir la mise en service de deux groupes turbo-alternateurs nouveaux. Ces deux unités permettront de satisfaire les nouvelles demandes d'énergie et également de réformer deux groupes de 6.400 M.W. installés depuis 1928, dont la consommation spécifique est très élevée.

La nouvelle Centrale Goulette II sera construite à proximité de l'ancienne usine de production thermique pour les raisons suivantes :

- Facilité d'exploitation des deux Centrales.
- Proximité du port de la Goulette permettant un approvisionnement commode en combustible.

.../...

- La grande part de Tunis dans la consommation totale de la Tunisie.
- Possibilité de puiser dans le bassin profond de la Goulette les grandes quantités d'eau nécessaires au refroidissement des condenseurs.

La puissance des turbo-alternateurs qui est de 25 MW chacun, a été choisie car c'est celle qui s'adapte le mieux à la courbe d'accroissement de la demande d'énergie, tout en constituant une avance de la technique de production d'énergie en Tunisie.

Les investissements nécessaires à la réalisation de ce projet s'élèvent à 4.900.000 Dinars dont la répartition annuelle est la suivante :

DESIGNATION	1962	1963	1964	TOTAL
GOULETTE II	600.000	2.200.000	2.100.000	4.900.000

La mise en service du premier groupe turbo-alternateur est prévue pour Avril 1964, celle du deuxième pour Août 1964.

b) - Contruction de la Centrale [illegible]

En prévision de l'industrialisation du Sud, il est prévu d'installer une Centrale dans le Sud, les études nécessaires [illegible] faites, pour déterminer une localisation judicieuse de cette centrale.

Les travaux commenceront en 1964 par l'installation d'un groupe de turbo-alternateurs de 25 MW. A cette fin, un investissement de 600.000 D. doit être prévu pour l'année 1964. La nouvelle usine sera mise en service en 1966.

B/ - LES MICRO-CENTRALES DIESEL -

Pour électrifier les centres isolés, un programme de mise en place de 21 micro-centrales Diesel est à exécuter pendant les trois années 1962/1964.

Nous indiquons dans le tableau suivant les centres intéressés, l'équipement prévu et le calendrier des réalisations.

.../...

DESIGNATION DES CENTRES	EQUIPEMENT PREVU	CALENDRIER DES REALISATIONS		
		1962	1963	1964
SILIANA	2 x 60 KVA	2 x 60 KVA		
HAFFOUZ	2 x 40 "	2 x 40 "	1 x 40 KVA	
KEBILI	2 x 60 "	2 x 60 "		
KERKENNAH	2 x 40 "	1 x 40 "	1 x 40 "	
MAKTAR	2 x 60 "	1 x 60 "	1 x 60 "	
OUSSELTIA	2 x 40 "	1 x 40 "	1 x 40 "	
HADJEB EL AYOUN	2 x 40 "	1 x 40 "		1 x 40 KVA
SAKIET SIDI YOUSSEF	2 x 40 "	1 x 40 "		1 x 40 "
SBEITLA	2 x 40 "	1 x 40 "		1 x 40 "
SERS	2 x 40 "	1 x 40 "		1 x 40 "
MATMATA	2 x 20 "	1 x 20 "		1 x 20 "
FERIANA	2 x 20 "	1 x 20 "		1 x 20 "
SIDI BOU ZID	1 x 60 "	1 x 60 "		
SBIKHA	2 x 20 "	1 x 20 "		1 x 20 "
SIDI NASRALLAH	2 x 20 "	1 x 20 "		1 x 20 "
DJEBENIANA	2 x 20 "	1 x 20 "		1 x 20 "
SEDJNANE	2 x 20 "		1 x 20 KVA	
ROBAA	2 x 20 "		1 x 20 "	
MARETH	2 x 20 "		1 x 20 "	
SIDI BOU ROUIS	2 x 20 "		1 x 20 "	
SIDI AMOR BOU HEDJLA	2 x 20 "		1 x 20 "	

NB : L'équipement prévu pour Sedjnane, Rabâa, Mareth, Sidi Rouis et Sidi Amor Bou Hedjla ne sera complétement installé qu'en 1965.

L'installation de ces micro-centrales et leur aménagement nécessitent un investissement global de 160.000 Dinars se répartissant comme suit :

1962	1963	1964	TOTAL
60.000 D.	60.000 D.	40.000 D.	160.000 D.

../....

2/- TRANSPORT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE -

Quatre nouveaux projets importants seront entrepris dans les années 1962-1964 en vue de l'amélioration et l'extension du réseau de transport de l'énergie électrique.

a)- Construction du poste 90/30 KV de Goulette et extension du poste TUNIS-SUD

L'ensemble du réseau de distribution de l'énergie électrique de la Tunisie est constitué par des lignes 30 KV l'extension de ces réseaux et l'obligation d'alimenter des régions, de plus en plus éloignées des centres de production nécessitent l'utilisation des tensions 90 KV et 225 KV.

A cette fin, il a été décidé de construire un poste 90/30 KV à la Goulette qui évacuera la majeure partie de l'énergie d'origine thermique vers le poste principal de répartition de Tunis-Sud (Djebel Djelloud) qui reçoit également l'énergie des centrales hydrauliques.

Par ailleurs, le poste Tunis-Sud sera équipé en conséquence. L'extension concerne l'équipement de :

- 2 arrivées 90 KV de Goulette
- 1 transformateur 90/33 de 20 MVA.
- 1 transformateur 90/11 de 15 MVA.
- 1 départ 90 KV vers Tunis-Ouest.

Par ailleurs, un transformateur 90/225 KV sera installé à la Goulette, d'où se fera le départ 225 KV vers le Sud.

L'investissement nécessaire à la réalisation de ce projet s'éléve à 550.000 D. qui se répartissent annuellement comme suit :

1962	1963	1964	TOTAL
150.000 D.	150.000 D.	250.000 D.	550.000 D.

Signalons que le coût total du projet s'élève en réalité à 600.000 Dinars seulement 50.000 Dinars ont déjà été dépensés pour les études.

L'exécution effective de ce projet débutera en 1962.

b)- Amélioration de l'alimentation en énergie électrique de la Ville de Tunis

La Ville de Tunis est actuellement alimentée par le réseau 30 KV en 3 points principaux : - Tunis-Marine
- Djebel Djelloud
- Bad Saâdoun.

.../...

Les études entreprises ont démontré qu'il était nécessaire :

- d'augmenter la sécurité d'exploitation de la distribution dans l'agglomération Tunisoise.

- de prévoir, devant l'accroissement de la demande d'énergie, l'alimentation de cette région à partir du réseau primaire c'est-à-dire du réseau 90 KV qui va remplacer le réseau actuel 30 KV.

Il est donc prévu autour de Tunis une ceinture à cette tension qui reliera les trois grands postes principaux.

- Goulette
- Tunis-Sud
- et Tunis-Ouest

Les postes Tunis-Sud et Tunis-Ouest desserviront directement la ville par transformation du courant 90 KV à la tension de 10 KV.

L'investissement nécessaire pour la réalisation de ce projet s'élève à 420.000 Dinars.

L'échéancier des investissements par année est fixé comme suit :

1962	1963	1964	Total en Dinars
100.000	120.000	200.000	420.000

c) - <u>Amélioration de l'alimentation en énergie électrique du Nord de la Tunisie</u>

Les régions de Bizerte et de Menzel-Bourguiba sont alimentées par deux lignes 60 KV et 30 KV partant de la Goulette et aboutissant à Menzel-Bourguiba.

L'augmentation des puissances appelées dans cette région éloignée des Centres de production et l'introduction de la tension 90 KV dans le réseau de transport ont amenés les services intéressés à reconsidérer le problème de la distribution de l'énergie dans le Nord du pays dont le noeud est Menzel-Bourguiba. D'où est apparue la nécessité d'alimenter cette région en 90 KV par une ligne partant du poste Tunis-Ouest.

..../...

Ce projet a pour objet :

- la construction d'un poste extérieur de 90/60/30 KV à Menzel-Bourguiba (qui alimenterait également Bizerte)
- le renforcement de la ligne 60 KV actuelle.

Les investissements prévus pour la réalisation de ce projet s'élèvent à 200.000 D. et se répartissant annuellement comme suit :

1962	1963	1964	TOTAL
50.000	50.000	100.000	200.000

Remarquons que les études relatives à ce projet sont déjà faites et que l'exécution effective démarrera en 1962 .

d) - <u>Contruction de la ligne 225 KV Tunis-Sud - Centrale Sud</u> -

Le but poursuivi par la construction de cette ligne est d'assurer une alimentation suffisante dans le Sahel, la région de Sfax et le Sud. L'industrialisation du Sud nécessite la création d'une Centrale au Sud et la connexion de celle-ci avec la Centrale de la Goulette. Cette liaison à 225 KV permettra de couvrir pendant une quinzaine d'années au moins la demande d'énergie, et, en harmonisant les échanges entre les deux moyens de production d'en tirer le meilleur parti possible.

La construction de cette artère à 225 KV nécessitera l'installation à la Goulette d'un transformateur 90/225 KV et d'une travée de départ de ligne 225 KV. A Msaken, Sfax et la Skhira des postes de transformation 225/30 KV seront installés.

La tension 225 KV a été choisie, car elle permet de transporter de la Goulette à Sousse, Sfax puis au Sud, une puissance de 90 MW.

Ce grand projet sera mis en exécution dès 1962 mais ne sera achevé qu'après 1964.

Les investissements à consentir pendant la période triennale s'élèvent à 2.200.000 Dinars qui se répartissent annuellement comme suit :

1962	1963	1964	Total en Dinars
500.000	800.000	900.000	2.200.000

.../...

3/ - DISTRIBUTION D'ENERGIE A MOYENNE TENSION -

Dans le cadre de ce programme, trois projets sont à signaler :

a) - Amélioration de la distribution d'énergie dans le Sahel -

Le Sahel est actuellement desservi par un réseau de distribution d'énergie à 22 KV à partir de la Centrale de Sousse. Les localités à alimenter sont de plus en plus éloignées de ce Centre de production et les puissances appelées vont en augmentant.

Aussi la tension de 22 KV n'est-elle plus adaptée à ces conditions, et a t-il été décidé de passer à la tension de 30 KV déjà utilisée dans tout le Nord du pays.

L'adoption de cette moyenne tension de 30 KV au Sahel comme au Nord du pays, permettra aussi d'uniformiser le matériel employé. L'interconnexion des réseaux moyenne tension du Nord, du Sahel et même de Sfax devient alors possible.

L'achèvement complet de ce projet exige 100.000 Dinars d'investissement dont seulement une partie sera exécutée pendant les trois ans et nécessitera un investissement de 60.000 Dinars répartis annuellement comme suit :

1962	1963	1964	Total en Dinars.-
20.000	20.000	20.000	60.000

b) - Extension du réseau moyenne tension - (30 KV)

Il s'agit là de l'extension de l'électrification rurale. A partir des lignes de moyenne tension existantes, des liaisons nouvelles seront installées pour alimenter des Centres non encore électrifiés. Un grand nombre de liaisons seront ainsi établies et amèneront l'électrification d'un nombre important de centres ruraux.

Le programme des réalisations prévues nécessitera un investissement de 540.000 DINARS qui se répartit annuellement comme suit :

1962	1963	1964	Total en Dinars
180.000	180.000	180.000	540.000

.../...

c) - Aménagement du réseau 10 KV -

Ce projet intéresse la ville de Tunis et sa banlieue. Le réseau 10 KV de la ville de Tunis dépend de la Régie Eau - Gaz et Electricité de Tunis (R.E.G.E.T.). Celui de la Banlieue (La Marsa, Carthage etc...) relève des réseaus d'électricité et de transports (R.E.T.).

L'ensemble du réseau 10 KV doit faire l'objet de travaux nouveaux portant sur la construction de sous-stations 10 KV, la mise en place de canalisations de moyenne tension et l'aménagement de postes de transformation.

Les investissements nécessaires à la réalisation de ces travaux s'élèvent à 480.000 Dinars pour la triennie. Le tableau suivant indique la répartition annuelle de ces investissements.

DESIGNATION	1962	1963	1964	TOTAL
- Aménagement du réseau - 10 KV	300.000	130.000	50.000	480.000

- DISTRIBUTION D'ENERGIE A BASSE-TENSION -

Pour satisfaire les besoins sans cesse croissants des populations en énergie électrique il est prévu la construction de nouveaux réseaux basse-tension, l'installation de branchements d'alimentation et le renouvellement de réseaux basse tension.

a) - Construction de réseaux basse tension -

Ce programme est relié aux projets déjà décrits concernant l'extension du réseau moyenne tension. A partir des postes où aboutissent des lignes de moyenne tension, des branchements de basse tension seront installés pour amener l'électricité sur les lieux de consommation.

L'investissement global prévu à cette fin est de 450.000 Linars qui se répartit annuellement comme suit :

1962	1963	1964	Total en D.-
150.000	150.000	150.000	450.000

.../...

Remarquons que cet investissement est à la charge de l'Etat (50 % environ) et des collectivités locales (50 % environ). Pour Tunis l'investissement est à la charge de la R.E.G.E.T.; il s'élève à 110.000 Dinars pour les 3 années à venir et se décompose comme suit :

1962	1963	1964	Total en Dinars
65.000	25.000	20.000	110.000

NB : cet investissement de la R.E.G.E.T. est compris dans les 450.000 Dinars

b) - Branchements divers -

Cette rubrique intéresse l'alimentation des abonnés à partir des réseaux basse tension. Il est prévu un rythme annuel de raccordements de 10.000, ce qui correspond à un investissement annuel de 250.000 Dinars. Pour les trois années, un investissement global de 750.000 Dinars, est donc à prévoir.

Le tableau suivant indique le détail de cet investissement global.

DESIGNATION -	1962.	1963	1964	TOTAL
Nombre de raccordements prévus	10.000	10.000	10.000	30.000
Investissements (coût unitaire du raccordement 25D. en moyenne).....	250.000	250.000	250.000	750.000

Cet investissement est à la charge des abonnés et à ce titre, il est comptabilisé dans les investissements des secteurs d'utilisation.

c) - Renouvellement de réseaux basse-tension -

Le renouvellement de réseaux basse-tension, vétustes exige, un investissement annuel moyen de 140.000 Dinars. D'un autre côté, la remise en état de branchements de la ville de Tunis, nécessite un investissement annuel moyen de 60.000 D. En totalité, il s'agit donc de 600.000 Dinars d'investissement pour les trois années.

d) - L'Eclairage Public -

L'effort d'urbanisme dans les communes et localités de la Tunisie depuis l'Indépendance, s'est accompagné d'une extension importante de l'éclairage public.

Cet effort sera poursuivi pendant les trois années du pré-plan et exigera un investissement annuel de 100.000 D. Ce chiffre d'investissement correspond à l'installation annuelle de 1000 foyers nouveaux d'éclairage public.

.../...

L'investissement global est de 300.000 Dinars pour les 3 années;il est à la charge des collectivités locales.

Le tableau ci-après récapitula l'ensemble des travaux en cours et des travaux nouveaux à réaliser pendant la triennie.

Remarquons que les investissements prévus dans les projets nouveaux de l'énergie électrique, sont des investissements bruts, dont il faut retrancher les amortissements. Ceux-ci étant estimés à 3.425.000D. l'investissement net à inscrire dans le secteur de l'énergie s'élève donc à 8.000.000 de Dinars.

.../...

A N N E X E

L'exécution des différents projets concernant la distribution de l'énergie, aménara l'électrification des centres indiqués dans les listes ci-dessous.

Remarquons que le coût de ces réalisations est incorporé dans les investissements relatifs à la distribution de l'énergie, indiqués précédemment.

PROGRAMME D'ELECTRIFICATION ANNEE 1962

T R A V A U X	Abonnés probables	ESTIMATION DES DEPENSES		
		Moyenne tension	Postes	Basse tension
REGION DE TUNIS				
- BENI KHALED (Poste AMRI & S.T.)	200	4.000	3.400	22.000
- AIN RHELAL (Logements populaires)	100	3.200	1.650	6.000
- MENZEL BOU ZELFA IV	37	5.100	3.100	10.400
- EZ-ZAHRA (Lotissement NAHIL)	110	-	-	5.000
- ZARRA	50	-	-	7.000
- TESTOUR (extension I° stade)	40	1.100	3.300	12.500
- EL MAHRINE (pompages)	25	7.000	1.700	16.000
- BEN SAIDANE	25	3.000	1.600	3.800
- ENFIDAVILLE (Logements populaires)	50	-	-	4.000
- HENCHIR KOUANDJEL	-	850	-	1.200
- OUED BEZIRK (Pompages)	20	-	-	7.000
- BOU CHERIK (Pompages)	8	500	1.500	2.000
- SKALBA	140	7.000	2.800	13.000
- SMINDHA	60	-	-	6.000
- Lotissements divers	-	-	-	10.000
BIR M'CHERGA	100	18.000	3.000	21.000
		49.750	22.050	146.900
REGION DE BIZERTE				
- Liaison ligne 30 KV BIZERTE MENZEL BOURGUIBA		45.000		
- SEDJENANE	30			5.000
		45.000		5.000
REGION DE SOUSSE				
- SIDI BOU ALI		2.000	3.200	-
- M'SAKEN O S	230	-	3.100	8.100
- HERGLA	100	16.000	2.500	5.000
- BEMBLA O S	210	-	4.500	8.000
- DJEMMAL O S	56	-	1.700	2.000
- OUSSELTIA	100	-	-	7.000
- HADJEB EL AYOUN	105	-	-	7.000
- AKOUDA	20	2.000	1.600	9.000
- KNISS	15	-	-	3.600
- BOU HADJAR	20	-	-	2.400
- KALAA KEBIRA (Extensions)	20	-	-	7.000
- SALAKTA	170	6.000	3.000	1.000
- MAHDIA (Lotissement populaires)	60	-	-	9.000
- MEKARA	3	-	-	1.200

.../...

(Suite)

- BENANE	30	-	-	2.600
- MONASTIR (réseau 5,5 KV souterrain)		35.000	-	-
- Sousse (extensions)	100	-	-	3.500
- TOUZA DJEMMAL	45	-	-	1.750
- KSOUR ESSAF (plus départ station hertzienne)		2.000	-	-
		63.000	19.600	78.150
REGION DE SFAX				
- OUED REMEL	110	11.000	1.500	8.000
- Départ H.T. DJEBENIANA		4.000	-	-
- KERKENNA I° stade		5.300	-	6.000
- AIN FELLAT THYA		-	1.500	2.000
- SOLTANIA (extensions)	50	-	1.500	4.000
		20.300	4.500	20.000
NORD OUEST TUNISIEN				
- EL AROUSSA	50	15.000	1.500	5.000
- MAKTAR	150	-	-	8.500
- TUALA (extensions)	180	1.800	1.700	4.500
- DJEBEL HARRIECH		700	-	-
- SAKIET SIDI YOUSSEF	100	-	-	4.000
- LE SERS	130	-	-	6.000
		17.500	3.200	26.000
SUD OUEST TUNISIEN				
- FERIANA	80	-	-	8.000
- SBEITLA	400	-	-	10.000
- HOTEL S. AHMED ZARROUK GAFSA		4.000	-	-
- TOZEUR (station pompage		1.500	600	-
- TOZEUR (Cité BOURGUIBA & CHABBI)	30	-	-	1.100
- Lotissements divers		-	-	8.000
		5.500	600	27.100
SUD EST TUNISIEN				
- TEBOULBOU 0 S		-	-	1.400
- METHOUIA 0 S	110	-	-	3.500
- CUDREF 0 S	60	-	-	1.800
- EL HAMMA 0 S	60	1.500	600	2.000
- ZARZIS (extensions)	30	-	-	5.000
- Groupe 350 CV ZARZIS		20.000	-	-
- Groupe 220 CV ZARZIS		6.500	-	-
- ZARZIS HAHADI	50	2.000	750	6.500
- ROUBA (pompage)		4.000	600	-
- BEN GARDANE (extensions)	60	-	-	7.000
- DJERBA (Chaussée Romaine -réfection)		6.000	-	-
- DJERBA (Ulysse Hôtel)		1.000	-	-
		41.000	1.950	27.200
TOTAL GENERAL		242.050	51.900	330.350

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS EN MATIERE D'ENERGIE

(TRAVAUX EN COURS - TRAVAUX NOUVEAUX)

DESIGNATION	COUT TOTAL	COUT POUR LA TRIENNIE	1962	1963	1964	INVESTISSEMENTS COMPTABILISES DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE
A/ - TRAVAUX EN COURS -						
- Electrification	938.729	410.048	267.920	142.128	-	410.048
- Feriana (Aval)	180.000	80.000	80.000	-	-	80.000
TOTAL	1.118.729	490.000	347.920	142.128	-	490.048
B/ - PROJETS NOUVEAUX -						
- COULETTE II	4.900.000	4.900.000	600.000	2.200.000	2.100.000	4.900.000
- CENTRALE SUD	600.000	600.000	-	-	600.000	600.000
- LES MICRO-CENTRALES DIESEL	160.000	160.000	60.000	60.000	40.000	160.000
- Construction du poste 90/30KV de la Goulette et extension du poste Tunis-Sud (1)	600.000	550.000	150.000	150.000	250.000	550.000
- Amélioration de l'alimentation en énergie électrique de la ville de Tunis	420.000	420.000	100.000	120.000	200.000	420.000
- Amélioration de l'alimentation en énergie électrique du Nord de la Tunisie	200.000	200.000	50.000	50.000	100.000	200.000
- Construction de la ligne 225 KV Tunis Centrale-Sud	2.950.000	2.200.000	500.000	800.000	900.000	2.200.000
- Amélioration de la distribution d'énergie dans le Sahel	100.000	60.000	20.000	20.000	20.000	60.000
- Extension du réseau moyenne tension	900.000	540.000	180.000	180.000	180.000	540.000
- Aménagement du réseau 10 KV	480.000	480.000	390.000	130.000	50.000	480.000
- Construction de réseaux basse tension	450.000	450.000	75.000	75.000	75.000	225.000
- Branchements divers	750.000	750.000	-	-	-	néant
- Renouvellements de réseaux basse tension	600.000	600.000	200.000	200.000	200.000	600.000
- L'éclairage public	300.000	300.000	-	-	-	néant
TOTAL	13.410.000	12.210.000	2.235.000	3.985.000	4.715.000	10.935.000
TOTAL GENERAL	14.528.729	12.700.048	2.582.920	4.127.128	4.715.000	11.425.000
- INVESTISSEMENT NET (2)			1.810.000	2.890.000	3.300.000	8.000.000 Dinars
- AMORTISSEMENTS (2)			773.000	1.237.000	1.415.000	3.425.000

PROGRAMME D'ELECTRIFICATION 1963

T R A V A U X	Abonnés	ESTIMATION DES DEPENSES		
		Moyennes tensions	Postes de Transf.	Basse tension
- REGION DE TUNIS -				
- BENI KHALLED (Piste Sahel)		2.000		8.000
- MENZEL BOU ZELFA V.	50	500	1.750	6.000
- " " VI.	20	2.000	1.650	4.000
- TESTOUR ECARTS (2ème stade)	30	700	1.750	7.500
- BOUJELIDA	10	4.600	1.650	6.000
- BELLI	140	-	1.650	2.500
- BOU AYCHOUN	60	-	1.650	11.000
- TURKI - Extensions -	20	-	-	7.500
- TAUKABEUR	40	7.000	1.200	7.600
- Lotissements divers à prévoir	-	-	-	10.000
- MENZEL HOUR	170	5.000	3.000	25.000
		21.800	14.300	95.100
- REGION DE BIZERTE -				
- Lotissements divers à prévoir	-	-	-	8.000
	-	-	-	8.000
- REGION DE SOUSSE -				
- MENZL HARB OS	50	-	1.650	2.500
- DAMOUS OS	300	6.000	1.750	14.000
- SAHLINE Extensions	30	-	-	2.500
- OUARDANINE Extensions	180	4.000	1.650	8.500
- ENAOUDHA	30	-	1.650	5.000
- SAYADA Extensions	30	-	-	4.000
- LEMTA dº	20	-	-	2.600
- KSIBET MEDIOUNI Extensions	20	-	-	3.500
- MOKNINE Extensions	120	1.500	1.650	12.000
- KSAR HELLAL Extensions	175	1.000	1.750	15.000
- EL DJEM Extensions	125	1.200	1.650	9.000
- SBIKHA	50	-	-	1.800
- SIDI NASSALLAH	100	-	-	2.400
- SIDI AMOR BOU HADPHA	50	-	-	3.600
		13.700	11.750	86.400
- REGION DE SFAX -				
- AGAREB	100	40.000	1.700	4.000
- MENZEL CHAKER	500	70?000	3.000	8.000
- BEDARNA	100	12.000	1.600	8.000
- EL AOUABED	-	8.000	1.600	3.000
- SAKIET DAYER	-	-	-	2.600
- KERKENNA (2ème stade)	-	8.000	1.600	3.000
		138.000	9.500	28.600

- NORD OUEST TUNISIEN -				
- LE KEF (Terme Angotti)		2.900	1.700	
- ZAOUIET MEDIEN		15.000	1.700	6.000
- MESRIA	25	250	1.200	2.000
- AIN SEBAA	15	15.000	1.200	2.500
- RAS RAJEL	50	12.000	1.200	3.800
- BOUTERFUS		8.000	1.200	3.800
- SIDI BOU ROUIS	-	-	-	2.000
- ROBAA	-	-	-	2.000
	-	53.100	8.200	22.100
- SUD EST TUNISIEN -				
- CHENINI OS	50	-	-	2.000
- BOU CHEMMA OS	50	-	-	1.800
- GHANOUCHE	50	1.100	700	800
- CHOTT ABDESSELEM	100	4.600	700	2.800
- NAHAL OS	30	3.600	1.500	4.200
- MAITA DE CHENINI	30	7.600	1.500	5.600
- OUED EL KOURI	50	3.600	1.500	4.200
- MATMATA	50	-	-	7.500
- MARETH	100	-	-	8.000
- BIR LAHMAR	15	250	600	1.200
- GABES OS (Route Médenine)	-	-	-	7.500
- EL MAY-DJERBA	20	-	600	3.500
- CEDOUIKECH	15	-	600	3.500
- CEDNAINE	30	3.100	600	5.500
- MAHBOUBINE	50	3.700	600	9.000
- MIDOUN	80	3.000	600	7.000
- CLUB MEDITERRANEE	-	3.000	700	-
- QUARTIER GHRIBA DJERBA	40	1.200	700	5.500
		35.750	10.900	79.600
- SUD OUEST TUNISIEN -				
- MAKNASSY				3.000
- SENED				1.500
- GAFSA--QUARTIER EN-NOUR			70	8.000
- TOZEUR--QUARTIER OS	80	2.500	1.200	4.000
- Lotissements divers				6.000
		2.500	1.900	22.500
TOTAL GENERAL		264.900	56.550	342.300

PROGRAMME D'ELECTRIFICATION 1964

TRAVAUX	Abonnés probables	ESTIMATION DES DEPENSES		
		Moyennes tensions	Postes	Basse tension
- REGION DE TUNIS -				
- AJERADOU	60	20.000	2.000	4.000
- MIDA (MENZEL TEMIME)	150	4.000	4.000	20.000
- AIN EL ASKER	20	14.000	2.000	8.000
- CHAOUACH	30	20.000	1.200	5.000
- BOU CHERRAY	180	6.200	3.500	25.000
- BIR DRASSEN	50	-	1.750	15.000
- NIANOU Extérieur	60	-	-	11.000
- DJEBEL OUST	10	500	1.500	1.000
- TESTOUR ESARTS	30	1.300	1.750	8.500
- DOUAR ABDALLAH	270	-	1.750	8.000
- BENI KHALLED (Sidi Yahia)	180	12.000	3.900	25.000
- Lotissements divers		-	-	15.000
- EL BORDJ	70			12.500
- TAKROUNA	70		1.700	4.000
- MENZEL YAHIA	8		1.700	8.500
- OUED SAHIL Extensions	15	1.600	900	1.500
		79.600	27.700	172.000
- REGION DE SOUSSE -				
- BOUDHEUR	50			4.000
- SIDI HAOUANE		15.000	1.750	5.500
- MOUREDDINE		7.000	1.700	2.800
- SIDI BOU OTHMAN		5.000	1.700	1.500
- PREYAT		4.200	1.700	2.200
- QUOUACH DAR CHEIKH		-	-	3.000
- QUOUACH DAR BRAHAM		750	1.700	2.600
- ZOHANA		-	-	7.000
- SIDI SAHLOUL		-	-	7.000
- KNAIS		10.000	1.750	2.600
- AIN GARCI		500	1.500	8.000
- REGADA		15.000	2.000	5.000
		57.450	13.800	51.200
- REGION DE BIZERTE -				
- Lotissements divers				8.000
	-	-	-	8.000
- REGION DE SFAX -				
- LOUZA	60	5.000	1.700	5.000
- AHZEG	50	5.000	1.700	8.000
- BIR ALI BEN KHALIFA	60	8.000	1.700	3.000
- Lotissements divers				15.000
		18.000	5.100	31.000
- N.W. TUNISIEN -				
- OUCHTATA	25	15.000	700	7.500
- SIDI FREDJ Extension	-	-	-	3.000
- Lotissements divers	-	-	-	5.000
	-	15.000	700	15.500

.../...

- S.E. TUNISIEN-				
- GHOURASSEN	150	20.000	2.000	7.500
- GUELLALA DJERBA	100	4.000	600	2.000
- ADJIM	150	22.000	600	4.500
- MELITA	50	12.000	600	2.500
- Lotissements divers	-	-	-	10.000
	-	68.000	4.000	26.500
S.W. TUNISIEN				
- DOUZ	300	-	-	5.000
- BIR EL HAFAY	100	-	-	3.000
- Lotissements divers	-	-	-	10.000
	-	-	-	18.000
TOTAL GENERAL	-	240.950	48.000	322.200

INFRASTRUCTURE - PRE-PLAN DE TROIS ANS 1962-1964

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS GLOBAUX -

- Valeur en Dinars -

	SECTEUR	TRAVAUX EN COURS - (1)	PROJETS NOUVEAUX (2)	TOTAL (1 + 2)
I	- Santé	872.000	1.000.000	1.872.000
II	- Education Sociale	657.000	4.000.000	4.657.000
III	- Urbanisme et Habitat	7.020.080	9.000.000	16.020.080
IV	- Routes et Ponts	3.682.000	260.000	3.942.000
V	- Aérodromes et transport aérien	5.375.000	131.600	5.506.600
VI	- Transport Ferroviaire	1.632.500	1.748.600	3.381.100
VII	- Ports et transport maritime	831.000	3.800.000	4.631.000
VIII	- P. T. T.	2.075.000	993.100	3.068.100
IX	- R. T. T.	440.000	558.000	998.000
X	- Energie	490.000	7.510.000	8.000.000
XI	- Hydraulique urbaine	1.965.000	2.110.000	4.075.000
XII	- Constructions administratives	4.200.347	1.000.000	5.200.347
	TOTAL GENERAL.....	29.239.927	32.111.300	61.351.227

DIVISION IV

LA DEMOGRAPHIE - L'EMPLOI - ET LA FORMATION DES CADRES

L'un des objectifs principaux de la Perspective Décennale est la résorption du chômage et l'utilisation complète des ressources humaines. A cet égard il a été estimé qu'en 1971, le niveau de l'emploi serait tel qu'il permettrait l'absorption de toute la population active masculine et de 100.000 Femmes environ.

Il y a lieu maintenant d'étudier ce qui pourra être fait dans de domaine au cours de la période triennale, étant bien entendu que cette étude ne devra être considérée que comme très approximative, les données sur l'emploi étant encore très fragmentaires et souvent inexistantes en Tunisie.

Cette étude comprendra deux chapitres, le premier consacré à l'évoluation démographique et à l'évolution de l'emploi pendant le pré-plan; le deuxième étant réservé à la formation des cadres et la formation professionnelle.

CHAPITRE I - LA DEMOGRAPHIE ET L'EMPLOI -

SECTION I : L'Evolution démographique

L'évolution démographique de la population tunisienne a été étudiée à partir des données du recensement de 1956 et sur la base d'un certain nombre d'hypothèses arrêtées d'une part à la suite d'une analyse détaillée des Statistiques d'Etat Civil dont le champ actuel recouvre de façon totale toutes les communes du pays et d'autre part à la suite d'une analyse des mouvements migratoires dans la mesure où ils ont pu être saisis.

a) - Population tunisienne musulmane.

L'estimation de l'évolution de la population tunisienne musulmane a été effectuée en tenant compte des considérations suivantes :

- Une baisse probable du taux de mortalité.

Si nous examinons en particulier les Statistiques d'Etat Civil de la Ville de Tunis qui sont à l'heure actuelle les seules qui soient exploitées en Tunisie, nous constatons que pour la Ville de Tunis le taux de mortalité est en constante diminution. De 21,8 % qu'il était en 1957, il est passé à 19,8 % en 1958 et seulement à 18,2 % en 1959.

Cette diminution est due notamment à la régression permanente de certaines maladies. L'étude des décès suivant la cause montre en effet que de 1958 à 1959 les décès ayant pour origine la tuberculose ont diminué de 16 %, ceux ayant pour origine des maladies infectieuses ont diminué de 21 %, ceux ayant pour origine des maladies du coeur ont diminué de 6 %, ceux ayant pour origine des maladies de l'appareil respiratoire ont diminué de 22 %, de même que ceux ayant pour origine des maladies des appareils digestif et génital.

Sauf évènements imprévisibles et d'ailleurs, improbables, il y a lieu de penser que ces progrès vont se poursuivre et vont donc agir sur le taux de mortalité dans le sens de la baisse.

D'autres facteurs vont également agir dans le même sens : la mortalité infantile et la mortinatalité.

En ce qui concerne celle-ci, nous enregistrons une baisse continue au cours des dernières années. La proportion pour 1.000 naissances vivantes est passée de 45 % en 1958 à 42 % en 1959, toujours pour la Ville de Tunis.

.../...

Quant au taux de mortalité infantile, nous observons qu'il est passé de 173 % en 1957 à 145 % en 1958 et à 123 % en 1959.

La conjonction de tous ces éléments aura donc pour conséquence une baisse appréciable du taux de mortalité. Cette baisse n'aura probablement pas la même ampleur pour toutes les tranches d'âge. C'est pourquoi nous avons fait les calculs avec des hypothèses de réductions qui différent suivant l'âge et qui varient de 2 % pour les personnes n'ayant pas encore atteint un an à 0,5 % pour celles ayant entre 35 et 40 ans et à 0 % pour les personnes d'âge supérieur à 41 ans.

- Une baisse probable du taux de fécondité.

Les facteurs de la fécondité sont très nombreux et l'action propre de chacun d'eux est dificile à mesurer. Mais dans cet enchevêtrement de facteurs, il a été possible d'en dégager quelques un jugés essentiels à la lumière des résultats du recensement de la population de 1956. Nous avons pu ainsi calculer le nombre moyen d'enfants de toutes les femmes de 50 ans et plus, classées selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille. Les résultats auxquels nous avons abouti ont montré que ce sont les femmes des ouvriers qui ont mis au monde le plus d'enfants (6 en moyenne) et que ce sont celles des cadres supérieurs qui en ont le moins (4,8 en moyenne). Toutes les autres catégories socio-professionnelles se classent entre ces deux chiffres extrêmes. Bien que ces résultats ne soient pas très probants, les différences entre les différentes catégories n'étant pas très significatives, il est hors de doute qu'ils montrent tout de même que le revenu a une influence certaine sur le taux de fécondité.

Par ailleurs, et en dehors de toute augmentation de revenu, le recul de l'âge du mariage pour la femme et une utilisation plus répandue des produits contraceptifs contribueront sans aucun doute à la diminution de la fécondité.

Compte tenu donc de ces éléments, il a été admis que le taux de fécondité diminuera d'environ 3 % par an d'ici 1971.

- Une influence négligeable des phénomènes migratoires, l'attachement du tunisien musulman à son pays natal étant notoirement connu.

b) - Population tunisienne non musulmane.

Cette population est relativement peu importante en Tunisie, et en ce qui la concerne quelques soient les hypothèses d'évolution adoptées, elles ne modifient pas de façon sensible l'effectif total de la population tunisienne. C'est pourquoi nous avons purement et simplement admis qu'elle évoluerait de la même façon que la population tunisienne musulmane.

.../...

c) - Population étrangère -

On distingue d'une part les Européens dont l'effectif résulte beaucoup plus des mouvements migratoires que des mouvements naturels, d'autre part les musulmans étrangers dont le comportement en cette matière est très comparable à celui des tunisiens musulmans.

x

x x

Compte tenu de tous ces éléments, les calculs menés ont donné les résultats suivants :

- REPARTITION PAR GROUPE D'AGE ET PAR SEXE DE LA POPULATION EN TUNISIE

- ANNEE 1962 -

Groupe d'âge	TUNISIENS MUSULMANS			TUNISIENS ISRAILITES			ETRANGERS			POPULATION TOTALE		
	S.M.	S.F.	Ensemble	S.M.	S.F.	Ensemble	S.M.	S.F.	Ensemble	S.M.	S.F.	Ensemble
0 à 5	365.800	362.000	727.800	5.900	5.800	11.700	15.000	14.900	29.900	386.700	382.700	769.400
6 à 14	471.700	465.800	937.500	7.700	7.500	15.200	19.400	19.200	38.600	498.800	492.500	991.300
15 à 19	196.800	195.800	392.600	3.200	3.200	6.400	8.100	8.100	16.200	208.100	207.100	415.200
20 à 59	845.400	854.600	1.700.000	13.600	14.100	27.700	34.200	35.500	69.700	893.200	904.200	1.797.400
60 et plus	119.000	147.200	266.200	2.000	2.300	4.300	5.000	6.100	11.100	126.000	155.600	281.600
Total	1.998.700	2025.400	4.024.100	32.400	32.900	65.300	81.700	83.800	165.500	2112.800	2.142.100	4.254.900

REPARTITION PAR GROUPE D'AGE ET PAR SEXE DE LA POPULATION EN TUNISIE

- ANNEE 1963 -

Croupe d'âge	TUNISIENS MUSULMANS			TUNISIENS ISRAELITES			ETRANGERS			POPULATION TOTALE		
	S.M.	S.F.	Ensemble	S.M.	S.F.	Ensemble	S.M.	S.F.	Ensemble	S.M.	S.F.	Ensemble
0 à 5	367.600	364.500	732.100	6.100	6.000	12.100	14.300	14.200	28.500	388.000	384.700	772.700
6 à 14	479.900	473.500	953.400	7.700	7.600	15.300	18.700	18.600	37.300	506.300	499.700	1.006.000
15 à 19	205.500	204.500	410.000	3.200	3.200	6.400	8.100	8.100	16.200	216.800	215.800	432.600
20 à 59	863.300	872.300	1735.600	14.000	14.400	28.400	33.700	35.300	69.000	911.000	922.000	1.833.000
60 et plus	122.200	150.400	272.600	2.000	2.300	4.300	4.900	6.100	11.000	129.100	158.800	287.900
Total	2038.500	2065.200	4103.700	33.000	33.500	66.500	79.700	82.300	16.000	2.151.200	2.181.000	4.332.200

- REPARTITION PAR GROUPE D'AGE ET PAR SEXE DE LA POPULATION EN TUNISIE -

- ANNEE 1964 -

Groupe d'âge	TUNISIENS MUSULMANS			TUNISIENS ISRALELITES			ETRANGERS			POPULATION TOTALE		
	S.M.	S.F.	Ensemble	S.M.	S.F.	Ensemble	S.M.	S.F.	Ensemble	S.M.	S.F.	Ensemble
0 à 5	370.300	367.100	737.400	6.100	6.100	12.200	14.100	14.000	28.100	390.500	387.200	777.700
6 à 14	485.600	479.000	964.600	7.900	7.800	15.700	18.500	18.300	36.800	512.000	505.100	1.017.100
15 à 19	214.700	213.800	428.500	3.300	3.200	6.500	8.100	8.000	16.100	226.100	226.000	462.100
20 à 59	881.800	891.500	1773.300	14.400	14.700	29.100	33.600	34.800	68.400	929.800	941.000	1.870.800
60 et plus	125.300	153.900	279.200	2.000	2.300	4.300	4.800	5.700	10.500	132.200	161.900	294.100
Total	2.077.700	2.105.300	4183.000	33.700	34.100	67.800	79.100	80.800	159.900	2.190.600	2221.200	4.421.800

Ces tableaux font apparaître deux groupes qui jouent un rôle primordial dans le développement économique:

- Un premier groupe comprenant la population d'âge scolaire -
- Un deuxième groupe comprenant la population d'âge actif -

1/ - La population d'âge scolaire -

Ce groupe peut être subdivisé en deux tranches :

- Une première tranche comprenant tous les enfants de 6 à 14 ans qui constituent la population scolarisable dans l'enseignement primaire.

- Une deuxième tranche comprenant tous les jeunes gens de 15 à 19 ans qui constituent la population scolarisable dans l'enseignement du second degré.

Le chapitre II suivant relatif à la formation des cadres et à la formation profressionnelle traitera en détail des problèmes posés par la scolarisation et des solutions préconisées dans ce domaine. Notons toutefois que les deux tranches de la population d'âge scolaire se superposent en partie , l'accès à l'enseignement du second degré pouvant avoir lieu à partir de l'âge de 12 ans.

2/ - La population d'âge actif -

La population d'âge actif est par définition constituée par l'ensemble des personnes en âge de travailler. Elle a donc un sens plus large que la population active puisque celle-ci ne comprend en principe que les personnes en âge de travailler et dont les conditions physiques ou mentales leur permettent de travailler. L'une et l'autre de ces définitions comprend les chômeurs.

Le problème , pour préciser davantage ces notions, est de déterminer les frontières de l'âge actif. Ces frontières peuvent être différentes selon que l'on se place du point de vue de l'offre de travail où il existe certainement des gens à la recherche de travail bien que, physiquement ou mentalement, ils en soient incapables, ou que l'on se place du point de vue de la demande de travail où la priorité est accordée aux personnes qui ne sont ni trop jeunes, ni trop vieilles.

A la lumière de ces considérations et, compte tenu de la situation particulière de la Tunisie, nous avons jugé qu'il convenait de ne retenir dans la population d'âge actif que les personnes âgées entre 20 et 60 ans.

Les tableaux précédents font ressortir pour les années 1962, 1963 et 1964 les chiffres de la population d'âge actif ainsi définie. Il convient maintenant d'étudier le taux de chômage de cette population ainsi que son évolution probable dans la triennie, compte tenu des réalisations qui seront mises en oeuvre par le Plan.

.../...

SECTION II - L'EMPLOI -

- Situation actuelle de l'Emploi -

Il existe peu d'élements statistiques récents qui permettent d'apprécier la situation actuelle de l'Emploi. Les données les plus récents sont celles du recensement général de la population qui date de 1956.

Les résultats de ce recensement sont les suivants :

SECTEUR	Nombre de Travailleurs		
	Hommes	Femmes	Ensemble
- Agriculture	517.200	345.480	862.680
- Mines et carrières	13.700	310	14.010
- Industries manufacturières			
- Denrées alimentaires	11.730	1.760	13.490
- Boissons	880	50	930
- Tabac	780	-	780
- Textile	7.640	12.340	19.980
- Habillement	4.650	2.430	7.080
- Bois - ameublement	5.840	160	6.000
- Papier - édition	1.320	180	1.500
- Cuir - chaussures	5.480	60	5.540
- Caoutchouc	190	-	190
- Produits chimiques	2.850	30	2.880
- Dérivés du pétrole	-	-	-
- Minerais non métalliques	6.200	1.280	7.480
- Métallurgie	12.010	370	12.380
- Industries diverses	1.370	70	1.440
- Total des industries manufacturières	60.940	18.730	79.670
- Construction et T.P.	22.310	340	22.650
- Electricité - Gaz - Eau	3.400	210	3.610
- Transports - communication	23.390	850	24.240
- Commerce et Banque	61.660	3.180	64.840
- Administration	32.020	2.140	34.140
- Services Divers	23.740	11.520	35.260
- Activités mal désignées	55.000	470	55.470
TOTAL.....	813.360	383.230	1.196.590

.../...

En outre, le recensement de 1956 a dénombré environ 125.000 chômeurs, c'est-à-dire, selon la définition interrationale, 125.000 personnes aptes physiquement et mentalement à travailler, cherchant un travail et ne le trouvant pas.

Ce chiffre de 125.000 chômeurs devait correspondre à la réalité et semble avoir été ramené en 1961 à environ 100.000 chômeurs. En effet, les chantiers de luttes contre le sous-développement ont employé en moyenne 210.000 personnes en 1961. Or sur ces 210.000 personnes, il y en a beaucoup qui ne sont pas de véritables chômeurs mais de petits propriétaires ou exploitants agricoles, ou de petits artisans qui viennent chercher dans les chantiers un revenu d'appoint. Compte tenu des informations recueillies à cet effet, il semblerait donc que les véritables chômeurs ne dépassent pas 100.000 personnes, le reste constituant surtout la population sous-employée dans l'agriculture.

En supposant que le facteur travail est proportionnel à la production, la population qui serait employée en 1964 serait la suivante :

EMPLOI PROBABLE EN 1964

S E C T E U R	Nombre de travailleurs
Agriculture et pêche	455.000 (a)
Mines et carrières	25.000
Industries manufacturières y compris Artisanat	
- Dentées alimentaires	25.000
- Boissons	1.500
- Tabac	900
- Textiles	49.000
- Habillement	13.000
- Bois et ameublement	9.000
- Papier, édition	7.400
- Cuir, chaussures	7.700
- Caoutchouc	270
- Produits chimiques	6.200
- Dérivés du pétrole	1.000 (b)
- Minerais non métalliques	18.000
- Métallurgie	16.000
- Industries diverses	1.900
Total des industries manufacturières	157.570
Construction et T.P.	120.000
Electricité, gaz, eau	6.300
Transports, communications	37.000
Commerce et banque	83.000
Administration et Armée	80.000
Services divers	60.000
Activités mal désignées	60.000
Total : ...	1.083.870

(a) L'emploi dans l'agriculture a été calculé en nombre de journées de travail nécessaires compte tenu de différentes spéculations qui sont envisagées pour 1964. Ce nombre de journées de travail a été ensuite converti en nombre théorique de travailleurs sur la base de 200 journées de travail par an pour un employé.

(b) Comprenant la recherche

.../...

L'emploi dans l'agriculture appelle quelques commentaires :

- Il ne comprend pas l'emploi nécessaire aux travaux d'investissements, lequel a été évalué à environ 60.000 personnes et inclu dans la "Construction et travaux Publics".

- Il a été évalué sur la base moyenne de 220 journées de travail par personne active et par an, ce qui peut paraître exagéré, compte tenu surtout du fait qu'il existe dans ce secteur un grand nombre d'aides familiaux et notamment de femmes. Néanmoins nous avons préféré raisonner sur ce chiffre théorique plutôt que sur un chiffre plus proche de la réalité mais qui comprendrait un grand nombre de sous-employés.

Au total donc, la population effectivement employée serait en 1964 de l'ordre de 1.085.000 personnes. Or la population active totale serait de l'ordre de 1.870.000 personnes dont 930.000 hommes et 940.000 femmes. Par ailleurs, il faut compter qu'en 1964, environ 150.000 femmes seraient occupées soit dans l'agriculture soit dans les autres secteurs à temps plein. En réalité le nombre de femmes qui travailleraient dans l'agriculture à cette date serait sans doute plus élevé, mais ces femmes ne consacreraient pas tout leur temps au travail agricole; le chiffre ainsi retenu est donc fictif : le chiffre réel serait probablement plus proche de 300.000, mais ces 300.000 femmes ne travailleraient en moyenne qu'à demi-temps.

Quoiqu'il en soit nous aurions donc probablement en 1964 :
1.085.000 personnes effectivement employées
dont 155.000 femmes travaillant à temps plein ou leur équivalent.

Ainsi on peut considérer que le plein emploi de la population active masculine sera vraisemblablement réalisé grâce d'une part à l'importance des investissements envisagés et d'autre part au développement et à la diversification de la production. Ce plein emploi ne sera toutefois obtenu qu'en fin de période du pré-plan, ce qui justifiera le maintien au cours de l'année 1962 et peut-être même de l'année 1963, des chantiers de lutte contre le sous-développement. Ceux-ci devront néanmoins être reconsidérés tant sur le plan de leur organisation que sur celui de la nature des travaux à exécuter, ces derniers devant s'intégrer dans le pré-plan triennal.

Chapitre II

LA FORMATION DES CADRES ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans le chapitre IV de la "Perspective Décennale de Développement", l'évolution des divers enseignements participant à la formation des Cadres a été exposée, non point d'après des prévisions globales, mais sur la base de calculs détaillés année par année de 1962 à 1971.

Il en a été de même pour l'évaluation des résultats et des réperoussions de cette évolution, tant du point de vue de la production des cadres aux divers niveaux que du point de vue des investissements à prévoir et des actions à mener.

Il en résulte que la tranche triennale 1962-1964 s'y trouve indiquée d'une façon précise et, le plus souvent, détachée clairement dans le corps de l'exposé et dans les tableaux annexes.

Nous nous bornerons donc, pour ce qui concerne le Pré-Plan à rappeler d'une manière schématique les objectifs à atteindre au cours des 3 années et les moyens à mettre en oeuvre afin que les divers types de formation aboutissenttaux résultats escomptéq en 1964 et que le dispositif général prenne, pendant la triennie, l'élan qui lui permettra d'accomplir sa mission décennale.

Toutefois, lorsque nous aborderons les Investissements, la démarche sera différente de celle suivie dans la Perspective Décennale, car il faudra tenir compte des programmes lancés antérieurement à 1962 et qui se trouvent actuellement en cours d'exécution. Les paiements à effectuer jusqu'à l'achèvement complet de ces travaux seront à intégrer dans les crédits du Plan Triennal. D'autre part, lesdélais d'excécution des programmes nouveaux nous amèneront à fixer un calendrier des paiements qui ne fera supporter à la période 1962-64 qu'une partie du coût total des ouvrages et des équipements, le reste devant être payé ultérieurement.

*
* *

Section I.- L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.-

Le Rythme de la Scolarisation à la base dans l'Enseignement Primaire

Il convient de rappeler qu'à la suite de la réforme de l'Enseignement intervenue en 1958 (loi du 4 Novembre 1958), le Département de l'Education Nationale a envisagé de réaliser en Octobre 1966 la scolarisation totale à la base. A cette date, tous les enfants arrivés à l'âge d'admission dans les écoles,

.../...

c'est-à-dire six à sept ans devront pouvoir etre scolarisés. Pour atteindre cet objectif et compte tenu de la situation des effectifs constatés à la rentrée d'Octobre 1961, le rythme de scolarisation devra etre le suivant :

Nombre d'élèves nouveaux inscrits en première année	Nombre d'enfants scolarisables âgés de 6 à 7 ans (évaluations démographiques)	Proportion devant trouver place dans les écoles
Admis en Octobre 1961 = 84.000	106.300	79 %
Admis en Octobre 1962 = 96.000	110.200	86%
Admis en Octobre 1963 = 103.000	112.300	91 %
Admis en Octobre 1964 = 104.900	114.100	92 %

La Perspective prévoit un taux d'admission de 97% en Octobre 1965 et de 100% en Octobre 1966.

LA PROGRESSION DES EFFECTIFS GLOBAUX.-

Cet apport de nouveaux élèves s'ajoutant à ceux déjà en cours de scolarité feront progresser les effectifs globaux des écoles primaires toutes classes comprises de la façon suivante :

Année scolaire 1961-62 = 465.577 en augmentation de 48.085 élèves sur l'année précédente
" " 1962-63 = 522.600 en augmentation de 57.023
" " 1963-64 = 577.800 en augmentation de 55.200
" " 1964-65 = 627.100 en augmentation de 49.300

Le Développement des effectifs globaux ainsi déterminés se base sur des coefficients de passage d'une classe à une autre, de proportions de redoublants et de taux d'abandons variables selon les classes et, dans l'ensemble, plus favorables que les coefficients constatés au cours de ces dernières années. Cette hypothèse d'amélioration se fonde sur les efforts entrepris et ceux à entreprendre pour relever le niveau des Enseignants, perfectionner les méthodes et ~~le matériel pédagogique~~ et faciliter les conditions de travail et les conditions de vie de certaines catégories d'enfants.

.../...

COEFFICIENTS RETENUS

		1ère Année	2ème Année	3ème Année	4ème Année	5ème Année	6ème Année
Constatés en							
1959-60 et	Passent	64	76	67	62	51,5	37
1960-61	Redoublent	32	22	27	31	30	43
	Abandonnent	4	2	6	7	10,5	20
		100	100	100	100	100	100
Prévus pour							
1961-62	Passent	67	75	70	65	60	37
1962-63	Redoublent	30	23	25	30	33	43
1963-64	Abandonnent	3	2	5	5	7	20
		100	100	100	100	100	100
Prévus pour							
1964-65	Passent	70	75	74	70	65	40
1965-66	Redoublent	28	23	24	28	30	40
1966-67	Abanbonnent	2	2	2	2	5	20
		100	100	100	100	100	100

Le nombre des classes-élèves devra suivre une progression parallèle à celle des effectifs. En admettant une densité moyenne des classes de l'ordre de 40 élèves, mais variant selon les années d'un minimum de 36 à un maximum de 45, les créations nécessaires se présentent ainsi :

1961-62 = 936 classes élèves nouvelles
1962-63 = 1.427 " " "
1963-64 = 1.322 " " "
1964-65 = 1.109 " " "

Le nombre total des classes élèves de l'Enseignement Primaire passera de 11.255 en Octobre 1961 à 15.193 en Octobre 1964.

Le nombre des locaux classes nouveaux nécessaires pour les effectifs supplémentaires sera de :

1.019 locaux classes en 1962-63
944 " " en 1963-64
849 " " en 1964-65

De cette manière, le nombre total des locaux-classes de l'Enseignement primaire passera de 6.163 en Octobre 1961 à 8.975 en Octobre 1964.

.../...

Le nombre des logements pour le personnel sera égal au tiers du nombre de classes.

L'effectif des Instituteurs = Leur nombre en Octobre 19[illegible] est de 7.736 maitres. Le corps des enseignants du primaire devra s'augmenter de 1.424 unités en 1962-63

976 " en 1963-64

908 " en 1964-65

3.308 Instituteurs au total

Ce chiffre devra être porté à 4.058 si l'on doit réserver les 750 Instituteurs étrangers actuellement en fonction dans les établissements relevant de l'Education Nationale.

Or, pour les périodes correspondantes, les Ecoles Normales existantes dont les effectifs actuels arriveront au terme de leurs études dans la triennie fourniront :

333 Instituteurs Normaliens sortant en Juin 1962

238 " " " en Juin 1963

290 " " " en Juin 1964

861 Instituteurs Normaliens au total.

D'autre part, 850 élèves des Collèges Zeitouniens (Section classique et section Moderne) auront obtenu le diplome du Tahsil entre Juin 1962 et Juin 1964. On peut espérer persuader la plupart d'entre eux à se consacrer à une carrière d'Enseignants.

D'après nos prévisions, 770 seront dans ce cas. Ainsi, l'effectif de nouveaux Instituteurs pourra atteindre 861 + 770 = 1.631.

En admettant le maintien d'un contingent de 750 étrangers, la différence (3.308 - 1.631 = 1.677) devra être partiellement comblée par des recrutements parmi :

a) Les bacheliers ne poursuivant pas d'études supérieures 300 au maximum.

b) Les élèves des classes terminales de l'Enseignement Secondaire qui interrompent leurs études = Un millier parmi les "défaillants du Secondaire fin de cycle".

Il restera encore une lacune de 377 postes à pourvoir par des moyens accessoires et temporaires (coopération Internationale) si l'on veut éviter de trop surcharger certaines classes ou de réduire leurs horaires.

../...

Il faut observer que les années suivantes et particulièrement en fin de décennie, grâce à la nouvelle politique d'orientation des élèves de 4ème année de l'Enseignement Secondaire, la production des Ecoles Normales et des Sections Normales des Lycées permettra de rattraper le retard et de satisfaire les nouveaux besoins.

Les Admissions dans l'Enseignement du Second degré : D'après les normes actuelles, c'est-à-dire sur la base de 37% des effectifs de l'année terminale de l'Enseignement primaire, on prévoit l'arrivée dans l'Enseignement du Second degré de :

- 14.000 élèves nouveaux en Octobre 1962
- 18.700 " " en Octobre 1963
- 22.300 " " en Octobre 1964

55.000 élèves nouveaux au total

Il est vraisemblable que ces contingents continueront à s'orienter dans la proportion de 2/3 vers l'Enseignement Secondaire long et 1/3 vers l'Enseignement Moyen.

A partir de 1964-65, il est prévu que, l'âge moyen des élèves devant baisser et les conditions générales de l'Enseignement devant s'améliorer, on pourra enregistrer un taux d'admission supérieur dans le second degré et une proportion plus avantageuse d'enfants orientés vers le secondaire long.

Actions à mener.- Pour atteindre ces résultats et amorcer un progrés par rapport à la situation passée, la Perspective Décennale a énuméré les diverses mesures qui paraissent devoir être prises ou étudiées, notamment :

- Les encouragements à prodiguer aux candidats aux fonctions d'Instituteur et particulièrement une éventuelle réforme des échelles de rémunérations :
- La multiplication et l'intensification des stages pédagogiques des Enseignants :
- Le perfectionnement des manuels et du matériel scolaires
- La poursuite de la réforme des programmes et de leur adaptation au milieu national : un organisme consultatif élargi pourrait collaborer à cet effet avec l'Office Pédagogique.
- Une organisation efficace des Associations de parents d'élèves et l'institution d'un service social :
- Une aide plus généralisée aux enfants de condition modeste (cantines, fournitures gratuites, études du soir, etc.)
- La récupération d'un plus grand nombre de redoublants de l'année terminale :

.../...

- L'étude de nouveaux critères pour l'admission dans l'Enseignement du Second degré, l'organisation d'une session d'examen à la fin des vacances scolaires ou une revision du principe même de l'examen d'entrée en 6ème.

- L'étude de l'éventuelle institution d'un "Enseignement primaire agricole" comme système d'appoint à l'Enseignement primaire classique et la réalisation de centres pilotes.

.../..

Section II.- L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE.-

A.- L'Enseignement Secondaire.-

Son développement de 1962 à 1964.-

Il est prévu que l'Enseignement Primaire fournira aux établissements d'Enseignement Secondaire :

9.340 nouveaux élèves en Octobre 1962
12.470 " " en Octobre 1963
14.870 " " en Octobre 1964

Les effectifs globaux de ces établissements (toutes classes comprises) comptent 28.966 élèves en 1961-62 et seront de 33.120 élèves en 1962-63
39.780 " en 1963-64
47.000 " en 1964-65

Pour l'estimation de ces effectifs les coefficients du tableau ci-apres indiquent les proportions prévisibles d'élèves passant normalement à la classe supérieure, les taux de redoublants et de défaillants.

Années	Sections	COEFFICIENTS DE Passage	Redoublants	Abandon
1ère année	Toutes Sections	75%	10%	15%
2ème année	" "	75%	10%	15%
3ème année	" "	70%	10%	20%
4ème année	Section Normale	95%	5%	-
"	Autres Sections	65%	15%	20%
5ème année	Section Normale	90%	10%	-
"	Autres Sections	65%	15%	20%
6ème année	Section Normale	95%	5%	-
6ème et classes terminales	Autres Sections	60%	20%	20%

Ces coefficients, admis comme hypothèse vraisemblable de calcul devront être annuellement confrontés avec ceux qui pourront être dégagés de l'examen des statistiques scolaires. Leur évolution sera, en quelque sorte, le baromètre qui indiquera le niveau des élèves et permettra de rechercher les mesures à prendre pour corriger éventuellement les tendances défavorables.

../...

L'ORIENTATION.-

L'orientation à donner aux élèves à partir de l'année 1962-63 devra, dans toute la mesure du possible, tenir compte d'un triple souci :

- laisser à l'enseignement secondaire sa vocation normale de préparer des jeunes gens à poursuivre ultérieurement des études supérieures :

- former des contingents suffisants d'instituteurs dans les écoles normales et les sections normales pour répondre aux besoins en cadres enseignants :

- diriger vers l'enseignement technique tous ceux qui y sont aptes, ce secteur ayant été jusqu'ici relativement défavorisé.

La Perspective décennale de développement a, par ailleurs, pris en considération les besoins en cadres des différents secteurs d'activité et la production des autres types de formation. Elle a, en dernière analyse, envisagé l'orientation des élèves de l'Enseignement Secondaire de la manière suivante:

- Section Normale = 1/5 de l'effectif total
- Section Lettres et sciences = 2/5 de l'effectif total
- Section Economique : 1/5 de l'effectif total
- Section Technique : 1/5 de l'effectif total

Pour la formation des Instituteurs, elle a prévu qu'en plus des élèves dirigés vers les sections normales, des apports extérieurs garniront les classes des Ecoles Normales à concurrence de :

370 candidats supplémentaires admis au concours d'entrée en 1962-63
310 candidats admis en 1963-64
et 310 " " en 1964-65

Cet appel à l'extérieur ira par la suite en se réduisant au fur et à mesure que les sections Normales des lycées et Collèges seront plus fournies.

Les diplomés de l'Enseignement Secondaire au cours des trois prochaines années sont estimés ainsi :

	1962	1963	1964	Total
- Instituteurs	333	238	290	861
- Section Lettres et Sciences	405	520	1.055(1)	2.060
- Section Economique	-	-	90	90
- Section Technique	90	125	340(1)	555
Ensemble	908	883	1.775	3.566

(1) NB.- La pointe observée en 1964 s'explique par la coexistence des années terminales de l'ancien régime (avant dernière promotion) et du nouveau régime (première promotion) de l'Enseignement Secondaire.-

Par ailleurs, le reliquat des effectifs de l'Enseignement Zeitounien dont la résorption dans le Secondaire a été amorcée des 1958-59 pourra produire :

En 1962 = 230 Diplomés du Tahcil classique et 80 du Tahcil moderne
En 1963 = 230 " " " et 80 " "
En 1964 = 170 " " " et 60 " "
en 3 ans 630 " " " et 220 " "
au total = 850 diplomés du Tahcil Zeitounien.

Enfin; les Etablissements relevant actuellement de la Section Culturelle du Consulat de France (Ex. MUC) comptent des effectifs d'élèves Tunisiens dont il est prévu que 860 environ obtiendront le baccalauréat au cours des trois prochaines années.

Destination des diplômés de l'Enseignement Secondaire.-

a) seront versés dans les cadres de l'Enseignement Primaire:

861 Instituteurs issus des Ecoles Normales
770 diplômés du Tahcil (sur un total de 860)
300 bacheliers issus des sections "Lettres et Sciences".

b) suivront des études Universitaires supérieures :

80%	des bacheliers Lettres et Sciences (Education Nationale & ex-M.U.C.).....	2.340
25%	des bacheliers section Economique	20
25%	des bacheliers section Technique	140
	Les diplômés du Tahcil Zeitounien Moderne	80
	Au total	2.580

c) occuperont des fonctions de cadres Moyens

280 bacheliers Lettres et Sciences
70 " mention Economique
415 " " Technique

765 Cadres Moyens au total rejoindront le marché du travail.

Besoins en Professeurs nouveaux.-

L'augmentation des effectifs de l'Enseignement Secondaire créera un besoin de recrutement de nouveaux professeurs.

160 nouveaux professeurs en Octobre 1962
293 " " " 1963
337 " " " 1964
790 au total

../...

Ceci, sans compter les 417 postes actuellement vacants qui sont et qui demeureront assurés en heures upplémentaires par le personnel en fonction.

Par ailleurs les besoins théoriques en personnel enseignant devraient s'augmenter des 476 postes actuellement tenus par des étrangers.

* * *

B.- L'Enseignement Moyen.-

Progression des effectifs.-

Parmi les enfants des écoles primaires qui aborderont l'Enseignement du second degré, se dirigeront vers l'Enseignement Moyen.

4.660 en Octobre 1962
6.230 " 1963
7.430 " 1964

Le total des effectifs globaux de l'Enseignement Moyen et de l'Enseignement Professionnel (en voie de réscrption) sera pour les mêmes années, respectivement d'environ

14.900 élèves
17.000 "
19.500 "

Orientation des élèves dans les trois sections du Moyen

Il a été indiqué dans la Perspective Décennale que pour tenir compte des besoins de l'économie en cadres de base, il est souhaitable que l'orientation des élèves du Moyen vers les diverses sections se fasse dans les proportions suivantes à partir d' Octobre 1962.

20% dans la section générale
20% dans la section économique
60% dans la section Industrielle

Toutefois, pour éviter les erreurs d'orientation et pour pouvoir déceler les aptitudes réelles des enfants, les Commissions techniques ont suggéré que le choix de la section ne soit décidé qu'au terme de la 1ère année de l'Enseignement Moyen, cette 1ère année devant constituer, comme dans l'Enseignement Secondaire un "tronc commun".

De même, les travaux en atelier ne devront pas occuper une place prépondérante pendant la 1ère et la 2ème année des études qui devront être davantage consacrées à la formation générale.

Enfin, à l'issue de la 3ème année, le succès au Brevet de l'Enseignement Moyen devra être suivi de l'Obligation d'accomplir un stage d'une année dans une entreprise, dans une usine ou dans un centre de Perfectionnement Professionnel. Ainsi les cadres de base ou "Cadres C" produits par l'Enseignement Moyen auront une meilleure qualification professionnelle et s'intégreront plus aisément dans les activités où ils seront versés.

Nombre de brevetés de l'Enseignement Moyen attendus dans la triennie.-

	1962	1963	1964	Total
Section Générale	770	840	970	2.520
Section Commerciale	140	230	365	735
Section Industrielle	670	760	920	2.350
Section Professionnelle	360	375	405	1.140
	1.880	2.205	2.660	6.745

Du point de vue de la production effective des cadres de base, il y a lieu de tenir compte d'un décalage d'une année correspondant à l'année complémentaire de stage dont il a été question au paragraphe précédent.

Coefficients de calcul.-

Les critères retenus pour évaluer la progression des effectifs sont les suivants :

70% des élèves passent chaque année dans la classe supérieure

20% redoublent

10% s'éliminent

60% des élèves des classes terminales réussissent au brevet de l'Enseignement Moyen.

De même que pour les autres cadres d'Enseignement, il conviendra de vérifier annuellement si les résultats réels ne s'écartent pas dangereusement des coefficients admis, d'autant que les taux de succès escomptés sont sensiblement supérieurs à ceux enregistrés à la Session de Juin 1961 (34% des candidats)

.../...

Le Personnel Enseignant.-

Les cadres du personnel Enseignant devront s'augmenter proportionnellement à l'effectif des élèves

10 professeurs et 17 Instructeurs nouveaux en Octobre 1962
21 " et 38 " " " 1963
25 " et 44 " " " 1964
56 professeurs et 99 Instructeurs supplémentaires en 3 ans

L'ensemble du personnel enseignant, au nombre de 849 Octobre 1961 devra passer à 1.004 en Octobre 1964, soit une augmentation totale de 155 agents.

Les locaux.- La consistance des nouveaux locaux nécessaires sera en principe, la suivante pour les 3 années :

111 Locaux classes
99 Locaux ateliers.

Section III.- L'Enseignement Superieur et la Recherche.-

L'Orientation des Etudiants.-

La première action qui nous parait s'imposer dès les premiers mois du Plan Triennal est de procéder à une enquête dont l'objet serait de dénombrer exactement les étudiants qui, en Tunisie comme à l'Etranger poursuivent des études universitaires, soit à leurs propres frais, soit avec une bourse du Gouvernement Tunisien ou une bourse de coopération technique.

La connaissance de la matière où ils poursuivent leurs études et de la date probable où ils les acheveront permettra de mettre au point un calendrier d'arrivée de cadres supérieurs dans les diverses spécialités et de préciser la politique d'orientation qu'il conviendra d'adopter dès la rentrée de 1962-63.

Simultanement, seront recueillis et coordonnés tous les renseignements susceptibles de définir avec exactitude les besoins des différentes activités en Cadres Supérieurs pour lesquels il n'a pu être fait qu'une évaluation globale dans la "Perspective Décennale".

Il ne suffit pas par exemple, de savoir que l'Industrie Tunisienne aura besoin d'environ 2.000 cadres supérieurs. Il est nécessaire de connaitre quatre ou cinq ans à l'avance le nombre d'Ingénieurs à destiner à telle ou telle Industrie qui sera créée.

De meme, il est évident que parmi les 5.900 Professeurs nécessaires pendant les dix prochaines années à l'ensemble de l'Enseignement, il conviendra de distinguer le nombre respectif de ceux qui devront acquérir une formation littéraire, une formation scientifique ou une formation technique, et à l'intérieur de chacune de ces catégories, de préciser la spécialité ou la discipline avec le plus d'exactitude possible.

Un service de l'orientation, à créer auprès du Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale, la Direction de la Planification et le futur Institut National de la Formation Professionnelle et de la Productivité sont les trois organismes qui pourront efficacement collaborer à cette enquête et, par la suite, élargir leurs investigations à la détermination des besoins en cadres moyens et en cadres de base, ventilés par technique ou par spécialité et classés dans un calendrier précis de la formation et de l'emploi.

.../..

Se réunissant fréquemment en un Comité restreint de l'Orientation, ces trois organismes fixeront leur méthode de travail et se répartiront les tâches. Une fois par semestre, au moins, ils tiendront une séance de travail avec les représentants des autres Départements et ceux des organisations intéressées (U.G.E.T. etc...).

Cette Commission plenière aura avant le début de chaque année scolaire, à examiner les demandes de bourses et de prêts d'honneur et à présenter les propositions d'attribution et d'éventuelle réorientation des candidats.

Les renseignements disponibles permettent d'indiquer qu'environ 4.000 étudiants poursuivent à l'heure actuelle des études dans les Universités ou les Grandes Ecoles. Parmi eux :

- 3.300 étaient en cours d'études en 1960-61
- 650 à 700 sont entrés en Facultés en Octobre 1961

Pour les trois prochaines années, il est prévu que les nouveaux contingents pourront atteindre :

730 nouveaux étudiants en Octobre 1962
700 " " " 1963
1.150 " " " 1964

2.580 au total

Le calendrier de rentrée des étudiants ne peut actuellement être précisé.

En matière d'orientation, le dénombrement des étudiants et la connaissance exacte des débouchés permettent sans doute une certaine action de propagande et de persuasion. Cette action sera renforcée par une politique soutenue d'octroi de bourses, de prêts d'honneur et de pré-salaires dont le montant devra être proportionné aux besoins en cadres dans les diverses branches. Mais il est également indispensable d'étudier au plus tôt une échelle des rémunérations qui mettrait en harmonie les avantages matériels qu'offrent les différentes carrières avec les obligations qu'elles comportent, l'effort qu'elles requièrent et leur participation au développement national.

Cette recherche d'un meilleur équilibre et d'une plus grande équité devra naturellement s'appliquer aussi bien aux rémunérations de la fonction publique qu'aux bénéfices retirés des autres activités.

.../...

Le Développement de la Recherche.-

En étroite relation avec l'Enseignement Universitaire, la recherche scientifique est un facteur essentiel de la promotion intellectuelle et du progrés économique et social. Son organisation méthodique devra :

- d'une part aider à réaliser les objectifs economiques du Plan.
- d'autre part entretenir et développer les ressources de la culture nationale.
- en troisième lieu, coordonner les efforts et éviter leur dispersion.

Un projet en voie de réalisation consiste à créer un "Centre d'Etudes et de Recherche Economiques et Sociales". Les thèmes de recherches qui y sont d'ores et déjà envisagés rejoignent pour la plupart les préoccupations économiques du Plan.

Il en est de même pour le Centre de recherches concernant les terres arides et celui concernant les terres salées, l'un et l'autre de création récente.

Les autres organismes de recherches sont des services relevant de l'Agriculture ou des Laboratoires dépendant de la Santé Publique.

Un Comité commun serait une Institution très utile. Sa mission serait d'établir les contacts entre les divers chercheurs, de publier un bulletin de documentation, de tenir à jour un fichier bibliographique et un index des travaux en cours accessibles à tous les intéressés, de proposer l'attribution des bourses les missions et les subventions, d'étudier enfin toutes les mesures susceptibles d'encourageret de faciliter la Recherche.

Formation accélérée des cadres supérieurs et Perfectionnement.-

L'importance des besoins en Cadres supérieurs et leur particulière urgence, les longs délais nécessaires à leur formation d'après les normes classiques, la précarité et les inconvénients d'un recrutement massif à l'étranger imposent la recherche de solutions transitoires consistant à organiser des cycles de courte durée pour la constitution de cadres "semi-supérieurs" se situant entre les cadres moyens issus de l'enseignement secondaire et les cadres supérieurs proprement dits.

Des "sous-ingénieurs" et des Techniciens supérieurs" pourront être formés en deux ans après le baccalauréat dans les Instituts techniques ou des Instituts des Sciences Appliquées rattachés à la Faculté des Sciences. Ils pourront également suivre

../...

les enseignements de cet ordre organisés à l'étranger, à l'exemple des 18 élèves Ingénieurs des travaux statistiques qui ont été adressés en Octobre 1961 au centre qui vient d'être créé à Rabat.

L'Ecole Normale d'Enseignement Moyen qui fonctionne actuellement à une échelle encore réduite, mais qui s'est déjà révelée comme une institution particulièrement intéressante devra accroitre ses moyens et développer son activité à la mesure des besoins futurs en personnel enseignant des Collèges Moyens et des Etablissements Secondaires du 1er cycle, le niveau de ce personnel pouvant être limité sans inconvénient à celui des "Professeurs Adjoints".

Avec l'assurance de trouver ensuite un débouché dans l'Administration publique, dans les sociétés nationales ou dans le sedteur des services, des candidats non bacheliers et des cadres moyens occupant un emploi pourront être incités à suivre des études de capacité en droit ou de capacité es sciences économiques, des études de formation bancaire, des cours supérieurs de comptabilité, etc...

Dans le même ordre d'idées, des stages et des séminaires de Perfectionnement, des colloques tenus par des cadres ayant des fonctions analogues permettront la recherche de solutions à des problèmes communs et de méthodes de travail plus rationnelles et plus productives.

Une action considérable pourra être menée dans ce domaine d'une part, par l'Institut National de la Productivité et d'autre part, par un Centre d'Etudes et de recherches Administratives.

Les Constructions Universitaires?-

Dans le cadre général du projet d'extension de l'Université Tunisienne dont la réalisation totale s'échelonnera sur une vingtaine d'années, le programme du Plan Triennal comportera, outre l'achèvement des travaux en cours d'exécution, la construction d'une Faculté des Sciences. L'un des éléments essentiels de cette faculté sera l'Institut National Technique ou "Ecole d'Ingénieurs". Les différents projets et leurs coûts sont énumérés au chapitre IV ci-après relatif aux Investissements à la charge du Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale.

Le Personnel Enseignant.-

En attendant la constitution d'un corps de Professeurs Tunisiens en nombre suffisant, il sera indispensable, pendant de longues années encore, de recruter des Enseignants Etrangers. Une large prospection auprès des Universités étrangères, notam-

../..

ment celles des villes reliées directement à Tunis par un courrier aérien régulier, pourra permettre de confier des chaires à du "Personnel Visiteur" qui donnera plusieurs séries de cours, complétées dans l'intervalle par des travaux dirigés par des Assistants.-

SECTION IV.- Les Investissements de l'Education Nationale.-

A.- Investissements pour l'Enseignement Primaire.-

Le Développement de l'Enseignement primaire, tel qu'il est prévu dans la Perspective, exige qu'en Octobre 1964, il existe pour un effectif de 627.100 élèves groupés dans 15.193 classes-élèves, un nombre de locaux classes égal à 8.975 unités.

Or le nombre de locau x classes était en Octobre 1958 de 4.495 Locaux. Les besoins supplémentaires pour la période allant d'Octobre 1958 à Octobre 1964, sont de 4.480 unités.

En ce qui concerne, les logements pour les instituteurs, les besoins supplémentaires s'élèveront à 1.493 unités soit le tiers du nombre de locaux classes.

Projets en cours d'exécution.-

Un certain nombre de constructions sont déjà réalisées, d'autres sont en cours d'exécution. Le tableau N° 1 indique l'importance de ces constructions, l'état d'avancement des travaux et les crédits d'engagements et de paiements nécessaires à leur achèvement et prévus au titre de la triennie.

Il est à remarquer qu'à l'exception d'un certain nombre de projet individualisés et réalisés directement par le Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale, les constructions scolaires concernant l'enseignement primaire sont financées et réalisées avec la perticipation des Collectivites Locales.

Le tableau n° 1 donne la répartition par gouvernorat du nombre des locaux classes construits et ceux en cours de construction. Pour l'ensemble de la Tunisie, on compte 699 locaux classes construits et 1.072 en cours d'achèvement, soit au total 1.771 locaux classes à déduire du chiffre global de 4.480 représentant les besoins supplémentaires de la période considérée (Octobre 1958 à Octobre 1964).

Le même tableau donne également la répartition des logements par gouvernorat . L'ensemble des logements construits s'élève à 343 unités. Ceux en cours de construction sont au nombre de 590. Ainsi 933 logements sur 1.493 seront bientôt à la disposition du corps enseignant.

../...

Nature des Constructions	Locaux déjà construits	Locaux en cours de construction	Locaux construits ou en cours de construction pour lesquels il est prévu des crédits de paiements au titre de la Triennie				Log men co tru
			Projets Individualisés	Projets réalisés avec la participation des Collectivités Locales			
				Programme additif 1959	Programme 1960	Programme 1961	Ensemble	
Béjà	55	64	-	4	22	40	66	3
Bizerte	45	63	6	1	38	39	78	1
Cap Bon	63	71	-	-	50	36	86	1
Gabès	30	44	-	-	15	22	37	1
Gafsa	57	94	-	-	45	56	101	4
Kairouan	91	58	7	23	47	49	119	6
Kasserine	67	22	-	-	14	39	53	5
Le Kef	16	158	5	-	39	83	122	1
Médenine	32	68	-	1	22	23	46	1
Sfax	54	65	-	4	35	48	87	2
Souk El Arba	25	49	-	-	-	31	31	1
Sousse	64	131	-	-	101	65	166	2
Tunis et Banlieue	109	185	58	107	-	57	164	2
Achats d'immeubles.	non ventilés par Gouvernorat							
Total Tunisie	699	1.072	76	140	428	588	1.156	34

(1) Il s'agit de la construction de refectoires, bureaux,

(2) Les 160.000 D. de crédits de paiements se répartissem

ETAT N° 1

...ENT PRIMAIRE

Programme des Années 1959, 1960 et 1961

aux achevés et travaux en cours d'exécution

LOGEMENTS (Nombre)							Autres constructions Dépendances (Nombre) (1)			Crédits de paiements en dinars	
Logements constraits ou en cours de constructions pour lesquels il est prévu des crédits de paiements au titre de la décennd							Projets Individualisés	Projets réalisés avec la participation des Collectivités Locales		1962	1963
Logement en cours de construction	Projets Individualisés	Projets réalisés avec la participation des Collectivités Locales									
		Programme additif 1959	Programme 1960	Programme 1961	Ensemble			Totaldes subventions aux Collectivités Locales		Projets individualisés par Gouvernorat	
2)	-	2	11	15	28	-	-	-		-	-
27	-	-	16	13	31	1	-	-		15.000	2.000
34	-	-	15	18	33	-	3	-		-	-
24	-	-	11	9	20	-	2	-		--	-
69	-	-	36	46	03	-	7	-		-	-
50	-	12	35	37	34	0	-	-		35.000	7.000
25	-	-	8	39	47	-	4	-		-	-
85	1	-	14	61	75	1	2	-		26.400	2.600
53	-	-	20	19	39	-	4	-		-	-
37	-	4	20	23	47	-	3	-		-	-
31	-	-	-	14	14	-	-	-		-	-
70	-	-	42	40	02	-	20	-		-	-
56	3	37	-	23	60	15	3	-		110.000	16.000
										30.300	
590	4	55	228	359	642	25	40	(2) 160.000	216.700	27.600	
									404.500		

cantines, bloc sanitaire, dortoirs et chambres de surveillants

nt ainsi : 200 D. au titre du programme additif 1959

40.000D. au titre du programme 1960

120.000D. au titre du programme 1961

Projets nouveaux.-

Pour satisfaire la totalité des besoins en locaux classes et en logements toujours à l'échelle nationale, il reste à construire, au cours des 3 ans à venir 2.709 locaux classes et 560 logements. Leur répartition par gouvernorat, c'est-à-dire la localisation des constructions dépend des besoins de chaque région compte tenu de leur niveau de scolarisation actuel et du niveau souhaitable que devra atteindre chaque gouvernorat en 1964.

- Taux de scolarisation par gouvernorat.-

Le tableau n° 2 donne les taux de scolarisation de chaque gouvernorat pour les années 1958 et 1961.

En 1958-1959, année de mise en exécution de la réforme de l'enseignement, letaux moyen de scolarisation pour l'ensemble du Territoire était de 37,85.

Seuls les Gouvernorats de Tunis, Sfax, Sousse et du Cap Bon dépassaient cette moyenne.

Dans cinq gouvernorats, les effectifs inscrits dans l'enseignement primaire n'atteignaient pas le 1/4 des enfants d'âge scolaire. Béjà et Kasserine, plus particulièrement, accusaient un retard considérable.

Entre 1959 et 1961 toutes les régions ont amélioré leurs infrastructure scolaire et enregistré une intensification de la scolarisation.

Ainsi, si le taux de scolarisation de la Tunisie a augmenté dans une proportion de 34,1% au cours des 4 dernières années (ce taux ayant été porté de 37,85% à 50,78%), à l'échelle régionale et plus particulièrement pour les gouvernorats les plus défavorisés en matière de scolarisation, la variation à été plus importante à [illegible] - 154,2% d'augmentation pour Kasserine 80,4% pour Kairouan, 71,6% pour le Gouvernorat du Kef et 51,6% pour la région de Béjà.

Pour les gouvernorats dont la scolarisation était en 1958 relativement bonne, l'augmentation du taux a été inférieure à la moyenne générale de variation.

Cette politique de développement de l'enseignement primaire qui a pour objectif de diminuer les désiquilibres régionaux doit être poursuivie.

../...

TAUX DE SCOLARISATION PAR GOUVERNORAT PENDANT LES ANNEES 1958 et 1962 ET VARIATION DE CES TAUX AU COURS DE CETTE PERIODE

TABLEAU N° 2

Gouvernorats	1958			1961			Variation du taux de scolarisation	
	Population scolarisable	Population scolaire	Taux de scolarisation	Population scolarisable	Population scolaire	Taux de scolarisation	En valeur absolue	En %
Béjà	61.295	11.594	18,91	67.470	19.350	28,67	+ 9,76	+ 51,6%
Bizerte	61.710	21.622	35,03	67.930	30.435	44,80	+ 9,77	+ 27,8%
Cap Bon	60.795	24.108	39,65	66.920	34.929	52,19	+ 12.54	+ 31,6%
Gabès	40.640	14.641	36,02	44.730	19.835	44,34	+ 8,32	+ 23,0%
Gafsa	59.460	21.419	36,02	55.450	31.432	48,02	+ 12,00	+ 33,3%
Kairouan	50.550	12.550	24,82	55.640	24.926	44,79	+ 19,97	+ 80,4%
Kasserine	40.315	4.864	12,06	44.370	13.604	30,66	+ 18,60	+ 154,2%
Le Kef	59.210	13.267	22,40	65.180	25.072	38,46	+ 16,06	+ 71,6%
Médenine	45.720	15.469	33,83	50.330	22.408	44,52	+ 10,69	+ 31,5%
Sfax	80.280	39.783	49,55	88.370	53.409	60,43	+ 10,88	+ 21,9%
Souk El Arba	52.885	11.238	21,24	58.210	16.583	28,48	+ 7,24	+ 34,0%
Sousse	101.600	48.511	47,74	111.840	66.606	59,55	+ 11,81	+ 24,7%
Tunis et Banlieue	118.340	76.166	64,36	130.250	106.988	82,13	+ 17,77	+ 27,6%
Tunisie	832.800	315.232	37,85	916.700	465.577	50,78	+ 12,93	+ 34,1%

Taux de Scolarisation retenus comme objectifs en 1964 par gouvernorat

D'après les calculs de la Perspective Décennale il est prévu que les effectifs de l'enseignement primaire seront de 627.100 élèves pour l'annee scolaire 1964-65 ce qui donne pour une population scolarisable évaluée à 964.600 enfants un taux de scolarisation (moyenne générale de la Tunisie) égal à 65,01% en augmentation par rapport à à 1961 de 28%. (1)

../...

(1) Il convient de préciser que si en 1964-65, la moyenne des enfants scolarisés par rapport au nombre des enfants d'âge scolaire (6 à 14 ans) sera de 65,01%, par contre la scolarisation à la base (enfants âgés de 6 à 7 ans) atteindra un taux de 92%.-

La répartition des effectifs scolaires par gouvernorat en 1964 doit être conçue compte tenu d'une part de l'ensemble des effectifs à l'échelle nationale et du taux général de scolarisation, d'autre part du taux de scolarisation à fixer pour chaque gouvernorat.

En 1961.-

a) Le taux de scolarisation dans l'ensemble du pays est de 50,7 pour cent des enfants d'âge scolaire.

b) Dans 3 gouvernorats, il ne dépasse pas 30. Ce sont les Gouvernorats de Souk El Arba, Béjà et Kasserine, soit 56 à 60% de la moyenne générale.

c) Dans 6 gouvernorats, le taux de scolarisation se situe entre 38 & 48, soit 75 à 95% de la moyenne générale.

d) Dans 4 gouvernorats, le taux étant de 52 à 82, la moyenne générale s'y trouve dépassée = 102% à 161%.

Dans ces conditions, l'objectif fondammental est de réduire davantage les écarts qui existent encore entre le taux général et les taux régionaux.

Pour être réaliste, cette action doit bien entendu être compatible avec les prévisions de la perspective concernant le développement de l'enseignement primaire, et l'effort en investissements à y consacrer.

Autrement dit, la moyenne des taux de scolarisation par gouvernorat devra atteindre et non dépasser le taux national de 65,01% fixé pour 1964.

Compte tenu de ces considérations le tableau n° 3 ci-après indique les taux de scolarisation par gouvernorat à atteindre en 1964.

../...

Taux de scolarisation en 1964 et leur variation par rapport à 1961

Tableau N° 3

Gouvernorats	Taux de scolarisation en 1961		Taux de scolarisation - Objectif - en 1964		Variation du taux de scolarisation en 3 ans	
	En Valeur absolue	Par rapport à la moyenne générale en %	Par rapport à la moyenne générale en%	En valeur absolue	En Valeur absolue	en %
Souk El Arba	28,43	56,1	70	45,50	+ 17,02	+ 59,7
Béjà	28,67	56,5	70	45,50	+ 16,83	+ 58,7
Kasserine	30,66	60,4	75	48,75	+ 18,09	+ 59,0
Le Kef	38,46	75,7	84,6	55,00	+ 16,54	+ 43,0
Gabès	44,34	87,3	90	58,50	+ 14,16	+ 31,9
Médenine	44,52	87,7	90	58,50	+ 13,98	+ 31,4
Kairouan	44,79	88,2	90	58,50	+ 13,71	+ 30,6
Bizerte	44,80	88,2	90	58,50	+ 13,70	+ 30,5
Gafsa	48,02	94,6	95	61,75	+ 13,73	+ 28,5
Cap Bon	52,19	102,8	104,7	67,74	+ 15,55	+ 29,7
Sousse	59,55	117,3	112,1	72,90	+ 13,35	+ 22,4
Sfax	60,43	119,0	115,2	74,90	+ 14,47	+ 23,9
Tunis et Banlieue	82,13	161,7	141,5	92,00	+ 9,87	+ 12,0
Tunisie (Moyenne Générale	50,78	100,00	100,00	65,01	+ 14,23	+ 28,0

../....

Tableau n° 3 bis

SITUATION COMPARATIVE DES TAUX DE SCOLARISATION EN 1958, 1961 ET 1964

	Béjà	Bizerte	Cab Bon	Gabès	Gafsa	Kairouan	Le Kef	Médenine	Sfax	Souk El Arba	Sousse	Kasserine	Tunis&Banlieu
1958	18,91	35,03	39,65	36,02	30,02	24,82	22,40	33,83	40,55	21,24	47,74	12,06	64,36
1961	28,67	44,80	52,19	44,34	48,02	44,79	38,46	44,52	60,43	28,48	59,55	30,66	82,13
1964	45,50	58,50	67,74	58,50	61,75	58,50	55,00	58,50	74,90	45,50	72,90	48,75	92,00

Population scolaire en Octobre 1964 par Gouvernorat.-

Les taux de scolarisation étant fixés, la population scolaire de chaque gouvernorat en Octobre 1964 est calculée à partir de la population scolarisable. Le tableau n° 4 donne la répartition de la population scolaire, et par déduction, les effectifs scolaires supplémentaires que devront enregistrer les gouvernorats par rapport à 1958, entrée en vigueur de la réforme de l'Enseignement.

../...

Population scolaire en 1964 par Gouvernorat et son évolution par rapport à 1958

Tableau n° 4

Gouvernorats	Taux de scolarisation en 1964 (1)	Population scolarisable en 1964 (2)	Population scolaire Octobre 1964 (3)	Population scolaire en Octobre 1958(4)	Augmentation des effectifs (5)=(3) - (4)	
					En Valeur absolue	En %
Béjà	45,50	70.995	32.300	11.594	20.706	6,64
Bizerte	58,50	71.475	41.810	21.622	20.188	6,47
Cap Bon	67,74	70.415	47.700	24.108	23.592	7,56
Gabès	58,50	47.070	27.540	14.641	12.899	4,13
Gafsa	61,75	68.870	42.530	21.419	21.111	6,77
Kairouan	58,50	58.550	34.250	12.550	21.700	6,96
Kasserine	48,75	46.690	22.760	4.864	17.096	5,74
Le Kef	55,00	68.585	37.720	13.267	24.453	7,84
Médenine	58,50	52.960	30.980	15.469	15.511	4,97
Sfax	74,90	92.990	69.700	39.783	29.917	9,60
Souk El Arba	45,5	61.250	27.870	11.238	16.632	5;33
Sousse	72,90	117.680	85.800	48.511	37.289	11,97
Tunis & Banlieue	92,00	137.070	126.140	76.166	49.974	16,02
Ensemble du Territoire	65,01	964.600	627.100	315.232	311.868	100,00

Besoins en Locaux-Classes.-

L'ensemble de ces augmentations d'effectifs s'élève à 311.868 élèves. Ils nécessiteront, comme il a été déjà indiqué, 4.480 locaux classes supplémentaires. La répartition de ces besoins en locaux classes, par gouvernorat, est faite à partir de l'importance relative des augmentations des effectifs de chaque région. Le tableau n° 5 en donne la répartition.

Les locaux-classes à construire au cours de la triennie se déduisent en retranchant des besoins totaux, la somme des constructions déjà réalisées et celles en cours d'achèvement (voir tableau n° 5 ci-après).

../...

Besoins en locaux-classes et nombre de Locaux-classes à construire au cours de la Triennie

Tableau n° 5

Gouvernorats	Importance relative de l'augmentation des effectifs en 1964 par rapport à 1958	Besoins totaux en locaux classes	Locaux Classes dont la construction			Locaux-Classes à construire		
			est achevée	est en cours	Ensemble	Par projets individualisés	Avec participation des Collectivités Locales	Ensemble
Béjà	6,64	297	55	64	119	-	178	178
Bizerte	6,47	290	45	63	108	2	180	182
Cap Bon	7,56	339	63	71	134	3	202	205
Gabès	4,13	185	30	44	74	8	103	111
Gafsa	6,77	303	57	94	151	-	152	152
Kairouan	6,96	312	91	58	149	3	160	163
Kasserine	5,74	257	67	22	89	-	168	168
Le Kef	7,84	351	16	158	174	-	177	177
Médenine	4,97	223	32	68	100	-	123	123
Sfax	9,60	430	54	65	119	14	297	311
Souk El Arba	5,33	239	25	49	74	-	165	165
Sousse	11,97	536	64	131	195	12	329	341
Tunis &Banlieue	16,02	718	100	185	285	126	307	433
Ensemble du territoire	100,00	4.480	699	1.072	1.771	168	2.541	2.709

Besoins en Logements.-

Les besoins totaux en logements ont été évalués à 1.493. Or 343 logements sont déjà construits : 590 sont en cours d'achèvement, il reste à construire pour l'ensemble du territoire 560 logements.

Leur répartition par gouvernorat devra être la suivante :

Béjà	30	logements
Bizerte	35	"
Cap Bon	30	"
Gabès	50	"
Gafsa	50	"
Kairouan	50	"
Kasserine	60	"
Le Kef	60	"
Médenine	60	"
Sfax	40	"
Souk El arba	60	"
Sousse	40	"
Tunis et Banlieue	15	"
Total	560	Logements

Les Investissements correspondant aux projets nouveaux et leur échéancier sont précisés dans le tableau n° 6 ci-après.-

Investissements de l'Enseignement Prima

Echéanchier des Crédits d'engagement et des

Gouvernorats	Locaux-Classes: Projets Individualisés: Nombre	Locaux-Classes: Projets Individualisés: Coût Global	Locaux-Classes: Avec la Participation des Collectivités Locales: Nombre	Locaux-Classes: Avec la Participation des Collectivités Locales: Subvention et équipement (1)	Logements: Nombre	Logements: Subvention (1)	Total des Investissements	1962 (2): Crédits d'engagements: Projets individualisés	1962 (2): Crédits d'engagements: Subvention	1962 (2): Crédits m: Projets individualisés
Béjà	-	-	178	151.300	30	21.000	172.300	-	58.300	-
Bizerte	2	13.200	180	153.000	15	10.500	176.700	4.500	55.300	4.500
Cap Bon	3	10.000	202	171.700	30	21.000	202.700	3.400	65.200	3.400
Gabès	8	91.000	103	87.550	50	35.000	213.550	30.800	41.400	30.800
Gafsa	-	-	152	129.200	50	35.000	164.200	-	55.500	-
Kairouan	3	193.000	160	136.000	50	35.000	364.000	65.200	57.800	65.200
Kasserine	-	-	168	142.800	60	42.000	184.800	-	62.500	-
Le Kef	-	-	177	150.450	60	42.000	192.450	-	65.050	-
Médenine	-	-	123	104.550	60	42.000	146.550	-	49.550	-
Sfax	14	134.000	297	252.450	40	28.000	414.450	45.300	94.800	45.300
Souk El Arba	-	-	165	140.250	60	42.000	182.250	-	61.600	-
Sousse	12	88.000	329	279.650	40	28.000	395.650	29.700	107.000	29.700
Tunis et Banlieue	126	874.250	307	260.950	15	10.500	1145.700	295.600	91.800	295.600
Ensemble du Territoire....	168	1.403.450	2.541	2.159.850	560	392.000	3955.300	474.500	962.800	474.500
Total des crédits (Ensemble des Projets Individualisés et des Subventions							3955.300	1.337.300		1.3

Bases de calcul.- (1) Il est compté = 700 D. en moyenne de subvention p
700 D. en moyenne de subvention p
Un crédit de 150 D. pour l'équipe

(2) La répartition des crédits/est faite en fonction des
- 33,8% pour l'année 1962
- 34,8% pour l'année 1963
- 31,4% pour l'année 1964.-

I - ENSEIGNEMENT II - PRIMAIRE

Tableau N° 7

Liste des Projets individualisés en cours d'exécution

Gouvernorats	Désignation du Projet	Nature du Projet	Coût global du projet en dinars
Bizerte	Ecole de Garçons de Métline	Agrandissement :6 classes, 1 refectoire	23.400
Kairouan	Internat Primaire de Haffouz	Agrandissement : 7 classes, 2 dortoirs, 1 réfectoire, Infirmerie et 4 chambres	93.075
Le Kef	Ecole Primaire Kalaa Djerda	Agrandissement : 5 classes, 1 cantine avec cuisine et réserve, 1 logement	26.400
Tunis et Banlieue	Ecole filles : Hafsia (Tunis)	Création : 15 classes, 1 logement, 1 réfectoire avec cuisine	96.000
	Ecole filles : Kram	Création :12 classes, 1 bureau Directrice, 1 salle visites médicales, 1 refectoire avec cuisine, 1 logement Concierge et 1 salle d'attente	56.200
	Ecole Primaire garçons : Ariana	Création :1ère tranche : 6 classes, 1 logement, 1 bureau, 1 salle d'attente 1 salle de visites médicales, 1 préau et un bloc sanitaire.	53.900
	Ecole de garçons : Mellassine	Agrandissement : 2 classes	3.930
	Ecole garçons : Mathideville	Création : 16 Classes, 1 salle médicale, 1 ensemble bureau Directeur	51.200
	Ecole Primaire : Rue Gounod Ezzahra	Agrandissement : 1 classe pour 40 élèves et 1 préau	2.365
	Ecole Avenue Hédi Chaker	Agrandissement : 6 classes, 1 cantine et 1 préau	24.500
Total			1435.970

: Primaire (Projets nouveaux)

et des crédits de paiement (en dinars)

TABLEAU N° 6

)	1963 (2)				1964 (2)			
Crédits de paiements		Crédits d'engagements		Crédits de paiements		Crédits d'engagements		Crédits de paiements	
rojets ndivi-dualisés	Subvention	Projets individualisés	Subvention	Projets indivi-dualisés	Subvention	Projets indivi-dualisés	Subvention	Projets indivi-dualisés	Subvention
-	58.300	-	60.000	-	60.000	-	54.000	-	54.000
4.500	55.300	4.600	57.000	4.600	57.000	4.100	51.200	4.100	51.200
3.400	65.200	3.500	67.100	3.500	67.100	3.100	60.400	3.100	60.400
30.800	41.400	31.700	42.750	31.700	42.750	28.500	38.400	28.500	38.400
-	55.500	-	57.200	-	57.200	-	51.500	-	51.500
65.200	57.800	67.300	59.600	67.300	59.600	60.500	53.600	60.500	53.600
-	62.500	-	64.450	-	64.450	-	57.850	-	57.850
-	65.050	-	67.000	-	67.000	-	60.400	-	60.400
-	49.550	-	51.100	-	51.100	-	45.900	-	45.900
45.300	94.800	46.700	97.700	46.700	97.700	42.000	87.950	42.000	87.950
-	61.600	-	63.550	-	63.550	-	57.100	-	57.100
29.700	104.000	30.700	107.250	30.700	107.250	27.600	96.400	27.600	96.400
295.600	91.800	304.650	94.550	304.650	94.550	274.000	85.100	274.000	85.100
474.500	862.800	489.150	889.250	489.150	889.250	439.800	799.800	439.800	799.800
1.337.300		1.378.400		1.378.400		1.239.600		1.239.600	

vention pour la construction d'un local classe

vention pour la construction d'un logement

l'équipement d'une classe

tion des besoins de l'année considérée

IIe ENSEIGNEMENT IIe RIMAIRE

Tableau n° 8

Liste des Projets Nouveaux Individualisés

Gouvernorats	Agrandissements	Nombre de locaux - classes	Coût global en dinars (1)	Créations	Nombre de Locaux - classes	Coût global en dinars
Bizerte	Bizerte : Maison de l'Enseignement	-	8.000	-	-	-
	Mateur : Ecole filles Rue Kamouna	2	5.200	-	-	-
Cap Bon	Nabeul : Ecole de garçons Rue Usine	3	10.000	-	-	-
Gabès	Chott Sidi Abdesselem : Ecole Mixte	3	26.000	Menzel Salah : Ecole Mixte	2	20.000
	Hamma Gabès : Ecole mixte	3	45.000	-	-	-
Kairouan	Sidi Ali Nasrallah : Internat	-	80.000	-	-	-
	Sidi Amor Bou Hajela : Internat	3	113.000	-	-	-
Sfax	-	-	-	Sfax : Maison de l'Enseignement	-	50.000
				Moulin Ville : Ecole Primaire	14	84.000
Sousse	Sousse : Ecole Filles Rue Balsan	6	16.000	Sousse : Ecole fille Recasement sud	6	72.000
Tunis	Bellevue : Ecole Mixte	2	15.000	Le Bardo : Ecole de filles	15	172.000
	Djebel Djelloud : Ecole de filles	3	6.250	Salambo : Nouvelle école	10	60.000
	Djebel Lahmar : Ecole garçons	9	50000	Tunis : Ecole garçons Rue El Maktar	9	165.000
	Hamman-Lif : Ecole filles Rue Bouchoucha	-	3.000	Tunis Mellassine : Ecole de filles	16	105.000
	La marsa : Ecole garçons avenue Indépendance	2	4000	Tunis : Rue de Pologne Ecole mixte	6	130.000

../...

M'Nagua	Internat	-	130.000	Tunis ville	Mutuelle-Nouvelle éc.le	12	72.000
Tunis	Ecole garçons Bd Ali Trad	4	10.000	Tunis	Omrane : Ecole Mixte	14	100.000
Tunis	Ecole Mixte : Rue Florian	4	22.000	Tunis sine	Sebkha Mella : Ecole Primaire	6	50.000
Tunis	Ecole Filles. Rue des Savants	-	16.000	-		-	-
Tunis	Ecole Filles Bab Souika	7	40.000	-		-	-
Tunis	Ecole Garçons Rue Tribunal	7	40.000	-		-	-
Totaux		58	623.450			110	780.000

(1) Le cout global ne représente pas uniquement le coût de la construction des locaux classes indiqués dans le tableau. Il y entre également la construction de services généraux : bureaux, cantines et diverses dépendances.-

B.- Les Investissements pour l'Enseignement du Second degré

(Secondaire et Moyen)

Le développement de l'enseignement du second degré au cours des 2 ans à venir permet de porter les effectifs scolaires de 45.609 élèves à 57.705 élèves enregistrant ainsi une augmentation de 12.096 élèves.

Cette augmentation d'effectifs devra être réalisée avec l'infrastructure actuelle complétée par les projets en cours d'exécution.

En effet, les constructions scolaires adaptées à l'enseignement du second degré exigent un délai d'exécution de 3 ans environ.

Dans ces conditions les tranches de constructions nouvelles à mettre en chantier au cours de la triennie seront terminées à la fin des années 1964, 65 et 66 et pourront par conséquant, accueillir les effectifs supplémentaires prévus pour ces trois années.

- En Octobre 1964 les effectifs de l'Enseignement du second degré seront portés à 57.705 en augmentation de 9.220 par rapport à l'effectif de 1963.

- En Octobre 1965, ils seront de 80.570 élèves avec une augmentation de 13.645 élèves.

Enfin en Octobre 1966, les effectifs atteindront le chiffre de 96.550 élèves soit 15.980 élèves de plus que l'année précédente.

La somme de ces augmentations successives est égale à 38.845 élèves.

C'est sur la base de ce supplément d'effectif qu'il faut évaluer le montant des investissements à réaliser au cours de la triennie.

La localisation des constructions correspondantes dépend de la répartition probale des 38.845 élèves par gouvernorat.

Répartition des 38.845 élèves par gouvernorat.-

Pour cela nous considérons d'abord deux hypothèses que nous appelons hypothèse forte et hypothèse faible.

a) L'hypothèse forte consiste à répartir les effectifs supplémentaires à l'image de la répartition actuelle des effectifs de l'enseignement primaire ventilés par gouvernorat. Cela revient d'une part à doter chaque gouvernorat d'une infrastructure capable de scolariser dans le second degré, les élèves de la région

../..

issus de l'Enseignement primaire. D'autre part, les centres de Tunis, Sousse et Sfax ne seront plus astreints en principe à accueillir un nombre important d'enfants originaires des régions environnantes.

b) L'hypothèse faible consiste à partir de la structure actuelle de l'enseignement du second degré dans les différents gouvernorats et à leur apporter les modifications de structures intervenues dans l'enseignement primaire au cours des 4 dernières années.

Le tableau n° 11 donne pour chacune de ces 2 hypothèses une répartition par gouvernorats des 38.845 élèves supplémentaires.

c) Une solution intermédiaire parait plus réaliste : elle aurait l'avantage de poursuivre une politique tendant à établir un équilibre régional des investissements scolaires, sans pour autant rompre brutalement avec la structure actuelle et risquer, toutes proportions gardées, de procéder à un excès de constructions dans certaines régions, au détriment d'autres.

C'est cette solution intermédiaire que nous retenons (tableau n° 11 dernière colonne).

Sur la base des effectifs supplémentaires d'élèves évalués dans chaque gouvernorat, il a été établi une liste de constructions nouvelles permettant de satisfaire les besoins ainsi dégagés. (tableau n° 12).

Le tableau n° 13 rappelle les constructions en cours d'exécution.-

Répartition des effectifs de l'Enseignement Primaire par Gouvernorat et évolution de cette répartition au cours des années scolaires 1958-1959, 1959-1960, 1960-61, 1961-1962

Tableau n° 9

	1958-1959 Nombre d'élèves		1959-1960 Nombre d'élèves		1960-1961 Nombres d'élèves		1961-1962 Nombre d'élèves		Variation relative des pourcentages de 1961 par rapport à 1958-1959
	En valeur absolue	En %	En valeur absolue	En %	En valeur absolue	En %	En valeur absolue	En %	
Béjà	11.594	3,68	14.494	3,98	18,125	4,34	19.350	4,16	+ 13%
Bizerte	21.622	6,86	25.033	6,87	28.325	6,78	30.436	6,54	- 4%
Cap Bon	24.108	7,65	27.800	7,63	31.949	7,65	34.929	7,51	- 2%
Gabès	14.641	4,64	15.839	4,35	17.275	4,14	19.835	4,26	- 8%
Gafsa	21.419	6,80	24.048	6,60	27.449	6,57	31.432	6,75	- 1%
Kairouan	12.550	3,98	17.163	4,71	21.300	5,11	24.926	5,35	+ 34%
Kasserine	4.064	1,29	6.666	1,83	10.735	2,57	13.604	2,92	+ 89%
Le Kef	13.267	4,21	16.141	4,43	22.015	5,27	25.072	5,38	+ 28%
Médenine	15.469	4,91	17.257	4,74	19.611	4,70	22.408	4,81	- 2%
Sfax	39.783	12,62	45.440	12,47	49.021	11,74	53.409	11,47	- 10%
Souk El Arba	11.238	3,57	13.149	3,61	14.567	3,49	16.583	3,56	-
Sousse	48.511	15,39	55.217	15,15	61.225	14,67	66.606	14,31	- 7%
Tunis &Banlieue	76.166	24,15	86.034	23,62	95.895	22,97	106.988	22,98	- 5%
Ensemble du Territoire	315.232	100,00	364.291	100,00	417.492	100,00	465.577	100,00	-

Répartition des effectifs de l'Enseignement
du Second degré par gouvernorat en 1961-62

Tableau n° 10

Gouvernorats	Enseignement Secondaire	Enseignement Zeitounion	Enseignement Moyen et Professionnel	Emsemble	
				En Valeur absolue	En %
Béjà	533	-	549	1.082	2,37
Bizerte	1.063	-	902	1.965	4,31
Cap Bon	482	-	562	1.044	2,29
Gabès	666	55	817	1.538	3,37
Gafsa	549	-	544	1.093	2,40
Kairouan	613	-	438	1.051	2,30
Kasserine	-	-	-	-	-
Le Kef	723	-	430	1.155	2,53
Médenine	498	119	179	796	1,75
Sfax	5.297	136	1.821	7.254	15,90
Souk El Arba	339	-	379	718	1,57
Sousse	6.493	69	2.463	9.025	19,79
Tunis & Banlieue	11.710	2.305	4.875	18.890	41,42
Ensemble du territoire.....	28.966	2.746	13.959	45.609	100,00

Hypothèses de répartition des 38.845 élèves supplémentaires par Gouvernorat

Tableau n° 11

Gouvernorats	Structure actuelle: Importance des effectifs secondaires par gouvernorat	Première Hypothèse: Hypothèse 1 Variation relative des % des effectifs primaires (1961-62-1958-59)	Première Hypothèse: Répartition ajustée (Hypothèse 1) des 38.045 élèves supplémentaires (1) — En %	Première Hypothèse: Répartition ajustée (Hypothèse 1) des 38.045 élèves supplémentaires (1) — En Nombre	2ème Hypothèse: Répartition des 38.045 élèves supplémentaires d'après hypothèse 2 — En %	2ème Hypothèse: Répartition des 38.045 élèves supplémentaires d'après hypothèse 2 — En Nombre	Répartition intermédiaire (retenue) — En Nombre
Béjà	2,37	+ 13%	2,68	1.041	4,16	1.616	1.155
Bizerte	4,31	- 4%	4,31	1.674	6,54	2.540	2.030
Cap Bon	2,29	- 2%	2,29	890	7,51	2.917	2.240
Gabès	3,37	- 8%	3,30	1.282	4,26	1.655	1.715
Gafsa	2,40	- 1%	2,40	932	6,75	2.622	1.990
Kairouan	2,30	+ 34%	3,08	1.196	5,35	2.078	1.610
Kasserine	-	+ 89%	2,66	1.033	2,92	1.134	875
Le Kef	2,53	+ 28%	3,24	1.260	5,38	2.090	1.295
Médenine	1,75	- 2%	1,75	680	4,81	1.968	1.750
Sfax	15,90	- 10%	14,63	5.683	11,47	4.455	5.545
Souk El Arba	1,57	-	1,57	610	3,56	1.383	875
Sousse	19,79	- 7%	18,55	7.205	14,31	5.560	6.655
Tunis&Banlieue	41,42	- 5%	39,54	15.359	22,98	8.927	11.210
Ensemble du Territoire	160,00	-	100,00	38.845	100,00	38.845	38.945

(1) L'ajustement de la répartition faite suivant l'Hypothèse 1 est justifié par l'absence actuelle de tout équipement secondaire dans le Gouvernorat de Kasserine.-

II - NSEIGNEMENT DU S

Projets en cours i

Gouvernorats	Désignation de l'établissement	Nature des projets	Coût global des projets
Béjà	Collège Secondaire de Béjà	Constructions de : 23 classes, service administratif, Internat	516.000
Bizerte	Col. Mixte de Bizerte	Agrandissement : 15 classes, 1 dortoir	99.000
Cap Bon	Collège secondaire de Nabeul	Construction de : 57 Classes, services généraux, Internat	830.000
	Collège secondaire et Moyen à Menzel Temine	Construction de : 18 classes, 5 ateliers Serviées généraux, internat	324.000
Gabès	Lycée de garçons de Gabès	Construction de : 2 dortoirs et 4 chambres	502.000
	C.F.P.M. de Gabès	Construction d'un internat à 6 dortoirs	75.200
Gafsa	Collège Secondaire de Gafsa	Construction de : 29 classes, services généraux, internat	379.354
	C.F.P.M. de Tozeur	Agrandissement : 7 salles, services généraux, internat	199.500
Kairouan	Collège Secondaire de garçons	Construction de : 14 salles, services généraux, internat	250.000
Sfax	Lycée de Sfax	Agrandissement : 2 Ateliers et 1 logement	24.715
		Construction d'un bloc scientifique (5ème tranche)	221.200
	Collège Technique de garçons	Agrandissement : Les services administratifs et l'internat	171.105,663
Souk El Arba	Collège Secondaire et Moyen à Souk El arba	Construction de : 34 salles, services généraux et internat	383.000
	C.F.P.F. de Souk El Arba	Construction de : 3 salles, 2 ateliers et leur équipement	21.325
Sousse	Collège Technique de Sousse	Agrandissement de : L'internat (4 dortoirs) et des ateliers, 1 logement	260.000
	Collège de garçons de Monastir	Construction de : 47 salles, services généraux et internat	839.830,754
	Collège Secondaire et Moyen de M'saken	Construction de : 20 salles, 5 ateliers services administratifs et internat	324.000
	Collège Secondaire de Mahdia	Construction de : 13 salles, 2 ateliers services administratifs et internat	418.100

NT DU SECOND DEGRE

TABLEAU N° 12

ours i'exécution

glc- des ets	1962		1963		1964		Total Triennie	
	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.
00	-	-	-	-	-	-	-	154.000
00	4.000	-	-	-	-	-	4.000	74.000
00	350.000	-	-	-	-	-	350.000	800.000
00	94.500	-	-	-	-	-	94.500	235.000
00	6.000	-	-	-	-	-	6.000	200.000
00	-	-	-	-	-	-	-	2 .000
54	-	-	-	-	-	-	-	90.000
00	16.500	-	-	-	-	-	16.500	140.000
00	-	-	-	-	-	-	-	25.000
15	-	-	-	-	-	-	-	4.000
00	61.200	-	-	-	-	-	61.200	221.200
4,663	-	-	-	-	-	-	-	3.500
00	143.000	-	-	-	-	-	143.000	363.000
25	-	-	-	-	-	-	-	20.000
00	18.000	-	-	-	-	-	18.000	215.000
30,754	100.000	-	-	-	-	-	100.000	450.000
00	94.000	-	-	-	-	-	94.000	1280.000
00	96.100	-	-	-	-	-	96.100	418.000

(Suite et fin du Tableau n° 12)

Tunis et Banlieue	Collège Sadiki de Khaznadar	Agrandissement : 10 salles avec dépendances	30.000	-	-	-	-	-	-	-	1.000
	" " "	Construction de : 2 ateliers (ajustage et menuiserie)	24.215,940	-	-	-	-	-	-	-	2.000
	" " "	Construction de : 1 salle de professeurs et services généraux	60.000	-	-	-	-	-	-	-	50.000
	Internat de jeunes filles de Montfleury	Equipement	12.506	-	-	-	-	-	-	-	3.000
	Collège sadiki	Construction de : 2 ateliers	25.615,943	3.400	-	-	-	-	-	3.400	5.000
	Collège Nation Technique de Tunis	Agrandissement de l'internat	51.000	-	-	-	-	-	-	-	[illegible].000
	" " "	Construction d'un laboratoire	295.000								160.000
	Ecole Normale d'Instituteurs	Agrandissement : 17 classes, 1 bloc scientifique, 2 dortoirs et bureaux	151.000	33.000	-	-	-	-	-	33.000	150.000
	Ecole Normale d'Institutrices	Agrandissement : 8 salles, 210 cabines et dépendances	210.000	8.000	-	-	-	-	-	8.000	160.000
Non ventilé	Ensemble des Etablissements du 2ème degré	Equipement des sections techniques et économiques	597.641	-	-	-	-	-	-	-	450.000
	Total Général		7.296.345,337	1.027.700	1.294.700	-	1.748.000	-	1.680.000	1.027.700	4.722.70

(Suite du tableau n° 13)

Kairouan	Agrandissements :														
	Kairouan : Lycée 2ème tranche	Dépend.	67.500												
	Kairouan : Col. Moyen de garçons	350	100.000												
	Créations :														
	Kairouan : Lycée de filles	1.260	450.000												
	Total	1.610	697.500	167.500	42.000	244.000	119.500	286.000	223.500	697.500	385.000	-	198.000	-	114.500
Kasserine	Création :														
	Kasserine : Collège Secondaire et Moyen de garçons	875	360.000	86.500	22.000	126.000	61.500	147.500	115.000	360.000	198.500	-	102.000	-	59.500
Le Kef	Créations :														
	Le Kef : Lycée de Garçons	420	180.000												
	Maktar : Collège Secondaire et Moyen de Garçons	875	270.000												
	Total	1.295	450.000	108.000	27.000	157.500	77.000	184.500	144.000	450.000	248.000	-	128.000	-	94.000
Médenine	Créations :														
	Houmet Souk : Lycée Secondaire et Moyen	875	540.000												
	Zarzis : Collège Secondaire et Moyen de garçons	875	360.000												
	Total	1.750	900.000	216.000	54.000	315.000	154.000	369.000	288.000	900.000	496.000	-	256.000	-	148.000
Sfax	Agrandissements :														
	Sfax : Col. Technique (Internat & bloc scientifique)	385	387.000												
	Sfax : Ex-Collège Zeitounien	140	29.400												
	Sfax : Collège Moyen de garçons route de Mahdia	595	126.000												
	Sfax Bellevue : Centre éducatif secondaire	175	111.600												
	Créations :														
	Mahrès : Complexe secondaire Moyen et Primaire	1.540	360.000												
	Dieleniana : Collège Secondaire et Moyen de Garçons	875	360.000												
	Kerkena : Collège Secondaire et Moyen de garçons	875	360.000												
	Sfax : Ecole Normale d'Instituteurs	960	360.000												
	Total	5.545	2.094.000	302.500	126.000	733.000	359.000	858.500	671.500	2.094.000	1.156.500	-	594.000	-	343.500
Souk El Arba	Création :														
	Souk El Arba : Collège secondaire et Moyen de filles	875	360.000	86.500	22.000	126.000	61.500	147.500	115.000	360.000	198.500	-	102.000	-	59.400

se	Agrandissements :														
	Sousse : Lycée (Bloc Scientifique)		225.000												
	Sousse : Collège technique (bloc scientifique)		148.500												
	Monastir : Ecole Normale d'Instituteurs	2.195	135.000												
	Monastir : Col.Moyen de garçon		144.000												
	Ksar Hellal : Col.Second.& Primaire		9.000												
	Créations :														
	Sousse : Col.Moyen de garçons	875	270.000												
	Monastir : Collège Secondaire et Moyen de filles	875	360.000												
	Ksar Hellal : Collège secondaire et moyen de garçons	875	360.000												
	Akouda : Col.MOyen de garçons	875	270.000												
	Sousse : Ecole Normale d'Instituteurs	960	360.000												
	Total	6.655	2.281.500	547.400	137.000	798.900	391.500	935.500	732.000	2.281.500	1.260.500	-	647.000	-	374.000
unis et anlieue	Agrandissements :														
	Tunis : Ecole Normale Enseignement Moyen	385	257.500												
	Tunis : Ecole Normale d'Institutrices	Dépendances	22.500												
	Tunis : Collège Ibn Cheraf	385	126.000												
	Tunis : Collège Montfleury (Bloc scientifique)	560	90.000												
	Tunis : Collège Sadiki	70	36.000												
	Tunis : Bab Djedid : Collège Moyen de jeunes filles	980	63.000												
	Radès : Collège de filles	315	90.000												
	Khaznadar : Collège Sadiki	-	54.000												
	Hamman-Lif : Col.Moyen de filles	315	18.000												
	Dubosville : Col.Moyen de garçons	245	148.500												
	Ariana : Collège Moyen de garçons	525	63.000												
	La Marsa : Ecole Normale d'Instituteurs	-	162.000												
	Créations :														
	Tunis : Col.de filles Ali Trad	1.015	172.000												
	Tunis : Col.de filles Rallia Paro	700	495.000												
	Tunis : Complexe Moyen et primaire Bab Khadra	1.820	324.000												
	Radès : Lycée Technique	1.435	1.080.000												
	Total	8.750	3.201.000	768.500	192.000	1.120.000	549.000	1.312.500	1.027.500	3.201.000	1.768.500	-	907.500	-	525.000
nsemble du erritoire	- Nombre d'élèves à admettre (y compris les 2.460 élèves de Tunis et Banlieue par l'équipement actuel, complété par les travaux en cous	38.845													
	Cout global des projets		14.415.000												
	Répartition des crédits d'engagements et de paiements			3460.000	867.000	5.044.000	2.470.000	5.911.000	4.624.000	14.624.000	7.961.000	-	4.087.000	-	2.767.000

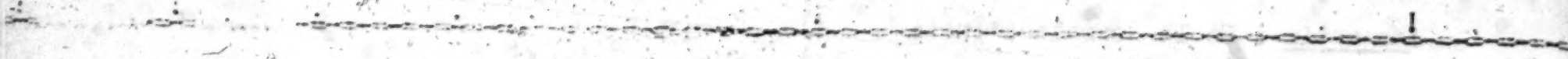

C.- Les Investissements pour l'Enseignement Supérieur.-

Les Investissements concernant l'Enseignement Supérieur comprennent, d'une part l'achèvement de projets en cours d'exécution, d'autre part des projets neuveaux.

A.- Achèvement des projets en cours d'exécution.-

Désignation des projets	Paiements restant à effectuer
- Complexe Universitaire Ibn Khaldoun	70.000 D.
- Cité Universitaire de Ras Tabia	10.500 D.
- Aménagement des anciens locaux de l'école Normale Supérieure transformés en laboratoires rattachés à la faculté des sciences	30.000 D.
- Laboratoire de Physiologie animale	6.000 D.
- Centre de recherches sur les problèmes des zones arides	15.000 D.
- Laboratoire de Physique Nucléaire	5.000 D.
- Foyer des Etudiants à Paris	17.515 D.
Total	153.515 D.

B.- Programmes nouveaux du Plan Triennal

Désignation des Projets	Coût des Projets
- Université de Tunis (El Menzah)	2.000.000 D.
- Cité Universitaire (Ras-Tabia) chauffage central et terrain de sports	20.000 D.
- Ecole des Beaux arts - Agrandissements	15.000 D.
- Ecole Normale supérieure (complexe Ibn Khaldoun) Internat de Jeunes filles et 2 logements de fonction	50.000 D.
- Equipement des constructions susviséos	500.000 D.
Total	2.585.000 D.

../...

Les Engagements de crédits et les paiements s'échelonneront d
manière suivante :

	Crédits d'engagement	Crédits de paiements
1962.- a) Achèvement des travaux en cours	-	153.515 D.
b) Projets nouveaux.....	435.000	125.000 D.
1963.- Projets nouveaux.....	1.150.000	585.000 D.
1964.- Projets nouveaux.....	1.000.000	1. 175.000 D.
Ensemble les 3 années.....	2.585.000	2. 038.515 D.
Restera à payer après 1964.....		700.000 D.

SECTION V.- L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Pour constituer les effectifs des cadres agricoles dont la formation devra être assurée pendant la décennie, la plus grande partie des investissements intéressant les écoles d'Agriculture est prevue pour la 1ère période triennale.

A.- Achèvement des Programmes en cours d'exécution:

Intitulé des projets	Paiements restant à effectuer
-Agrandissement du Collège Secondaire de Moghrane	34.000D
-Agrandissement du Collège moyen de Sidi Thabet	60.000D
- " " " "Bou Cherik	27.000D
-Achèvement du Collège moyen de Sidi Bou Zid	158.000D
-Equipement des Centres de F.P. Agricole	150.000D
- Equipement du Collège Secondaire de Moghrane et des Collèges Moyens	180.000D
-Equipement des laboratoires de l'Ecole Supérieure d'Agriculture	30.000D
TOTAL	640.000D

B.-Programmes nouveaux du Plan Triennal .-

Intitulé des projets		Cout des Projets (Construction et Equipement)
- Agrandissement de l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Tunis		450.000D
- Création de 3 collèges Secondaires d'agriculture : SFAX	95.000	
SOUSSE	120.000	
SOUK EL KHEMIS	120.000	
	335.000	335.000 D.
- Agrandissement du Collège Moyen de Sidi Bou Zid		45.000 D.
- Création de 11 Nouveaux Collèges Moyens		
-TABARKA	203.000	
-SFAX	212.000	
-BOU CHERIK(Viticulture)	105.000	
-MEDENINE		
-GABES		
-KAIROUAN		
-BIZERTE		
-CHOTT MARIA(Sousse)	180.000 l'unité	
-BEJA		
-KASSERINE		
-KEF		
	1.960.000	1.960.000D

../..

- Création de 7 Centres de Formation Professionnelle agricole		
-Menzel Chaker -Souk El Khemis -Medeine -Tozeur -GABES -Béja -Un centre de Ménagères Rurales	110.000 l'unité	770.000D
-Construction d'internats pour 3 centres de F.P.A. existants :		
Sidi El Hani Sidi Bou Rouis Pont du Fahs		
à 35.000 l'unité.....		105.000D.
Total des Programmes nouveaux		3.665.000D.

Les Investissements pour l'Enseignement Agricole au cours du Plan triennal s'élèveront donc à la somme de :

640.000 + 3.665.000 = 4.305.000 DINARS

ECHEANCIERS DES DEPENSES DE LA TRIENNIE .-

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

ECHEANCIER DES ENGAGEMENTS ET DES PAIEMENTS

	Coût global	1962		1963		1964		Total des 3 ans		1965	
		CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP
I.-Projets en cours d'exécution	640.000	20.000	390.000	-	250.000	-	-	20.000	640.000	-	-
II.Projets nouveaux	3.665.000	940.000	725.000	1655000	1772.000	1070.000	1070.000	3665000	3 594 000	-	71.000
TOTAL	4.305.000	960.000	1.142000	1.655.000	2.022000	1070.000	1.070.000	3685.000	4.234000		71.000

Perspective de Formation des Cadres Agricoles pendant la Triennie.

a) Cadres Supérieurs :

L'agrandissement de l'Ecole supérieure d'Agriculture de Tunis n'influera sur le rythme annuel de la formation des Ingénieurs que postérieurement à 1964.

Dans son état et avec ses effectifs actuels, cette institution fournira :

10 Ingénieurs en 1962
25 " en 1963
25 " en 1964
60 Ingénieurs au bout de 3 ans.

A ce contingent s'ajouteront les Ingénieurs qui poursuivent leur formation à l'étranger et dont 130 à 140 rentreront vraisemblablement entre 1962 et 1964, aprés achèvement de leurs études. Il est à signaler que les étudiants tunisiens suivant un enseignement agricole à l'Etranger ou préparant à Tunis un examen d'entrée aux Grandes Ecoles d'Agriculture sont actuellement au nombre de 201 ainsi répartis :

- Hydraulique 38
- Génie Civil 38
- Agronomie 79
- Génie rural 16
- Forêts 10
- Vétérinaires 19
- Enseignement 1

201

Parmi eux, il est prévu que :

-33 rentreront fin 1962
-45 " " 1963
environ -60 " " 1964

b) Cadres Moyens.

Adjoints techniques et Moniteurs Chefs formés par le Collège Secondaire de Moghrane =

- 30 en 1962
- 30 en 1963
- 60 en 1964

120

Le Collège Secondaire de Sfax sera mis en service en Octobre 1962, celui de Sousse en Octobre 1963 et celui de Souk El Khemis en Octobre 1964.

..../...

c) Cadres de Base.-

Les moniteurs et Agents techniques formés par les Collèges Moyens au cours de la période triennale seront au nombre de 370 comme l'indique le tableau ci-aprés :

Etablissements	Juin 1962	Juin 1963	Juin 1964	TOTAL
Collège Moyen Agricole Sidi Thabet	20	20	40	80
" " " " "	20	20	20	60
" " " BOU CHERIK	20	20	20	60
" " " Sidi Bou Zid	-	20	20	40
" " " Thibar	20	20	30	70
" " " Tabarka	1ère A	2ème A	20	20
" " " Sfax	1ère A	2ème A	20	20
" " Viticulture Bou Cherik	1ère A	2ème A	20	20
Ensemble.....	80	100	190	370

En outre, 12 nouveaux collèges s'ouvriront entre Octobre 1962et Octobre 1964 au rythme de 4 Etablissements chaque année. La sortie de leur première promotion respective aura lieu 3 ans aprés.

d) Production des Centres de F.P. agricole(Fils d'agriculteurs formés)

La production de ces centres est récapitulée dans le tableau suivant:

Centres de F.P. Agricole	Juin 1962	Juin 1963	Juin 1964	TOTAL
-Sidi El Hani	50	60	60	170
-Sidi Bou Rouis	60	60	60	180
-Fahs	60	60	60	180
-Fahs Motoculture	30	50	60	140
-Menzel Chaker	0	0	50	50
-Souk El Khemis	0	0	50	50
- 1èr Centre de Ménagères Rurales	0	0	50	50
Ensemble	200	230	390	820

SECTION VI.- Les Enseignements spécialisés.

A.- Les Ecoles de Santé Publique.

Le programme triennal comporte le transfert dans de nouveaux locaux à construire des écoles de Tunis et de Sousse ainsi que la création de 3 nouvelles écoles à Nabeul, au Kef et à Gabès.

Capacité des Etablissements et coût des projets.

	Nombre d'Elèves	Coût de la construction et des Equipements
Ecole de Tunis	350	75.000 D
" de Sousse	150	45.000 D
" de Nabeul	60	30.000 D
" du Kef	60	35.000 D
" de Gabès	100	40.000 D
T o t a l	720	225.000 D

Formation d'agents des Services Sanitaires.

Il est prévu que de 1962 à 1964, les écoles de santé produiront
650 à 700 agents de catégorie "B" (Infirmières, sages-femmes etc...)
900 à 1.000 agents de catégorie "C" (Aides Soignantes etc.....)

B.- Ecole Hôtelière et Touristique à la Marsa.

La Construction de l'Ecole et de son Hôtel d'Application avec une capacité initiale de 120 élèves nécessitera un unvestissement de 750.000 D. dont:

Côut de la construction	600.000 D
Côut des Equipements	150.000 D
TOTAL	750.000 D.

C.- Ecole d'Aviation Civile de l'Aouina.

Le coût total du projet est de 262.000 D.
dont 176.000 D de construction à la charge du Gouvernement Tunisien et
86.000 D d'équipements à la charge du Fonds Spécial de l'ONU, en vertu d'un accord d'assistance technique.

.../...

D.- Ecole d'Adjoints et d'Agents Techniques (Centre d'Application).

En attendant la création de l'Institut National Technique qui pourra former aussi bien des Ingénieurs que des agents des cadres Moyens, l'actuelle Ecole des Travaux Publics continuera à organiser les stages de formation des Adjoints et des Agents Techniques. Pour éviter la multiplication des centres provisoires du même genre, il y a intérêt à ce qu'elle prenne en charge également la formation du personnel technique nécessaire à d'autres Administrations, notamment les P.T.T.

L'extension de ses activités nécessitera des aménagements et des agrandissements ainsi qu'un complément d'équipement, au cours de l'année 1962. Ils sont estimés à 20.000 D

- Cadres pouvant être formés de 1962 à 1964 = Comptant actuellement 124 élèves répartis entre les diverses sections, l'école pourra former en 3 ans 400 à 450 Adjoints et Agents Techniques.

E.- L'Institut National des Sports.

Les Investissements intéressant cet institut sont prévus dans le chapitre de l'Infrastructure.

Ce centre formera de 1962 à 1964, 356 Moniteurs et 69 Maitres d'Education Physique.

F.- Le Centre Professionnel de Formation Bancaire.

Organisé en Novembre 1961 par la Banque Centrale de Tunisie avec le concours des autres Institutions bancaires, ce centre dispense un enseignement d'une durée de deux ans pour le perfectionnement d'une partie du personnel en fonction et sa promotion à des emplois spécialisés ou à des postes d'encadrement et de responsabilité. Deux Cents élèves suivent actuellement les cours de 2 sections qui donnent respectivement une formation de cadres moyens et de cadres de base. Leur répartition est environ de 2/3 dans la 1ère section et 1/3 dans la 2ème.

L'Enseignement est assuré par des cadres supérieurs des Banques et aucune difficulté n'est éprouvée à cet égard.

A partir de la fin de l'année 1963, une promotion annuelle ayant accompli un cycle complet d'études aura obtenu les diplômes professionnels délivrés par le centre, c'est-à-dire :

- le certificat de formation bancaire (1ère section)
- ou le diplôme supérieur de banque (2ème section)

Grâce à cette institution, il est prévu que dans quelques années les besoins du secteur bancaire en cadres moyen et en cadres de base seront satisfaits.-

SECTION VII.- Les Centres de Formation Professionnelle pour Adultes et l'Apprentissage.-

A.- Production.

Le Programme de formation d'ouvriers qualifiés et d'ouvriers spécialisés par les centre de F.P.A. et par l'apprentissage permet de prévoir pour les 3 prochaines années, les résultats indiqués dans les 5 tableaux ci-après:

1.- Centresde F.P.A. = Production d'Ouvriers Qualifiés

Les Centres et leur date de création	1962	1963	1964
F.P.A.			
1.- Anciens Centres.			
- Sidi Fathallah 1957 Mécanique Générale	50	50	50
- Chaussure 1958	80	80	80
- Tailleurs 1959	20	20	20
- Ariana 1960 Mécanique Auto	60	60	60
	210	210	210
II.- Nouveaux Centres Simples. (1)			
- Radès (Début 1962) Polyvalent	200	250	250
- Ben Arous 1962 Bâtiment	-	300	300
- Kef 1962 Polyvalent régional	-	60	60
- Kairouan 1962 " "	-	90	90
- Sousse 1962 " "	-	150	150
- Sfax 1962 " "	-	150	150
- Gafsa 1963 " "	-	-	150
- Gabès 1963 " "	-	-	150
- Cap-Bon 1963 " "	-	-	150
Total	200	1.000	1.450

(1) Le réseau des Centres Polyvalents régionaux "Simples " sera achevé en 1964 par la Construction des Centres de Bizerte, Béjà, Kasserine, Souk-El-Arba et Medenine, qui commenceront à fonctionner en 1965.

La Perspective Décennale prévoit le "Doublement" entre 1965 et 1968 du centre du bâtiment de Ben Arous et des 12 Centres Polyvalents régionaux.

.../...

2.- Centres de Perfectionnement = Stages

Les Centres avec leur date de création	62	63	64
- Anciens Centres			
- Sidi Fathallah 1957 Mécanique Cle.	75	75	75
- C.I.P.E.T. 1959 Electricité	75	75	75
- Ariana 1960 Mécanique auto.	30	30	30
	180	180	180
- Nouveaux Centres			
- Tunis (Foire) 1962	75	150	150
- Centre Inter-Régional I 1962	-	75	75
Total	75	225	225

3.- Pré-Apprentissage et Apprentissage

ANNEES	Pré-Apprentissage Centres crées	Production	Apprentissage = Apprentis à former		OBSERVATIONS
1962	20	1.200	Ancienne Formule	600	Formation Ancienne Formule
1963	35	2.100	" "	600	Directement dans les entreprises, "sur le tas" sans transiter par un centre de Pré-Apprentissage
1964	50	3.000	Mi-Ancienne)... Mi-Nouvelle)	1.200	
Total 1962-64	50	6.300		2.400	Nouvelle Formule - Préparation pendant un an dans un centre de Pré-Apprentissage, puis stage de deux ans dans l'entreprise

../..

4.- Centres d'Aides Maçons			
Années	Création de Groupes		Production
	Par an	Cummulativement	
1962	20	20	400
1963	20	40	800
1964	10	50	1.000
TOTAL - 62 64	50		2.200 Aides Maçons

5.- TABLEAU RECAPITULATIF DE LA PRODUCTION

Années	Opérations Aides Maçons	Pré-Apprentissage	Apprentissage	F.P.A.	Perfectionnement	Production d'ouvriers qualifiés par an (4 + 5)
1	2	3	4	5	6	7
1962	400	1.200	600	410	255	1.010
1963	800	2.100	600	1.210	405	1.810
1964	1.000	3.000	1.200	1.660	405	2.860
1962-1964	2.200	6.300	2.400	3.280	1.065	5.680
			5.680 Cadres de Base en 3 ans			

B.- Investissements au cours du Plan Triennal

a) Achèvement du programme en cours d' exécution.-

N°s	Désignation des Projets en cours d'exécution	Montant initial du projet	Crédits complémentaires nécessaires	Paiement restant à effectuer en 1962 64	OBSERVATIONS
1	Centre Motoriste Diesel de l'Ariana	8.400	-	4.000	Equipement du Centre déjà en service
2	Centre Polyvalent de métaux de Radès	186.775	165.000(1)	226.074	(1) Ce crédit complémentaire représente : 35.000 D Achèvement des constructions 30.000 D Prix d'achat du terrain 100000D= Cout de l'Equipement qui sera fourni par la Coopération Technique Française.
3	Bureau de Placement de la Main-d'Oeuvre -Bureau Pilote de Tunis	21.160	-	6.000	Aménagement du bureau provisoire installé à la bourse du travail
4	Centre de F.P. Polyvalent de Sousse	115.000		115.000	Equipement compris construction commencée en 1961
5	Centre de F.P. du Kef (Ben Arar) pour réparation de machines agricoles	22.000	25.000	47.000	En cours de construction. Le Crédit complémentaire de 25.000 Dinars représente le coût de l'Equipement.
6	Centre de F.P. Polyvalent de Sfax.	115.000	10.000	107.604	Equipement compris Construction commencée en 1961
	TOTAL	468.335	200.000	505.678	

1). P R O J E T S N O U V E A U X

N° d'ordre	Désignation du Projet	Construction et Equipement	ECHEANCIER DES CREDITS A OUVRIR					
			1962		1963		1964	
			C.E.	C.P.	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.
1	Centre de F.prof. de Kairouan	135.000D	100.000	80.000	35.000	35.000	-	-
2	Centre de Ben Arous	210.000D	150.000	110.000	60.000	100.000	-	-
3	Centre d'El Ariana	210.000D	150.000	110.000	60.000	100.000	-	-
4	Centre Polyvalent de Gafsa	115.000D	80.000	60.000	35.000	55.000	-	-
5	Centre Polyvalent de Gabès	115.000D	80.000	60.000	35.000	55?000	-	-
6	50 Centres de Pré-apprentissage	650.000D	210.000	210.000	230.000	230.000	210.000	210.000
7	Centre d'Apprentissage, d'Orientation et de Selection Professionnelles de Tunis	300.000D	200.000	120.000	100.000	180.000	-	-
8	Institut National de Formation Professionnelle et de Productivité	200.000D	200.000	100.000	-	100.000	-	-
9	Centre Polyvalent du Cap Bon	115.000D	-	-	80.000	60.000	35.000	55.000
10	Centre Polyvalent de Bizerte	115.000D	-	-	80.000	60.000	35.000	55.000
11	Centre de polyvalent de Béja	115.000D	-	-	80.000	60.000	35.000	55.000
12	Centre Polyvalent de Kasserine	115.000D	-	-	80.000	60.000	35.000	55.000
13	Centre Polyvalent de Souk El Arba	115.000D	-	-	80.000	60.000	35.000	55.000
14	" " de Medenine	115.000D	-	-	80.000	60.000	35.000	55.000
15	Bureau de placement de Tunis	60.000D	50.000	30.000	30.000	50.000		
16	" " de SFAX	30.000D	15.000	15.000	15.000	15.000		
17	" " de Sousse	30.000D	-	-	15.000	15.000	15.000	15.000
	Total Général	2.765.000D	1.235.000	895.000	1.095.000	1.315.000	435.000	555.000

c) Description Sommaire des projets nouveaux

Projet N°1.- Centre de formation professionnelle de Kairouan. Il sera spécialisé dans la réparation des machines agricoles, à l'exemple de celui du K.F(Ben Arar) qui est actuellement en cours de construction. Il sera mis en service début 1963 et aura une capacité de 90 stagiaires. La durée des stages étant de 12 mois il pourra former 90 ouvriers qualifiés par an.

Projet N°2.- Centre de Ben Arous-Spécialisé dans les diverses branches du batiment. Capacité = 150 stagiaires. durée stages: 6 mois
Rythme de formation = 300 ouvriers par an à partir de 1963

Projet N°3.- Centre de l'Ariana = Créé depuis 1960, il a , d'une part des sections de F.P.A. (30 stagiaires) formant annuellement 60 ouvriers dans la mécanique auto et d'autre part des sections de perfectionnement (30 places) fournissant 30 ouvriers par an. Ses ateliers doivent être transférés dans de nouveaux locaux à construire. Les anciens batiments seront consacrés aux services généraux, à un internat et à l'installation de 2 nouvelles sections.

Projets N°s 4, 5, 9, 10, 11, 12, 13 et 14.- Centres Polyvalents régionaux du même type que le centre Polyvalent de Hadès actuellement en voie d'achèvement, mais comprenant 5 sections au lieu de 10.

La capacité de chaque unité sera de 75 stagiaires et sa production annuelle sera de l'ordre de 150.ouvriers.

Les centres de Gafsa, de Gabès et du Cap Bon seront construits en 1963; ceux de Bizerte, Béja, Kasserine, Souk El Arba et Médenine, en 1964.

Projets N°6.- Création dans les 3 années du Plan Triennal de 50 centres de Pré-apprentissage =

20	en 1962
15	en 1963
15	en 1964
50	centres

Aprés un an de stage dans ces " Centres Primaires", aux spécialités variées, les pré-apprentis seront, soit dirigés vers les centres de F.P.A. soit placés en stage dans les usines pour achever leur formation.

Ce réseau de centres de pré apprentissage sera développé entre 1965 et 1970 et leur nombre total atteindra 100 centres.

Le coût unitaire du centre est évalué à 13.000 DINARS (7.000 de construction + 6.000 d'équipement).-

.../...

Projet N°7.- Centre d'orientation et de Selection des apprentis, cet organisme central comprendra notamment :

-Un Service medical : Examen Médical périodique des apprentis et préapprentis ;

- Un service de sélection psychotechnique;
- Un service de l'orientation professionnelle;
- des classes où seront donnés des cours théoriques aux apprentis poursuivant leur formation en usine;
- Des ateliers " de reprise" pour des stages de courte durée
- Un service social, des réfectoires et cantines.

Projets N°8.-Institut National de la Formation Professionnelle et de la Productivité.-

Articulé sur le centre Polyvalent de Radès qui lui servira de centre d'Application, l'Institut aura pour première mission de former les instructeurs nécessaires au fonctionnement des centres de F.P.A. et les agents de maîtrise hautement qualifiés indispensables à l'encadrement des ouvriers dans les entreprises.

Ce projet a déjà été étudié avec les experts du Bureau International du Travail et agréé par le Fonds Spécial de l'O.N.U. qui participera à son financement.

Le coût global du projet, évalué à 200.000 DINARS se ventile comme suit :

Constructions :

- Services administratifs - Bureaux d'étude des méthodes, recherches et démonstrations -Bureaux pédagogiques -Ateliers de travaux pratiques et de demonstrations - Salles de classes, internat, etc...		30.000 DINARS

Equipements :

- pour 5 sections d'application	90.000	
- pour les services des études et recherches	20.000	
- pour les services des stages	10.000	
- pour les salles de classes, internat,	50.000	
	170.000	170.000
		200.000

Le Fonds Spécial de l'O.N.U. prendra en charge, en principe, les 3/4 des dépenses d'équipements, soit environ 120.000 DINARS.

La différence de 80.000 DINARS sera supportée par le Budget Tunisien.

.../...

Projets N°s 15, 16, et 17. Création de bureaux de placement de la main d'oeuvre à Tunis, à Sousse et à Sfax.

Un bureau pilote a fonctionné à Tunis depuis 1960 dans des installations provisoires à la Bourse du Travail. L'intérêt de ces bureaux qui seront des services publics permanents est d'organiser rationnellement l'embauche et d'étudier la situation du marché du travail, ses tendances et ses besoins. Ces renseignements sont indispensables aussi bien aux services de la main d'oeuvre qu'à tous les organismes qui interviennent dans la formation professionnelle.-

SECTION VIII.- Nouveaux Centres d'Enseignements Spécialisé.-

Dans la perspective Décennale, il a été envisagé d'instituer de nouveaux enseignements vers lesquels pourront, notamment, être dirigés les élèves des Etablissements de l'Enseignement Secondaire et de l'Enseignement Moyen qui, interrompant leurs études avant la fin de la scolarité normale, se trouvent n'avoir pas acquis une qualification suffisante de cadres Moyens ou de Cadres de base.

Du point de vue de la promotion sociale, cette opération intéressera de nombreux jeunes gens qui seront réorientés vers une formation spécialisée débouchant sur des emplois assurés.

Du point de vue économique, elle permettra de fournir au marché du travail un appoint sensible d'agents de Catégorie "B" et de Catégorie "C" dans des secteurs où une pénurie de cadres est constatée ou redoutée.

Pendant les trois prochaines années, il y aura lieu de procéder à l'étude, puis à la réalisation de 4 projets principaux :-

a) Ecole d'Enseignement Coopératif :

Elle sera destinée à la formation des agents indispensables à la gestion des coopératives, notamment des coopératives agricoles dont la création est envisagée dans le cadre de la réforme des structures de l'agriculture.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une étude de la part d'un expert du B.I.T. en mission en Tunisie qui prévoit des programmes d'enseignement s'échelonnant sur 3 années. Sur les bases indiquées par cet expert, on pourra , pour les débuts, adopter une formule légèrement simplifiée et plus rapide, susceptible de fournir une première promotion de Cadres de Cooperation au bout de 2 ans de fonctionnement, c'est-à-dire vers la fin 1964.

La création d'un Enseignement de la Coopération doit; en principe, incomber à la Banque Coopérative, conformément aux dispositions stipulées par le texte qui à institué cet organisme (cf. article 4 de la loi N°61.37 du 7.7.61)

b) Ecole de Secrétariat et de Comptabilité

Elle formera, pour l'administration comme pour le Secteur privé essentiellement :

-des secrétaires de direction, catégorie d'employés particulièrement rare à l'heure actuelle ou d'un niveau nettement insuffisant;

-des comptables et aides comptables dont l'absence gène la bonne marche des entreprises et dontle besoin s'accroitra avec le développement de l'économie ;

../...

- des dactylographes et sténo-dactylographes.

C) Ecole de la Nagivation et de la Pêche .-

Ce projet n'a pas encore fait l'objet d'une étude approfondie. Il a été suggéré que l'école soit créée à Sousse. Son but sera de former des Capitaines Navigateurs, des Motoristes et les diverses catégories de personnel que necessite une bonne organisation de l'Industrie de la pêche, secteur à développer et à moderniser.

D) Ecole du Bâtiment .-

Ce projet est à mettre au point dés l'année 1962 pour que soit facilitée l'exécution des divers programmes de constructions prévus par la Perspective décennale.

L'ecole formera des Techniciens du bâtiment hautement qualifiés(catégorie "B") notamment :

- des chefs de chantiers,
- des conducteurs de travaux,
- des déssinateurs,
- des spécialistes de béton armé, etc...

Etant donné son niveau nettement plus élevé, cette institution ne doit pas être confondue avec les Centres de Formation Professionnelle pour Adultes, valence Batiment, qui forment des ouvriers de catégorie "C".

----- § -----

Les Investissements//.-

Sous réserve des indications plus précises qui resulteront de l'étude détaillée des projets spécifiques, l'ensemble des Investissements pour les nouvelles écoles spécialisées à réaliser pendant les 3 ans, ont été estimés à 860.000 DINARS.-

F.M

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS DU PLAN TRIENNAL POUR LA FORMATION DES CADRES ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

-ECHEANCIER DES ENGAGEMENTS ET DES PAIEMENTS-

	1962		1963		1964		Total ces 3 ans	
	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.
A.- Education Nationale								
Enseignement Primaire								
- Projets en cours d'exécution	21.000	376.000	-	27.600	-	-	21.000	404.500
- Projets nouveaux	1.337.300	1.337.300	1.378.400	1.378.400	1.239.600	1.239.600	3.955.300	3.955.300
Total enseignement Primaire	1.358.300	1.714.200	1.378.400	1.406.000	1.239.600	1.239.600	3.976.300	4.359.800
Enseignement du Second degré (Secondaire et moyen)								
- Projets en cours d'exécution	1.027.700	1.294.700	-	1.748.000	-	1.680.000	1.027.700	4.722.700
- Projets nouveaux	3.460.000	867.000	5.044.000	2.470.000	5.911.000	4.624.000	14.415.000	7.961.000
Total enseignement du Second degré	4.487.700	2.161.700	5.044.000	4.218.000	5?911.000	6.304.000	15.442.700	12.683.700
Enseignement Supérieur								
- Projets en cours d'exécution	-	153.515	-	-	-	-	-	153.515
- Projets nouveaux	435.000	125.000	1.150.000	585.000	1.000.000	1.175.000	2.585.000	1.885.000
Total enseignement supérieur	435.000	278.515	1.150.000	585.000	1.000.000	1.175.000	2.585.000	2.038.515
Ensemble des trois enseignements (Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale)	6.281.000	4.154.415	7.572.400	6.209.000	8.150.600	8.718.600	22.004.000	19.082.015
B.- Enseignement Agricole								
- Projets en cours d'exécution	20.000	390.000		250.000			20.000	640.000
- Projets nouveaux	940.000	752.000	1.655.000	1.772.000	1.070.000	1.070.000	3.665.000	3.594.000
Total enseignement agricole	960.000	1.142.000	1.655.000	2.022.000	1.070.000	1.070.000	3.685.000	4.234.000
C.- Les Enseignements spécialisés (Projets nouveaux)								
- Ecole de Santé Publique	225.000	110.000	-	90.000	-	25.000	225.000	225.000
- Ecole Hotelière et Touristique à la Marsa	750.000	500.000	-	250.000	-	-	750.000	750.000
- Ecole d'aviation civile	262.000	262.000	-	-	-	-	262.000	262.000
- Ecole d'adjoints et agents technique (centre d'application)	20.000	20.000	-	-	-	-	20.000	20.000
- Institut National des Sports	-	-	-	-	-	-	P.M.	P.M.
Total enseignements spécialisés	1.257.000	892.000	-	340.000	-	25.000	1.257.000	1.257.000
D.- Centres de Formation Professionnelle pour Adultes et Apprentissages								
- Projets en cours d'exécution	200.000	305.678	-	200.000	-	-	200.000	505.678
- Projets nouveaux	1.235.000	895.000	1.095.000	1.315.000	435.000	555.000	2.765.000	2.765.000
Total C.F.P.A. et Apprentissage	1.435.000	1.200.678	1.095.000	1.515.000	435.000	555.000	2.965.000	3.270.678
E.- Enseignement d'adoint Ecole d'enseignement ocopératif Ecole de Secrétariat et de Comptabilité Ecole de la Navigation et de la Pêche Ecole du Bâtiment — Projets nouveaux	100.000	100.000	760.000	760.000	-	-	860.000	860.000
Total Général Formation Cadre	10.033.000	7.409.093	11.032400	10.846.000	19.655.600	10.368.600	30.771.000	28.702.693

S

VIVISION V : LE COMMERCE ET LES PRIX

Le secteur du Commerce occupe un place importante dans l'économie tunisienne com e dans toutes les économies sous développés, plus importante même, contrairement à ce que l'on pense, que celle de l'agriculture puisque celle-ci ne participait en 1957 que pour 31,2 % à la production intérieure brute alors que le commerce y participait pour 33,2 %. En comptant les services, la part du secteur tertiaire s'est élevée en 1957 à 40,4% de la production intérieure brute.

L'un des objectifs de la perspective a été la diminution de 10 % des marges de distribution, par l'assainissement et la simplification des circuits de distribution. De sorte que la part retenue des différents secteurs dans la production intérieure brute en 1971 est la suivante :

	en %
- Secteur primaire (agriculture, sylviculture, pêche, industrie extractives).	28,4
- Secteur secondaire (industrie manufacturières, construction, Energie, Transports et Communications)	30,2
- Secteur tertiaire (Commerce et Services)	41,4
	100,0

Il a été souligné dans la perspective qu'en ce qui concerne le commerce, ces résultats ne pourront être obtenus que par des réformes s'inscrivant dans l'optique suivante :

- Favoriser les importations de matières premières, et de biens d'équipement aux meilleures conditions de qualité, de prix et de crédit;

- Restreindre les importations ayant un caractère non essentiel;

- Développer les exportations, moyens le plus sûr d'écouler la production excidentaire, d'assurer le plein emploi et de financer nos importations ;

- Améliorer les circuits de distrivution de manière à faciliter l'écoulement de la production nationale sur les marchés de Tunisie, à comprimer les prix à la consommation, à améliorer le niveau de vie des travailleurs et salariés, enfin à renforcer la monnaie.

- Dans le cadre du pré-plan, il sera tenu le plus grand compte de ces objectifs. En outre il a été jugé possible d'atteindre dés les 3 premières années l'objectif de réduction de 10 % des marges de distribution.

Les moyens à mettre en oeuvre pour realiser cette réduction seront exposées dans les duex chapitres suivants dont le premier traitera des problèmes du commerce intérieur, et dont le deuxième traitera des problèmes du commerce extérieur et des changes.

x
x x

Compte tenu de ces réformes, le compte du secteur "commerce, banque et assurances" devrait s'établir comme suit en 1964 (en milliers de dinars).

EMPLOIS		RESSOURCES	
Papier et art.en papier	522	Ventes	119.442
Impression, edition ...	385		
Dérivés du pétrole.....	430		
Métallurgie	528		
Services	3.200		
Electricité, gaz, eau..	1.680		
Transports	22.700		
Total :	29.445		
Valeur ajoutée :..	89.997		
Total :	119.442		

Les ventes du secteur "commerce, banques, assurances" ont été déterminées en tenant compte du développement des achats des différents autres secteurs de production, du développement de la consommation finale, de la formation brute de capital, des exportations et des importations. Les marges de distributions ainsi trouvées ont été alors diminuées de 10 %.

Chapitre I

LA REFORME DU COMMERCE INTERIEUR

La reforme du commerce interieur constitue une des actions les plus importantes a entreprendre au cours du pré-plan triennal 1962-64 Cette reforme doit tendre :

- à permettre une stabilité sinon une baisse des prix pour l'ensemble des consommateurs.

- à assainir un secteur d'activité surchargé par rapport à la production nationale.

La reorganisation du secteur du commerce necessitera l'adaptation des structures administratives pour permettre un contrôle de l'execution du plan dans ce domaine.

Section I - LA POLITIQUE DES PRIX

1/ La nécessité d'une politique des prix

Nous savons que même dans une économie libérale; les Gouvernements ne laissent plus les prix se fixer librement c'est-à-dire par le simple jeu de la loi de l'offre et de la demande.

Les conséquences d'une hausse inconsidérée ou d'une baisse pernicieuse des prix peut en effet conduire à des désordres d'ordre économique et social devant lesquels aucun Gouvernement n'accepte plus d'adopter une attitude de " laisser - faire ". Aussi bien, toute une gamme de moyens est-elle prévue par les Gouvernements liberaux, allant de l'action sur le crédit aux mesures de commerce extérieur pour maintenir les prix à un niveau compatible avec la politique économique générale du pays.

Dans les pays ou l'économie est planifiée, l'action sur les prix est plus résolue encore, car ceux-ci constituent en quelque sorte la clef de voûte du Plan.

Bien plus impérative enfin, est la politique des prix dans un pays en voie de développement où, en effet, l'inflation est un risque permanent.

2°/ Le régime des prix en Tunisie.

En Tunisie, le texte de base sur les prix date de la période dirigiste qu'a traversée le pays depuis 1940 et qui s'est prolongée jusqu'en 1948-49. Il s'agit du décret du 12 Août 1943 qui a posé les modalités de fixation des prix, institué le système de contrôle des prix et du contrôle économique, enfin prévu les sanctions contre les infractions à la législation sur les prix.

Il a été suivi et complété par un ensemble de textes dont les plus importants de ceux qui restent encore en vigueur sont :

.../....

- Le décret du 28 Juin 1955 instituant la Caisse de Compensation destinée à régulariser et normaliser les prix intérieurs,

- l'arrêté du 12 Novembre 1943 qui soumet au régime de l'auto-homologation les marchandises importées, tel qu'il est complété par l'arrêté du 24 Juin 1960 relatif, lui aussi, au régime de l'auto-homologation.

- la loi du 19 Juin 1959 bloquant les prix et services (sauf dans le secteur agricole et des pêches),

- un certain nombre d'arrêtés prix récemment par le Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances, parmi lesquels l'arrêté du 26 Avril 1961 portant fixation des prix de vente de l'huile d'olive à la consommation locale et l'arrêté du 1er Fév.1962 fixant le prix de vente en détail des viandes.

Il découle des textes ci-dessus indiqués un régime de contrôle économique et de contrôle des prix que nous pouvons résumer comme suit :

1/ Les prix sont dans l'ensemble fixés par voie d'autorité, soit qu'ils fassent l'objet d'homologation ou d'auto-homologation, soit qu'ils découlent de décisions unilatérales des Pouvoirs Publics.

2/ Sur ce régime permanent est venu se greffer une mesure contingente de blocage des prix et services dont la dernière manifestation date de la loi du 19 Juin 1959.

3/ Le Gouvernement décide de la politique des prix et en fixe les modalités, assisté du Comité Central des Prix; il en normalise et régularise les cours, en faisant intervenir la Caisse de Compensation.

4/ Le contrôle des prix et d'une manière générale le contrôle économique sont assurés par un corps d'agents publics spécialisés dont l'action est complétée par celle des Officiers de Police judiciaire et des agents municipaux.

5/ Les infractions à la législation des prix font l'objet soit cumulativement soit exclusivement de sanctions administratives et de sanctions pénales.

3/ <u>L'évolution des prix en Tunisie.</u>

a) <u>Les prix de gros</u>

Dans l'ensemble, l'indice général des prix de gros n'a pas subi de modifications considérables de 1958 à 1961.

<u>Indice général des prix de gros</u>

(base 100 en 1960)

1958.....	2.149
1959.....	2.069
1960.....	2.133
1961.....	2.178
(9 mois)	

De 1960 à 1961, ce sont les prix des denrées alimentaires qui ont augmenté bien plus que ceux des produits industriels et les prix des produits importés ont été plus stables que les prix des produits locaux,

b) Les prix de détail

L'indice général des prix de détail, calculé d'après 30 articles, marque une stabilité remarquable depuis 1958.

Indice général des prix de détail

(base 100 en 1938)

1958..... 3.389
1959..... 3.289
1960..... 3.203
1961..... 3.258
(10 premiers mois)

Les premiers mois de 1961 ont été marqués par des hausses inquiétantes de l'indice général.

Décembre 1960..... 3.240
Janvier 1961..... 3.377
Février 1961..... 3.544
Mars.....1961..... 3.632
Avril....1961..... 3.517

Cette hausse qui peut avoir eu des causes aussi bien naturelles que psychologiques, s'est résorbée par la suite, le niveau de l'indice général étant ainsi tombé à 3.217 en Octobre 1961.

4/ L'action menée par les Pouvoirs Publics

Depuis 1956, les Pouvoirs Publics ménent une politique de déflation des salaires (bien plus sensible toutefois dans le secteur étatique que dans les secteurs para-étatique et privé) et parallèlement une politique de stabilisation voire de baisse des prix.

Dans ce dernier ordre d'idées, l'application limitée en progressive du prélèvement de 20 % sur les importations en 1957 puis le refus d'aligner le dinar sur le franc français dévalué en Décembre 1958 ont empêché la hausse générale des prix qui trouvait un facteur favorable dans l'abrogation de l'Union Douanière franco-tunisienne intervenue en Août- Septembre 1959.

Il y a lieu de signaler à cet égard que la position ferme prise par le Gouvernement lors du décrochage du dinar en Décembre 1958 et de l'institution du contrôle des transferts en Janvier 1959 a eu pour effet de briser toutes les manoeuvres spéculatives dirigées contre la monnaie tunisienne et de prévenir toute propagation de l'inflation psychologique. La libération des échanges décidée en Octobre 1959 n'a pas, de son côté, peu aidé à la formation de ce climat favorable.

L'action résolue du Gouvernement a été complétée par le renforcement du contrôle et sur les prix, manifestés en particulier par

.../....

l'adoption de la loi du 19 Juin 1959 sur le blocage des prix et des services et, par les sanctions administratives et pénales prononcées à l'encontre de commerçants coupables d'infraction à la législation sur les prix.

Cette action repressive s'est renforcée depuis l'institution du Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances, tandis que des magasins d'Etat, sont ouverts au public , en particulier pour la vente des poissons et de la viande, et sont destinés à provoquer la baisse des prix.

Il n'en demeure pas moins qu'à part les hausse saisonnières ou qui surviennent pour cause de mauvaises récoltes, les prix ont tendance à se stabiliser sinon à baisser.

5/ L'action à mener dans le cadre du Plan

Les dépenses d'infrastructure, les constructions de logement et d'une manière tous les investissements devant être effectués dans le cadre du Plan, susciteront des tensions inflationnistes du fait du déphasage entre l'accroissement immédiat du volume de la monnaie en circulation et l'accroissement à terme du revenu national.

Or, l'inflation, outre l'avilissement des salaires effectifs et les risques sociaux qu'elle entraîne, porte un coup très grave aux exportations et met en difficulté la balance des paiements, comme elle déprécie la monnaie et ouvre la voie aux manoeuvres spéculatives (stockage, marché noir...).

La stabilité ou (la baisse) des prix est donc un facteur déterminant du succés du Plan.

L'action sur les prix n'est pas toutefois limitée au domaine du Commerce Interieur, mais touche à tous les secteurs économiques du pays.

L'action à mener particulièrement dans le domaine du Commerce Intérieur pour assurer la stabilité ou contribuer à la baisse des prix, devra aboutir à des réformes dans les secteurs suivants :

- législation sur les prix.....
- contrôle économique et contrôle sur les prix,
- circuits commerciaux.....
- structures administratives.....

A/ LA REFORME DE LA LEGISLATION SUR LES PRIX

1/ Les différents actions possibles sur les prix

Dans une économie planifiée, et qui plus est, en voie de développement, les prix doivent être fixés à un niveau compatible avec les objectifs et les impératifs du Plan et en harmonie avec le système de développement.

Les prix devront donc d'une manière générale, être fixés par voie d'autorité. Les modalités de fixation peuvent cependant différer selon l'objectif poursuivi dans chaque cas.

..../....

a/ Prix sociaux.

Pour des raisons sociales, certaines marchandises et certains services doivent être offerts à des prix inférieurs à leur coût de revient.

Cest le cas notamment des prix du pain, des transports ferroviaires etc...

L'Etat qui intervient alors pour accorder les subventions nécessaires, fixe lui-même ou homologue les prix.

B/ Marges bénéficiaires réduites

Les biens de grande consommation doivent être offerts aux masses aux prix les plus bas possibles, de manière que celles-ci obtiennent l'augmentation effective de leur pouvoir d'achat.

Aussi bien les commerçants doivent-ils se contenter d'une marge bénéficiaire réduite se rattrapant du reste, " sur la quantité ", selon l'expression professionnelle usuelle.

Comme il s'agit de biens de grande consommation, il est nécessaire, parce que l'ordre public y est intéressé particulièrement, que leurs prix soient fixés par le Gouvernement lui-même. C'est d'ailleurs ce qui a été fait pour l'huile d'olive et la viande dont le prix de vente a été fixé directement par le Secrétaire d'Etat au Plan et aux Finances (arrêtés du 26 Avril 1961 et du 1er Février 1962).

c/ Prix de biens importés

En général, lorsqu'il s'agit de produits importés, le souci du Gouvernement se limite à éviter que les importateurs ne s'accordent une marge bénéficiaire supérieure à un niveau équitable.

On appliquera la règle de l'auto-homologation selon laquelle les commerçants fixent eux-mêmes les prix de vente en ajoutant à leurs prix de revient les marges bénéficiaires dont les taux sont préalablement arrêtés par les Pouvoirs Publics, le tout sous le contrôle de ces derniers.

D/ Surprix

Certaines marchandises, surtout celles qui revêtent un caractère non essentiel, voire de luxe, sont vendues à des prix supérieurs à leur valeur marchande, la différence étant versée à la Caisse de Compensation pour servir à subventionner des produits " sociaux ".

Ici aussi, l'intervention des Pouvoirs pour la fixation des prix est nécessaire.

2/ Le blocage des prix des produits et services

Les prix des produits et services resteront bloqués, ainsi qu'il est prescrit par la loi du 19 Juin 1959. Toutefois la loi devra être aménagée pour être adaptée à la nouvelle situation née du Plan. C'est ainsi que :

a/ La date de départ du blocage sera fixée à la date d'entrée en exécution du Pré-Plan.

b/ Le blocage portera sur les prix et les services, dans le calcul desquels seront compris les marges bénéficiaires

c/ Toute dérogation aux prescriptions de la loi sur le blocage devra faire l'objet d'une décision spéciale du Secretaire d'Etat au Plan et aux Finances et il sera utile que les décisions de la sorte soient publiées sous une rubrique spéciale, au Journal Officiel de la République Tunisienne.

d/ Le blocage s'appliquera aux prix qui ne font l'objet ni de fixation autoritaire, ni d'auto-homologation ; exceptionnellement les prix des produits agricoles et de la pêche qui ne sont pas fixés par les Pouvoirs Publics ou qui ne font pas l'objet d'auto-homologation, ne seront pas visés par la mesure de blocage.

Ainsi, à l'exception de très rares produits agricoles ou de pêche, les prix seront :

- soit fixés par les Pouvoirs Publics ou auto-homologués, ce que nous verrons plus loins,

- soit bloqués, à moins de hausses justifiées qui devront alors être homologuées par décisions du Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

3/ Les prix fixés directement par les Pouvoirs Publics.

Nous avons dit que les Pouvoirs Publics sont parfois amenés, pour des raisons d'ordre public ou des raisons économiques majeures, à fixer eux-mêmes les prix des produits et services. L'intervention directe des Pouvoirs Publics se manifestera notamment dans les cas suivants :

a/ Les produits et services subventionnés par l'Etat ;

b/ les produits (agricoles et industriels) et services de première nécessité ;

c/ les produits et services non essentiels ou de luxe dont les prix subissent une majoration destinée à alimenter la Caisse de Compensation ;

d/ tous les produits dont les prix subissent une baisse née de la conjoncture économique mais dont les commerçants ne voudraient pas tenir compte dans leurs prix de vente.

4/ Les prix faisant l'objet d'auto-homologation

Il est utile que les prix des principaux produits importés soient contrôlés par les Pouvoirs Publics.

Comme le contrôle a priori est difficile à réaliser, car on ne pourrait guère fixer à l'avance, de prix intérieurs à des produits dont les prix extérieurs sont sujets à des fluctuations nombreuses, la formule adéquate est celle de l'auto-homologation, qui implique un contrôle a posteriori.

..../....

A cet effet, des arrêtés seront prix pour fixer les taux de marque de ces produits importés.

B) LE CONTROLE DES PRIX ET LE CONTROLE ECONOMIQUE

1/ Les agents devant être habilités à contrôler les prix

Sous le régime du décret du 12 Août 1943, (tel qu'il a été modifié par le décret du 9 Juin 1955 et du 24 Novembre 1955) les procés-verbaux d'infraction à la législation sur les prix sont dressés :

- par les agents du contrôle économique,
- ou par les officiers de police judiciaire,
- ou par les agents des régies financières et les agents de la répression des fraudes,
- ou par les amines des vivres, pour les produits qu'ils ont le droit de taxer,
- Enfin par toutes personnes spécialement habilitées à cet effet et dûment assermentées, désignées par le Ministre responsable.

Cette dernière catégorie comprend actuellement les contrôleurs des prix désignés par le Secrétaire d'Etat au Plan et aux Finances sur proposition des Gouverneurs intéressés.

A l'avenir, il sera utile d'habiliter à dresser les procés-verbaux d'infraction :

- les agents du contrôle économique, les officiers de police judiciaire, les agents des régies financières et les agents de la répression des fraudes, d'une part,
- et d'autre part, des agents des marchés municipaux voire des cadres des organisations nationales, désignés par le Secrétaire d'Etat au Plan et aux Finances, sur proposition des Gouverneurs, et dûment assermentés.

Il est bien evident que pour la bonne exécution du contrôle , ces derniers agents recevront directement les instructions du Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances et percevront des commissions prélevées sur le Budget de ce Département.

2/ Le rôle à attribuer au Parquet

Actuellement le Parquet peut être saisi de deux façons :

1°/ Le procés-verbal d'infraction lui est soumis par l'Administration et il cite directement l'inculpé à la plus prochaine audience ou requiert l'ouverture d'une information judiciaire.

2°/ Mais en cas de flagrant délit, il peut se saisir lui-même de l'infraction, décerner un mandat de dépôt, et même requérir l'application de la loi sans demander l'avis du Ministre responsable sur l'infraction relevée.

Or la procédure de flagrant délit a recélé des inconvénients, en ce sens que parfois le Ministre responsable n'a pas eu à connaître d'affaires qui touchent de trés près à sa politique économique.

Aussi, à l'avenir, le Ministre devrait-il être saisi par le Parquet, en cas de flagrant délit pour donner de toute urgence :

- une appréciation technique sur l'infraction relevée,
- et un avis sur l'opportunité d'incarcérer ou non l'inculpé.

Le Ministre pourra par ailleurs, se trouver en mesure de prendre; s'il le juge nécessaire, des sanctions administratives à l'encontre du contrevenant.

3/ LE CONTROLE ECONOMIQUE

a) Nature du contrôle économique

Le contrôle économique peut être conçu :

- Pour relever les infractions en matière de réglementation économique (par exemple exercice illègale d'une profession, utilisation indue d'un titre d'importation ou d'exportation etc...),

- pour recueillir le maximum d'information sur les commerçants en vue de l'exploitation de ces informations par les différents services administratifs intéressés,

- pour étudier l'évolution des prix en particulier et la conjoncture économique en général.

b) Les agents habilités à exercer le contrôle économique

Le contrôle ne peut être exercé que par des agents qualifiés, qui doivent non seulement posséder d'amples connaissances théoriques mais également avoir suivi des stages pratiques.

Ce sont les agents du contrôle économique qui effectuent la tâche, de même nom.Nous verrons qu'il y a intérêt à ce qu'ils forment un corps spécial, comme du temps où ils n'étaient pas encore versés dans le Corps Commun des Inspecteurs des Services Extérieurs du Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances.

c) Les sanctions

Les infractions en matière de réglementation économique ou en matière de prix donnent lieu soit cumulativement soit exclusivement :

- à des sanctions administratives
- à des sanctions pénales.....

1/ Les sanctions administratives

Le Secrétaire d'Etat au Plan et aux Finances continuera à avoir compétance :

- pour prononcer pour un délai déterminé ou indeterminé, et au plus tard jusqu'à ce qu'il ait été statué dédinitivement sur les poursuites, la fermeture des magasins du délinquant et l'interdiction d'exercer sa profession, directement ou par personne interposée;

- pour décider l'affichage et l'insertion dans les journaux des décisions de sanctions administratives.

..../....

Les sanctions administratives ne seront susceptibles ni de recours juridictionnel, ni de recours gracieux.

2/ Les sanctions pénales.

Il y aura lieu de renforcer les sanctions pénales prévues par le décret du 12 Août 1943.

Toutefois la procédure judiciaire ne sera pas déclenchée, au cas où le Secretaire d'Etat au Plan et aux Finances aura pris une décision de transaction, ainsi que du reste la législation le prévoit actuellement.

Section II - LA REFORME DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION

Les lacunes dans les circuits de distribution en Tunisie.

En Tunisie, les circuits de distribution ne sont pas organisés d'une manière satisfaisante, tant s'en faut. Des lacunes y apparaissent, qui peuvent être résumées comme suit :

1°/ Le producteur (surtout agricole ne retire pas de la commercialisation de ses produits tous les avantages qui lui sont dus.

2°/ Les entreprises de distribution ne sont pas suffisamment intégrées, ce qui a pour effet d'accroître leur coût.

3°/ Les entreprises de distribution sont très inégalement réparties, sur le territoire de la République.

4°/ Le consommateur est insuffisamment protégé contre la mauvaise qualité et la hausse des prix.

A) L'ORGANISATION DE L'ECOULEMENT DES PRODUITS AGRICOLES

L'importance du problème de l'écoulement des produits de la terre est liée à la recherche d'équilibre multiples qu'il faut ajuster harmonieusement et constamment, en tenant compte de l'évolution de la croissance économique et des variations de volume de certains éléments constitutifs de l'économie nationale tels que la production et la consommation.

Le premier équilibre à rechercher tient à la détermination d'une équivalence en volume production - consommation, de manière telle à assurer l'autonomie alimentaire du pays en satisfaisant aux besoins en produits agricoles par les ressources locales, l'importation ne jouant qu'un rôle de correctif et de volant de sécurité.

Cet équilibre suppose une connaissance assez précise de l'évolution de la production agricole pour les années à venir, ainsi que la détermination de l'augmentation de la consommation pour la même periode.

Cette evaluation des deux termes est assez complexe à définir du fait même du dynanisme du couple production - consommation d'une part, et de la necessité d'établir des correspondances d'équilibre à l'échelle de chaque spéculation.

Un autre élément déterminant dans l'obtention de cet équilibre est l'organisation des circuits commerciaux internes et externes ; cette réforme a pour effet de rapprocher le producteur du consommateur, donc de

valoriser la production agricole, tout en augmentant par ailleurs le pouvoir d'achat du consommateur par la réduction des prix de vente. Toutefois le plein effet de cette réforme ne pourra être obtenue pour certains produits que grâce au developpement parallèle des coopératives de services, tant il est vrai que les réformes de structure forment un ensemble cohérent qui ne peut être modifié sans risque de voir l'efficacité de l'ensemble amoindrie,

Si pour certains produits agricoles connus, l'évolution prévisible de la production et de la consommation peut être déterminée avec assez de précision, par contre il n'en est pas de même pour certains produits nouveaux dont la production doit augmenter sensiblement dans les trois ans, et et qui n'étaient que pou consommés jusqu'à lors. C'est le cas notamment des légumineuses à graines faisant partie de l'assolement cerealier et de la production fourragère destinée à l'alimentation du bétail.

Or le développement de l'élevage est inscrit en priorité dans le plan triennal ; la satisfaction de nos besoins en viande et en lait en 1971 necessite la mise en place dés la triennie à venir d'un nouveau croisement d'absorption pour l'élevage mixte et d'un certain nombre de vaches laitières importées devant constituer le futur troupeau laitier du pays.

De ce fait, il y a necessité d'organiser l'écoulement de ces produits de manière à encourager la production et satisfaire les besoins de la consommation interne.

Pour y arriver, il faut prévoir un prix rémunerateur pour le fourrage et les légumineuses à graines, organiser le stockage interregional et pluri-annuel, et assurer la commercialisation.

Seule une intervention étatique est à même de concrétiser ces actions ; dans cet ordre d'idées il est prévu la création d'un Office des céréales et des graines lumineuses dont le rôle sera :

- d'encourager la production
- de soutenir les prix
- d'améliorer le stockage
- de monopoliser la commercialisation, tant à l'interieur qu'a l'exterieur, en attendant que les cooperatives puissent se développer suffisamment pour prendre sa relève sur le plan interne.

De même il est prévu la mise en place d'un organisme étatique chargé d'assurer le soutien du prix des fourrages par la constitution d'un stock régulateur pluri-annuel et l'encouragement à la conservation du produit (magasins, silos).

Par ailleurs, l'action sur les éléments constitutifs de la production animale amenera une amélioration sensible de la qualité et une diminution du prix de la viande et du lait. Elle ne sera pourtant, réalisée que dans quelques années, au fur et à mesure de l'extension de la diversification culturale au profit de la production fourragère et de l'amélioration de la production de rente.

.../...

Une intervention plus rapide est donc préconisée : elle a trait à l'organisation de la commercialisation de la viande et du lait. Le but recherché est d'offrir un prix rénumérateur au producteur de matière à encourager le developpement de l'élevage, ainsi que d'offrir au consommateur des produits dont le prix de vente soit le plus bas, dans le but de preserver son pouvoir d'achat. Elle entraîne la suppression d'intermédiaires inutiles et de spéculateurs abusifs.

Pour ce faire, il a été crée une société d'économie mixte " EL LCUHCUME ", qui a le monopole de l'abattage à Tunis et banlieue, et qui est chargée de la vente aux bouchers de la viande ovine et bovine à un prix fixé pour les différents categories.

En outre,la société doit étendre son réseau de boucheries témoins, de manière à renforcer la régulation du marché de la viande au détail, dont le prix est déjà fixé par arrêté.

Une fois le developpement des boucheries - temoins appartenant à la Société " EL LCUHCUME " ou aux municipalités assuré. et le marché de la viande assaini, le monopole de l'abattage pourrait être avantageusement abondonné.

Signalant enfin qu'il est prévu la construction d'un abattoir moderne à Tunis en vue d'ameliorer les conditions d'abattage et la qualité des peaux.

L'investissement necessaire à la construction et à l'équipement de cet abattoir est estimé à 800.000 Dinars.

Enfin, l'extension prévisible et continue de la production oleicole,necessite la mise en place d'un Office qui doit assurer au producteur un prix plus rémunérateur. Corrélativement le prix de retrocession au consommateur doit être fixé au taux le plus bas.

Cet " Office des huiles " doit faciliter l'écoulement des excédents aux conditions les plus avantageuses.Il doit egalement promouvoir une politique d'amélioration de la qualité, par le perfectionnement des moyens de fabrication et de conservation.

Pour les fruits et les légumes, dont le volume de production doit augmenter sensiblement pendant la decennie, il faut d'ores et déjà creer des organismes professionnels, semblables au groupement obligatoire des agrumes et au groupement obligatoire des dattes, afin d'assurer un meilleur écoulement par une politique de conditionnement, de présentation et de recherche de marché.

Il y aurait même interêt, dans certains cas, de grouper des produits semblables dans un seul et unique organisme, afin d'éviter la dispersion et l'augmentation des frais généraux.

..../...

De toute manière, les prix des légumes et les fruits tendent à une certaine stabilité : la diversification de l'écoulement diminuera les risques de fluctuations des cours. C'est ainsi que la consommation interne en frais, la transformation et l'exportation en frais et en conserves assurent une diversité de débouchés aux principaux produits. Il s'agit d'améliorer le système des contrats de cultures existant pour certains légumes, de le régulariser et de l'étendre aux produits susceptibles de transformation.

La concordance de l'ensemble de ces diverses actions doit aboutir à l'équilibre du couple production - consommation, le recours extrême restant la manipulation par l'Etat des mécanismes compensateurs au profit du maintien des prix.

B/ LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION DES AUTRES PRODUITS

En dehors des produits agricoles, dont la commercialisation sera, de préférence, confiée soit à des établissements publics au sein des conseils d'administration desquels devront cependant figurer des représentants des interêts privés, soit à des coopératives de service formées par les producteurs, les autres produits (industriels, artisanaux, importés...) pourront être distribués concurrement:

- par un secteur étatique
- par un secteur coopératif
- par un secteur privé.

1/ Le secteur étatique

Le secteur étatique jouera principalement le double rôle suivant :

- ouvrir des magasins-témoins là où la coalition d'intérêts privés ou la concentration risqueraient d'être préjudiciables,
- constituer des sociétés d'économie mixte pour assainir et normaliser tel ou tel secteur commercial.

Ce double rôle sera exercé par l'Office du Commerce de la Tunisie qui est appelé à remplacer l'Office du Commerce Extérieur de la Tunisie.

Parallèlement et à titre accessoire, des établissements publics à caractère commercial, tel l'Office National de l'Artisanat ou l'Office National de Motoculture et de Mise en valeur, pourront effectuer des actes de vente, chacun dans sa branche commerciale particulière.

2/ Le secteur cooperatif.

Les coopératives peuvent être formées soit par les producteurs, soit par les commerçants, soit encore par les consommateurs.

a) Les coopératives formées par les producteurs.

Des producteurs, souvent agricoles, constituent des Coopératives de Service, destinées à la commercialisation de leur production et qui jouent de ce fait, le rôle de grossistes.

Ces cooperatives sont à encourager par les Pouvoirs Publics, à la condition qu'elles ne recouvrent pas de véritables cartels privés.

b) Les cooperatives formées par les commerçants

Des commerçants peuvent constituer sous laforme coopérative, des groupements d'achat.

Les groupements d'achat coopératifs se forment au niveau des commerçants détaillants ou au niveau des grossistes.

L'avantage de tels groupements c'est d'abord qu'ils permettent un approvisionnement global, donc aux plus avantageuses conditions économiques; c'est ensuite que plusieurs services de commercialisation sont gérés en commun : centralisation des achats, étude des marchés, publicité, promotion des

.../...

ventes, financement des Banques etc... ce qui réduit le coût du commerce de gros et de détail.

Les Pouvoirs Publics ne peuvent pas ne pas prêter toute l'attention nécessaire à cette forme d'assainissement du commerce qui a le mérite de revêtir un caractère coopératif. Ils veilleront toutefois à prévenir dans ce domaine, toute tendance à la formation de monopoles privés.

c/ Les coopératives formées par les consommateurs.

Les coopératives de consommation sont nées de la volonté d'association de consommateurs décidés à s'unir pour se défendre mutuellement . Elles permettent aux consommateurs de s'approvisionner dans des magasins dont ils surveillent eux-mêmes la gestion, se substituant ainsi aux demi-grossistes et aux commerçants de détail.

Pour avoir toute l'éfficience nécessaire, les coopératives de consommation se groupent généralement en Fédération Nationale et organisent en commun une Centrale d'achat.

L'avantage des coopératives de consommation c'est évidemment de pratiquer des prix inférieurs à ceux qui ont cours dans le commerce traditionnel, encore que l'écart de prix ne soit plus guère considérable.

En Tunisie, les coopératives de consommation pourront remplir un certain rôle sous l'égide des Syndicats, et particulièrement auprès des ouvriers agricoles dans les régions insuffisamment desservies par les circuits de distribution.

3/ Le secteur privé

Nul ne songe à supprimer le secteur privé, bien au contraire les Pouvoirs Publics sont-ils tous disposés à l'aider à s'assainir et à se réorganiser.

C'est ainsi que l'Etat aidera au développement des points de vente jusqu'ici marginaux et favorisera l'implantation de magasins (de préférence non spécialisés) dans les centres insuffisamment desservies par les circuits de distribution.

Section III - LA REFORME DES STRUCTURES ADMINISTRATIVES

A) LES STRUCTURES ACTUELLES

1/ Les différents organes du Commerce Interieur

Le responsable du Commerce Interieur est le Secrétaire d'Etat au Plan et aux Finances, lequel est assisté d'un Comité Consultatif des Prix qui ne s'est pas réuni depuis trés longtemps.

Un service spécialisé du Secretariat d'Etat au Plan et aux Finances, est chargé du Commerce Intérieur. Le service du Commerce Interieur comprend :

- le bureau du contrôle économique et des prix,
- le bureau de la Répression des Fraudes,
- le bureau des brevets d'invention.

Le Service est cependant intégré dans la Sous-Direction des Finances Extérieurs alors que sa place est plus indiquée dans une Sous-Direction des Affaires Economiques.

Enfin une Caisse de Compensation, rattaché non pas au Service du Commerce Interieur mais à la Sous-Direction de la Coordination Economique et Financière, exerce une activité sporadique dans un domaine limité.

2/ Les réformes à introduire.

Tandis que le Comité Consultatif des Prix et la Caisse de Compensation sont, à réactiver, le Service du Commerce est à séparer de la Sous-Direction des Finances Extérieures qui sous le nom de Sous-Direction des Relations Economiques Extérieurs devra se spécialiser dans les échanges commerciaux et les paiements extérieurs.

B) LE COMITE CONSULTATIF DU COMMERCE INTERIEUR

1/ Le rôle du Comité Consultatif du Commerce Interieur

Le Comité Central des Prix prévu par l'article 3 du décret du 12 Août 1943 cédera la place à un Comité Consultatif du Commerce Interieur qui aura pour mission d'étudier toutes les questions de commerce intérieur (prix, contrôle économique, circuits de distribution...) qui lui seront soumis par le Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances. Il pourra également présenter des suggestions sur toutes les questions d'intérêt général concernant le commerce intérieur.

2/ La composition du Comité Consultatif du Commerce Interieur

Le Comité sera présidé par le Secrétaire d'Etat au Plan et aux Finances et comprendra, outre les représentants des Départements ou services administratifs intéressés, des personnalités appartenant à des organisations nationales, tout particulièrement au Parti, à l'Union Générale des Travailleurs de Tunisie, à l'Union Tunisienne du Commerce et de l'Industrie et à l'Union Nationale des Agriculteurs de Tunisie.

C) LA CAISSE DE COMPENSATION

1/ Le rôle de la Caisse

La Caisse de Compensation a pour rôle essentiel de régulariser les prix et de faciliter le ravitaillement du pays. Tel est d'ailleurs l'objet de la Caisse, prévu par les décrets institutifs du 6 Novembre 1941 et du 2 Octobre 1942 et repris par le décret modificatif et codificatif du 28 Juin 1945.

Au Maroc, la Caisse est chargée, en plus de la régularisation et de la stabilisation des prix, de deux autres rôles :

- primo : aide économique dans les secteurs à développer,
- secundo: aide à l'exportation.

..../...

Il n' y a pas d'inconvénient, bien au contraire, à ce que la Caisse de Compensation de Tunisie exerce une activité similaire à celle de la Caisse marocaine. D'ailleurs la Caisse Tunisienne accorde déjà une aide à l'exportation des confitures et surtout des agrumes.

2/ La forme et le fonctionnement de la Caisse

En Tunisie, conformèment aux dispositions de l'article 2 du décret du 28 Juin 1945, la Caisse est pourvue d'un Comité de Gestion, lequel ne se manifeste plus depuis longtemps. En effet, la gestion de la Caisse est assumée actuellement par le Service des Affaires Economiques et Sociales du Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances.

D'autre part, le produit des ressources de la Caisse, est en vertu de l'article 7 du décret du 28 Juin 1945, pris en recette au Budget des Recettes de l'Etat, un crédit d'encaissement étant ouvert au Budget des Dépenses de l'Etat. Les allocations et ristournes allouées sur ce crédit font l'objet d'ordonnances de paiement émises par le Secrétaire d'Etat au Plan et aux Finances. En fait la Caisse de Compensation n'a, dans l'état actuel des choses, pratiquement aucune disponibilité, car l'essentiel de ses ressources est reversé à l'Etat qui l'affecte au " Fonds de lutte contre le chômage " et à la converture des avances faites à la Société Nationale des Chemins de Fer de Tunisie.

Au Maroc, par contre, la Caisse de compensation constitue un Etablissement public, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. La situation où se trouve actuellement la Caisse de Compensation de Tunisie, incite, entre autres raisons, à adopter la formule marocaine.

Par ailleurs, la Caisse ainsi réformée, relèvera de l'autorité de tutelle de la Direction du Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances, chargée des Affaires Economiques.

D/ LE SERVICE DU COMMERCE INTERIEUR

1/ Le rôle du Service du Commerce Interieur

Le Service est chargé de tous les problèmes qui se rattachent à la commercialisation interne des produits (prix, qualité, circuits....)

Le Commerce Interieur joue un rôle déterminant dans tous les secteurs de l'économie du pays : Agriculture, Industrie, Crédit, Commerce Extérieur, Budget, Salaires....

Il n' y a donc pas de raisons évidentes à ce que la Commerce Interieur soit rattaché organiquement au Commerce Extérieur plutôt qu'aux autres secteurs de l'économie.

En fait, la place du Service du Commerce Interieur est dans une Sous-Direction des Affaires Economiques du Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances.

..../....

2/ La composition du Service

Le service comprendra :

1°/ Une section chargée du contrôle économique et du contrôle des prix : étant entendu que les agents de cette section devront être spécialisés et constituer corollairement un corps administratif distinct de celui des Inspecteurs des Services Extérieurs du Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances.

2°/ Une section chargée de la Répression des Fraudes :

dont le rôle converge avec celui de la section précédente, puisque dans les deux cas, il s'agit d'assurer la loyauté des transactions commerciales.

3°/ Un section chargée des brevets d'invention (Propriété industrielle).

[illegible] DU COMMERCE EXTERIEUR ET DES CHANGES

Dans le domaine du Commerce Extérieur, les objectifs du Plan concernent :

1) La Décolonisation

Tout d'abord, il y a lieu de décoloniser nos échanges extérieurs.

Cette décolonisation vise nos rapports commerciaux avec la France, mais ceux-ci ne sont plus les seuls en cause.

Précisons aussi qu'il n'est pas dans les intentions du Gouvernement Tunisien d'insérer nos rapports commerciaux avec la France dans un contexte de guerre économique. Bien au contraire, la décolonisation suppose-t-elle la coopération, elle-même basée sur l'égalité et les avantages réciproques.

La décolonisation suppose aussi que dans nos relations commerciales avec les pays étrangers, notre pays exporte de moins en moins de matières premières et de produits agricoles naturels et de plus en plus de produits finis et de produits agricoles transformés.

Un troisième trait de la décolonisation vise à placer l'économie tunisienne dans un contexte géographique tel que tout en contribuant à l'expansion du Commerce International, nous soyons moins dépendants des échanges extérieurs et mieux armés pour atteindre le plus grand nombre de marchés extérieurs.

Enfin, la décolonisation vise à mettre le Commerce Extérieur de la Tunisie au service de la Collectivité toute entière.

2) Les Importations

Les importations de la Tunisie augmenteront au cours des trois années de Pré-Plan.

Toutefois, une optique nouvelle présidera à la sélection des importations en ce sens que la priorité sera accordée aux biens nécessaires au développement économique du pays (matières premières et biens d'equipement).

Quant aux biens de consommation, il y aura lieu de distinguer entre les biens destinés à la consommation des masses (céréales, sucre, tissus...) et ceux qui, présentant un caractère non essentiel ou somptuaire, intéressent une faible partie de la population. L'importation des premiers sera bien entendu, autorisée avec plus de libéralisme que celle des seconds, sans que toutefois les autorisations d'importation ne dépassent nos possibilités de paiements extérieurs ni que les restrictions à l'importation n'aient d'effets nocifs sur nos prix intérieurs.

En outre, nous devrons protéger par des mesures appropriées, nos secteurs économiques en voie de développement. Mais là aussi, nous devrons veiller

.../...

à ce que les mesures de protection n'aient pas pour effet la formation de monopoles ou la dégradation de la qualité de la production nationale et le renchérissement des prix.

3) Les Exportations

Nous escomptons une augmentation de nos exportations, c'est-à-dire non seulement l'accroissemat des quantités exportables mais aussi une plus grande valorisation de nos produits destinés à l'exportation.

Des marchés nouveaux devront, en outre, être conquis par nos produits. Comme nous le disions plus haut, la chose ne séra pas aisée tant la compétition internationale est vive.

Cela ne devra que nous inciter d'avantage à réduire les coûts de production et à améliorer la qualité de nos produits, et les conditions de leur vente à l'etranger.

A cet effet, les plus grandes facilités seront accordées aux exportateurs tant dans le domaine du crédit qu'éventuellement dans celui des subventions. Enfin, les restrictions ou prohibitions à l'exportation ne seront maintenues que là où le prescriront les impératifs du ravitaillement du pays ou la protection de ses richesses artistiques.

4) Les réformes des structures

La reconversion du Commerce Extérieur de la Tunisie n'aura pas porté tous ses fruits, si les structures organiques ne sont pas elles-mêmes réformées.

Il s'agit d'abord des structures administratives. La conception générale en matière de commerce extérieur continuera à appartenir au Gouvernement mais il est utile que les organisations nationales et les groupements professionnels intéressés soient consultés sur les décisions à prendre. Cela étant, il faudra qu'au sein du Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances, une Direction soit chargée d'étudier, de définir et de règlementer tout ce qui touche au commerce extérieur et qu'ainsi la responsabilité de celui-ci ne soit pas dispersée. Une telle dispersion ne peut en particulier que prolonger inutilement les délais de délivrance des titres d'importation et d'exportation, alors qu'au contraire il faudra en simplifier et raccourcir la procédure.

Dans le domaine de l'exécution, il appartiendra à un établissement public - l'Office du Commerce de la Tunisie - d'être la charnière entre l'Administration et le secteur privé, tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur. Il aura un rôle particulièrement important à jouer dans le domaine de l'expansion commerciale.

Quant à savoir qui pourra exercer la profession d'importateur ou d'exportateur, une première réponse consiste à dire que dans les trois années de Pré-Plan, il sera procédé à la tunisification de tous les secteurs sensibles du commerce extérieur.

.../...

Tunisification n'est pas cependant synonyme de nationalisation et c'est pourquoi elle ne pourra pas dans tous les cas passer pour une solution satisfaisante.

En fait, le Gouvernement autorisera l'implantation d'un triple secteur étatique, coopératif et privé.

Le secteur étatique, servira surtout d'exemple et de frein. Il sera du reste, moins l'émanation exclusive de l'Etat que celle de tous les intérêts nationaux. En d'autres termes, sa gestion seraassurée par les représentants de l'Etat, des organisations nationales et des groupements professionels.

SECTION I - LA DECOLONISATION

Nous avons dit que la décolonisation touche avant tout à la reconversion de nos relations commerciales avec la France, et qu'elle vise à substituer la coopération à la domination économique.

Cette coopération s'étendra aux autres pays. Cependant elle intéressera particulièrement les pays qui appartiennent avec la Tunisie à un même ensemble géographique ou dont les économies sont complémentaires avec la sienne.

A/ - Les relations commerciales Franco-Tunisiennes -

- Les différents liens de dépendance -

Les liens de dépendance économique de la Tunisie vis à vis de la France découlent en premier lieu de ce que le marché tunisien constitue jusqu'ici un débouché de consommation pour les produits français.

En deuxième lieu, les produits tunisiens destinés à l'exportation, ne trouveraient pas dans l'état actuel des choses, d'écoulement substantiel en dehors du marché français.

Enfin, en troisième lieu, la dépendance résulte des relations financières spéciales qui existent entre les deux pays.

I/ - Les importations françaises en Tunisie -

Actuellement, les importations françaises en Tunisie bénéficient, par rapport aux importations en provenance d'autres origines, de quatre sortes d'avantages :

1°/ - avantages commerciaux : sauf exception, les produits français sont importés en Tunisie sans limitation quantitative.

2°/ - préférences douanières : un grand nombre de produits français bénéficient, à leur importation en Tunisie, de préférences douanières qui dans certains cas, vont jusqu'à la franchise.

3°/ - les principales sociétés représentées en Tunisie, sont françaises et leur représentation est non tunisienne.

4°/ - le consommateur tunisien a été depuis longtemps habitué à acheter les marchandises françaises, de préférence aux autres marchandises étrangères.

.../...

a) - Les avantages commerciaux -

En vertu de l'article 3 de la Convention Commerciale et Tarifaire, les marchandises françaises importées en Tunisie ne sont pas soumises à des mesures de prohibitions ou de restrictions quantitatives.

Toutefois des exceptions sont prévues, les deux principales ayant pour objet, respectivement :

- de protéger les productions agricoles et les industries nouvelles et leur assurer une place dans l'économie nationale;

- de sauvegarder la situation financière du pays et assurer un niveau de réserves suffisant pour l'exécution de son programme de développement économique.

La Tunisie s'est à plusieurs reprises, prévalu de la première exception susvisée pour édicter des mesures de prohibition qui sont venues s'ajouter à celles qui avaient été prises par l'arrêté du 2 Février 1956 et textes subséquents.

Quant à la deuxième exception, elle a été invoquée pour n'autoriser l'importation de certains produits français (lait, beurre, tissus, sucre...) que dans la limite des contingents globaux ouverts sur tous pays.

En dehors de ces deux exceptions, tous les produits français sont importés en Tunisie sans limitation contingentaire.

La mesure est discriminatoire vis à vis des pays étrangers et est contraire aux dispositions du G.A.T.T lequel, du reste, ne l'accepte que provisoirement en attendant qu'une solution juste soit trouvée lors de l'accession définitive de la Tunisie.

Mais ce qui est peut être plus grave, c'est que les avantages dont bénéficient les produits français sont de moins en moins en harmonie avec les intérêts tunisiens. Voyons les choses de plus près. Les avantages commerciaux bénéficient aussi bien aux biens essentiels qu'aux biens non-essentiels français.

- Biens essentiels -

On entend par biens essentiels, tous produits utiles au développement économique du pays, c'est-à-dire les matières premières et demi-finis ainsi que les biens d'équipement.

Ces biens sont actuellement importés sous le régime de la libération (avis n° 75 du 23 Octobre 1959 et textes subséquents) quelle que soit leur origine (à quelques rares exceptions particulières aux importations des pays du groupe "bilatéral" ou à "clearing").

.../...

Il n'y a donc pas d'inconvénient à ce que les produits français bénéficient de la même libération étant bien entendu que si pour les biens essentiels de toutes origines, un nouveaux régime d'importation devait être institué, il ne serait que juste et conforme aux intérêts de la Tunisie qu'il s'appliquât par la même occasion aux produits français.

- Biens non-essentiels -

Au contraire des produits sus-indiqués, les biens non-essentiels originaires de pays extérieurs à la zone franc sont soumis à leur importation en Tunisie à des restrictions très strictes. En effet, les seuls contingents autorisés à l'importation sont accordés dans le cadre d'accords ou de programmes commerciaux et ils sont d'une manière générale, limités au maximum.

Tel n'est pas, cependant le cas des biens non-essentiels originaires de France. En raison de cet avantage, les importations de France sont très importantes aussi bien d'une manière absolue que par rapport aux importations d'autres origines.

En effet 72% des biens non-essentiels proviennent de France, mieux encore, ils représentent 27 % de toutes les importations réalisées par la Tunisie au cours de l'année 1960. C'est évidemment trop au dessus des moyens de notre pays, surtout que nos propres avoirs en devises ne suffiront pas dans les années à venir à financer les importations nécessaires au développement de l'économie tunisienne.

C'est pourquoi les importations de France biens non-essentiels seront soumises à des restrictions quantitatives, au même titre que les importations originaires d'autres pays étrangers et cela en application de l'article XI du G.A.T.T., qui stipule que "toute partie constractante, en vue de sauvegarder sa position financière extérieure et l'équilibre de sa balance des paiements, peut restreindre le volume ou la valeur des marchandises dont elle autorise l'importation".

b) - Les préférences douanières -

Outre les avantages commerciaux que nous venons d'indiquer, la Convention commerciale et tarifaire franco-tunisienne du 5 Septembre 1959, telle qu'elle a été amendée par le Protocole du 22 Septembre 1960, accorde à un très grand nombre de produits français des préférences douanières à leur importation en Tunisie.

Ces préférences vont de la réduction des droits de douane à la franchise douanière pure et simple.

Le régime introduit par la Convention Commerciale et Tarifaire est évidemment moins défavorable que celui de l'Union Douanière qui impliquait la franchise douanière totale pour tous les produits français.

.../...

Il n'en demeure pas moins que ce régime entraîne toutes sortes d'inconvénients :

- tout d'abord, il se heurte à l'hostilité générale des pays désireux de développer leurs relations commerciales avec la Tunisie. D'ailleurs le G.A.T.T. n'a pas reconnu ces préférences mais les a seulement tolérées en attendant l'accesion définitive de la Tunisie à l'Accord Général.

- Ensuite ces préférences entraînent une moins-value douanière qui n'est pas négligeable alors que les charges publiques dans le Plan de Développement vont s'accroître considérablement.

- Mais surtout ces préférences perpétuent la main-mise des produits français sur le marché tunisien. En effet, elles n'ont été demandées par la France pour aider que des produits français qui ne seraient pas connus sur le marché tunisien, puissent s'y assurer une petite place, en quelque sorte protégée.

Au contraire les produits français occupent depuis longtemps la première place sur le marché tunisien et les préférences dont ils bénéficient n'ont pour objet que de confirmer le quasi monopole qu'ils y détiennent.

Nos engagements vis à vis du G.A.T.T. comme vis à vis de nos partenaires commerciaux, ainsi que les intérêts supérieurs de notre économie au premier plan desquels se place l'impératif de décolonisation, tous concourentà écarter les préférences douanières dont bénéficient les produits français.

c) - <u>Les sociétés représentées en Tunisie</u> -

La place prépondérante prise par les produits français dans les importations tunisiennes, en raison des protections de toutes sortes dont ils jouissent, conduit tout naturellement à ce que les principales sociétés représentées en Tunisie sont françaises, ce qui, par voie de retour, aggrave la main-mise française sur l'économie du pays.

En outre, les personnes faisant profession de représentants commerciaux sont très peu représentatives de la communauté tunisienne. Il en résulte qu'elles ne recherchent guère à aider le Gouvernement à placer les échanges commerciaux du pays dans un cadre libre, c'est-à-dire soustrait à toute sujétion économique.

En égard à cet état de choses, a été pris le décret-loi du 30 Août 1961, relatif aux conditions d'exercice de certaines activités commerciales.

En premier lieu, le décret-loi exclut (à moins de dérogations) de l'exercice d'activités commerciales revêtant un caractère sensible, les sociétés qui ne répondent pas aux critères qui déterminent en l'occurence la nationalité tunisienne.

.../...

D'autre part, même les personnes de nationalité tunisienne, ne sont habilitées à exercer la profession d'agent commercial ou de représentant de commerce etc... que si elles en obtiennent l'agrément des Pouvoirs Publics.

Les mesures édictées par le décret-loi susvisé n'ont pas pour objet de discriminer qui que ce soit, mais simplement de placer le commerce de la Tunisie, dans un contexte compatible avec les intérêts supérieurs du pays.

d) - <u>Le consommateur tunisien est habitué à acheter "français"</u> -

Non seulement le consommateur tunisien est conditionné par la publicité faite par les sociétés françaises, mais aussi sa culture très souvent française comme la simple habitude d'acheter "français" créent une situation sur laquelle l'action de décolonisation n'a pas une prise facile.

II - <u>Les exportations tunisiennes en France</u> -

On pourrait être tenté de tirer argument de ce que l'exportation de nos principaux produits est effectuée essentiellement sur la France, pour conclure à la nécessité de maintenir en l'état, nos liens économiques avec la France qui sont issus de 75 ans de Protectorat Français.

Le raisonnement est néanmoins spécieux, car le fait que nos principaux produits dépendant du marché français, nous met précisément à la merci de toutes les pressions d'ordre commercial, économique, voire politique, de que les Autorités Françaises pourraient être conduites à exercer sur nous.

Il est donc urgent que nos produits, non pas renoncent au marché français (nous n'avons pas en effet l'intention d'entrer en guerre économique avec la France) mais cherchent des débouchés extérieurs qui remplaceraient en partie le marché français et qui constitueraient ainsi un contrepoint nécessaire pour notre indépendance économique.

Or à cet égard notre handicap est considérable. Les pourcentages suivants indiquent la part prise par la France dans nos exportations :

- en 1958 - 61,93 %
- en 1959 - 50,74 %
- en 1960 - 52,25 %

Les mesures à prendre pour réorienter nos courants d'exportation, sont variées. Indiquons-en les principales :

a) - <u>Les avantages commerciaux</u> -

En vertu de la Convention Commerciale et Tarifaire du 5 Septembre 1959 nos produits rentrent d'une manière générale en France, libres de toutes limitations contingentaires.

.../...

Les rares restrictions frappant l'importation en France de nos produits ressortissent à des considérations d'ordre sanitaire ou intéressent des marchés agricoles organisés en France. Les produits visés par cette seconde catégorie de restrictions, sont le vin dont le contingent autorisé est 1.250.000 Hl par an, les jus de raisin dont l'importation est libre à concurrence de 75.000 Hl et le blé dur tunisien que la France ne s'engage à acheter que dans la limite de 1.300.000 quintaux.

Il est vrai que les autres produits tunisiens bénéficient de la liberté d'entrée en France, au même titre que les produits similaires et souvent très concurrentiels, originaires des pays ou territoires de la zone franc, ce qui limite les avantages commerciaux qui nous sont consentis, comme le Traité de Rome instituant le marché commun européen a pour effet d'accorder sur le marché français des avantages aux produits concurrentiels d'Italie (pays membre) ou de Grèce (pays associé) ce qui diminue d'autant les avantages commerciaux dont nous bénéficions sur ce même marché. Enfin la France soumet au régime de la libération des échanges, l'importation de la plupart des matières premières, demi-produits et produits finis originaires de presque tous les pays, ce qui enlève tout effet réel aux avantages dont les produits tunisiens similaires bénéficient sur le marché français.

En fait, en dehors des produits agricoles qui ont un régime spécial, les autres produits tunsiens ne tirent pas de la Convention Commerciale et Tarffaire du 5 Septembre 1959, des avantages commerciaux tels que leur suppression immédiate ou progressive, totale ou partielle, puissent contribuer efficacement à la réorientation de nos courants d'exportation.

b) - Les préférences douanières -

Les préférences douanières consenties par la France à nos produits ont été admises par les Parties Contractantes, dans le texte même qui a institué l'Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce.

Les préférences élargies au maximum dans le cadre de l'Union douanière franco-tunisienne de 1955, ont été réduites par la Convention Commerciale et Tarifaire du 5 Septembre 1959. Les préférences sont constituées surtout par des exemptions douanières pures et simples.

Les exemptions profitent pratiquement aux poisssons frais, aux agrumes, au blé dur, à l'huile d'olive, aux conserves alimentaires, en partie aux vins, enfin aux produits de l'Artisanat.

Quant aux produits miniers, l'exemption n'est pas déterminante, vu que les droits de douane appliqués aux produits similaires originaires d'autres pays, son très faibles.

.../...

Si nous tenons compte par ailleurs, de ce que les produits de l'Artisanat entrent dans une très faible part, dans nos exportations (voir infra) nous aboutirons à cette conclusion que les préférences douanières consenties par la France concernent en fait les produits agricoles tunisiens.

Or ceux-ci posent un problème particulier, en ce sens que les préférences ouvrent des biens dont la production appartient en bonne partie à des ressortissants français. Certes, cette situation est appelée à disparaître progressivement; elle est même entrée, dans le domaine de la céréaliculture, dans ce qu'on peut appeler le processus de décolonisation, mais il ne devient de ce fait que plus urgent que les courants d'exportation soient réorientés, car dans l'hypothèse où la France cesserait d'appliquer les préférences, après la tunisification de l'Agriculture, les solutions de rechange devraient être déjà trouvées à ce moment-là.

c) - Contingents à l'exportation -

Il n'est pas impossible que la suppression des avantages commerciaux et des préférences douanières reconnus par la Convention du 5 Septembre 1959 ne soit pas, tout au moins en ce qui concerne une partie des produits tunisiens, suffisante pour conduire à une réorientation réelle de nos courants d'exportation.

Aussi, pourra-t-il éventuellement être utile que dans certains cas précie, des contingents à l'exportation soient fixés par pays de destination. Corollairement, des mesures adéquates devront être prises pour aider à l'exportation sur les marchés difficiles.

x

x x

Il n'est pas sain économiquement, ni sage politiquement que la Tunisie importe à 60 % de France et exporte à 50 % vers la France et que dans ses exportations vers la France, entrent dans un pourcentage de 70 à 98 % des exportations sur tous pays les produits agricoles, c'est-à-dire ceux-là mêmes qui posent les plus grandes difficultés quant à leur écoulement sur les marchés étrangers.

C'est dire tout l'intérêt de la décolonisation dont nous parlons plus haut et qui, ainsi que nous l'avons précisé, ne devra pas aboutir à une rupture mais seulement à un réaménagement de nos relations commerciales avec la France.

D'ailleurs pour bien marquer qu'il s'agit de réaménagement et non de rupture, nous pourrions envisager de reconsidérer les relations économiques franco-tunisienne dans le cadre d'un accord de coopération de la Tunisie avec la Communauté Economique Européenne.

.../...

B/ - LES RELATIONS COMMERCIALES DE LA TUNISIE AVEC LES PAYS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

1/ - L'état actuel des relations -

Si nous examinons nos relations commerciales avec les pays de la Communauté Economique Européenne, France comprise, nous sommes conduits à cette conclusion que la plus grande partie de nos importations et de nos exportations s'effectuent avec ces pays. Notre commerce extérieur est donc largement dominé par les échanges avec l'ensemble des pays du marché commun européen.

Prurcentage des échanges avec les pays du marché commun européen dans le Commerce Extérieur de la Tunisie-

Années	Pourcentage des importations.	Pourcentage des exportations
1958	79,04 %	72,34 %
1959	75,17 %	72,89 %
1960	72,11 %	66,72 %

Mais si nous examinons le problème de plus près, nous verrons que la part des pays de la Communauté Economique autres que la France, est relativement faible dans le Commerce Extérieur de la Tunisie.

Pourcentage des échanges avec les pays du marché commun européen, France non comprise dans le Commerce Extérieur de la Tunisie

Années	Pourcentage des importations.	Pourcentage des exportations.
1958	7,55 %	10,41 %
1959	9,60 %	22,15 %
1960	12,61 %	14,47 %

Il n'est donc pas question de dépendance économique de la Tunisie vis à vis des pays de la Communauté Economique Européenne mais uniquement d'un problème "sui generis" découlant de l'ancien régime du Protectorat français en Tunisie.

.../...

Ajoutons que dans la période de 1958/1960, notre balance commerciale a été constamment déficitaire avec les pays de la C.E.E., le déficit découlant surtout du deséquilibre de nos échanges commerciaux avec la France.

Déficit de la balance commerciale de la Tunisie avec les pays de la C.E.E. de 1958 à 1960

Années	Déficit (en Dinars)
1958	4.700.061
1959	4.825.905
1960	24.209.263

Enfin alors que nous importons de ces pays, des produits énergétiques et des matières premières et des demi-finis, ainsi que des biens d'équipement et des produits finis de consommation, nous leur exportons nos principaux produits agricoles et miniers.

En réalité les exportations sur la France sont trop élevée tandis que celles qui sont effectuées sur les autres pays de la Communauté trop faibles, en dehors des expéditions d'huile sur l'Italie qui en 1959 surtout ont été assez importantes.

Précisons enfin que nous sommes liés aux pays de la Communauté par des accords commerciaux séparés :

- à la France : par la Convention Commercial et Tarifaire du 5 Septembre 1959 telle qu'elle a été modifié par le Protocole du 22 Septembre 1960,

- à l'Allemagne Fédérale : par l'Accord du 29 Janvier 1960,

- au Bénélux : par l'Accord du 1er Août 1958, amendé par les deux Protocole de 1960,

- à l'Italie : par l'Accord du 23 Novembre 1961.

Cependant il n'est pas exclu qu'à ces accords vienne se substituer ou se superposer un Accord avec la Communauté Economique Européenne, prise en tant qu'entité distincte des pays membres.

2/ - <u>Les rapports nouveaux avec les pays de la Communauté</u> -

Il est incontestable que le Marché commun européen à réalisé des progrès remarquables, depuis sont institution par le Traité de Rome signé le 25 Mars 1957

La Communauté Economique Européenne est en effet passée le 14 Janvier 1962, à la seconde étape, celle au cours de laquelle ses décisions commenceront à être marquées par le sceau de la supranationalité.

.../...

Mais ce qui a permis l'accession à la seconde étape, c'est en grande partie les progrès consentis au cours de la première étape. Ainsi l'Union Douanière entre les pays membres s'est réalisée plus vite que prévu; les droits de douane à l'intérieur de la Communauté ont baissé de 40 % pour les produits industriels et entre 30 et 35 % pour les produits agricoles, à la date du 31 Décembre 1961; de leur côté les restrictions quantitatives ont été complétement abolies pour les produits industriels dès la fin de 1961, tandis que le rapprochement du tarif douanier commun a pu être effectué dès le 31 Décembre 1960 (un an plus tôt que prévu) pour les produits industriels et en Décembre 1961 pour les produits agricoles. Par ailleurs, sur le plan économique, pendant que s'élabore l'Union Economique qui est le deuxième aspect (le premier étant l'Union Douanière) et non le moins important du marché commun, les pays de la Communauté présentent un bilan éloquent: production industrielle augmentée deux fois plus vite que celle des Etats-Unis, commerce intra-européen augmenté de 70 % en quatre ans, progrès dans l'intégration des entreprises industrielles européennes, capitaux étrangers attirés par le marché commun. Enfin dans les rapports avec les pays tiers, la Communauté présente un bilan positif. Les Etats-Unis viennent de signer un protocole douanier avec la C.E.E.; les seize Etats-Africains et Malgache, devenus indépendants ont demandé à négocier une nouvelle convention d'association; l'accord d'association avec la Grèce a été signé le 9 Juillet 1961; le 15 Décembre 1961, l'Autriche, la Suisse et la Suède ont à leur tour, demandé à ouvrir des négociations en vue de leur association; enfin l'évènement le plus important est la demande d'adhésion adressée au Conseil de la Communauté, le 9 Août 1961 par la Grande-Bretagne.

Compte tenu des liens géographiques et partant, économiques de la Tunisie avec les pays de la C.E.E. et de l'opportunité de reconvertir et de décoloniser nos relations économiques avec la France dans le cadre du marché commun européen, il pourrait ne pas être inutile de rechercher à notre tour un accord avec le Conseil de la Communauté. Mais quelle forme revêtirait l'accord : celle de l'association ou celle de la coopération ?

a) - <u>La formule de l'association de la Tunisie à la Communauté</u> -

En cas d'association, celle-ci se fonderait sur l'article 238 du Traité de Rome.

Sur le plan douanier, l'association pourrait comporter l'institution d'une Union Douanière progressive ou un accord limité à des préférences douanières pour certains produits. Dans le premier cas, l'association serait conforme aux dispositions de l'article XXIV du G.A.T.T.; dans le deuxième cas, il faudrait pour son acceptation par le G.A.T.T., qu'elle se conforme à la procédure fixée par l'article XXV de l'Accord Général.

.../...

En ce qui concerne par ailleurs, la libre circulation des biens, si son principe peut être admis facilement, il est certain que des problèmes se poseraient quant aux produits agricoles et à la protection des secteurs économiques en voie de développement en Tunisie,

Enfin, l'association n'est pas concevable sans aide financière de la Communauté à la Tunisie, mais elle n'est pas non plus concevable sans définition d'une politique commerciale voire économique commune, ce qui, compte tenu des objectifs politiques du traité de Rome, pourrait inciter la Tunisie à opter pour une autre formule que celle de l'association.

b) <u>La formule de la coopération</u> -

La formule de la coopération n'est pas prévue explicitement par le traité de Rome mais rien dans celui-ci ne s'oppose, semble-t-il, à la conclusion par le Conseil de la Communauté d'un accord de coopération avec un pays tiers.

Ce qui est le plus en jeu dans nos relations économiques avec la Communauté et devrait donc trouver sa solution dans un traité de coopération, c'est :

- d'une part, l'aide financière, encore que celle-ci puisse être effectuée dans le cadre le plus large de l'O.E.C.D.,
- et d'autre part, l'écoulement de nos produits agricoles. En ce qui concerne ce dernier point, notre objectif est double : d'abord obtenir que les frontières des partenaires de la France s'ouvrent largement à nos produits agricoles, lesquels sont trop attirés par le marché français ; ensuite faire bénéficier ces produits d'un régime aussi favorable que celui appliqué aux produits similaires, originaires des pays concurrentiels comme l'Italie ou la Grèce.

A cet égard, il serait nécessaire que nos produtis agricoles bénéficient du régime des prélèvements forfaitaires ou tous autres avantages qui sont reconnus aux produits agricoles de la Communauté.

De son côté, la Tunisie accorderait des avantages aux pays de la Communauté, notamment dans le domaine des investissements et celui du droit d'établissement.

C/ - <u>LES RELATIONS COMMERCIALES AVEC LES PAYS DU MAGHREB ARABE</u> -

1) <u>La situation actuelle de nos relations commerciales</u>

Le Maghreb Arabe comprend, outre la Tunisie, le Maroc, l'Algérie et la Libye.

Jusqu'au 31 Août 1959, la Tunisie était en Union Douanière avec l'Algérie. dans le cadre de l'Union Douanière Franco-Tunisienne de 1955. Ce régime a été remplacé par un régime d'avantages commerciaux et de préférences douanières mutuelles, prévu par la Convention Commerciale de Tunisienne du 5 Septembre 1959. En outre, les paiements extérieurs avec l'Algérie sont régis par la

.../...

Convention du 30 Octobre 1958 et par les dispositions législatives tunisiennes concernant le contrôle des transferts de fonds à destination des pays ou territoires de la zone franc.

Au Maroc, aucun accord commercial ne lie bilatéralement la Tunisie. En principe, du fait de l'appartenance de l'un et de l'autre pays à la zone franc, la libre circulation des bien est à la base de leurs relations commerciales mais des barrières existant de part et d'autre qui découlent des mesures de restrictions financières ou commerciales à caractère unilatéral.

Enfin, la Tunisie et la Libye n'appartiennent pas à la même zone monétaire. Leurs relations commerciales sont régies actuellement par l'accord du 14 Juin 1961 qui ne s'étend pas toutefois au trafic frontalier entre les deux pays.

Il y a lieu de préciser que toutefois nos échanges avec les autres pays du Maghreb Arabe sont en pourcentage très faibles.

Ainsi, dans les importations générales de la Tunisie, les produits importés des autres pays du Maghreb Arabe occupent le pourcentage suivant :

1958 : 2,88 %
1959 : 2,15 %
1960 : 1,45 %

Quant à nos exportations vers ces pays, quoique le pourcentage soit plus élevé que celui des importations, il est par exemple plus faible que celui des exportations à destination des pays de la C.E.E. autres que la France. Le pourcentage des exportations Maghrebines s'établit comme suit :

1958 : 5,05 %
1959 : 4,10 %
1960 : 7,31 %

Le caractère limité des échanges commerciaux de la Tunisie avec les autres pays du Maghreb Arabe provient en grande partie de ce que leurs économies sont sous-développées et en outre peu complémentaires. L'Algérie achète à la Tunisie des conserves alimentaires, de l'huile, et ainsi que la Libye, des articles de l'Artisanat et du ciment. Du charbon marocain est importé en Tunisie.

2) - <u>Les rapports nouveaux avec les autres pays du Maghreb Arabe</u> -

Au cours de l'été 1958, des contacts ont été pris entre responsables tunisiens et marocains en vue de jeter les bases d'une Union Economique Maghrébine.

Celle-ci reste l'objectif final à atteindre, car elle conditionne en bonne partie l'union politique sans laquelle il n'est point d'avenir assuré pour nos quatre pays.

.../...

Toutefois, l'intégration économique ne pourra pas se réaliser d'emblée, non pas seulement à cause des retards que nous subissons dans la solution des problèmes politiques (comme par exemple, la guerre d'Algérie), mais aussi pour des raisons économiques découlant de la non homogénéité ou de la non complémentarité des économies en cause.

Aussi sera-t-il nécessaire de procéder par étapes, ce qui, du reste est la ligne de conduite de tous les pays engagés dans la voie de l'intégration économique.

En l'occurence, les étapes seraient les suivantes :

1) Libre circulation des biens
2) Réduction progressive des droits de douane
3) Etablissement d'un tarif extérieur commun et rapprochement progressif des tarifs nationaux avec celui-ci.

Le succès de l'entreprise ne sera cependant assuré que si dans les plus courts délais possibles, les quatre pays intéressés créent des institutions économiques maghrébines, chargées de définir une politique économique commune et de jeter les bases d'un plan de développement commun.

D/ - LES RELATIONS COMMERCIALES AVEC LES AUTRES PAYS ARABES -

1) La situation actuelle -

En dehors des quatre pays formant le Maghreb Arabe, les pays arabes sont les suivants :

- l' Arabie Séoudite
- le Yemen
- le Koweit
- les autres territoires d'Arabie (Quatar, Bahrein etc...)
- l'Egypte
- la Syrie
- l'Irak
- la Jordanie
- le Liban
- le Soudan

Nos relations commerciales sont nulles ou quasi nulles avec l'Arabie Séoudite, le Yemen, le Quatar, le Bahren etc... ; avec l'Irak, bien que notre pays soit lié avec celui-ci par un accord commercial et un accord de paiement signés en 1960; avec la Jordanie ; avec le Soudan.

.../...

Des échanges commerciaux existent par contre, bien que très limités, avec le Koweit qui est surtout un client de la Tunisie ; avec l'Egypte, bien que l'accord commercial et l'accord de paiement du 2 Juillet 1957 se soient ressentis jusqu'à 1961 de la crise dans les relations diplomatiques tuniso-égyptiennes ; enfin, avec la Syrie et le Liban, bien que la Tunisie ne soit pas encore liée par des accords commerciaux avec ces deux pays, les paiements étant faits dans le cadre de la convertibilité.

Nous donnons ci-dessous la balance commerciale de la Tunisie avec les pays arabes d'Orient , de 1958 à 1960 :

BALANCE COMMERCIALE DE LA TUNISIE AVEC LES PAYS ARABE D'ORIENT

(en Dinars)

Désignation du Pays	1958		1959		1960	
	Impor.	Expor.	Impor.	Expor.	Impor.	Expor.
Arabe Séoudite	néant	néant	néant	néant	néant	128.058
Bahrein (Iles)	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Koweit	23.531	126.330	1.402	229.085	3.461	260.638
Quatar	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Yemen	516	néant	néant	néant	1.265	néant
Autres pays d'Arabie	25.328	84	20.134	néant	26.032	néant
Egypte	112.553	214.006	26.269	néant	27.627 (1)	267.199 (1)
Syrie	9.901	96.324	4.187	44.108		
Irak	néant	20	néant	néant	néant	néant
Jordanie	néant	43.841	néant	21.518	néant	néant
Liban	113.270	93.273	54.088	197.800	52.385	1.644.896
Soudan	2.105	néant	36.180	néant	néant	néant
TOTAL.....	287.204	573.878	142.260	492.511	110.770	2.300.791
	Excédent :	286.674	Excédent :	350.251	Excédent :	2.190.021

(1) Statistiques groupées en 1960 sous la rubrique "République Arabe Unie".

Ainsi que nous le disions plus haut, les échanges commerciaux avec ces pays sont très limités. A cet égard, le pourcentage qu'occupent leurs produits dans les importations totales de la Tunisie est le suivant :

.../...

1958 : 0,44 %

1959 : 0,22 %

1960 : 0,13 %

Quant aux exportations, leur pourcentage est relativement plus élevé que celui des importations :

1958 : 0,89 %

1959 : 0,82 %

1960 : 4,57 %

Le pourcentage des exportations a beaucoup augmenté en 1960, en raison de la très forte progression des exportations sur le Liban au cours de la même année (1.664.896 Dinars contre 197.800 Dinars en 1959) progression qui toutefois semble être de pure circonstance. La faiblesse des échanges tient à ce que l'économie tunisienne n'est pas complémentaire des économies arabes et se trouve comme elles, attardée dans son développement.

2) - Les rapports nouveaux avec ses pays

Dans l'immédiat, les exportations tunisiennes de produits agricoles (surtout de conserves alimentaires) pourront faire quelques progrès, si du point de vue de la qualité et particulièrement des prix, les exportateurs tunisiens se montrent plus compétitifs.

De leur côté, les pays arabes, et surtout l'Egypte qui a atteint le stade le plus avancé de développement industriel, pourront améliorer l'exportation de leurs produits finis de consommation à destination de la Tunisie, comme ils pourront trouver un débouché plus large pour leurs produits agricoles.

Mais il ne s'agit là que de perspectives à court terme.

A plus long terme, la Ligue Arabe oeuvre :

- pour instituer une union douanière arabe
- pour compléter celle-ci par un marché commun des pays arabe
- pour créer une Banque de Développement arabe.

La Tunisie qui est membre de la Ligue, apportera tout son concours à la réalisation de ses objectifs.

.../...

E/ - LES RELATIONS COMMERCIALES AVEC LES PAYS AFRICAINS -

1) La situation actuelle des relations commerciales avec ces pays -

Nous entendons dans ce chapitre, par pays africains, les territoires africains qui ont leur autonomie en matière de commerce extérieur et dont leurs relations commerciales avec la Tunisie n'ont pas été étudiées dans les chapitres précédents.

Ces pays forment un ensemble des plus hétéroclites. En effet, les uns appartiennent à la zone franc (Ex-Afrique Equatoriale et ex-Afrique Occidentale à l'exception de la Guinée); d'autres à la zone sterling (Ghana, Rhodésie-Nyasaland...); d'autres constituent des zones indépendantes, fondées sur la convertibilité (Libéria, Ethiopie, Congo ex-Belge) ou sur l'inconvertibilité (Guinée). Par ailleurs, des situations nées du passé colonial se prolongent (bassin conventionnel du Congo), tandis que la décolonisation prend tantôt des formes modérées (association des 16 états africains et malgache à la Communauté Economique Européenne) tantôt des formes plus accentuées (Guinée et dans une certaine mesure le groupe de Casablanca).

Enfin, comme d'une manière générale, le monde africain est en pleine évolution, la situation actuelle des relations commerciales des pays africain avec la Tunisie ne revêt pas une très grande signification, car elle découle en grande partie des anciens liens de dépendance politique et économique de ces pays vis à vis de l'Europe.

Signalons que toutefois des pays qui étaient indépendants avant 1959, ont eu des échanges commerciaux nuls ou quasi-nuls avec la Tunisie au cours de la période 1958-1960: il s'agit du Ghana et du Libéria. Un autre pays, la Guinée, indépendant depuis fin 1958, n'a eu que de très faibles échanges avec la Tunisie en 1959 et en 1960, ayant notamment très peu importé de produits tunisiens et ce, bien que ce pays ait du procéder à une réorientation radicale de ses courants commerciaux.

... ...

.../...

Précisons encore que le pourcentage des importations des pays africains dans les importations générales est très faible :

1958 - 2,29 %
1959 - 1,37 %
1960 - 1,22 %

De même, le pourcentage des exportations est dérisoire :

1958 - 1,16 %
1959 - 2,41 %
1960 - 1,14 %

D'ailleurs, ces pourcentages seraient encore plus faibles, si nous n'y avions pas inclus les échanges commerciaux de la Tunisie avec les territoires africains dépendants de la France, de la Grande-Bretagne, du Portugal et de l'Espagne.

2/ - Les rapports nouveaux avec ces pays -

La Tunisie pourra trouver des débouchés plus larges pour ses produits agricoles ou industriels dans les pays africains, à condition qu'elle en améliore la compétivité sur ces marchés où ils subissent la vive concurrence de produits similaires, originaires d'autres continents.

De même, les produits africains pourront gagner directement le marché tunisien et nous devons les aider à le faire.

Cela suppose en premier lieu que la Tunisie conclue avec ces pays des accords commerciaux et que de part et d'autre , des efforts soient faits pour vulgariser nos produits respectifs, et ce dans le cadre de foires, d'expositions permanentes, d'échanges et contacts entre Chambres de Commerce, de représentations commerciales etc...

Cette action bilatérale devra être complétée par des mesures multilatérales auxquelles la Tunisie attache le plus grand prix :

- création d'un Fonds Africain de développement économique
- harmonisation des plans de développement économique des différents pays
- accord sur les produits de base
- création de lignes maritimes et aériennes inter-africaines
- amélioration de l'infrastructure routière inter-africaine
- institution d'une "Union Africaine des Paiements "fondée sur la multilatéralisation des paiements courants et sur un système de crédits.

.../...

F/ - LES RELATIONS COMMERCIALES AVEC LES AUTRES PAYS -

1/ - Les pays de l'Association Européenne de libre-échange -

La Tunisie est liée avec ces pays par des accords commerciaux, les paie
s'effectuant dans le cadre de la convertibilité. Ces accords ont été signés :

- avec la Grande-Bretagne le 17 Janvier 1961
- avec l'Autriche le 23 Mai 1961
- avec le Danemark le 8 Juin 1960
- avec la Norvége le 9 Juin 1960
- avec le Portugal le 23 Janvier 1961
- avec la Suède le 25 Avril 1960
- avec la Suisse le 2 Décembre 1961

A l'accord commercial tuniso-suisse s'ajoutent un accord de coopération économique et un traité sur les investissements signés à la même date que le prem

Les échanges commerciaux avec ces pays ne sont pas négligeables, encore que peu élevés. Le pourcentage des importations s'établit comme suit :

1958 - 4,82 %
1959 - 7,03 %
1960 - 6,17 %

De son côté, le pourcentage des exportations s'établit à :

1958 - 7,93 %
1959 - 7,59 %
1960 - 9,22 %

La balance commerciale de la Tunisie avec la Grande-Bretagne est la plus importante et est équilibrée sensiblement en 1959 et en 1960, après avoir été excédentaire les années précédentes. L'Autriche se place quant à elle au deuxième rang des pays de l'Association dans les échanges commerciaux avec la Tunisie, tandis que les exportations tunisiennes vers le Portugal ont décliné fortement en 1960.

Le tableau ci-dessus retrace la balance commerciale de la Tunisie avec les pays de l'Association depuis 1958 :

.../...

- Balance commerciale de la Tunisie avec les pays de l'Association Européenne de libre échange -

en Dinars

Désignation du pays	1958		1959		1960	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations
Autriche	220.885	183.936	435.698	202.115	478.504	445.361
Danèmark	189.620	650.405	121.778	448.142	235.348	226.073
Grande-Bretagne	1.917.881	3.694.006	3.156.103	3.396.763	3.035.027	3.673.753
Norvége	23.396	38.356	45.130	25.305	54.439	41.818
Portugal	259.366	346.912	339.965	75.274	384.879	2.622
Suède	244.885	99.746	232.411	103.982	448.066	115.042
Suisse	275.514	97.700	183.974	271.041	306.904	130.063
TOTAL.....	3.131.547	5.111.061	4.515.059	4.522.622	4.943.167	4.634.732
	Excédent	1.979.514	Excédent	7.563	Déficit	308.435

La Tunisie importe de ces pays des produits similaires à ceux qui lui viennent des pays de la Communauté Economique Européenne. En plus des produits agricoles et des matières premières (produits phosphatiers par exemple) que la Tunisie exporte vers eux, il y a lieu de signaler que la Grande-Bretagne est le plus grand client de notre pays quant au minerai de fer et à l'alfa (ce dernier produit cité cependant pour mémoire car, à l'avenir, la Tunisie exportera de la pâte à papier).

Les exportations de produits agricoles tunisiens pourront être développées sur les marchés de ces pays à la condition que nos marchandises soient compétitives, car, en matière de commerce extérieur, les pays de l'Association pratiquant une politique très libérale.

Cependant une situation nouvelle sera créée, si l'adhésion de la Grande Bretagne et, l'association de la Suède, du Danemark, de l'Autriche et de la Suisse à la Communauté Economique Européenne se confirment.

De toutes façons, nous avons intérêt à développer nos échanges commerciaux avec les pays de l'Association qu'ils s'intégrent à la C.E.E. ou qu'ils choisissent d'en rester à l'écart.

2/ - Les pays socialistes -

Seuls des pays socialistes, la Roumanie et l'Albanie en Europe, et le Nord-Vietnam et la Corée du Nord en Asie, n'ont pas signé d'accords commerciaux avec la Tunisie. Il est vrai que leurs échanges commerciaux avec notre pays sont quasi-nuls.

.../...

Par contre des pays comme l'U.R.S.S. et la République Socialiste de Téchécolovaquie ont été parmi les premiers pays à négocier des accords commerciaux et des accords de paiement avec la Tunisie.

Des accords commerciaux récents ont été signés respectivement avec la Pologne et l'U.R.S.S. (Février 1962). Quelques temps auparavant un accord commercial doublé d'un accord de paiement a été signé avec la Bulgarie (30 Août 1961). Les uns et les autres sont valables pour une période de trois ans, au lieu d'un an comme c'était le cas des accords antérieurs. Quant aux accords avec l'Allemagne Démocratique, la Chine Populaire, la Hongrie et la Tchécoslovaquie, ils sont moins récents, ayant été signés respectivement le 10 Mai 1960, le 30 Novembre 1960, le 1er Février 1960 et le 18 Avril 1961.

Les accords de paiement revêtent dans tous les cas la forme de clearing particuliers à la Tunisie, sauf que l'accord commercial avec l'Allemagne Démocratique fait passer les paiements tuniso-allemands par le clearing français. Ceci explique en partie que les échanges commerciaux avec l'Allemagne Démocratique se placent à un niveau bien modeste.

Les échanges les plus élevés sont par ordre d'importance, avec l'U.R.S.S., la Tchécoslovaquie et la Pologne. Par contre, les échanges avec la Bulgarie est décliné considérablement en 1960, les plus fortes baisses intéressant les exportations. La Chine Populaire ne semble pas non plus s'intéresser beaucoup à nos produits. Enfin avec la Hongrie, le commerce est loin d'atteindre un niveau satisfaisant.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la balance commerciale de la Tunisie avec ces pays depuis 1958.

- Balance commerciale de la Tunisie avec les pays socialistes -

(en Dinars)

Désignation du pays	1958		1959		1960	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations
Allemagne (République Démocratique)..	52.592	néant	6.731	13	8.055	néant
Bulgarie.....	178.385	151.162	104.854	509.228	68.751	1.600
Hongrie.....	99.297	216.625	88.378	145.030	[illegible]	48.902
Pologne.....	65.760	375.598	221.822	212.985	[illegible]	474.087
Roumanie.....	23.661	néant	1.702	néant	néant	12.240
Tchécoslovaquie....	259.210	282.132	330.114	314.527	643.259	445.231
U.R.S.S.....	247.278	274.276	423.158	438.541	1.209.050	674.205
Chine Populaire....	-	-	596.223	319.222	369.062	néant
Total :	926.183	1.299.718	1.772.982	1.969.596	2.818.842	1.656.313
	Excédent	373.535	Excédent	196.614	Déficit	1.162.529

.../...

Ainsi qu'on peut le remarquer à la lecture du tableau ci-dessus, le Commerce Extérieur de la Tunisie avec ces pays augmente dans l'ensemble. En pourcentage, la progression est plus sensible.

Importations :	1958 :	1,47 %
	1959 :	1,83 %
	1960 :	3,05 %
Exportations :	1958 :	2,01 %
	1959 :	2,77 %
	1960 :	2,78 %

Les échanges commerciaux de la Tunisie avec les pays socialistes sont appelés à se développer encore, et cela à la faveur des accords commerciaux à long terme que la Tunisie a signé ou va signer avec des pays comme l'U.R.S.S., la Pologne et la Bulgarie et auxquels viennent s'ajcuter des accords de coopération économique et technique.

La Tunisie pourra accroître l'importation des biens d'équipement, originaires de ces pays, en contre-partie d'un plus grand écoulement de produits tunisiens sur les marchés socialistes, et surtout de produits agricoles que nos partenaires socialistes devraient non pas s'engager à importer éventuellement mais à réaliser effectivement par équipement des contingents fixés dans les accords commerciaux. D'ailleurs, le bilatéralisme intégral découlant de la formule de clearing n'est acceptable que s'il aboutit à des réalisationseffectives et quasi-totales des contingents fixés dans les accords.

3/ - Les autres pays européens

Les autres pays européens comprennent essentiellement la Grèce, la Turquie et la Yougoslavie, l'Espagne et la Finlande.

Les quatre premiers pays sont membres ou associés à l'O.E.C.E., aujourd'hui transformé en O.E.C.D; quant à la Finlande, pays scandinave, il a été question de son association à l'Association Européenne de libre-échange.

Le commerce le plus développé est celui qui est effectué avec la Yougoslavie dont les relations économiques avec la Tunisie sont définies par un accord commercial doublé d'un accord de clearing (les premiers signés par la Tunisie indépendante) ainsi que par un accord de coopération économique et un accord de coopération technique. Alors que la balance commerciale de la Tunisie avec la Yougoslavie était excédentaire jusqu'à 1959, elle accuse en 1960 un déficit dû en partie à la baisse des exportations de produits phosphatiers vers ce pays.

Néanmoins, compte tenu des liens d'amitié et des faibles distances qui séparent les deux pays, leurs échanges commerciaux auront probablement à se développer au cours des années à venir.

.../...

Un accord commercial lie par ailleurs la Tunisie à la Grèce, tandis que les paiements courants entre les deux pays s'effectuent en dévises convertibles. La balance commerciale montre que les exportations tunisiennes sont plus importantes que les importations grecques, la Grèce achetant notamment des produits phosphatiers tunisiens. Une situation nouvelle est née de l'association de la Grèce au marché commun européen.

La Turquie qui est de son côté en négociation d'association avec la Communauté Economique Européenne, est liée à la Tunisie par un accord commercial dont l'exécution est restée pourtant bien modeste (sauf en ce qui concerne les importations de sucre turc en Tunisie), tandis que les paiements s'effectuent en devises convertibles.

Enfin avec la Finlande et l'Espagne, les échanges commerciaux sont réalisés dans le cadre d'accord commerciaux et en devises convertibles, étant toutefois précisé qu'un clearing tuniso-espagnol existait jusqu'à fin 1960. Il y a lieu de constater encore que les exportations vers l'Espagne ont décliné considérablement, depuis que ce pays a libéralisé son commerce extérieur (1959), les produits tunisiens qui ont le plus pâti de cette situation étant les produits phosphatiers. D'ailleurs, les économies de deux pays ne sont pas complémentaires, de sorte qu'en dehors des années de mauvaises récoltes agricoles au cours desquelles le déficit de l'un des deux pays est comblé en partie par des importations de l'autre pays, la Tunisie et l'Espagne échangent surtout des produits phosphatiers d'une part et du pyrite de fer, de l'autre. Une situation nouvelle serait créée par l'éventuelle association de l'Espagne au marché commun européen, vu que les agrumes, l'huile et le vin espagnols concurrencent considérablement les produits similaires tunisiens sur les marchés d'Europe Occidentale.

La Finlande, quant à elle, a développé depuis trois ans ses importations en Tunisie, tandis que les exportations tunisiennes vers ce pays restent limitées.

Nous indiquons ci-dessous la balance commerciale de la Tunisie avec ces pays :

(en Dinars)

Désignation du pays	1958		1959		1960	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations
Espagne	207.240	1.633.214	286.907	871.268	134.224	21.900
Finlande	59.667	89.201	163.502	88.137	415.783	37.360
Grèce	130.035	751.581	88.309	620.925	58.857	585.109
Turquie	72.247	101.776	827.819	70.899	501.196	108.327
Yougoslavie	399.683	946.530	638.921	893.555	1.088.247	919.283

.../...

Le pourcentage des importations est faible (2 % en moyenne), celui des exportations un peu plus élevé (4,5 % en moyenne).

4/1- Les pays d'Asie -

Le Commerce de la Tunisie est nul ou quasi-nul avec le Laos, le Cambodge, Hong-Kong (accord commercial britannique), la Chine Nationaliste, l'Iran les Phillipines, la Thaïlande et la Birmanie, inexistant pratiquement jusqu'à 1959, le commerce avec le Pakistan (un accord tuniso-pakistanais est prévu depuis quelque temps) a manifesté une certaine vigueur en 1960, dans le sens des exportations tunisiennes.

Les paiements courants avec les pays d'Asie (non communiste) s'effectuent en devises convertibles ce qui est pratique, étant donné qu'en dehors de l'Inde et surtout du Japon, les échanges commerciaux peuvent difficilement être équilibrés. Ainsi nous achetons pour plus de 1.000.000 de Dinars de thé noir à Ceylan, sans que ce pays ne soit en mesure d'absorber pour une valeur correspondante des produits tunisiens. De même le Vietnam-Sud procède à des achats de produits phosphatiers tunisiens (dans le cadre de l'Aide Américaine) alors qu'il n'est pas très sûr que du côté tunisien il soit économiquement possible d'équilibrer la balance commerciale par des importations en Tunisie de produits Sud-Vietnamiens.

Nous indiquons ci-dessous la balance commerciale avec ces différents pays:

- Balance commerciale de la Tunisie avec divers pays d'Asie -

(en Dinars)

Désignation du pays	1958		1959		1960	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations
Cambodge	néant	23.183	10.974	29.835	16.433	néant
Ceylan	1.130.088	22.646	1.120.194	néant	1.393.012	25.816
Hong - Kong	4.591	néant	13.719	néant	29.535	néant
Indonésie	125.980	néant	37.358	25.440	34.497	62.801
Chine Nationaliste	192.140	néant	néant	néant	1.170	néant
Iran	40.720	99.398	79.[illegible]09	3.482	139.369	néant
Japon	205.956	215.500	60.465	537[illegible]21	274.[illegible]70	254.933
Laos	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Malaisie	131.510	22.439	215.223	49.245	226.248	néant
Nouvelle Guinée (Irian)	46.137	néant	42.488	néant	44.021	néant
Pakistan	449	néant	25.565	néant	6.646	276.275
Philippines	16.179	néant	néant	24.389	56.897	néant
Thaïlande (Siam)	néant	néant	962	néant	868	néant
Union de Birmanie	436	néant	1.749	néant	néant	néant
Union Indienne	50.821	12.956	133.889	néant	122.799	12.962
Viet-Nam	4.122	529.472	102.239	124.034	néant	223.429
	1.949.129	925.644	1.843.884	793.946	2.306.087	856.216
	Déficit	1.023.485	Déficit	1.049.938	Déficit	1.449.871

Le pourcentage des importations s'établit comme suit :

1958 - 3 %
1959 - 2,87 %
1960 - 2,87 %

Le pourcentage des exportations est plus faibles :

1958 - 1,43 %
1959 - 1,33 %
1960 - 1,70 %

Les échanges commerciaux pourront se développer dans les années à venir, la Tunisie étant en mesure d'accroître ses exportations de produits phosphatiers, d'une part parce que les pays d'Asie en seront de plus en plus consommateurs au fur et à mesure qu'ils valoriseront leur agriculture, d'autre part parce que les exportations de produits phosphatiers seront relativement faciles à lier aux importations de thé, ainsi que l'illustre le "contrat" tuniso-indien du 5 Octobre 1960.

Le commerce de la Tunisie atteindra les proportions les plus grandes avec les deux principaux pays industriels du continent asiatique non communistes: l'Inde et surtout le Japon qui par ailleurs, fait partie du Comité d'Aide au Développement de l'O.C.E.D.

5/ - Les pays d'Amérique -

a) - Les pays de l'Amérique du Nord -

Le Commerce de la Tunisie avec les pays de l'Amérique du Nord est plus développé qu'avec les pays de l'Amérique Latine. A cet égard, les échanges avec les Etats-Unis d'Amérique sont de loin les plus importants, d'une part par ce que les Américaine nous achètent des quantités substantielles d'huile d'olive et que d'autres achats importants pourront se réaliser à la faveur de la baisse des droits douaniers américains et d'autre part, parceque le Gouvernement de Washington nous fournit une aide économique fort utile qui se réalisera de plus en plus par des importations en Tunisie de produits américains. Cela ne doit pas cependant nous faire perdre de vue que le Commerce avec le Canada, si faible soit-il actuellement, est en mesure de s'améliorer considérablement.

Les paiements avec les Etats-Unis et le Canada sont réalisés en devises convertibles, ce qui, compte tenu du libéralisme économique pratiqué par ces pays, assurera plus de souplesse aux échanges commerciaux. Actuellement la balance commerciale avec le Canada et les Etats-Unis s'établit comme suit :

.../...

Balance commerciale de la Tunisie avec le Canada et les Etats-Unis d'Amérique

(en Dinars)

Désignation du pays	1958		1959		1960	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations
Canada	13.503	40.202	27.639	21.929	40.643	21.119
Etats-Unis d'Amérique	2.230.200	1.436.003	2.768.451	1.161.834	6.317.132	119.846

En 1960 les importations de produits américains ont beaucoup augmenté, en raison des besoins en céréales de la Tunisie, alors que les exportations tunisiennes ont chuté considérablement, ce qui n'est que conjoncturel.

Le pourcentage des importations de ces deux pays dans les importations totales de la Tunisie est de :

1958 - 3,45 %
1959 - 4,35 %
1960 - 7,93 %

ce qui marque une progression relative assez remarquable. Quant au pourcentage des exportations, il est faible et en chute constante depuis 1958 :

1958 - 2,92 %
1959 - 1,98 %
1960 - 0,28 %

Nous verrons plus loin quels moyens sont à mettre en oeuvre pour favoriser les exportations tunisiennes. Ils sont appelés à être utilisés tout particulièrement pour améliorer notre balance commerciale sur les pays de l'Amérique du Nord.

b) - Les pays de l'Amérique Latine -

Le Commerce de la Tunisie est nul ou quasi-nul avec l'Argentine, la Colombie, Haïti, le Nicaragua, l'Uruguay et le Vénézuela.

En revanche des échanges assez importants existent ou ont existé avec le Brésil, le Mexique, le Pérou et Cuba.

La balance commerciale avec ces pays montre que cependant les échanges sont dans l'ensemble limités. Cependant, le commerce avec Cuba s'est développé au cours de 1961.

.../...

Balance commerciale de la Tunisie avec les pays de l'Amérique Latine

(en Dinars)

Désignation du pays	1958		1959		1960	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations
Argentine	2.997	néant	3.776	10.983	3.235	néant
Brésil	343.115	192.707	973.993	72.768	325.151	194.382
Chili	273	41.959	17	60	3.415	48.004
Colombie	37.916	néant	64.482	néant	néant	néant
Cuba	15.904	1.130	63.264	néant	852.479	néant
Haïti	49.365	néant	4.780	14	néant	néant
Mexique	194.068	néant	11.688	58.998	3.001	1.326
Nicaragua	néant	néant	néant	258	néant	néant
Paraguay	20.321	néant	55.409	néant	28.681	néant
Pérou	194	360	néant	3.731	172	néant
Uruguay	néant	13.614	néant	50.999	néant	52.213
Vénézuala	5.969	néant	135	néant	2.114	néant
TOTAL.....	670.122	249.770	1.177.544	197.811	1.218.238	295.925
	Déficit	420.352	Déficit	979.733	Déficit	922.313

La faiblesse des échanges ressort aussi aux pourcentages suivants :

Importations : 1958 - 0,94 %
1959 - ,83 %
1960 - 1,57 %

Exportations : 1958 - 0,38 %
1959 - 0,33 %
1960 - 0,58 %

Des accords commerciaux n'ont qu'une utilité relative avecces pays qui pratiquant une politique de commerce extérieur dans l'ensemble libérale et qui règlent leurs paiements courants en devises convertibles. Il pourrait cependant y avoir intérêt à réaliser des opérations liées avec les organismes spécialisés de ces pays.

Une seule exception, Cuba, dont l'économie est fortement étatisée et avec lequel il ne serait pas inutile de signer un accord commercial et un accord de clearing. L'accroissement des échanges tuniso-cubains au cours de 1961 en montre du reste tout l'intérêt.

.../...

G/ - LES RELATIONS COMMERCIALES DE LA TUNISIE AVEC LES PAYS DU G.A.T.T. -

1/ - L'accord général sur les tarifs douaniers et le Commerce (G.A.T.T.) -

La plupart des pays dont nous avons examiné les relations commerciales avec la Tunisie, ont accédé ou sont associés à l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce, mieux connu sous son sigle anglais de G.A.T.T.

Il s'agit d'un accord multilatéral destiné à assurer l'expansion du commerce international :

- par des abaissements de droits de douane obtenus par voie de négociations multilatérales (les dernières en date se poursuivent depuis le 1er Septembre 1960 et sont dus à une initiative de M. DILLON, prise à la XIVème session du G.A.T.T., à Genève en Mai 1959),

- par l'élimination des restrictions quantitatives à l'importation et des subventions à l'exportation.

L'Accord Général qui est fondé sur la clause de la nation la plus favorisée en matière de douane et d'une manière générale sur la non-descrimination, est à la fois une Charte du Commerce International et un tribunal chargé de dénouer par voie de consultations les différents commerciaux entre pays membres.

Actuellement, la majorité au sein du G.A.T.T. est acquise aux pays en voie de développement dont l'influence se trouve ainsi de plus en plus grande auprès des Parties Contractantes, et dont les intérêts sont de plus en plus sauvegardés à la faveur d'amendements apportés aux dispositions de l'Accord.

Le G.A.T.T. né en 1949 doit se transformer en institution organique, appelée Organisation de Coopération Commerciale (O.C.C.) dont la création a été décidée à la IXème session des Parties Contractantes en Octobre 1954 mais dont l'entrée en vigueur dépend de l'application par une majorité de pays détenant les 85 % du Commerce International. En attendant cette approbation, le G.A.T.T. fonctionne avec des institutions provisoires, comme le Conseil qui siège entre les sessions des Parties Contractantes, et qui est né en Mai 1960.

Cela n'empêche pas le G.A.T.T. d'avoir une composition de plus en plus universelle (même des pays communistes comme la Tchécoslovaquie et la Pologne y participant) et une autorité mondiale de moins en moins discutée.

La Tunisie a été de tout temps associée aux travaux du G.A.T.T. le rôle qu'elle assume au sein de cet aréopage international, depuis son indépendance, ne contribue pas peu à la décolonisation de son Commerce Extérieur.

.../...

2/ - L'accession provisoire de la Tunisie -

En adhérent au G.A.T.T., la France avait fait reconnaître par les Parties Contractantes les préférences douanières accordées dans le cadre de l'Union douanière de 1928, aux produits tunisiens à leur importation sur le territoire français. Puis par la déclaration du 13 Mai 1949 la France a lié la Tunisie non souveraine, par les engagements qu'elle avait elle-même souscrits et en particulier par les concessions tarifaires qu'elle avait reconnues aux autres Parties Contractantes.

Après l'indépendance de la Tunisie, l'accession de notre pays avait été proposée sous le bénéfice de l'article XXVI 5°) ce qui aurait eu pour conséquence :

1°/ - de confirmer les concessions tarifaires accordées antérieurement par la France au nom de la Tunisie, au profit des autres Parties Contractes,

2°/ - et accessoirement, de faire entériner par les Parties Contractantes, l'Union Douanière franco-tunisienne de 1955, sous le bénéfice de l'article XXIV de l'Accord.

Cependant, la Tunisie a préféré attendre l'abrogation de cette Union Douanière en Août 1959 pour demander son accesion au G.A.T.T. en Novembre 1959 (session de Tokyo); en outre celle-ci a été sollicitée sous le bénéfice de l'article XXXIII, ce qui écarte les concessions accordées antérieurement par la France au nom de la Tunisie et ouvre la voie à des négociations tarifaires directes de la Tunisie avec les pays intéressés.

En attendant ces négociations, l'accession de la Tunisie est provisoire. En particulier, notre pays pourra pendant cette période provisoire, modifier librement son tarif douanier.

3/ - L'accession défintive de la Tunisie -

L'accession définitive qui devait avoir lieu en principe avant le 31 Décembre 1961, a été renvoyée au 31 Décembre 1963 au plus tard, en attendant que le Gouvernement Tunisien ait établi le Plan de développement économique du Pays.

Cette accession suppose des négociations tarifaires dont l'enjeu est la consolidation des droits de douane concédés par la Tunisie d'une part et par les parties contractantes intéressées, d'autre part.

Elle doit entraîner par ailleurs, la suppression des préférences douanières accordées par la Tunisie à la France dans le cadre de la Convention Commerciale et Tarifaire du 5 Septembre 1959, à moins que ces préférences n'aient disparu entre temps ou que les Parties Contractantes ne les reconnaissent officiellement, sous le bénéfice de l'article XXV de l'Accord Général.

Peut être encore, la Tunisie invoquera-t-elle à cette date, l'article XXIV ou l'article XXV pour faire avaliser des régimes préférentiels qu'elle aurait pu instituer avec d'autres pays.

SECTION II.- LES IMPORTATIONS

A.- Perspective des Importations au cours des années 1962-1964.-

1°/ L'évolution des Importations.-

Les importations en 1964 battront tous les records enregistrés jusqu'ici, ainsi qu'on pourra le constater ci-dessous :

1956	:	68.000.000 D.
1957	:	63.352.000 D.
1958	:	64.886.000 D.
1959	:	64.202.000 D.
1960	:	80.091.000 D.
1961 (11 mois)	:	79.869.516 D.
1964	:	113.200.000 D.

Le tableau ci-dessous donne par groupements d'utilisation, le détail des importations en 1964 comparées à celles de 1960.

../...

RESUME DES PREVISIONS D'IMPORTATION AU COURS DE L'ANNEE 1964

(En dinars)

Désignation des groupements d'utilisation	Prévisions pour l'année 1964	Total 196
a) Alimentation humaine		
Produits et animaux vivants destinés principalement à l'alimentation humaine	16.112.300	15.149.837
b) Matières premières et demi produits destinés principalement au secteur énergie	7.090.000	6.307.399
Autres produits d'origine animale ou végétale	4.950.000	3.235.174
Autres produits d'origine minérals	2.369.000	312.841
Autres demi-produits	21.116.700	15.701.399
c) Produits finis		
Destinés principalement à l'équipement agricole	7.000.000	1.063.134
Destinés principalement à l'équipement de l'industrie et des autres activités collectives	26.562.000	14.472.963
Destinés principalement à la consommation humaine	30.000.000	23.848.929
Total	113.200.000	80.091.676

Nous étudierons les importations dans l'ordre suivant :

- Alimentation humaine
- Matières premières et demi-produits
- Produits finis.

1°/ Produits et animaux vivants destinés principalement à l'alimentation humaine.-

Les importations de ces produits s'établissent comme suit depuis 1957 :

	(en dinars)
1957 :	16.094.697
1958 :	12.304.551
1959 :	12.500.370
1960 :	15.149.837
1964 : (prévisions)	16.112.300

../...

Il n'y aura pas en 1964 d'accroissement sensible des importations. Mais compte tenu de l'accroissement démographique et de celui du niveau de vie, il s'agira en fait, d'une véritable économie dans les importations.

Les principaux produits importés sont : les produits laitiers, le thé, les céréales, le sucre.

2°/ Matières premières et demi-produits.-

Les importations de matières premières et de produits demi-finis s'éleveront à environ 140% de celles de 1960 et de 200% celles de 1957:

	(En Dinars)
1957 :	18.974.775
1958 :	21.123.481
1959 :	20.526.850
1960 :	25.556.813
1964 :	35.526.000

L'accroissement des importations de matières premières et de produits demi-finis découle du Plan de Développement et sera le signe certain de l'expansion économique du pays.

3°/ Les Produits finis.-

Les produits finis comprennent notamment les biens d'équipement. Leur importation sera particulièrement accrue par rapport aux années précédentes.

	(En Dinars)
1957 :	28.282.263
1958 :	31.457.663
1959 :	30.174.817
1960 :	39.385.026
1964 :	69.227.000

Dans les produits finis on distingue les produits destinés principalement à l'équipement agricole, les produits destinés principalement à l'équipement industriel, enfin ceux qui sont destinés principalement à la consommation humaine.

a) L'équipement agricole.-

Celui-ci est constitué principalement par les importations de tracteurs, moissonneuses-batteuses...

../...

Eu égard au développement de l'agriculture, inscrit dans le Plan triennal, les importations en 1964 s'éleveront à 70.000.000 D. ce qui constitue un accroissement considérable par rapport aux années précédentes :

	(En Dinars)
1957 :	614.230
1958 :	782.719
1959 :	670.447
1960 :	1.063.134
1964 :	7.000.000

Dans l'ensemble, l'équipement agricole est importé sans limitation contingentaire.

b) L'équipement Industriel.-

L'évolution dans l'importation du matériel industriel est tracée ci-dessous :

	(En dinars)
1957 :	6.096.845
1958 :	8.723.761
1959 :	8.617.228
1960 :	14.472.963
1964 :	26.562.000

Ainsi ce bond considérable enregistré dans les importations en 1960 sera largement dépassé en 1964.

Ces importations serviront à la modernisation des unités existantes industrielles/ou à l'installation de nouvelles unités (tels que par exemple, l'usine de **oaloination** des phosphates, l'équipement pour conserveries alimentaires, l'usine sucrière de Bâjà, les usines de superphosphates, l'usine de fabrication de pâtes à papier, des tanneries et usines de chaussures, l'usine de raffinerie de pétrole etc....).

Le détail des importation est donné dans le tableau général des importations en 1964 (voir ci-dessous).

c) Les produits de consommation.-

L'importation des produits finis destinés à la consommation augmentera pour plus de 6.000.000 de dinars par apport à 1960. En réalité, il n' s'agit moins d'encourager la consommation que de faire face à la progression démographique. On peut dire aussi que la consommation importé baissera par tête d'habitant.

../...

(En dinars)

1957	21.571.188
1958	21.951.173
1959	21.887.589
1960	23.848.929
1960	30.000.000

Les prévisions de 1964 sont calculées, eu égard :

- à la politique générale de limitation de la consommation
- à la politique de restrictions quantitatives des importations pour cause de difficultés de la balance des paiements.

Ces importations dont le détail est donné dans le tableau général des importations (voir tableau annexe) sont actuellement effectuée dans la limite des contingents fixés dans les accords ou dans les programmes commerciaux.-

B. - REFORME DE LA REGLEMENTATION EN MATIERE D'IMPORTATIONS

La Tunisie pourra concéder et consolider des réductions de droits de douane de son tarif minimum dans le cadre de négociations tarifaires préalables à son accession définitive au G.A.T.T.

1°/ Les impositions fiscales à l'importation

a) Révision du tarif douanier

Le tarif douanier actuel, introduit par la loi 59 - 45 du 20 Août 1959 a été préparé trop rapidement (il fallait à cette époque, rompre le plus tôt possible avec l'Union Douanière franco-tunisienne) pour répondre à tous les besoins de l'économie tunisienne.

En outre, il est nécessaire de l'aménager dans l'optique du Plan.

C'est pourquoi il sera nécessaire de charger une Commission "ad hoc" de la révision du tarif douanier.

Enfin cette Commission procédera à la révision du tarif tunisien avant que la Tunisie ne déclenche la procédure de négociations tarifaires préalable à l'accession définitive au G.A.T.T. Précisons à cet égard, qu'il a été reconnu à la Tunisie le droit de modifier librement son tarif douanier, durant toute la période de son accession provisoire au G.A.T.T.

b) Négociations tarifaires au G.A.T.T.

Ces négociations devront en principe se dérouler avant le 31 Décembre 1963. Cependant la Tunisie ne pourra guère demander à ses partenaires de concessions tarifaires qu'ils n'aient déjà accordées à d'autres parties contractantes et dont notre pays ne bénéficie par le jeu de la clause de la nation la plus favorisée. De même, les partenaires de la Tunisie ne pourront guère lui demander de concessions tarifaires, en raison du sous-développement de son économie.

Les négociations tarifaires revêtiront ainsi dans l'ensemble, un caractère beaucoup plus symbolique qu'effectif.

c) Les préférences douanières

Ainsi que nous le disions plus haut, les préférences consentis à la France par la Convention Commerciale et Tarifaire seront supprimées. En principe, des accords futurs avec la France préciseront si la suppression sera réalisée d'un seul coup ou progressivement.

.../....

En revanche, dans le cadre d'une éventuelle l'Union économique Maghrébine ou dans le cadre d'accords régionaux dont il a été question dans le chapitre consacré à la Décolonisation, des préférences douanières pourront être consenties mutuellement entre la Tunisie et ses partenaires, préférences qui au regard du G.A.T.T., solliciteront l'article XXIV et à défaut l'article XXV de l'Accord Général.

2°/ Les restrictions quantitatives.-

Dans le cadre du Plan triennal, les restrictions quantitatives obeiront a quatre objectifs dont les deux premiers seulement ont été pris en considération jusqu'ici :

- Tenir compte des difficultés de la balance des paiements
- Protéger les secteurs économiques en voie de développement
- Diminuer la consommation des produits importés pour mieux dégager l'épargne créatrice,
- et d'une manière générale, interdire toute importation qui ne soit pas compatible avec les dispositions du Plan.

a) La libération des échanges.-

Pourront faire exception à la règle de la limitation contingentaire, les matières premières, produits demi-finis et biens d'équipement dont l'importation est nécessaire à l'exécution duPlan.

En effet, la libération des échanges, parce qu'elle suscite la concurrence internationale peut avoir des effets bénéfiques sur la qualité et le prix des produits importés.

Ainsi donc une liste de produits libérés à l'importation sera-t-elle éventuellement dressée. L'avis de libération pourra préciser que l'importation sera obligatoirement réalisée par l'Office du Commerce, par une société para-étatique ou par des entreprises privées nommément désignées, cela pour déjouer toute manoeuvre spéculative de stockage d'entreprises peu sûres.

Enfin la libération s'appliquera à l'importation de tous pays y compris la France. A cet égard, dans les accords commerciaux signés avec les pays de clearing, l'importation des produits libérés fera l'objet de la mention "Pour mémoire".

b) Les restrictions pour cause de difficultés de la balance de paiements.-

Les restrictions s'appliquent à l'importation de biens de grande consommation (céréales, thé, sucre, tissus
l'importation de biens non-

Dans le premier cas, la formule des <u>contingents globaux</u> sur tout pays (y compris la France) est préférable, parce qu'elle permet aisément à la concurrence internationale de se manifester, ayant ainsi des effets bénéfiques sur la qualité et les prix des produits importés. Mais les contingents globaux seront d'autant plus utiles que leur réalisation sera réservée à des entreprises para-étatiques, et tout particulièrement à l'Office du Commerce de la Tunisie, car dans cette hypothèse les importations seront commandées en masse , ., ce qui accentuera la concurrence internationale et aura des répercussions certaines sur les prix.

Quant au deuxième cas (importation de biens non essentiels) c'est le domaine normal des <u>contingents bilatéraux</u>.

Précisons que ces sortes de restrictions sont autorisées par les dispositions de l'article XXVIII du G.A.T.T. En effet, celui-ci stipule qu'un pays dont l'économie ne peut assurer à la population qu'un faible niveau de vie et en est aux premiers stades de son développement (c'est le cas de la Tunisie) pourra, pour sauvegarder sa situation financière extérieure et assurer un niveau de réserves suffisant pour l'exécution de son programme de développement économique, règler le niveau général de ses importations en limitant le volume ou la valeur des marchandises autorisées à l'importation. De son côté, l'article XII de l'Accord Général autorise sous certaines conditions, les restrictions quantitatives destinées à proteger l'équilibre de la balance des paiements.

•) <u>Les restrictions pour cause de protection de secteurs économiques en voie de développement</u>.-

Tout d'abord, il ne s'agira pas de proteger des activités qui ne satisfassent pas à des conditions minima de rentabilité économique ou qui à la faveur de la protection, tenteraient d'instituer un monopole préjudiciable aux consommateurs.

Cependant même dans le cas où elle sera justifiée, la protection ne pourra jamais être absolue. Tantôt en effet des importations seront autorisées pour combler les insuffisances de la production nationale protégée, tantôt elles seront effectuées pour faire face à un risque de monopole, de la part de l'entreprise de production protégée.

Les dérogations à la protection seront accordées soit dans la limite des contingents fixés à l'avance (globaux ou bilatéraux) soit par voie d'autorisations particulières.

../...

La protection des secteurs économiques en voie de développement est un droit lui aussi reconnu par l'article XVIII du G.A.T.T., aux pays en voie de développement.

d) Les opérations dérogatoires.-

D'une manière générale, ces opérations qui sont difficiles à contrôler et risquent de ce fait d'ouvrier la voie à des abus, seront en principe réservées à l'Office du Commerce de la Tunisie ou à toute autre entreprise étatique ou para-étatique compétente.

e) La procédure de délivrance des titres d'importations.-

Tout d'abord, étant donné que les importations de la zone franc seront à l'avenir soumises aurégime de droit commun, du fait que le développement de l'économie tunisienne exige que le système de restrictions à l'importation soit généralisé, rien ne justifiera plus que les importations en question soient effectuées sans titres ou sous couvert de titres spéciaux.

Ainsi donc le régime de la licence sera-t-il lui aussi généralisé :

- licence automatique pour les produits libérés
- licence normale pour les autres produits

La procédure de délivrance des licences trop lourde à certains égards, sera simplifiée. En regle générale, le double contrôle financier exercé par le Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances et par la Banque Centrale de Tunisie est inutile. Partant de ce principe, nous pourrons conclure que la Banque Centrale de Tunisie délivrera à l'avenir, les titres d'importation, étant bien entendu que :

1°/ lorsqu'il s'agit de produits libérés, la Banque Centrale se contentera de vérifier si la demande d'importation émane bien d'une personne physique ou morale, habilitée par les Autorités Compétentes à exercer dans le secteur déterminé.

2°/ lorsqu'il s'agit de contingents globaux (importation de biens de grande consommation), les licences seront délivrées à l'entreprise étatique ou para-étatique, habilitée à réaliser l'importation (voir plus haut).

3°/ lorsuq'il s'agit de contingents bilatéraux non soumis à répartition, les licences seront délivrées aux personnes prouvant leur qualité d'importateurs autorisés.

../..

4°/ lorsqu'il s'agit de contingents bilatéraux soumis à répartition ou d'importations faisant l'objet d'autorisation particulières (dérogations aux prohibitions pour cause de protection de secteurs économiques en voie de développement) la délivrance des licences se fera sur le vu des procés-verbaux de Commissions Administratives " ad hoc ".

5°/ lorsqu'il s'agit enfin d'opérations dérogatoires, la délivrance des licences se fera conformément aux conclusions de la Commission Permanente du Commerce Extérieur (voir plus bas).

SECTION III

LES EXPORTATIONS

Les exportations ne revêtent peut être pas pour l'économie tunisienne une plus grande importance que les importations, surtout si ces dernières sont orientées essentiellement vers la satisfaction des besoins d'équipement du pays. Cependant les exportations présentent un aspect social très accentué, en ce sens que sans l'écoulement des excédents exportables, non seulement l'économie tunisienne risquerait d'être asphyxiée mais encore une grande partie de la population serait exposée au chômage et à la misère. D'autre part, les exportations procurent à la Tunisie des avoirs en devises dont elle n'a pas assez pour financer ses programmes d'importation.

Nous examinerons les exportations tunisiennes sous les deux angles suivants :

- les prévisions d'exportation
- la réforme de la règlementation actuelle en vue de favoriser les exportations.

A.- Les prévisions d'exportation en 1962-1964

1°/ Examen global des exportations.-

Le tableau ci-dessous résume par groupement d'utilisation, ce que seront vraisemblablement les exportations tunisiennes en 1964.

RESUME GENERAL DES PREVISIONS D'EXPORTATION AU COURS DE L'ANNEE 1964

(En dinars)

Désignation des groupements d'utilisation	Prévisions pour l'année 1964	Total 1960
a) Alimentation Humaine		
Produits et animaux vivants destinés principalement à l'alimentation humaine	36.323.100	28.346.360
b) Matières premières et demi-produits		
Matières premières et demi-produits destinés principalement à l'énergie	6.600	1.926
Autres produits d'origine animale ou végétale	2.098.300	4.712.517
Autres produits d'origine minérale	16.419.000	10.632.992
Autres demi-produits	4.048.400	5.506.588
c) Produits finis		
Destinés principalement à l'équipe. Agricole	30.000	497.911
Destinés principalement à l'équipe. de l'Industrie		
Destinés principalement à la consommation	2.344.300	568.294
Total	62.070.000	50.266.588

Ainsi que nous pouvons le constater par la récapitulation ci-dessous le total des exportations en 1964 sera supérieure à celui de 1960 mais n'atteindra pas le record de 1958 ni même le chiffre de 1959

	(en dinars)
- 1957	54.187.110
- 1958	64.405.314
- 1959	59.584.131
- 1960	50.266.588
- 1964	62.070.000

La raison de cette augmentation limitée de nos exportations découle de l'insuffisance des excédents exportables, et cela en raison du développement démographique et de celui du niveau de vie en Tunisie d'une part, et d'autre part compte tenu de ce que l'accroissement de la production tunisienne ne se manifestera sérieusement qu'après le travail en profondeur qui doit être effectué par le Plan triennal.

En effet, le Plan Triennal se caractérise par de gros investissements destinés principalement à renforcer l'infrastructure économique du pays, ce qui en terme de commerce extérieur signifie que les importations (surtout d'équipement) seront augmentées, tandis que les exportations n'auront pas encore eu le temps de se développer en proportion. C'est ce qui explique qu'en 1964, la couverture des importations par des exportations sera une des plus faibles que le pays ait enregistrée :

1956	57,8%
1957	85,6%
1958	99,2%
1959	92,9%
1960	62,7%
1964	50,6%

a) <u>L'alimentation humaine</u>.-

Les exportations y afférentes montrent l'évolution suivante

	(En dinars)
1957 :	22.456.383
1958 :	37.929.597
1959 :	35.894.725
1960 :	29.346.368
1964 :	36.323.100

Pour les raisons développées ci-dessus, les exportations en 1964, si elles seront nettement supérieures à celles de 1960, n'atteindront pas les records de 1958 et 1959, dus essentiellement à d'excellentes récoltes de céréales et d'huile.

Remarquons encore qu'en 1964 comme en 1958, l'alimentation humaine occupera 59% environ des exportations totales du pays.

../..

b) Les matières premières et demi-finis.-

Les matières premières occupent également une place importante dans les exportations du pays, en raison surtout de la vente de minerai de fer et de phosphate de Tunisie sur les marchés étrangers.

C'est précisement les produits d'origine minérale dont l'exportation sera accrue en 1964, atteignant le chiffre de 15.419.300 dinars, record jamais battu jusqu'ici et cela surtout grâce à l'enrichissement de notre phosphate qui sera réalisé dans les années à venir. Par contre, l'exportation des autres matières premières et les demi-produits subira un fléchissement qui est normal, car ces produits entreront de plus en plus dans la fabrication en Tunisie de produits finis.

Nous indiquons ci-dessous l'évolution des exportations de matières premières et demi-produits depuis 1957 :

	(en dinars)
1957	25.854.433
1958	25.493.780
1959	22.760.205
1960	20.854.023
1964	23.172.600

c) Les produits finis.-

En raison du sous-developpement économique du pays, les exportations de produits finis tunisiens sont très limitées. A cet égard il y a lieu de préciser que les statistiques afférentes aux exportations de produits destinés à l'équipement agricole ou industriel concernent en fait des réexportations (entrant en partie dans le cadre du rapatriement d'étrangers et en partie dans le cadre des transactions commerciales normales telles que par exemple le retour au fournisseur étranger de pièces comportant des vices de fabrication etc..) En fait donc, la seule rubrique susceptible de concerner des exportations spécifiquement tunisiennes est celle qui est consacrée aux produits destinés à la consommation.

Nous indiquerons ci-dessous l'évolution des exportations de produits finis, en général, et de produits destinés à la consommation en particulier.

../...

Evolution des exportations de produits finis

de 1957 à 1964

(en Dinars)

Années	Produits finis en général	Produits destinés à la consommation, en particulier.
1957	1.076.294	996.281
1958	1.302.737	746.374
1959	930.007	513.015
1960	1.066.205	568.294
1964	2.374.300	2.344.300

B.- LA REFORME DE LA REGLEMENTATION EN MATIERE D'EXPORTATION

Les réformes à introduire intéressent :

a) Les réformes à caractère douanier.-

Les impositions fiscales doivent être réduites au minimum, car il n'est pas de bonne politique de chercher à améliorer le rendement de l'impôt en tarissant les exportations.

A cet effet, certaines impositions seront supprimées et d'autres aménagées.

Dans cet ordre d'idées, pourra être suspendu le droit de douane frappant l'exportation de tendons, nerfs et rognures et pourront être supprimés les droits de sortie auxquels assujettis les cuirs et peaux, les ferrailles etc... D'ailleurs le rendement des uns et des autres est négligeable.

D'autre part, la taxe d'inspection et de contrôle à l'exportation devra être aménagée pour être limitée aux seuls produits dont l'exportation s'effectuera conformément à des standards, car il n'y a que ces produits qui nécessitent des opérations effectives de contrôle.

b) Les réformes afférentes au régime des restrictions quantitatives à l'exportation.-

L'avis n° 4 du 30 Mars 1956 et textes subséquents instituant des prohibitions de sortie sur les pays extérieurs à la zone franx, ne sont dans l'ensemble que la reproduction pure et simple de mesures prises en France. C'est dire que plusieurs dispositions de ces textes ne répondent pas à des besoins spécifiques de l'économie tunisienne. On ne peut même pas dire que leur mise en vigueur en Tunisie répond encore à des besoins de l'économie française, car la réexportation de produits français à partir de la Tunisie, sur des pays tiers, n'est plus permise, depuis l'abrogation de l'Union Douanière Franco-Tunisienne.

Quoiqu'il en soit, les prohibitions de sortie ne sont nécessaires en Tunisie que si elles sont au service d'intérêts économiques proprement tunisiens. En ce sens seront donc aménagés l'avis n° 4 du 30 Mars 1956 et les textes subséquents.

Et comme les intérêts tunisiens à protéger sont les mêmesquelle que soit la destination de l'exportation (pays extérieurs à la zone franc ou pays et territoires de cette zone) l'arrêté du 2 Février 1956 particulier aux pays de la zone franc sera naturellement intégré dans la nouvelle rédaction de l'avis n° 4 du 30 Mars 1956.

../..

c) Les réformes portant sur le Contrôle à l'exportation

Pour qu'il soit efficient le contrôle à l'exportation devra se faire autant que possible sur les lieux même de production ou sur les lieus d'expédition par voie ferrée. En effet, exercé à ces stades, le contrôle pourra se dérouler sans précipitation, ce qui n'est pas toujours le cas lorsqu'il s'effectue sur les lieux d'embarquement (port, aérodrome) surtout lorsqu'il s'agit de produits périssables. Ainsi, le contrôle au port ou dans l'aérodrome deviendra-t-il ou superfétatoire ou bien, juste bon à compléter des contrôles antérieurs.

Parallèlement à la réforme des procédures de contrôles, il sera nécessaire de réformer les standards qui sont à la base du contrôle.

En effet, les standards existants ne correspondent plus dans leur majorité, au goût du public étranger ou encore aux normes de la compétition internationale.

d) La réforme de l'aide à l'exportation

Le régime des "_____F.A.C.". qui stimule le zèle des exportateurs, sans provoquer des dépenses abusives en devises, pourra être rétabli sur des bases équitables. Précisons à cet égard que certains pays autorisent leurs exportateurs à retenir jusqu'à 25 % du montant de leurs recettes en devises alors qu'en Tunisie, la retenue n'en a jamais dépassé 12 %

Par ailleurs l'assurance-prospection pourra être essayée en Tunisie; elle a pour objet d'indemniser aux exportateurs qui prospectent des marchés étrangers, une partie des pertes qu'ils peuvent avoir subies du chef de prospections infructueuses.

D'autre part, l'Office du Commerce de la Tunisie, réalisera des opérations liées ou des opérations compensées toutes les fois que la situation l'exigera. Il liera en particulier des exportations difficiles à des importations de biens de grande consommation dont nous rappelons qu'elles seront faites dans la limite des contingents globaux.

Enfin la Caisse de Compensation interviendra de côté pour primer certaines exportations, des surtaxes sur les importations de produits somptuaires ou de luxe créant les ressources nécessaires. Un système de péréquation pourra également être institué au profit des exportations de blé dur, par le nouvel Office des Céréales.

../..

e) La réforme de la prodédure de délivrance des titres d'exportation.-

Quel que soit le pays de destination (pays de la zone franc ou pays extérieurs à cette zone) les exportations se feront :

1°/ Sous engagement de change.-(au fond synonyme d'engagement de rapatriement), s'il s'agit d'un produit libéré. L'engagement de change pourra être délivré par la Banque domiciliataire, mais il devra, néanmoins, être visé par la Banque Centrale de Tunisie, si l'exportation est effectuée à une destination d'un pays à clearing.

2°/ Sous licence d'exportation dans les autres cas.

La licence sera délivrée par la Banque Centrale de Tunisie, pour les mêmes raisons que celles que nous avons développées plus haut, au sujet des licences d'importation.

Toutefois, la Banque Centrale devra pour délivrer les licences, se conformer aux instructions du Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances, concernant les contingents autorisés à l'exportation sur tous pays ou par pays ainsi que concernant les prix de vente minima, autorisées sur les marchés étrangers.

Quant aux exportations sans paiement, elles seront visées nécessairement par le Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances.-

Section IV - LA REFORME DES STRUCTURES

Disons tout de suite qu'il n'est pas prévu dans le Plan de mesures ressortissant à " l'opération de table rase ". Il s'agit en effet, d'aménager plutôt que de bouleverser.L'objectif est :

- d'une part, d'améliorer l'approvisionnement du pays en produits étrangers, compte tenu de tous les facteurs en jeu (balance des paiements, protection des secteurs de développement, réduction de la consommation...),

- d'autre part, de développer les exportations tunisiennes sur l'étranger.

Les réformes touchent :

- aux structures administratives
- aux structures commerciales.

Dans la première partie, nous examinerons comment devra être réorganisée l'Administration du Commerce Extérieur. Dans la seconde, nous verrons qui pourra exercer l'activité d'importateur, d'exportateur et de représentant de commerce.

A) LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES

A l'échelle gouvernementale ou administrative, les organismes qui interviennent dans le domaine du Commerce Extérieur sont le Gouvernement, le Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances, le Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères, la Banque Centrale de Tunisie.

Il existe aussi une Commission Permanente du Commerce Extérieur

1) Le Gouvernement

Le Gouvernement définit la politique générale en matière de Commerce Extérieur. Il décide de son orientation, de la direction générale des courants commerciaux, des engagements majeurs à souscrire dans le cadre des accords multilatéraux et bilatéraux etc...

Le Conseil Economique et Social pourra être consulté par le Gouvernement sur sa politique commerciale.

2) Le Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances

Celui-ci est le responsable direct du Commerce Extérieur. Les compétences qu'il exerce dans ce domaine seront partagéesentre la Planification, la Division (ou Direction) des Relations Economiques Extérieures, enfin l'Office du Commerce de la Tunisie.

a) La Planification dressera dans le cadre du Plan, les programmes d'importation et d'exportation générales ou par pays, ainsi que les lignes générales des réformes de Commerce Extérieur et est chargée d'en contrôler l'exécution.

.../..

b) La Division des Relations Economiques Extérieures sera chargée des relations avec les organisations internationales spécialisées (G.A.T.T...), des accords commerciaux et de la règlementation du Commerce Extérieur, cela sans préjudice des attributions qui lui seront confiées par ailleurs dans le domaine du change (voir partie consacrée à la réforme du change).

c) l'Office du Commerce de la Tunisie

L'établissement public qui succédera à l'Office du Commerce Extérieur de la Tunisie, sera, outre sa compétence en matière d'importation et d'exportation (voir plus bas), chargé de l'expansion commerciale, c'est-à-dire du contrôle de la standardisation, de la prospection des marchés étrangers, de la participation de la Tunisie aux Foires et expositions étrangères, enfin de la création et de la gestion des Maisons de la Tunisie à l'étranger.

3) Le Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères

Le Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères est chargé à l'étranger, des relations permanentes avec les organismes internationaux de Commerce Extérieur ainsi qu'avec les services publics étrangers chargés du Commerce Extérieur.

A ce titre, il instituera au sein de son personnel diplomatique, un cadre de conseillers et d'attachés commerciaux.

Ceux-ci pourront correspondre directement avec le Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances.

4) La Banque Centrale de Tunisie

La Banque Centrale sera consultée sur les programmes d'importation, ainsi que le prévoient ses Statuts. Par ailleurs, elle délivrera les titres d'importation et d'exportation, sous les conditions indiquées ci-dessus.

5) La Commission Permanente du Commerce Extérieur

La Commission qui a été instituée par le décret du 4 Juin 1957 et dont la compétence est actuellement définie par le décret du 13 Mai 1959 sera réformée dans sa composition et ses attributions, pour être adaptée aux structures nouvelles du Commerce Extérieur.

Ainsi, sera-t-elle chargée essentiellement de coordonner les activités des Départements, Etablissements, Sociétés para-étatiques, Organisations Nationales, Organismes Consulaires et Groupements Professionnels, chargés du Commerce Extérieur.

la Commission Permanente sera présidée par le Secrétaire d'Etat au Plan et aux Finances. Les personnes physiques ou morales suivantes y seront représentées

- le Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances
- le Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères
- le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture
- la Banque Centrale
- les professionnels

.../...

- les Sociétés, Offices, Groupements étatiques ou para-étatiques ou privés intéressés
- les Banques Nationales.

B) LES STRUCTURES COMMERCIALES

-

1) Régime actuel

Actuellement, l'Office du Commerce Extérieur de la Tunisie qui est habilité par ses statuts (décret du 5 Août 1943) à exécuter directement toutes opérations commerciales d'importation et d'exportation, n'exerce en fait que le monopole d'importation sur quelques produits : sucre, thé, friperie...

D'autres établissements publics à caractère commercial peuvent réaliser des opérations d'importation et d'exportation dans les secteurs où ils sont spécialisés, mais ils n'y détiennent aucun monopole (Office National de la Pêche, Office National de l'Artisanat, Office National de Motoculture et de Mise en valeur,...).

En dehors de ces cas, le commerce d'importation et d'exportation est exercé par des professionnels privés agissant séparément ou au sein de sociétés et groupements obligatoires.

Il y a lieu cependant de souligner que depuis le décret-loi du 30 Août 1961, l'exercice de l'activité commerciale (y compris la représentation commerciale) est réglementée.

2) Les réformes à introduire

D'une manière générale, les structures actuelles ne subiront pas de modifications notables, sauf que l'exercice de l'activité commerciale sera réservé aux commerçants réellement qualifiés et que l'intervention de l'Etat sera, en raison de la Planification, plus accentuée qu'auparavant.

a) L'Office du Commerce de la Tunisie

L'Office du Commerce de la Tunisie qui doit succéder à l'O.C.E.T. sera habilité :

- à réaliser lui-même toutes les opérations d'importation ou d'exportation qu'il pourrait paraître opportun au Gouvernement de retirer à l'activité privée,
- à confier l'exécution de certaines de ces opérations à des mandataires spécialisés,
- à se substituer à toute entreprise privée de Commerce Extérieur jugée en état d'incapacité d'exercer son activité commerciale,
- à faire de la représentation commerciale.

b) Les autres Offices

Alors que l'Office du Commerce de la Tunisie aura vocation sur toutes les opérations d'importation et d'exportation, d'autres Offices à caractère commercial pourront de leur côté réaliser des importations et des exportations mais dans la limite du secteur d'économie où ils exercent leurs compétences.

.../...

Ces Offices sont actuellement : l'Office National de l'Artisanat, l'Office National des Pêches, l'Office de Mise en valeur de la Vallée de la Medjerdah, l'Office National de Motoculture et de Mise en Valeur. D'autres Offices viendront prochainement s'y ajouter : l'Office National des Céréales, l'Office National de l'Huile et l'Office des Textiles.

Il n'est pas exclu que les uns et les autres reçoivent, si besoin est le monopole de certaines importations ou exportations.

c) Les Sociétés Nationales ou d'économie mixte

Les Sociétés Nationales ou d'économie mixte à caractère industriel et commercial pourront elles aussi faire des opérations d'importation et d'exportation dans les secteurs qui les intéressent et détenir le monopole d'importation et d'exportation.

Actuellement les sociétés mixtes sus-visées sont : la Société Nationale d'Edition et de Diffusion, la Société Tunisienne d'exploitation Phosphatière, la Société Anonyme de Production et d'Expansion Cinématographique, la Compagnie des Phosphates et des Chemins de fer de Gafsa, la Pharmacie Centrale, la Société Tunisienne du Sucre, l'Office du Vin, la Société Nationale de Cellulose, la Société de viande " Ellouhoum ".

Cette liste n'est toutefois pas limitative, d'autres sociétés nationales ou d'économie mixte peuvent être créées à l'avenir.

d) Le secteur coopératif

Le secteur coopératif est très peu développé en Tunisie, dans le domaine du Commerce Extérieur. Mais déjà des coopératives à caractère industriel et commercial (transformation de produits agricoles) se créant et exercent une activité exportatrice, (coopérative " Izdihar " par exemple). De même des coopératives agricoles de service se constituent ou vont se constituer, ayant pour objet la commercialisation intérieure et extérieure des produits agricoles (exemple, l'Union des Coopératives Viticoles de Tunisie.

La place qu'occuperont ces coopératives dans le Commerce Extérieur ne sera pas négligeable, surtout dans l'exportation des produits agricoles.

Le Gouvernement encouragera le développement de ces Coopératives.

e) Le secteur privé

Le secteur privé comprendra :

- les sociétés constituées sous l'égide de l'Administration
- les groupements professionnels
- les commerçants individuels.

Les sociétés constituées sous l'égide de l'Administration pourront être utiles dans les branches sensibles de l'économie tunisienne. Chacune d'elles groupera les professionnels de la branche considérée et exercera selon le cas, le monopole d'importation ou d'exportation. C'est l'Office du Commerce de la Tunisie qui sera chargé de la constitution de ces sociétés.

.../...

Les groupements obligatoires sont constitués de professionnels, producteurs, conditionneurs et exportateurs et ont pour objet d'aider à améliorer la production et le conditionnement et à trouver des débouchés extérieurs à leurs produits.

Ces groupements qui fonctionnent sous l'égide de l'Administration, effectuent accessoirement des opérations d'exportation, intervenant lorsque les conditions de vente sur les marchés extérieurs l'exigent. Jusqu'ici fonctionnent le Groupement obligatoire des agrumes et le Groupement obligatoire des dattes.

D'autres groupements pourront voir le jour, dans les mois à venir, notamment celui des conserves de poissons.

Les commerçants individuels

Les commerçants individuels sont soit des personnes morales soit des personnes physiques. Les uns et les autres doivent satisfaire aux dispositions du décret-loi du 30 Août 1961.

En outre, il pourra être nécessaire, pour assainir la profession, de subordonner l'activité d'importation ou d'exportation, à l'obtention d'une carte d'importateur ou d'exportateur, ce qui ne fera du reste que compléter les dispositions du décret-loi du 30 Août 1961 concernant l'activité de représentation commerciale.

SECTION V - LES REFORMES EN MATIERE DE CHANGE

LES OBJECTIFS DU PLAN

1) Nécessité de maintenir le contrôle des changes

La balance des paiements courants de la Tunisie (biens et services) est fortement déficitaire. Elle le sera encore plus dans le cadre du Plan triennal. C'est la raison pour laquelle le contrôle des changes sera maintenu, conformément du reste aux dispositions de l'article XIV des Statuts du Fonds Monétaire International.

2) Institution d'une politique d'austérité

Dans l'étude consacrée aux réformes du Commerce Extérieur, nous avons vu qu'il est impératif à la Tunisie d'assainir sa balance commerciale, d'une part en développant ses exportations et d'autre part en éliminant, dans les importations tout ce qui revêt un caractère somptuaire, voire non essentiel.

Cette politique d'austérité qui est à la mesure des moyens de la Tunisie et un facteur essentiel de son redressement économique, garde toute sa valeur et toute son importance, lorsqu'il s'agit de la balance des paiements en général.

En particulier, les dépenses de services devront être élaguées de tout ce qui, dans le cas de la Tunisie, apparaîtrait comme une véritable prodigalité. C'est le cas notamment, des voyages de tourisme de Tunisiens à l'étranger ou toutes autres dépenses en dehors de Tunisie.

3) Mobilisation de tous les avoirs de Tunisiens à l'étranger, au service du Plan de développement

La Tunisie n'aura pas assez de tous ses avoirs en devises pour financer son Plan triennal. Elle sera en effet amenée à recourir à l'aide extérieure.

Il est indiqué à cet égard que l'aide étrangère sera sollicitée en même temps que nous aurons recours à tous nos moyens propres de paiements extérieurs. C'est pourquoi il faudra mobiliser tous nos avoirs à l'étranger, pour les mettre au service du financement du Plan.

Il ne s'agit pas seulement du produit des exportations et des services rendus à l'étranger qu'il y aura lieu de rapatrier (l'obligation de rapatriement existe déjà et présente un caractère général), mais aussi des revenus et des capitaux eux-mêmes qui, sauf dérogations spéciales qui seront à donner expressément par les Autorités compétentes du pays, devront être mis à la disposition des Finances Extérieures de la Tunisie.

4) Accroissement des recettes du pays

Nous avons vu, dans la partie consacrée à l'étude des réformes du Commerce Extérieur quel intérêt il y aura à développer nos exportations. Celles-ci constituent en effet les principales recettes extérieures du pays.

Mais d'autres recettes ne sont pas négligeables. Il s'agit tout d'abord des recettes touristiques, à l'accroissement desquelles, l'aménagement des sites et les constructions d'hôtels ne suffiront pas, tant il est vrai qu'il faudra en outre doter le tourisme d'une règlementation des changes adéquate. Les transports aériens sont à développer également. Tout cela pose des problèmes d'infrastructure qui trouvent du reste leur place dans le Plan triennal.

Enfin la Tunisie pourra augmenter ses recettes en devises, dans le domaine des assurances, du cinéma et de la Radio...

5) Préférence à l'aide publique

L'aide étrangère peut présenter un caractère public ou privé.

L'aide privée recherche généralement la rentabilité immédiate, ce qui n'est pas toujours le cas de l'aide publique, surtout de celle qui est accordée par des institutions internationales. En outre, cette dernière a l'avantage de ne pas être assortie de conditions politiques ou d'en être moins assortie que les autres formes d'aide. C'est pourquoi elle sera recherchée en priorité. En outre, il est préférable qu'elle soit effectuée non par des dons mais par des prêts à long terme, sous forme de versement de devises convertibles et sans affectation à des projets spécifiques, cela pour donner au Gouvernement Tunisien toute liberté quant à leur emploi.

6) Encouragement aux investissements privés productifs

Une législation libérale sera promulguée pour encourager les investissements privés en Tunisie, encore que dans les premières années du Plan, la place dominante sera occupée par les dépenses d'infrastructure c'est-à-dire par des dépenses dont la rentabilité est à long terme, donc non susceptibles d'intéresser les " capitalistes " privés.

Tout en escomptant donc que les investissements privés n'afflueront pas en Tunisie, tout au moins dans la première phase d'exécution du Plan, et sauf évidemment si des richesses minières importantes étaient décelées dans le sous-sol tunisien, le Gouvernement Tunisien encouragera l'implantation de capitaux privés, mais évidemment pas de tous les capitaux étrangers, car il ne s'agira pas de favoriser des investissements qui ne revêtiraient pas d'intérêt au regard du Plan, ou qui même seraient en contradiction avec ses objectifs.

7) La décolonisation

Nous dépendons étroitement de la France, dans nos importations et nos exportations, et nous avons vu que la décolonisation est nécessaire dans ce domaine.

Celle-ci n'est pas moins impérative dans le domaine des services, l'étude de la balance des paiements nous montre en effet que tant dans le secteur " Voyages " que dans celui " Transports " ou " Assurances " ou " Cinéma ", la part de la France est prépondérante.

.../...

En partie, l'action de décolonisation découlera normalement de celle qui sera entreprise dans le domaine du commerce extérieur et il en sera en particulier ainsi en ce qui concerne les transports maritimes et les assurances. Mais en partie, l'action sera autonome et sera dans une certaine mesure moins ardue que la précédente car nous n'avons pas ici, comme en matière de commerce extérieur, de marchés à organiser ou de prix nationaux non compétitifs à protéger.

Il faut ajouter que l'argument selon lequel, les règlements dans la zone franc sont préférables à ceux qui sont faits dans des pays extérieurs à cette zone, parce qu'ils sont effectués en " francs internes " et non en devises, n'a pas ou n'a plus de consistance, car depuis l'institution du contrôle des transferts, voire depuis l'arrêt de l'aide financière de la France à la Tunisie, ce qu'on appelle improprement " franc interne ", est en réalité une devise étrangère dont nous ne disposons pas à discrétion.

9) La réforme de la règlementation des changes

Lorsqu'une partie de la règlementation des changes, reprise à la France, n'a même pas fait l'objet de publication, lorsque les textes de lois, décrets et avis de change ne sont pas codifiés, lorsqu'enfin, il y a dualité de régimes de change, l'un particulier aux pays extérieurs à la zone franc, l'autre, encore qu'incomplet parce que récent et en pleine gestation, spécial aux pays et territoires de cette zone, la première préoccupation sera de redresser cette situation, préjudiciable à un contrôle des changes efficient.

Mais il y a encore une autre préoccupation, peut être plus digne d'intérêt que la précédente, c'est celle d'adapter la règlementation des changes existante ou à créer aux besoins nouveaux du pays, pour en constituer un moyen efficace au service du Plan.

Enfin nous verrons que les structures administratives devront être aménagées pour permettre une exécution efficace de cette législation.

A) LA REFORME DU CONTROLE DES CHANGES

1) La connaissance et l'utilisation éventuelle des créances tunisiennes sur l'étranger

Le problème concerne particulièrement les capitaux tunisiens à l'étranger étant précisé que par capitaux tunisiens, nous entendons les capitaux appartenant à des résidents de nationalité tunisienne et par étranger, les pays extérieurs à la zone franc comme les pays et territoires de cette zone.

Il est nécessaire que dans le cadre du Plan, le pays utilise au maximum la ressource que constitue cet actif.

Les textes de base qui prévoient la déclaration et le dépôt des créances sur l'étranger sont l'ordonnance du 7 Octobre 1944 et l'ordonnance du 16 Janvier 1945, suivies de la loi du 25 Décembre 1945 qui donnait au Gouvernement la possibi-

.../...

lité de réquisitionner ces avoirs. Il s'agit toutefois, on l'imagine bien, de textes français applicables à toutes les créances de la zone franc sur l'étranger. Le problème est au regard de ces textes, résolu dès lors que les capitaux tunisiens situés dans des pays extérieurs à la zone franc sont rapatriés dans n'importe quel pays ou territoire de cette zone, donc pas nécessairement en Tunisie.

Il s'agit d'obtenir que le rapatriement s'effectue jusqu'en Tunisie, surtout si les avoirs sont constitués en or ou en devises. Si néanmoins le rapatriement n'est pas opportun par ce que le capital a fait l'objet d'investissement à l'étranger, il est indispensable que les revenus, dividendes ou intérêts soient transférés en Tunisie et non plus dans n'importe quel pays ou territoire de la zone franc.

De même, les valeurs mobilières étrangères détenues par des résidents tunisiens devront être déposées chez une banque de Tunisie, faisant fonction d'intermédiaires agréé. Les mesures qui précédent sont à étendre aux capitaux tunisiens dans les pays ou territoires de la zone franc, aux revenus de ces capitaux ainsi qu'aux valeurs mobilières émises dans la zone franc et appartenant à des résidents tunisiens. L'extension découle logiquement du contrôle des transferts institué en Janvier 1959 et régit actuellement par la loi du 5 Novembre 1959 et par les textes subséquents, y compris la loi du 19 Juin 1961 relative au rapatriement du produit des services rendus au profit de personnes physiques ou morales, résidents de la zone franc.

Mais l'extension est surtout nécessaire, parce que, comme nous l'avons dit, les besoins de financement du Plan requièrent la mobilisation la plus large possible des avoirs tunisiens à l'étranger.

Il est bien évident cependant que la mobilisation ne pourra être ni générale ni absolue mais devra comporter toutes sortes de modalités qui seront à arrêter ultérieurement.

2) <u>La détermination de la valeur extérieure du dinar</u>

Le dernier avis de change, qui était connu sous le n° 713 et était publié au Journal Officiel de la République Tunisienne du 3, 6, 10 Janvier 1961, reprenait les dispositions françaises, relatives à l'organisation et au fonctionnement du marché des changes de Paris. Il stipulait notamment que les cours de devises étrangères sur le marché des changes s'établissaient par le jeu de l'offre et de la demande, étant précisé que pour le dollar américain, la Banque Centrale fixait des cours limites à l'achat et à la vente, (pratiquement elle reproduisait les cours limites fixés par la Banque de France) et ce partir de la parité officielle du dinar par rapport à cette monnaie.

L'avis de change n° 713 a été abrogé purement et simplement par l'avis n° 90 paru au Journal Officiel du 18-22 Août 1961, lequel ne lui substitue pas d'autres dispositions concernant la détermination de la valeur extérieure du dinar.

.../...

A cet égard, il y a lieu de tirer la conséquence de ce que d'une part, le marché de change de Paris n'intervient plus dans la négociation des devises appartenant à la Tunisie et d'autre part de ce que les transactions ne sont pas si considérables qu'il faille organiser un marché de change particulier à la Tunisie.

La conséquence est déjà en partie tirée par l'avis n° 90 susvisé, puisque c'ést la Banque Centrale qui maintenant vend et achète les devises. Il y a lieu toutefois de compléter cette mesure par la disposition selon laquelle la vente et l'achat des devises se fait sur la base du taux de change officiel du dinar, lequel est déterminé en fonction :

- d'une part de la parité officielle du dinar par rapport au dollar des Etats-Unis, telle qu'elle résulte de la loi n° 58 - 140 du 30 Décembre 1958, soit 1 dollar U.S = 0 dinars, 420 millimes,

- d'autre part, pour les autres monnaies (y compris le franc français), des parités officielles de ces monnaies par rapport au dollar des Etats-Unis.

Ainsi le taux de change du dinar sera fixe. Cependant, dans certains cas particuliers et pour tenir compte de l'état de sous-développement de l'économie du pays, (ce que du reste les Statuts du Fonds Monétaire International prennent en considération, dans des cas semblables), le taux de change du dinar appliqué à certaines exportations tunisiennes ou au tourisme étranger en Tunisie, pourra exceptionnellement différer dans une certaine mesure, du taux visé ci-dessus.

3) <u>La définition du résident tunisien</u>

Le contrôle de change et le contrôle des transferts qui se complètent mutuellement, rendent nécessaire de définir, au regard de la règlementation des changes tunisienne, le " résident tunisien ".

La définition peut découler des critères suivants :

1°/ Ont la qualité de " résidents tunisiens "

- les personnes physiques de nationalité tunisienne qui sont domiciliées et résident effectivement en Tunisie,

- les personnes physiques de nationalité étrangère qui résident d'une façon continue en Tunisie depuis une date antérieure au 13 Janvier 1959 (date de l'institution du contrôle des transferts de fonds).

2°/ Ont la qualité de " non résidents "

- les personnes physiques de nationalité étrangère qui sont domiciliées et résident effectivement à l'étranger,

- les personnes physiques de nationalité tunisienne (autres que les fonctionnaires civils ou militaires en poste à l'étranger) qui résident d'une façon continue à l'étranger depuis une date antérieure au 13 Janvier 1959. Comme on le voit, les frontières de change de la Tunisie devront coïncider avec les frontières territoriales du pays.

.../...

4) L'universalité du contrôle au passage de la frontière de change du pays

La règlementation des changes postule un contrôle intégral de toutes les transactions au passage de la frontière de change de la Tunisie. Le contrôle concerne aussi bien les transactions courantes que les mouvements de capitaux.

a) Le contrôle doit s'exercer tant sur les transactions proprement dites entre résidents tunisiens et non-résidents, c'est-à-dire les paiements ou les encaissements, que sur les actes juridiques de nature à faire naître des transactions ultérieures, c'est-à-dire les achats ou les ventes devant donner lieu à paiements différés, et de manière générale toutes les obligations.

b) Le contrôle doit s'exercer également sur les mouvements de capitaux entre la Tunisie et l'étranger, qu'il s'agisse de capitaux erratiques ou de capitaux destinés à s'investir.

5) Le multilatéralisme des paiements

La convertibilité externe du dinar, introduite à compter du 2 Janvier 1959 a étendu le champ d'application du multilatéralisme des paiements qui, comme nous l'avons vu ci-dessus, présente plus d'avantages que le bilatéralisme.

Toutefois, la convertibilité externe comporte beaucoup de risques pour un pays comme la Tunisie dont les avoirs en devises sont limités. C'est pourquoi il faut chercher des formules qui permettent d'éliminer ces risques sans que notre pays ait à renoncer au multilatéralisme des paiements.

A cet égard, on pourrait imaginer l'existence de trois zones monétaires: la zone de convertibilité, la zone de transférabilité et la zone du groupe bilatéral.

a) La zone de convertibilité coïnciderait en fait avec la zone dollar, car c'est surtout celle-ci qui pratique la convertibilité externe et interne.

b) La zone de transférabilité serait constituée par plusieurs clubs régionaux qui fonctionneraient à l'image de l'ex-U.E.P. et qui seraient destinés à faciliter et à développer les relations économiques de la Tunisie avec différentes régions. Il pourrait y avoir ainsi adhésion de la Tunisie à un club maghrébin, à un club arabe, à un club africain, à un club des pays européens, à un club des pays socialistes, etc..., chaque club constituant ainsi une zone de transférabilité particulière.

Ces clubs supposent évidement l'accord de toutes les parties intéressées, ils ne pourront donc que naître d'accords multilatéraux.

Cependant la transférabilité peut aussi découler d'accords bilatéraux, si ceux-ci stipulent que les transactions courantes font l'objet en partie ou en totalité de règlements en monnaie transférable.

c) La zone du groupe bilatéral comprendrait les pays avec lesquels il n'est pas possible de signer des accords de paiement autrement que sous la forme de clearing ou bien au nom desquels, faute d'accords de paiement, de simples comptes sont ouverts dans les livres de la Banque Centrale de Tunisie.

.../...

6) Le régime des billets de banque

La prohibition édictée au cours de l'été dernier, d'exporter ou d'importer des billets de banque tunisiens, a été rendue nécessaire pour juguler la sortie frauduleuse d'avoirs en Tunisie.

Il est évident que lorsque la conjoncture sera plus favorable, les Pouvoirs Publics, tout en maintenant un contrôle strict sur les entrées et les sorties de billets de banque tunisiens, assortiront la prohibition de dérogations générales ou spéciales.

Par exemple, l'importation pourrait être autorisée, à condition qu'elle soit effectuée :

- par les voyageurs non-résidents (ceci pour favoriser le tourisme),
- par des voyageurs résidents, sous réserve que ceux-ci en obtiennent l'autorisation des missions diplomatiques tunisiennes à l'étranger.

Quant à l'exportation, elle pourrait être envisagée à nouveau, à condition qu'elle soit effectuée :

- par un voyageur non-résident, à concurrence seulement de ce qu'il a importé à son entrée en Tunisie,
- par des voyageurs résidents, à concurrence de ce qu'ils sont autorisés à exporter par la Banque Centrale de Tunisie.

7) Le régime des capitaux étrangers

a) Les emprunts tunisiens à l'étranger

La Tunisie sera amenée à contracter des emprunts à l'étranger, publics ou privés.

Les emprunts publics seront tout d'abord demandés aux institutions internationales ou régionales spécialisées.

Le Fonds Monétaire International pourra être sollicité en particulier pour des prêts " stand by ". Les prêts du Fonds Monétaire sont cependant destinés à faire face à des difficultés conjoncturelles de la balance des paiements; ils ne seront pas moins d'une grande utilité, en cours d'exécution du Plan. Leur avantage est qu'ils ne sont pas affectés à des projets spécifiques, ce qui donnera la plus large latitude, au Gouvernement Tunisien, quant à leur emploi.

Les prêts à long terme de la B.I.R.D. et de l'Association Internationale de Développement seront quant à eux, affectés au financement de projets spécifiques, de projets qui bien sûr, seront compris dans le Plan de développement tunisien.

D'autre part, l'adhésion de la Tunisie à la Société Financière Internationale pourra être utile, surtout que celle-ci sera amenée éventuellement à collaborer activement avec la Société Nationale d'Investissement de Tunisie, voire à participer à son capital comme elle pourra également participer au capital de sociétés privées à créer.

.../...

En outre, le Comité d'Aide au Développement qui est une émanation de la nouvelle Organisation de Coopération Economique et de Développement (O.C.E.D.) pourrait être intéressé à des financements publics en Tunisie, car formé par les pays de l'ex-O.E.C.E. auxquels sont venus s'ajouter les Etats-Unis d'Amérique, le Canada et le Japon, ce Comité est destiné à aider les pays en voie de développement.

Enfin la Tunisie aura-t-elle accès et sous quelles conditions aux prêts de la Banque Européenne d'Investissements ou du Fonds de Développement, ces deux organismes de la Communauté Economique Européenne dont l'un finance les projets de développement régionaux européens et l'autre les investissements dans les pays ou territoires africains associés ? Cela ne serait pas impossible dans le cadre d'un accord d'association, voire seulement de coopération avec les pays de la C.F.E.

A côté des emprunts publics obtenus des institutions internationales ou régionales, il y aura les emprunts publics obtenus dans le cadre d'une Aide bilatérale. Dans cet ordre d'idées, les Etats-Unis d'Amérique offrent l'aide la plus élaborée, caractérisée surtout par des prêts de développement à long terme, à taux d'intérêt faible ou nul et avec délai de remboursement pouvant aller jusqu'à 50 ans. D'autres pays tels que les pays socialistes sont également en mesure de financer des projets dans le cadre d'accords de coopération économique.

Outre les prêts publics, l'économie tunisienne pourra avoir besoin de prêts privés.

Les uns sont à moyen terme, étant le plus souvent obtenus dans le cadre d'une fourniture de marchandises. Il s'agit de crédits relatifs à la fourniture de biens d'équipement, portant sur une période de cinq ans, et couverts dans le pays fournisseur par une assurance-crédit à l'exportation. Cette assurance est donnée par des institutions créées à cet effet dans les pays industrialisés, comme par exemple la Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur (C.O.F.A.C.E) en France, la HERMES en Allemagne Fédérale, l'Export-Import Bank aux Etats-Unis d'Amérique, l'Export Crédits Guarantes Département (E.C.G.D.) en Grande-Bretagne.

Toujours dans le cadre des prêts privés, nous devons citer encore les crédits à long terme qui sont obtenus sur les marchés financiers étrangers et qui pourraient être sollicités par les grandes entreprises tunisiennes, que celles-ci aient le caractère de sociétés privées ou de sociétés d'économie mixte.

b) Les investissements étrangers en Tunisie

Les investissements étrangers en Tunisie peuvent revêtir la forme d'importation sans paiement de biens d'équipement et de marchandises ou de placement de capitaux en espèces.

- Investissements en espèces

Les investissements étrangers pourront être effectués avec ou sans l'agrément du Gouvernement Tunisien.

.../...

S'ils obtiennent cet agrément, non seulement le transfert du bénéfice réel net, des intérêts, redevances etc... mais aussi le retransfert du produit de la liquidation totale ou partielle seront autorisés à tout moment; en outre l'expropriation ou la nationalisation des biens investis donnera lieu à une indemnité honnête, sans compter les avantages et privilèges fiscaux et autres dont bénéficieront en outre ces investissements.

Si par contre, l'investissement est effectué sans l'agrément préalable du Gouvernement Tunisien, le transfert du bénéfice sera limité à un pourcentage à déterminer par cas d'espèces, tandis qu'en cas de désinvestissement, le retransfert possible ne sera autorisé qu'à l'expiration d'un certain délai (jusque-là le capital désinvesti sera placé dans un compte " Capital ") et que dans la limite des sommes effectivement investies.

- Investissements sous forme d'importation de biens d'équipement sans paiement

Les investissements sous forme d'importation sans paiement seront limités aux biens d'équipement et à condition que l'importation soit expressément autorisée par le Gouvernement Tunisien.

Les modalités de transfert des bénéfices et intérêts ou de retransfert des biens d'équipement investis seront fixées dans les autorisation spéciales d'importation.

- Cas particulier : désinvestissement par des étrangers anciens résidents en Tunisie

Nous ne pourrions pas terminer cette partie consacrée aux investissements étrangers en Tunisie, sans nous pencher sur un problème qui, par certains de ces aspects, est à rapprocher du régime des capitaux étrangers. Il s'agit du produit de liquidation des biens appartenant à des étrangers (Français et Italiens en général) qui quittent la Tunisie après y avoir été domiciliés.

Le transfert du produit des liquidations ne saurait être autorisé que s'il ne devait pas mettre en mauvaise posture les finances extérieures du pays. C'est pourquoi seules les Autorités Tunisiennes seront juges de la date et du montant du transfert. Provisoirement le produit des liquidations sera placé dans de véritables " Comptes Capital " qui pourront être utilisés pour certaines dépenses gouvernementales ou touristiques des pays intéressés ou pour toutes autres dépenses en Tunisie qui seraient à convenir avec les Gouvernements en cause.

B) LA REFORME DES STRUCTURES ADMINISTRATIVES

1) Partage des pouvoirs

Le contrôle des changes est un moyen utilisé pour assurer l'équilibre des Finances Extérieures du pays. Il intéresse donc au premier chef le Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances.

Ce dernier est notamment compétent en matière de mouvement de capitaux mais compte tenu de l'intérêt que peuvent revêtir les investissements étrangers en Tunisie ou tunisiens à l'étranger pour tous les secteurs économiques du pays, il

est utile que ceux-ci soient examinés en premier ressort par un Comité des Investissements, organisme consultatif placé auprès du Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances.

Enfin la Banque Centrale de Tunisie, assistée des banques ayant la qualité d'intermédiaires agréés, est chargée de l'exécution de la règlementation des changes.

2) Le Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances

Le Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances est compétent sur toutes les questions que peuvent poser les relations financières de la Tunisie avec l'étranger. A ce titre, ses activités sont les plus diverses :

- il représente la Tunisie dans les organismes internationaux spécialisés,
- il négocie les accords de paiement,
- il règlemente toutes les opérations de paiement entre la Tunisie et l'étranger,
- il contrôle les mouvements de capitaux avec l'étranger,
- il réprime et sanctionne les infractions à la règlementation des changes,
- il autorise les importations sans paiement et les opérations de compensation privée.

Ces attributions seront exercées au sein du Secrétariat, par la Direction des Relations Economiques Extérieures qui sera compétente en matière de Finances Extérieures.

3) Le Comité des Investissements

Le Comité des Investissements donnera des avis au Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances, sur les investissements étrangers en Tunisie, et sur les investissements tunisiens à l'étranger. Dans le premier cas, il dira s'ils sont conformes aux objectifs du Plan, et dans le deuxième cas, s'il est opportun de les autoriser, compte tenu de nos engagements pris dans le cadre même de ce Plan.

Le Comité présidé par le Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances ou par le Directeur de la Planification, comprendra les représentants des Départements ministériels et des Directions du Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances ayant compétence économique ou financière, ainsi que les représentants de la Banque Centrale de Tunisie.

La Direction des Relations Economiques Extérieures assurera le Secrétariat du Comité.

4) La Banque Centrale de Tunisie

Les attributions de la Banque Centrale sont indiquées dans des Statuts publiés au Journal Officiel de la République Tunisienne sous la loi n° 58-90 du 19 Septembre 1958 et textes subséquents et, en ce qui concerne le contrôle des transferts de fonds à destination des pays et territoires de la zone franc, par la loi du 5 Novembre 1959 et textes subséquents.

.../...

- La Banque Centrale assiste le Gouvernement dans ses relations avec les institutions financières internationales.

- Elle participe aux négociations ayant pour objet la conclusion d'accords de paiement ou de compensation et est chargée de l'exécution de ses accords.

- La Banque Centrale est chargée de l'application de la législation et de la règlementation des changes. A cet effet, elle vise les titres d'importation et d'exportation et accorde les dérogations aux prohibitions en matière de change. Elle est assistée dans ce domaine par les Banques ayant la qualité d'intermédiaires agréés, auxquelles elle peut déléguer certaines de ses attributions.

- La Banque gère la Caisse de l'Etat en matière de devises, ayant le monopole de leur achat et de leur vente. Elle peut les placer à court terme.

5) Les intermédiaires agréés

Les intermédiaires agréés ne sont plus guère habitités, par délégation donnée par la Banque Centrale, à autoriser certains transferts à l'étranger.

D'autre part, avant l'avis n° 90 paru au Journal Officiel du 18-22 Août 1961 et la circulaire d'application diffusée par la Banque Centrale, les intermédiaires agréés pouvaient être autorisés à détenir des devises pour leur compte ou pour le compte de leur clientèle, d'une part et d'autre part, effectuer matériellement les opérations de change.

A présent, le rôle des intermédiaires agréés dans les paiements avec les pays extérieurs à la zone franc se limitent à :

- ouvrir des crédits documentaires auprès des correspondants bancaires étrangers,

- envoyer au recouvrement à leurs correspondants dans le pays de paiement tous effets, chèques, coupons... en devises, sous condition de passer instruction à leurs correspondants de céder à la Banque Centrale le produit de l'encaissement,

- procéder à des recouvrements en devises pour le compte de leurs correspondants étrangers, sous réserve que la couverture de ces opérations s'opère par l'entremise de la Banque Centrale.

Ce régime est à étendre aux paiements avec les pays et territoires de la zone franc, de manière à éviter la qualité de règlementations qu'aucune considération fondamentale ne justifie.

En revanche, lorsque les circonstances permettront l'assouplissement de la règlementation, les intermédiaires agréés pourront entretenir à nouveau des positions de change.-

DIVISION VI

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les investissements bruts qui seront effectués pendant la période triennale dans les différents secteurs s'élèvent à 330 millions de dinars.

Dans cette masse, 60 millions de dinars seront consacrés à l'amortissement, suivant les calculs d'amortissement retenus dans la Perspective Decennale et basés sur l'hypothèse d'une augmentation annuelle de 3 % des investissements nets réalisés d'année en année.

Les investissements nets s'élèvent donc à 270 millions de dinars. Ces investissements ne concernent pas seulement le secteur public et concernent à la fois les investissements publics et privés. Le problème de leur financement se pose en des termes différents selon qu'il s'agit d'investissements publics ou d'investissements privés.

1°) Les investissements publics et privés

Les investissements globaux ont été ventilés en investissements publics et investissements privés selon les critères retenus dans la Perspective Décennale. En effet, il existe des secteurs de base que l'Etat se doit de gérer parce qu'ils conditionnent dans une large mesure tout le développement de l'Economie Nationale. Il en est ainsi par exemple du Secteur de l'Energie et du Secteur des Transports. Parallèlement, l'Etat intervient dans des secteurs qui pourraient en principe relever de l'initiative privée, soit pour stimuler cette initiative éventuellement défaillante soit pour fournir une partie des capitaux dépassant les possibilités des particuliers, soit enfin pour offrir une garantie supplémentaire aux particuliers contre les risques qui autrement auraient inhibé l'initiative privée. Dans certains autres secteurs, l'Etat se bornera par des mesures spécifiques à orienter et encourager l'effort privé dans le sens des directives du Plan.

C'est sur la base de ces considérations et une fois l'analyse détaillée des projets retenus par le Plan effectuée, que l'on a déterminé dans la formation du capital la part qui reviendra à l'Etat et celle qui relèvera du secteur privé.

C'est ainsi que les investissements bruts publics c'est-à-dire les investissements qui seront effectués par l'Administration ont été évalués à 150 millions de dinars, dont 10 millions de dinars iront à l'amortissement et 140 millions de dinars constitueront des investissements nets. Il est à signaler toutefois que les subventions d'équipement aux entreprises privées sont comprises dans ce montant.

Dans ces investissements 22,2 millions de dinars seront affectés à l'agriculture, 35 millions de dinars à l'hydraulique, 53,3 millions de dinars à l'infrastructure et 29 millions de dinars à la formation des cadres.

.../...

Le reste des investissements bruts c'est-à-dire I80 millions de dinars seront réalisés dans le cadre du secteur privé et para-public. Les investissements nets s'élèveront à I30 millions de dinars et l'amortissement à 50 millions de Dinars.

Les investissements seront effectués dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme, de l'artisanat et de la pêche. Signalons que la part des ménages dans les investissements nets privés s'élève à 6 millions de dinars et correspond aux constructions privées.

2°) Le financement des investissements

Ce volume élevé d'investissements nécessite l'existence de sources de financement à la fois considérables et diverses. Ces sources ne sauraient être dans l'etat actuel de l'Economie Tunisienne d'origine purement interne. Il a été donc prévu un financement extérieur.

Un certain nombre d'hypothèses ont été envisagées pour départager les investissements entre les diverses sources de financement.

Ce qui concerne d'abord les projets en cours de réalisation qui seront continués dans le cadre du Pré-Plan, aucun problème particulier ne se pose puisque leur financement est connu.

En ce qui concerne les projets nouveaux leur financement peut se faire soit sur des ressources internes, qu'il s'agit de décomposer en prêt à moyen terme, prêts à long terme et auto-financement, soit sur des ressources extérieures qu'il s'agit d'analyser.

A. - L'EPARGNE

D'après la Perspective Décennale le taux de l'épargne intérieure doit s'élever de 8 % du produit intérieur brut pour atteindre progressivement en I97I le taux-objectif de 26 % du produit intérieur brut.

D'après le tableau économique général, l'épargne intérieur brute est estimée en I964 à environ 75 millions de dinars, pour la période triennale, l'épargne intérieure brute a été estimée à I60 millions de dinars. Cette épargne doit couvrir au cours de la période triennale, la totalité des amortissements évalués a 60 millions de dinars. Donc, l'épargne intérieure nette sera de I00 millions de dinars.

Cette épargne intérieure comprend à la fois l'épargne publique et l'épargne privée. Etudions successivement ces 2 composantes :

1°) L'épargne publique

En comptabilité nationale, l'épargne publique ou administrative est constituee par le solde du compte des opérations courantes de l'Administration. Après une étude minutieuse de ces opérations courantes (recettes et dépenses), le compte de l'Administration a été établi pour l'année I964.

Compte de l'Administration pour l'année I964 :

.../...

(en millions de dinars)

Dépenses		Recettes	
Dépenses courantes	58	Impôts d'Etat	65
Dette	5	Redevance	3
Amortissement	3	Revenus versés par les	
Contribution du Titre I		Entreprises	5
au Titre II	1	Para-fiscalité	2
Total du Budget d'Etat	67	Revenus des Collectivités	
Dépenses des Collecti-		locales (impôts)	10
vités locales	10		
Excédent des recettes	8		
Total :	85	Total :	85

Ce compte fait apparaître une épargne nette égale à 14 millions de dinars et composée de :

- La Dette.....5 millions D.
- La contribution du Titre I aux dépenses d'équipement..1 millions D.
- L'excédent des recettes.....8 millions D.

Total : 14 millions D.

On peut donc estimer que l'épargne nette publique sera au cours de la période triennale de 47 millions de dinars.

2°/ L'épargne nette privée

Cette épargne est constituée par celle des entreprises et celle des ménages. Comme on a estimé l'épargne globale à 100 millions de dinars et l'épargne nette publique à 47 millions de dinars, l'épargne nette privée s'élévera à 53 millions de dinars. Une partie de cette épargne sera utilisée directement par les entreprises ou les ménages pour le financement de leurs investissements. Le reste devra être mobilisé indirectement.

Sur des bases réalistes, il a été estimé que l'auto-financement privée sera, pendant les 3 ans, de 35 millions de dinars pour les entreprises, de 600.000 dinars pour les ménages (auto-financement des constructions privées).

Le solde de l'épargne privée soit 53.000.000 dinars-35.600.000 dinars - 17.400.000 dinars devra donc être mobilisé indirectement. On peut pour le moins prévoir que ce montant viendra augmenter les dépôts bancaires ce qui permettra de nourrir les crédits à accorder à l'économie.

B. - LE FINANCEMENT EXTERIEUR

Pour déterminer la part de l'extérieur dans le financement des investissements il a été tenu compte :

1/ des accords de financement existants et dont l'utilisation est prévue au cours de la période du Pré-Plan triennal.

.... / ....

2/ des possibilités nouvelles envisagées pour le financement des projets nouveaux inscrits dans le Pré-Plan.

I - Les accords de financement en cours

Le recensement des projets en cours d'exécution et dont la continuation et l'achévement sont prévus au cours de la période du Pré-Plan a permis d'évaluer les investissements financés par l'extérieur. Le montant de la participation de l'Extérieur s'éléve à 29 millions de dinars environ et intéresse différents projets dont on peut citer :

- le barrage de l'Oued Nebbana..... 7.000.000 D.
- l'Aérodrome d'El-Aouina..... 2.000.000 D.
- les barrages de l'Ischkeul..... 1.000.000 D.
- le barrage de l'Oued Kasseb..... 1.000.000 D.
- la raffinerie de pétrole..... 5.900.000 D.
- les recherches pétrolières..... 6.000.000 D.
- l'usine de superphosphate..... 3.950.000 D.
- Divers (abattoirs, filature etc...)..... 2.150.000 D.

Total : 29.000.000 D.

Il est à signaler que ce montant de 29 millions de dinars ne correspond pas à la totalité des accords de financement signés mais seulement à la part prévue des dépenses extérieures qui seront réalisées au cours des 3 ans du Pré-Plan.

Le tableau suivant donne la répartition du financement acquis par secteur d'utilisation et par agent bénéficiaire.

Tableau du financement extérieur

(en millions de dinars)

Secteurs \ Agents	Administration	Secteur privé et para-public	Total
Hydraulique	10		10
Infrastructure	2		2
Industrie		17	17
Total :	12	17	29

II - Les accords de financement à réaliser

Ces accords intéressent les projets nouveaux inscrits dans le Pré-Plan de 3 ans. Le financement extérieur envisagé a été calculé avec les hypotèses suivantes :

- les biens d'équipement pourraient dans une très large mesure être financés par l'extérieur soit par des crédits fournisseurs soit par des emprunts à long terme.

- certains projets spécifiques tels que ceux relatifs à l'aménagement des ports de pêche et de commerce, à la réalisation d'une partie du programme de formation des cadres et à la construction de certaines barrages pourraient êt

nancés à concurrence des dépenses en devises par des organismes financiers internationaux tels que la B.I.R.D.

D'après ces hypothèses le financement extérieur attendu, s'élèverait à 61 Millions de dinars pour les 3 ans.

Le tableau ci-après en donne laventilation par secteur d'utilisation et par agent bénéficiaire.

(en millions de dinars)

Secteur d'utilisation / Agent	Administration	Secteur privé et para-public	Total
Energie		6	6
Agriculture		20	20
Industrie		19	19
Hydraulique	4		4
Infrastructure	6		6
Formation des Cadres	6		6
TOTAL	16	45	61

Ainsi l'ensemble du financement extérieur tant acquis qu'envisagé s'éleverait à 90 millions de dinars sur un volume d'investissements nets de 270 millions de dinars soit le tiers des investissements nets :

(en millions de dinars)

Secteur d'utilisation / Agent bénéficiaire	Administration	Secteur privé et para-public	Total
Agriculture		20	20
Industrie		36	36
Hydraulique	14		14
Infrastucture	8		8
Energie		6	6
Formation des cadres	6		6
TOTAL :	28	62	90

C/ Les autres sources de financement

" Les autres sources de financement doivent permettre d'assurer le complément des ressources nécessaires à la couvertures des dépenses d'équipement/Compte tenu du fait que les amortissements sont financés par l'épargne et que pour les investissements nets évalués à 270 millions de dinars la part du financement extérieur a été estimé à 90 millions de dinars et la part d'auto-financement à 35,6 millions de dinars, les autres sources devront procurer un volume de 97;4

.../...

millions de dinars dont 17,4 millions de dinars sont constitués par l'excédent d'épargne nette des entreprises sur leur auto-financement. Signalons qu'il a été admis que ces 22,4 millions de dinars viendront augmenter les dépôts bancaires et constitueront donc une source de financementdes prêts à moyen ou long terme.

La décomposition du financement extérieur et de l'auto-financement par agent (Etat- Entreprises- Ménages)nous permet de connaître la ventilation des besoins qui seront couverts par ces autres sourses de financement et la nature de celles-ci.

Le tableau suivant nous donne cette ventilation

(en millions de d.)

Agents d'exécution / Sources de financement	Financement extérieur	Auto-financement	Besoins	TOTAL
Administration (Investissements nets publics)	18	47	65	140
Entreprises	62	35	27	124
Ménages	-	0,6	5 4	6
TOTAL :	90	82,6	97,4	270

Ainsi l'ensemble des besoins de financement à satisfaire par des sources autres que l'auto-finandement direct ou l'Extérieur, s'élève à 97,4 millions de dinars. Ces besoins intéressent l'Etat pour 65 millions de dinars les Entreprises pour 27 millions de dinars et les Ménages pour 5,4 millions de dinars.

a) Les besoins de l'Etat

Les besoins de l'Etat ne peuvent être couverts que par l'aide extérieur telle l'aide américaine dont bénéficie actuellement la Tunisie ou parla mobilisation de l'épargne. Compte tenu du niveau actuel de l'aide extérieure et des prévisions possibles dans ce domaine, il est escompté un volume de ressources de l'extérieur de 60 millions de dinars. La mobilisation de l'épargne intérieure sous forme d'accroissement des dépôts aux chèques postaux et aux caisses d'épargne, doit permettre de procurer à l'Administration 5 millio de dinars.

b) Les besoins des Ménages

Les besoins des ménages estimés à 5,4 millions de dinars pour le financemen des constructions privées pourront être satisfaits par des crédits locaux à moyen ou long terme conformément à la règlementation actuellement en vigueur.

c) Les besoins des entreprises évalués à 27 millions de dinars ne pourront être satisfaits que par un accroissement du volume des crédits à moyen ou long terme distribués par les Banques.

*

.../...

Ainsi l'analyse des besoins de financement par agent d'utilisation permet de classer les autres sources de financement en 3 catégories :

- des ressources extérieures pour un volume de 60 millions de dinars,
- des prêts à moyen ou long terme pour un montant de 32,4 millions de dinars,

des bons d'équipement ou des dépôts postaux pour un montant de 5 Millions de dinars.

Il convient maintenant d'examiner dans quelle mesure le système bancaire pourra sans trop de pression inflationiste distribuer un volume de 32,4 millions de dinars et quelles seront ses propres ressources.

Signalons tout d'abord que parmi les ressources du système bancaire les dépôts augmenteront de 17,4 millions de dinars correspondants à l'épargne nette privée non utilisée pour l'autoèfinancement des investissements. De même des ressources spéciales (contre partie en dinars des importations de céréales des Etat-Unis en particulier) seront mise à la disposition des banques pour un montant de 3 millions de dinars.

Compte tenu de l'augmentation du produit intérieur brut qui doit passer de 271 millions de dinars à 355 millions de dinars en 1964, les dépôts bancaires et postaux pourront accuser une augmentation globale entre 1961 et 1964 de 40 millions de dinars d'où un volume global des dépôts en 1964 de 1(ordre de 110 millions de dinars.

Autre ressource du système bancaire, la monnaie fiduciaire connaît certainement un certain accroissement passant de 44.295.000 dinars au 31 Septembre 1961 à environ 55 millions de dinars environ au 31 Décembre 1964.

L'évolution des ressources du système bancaire au cours de la période du Pré-Plan peut donc être retracée comme suit :

(en millions de dinars)

Ressources	31 Décembre 1958	31 Décembre 1959	31 Décembre 1960	31 Septembre 1961	31 Décembre 1964
Monnaie fiduciaire	28,9	34,1	39,7	(44,3)	55,0
Monnaie scripturale	53,7	63,3	72,6	(73,5)	110,0
Compte du trésor à la BCE.	7,3	10,9	9,6	(4,8)	10,0
Total des ressources	89,9	108,3	121,9	122,6	175,0

Compte tenu de ces ressources, il paraît possible d'escompter un accroissement du volume des crédits à l'économie de l'ordre de 52 millions de dinars dont 32 millions de dinars de prêts à moyen ou long terme pour le financement des investissements et 20 millions de dinars pour les prêts à court terme (essentiemment des prêts agricoles).

../..

L'évolution des contre-parites des ressources des banques peut être retracée comme suit :

(en millions de dinars)

Contre-parties	31/12/58	31/12/59	31/12/60	31/9/61	31/12/64
Concours à l'économie	50,3	51,7	67,1	(62,6)	115,0
Créances sur l'Etat	17,5	19,3	21,3	(20,4)	22,0
Réserves de change	21,4	38,7	38,6	(39,6)	50,0
Ajustement	+ 0,7	- 3,4	- 5,1		- 8,0
Total des contre-parties	89,9	108,3	121,9	(112,6	175,0

Compte tenu du niveau des réserves de change et du bolume de la monnaie fiduciaire, il apparâit que le systéme bancaire pourra accorder à l'économie le concours de 32,4 millions de dinars nécessaires au financement des investissements, sans pour autont créer une pression inflationiste.

De mme l'évolution des dépôts permettra une augmentation du monsant des bons d'équipement souscrits par les banques, assurant aussi à l'Administrations des ressources nettes de 3 millions de dinars environ? Enfin l'évolution des dépôts dans les chéques postaux et dans les caisses d'épargne permettra à l'Etat de disposer au cours de la période du Pré-Plan de 2 millions de dinars environ.-

C H A P I T R E - I

LA REFORME DE LA FISCALITE

Le rendement de la fiscalité tunisienne ne cesse dans l'ensemble de l'accroître, tant en ce qui concerne les impôts directs que les impôts indirects ainsi qu'on peut s'en rendre compte de la lecture du tableau suivant :

Tableau sur l'évolution des recettes fiscales
de 1957 à 1961
(en Dinars)

Désignation de l'Impôt	Exercice 1957-58 (12 mois)	Exercice 1958-59 (12 mois)	Exercice 1959-60 (12 mois)	Exercice 1960 (9 mois)	Exercice 1961 (12 mois)
Impôts Directs	9.185.000	10.852.000	9.455.000	7.997.000	12.491.000
Impôts Indirects	30.595.000	31.759.000	36.884.000	34.294.000	45.234.000

Cependant, comme le tableau ci-desus le montre également, les recettes fiscales sont constituées principalement par les impôts indirects qui représentent en effet 77,03 % en 1961 de l'ensemble des impôts et taxes (y compris les produits du domaine, les produits des concessions de forêts etc...) alors que les impôts directs s'élèvent à 21,27 % seulement.

Les impôts directs comprennent les impôts sur les revenus réels et les impôts sur les revenus forfaitaires, les premiers plus productifs que les seconds. Les impôts sur les revenus réels sont en effet des impôts modernes (impôts cédulaires et contribution personnelle d'état) tandis que les impôts sur les revenus forfaitaires comportent à côté des impôts représentatifs d'impôts fonciers qui ne posent pas ou peu de problèmes, des impots fonciers proprement dits qui sont archaïques et méritent donc d'être réformés.

Quant aux impôts indirects, les plus importants sont les taxes sur les chiffres d'affaires, les monopoles fiscaux et les droits sur les produits et les transports. Les droits de douane se placent eux aussi, dans ce groupe, depuis l'abrogation de l'Union Douanière franco-tunisienne.

Dans l'ensemble, ces impôts seront réformés pour avoir un rendement meilleur et dans une certaine mesure, pour satisfaire aux exigences de la justice sociale.

1) Les objectifs de la réforme

Au cours de l'année 1961, il a été procédé à la réforme des structures administratives de la fiscalité. A cet effet, les différentes régies financières (Contributions Directes, Contributions Indirectes, Enregistrement) ainsi que leurs services extérieurs (sauf à Tunis) ont fusionné entre eux, ce qui est appelé à améliorer la coordination et le rendement de l'Administration fiscale.

A présent, il s'agit, dans le cadre du Pré-Plan, de précéder à la réforme fixcale proprement dite. Celle-ci doit tendre à la réalisation des objectifs suivants :

- simplifier la règlementation
- améliorer le rendement fiscal
- élargir le champ d'application de la justice fiscale
- utiliser l'impôt pour orienter et stimuler l'économie tunisienne

2° Les grandes lignes de la réforme

Dans le domaine des impôts directs les mesures de réforme les plus importantes tendent à :

1°/ instituer une déclaration unique pour tous les revenus réels

2°/ transformer les impôts fonciers proprement dits, qui sont fondés sur les revenus forfaitaires, en un impôt agricole unique, fondé sur le revenu réel.

3°/ aménager certains impôts directs (Contribution Personnelle d'Etat, patentes, impôt sur les bénéfices des professions non commerciales)

4°/ instituer des affranchissements fiscaux pour favoriser les investissements.

De leur côté, les impôts indirects seront réformés dans le sens suivant :

1/ Les droits d'enregistrement seront modifiés, d'une part, pour accroître la productivité de l'impôt, d'autre part, pour mieux en répartir les charges.

2/ Les taxes sur le chiffre d'affaires seront aménagées de manière à en améliorer la technique, à éliminer les injustices y afférentes et d'une manière générale à les adapter à la situation nouvelle.

3/ Enfin les droits de consommation seront modifiés pour contribuer à la réorientation de l'économie.

3) Le rendement fiscal escompté

La réforme fiscale devra se traduire par un accroissement du rendement de l'impôt. Les prévisions de recettes fiscales inscrites dans le Budget de 1962 sont évaluées globalement à 53.166.000 Dinars. Il est escompté que compte tenu

.../...

de la réforme, les recettes fiscales dont le total atteindra 65.674.000 Dinars en 1964, évolueront comme suit :

TABLEAU DES PREVISIONS DE RECETTES FISCALES DE 1962 à 1964

(en Dinars)

Désignation des recettes	Budget 1962	Prévisions 1963	Prévisions 1964
Impôts Directs	9.718.000	11.840.000	14.320.000
Impôts Indirects	42.460.480	46.435.000	50.071.000
Autres recettes	987.900	1.108.000	1.283.000
Total :	53.166.380	59.383.000	65.674.000

SECTION - 1 - LA REFORME DES IMPOTS DIRECTS

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, une déclaration unique des revenus sera imposée ; en outre, il sera substitué un impôt agricole unique aux impôts fonciers existants ; d'autre part, des aménagements seront apportés à la Contribution Personnelle et à certains impôts cédulaires ; enfin des affranchissements fiscaux seront institués pour favoriser la mobilisation de l'épargne privée.

1°) La déclaration unique

Actuellement, les contribuables commerçants, industriels ou artisans sont tenus de produire chaque année :

- une déclaration de droit fixe à raison de chaque établissement, magasin ou local,
- une déclaration d'acomptes provisionnels de patente,
- une déclaration de Contribution Personnelle de l'Etat.

Les mêmes obligations s'imposent aux membres des professions libérales assujettis à l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales.

La multiplicité des déclarations accroît le formalisme fiscal et alourdit l'action de l'Administration, outre que la fraude fiscale y trouve un terrain favorable. Pour éliminer ces inconvénients, les différentes déclarations seront remplacées par une déclaration unique pour la liquidation et la perception.

1°) Du droit fixe ou proportionnel de patente ou des professions non commerciales.

2°) De l'impôt sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères.

.../....

3) De la Contribution Personnelle d'Etat.

4°) Enfin de l'Impôt agricole, qui doit remplacer les impôts foncier existants.

La déclaration unique qui ne modifie en rien les règles de détermination des bénéfices ou de revenus soumis aux impôts directs, aura pour conséquence de supprimer les rôles, et d'imposer la perception au comptant de la Contribution Personnelle d'Etat et des régularisations en fin d'année de l'impôt sur les traitements et salaires, ce qui améliorera le recouvrement de ces impôts.

2°) <u>L'aménagement de certains impôts directs</u>

a) <u>La Contribution Personnelle d'Etat</u>

La Contribution Personnelle d'Etat qui est un impôt de superposition Basé sur l'ensemble des ressources nettes, n'est pas à réformer sur les points touchant les personnes imposables, les personnes assujetties à l'impôt, le lieu d'imposition et l'assiette de l'impôt.

Par ailleurs, nous avons vu plus haut qu'une première réforme concer la déclaration des revenus qui à l'avenir sera une déclaration unique pour la Contribution Personnelle d'Etat et les autres impôts sur les revenus, d même qu'elle concerne la perception des droits dus, qui à l'avenir, sera faite au comptant, déduction faite des sommes retenues à la source.

Mais la principale réforme vise le calcul de l'impôt. En effet, le rendement de la Contribution Personnelle d'Etat sera accru par le relèvement des taux, la progressivité de l'impôt étant toutefois rendue plus conforme à la justice fiscale. Ainsi, la Contribution Personnelle d'Etat dont les recettes sont, dans le Budget de 1962, évaluées à 1.700.000 Dinars améliorera son rendement au cours des années à venir ; en effet, les recettes s'élèveront, après la réforme à :

1963 : 2.250.000 Dinars
1964 : 2.700.000 Dinars

b) <u>L'impôt de la patente</u>

L'impôt de la patente frappe les revenus nets des personnes physiques ou morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou toute autre activité professionnelle non exemptée expressément de l'impôt.

Il comporte un droit fixe qui constitue un minimum d'imposition et un droit proportionnel. Le premier, établi en fonction d'indices, varie selon les professions, tandis que le second dont le taux ordinaire est de 15% ; est exigible par voie de deux accomptes provisionels et d'un droit de liquidation.

.../...

Toutefois, les personnes physiques qui ne réalisent qu'un chiffre d'affaires annuel égal ou inférieur à 8.000 Dinars, lorsque l'activité consiste à fabriquer, produire, transformer ou vendre, et à 1.500 Dinars dans les autres cas, sont dispensés du droit proportionnel, et ne sont assujettis qu'au droit fixe. On les appelle les patentés forfaitaires. A l'avenir, n'est classée patentée forfaitaire que la personne physique dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas selon les cas 5.000 Dinars ou 1.000 Dinars. La réforme a pour objet d'instituer plus d'équité dans l'imposition et d'améliorer le rendement de la patente.

D'autre part, en matière de droit proportionnel, il paraît utile d'alléger la trésorerie des personnes physiques, en dispensant celles-ci du paiement d'acomptes provisionnels.

En plus de ces mesures de réforme, nous savons que la déclaration unique qui est prévue, s'étendra à la liquidation et à la perception de la patente et nous verrons par ailleurs que sous certaines conditions, les bénéfices réinvestis seront défalqués du calcul de la patente.

La réforme améliorera le rendement de l'impôt ainsi que l'illustrent les chiffres de prévision ci-dessous :

1962	:	3.830.000
1963	:	4.000.000
1964	:	5.150.000

c) <u>L'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales</u>

Sont soumises à cet impôt toutes personnes physiques ou morales (à l'exception des sociétés de capitaux qui sont assujettis obligatoirement à la patente) qui exercent une profession ou une activité non commerciale ou non comprise expressément dans les exemptions.

Cet impôt obéit aux mêmes règles que l'impôt de la patente quant à sa structure (droit fixe, droit proportionnel) à son assiette, au mode de règlement, à la définition des assujettis. Cependant, alors que le taux du droit porportionnel en matière de patente est de 15 %, il n'est que de 12,5 % en ce qui concerne les professions non commerciales, ce qui est déjà inéquitable en soi, mais qui au surplus constitue une anomalie là où la fraude fiscale apparaît importante. C'est pourquoi il est prévu d'aligner le taux du droit proportionnel sur celui qui s'applique en matière de patente, soit 15 %.

Le relèvement du taux et l'action qui sera entreprise pour juguler la fraude (notamment à la faveur de l'institution de la déclaration unique) permettront d'améliorer le rendement de l'impôt en 1964. A cet égard, les prévisions s'établissent comme suit :

.../...

(en Dinars)

1962	:	280.000
1963	:	210.000
1964	:	380.000

d) L'impôt agricole unique

Les impôts représentatifs d'impôts fonciers ne seront pas touchés par la réforme qui vise uniquement les impôts fonciers proprement dits.

Ceux-ci sont de deux sortes. Les uns sont des impôts matriciels (canoun des palmiers, canoun des arbres fruitiers) qui sont assis par pied d'arbre avec d tarifs différents suivant l'espèce de l'arbre et suivant les régions. Les autres sont des impôts sur déclaration (cultures maraîchères, taxe sur le bétail, khodor de Djerba) . Les uns et les autres sont calculés forfaitairement.

Ces impôts présentent de nombreux inconvénients. En effet, outre qu'ils sont très peu productifs (par exemple, l'impôt sur les cultures maraîchères rapporte 30.000 Dinars par an alors que la production est évaluée à 5.000.000 de Dinars environ), ces impôts mobilisent une machine administrative trop coûteuse, obligent à des recensements difficiles, ne s'adaptent pas aux fluctuations de la production, enfin avantagent les gros au détriment des petits exploitants.

Aussi bien les cinq impôts fonciers seront remplacés par un impôt agricole unique :

- dont l'assiette sera plus large, puisqu'il s'appliquera aussi aux produits de la forêt, de l'aviculture et de l'apiculture,

- qui assujettira le propriétaire comme le locataire (cela pour sauvegarder les droits du fisc),

- et dont le taux sera fixé à 5 % sur la base des recettes brutes annuelles procurées par la réalisation (cession, conservation, transformation) des produits imposables, sauf pour les produits du bétail qui feront l'objet d'une imposition particulière.

A cet égard, il n'est pas inutile de préciser que l'impôt agricole ne pourra être calculé sur la base des recettes nettes, qu'une fois que les structures économico-sociales de l'agriculture seront assez développées et que l'appareil administratif sera assez rodé pour permettre un calcul sûr de ces recettes nettes.

Enfin, l'impôt sera perçu par voie de la déclaration unique des revenus dont il a été traité plus haut.

.../...

Ajoutons que par ailleurs, sont déduits de l'impôt sous certaines conditions que nous verrons plus loin, les réinvestissements de revenus agricoles, effectués sous forme de constructions d'immeubles, d'installations agricoles, de matériel agricole, enfin d'achat et de mise en valeur de terres en friche par le moyen de la complantation.

Les mesures de réforme indiquées ci-dessus laissent prévoir un accroissement du rendement de l'impôt, ainsi que nous le reproduisons dans le tableau suivant :

TABLEAU DE L'EVOLUTION DU RENDEMENT FISCAL DANS L'AGRICULTURE EN FONCTION DE LA REFORME DE L'IMPOT AGRICOLE UNIQUE

(en Dinars)

Désignation de la recette	Budget 1962	Prévisions 1963	Prévisions 1964
Impôt agricole unique.....		550.000	700.000
Canoun des palmiers.....	55.000		
Impôts sur les cultures maraîchères	30.000		
Canoun des arbres fruitiers..	180.000		
Khodor de Djerba	3.000		
Impôt sur le bétail	140.000		
Total	408.000	550.000	700.000

3) Les mesures destinées à encourager les investissements

Dans le cadre du Pré-Plan triennal, la part des entreprises privées dans les investissements nets, peut être estimée à 180.000.000 Dinars sur un total de 270.000.000 Dinars.

Si nous défalquons de ces 180.000.000 Dinars, ce qui sera consacré à l'amortissement soit 50.000.000 Dinars environ, nous remarquerons que les entreprises privées devront consacrer 130.000.000 Dinars environ aux investissements nouveaux.

Or, comment financer ces 130.000.000 Dinars d'investissements nouveaux? Ce sera par la mobilisation de l'épargne et par le recours au crédit à moyen et long terme tant intérieur qu'extérieur. Celui-ci donnera environ 77.000.000 Dinars Il restera donc 53.000.000 de Dinars à trouver par la mobilisation de l'épargne.

La fiscalité aide déjà à la mobilisation de l'épargne. Ainsi le paragraphe 2 de l'article 36 ter du code de la Patente dispose que pour le calcul de l'impôt définitivement exigible, les sociétés visées à l'article 36 bis de même code (essentiellement les sociétés constituées en la forme commerciale) ont droit à une ristourne égale à 6% de la partie des bénéfices effectivement utilisés

.../...

pour la réalisation en Tunisie d'investissements nouveaux se rapportant au développement de l'activité productrice de l'entreprise ou au renouvellement de ses installations de production.

Cependant, compte tenu de la grande masse des investissements nets à financer par l'épargne (53.000.000 de Dinars), d'autres mesures fiscales sont nécessaires pour contribuer à la mobilisation de celle-ci. Elles font l'objet de la réforme nouvelle.

La réforme pose comme principe que les personnes physiques en ce qui concerne la Contribution Personnelle d'Etat et les personnes morales en ce qui concerne l'impôt de la patente, l'impôt sur les bénéfices de professions non commerciales ou l'impôt agricole pourront obtenir une réduction de l'impôt, si elles réinvestissent effectivement en Tunisie, tout ou partie de leurs bénéfices ou revenus en Tunisie et provenant des exploitations industrielles, commerciales ou artisanales, ou provenant des exploitations agricoles, des professions non commerciales ou des revenus, traitements et salaires.

Cependant, tout réinvestissement ne donnera pas lieu à la réduction de l'impôt. Pour ce faire, il faudra qu'il soit employé dans la construction ou l'extension d'immeubles, dans des installations industrielles, commerciales ou agricoles (y compris l'acquisition de matériels lourds ou de matériels agricoles) ou dans la mise en valeur de terrains précédemment en friches par des plantations ou des cultures industrielles, vivrières ou maraîchères.

Autre condition pour l'application de la réduction, les réinvestissements devront faire l'objet d'un programme détaillé qui sera soumis à l'approbation préalable du Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances.

Enfin, et d'une manière générale, les investissements devront constituer des éléments stables de l'actif et à ce titre, être immobilisés et conservés comme moyens d'exploitation pendant une durée de trois ans.

SECTION - II - LA REFORME DES IMPOTS INDIRECTS

Bien qu'elle soit inscrite dans le Pré-Plan, la réforme du tarif douanier tunisien ne sera pas traitée ici. En effet, l'objectif à atteindre étant, non pas le rendement fiscal, mais la protection des secteurs économiques tunisiens en voie de développement. Cette réforme a été analysée dans la partie consacrée au Commerce Extérieur.

La réforme des impôts directs sera donc limitée :

.../...

- aux droits de mutation et d'enregistrement
- aux droits de consommation
- aux taxes sur le chiffre d'affaires.

Elle ne tendra pas seulement à améliorer le rendement de l'impôt mais aussi à orienter l'évolution économique et sociale du pays

1) Les droits de mutation

Les droits de mutation concernent les mutations à titre onéreux, les successions et les donations entre vifs.

La réforme portera sur les deux dernières seulement, elle n'entraînera pas moins un accroissement du rendement fiscal :

	(en dinars)
1962 :	980.000
1963 :	1.200.000
1964 :	1.300.000

a) Les successions

Dans le cadre de la réforme, l'impôt sur les successions pourra par certains de ses aspects, s'assimiler à un impôt sur le capital, A cet effet :

- Les taux d'imposition seront fortement élargis, le prélèvement fiscal d'autant plus large que les liens de parenté seront plus éloignés,
- La progressivité de l'impôt sera plus accentuée,
- Les abattements par enfant ascendant ou époux seront réduits et les abattements de droits par enfant à charge des successibles supprimés.

Enfin, d'autres mesures sont envisagées pour prévenir la fraude et renforcer le recouvrement de l'impôt. Les plus importantes concernant les obligations imposées aux assureurs ; ainsi ces derniers qu'ils soient ou non constitués en sociétés et qu'ils soient Tunisiens ou étrangers, devront exiger le certificat du Receveur de l'Enregistrement constatant l'acquittement ou la non exigibilité de l'impôt; avant de se libérer de toutes sommes ou valeurs dues en vertun d'un contrat d'assurances sur la vie ou d'une police d'assurances contre les accidents.

b) Les donations entre vifs

Devant le renforcement de l'impôt sur les successions, les parties seraient tentées de recourir aux donations pour échapper aux impositions successorales, si l'impôt sur les donations entre vifs n'était pas réformé par la même occasion.

.../...

La réforme porte sur les deux points suivants :

- Les tarifs des donations sont relevés
- est supprimé le tarif réduit en faveur des donations-partages (lesquelles ne sont pas compatibles avec les dispositions du Droit Tunisien, ou en faveur des donations consenties par contrat de mariage (lesquelles bénéficient déja de l'exemption prévue par le décret du 27 Juin 1954).

2) Les droits d'enregistrement

La réforme concernant les droits d'enregistrement conduira selon les cas, à la réduction ou au relèvement des taux de droits.

Les taux seront réduits de 13% à 9% et de 3% à 2% en ce qui concerne respectivement le droit perçu sur les ventes de fonds de commerce et le droit perçu sur les ventes de marchandises neuves. Cette mesure est destinée à mettre fin à la discrination dont pâtissent les biens mobiliers par rapport aux immeubles, depuis que le droit exigible sur les mutations d'immeuble à titre onéreux a été ramené de 15 % à 10 M (loi budgétaire du 31 Mars 1958).

En revanche, les taux de certains droits d'enregistrement seront relevés ainsi qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous :

DESIGNATION DU DROIT	TAUX ANCIEN	TAUX NOUVEAU
Actes de cession de créances.....	1	1,5 %
Actes de partage	0,5 %	1 %
Formation et prorogation de Sociétés .	1 %	1,5%
Cessions de parts sociales	1 %	3 %
Cessions d'obligations négociables ...	1 %	1,5%
Taux sur les assurances :		
- navigation maritime ou aérienne	4 %	4,8%
- incendie	25 %	30 %
- assurances sur la vie	3 %	3,6%
- assurances des crédits à l'exportation	0,20%	0,25%
- autres assurances	6 %	7,20%

Les mesures de relèvement de taux, analysées ci-dessus, conduiront à un accroissement du rendement fiscal :

(en dinars)

1962 : 970.000

1963 : 1.100.000

1964 : 1.250.000

.../...

3°.- Les droits de consommation.-

Le produit des droits de consommation évoluera de la façon suivante, au cours de la préiode triennale :

- (en Dinars) -

1962..... 8.053.000
1963..... 8.839.000
1964..... 9.340.000

Certains droits de consommation sur les épices donneront lieu à des relèvements de taux, en attendant que la réforme définitive soit réalisée dans le cadre de la révision du tarif douanier. En revanche, quelques droits seront réduits pour aider au développement de certains secteurs économiques.

4°.- Les taxes sur les chiffres d'affaires.-

Le rendement des taxes sur les chiffres d'affaires sera nettement amélicré au courc de la péricde triennale du Pré-Plan, ainsi que le laissant apparaître les prévisions suivantes :

- (en binars) -

1962..... 14.167.000
1963..... 16.135.000
1964..... 17.720.000

A cet effet, un certain nombre de mesures seront prises. En particulier, la taxe de consommation qui a le caractère d'une taxe de luxe frappera les produits à un taux uniforme de 15%, alors que jusqu'ici, le taux le plus généralement appliqué est de 10 %.

x

x x

Les réformes qui viennent d'être analysées ne revêtent aucun caractère limitatif. Au contraire les circonstances pourront-elles conduire au cours de la période du Pré-Plan, à les compléter par d'autres mesures.

CHAPITRE II.-

- LE CREDIT-

1.- Place du Crédit dans le Pré-Plan.-

Pour favoriser le démarrage de la production, l'équipement du pays, la réalisation du programme de contructions, enfin l'essor des exportations, les Pouvoirs Publics mettront à la disposition des utilisateurs, des facilités de crédit sur une échelle considérable. Ils le feront avec l'aide des banques du secteur public et du secteur privé.

Cependant ils veilleront à ce que les facilités de crédit n'ouvrent pas la voie à l'inflation et à la hausse des prix.

2°.- La situation du crédit en Tunisie à la veille du Pré-Plan.-

La politique du Crédit est définie par le Gouvernement assisté de la Banque Centrale de Tunisie qui est chargée, tout particulièrement, d'exercer le controle de la circulation monétaire et de la distribution du crédit.

En dehors de la Banque Centrale qui fait seulement office de Banque d'émission, et qui appartient au secteur public, le système bancaire comprend un secteur para-étatique et un secteur privé lui-même composé de Banques dont les capitaux ne sont pas tous tunisiens et dont certaines sont des filiales de banques étrangères. Précisions que l'activité bancaire n'est pas soumise aux règles posées par le décret-loi du 30 Août 1961 sur l'exercice des activités commerciales.

Le crédit est distribué par les Banques sans aucune spécialisation bien définie entre elles. Faute de garanties suffisantes, le crédit agricole est moins bien loti que le crédit Commercial ou Industriel et par ailleurs le Crédit à long terme est quasiment inexistant, faute d'épargne mobilisable. Quant aux Crédit Coopératif, il démarre avec la Banque Coopérative, nouvellement instituée.

Les Banques accordent du crédit en prélèvant sur leurs dépôts qui se sont développés depuis l'institution du contrôle des transferts de fonds sur la zone franc (13 Janvier 1959) ou en faisant appel au réescompte de la Banque Centrale de Tunisie.

Celle-ci pratique des taux très bas allant de 2% à 6%.

Les crédits à l'économie suivent un mouvement ascensionnel :

- (en Dinars) -

Décembre	1958	50.300.000
Décembre	1959	51.714.000
Juin	1960	52.730.000
Décembre	1960	67.135.000
Juin	1961	73.032.000
Octobre	1961	74.988.000

.../...

Le réescompte de la Banque Centrale représente 17 % de l'ensemble des crédits à l'économie, sans que toutefois l'émission monétaire correspondante ne fasse craindre pour la stabilité monétaire, la circulation fiduciaire étant couverte à plus de 70 % par les réserves d'or et de devises.

Présisons enfin que les bons d'équipement souscrits par les Banques représentent près de 20 % de la totalité de leurs ressources.

3/ - Les objectifs du Pré-Plan

En matière de crédits, les objectifs du Pré-Plan sont :

- de sélectionner le crédit, les plus larges facilités devant être accordées au crédit à l'équipement.
- de trouver les garanties nécessaires au développement du crédit agricole,
- d'encourager le Crédit Coopératif,
- d'instituer un Conseil National du Crédit,
- de réorganiser et d'assainir le système bancaire.

A/ - Les facilités de crédit dans le cadre du Pré-Plan -

D'une manière générale, le développement de l'économie inscrit dans le Pré-Plan, requiert des facilités de crédit et le financement des investissements à concurrence de 32 Millions de Dinars. Cependant, selon la règle appliquée avec succés dans d'autres pays, l'expansion ne devra pas se faire au détriment de la stabilité monétaire.

a) - Taux d'intérêts -

Les taux appliqués par la Banque Centrale de Tunisie sont parmi les plus bas taux pratiqués dans le monde. Ils sont, à ce jour, fixés comme suit :

- Escompte d'effets de transaction sur la Tunisie 3%
- Escompte d'effets sur l'étranger et mobilisation de crédits à l'exportation 2%
- Mobilisation d'effets publics.....3,25%
- Escompte d'effets de financement 3%
- Escompte d'effets de mobilisation de crédits à moyen terme 3,5%
- Avances sur titres en compte-courant.....6%

Ces taux ont été calculés, compte tenu en particulier de la nécessité d'accroître la production et de développer les exportations. Ils pourront continuer à s'appliquer sans crainte pour la stabilité monétaire, les liquidités étant loin d'avoir atteint le seuil de la saturation.

../..

Cependant, nous ne terminerons pas cette partie sans dire que de toute évidence les taux appliqués par les banques primaires doivent continuer à être fixés par stricte référence aux taux de la Banque Centrale.

b) - Le crédit à court terme -

En accord avec le Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances, la Banque Centrale soumet à une réglementation restrictive le financement des ventes à tempérament. Or il se trouve que la plupart des biens visés sont importés et que leur importation donne lieu déjà au versement du cautionnement institué par la loi du 6 Novembre 1961.

En dehors de ce cas particulier qui pourra faire l'objet d'aménagement de détail, le crédit à court terme ne soulève pas de difficultés techniques, à l'exception de celles qui ont trait au Crédit Agricole en Général et que nous examinerons en détail un peu plus loin.

Il reste que la politique du crédit à court terme, devra contribuer aussi à l'assainissement des secteurs professionnels et notamment du secteur commercial.

c) - Le crédit à moyen terme -

Les crédits à moyen terme sont destinés au financement des investissements à caractère productif (développement des moyens de production, réalisation de certaines exportations) amortissables sur une période relativement courte ne dépassant généralement pas cinq ans. Ils sont exceptionnellement et dans un but social, utilisés pour le financement de la construction d'habitations suivant des modalités particulières qui permettent à ces crédits d'être alimentés par l'émission monétaire pendant les cinq premières années de leur durée.

Les crédits à moyen terme pour l'exportation sont pour ainsi dire inexistants, en raison du sous-développement de l'économie tunisienne.

Quant aux dépenses d'équipement, elles sont en partie financées par les ressources propres des entreprises, mais la plus grande partie du financement provient des disponibilités bancaires, de l'intervention de la Banque Centrale, enfin des liquidités du Fonds Spécial Renouvelable ou du Fonds Spécial Agricole, sans oublier que pour certains biens d'équipement importés de l'étranger, des crédits accordés par les fournisseurs avec la garantie d'organismes spécialisés de leurs pays respectifs, bénéficient aux importateurs tunisiens.

Enfin les crédits à moyen terme affectés au financement de la construction d'habitations sont essentiellement alimentés par l'émission monétaire pendant les cinq premières années de leur durée.

../..

Dans le cadre du Pré-Plan, les crédits à moyen terme pour l'équipement et la construction seront sollicités encore plus qu'ils ne le sont actuellement. L'intervention de la Banque Centrale sera plus sensible et par conséquent plus grande sera l'émission monétaire. L'effort envisagé pour le financement des investissements inscrits dans le pré-plan s'élève à 32 millions de Dinars environ. Cependant celle-ci sera soulagée en bonne partie par le relai entre les banques primaires et l'Institut d'émission que constituera la Société Nationale d'Investissement. Celle-ci sera un des principaux sinon le principal organisme tunisien à contracter des emprunts à l'étranger et aura aussi la possibilité d'en affecter la contre-valeur du réescompte des crédits à moyen terme.

d) - Le crédit à long terme -

Le crédit à long terme n'est pas à rechercher auprès des banques et il ne pourra pas non plus être financé par l'émission monétaire sans risques graves pour la stabilité monétaire et enfin de compte pour l'expansion de l'économie.

Les deux sources de financement, théoriquement possibles sont donc : l'épargne et les prêts étrangers . L'épargne, aujourd'hui quasiment inexistante, sera aidée à se constituer dans le cadre du Pré-Plan. Elle sera néanmoins mobilisée en partie pour la réalisation des investissements publics et des investissements privés . C'est dire que la part de l'épargne dans le financement du crédit à long terme ne dépassera pas des limites relativement modestes.

Restent les prêts étrangers. Ils peuvent revêtir deux formes: recours aux marchés financiers étrangers ou aides inter-étatiques et internationales . Dans les deux cas, la Société Nationale d'Investissement aura un rôle prépondérant à jouer. Il semble cépendant que le recours direct aux marchés financiers doive donner moins de résultats que le recours aux organismes internationaux Banque Internationale de Dévelcppement, Agence Internationale de Développement, Société Financière Internationale.

En outre, la Tunisie pourra compter sur une aide extérieure d'origine étatique dont la plus importante viendra probablement des Etats Unis d'Amérique, et revêtira la forme d'un prêt à long terme.

L'aide extérieure présente le double avantage de constituer une source de financement externe (affectation des devises à des dépenses à l'étranger) et une source de financement interne qui consiste à se servir de la contre-valeur des devises à la mobilisation du crédit à long terme.

.../...

Les Banques Nationales, c'est-à-dire la Société Tunisienne de Banque, la Banque Nationale Agricole, voire la Banque Coopérative, pourront effectuer des opérations de crédit à long terme, en utilisant leurs disponibilités propres. Mais, ainsi que nous le disions plus haut, la Société Nationale d'Investissement qui aura un rôle essentiel dans la mobilisation de l'épargne et de l'aide extérieure, sera par excellence, le pourvoyeur du crédit à long terme .

B/ - Le Crédit Agricole -

Un des obstacles au développement de l'agriculture a été l'insuffisance du volume du crédit dispensé au secteur agricole, aggravé par des déséquilibres de répartition tant au niveau des tailles d'exploitation qu'à l'échelle des différentes formes du crédit .

Il s'agit donc d'augmenter le montant global des crédits affectés au secteur agricole de manière telle que les disponibilités financières puissent correspondre aux besoins qui ont été chiffrés pour la réalisation des actions sectorielles prévues pendant les trois ans .

S'agissant de la structuration du crédit et de la réforme de sés organes de distribution, il est utile de rappeler qu'lles ne peuvent être conçues et entreprises qu'en fonction du remodelage des structures foncières et des actions sectorielles de modernisation de l'agriculture.

Pour ce faire il est indispensable de passer en revue les différents secteurs devant accéder au crédit, d'éxaminer les organes répartiteurs de crédit correspondants et de distinguer les différentes formes de crédits demandés .

Par ailleurs, cette répartition de crédit pose le problème de sa bonne utilisation, le crédit supervisé étant lié à l'autofinancement pour une mobilisation réelle et compléte de l'épargne agricole.

Le démarrage des réformes de structure doit s'opérer pendant la période triennale, amenant ainsi une nouvelle classification des diverses formes d'exploitation des terres agricoles, qu'on peut établir schématiquement comme suit :

- Terres domaniales exploitées par l'office
- Secteur coopératif dans le Nord et le Centre-Sud
- Secteur moderne
- Secteur traditionnel

Il est évident que l'ensemble de ces secteurs ne peut être attibutaire de crédits d'un seul organe de distribution : la structure juridique des terres, leur taille, leur mode d'exploitation s'y opposent.

.../...

D'une manière générale trois sources de financement sont prévues pour leur alimentation en crédit.

- Sagissant du secteur moderne, la Banque Nationale agricole doit continuer à être son vis-à-vis bancaire, toutefois le volume de crédits mis à sa disposition doit être nettement augmenté.

- La Banque Coopérative doit alimenter le crédit destiné au secteur coopératif et traditionnel dans la mesure où ce dernier englobe des exploitations de moins de quarante Ha. Au dessus de cette superficie il appartient à la B.N.A. à assurer la distribution du crédit.

- La gestion des terres domaniales doit pouvoir dégager une plus value affectée au financement des investissements de mise en valeur. Toutefois, en cas de déséquilibre saisonnier ou inter-annuel, un relais budgétaire ou bancaire est prévu pour y remédier.

Il est à noter que si la B.N.A. fonctionne depuis plus de deux années, la Banque coopérative et "l'Office des terres domaniales" viennent d'être créés et sont encore dans une période de démarrage. Il leur est nécessaire, dans les premiers temps, d'élargir leur emprise géographique par une plus grande régionalisation.

Quant aux diverses formes de crédit, il s'agit de les adapter à ces nouvelles structures. C'est ainsi que le crédit à court, moyen et long terme doit être attribué par chaque organe distributeur au secteur auquel il est destiné.

Ce regroupement du crédit, sous ses diverses formes, permet de synchroniser l'aide de l'Etat et des organismes de crédit à un secteur donné. C'est ainsi que l'attribution, des crédits de campagne, des crédits d'équipement pour l'achat de matériel et des crédits à long terme pour le financement d'un programme de plantation doit être effectuée par le même organisme (B.N.A. - ou Banque coopérative).

Cette contralisation du crédit par secteur doit faciliter l'adoption d'une politique d'ensemble à l'égard de celui-ci et le contrôle de son application.

Par ailleurs, ce regroupement de l'ensemble du crédit à l'échelle de chaque organe de distribution doit permettre la mise en place d'une procédure du crédit supervisé, procédure indispensable pour l'orientation générale des investissements et la bonne utilisation de l'aide financière de l'Etat.

L'unification des sources d'aide financière est d'autant plus nécessaire que dans la plupart des cas, il y a association de la subvention, avec le crédit, et liaison du moyen et long terme avec le court terme, tant il est vrai que toute action dans l'agriculture est complexe et met en jeu diverses formes d'interventions.

Dans cet esprit, si un petit agriculteur désire planter un Ha d'arbres fruitiers, il peut obtenir, par le jeu de l'aide aux plantations une part de subvention pour le sous-solage, le reste étant couvert par le crédit à long terme

../..

l'autofinancement la subvention et le crédit lui assurant ainsi la couverture de l'ensemble de ses frais

Il en résulte qu'une opération de mise en valeur nécessite souvent la combinaison de la subvention et du crédit.

De ce fait, la centralisation de toutes ces opérations financières s'impose; l'organe de distribution du crédit doit avoir à sa disposition toutes les formes d'aide financières, aux fins d'une utilisation rationnelle et coordonnée.

Il reste évident que le département de l'agriculture gardera le contrôle de l'utilisation des subventions par les organes du crédit.

Par ailleurs, cette centralisation doit faciliter l'institution du contrôle du crédit utilisé par les agriculteurs : les dépenses une fois effectuées, sont facturées et présentées au paiement à la Banque.

Cette procédure de crédit supervisé doit éviter tout emploi non prévu de l'aide dispensée.

Le double contrôle, à l'échelle du département de l'agriculture (service régional) pour l'octroi du crédit, et au niveau de la Banque, quant à son utilisation effective, doit garantir la pleine utilisation de l'aide financière de l'Etat aux fins prévus par le plan triennal.

C.- Le Crédit Coopératif

Le secteur coopératif n'étant pas développé : le crédit coopératif a été jusqu'ici très peu pratiqué en Tunisie. Il n'en sera plus de même dans le cadre du Pré-Plan, eu égard à la place important réservée aux Coopératives dans le développement futur de l'économie tunisienne.

A cet effet, les Pouvoirs Publics ont déjà créé par le loi du 7 Juillet 1961 la Banque Coopérative dont nous verrons plus loin quelles sont les attributions exactes.

Signalons toutefois que dans sa structure actuelle, la Banque Coopérative est un établissement public fonctionnant essentiellement au moyen de ressources étatiques. Aussi bien le crédit qu'elle dispense n'est-il pas coopératif mais bénéficie-t-il principalement (et non exclusivement) aux coopératives. Il n'en sera autrement qu'une fois que le Capital de la Banque qui actuellement est dans sa totalité souscrit par l'Etat, aura été racheté par les Coopérateurs. Mais un tel objectif ne sera pas atteint de sitôt, car il suppose qu'au préalable, les structures coopératives se soient développées dans le pays.

Ainsi, dans les trois années à venir, l'effort sera axé principalement vers la constitution de Caisses Régionales de Crédit Coopératif. Leur capital sera souscrit entièrement par les coopérateurs et elles pourront bénéficier d'avances de la Banque Coopérative, dont l'activité s'orientera progressivement vers le réescompte coopératif.

../..

D. Le Conseil National du Crédit et l'association professionnelle des Banques.

Un Conseil National du Crédit est appelé à assister le Gouvernement et la Banque Centrale dans la définition des grandes lignes de la politique du Crédit. Il orientera celle-ci dans la voie tracée par le Pré-Plan, tout en lui permettant de faire face aux impératifs de la conjoncture.

Le Conseil National du Crédit sera également compétent pour des directives dégager aux banques en ce qui concerne notamment les méthodes techniques et les conditions de rémunération des services rendus. La création de nouveaux guichets, le classement des banques, la modification des structures juridiques ou financières des établissements de crédit seront soumis à son agrément. Enfin il pourra prendre des sanctions contre les banques qui n'observeraient pas ses prescriptions.

Les mesures arrêtées par le Conseil National du Crédit et dûment entérinées par les Pouvoirs Publics, seront exécutées par la Banque Centrale et l'Association Professionnelle des Banques ou sous leur contrôle.

Le Conseil National du Crédit recevra la composition suivante :

Le Secrétaire d'Etat au Plan et aux Finances,

Le Gouverneur de la Banque Centrale

Le Directeur de la Planification

Les représentants des Départements ou Services intéressés

Les représentants des Organisations Nationales et des Banques Nationales

Un représentant des Banques privées

Le représentant de l'Association Professionnelle des Banques.

L'Association Professionnelle des Banques

Une Association Professionnelle des Banques sera créée; elle sera compétente pour :

- représenter et défendre les intérêts des banques auprès des Pouvoirs Publics,
- appliquer ou faire appliquer les mesures prises par le Conseil National du Crédit concernant l'organisation et le fonctionnement des banques,
- coordonner l'activité des banques et gérer leurs services communs,
- formuler des avis sur les demandes de création de nouvelles banques,
- assurer la discipline professionnelle.

E - L'organisation bancaire -

a) Les Banques Nationales

Ce qu'on désigne sous la dénomination de banques nationales sont des organismes financiers dont le capital est en totalité ou en majorité souscrit par l'Etat et dont la majorité du Conseil d'Administration, y compris le Président-Directeur Général, est désignée par les Pouvoirs Publics et représente l'Etat.

Les Banques Nationales qui sont pris plusieurs participations dans des sociétés d'économie mixte et qui sont associées par le Gouvernement à la définition et à l'exécution de la politique économique et financière, sont à ce jour, au nombre de 4 :

- La Société Tunisienne de Banque, qui par ailleurs détient la majorité du capital de la Société Franco-Tunisienne de Banque.

- La Banque Nationale Agricole

- La Banque Coopérative

- La Société Nationale d'Investissements

Compte tenu de la place essentielle de ces organismes financières dans l'activité bancaire du pays et de leur intervention chaque jour plus grandissante dans la vie économique, l'Etat se devra d'exercer sur eux un contrôle efficace. Ainsi, sa participation au Capital devra-t-elle rester, sinon exclusive, du moins très nettement majoritaire, par ailleurs, le rôle du Conseil d'Administration, où les représentants de l'Etat siègent en majorité, et les attributions du Contrôleur financier, désigné par les Pouvoirs Publics, seront accrus ou révitalisés.

D'autre part, les Banques Nationales seront plus spécialisées qu'elle ne le sont actuellement.

La Société Tunisienne de Banque et la Banque Nationale Agricole dispenseront comme actuellement du crédit à court et à moyen terme. Toutefois la Banque Nationale Agricole aura une action plus prononcée dans le crédit Agricole. Le Crédit à long terme sera quant à lui, administré principalement par la Société Nationale d'Investissement, ce qui ne veut pas dire que les deux banques Nationales citées ci-dessus seont incompétentes en la matière.

Outre le Crédit à long terme, la Société Nationale d'Investissements interviendra dans le Crédit à moyen terme mais uniquement comme relai obligatoire entre les Banques primaires et la Banque Centrale pour l'accés réescompte. Ajoutons que la Société Nationale d'Investissements pourra émettre des emprunts à court, moyen et long terme et que comme banque de développement, elle aura tout particulièrement à effectuer des études portant sur la création, l'extension ou la transformation d'entreprises économiques ainsi qu'à financer ces entreprises par participation à leur capital.

../..

Quant à la Banque Coopérative, instituée par la loi du 7 Juillet 1961 sa mission est double. D'une part, comme banque coopérative et populaire elle effectue toutes opérations de Crédit au profit des coopératives, des artisans et des marins et d'une manière générale de toutes personnes dont l'activité professionnelle ou la surface économique est trop modeste pour leur donner accés au crédit bancaire, de droit commun. D'autre part, le Banque est chargée par la loi du 7 Juillet 1961, de promouvoir l'éducation et le développement coopératifs. Nous avons vu plus haut qu'au fur et à mesure que le Coopération se sera développée en Tunisie, le Capital de la Banque sera de plus en plus racheté par les Coopérateurs et elle-même transformera de plus en plus en Banque Centrale des caisses régionales de Crédit Coopératif.

b) Les Banques privées

Le decret-loi relatif aux conditions d'exercice de certaines activités commerciales ne s'applique pas aux Banques. Or si les dispositions de ce décret-loi s'y appliquaient, aucune banque privée exerçant son activité en Tunisie ne pourrait plus continuer à fonctionner, sans en avoir obtenu l'autorisation expresse du Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances.

En effet, ni les banques de statut tunisien, ni à plus forte raison les banques qui sont les filiales d'organismes bancaires étrangers, ne satisfont à toutes les conditions posées par l'article 3 du décret-loi du 30 Août 1961 (sauf la Société Franco-Tunisienne de Banque et de Crédit qui est une finiale de la Société Tunisienne de Banque) savoir :

- être constituée conformément aux lois en vigueur et avoir son siège en Tunisie.

- avoir son capital représenté à concurrence de 50 % au moins par des titres nominatifs détenus par des personnes physiques ou morales tunisiennes.

- avoir son conseil d'administration, constitué en majorité par des personnes physiques de nationalité tunisienne.

- avoir sa direction générale assumée par des personnes physiques de nationalité tunisienne.

Il n'est pas envisagé, dans le cadre du Pré-Plan, d'étendre aux banques toutes les dispositions du décret-loi du 30 Août 1961 ni d'interdire aux filiales de banques étrangères d'exercer leur activité en Tunisie.

Ce qui sera en revanche demandé aux banques privées, c'est d'aider effectivement le Gouvernement à réaliser sa politique de Crédit.

CONCLUSION

--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

Le Pré-Plan triennal 1962-64 constitue bien, par l'ensemble des réformes qu'il introduit, un plan de transition entre un passé où l'économie tunisienne a du faire face à de nombreux problèmes découlant de l'indépendance et la période couverte par la Perspective Décennale pendant laquelle le développement sera non seulement stimulé mais aussi discipliné et organisé. Il est ainsi destiné à modifier les structures actuelles qui freinent la croissance, de mettre en place de nouvelles structures, et d'organiser sur une base collective et réfléchie la lutte que notre peuple à unanimement décidée contre le sous développement économique et social. En outre, le Plan triennal est la première étape, la phase de démarrage de la Perspective Décennale. Les moyens qui seront mis en oeuvre pendant les trois ans à venir, permettront à la fois d'adapter notre économie aux exigences d'un développement harmonieux et rationnal et de faciliter la réalisation des objectifs fondamentaux de la nation.

Comme la Perspective Décennale, dont il s'inspire et dans le cadre de laquelle il s'inscrit, ce Pré-Plan exprime la ferme résolution du peuple tunisien de venir à bout du sous-développement par des moyens appropriés et cohérents. Il traduit en même temps que la profonde aspiration au bien-être du peuple tunisien, l'effort d'organisation, d'abnégation et de sacrifice que notre peuple s'impose pour que les buts fondamentaux à long terme soient pleinement atteints. Notre peuple est ainsi conscient du prix à mettre pour assurer un développement rapide de notre économie et il est prêt à mettre ce prix parce qu'il sait que ce Plan autant que ceux qui le suivront sera à son service. Ce Plan sera à son service parce que son objet principal n'est pas d'opérer une simple et artificielle croissance de l'économie nationale mais plutôt de réaliser un développement dont les fruits bénéficieront au peuple et notamment aux couches les plus déshéritées, celles qui souffrent particulièrement de la misère et des tares du sous-développement : à mesure que le niveau de l'emploi s'élèvera , que se répandra l'instruction et que la qualification professionnelle s'améliorera, les revenus de ces couches seront accrus et, partant, leur bien-être matériel.

C'est en vue de cette amélioration constante du bien-être que d'importantes réformes de structures seront mises en oeuvre dans le cadre du présent Pré-Plan. Les structures de production seront rénovées et renforcées : le secteur traditionnel de l'agriculture sera modernisé et, grâce à la transformation de ses méthodes culturales et au regroupement des exploitations, participera mieux à l'accroissement de la production intérieure; l'artisanat verra lui aussi une modernisation de ses techniques de production, une meilleure structuration et bénéficiera des progrès de l'industrialisation; cette industrialisation elle-même ne concernera pas que les industries manufacturières mais aussi les industries de base, source de nouvelles activités et préalable à l'auto-développement.

.../...

Les structures de nos échanges extérieurs, particulièrement de nos importations seront modifiées dans le sens favorable à l'équipement du pays. De même les circuits de distribution seront réformées en vue de rapprocher le consommateur du producteur, de lutter contre la hausse du coût de la vie et d'assainir une bonne fois le secteur commercial.

L'Administration elle-même, instrument de l'exécution du Pré-Plan et de la promotion économique, sera adaptée aux nouvelles tâches. En particulier, il est essentiel que le développement aboutisse à l'amélioration de la situation des différentes régions et atténue, jusqu'à son élimination définitive, le grave déséquilibre régional actuel. La réforme administrative permettra de faire coïncider, sauf exception, d'une part, les circonscriptions des administrations centrales (circonscriptions forestières et minières par exemple) et des organismes para-administratifs et d'autre part, les gouvernorats. A l'intérieur même des Départements Ministériels, une coordination s'impose entre les services qui ont des prolongements régionaux, coordination pouvant être réalisée par des chefs de circonscription qui seront nommés à cet effet. Enfin, l'Administration régionale devra être coordonnée et stimulée au niveau de la région par des commissaires régionaux qui relèveront du Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances et qui établiront une liaison étroite et constante entre les services régionaux et les services de planification, en vue d'une meilleure information sur les régions et d'une exécution aussi rigoureuse que possible du Pré-Plan. La déconcentration de l'administration économique sera, en outre, renforcée par la création d'Unités Régionales de Développement (U.R.D.) instruments de développement à l'échelon local et, quand les actions à mener sont d'une certaine ampleur, par la création d'offices de mise en valeur.

Cependant, pour efficaces et adaptéesque soient ces différentes mesures, il est essentiel de souligner que la réalisation des objectifs du présent Plan suppose une adhésion, plus encore, un enthousiasme populaire sans faille. Il faut que chaque citoyen se rende compte que le Plan est une oeuvre collective, exprime les aspirations profondes et la volonté résolue de toute la communauté tunisienne, qu'il est en outre l'instrument adéquat du développement et du progrès économique et social. Il faut également que chaque citoyen prenne conscience des sacrifices, des limitations temporaires, de la stricte discipline que l'exécution du Plan exige de tous. Il faut enfin, que chacun mobilise toutes ses facultés et toutes ses possibilités et les consacre à la pleine réussite de cette oeuvre nationale pour le bien de tous, pour le progrès, pour le développement et l'avenir de la Tunisie.

	Agricultures Pêches Sylviculture.	Industries Extractives	Denrées Alimentaires	Boissons	Tabacs	Textiles
Agriculture, Sylviculture, Pêche	30.050	-	37.958	6.030	288	1.250
Industries Extractives	10	40	79	-	-	-
Denrées Alimentaires	640	-	13.875	50	-	-
Boissons	-	-	-	-	-	-
Tabac	-	-	-	-	-	-
Textiles	240	-	10	-	-	5.482
Habillement	-	-	-	-	-	-
Bois et Ameublement	855	245	-	609	-	-
Papier et Articles	-	3	200	10	67	-
Imprimerie et Edition	-	-	-	-	-	-
Cuir et Chaussures	-	-	-	-	-	-
Caoutchouc et articles	-	-	-	-	-	-
Produits chimiques	7.451	450	100	-	-	130
Dérivés du Pétrole	2.900	598	224	63	4	-
Produits minéraux non métalliques	-	-	49	124	-	-
Métallurgie appareils électriques	4.000	615	175	124	51	82
Industries Diverses	-	-	-	-	-	-
Autres services	-	-	-	-	-	-
Construction et Travaux Publics	-	-	-	-	-	-
Electricité, Gaz et Eaux	100	309	350	47	10	49
Transports et Communications	-	-	-	-	-	-
Banque, Assurance, Commerce	2.950	864	5.690	990	189	990
T O T A L	49.196	3.124	58.700	8.053	609	7.983

TABLEAU GENERAL DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (AU PRIX A LA PRODUCTION DE 1957)

UTILISATIONS INTERMEDIAIRES

INDUSTRIES MANUFACTURIERES																				
Habillement	Articles Bois Liège Ameublement	Papier Articles en papier	Impression Edition	Cuir Chaussures	Articles caoutchouc	Produits chimiques	Dérivés Pétrole Charbon	Produits minéraux non métalliques	Métal. App. Elec. Matériel Transport	Industries diverses	Total Industries manufacturées	Autres Services	Construction et Travaux Publics	Electricité Gaz Eaux	Transports Communications	Commerce Banque Assurances	Total de la Consommation Intermédiaire	Co
-	316	750	-	1.242	-	160	-	-	-	47	48.247	-	-	-	-	-	78.297	
-	-	-	-	-	-	2.891	-	240	1.708	-	4.918	50	2.760	230	100	-	8.208	
-	-	-	-	-	-	790	-	-	-	-	14.715	-	-	-	-	-	15.355	
-	-	-	-	-	-	20	-	-	-	-	20	-	-	-	-	-	20	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
1.160	-	-	-	-	10	5	-	4	-	-	6.671	-	-	-	-	-	6.911	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	1.869	-	-	30	-	-	-	-	-	-	2.508	-	3.156	-	427	-	7.191	
-	-	327	300	-	-	228	-	878	-	-	2.010	-	-	-	-	522	2.535	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500	-	-	-	385	885	
-	-	-	-	2.165	-	-	-	-	-	-	2.165	-	-	-	-	-	2.165	
-	-	-	-	-	175	-	-	-	-	-	175	-	-	-	889	-	1.064	
-	60	52	50	20	30	6.286	-	-	1.000	-	7.728	-	1.163	-	-	-	16.792	
-	75	7	15	65	6	358	5.334	872	376	16	7.415	-	1.011	1.025	1.273	430	14.652	
-	-	34	-	-	-	-	-	-254	-	-	461	-	10.432	-	-	-	10.893	
54	158	42	27	135	-	500	94	480	5.865	65	7.852	375	6.750	626	2.956	528	23.702	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	180	180	-	-	-	-	-	180	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.540	-	-	360	3.200	5.100	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
41	77	73	28	17	20	200	4	960	265	13	2.154	562	1.157	45	217	1.680	6.224	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	300	-	-	-	22.700	23.000	
223	1.120	455	175	723	78	1.834	1.360	1.347	1.254	109	16.537	1.404	12.430	923	2.834	-	37.942	
1.478	3.675	1.740	595	4.397	319	13.272	6.792	5.035	10.468	630	123.756	4.731	38.859	2.849	9.056	29.445	261.016	

nsommation Finale	Exportation	Formation brute de Capital	Total des Emplois	Production	Importation	Total des Ressources
56.513	8.608	900	144.318	134.336	9.982	144.318
250	10.660	-	19.018	17.156	1.862	19.018
50.320	16.070	-	81.745	74.700	7.045	81.745
4.265	9.270	-	13.555	13.385	170	13.555
1.500	-	-	1.500	1.420	80	1.500
14.580	400	-	21.891	14.403	7.488	21.891
9.430	15	-	9.445	4.030	5.415	9.445
1.440	100	-	8.731	5.981	2.750	8.731
530	1.400	-	4.465	2.265	2.215	4.465
1.600	25	-	2.510	1.355	1.155	2.510
5.750	-	-	7.915	7.065	850	7.915
1.255	-	-	2.319	469	1.850	2.319
7.020	4.858	-	28.670	18.143	10.527	28.670
3.330	-	-	17.982	12.682	5.300	17.982
1.320	354	-	12.567	9.908	2.659	12.567
6.260	2.510	28.700	61.172	15.100	46.072	61.172
3.190	-	250	3.620	1.600	2.020	3.620
29.600	-	-	34.700	33.700	1.000	34.700
-	-	84.000	84.000	84.000	-	84.000
3.762	-	-	9.986	9.986	-	9.986
13.000	1.000	-	37.000	35.000	2.000	37.000
62.400	7.800	11.300	119.442	119.442	-	119.442
277.315	63.070	125.150	726.551	616.111	110.440	726.551

	INDUSTRIES MANUFACTURIERES																
	Agricultures Pêches Sylvicultures	Industries Extractives	Denrées alimentaires	Boissons	Tabacs	Textiles	Habillement	Articles Bois liège Ameublement	Papier articles en papier	Impressions Editions	Cuir Chaussures	Articles Caoutchouc	Produits Chimiques	Dérivés Pétrole Charbon	Produits minéraux non métalliques		
Animaux Vivants																	
Viande																	
Lait			1.290														
Laine et poils						1.000											
Peaux et Cuirs											1.242						
Oeufs																	
Volaille																	
Autres																	
Blé tendre	691		9.200														
Blé dur	3.252		6.246														
Riz																	
Orge	4.070			71													
Légumineuses	3.172		21														
Betterave			400														
Artichauts			30														
Tomates			604														
Pommes de terre																	
Piments			331														
Autres légumes																	
Agrumes																	
Raisins de table																	
Raisins de vin				5.965													
Dattes																	
Olives			17.667														
Melons-pastèques																	
Autres fruits			607														
Fourrage	18.850																
Café			732														
Thé																	
Tabac					200												
Lin	15					40											
Coton						210											
Divers			380		88										160		
Alfa									750								
Bois brut								275									
Liège								41									
Poissons			450														
Eponges																	
TOTAL :	30.050	-	37.958	6.036	288	1.250	-	316	750	-	1.242	-	160	-	-		

Métal. Aé. Elec. Matériel Transport	Fabrications diverses	Services	Construction	Electricité Gaz eaux	Transport communication	Commerce Banque Assurances	Total de la consommation intermédiaire	Consommation finale	Exportation	Formation brute de Capital	Total des emplois	Production	Importation	Total des ressources
									100	900	1.000	700	300	1.000
								10.000	260	-	10.260	10.260	-	10.260
							1.290	2.760	-	-	4.050	4.050	-	4.050
							1.000	-	-	-	1.000	1.000	-	1.000
							1.242	-	600	-	1.842	1.842	-	1.842
							-	2.025	-	-	2.025	2.000	25	2.025
							-	2.350	50	-	2.400	2.400	-	2.400
							-	500	-	-	500	500	-	500
							9.891	130	-	-	10.021	6.080	3.941	10.021
							9.498	5.150	3.778	-	18.426	18.426	-	18.426
							-	400	-	-	400	-	400	400
							4.141	270	-	-	4.411	4.411	-	4.411
							3.193	1.510	35	-	4.738	4.738	-	4.738
							400	-	-	-	400	400	-	400
							30	270	210	-	510	510	-	510
							604	1.440	100	-	2.144	2.144	-	2.144
							-	1.270	100	-	1.370	736	634	1.370
							331	680	-	-	1.011	1.011	-	1.011
							-	4.647	200	-	4.847	4.847	-	4.847
							-	1.480	1.020	-	2.500	2.500	-	2.500
							-	950	50	-	1.000	1.000	-	1.000
							5.965	-	-	-	5.965	5.965	-	5.965
							-	4.500	300	-	4.800	4.800	-	4.800
							17.667	540	-	-	18.207	18.207	-	18.207
							-	1.368	20	-	1.388	1.388	-	1.388
							607	7.753	300	-	8.660	8.260	400	8.660
							18.850	-	-	-	18.850	18.850	-	18.850
							732	-	-	-	732	-	732	732
							-	2.670	-	-	2.670	-	2.670	2.670
							200	-	-	-	200	-	-	200
							55	-	-	-	55	55	-	55
							210	-	-	-	210	210	-	210
	247						875	930	200	-	2.005	1.400	605	2.005
							750	-	-	-	750	750	-	750
							275	270	-	-	545	270	275	545
							41	-	500	-	541	541	-	541
							450	2.650	260	-	3.360	3.360	-	3.360
-							-	-	525	-	525	525	-	525
	247						78.297	56.513	8.608	900	144.318	134.336	9.982	144.318

Tableau II

Electricité, Gaz, Eaux	Transport communication	Commerces, Banques, assurances	Total de la consommation intermédiaire.	Consommation finale	Exportation	Formation brute de capital	Total des emplois	Production	Importation	Total des Ressources
	100		490	100			590		590	590
-3			230				230	230		230
			66	150	150		366	366		366
			1640		4060		5700	5700		5700
					3100		3100	3100		3100
			1650		3200		3200	3200		3200
					150		1800	1800		1800
			132				132	-	132	132
			1050				1050	-	1050	1050
			2850				2850	27600	90	2850
230	100	-	8108	250	10660	-	19018	17156	1862	19018

INDUSTRIE EXTRACTIVE

UTILISATION INTERMEDIAIRES

INDUSTRIES MANUFACTURIERES																
Textiles	Habillement	Articles bois, liège, Ameublement	Papier Articles en papier	Impression Edition	Cuir chaussures	Articles caoutchouc	Produits chimiques	Dérivés pétrole charbon	Prod. minéraux non métal.	Métal. app. Electr. Matériel Transport	Fabrication, diverses	Services	Construction et travaux publics	Electricité, Gaz, Eaux	Transports communications
							17		240	28		50			100
							1640								
										1650					
							132								
							1050								
							52			38			2760		
-	-	-	-	-	-	-	2891	-	240	1768	-	50	2760	230	100

Tableau II

	Agricultures Pêches Sylviculture.	Industries Extractives.	Denrées Alimentaires	Boissons	Tabacs	Textiles	Habillement	I Artic bois, lièg meubl ment
INDUSTRIES EXTRACTIVES								
Houille		40	23					
Gaz Naturel								
Sel	10		56					
Phosphates 65 75								
Fer								
Plomb zinc								
Pyrites de Fer								
Souffre								
Produit de Carriere								
Total	10	40	79	-	-	-	-	

Tableau : III

DENREES ALIMENTAIRES

UTILISATION INTERMEDIAIRES

	Agricultures, Sylvicultures, Pêches,	Industries Extractives	INDUSTRIES MANUFACTURIERES												
			Denrées Alimentaires	Boissons	Tabacs	Textiles	Habillement	Articles Bois, liège, Ameublement.	Papier articles en papiers	Impression, Edition	Cuir, chaussures	Articles cacutchouc	Produits chimiques	Dérivés petrole charbon	Pr Mi no ta cu
Lait concentré			5												
Beurre			5												
Fromage															
Farine de cereales			8.640												
Semoule			1.570												
Son	640														
Corps gras															
Huile d'olive			410												
Huile grignons													790		
Huiles végétales															
Conserves de viande															
Conserves de poissons															
Sucre			550	50											
Café_trituré															
Sucrerie															
Cacao			60												
Pates alimentaires															
Boulangerie															
Conserves de légumes															
Conserves de fruits															
Divers			600												
Sucre brut			2040												
T O T A L	640	-	13875	50	-	-	-	-	-	-	-	-	790	-	

DENREES ALIMENTAIRES

…TURIERES											
…es …houc	Produits chimiques	Dérivés petrole charbon	Produits Minéraux non métalurgiques	Metal. App. Ecl matériel transport	Fabrication diverses	Services	Construction et Travaux Publics	Electricité, Gaz, Eaux	Transport, communication	Commerces Banques Assurances	Total de la consommation intermediaire
											5
											-
											8640
											1570
											640
											-
											410
	790										790
											-
											-
											-
											600
											-
											-
											60
											-
											-
											-
											-
											600
											2040
	790	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15355

Tableau : III

Consommation finale	Exportation	Formation brute de capital	Total des Emplois	Production	Importation	Total des Ressources
630	-		630	-	630	630
1020	-		1025	550	475	1025
2040	-		2040	1130	910	2040
3945	-		15585	12585	-	12585
4470	1200		7240	7240	-	7240
-	1000		1640	1640	-	1640
50	-		50	50	-	50
12500	8590		21500	21500	-	21500
-	610		1400	1400	-	1400
130	-		130	-	130	130
215	-		215	15	200	215
755	700		1455	1305	150	1455
4445	-		5045	5045	-	5045
1540	-		1540	1540	-	1540
1175	75		1250	1000	250	1250
130	-		190	-	190	190
1595	225		1820	1820	-	1820
12370	-		12370	11970	400	12370
1030	2650		3680	3650	30	3680
640	900		1540	1500	40	1540
1640	120		2360	760	1600	2360
-			2040	-	2040	2040
50320	16070	-	81745	74700	7045	81745

Tableau : IV

	UTILISATION INTERMEDIAIRES														
			INDUSTRIES MANUFACTURIERES												
	Agricultures, Sylvicultures, pêches,	Industries, Extractives,	Denrées alimentaires	Boissons	Tabacs	Textiles	Habillement	Articles bois liège, ameublement	papier articles en papiers,	Impression, Edition	cuir chaussures	articles caoutchouc	produits chimiques	Dérivés petrole charbon
BOISSONS														
Vins.....														
Biere														
Alcool.....													20	
Glaces.....														
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20	-

	UTILISATION INTERMEDIAIRE													
			INDUSTRIES MANUFACTUREES											
	Agricultures, Sylviculturs, pêches,	Industries Extractives	Denrées alimentaires	Boissons	Tabacs	Textiles	Habillement	Articles bois, liège, amoublement	Papier articles en papiers	Impression, Edition	cuir, chaussures	Articles caoutchouc	produits chimiques	Dérivés pétrole charbon
TABAC.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau : IV

E R E S																
rivés trole rbon	produits minéraux non métalliques	métal- app. Elec. matériel transport	Fabrications Diverses	Services	Electricité Gaz-Eaux	Construction	Transport communication.	Commerces, Banques, assurances	Total de la consommation intermédiaire	Consommation finale	Exportation	Formation brute de capital	Total des Emplois	Production	Importation	Total des Ressources
									-	1.400	9.270	-	10.670	10.600	70	10.670
									-	970	-	-	970	920	50	970
									20	-	-	-	20	20	-	20
									-	1.895	-	-	1.895	1.845	50	1.895
-	-	-							20	4.265	9.270	-	13.555	13.385	170	13555

Tableau V

Tableau : V

E E S																
Dérivés étrole arbon	Produits minéraux non métalliques	metal. app. élec- matériel transport	Fabrications diverses	Services	Electricité, Gaz-Eaux	Construction	Transport communication.	Commerces, banques, assurances	Total de la consommation intermédiaire	Consommation finale	Exportation	Formation brute de capital	Total des emplois.	Production	Importation	Total des Ressources.
-	-	-							-	1500	-	-	1500	1420	80	1500

TABLEAU : VI

	UTILISATIONS INTERMEDIAIRES														
			INDUSTRIES MANUFACTURIERES												
	Agricultures Pêches Sylvicultures.	Industries Extractives	Denrées Alimentaires	Boissons	Tabacs	Textiles	Habillement	Articles Bois Liège Ameublement	Papier Articles en papier	Impression Edition	Cuir Chaussures	Articles caoutchouc	Produits chimiques	Dérivés Pétrole Charbon
Coton						33								
Tissus de soie						-								
Fils						514								
Tissus							300							
Fils de laine						2.500								
Tissus de laine							500							
Lin						20								
Tissus de lin						110								
Fils de coton						2.010	200							
Tissus de coton							160							
Fils autres végétaux						45								
Tissus autres végétaux												10		
Tapis														
Dentelles														
Corderie	220													
Sacs d'emballage	20		10										5	
Couverture														
Jute						250								
TOTAL	240	-	10	-	-	5.482	1.160	-	-	-	-	10	5	-

T E X T I L E S

Tableau

s: Dérivés: Pétrole Charbon	Produits minéraux non métal liques	Métal. App.Elec Matériel Transport	Fabrica-tions Diverses	Services	Construc tion	Electri-cité Eaux Gaz	Trans-port Communi-cation	Commerce Banque Assuran-ces	Total de la Consommation Inter-médiaire	Consommation Finale	Formation Brute de Capital	Exportation	Total des Emplois	Production	Importation	Total des Ressources
									33	-			33	-	33	33
										110			110	55	55	110
									514	-			514	284	230	514
									300	3.350			3.650	1.320	2.330	3.650
									2.500	-			2.500	1.700	800	2.500
									500	4.570			5.070	4.100	970	5.070
									20	-			20	-	20	20
									110	-			110	-	110	110
									2.210	110			2.320	1.470	850	2.320
									160	4.690			4.850	3.800	1.050	4.850
									45	-			45	-	45	45
									10	220			230	105	125	230
									-	440		50	490	490	-	490
									-	440			440	250	190	440
									220	320			540	110	430	540
	4								39	-		300	339	339	-	339
									-	330		50	380	380	-	380
									250	-			250	-	250	250
-	4	-	-	-	-	-	-	-	6.911	14.580		400	21.891	14.403	7.488	21.891

Tableau : 7 - HABILLEMENT - Tableau : 8 - Bois AMEUBLEMENT - Tableau : 9 - PAPIER - Tableau : 10 - EDITION.

	UTILISATIONS INTERMEDIAIRES															
			INDUSTRIES MANUFACTURIERES													
	Agricultures, Pêches, Sylvicultures	Industries extractives.	Denrées alimentaires	Boissons	Tabacs	Textiles	Habillement	Articles bois, liège, ameublement.	papier articles en papiers	Impression Edition	Cuir chaussures.	articles caoutchouc	produits chimiques	Dérivés pétrole charbon
HABILLEMENT														
Broderie														
Bonneterie														
Vêtements														
Friperie														
Coiffure														
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BOIS ET AMEUBLEMENT														
Bois sciés								1679						
Robotés								90						
Ouvrages en Bois	855	245		524										
Ouvrages en liège				85				100			30			
Total	855	245	-	609	-	-	-	1869	-	-	30	-	-	-
PAPIER														
Cellulose														
Papier	-	3	200	10	67	-	-	-	327	300	-	-	228	-
Total	-	3	200	10	67	-	-	-	327	300	-	-	228	-
Edition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau : 7 - HABILLEMENT - Tableau 8 : AMEUBLEMENT - Tableau : 9 - PAPIER - Tableau : 10 EDITION.

rivés olo bon	Prod. minéraux non métal	metal. app. Elec- matériel transport	Fabrications Diverses	Services	Construction	Elect. Gaz Eaux	Transports communications	Commerces Banques Assurances.	Total de la consommation intermediaire	Consommation Finale	Exportation	Formation brute de capital	Total des emplois	Production	Importation	Total des ressources
										440	15		455	440	15	455
										3.020			3.020	930	2020	3.020
										5.310			5.310	2.500	2810	5.310
										550			550	80	470	550
										110			110	80	30	110
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9.430	15		9.445	4.030	5415	9.445
					1060				2739	-	-	-	2.739	500	2239	2.739
					400				490	-	-	-	490	144	346	490
					1696		427		3747	1.440	-	-	5.187	5037	150	5.187
									215	-	100	-	315	300	15	315
-	-	-	-	-	3156	-	427		7191	1.440	100	-	8.731	5981	2750	8.731
	878	-							-	-	1400	-	1.400	1400	-	1.400
			-	-	-	-	-	522	2535	530	-	-	3.065	850	2216	3.065
			-	-	-	-	-	522	2535	530	1400	-	4.465	2250	2215	4.465
-	878															
-	-	-	-	500	-	-	-	385	885	1600	25		2.510	1355	1155	2.510

TABLEAU XI

CUIR ET CHAUSSURES

	UTILISATIONS INTERMEDIAIRES															
			INDUSTRIES MANUFACTURIERES													
	Agricultures pêches Sylviculture	Industries Extractives	Denrées alimentaires	Boissons	Tabacs	Textiles	Habillement	Articles Bois liège Ameublement	Papier articles en papier	Impression Edition	Cuir Chaussures	Articles caoutchouc	Produits chimiques	Dérivés pétrole charbon	Produits minéraux non métalliques
CUIR ET CHAUSSURES																
Cuir et peaux											2.165					
Chaussures																
Ouvrages en cuir																
TOTAL :	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.165	-	-	-	-	
CAOUTCHOUC																
Caoutchouc brut												150				
Chaussures en caoutchouc																
Pneumatiques												25				
Autres ouvrages																
TOTAL :	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	175	-	-	-	

TABLEAU XII

CAOUTCHOUC

roduits himiques	Dérivés pétrole charbon	Produits minéraux non métal-liques	Métallur-gie Appa-reils maté-riels trans ports	Fabrications diverses	Services	Construc-tions et travaux publics	Electrici-té Gaz Eaux	Transports Communi-cations	Commerce Banques Assurances	Total de la consommation inter-médi-aires	Consommation finale	Exportation	Formation brute de capital	Total des emplois	Production	Importation	Total des ressources
										2.165	-	-	-	2.165	1.865	300	2.165
										-	4.945	-	-	4.945	4.700	245	4.945
										-	805	-	-	805	500	305	805
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.165	5.750	-	-	7.915	7.065	850	7.915
										150	-	-	-	150	-	150	150
										-	90	-	-	90	90	-	90
								889		914	465	-	-	1.379	179	1.200	1.379
										-	700	-	-	700	200	500	700
-	-	-	-	-	-	-	-	889	-	1.064	1.255	-	-	2.319	469	1.850	2.319

TABLEAU : XIII

	UTILISATIONS INTERMEDIAIRES																
			INDUSTRIES MANUFACTURIERES														
	Agricultures Pêches Sylviculture.	Industries Extractives	Denrées Alimentaires	Boissons	Tabacs	Textiles	Habillement	Articles Bois Liège Ameublement	Papier Articles en papier	Impression Edition	Cuir Chaussures	Articles caoutchouc	Produits chimiques	Dérivés Pétrole Charbon	Produits minéraux non métalliques
Hyper															
Superphosphate simple	500														
Superphosphate triple	1.821														
Engrais azotés	2.880														
Engrais potassiques	950														
Acide sulfurique													2.700		
Acide phosphorique		50											450		
Soufre raffiné													112		
Savons													75		
Explosifs		300													
Dérivés du gaz													80		
Peintures-couleurs						130		60		50			59		
Huile de lin													750		
Parfumerie															
Produits pharmaceutiques													640		
Produits organiques	100	100	100						52			30	585		
Allumettes															
Insecticides	1.200												70		
Produits plastiques															
Autres produits											20		175		
Produits organiques													590		
TOTAL	7.451	450	100	-	-	130	-	60	52		20	30	6.286	-	-

C H I M I E

TABLEAU : XIII

MEDIAIRES																
RES																
Produits chimiques	Dérivés Pétrole Charbon	Produits minéraux non métalliques	Métal. App. Elec. Matériel Transport	Fabrications Diverses	Services	Electricité Gaz Eaux	Construction	Transport Communication	Commerce Banque Assurances	Total de la Consommation Intermédiaire	Consommation Finale	Exportation	Formation brute de Capital	Total des Emplois	Production	Importation	Total des Ressources
										-	-	800		800	800	1	800
										500	-	-		500	500		500
										1.821	-	3.658		5.479	5.479		5.479
										2.880	-			2.880	-	2.880	2.880
										950	-			950	-	950	950
2.700										2.700	-			2.700	2.700	-	2.700
450										500	-			500	500	-	500
112										112	-			112	112	-	112
75										-	1.550			1.550	1.520	30	1.550
										375	200	100		675	550	125	675
80			500							580	-			580	580		580
59							1.163			1.462	-			1.462	1.062	400	1.462
750										750	-			750	750		750
										-	630	300		930	780	150	930
640										640	2.000			2.640	1.040	1.600	2.640
585										967	-			967		967	967
										-	80			80		80	80
70			500							1.200	90			1.290		1.290	1.290
										570	420			990	270	720	990
175										195	2.050			2.245	1.500	745	2.245
590										590	-			590		590	590
6.286	-	-	1.000	-	-	-	1.163	-	-	16.792	7.020	4.858	-	28.670	18.143	10.527	28.670

Tableau : 14 - DÉRIVES DU PETROLE - Tableau : 15 - **P.M.N.E.** - Tableau : 16 - METAUX ET INDUSTRIES DES METAUX.

	UTILISATIONS INTERMEDIAIRES																
			INDUSTRIES MANUFACTURIERES														
	Agricultures, pêches, Sylvicultures.	Industries Extractives	Denrées alimentaires	Boissons	Tabacs	Textiles	Habillement	Articles, bois, liège, ameublement	papier articles en papiers	Impression, Edition	Cuir chaussures.	articles caoutchouc	Produits chimiques	Dérivés pétrole charbon	prod. minéraux non métal	a... T...
DERIVES DU PETROLE																	
Dérivés du petrole	2.900	598	224	63	4	-	-	75	-	15	65	6	358	34	872		
Petrole brut.....														5300			
Total	2.900	598	224	63	4	-	-	75		15	65	6	358	5334	872		
PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES																	
Ciments.....															220		
Chaux.....									34						34		
Plâtre.....																	
Briques.....																	
Tuiles.....																	
Fourdis.....																	
Verre et produits en verre			49	124													
Céramique.....																	
Autres produits.....																	
Total	-	-	49	124	-	-	-	-	34	-	-	-	-	-	254		
METAUX ET INDUSTRIES DES METAUX																	
Ferrailles.....																	
Plomb d'ouvrage.....																	
Machines et metaux.....	4000	615	175	124	51	82	54	158	42	27	135	-	500	94	480		
Total	4000	615	175	124	51	82	54	158	42	27	135	-	500	94	480		

Tableau : 14 DERIVES DU PETROLE - Tableau : 15 P.M.N.M. Tableau : 16 - METAUX ET INDUSTRIES DES METAUX

TERMEDIAIRES ACTURIERES										Total de la consommation intermediaire	Consommation Finale	Exportation	Formation brute de capital	Total des emplois	Production	Importation	Total des Ressources
its ues	Dérivés pétrole charbon	prod. minéraux non métal	metal. app. Elec- matériel Transport	Fabrications Diverses	Services	Electricité Gaz, Eaux	Construction	Transport communication	Commerces, banques, assurances								
8	34	872	336														
	5300			16	-	1.018	1.025	1.273	430	9.352	3.330			12.682	12.682	-	12.682
										5.300				5.300		5.300	5.300
8	5334	872	336	16	-	1.018	1.025	1.273	430	14.652	3.330			17.982	12.682	5.300	17.982
		220															
		34				4.170				4.390		334		4.724	4.724		4.724
						1.[illegible]				1.228				1.228	1.228		1.228
						180				180				180	180		180
						428				428				428	428		428
						66				66				66	66		66
						20				20				20	20		20
						780				953	465			1.418	300	1.118	1.418
						2.756				2.756	855	20		3.631	2.144	1.787	3.631
						872				872				872	818	54	8.872
	-	254	-														
				-	-	10.432	-	-	-	10.893	1320	354	-	12.567	9.908	2.659	12.567
			100														
			490							100	-	510	-	610	610	-	610
C	94	480	5275							490	-	2.000	-	2.490	2.490	-	2.490
				65	375	6.750	626	2.956	528	23.112	6260	-	28.700	58.072	12.000	46.072	58.072
C	94	480	5865	65	375	6.750	626	2.956	528	23.702	6260	2.510	28.700	61.172	15.100	46.072	61.172

TABLEAU XVII

INDUSTRIES DIVERSES

TABLEAU XVIII

AUTRES SERVICES

TABLEAU XIX

CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS

	UTILISATIONS INTERMEDIAIRES															
			INDUSTRIES MANUFACTURIERES													
	Agricultures Pêches Sylviculture	Industries Extractives	Denrées Alimentaires	Boissons	Tabacs	Textiles	Habillement	Articles Bois Liège Ameublement	Papier Articles en papier	Impression Edition	Cuir Chaussures	Articles caoutchouc	Produits chimiques	Dérivés Pétrole Charbon	Prod. minéraux non métalliques	
INDUSTRIES DIVERSES																
Bijouterie																
Imprimerie																
Horlogerie																
Autres produits																
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES SERVICES																
CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS																
ELECTRICITE GAZ																
Electricité, Gaz et eaux	100	309	350	47	10	49	41	77	73	28	17	20	200	4	960	
TRANSPORTS																
COMMERCES ET BANQUES	2.950	864	5.690	990	189	990	223	1.120	455	175	723	78	1.834	1.360	1.347	

LEAU XIX

ET TRAVAUX PUBLICS

TERMEDIAIRES

RIERES

Produits chimiques	Dérivés Pétrole Charbon	Prod. Minéraux non métal	Métal. App. Elec. Matériel Transport
-	-	-	-
200	4	960	265
1.834	1.360	1.347	1.254

TABLEAU XX

ELECTRICITE GAZ

Fabrications Diverses	Services	Construction	Electricité Gaz Eaux	Transports Communications	Commerce Banque Assurances
				-	-
	1.510			360	3.200
13	562	1.157	45	217	1.680
	300				22.700
109	1.401	12.430	923	2.834	-

TABLEAU XXI

TRANSPORTS

Total de la Consommation Intermédiaire	Consommation Finale	Exportation	Formation brute de Capital	Total des Emplois
180	840	-	-	1.020
-	180	-	-	180
-	1.320	-	-	1.320
-	850	-	250	1.100
180	3.190	-	250	3.620
5.100	29.600	-		34.700
-	-	-	84.000	84.000
6.224	3.762	-	-	9.986
23.000	13.000	1.000	-	37.000
37.942	62.400	7.800	11.300	119.442

TABLEAU XXII

COMMERCES ET BANQUES

Production	Importation	Total des Ressources
840	180	1.020
60	120	180
400	920	1.320
300	800	1.100
1.600	2.020	3.620
33.700	1.000	34.700
84.000	-	84.000
9.986	-	9.986
35.000	2.000	37.000
119.442	-	119.442